

GÉOGRAPHIE
HISTORIQUE ET COMMUNALE
DE LA
CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

J. MARTIN-BUCHEY

Ancien Professeur d'Histoire



TOME 1^{er}

ARRONDISSEMENT D'ANGOULÊME



1914

Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY

A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

GÉOGRAPHIE
HISTORIQUE ET COMMUNALE
DE LA
CHARENTE

Ouvrage illustré de nombreuses gravures

PAR

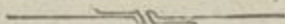
J. MARTIN-BUCHEY

Ancien Professeur d'Histoire



2^{me} LIVRAISON

Les livraisons, du prix de UN Franc l'une, paraissent de mois en mois.



EN VENTE

Chez l'Auteur, M. MARTIN-BUCHEY

A CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

AVANT-PROPOS

En écrivant cet ouvrage, nous ne prétendons pas rivaliser avec les savants, dont les recherches patientes et minutieuses sont parvenues à retracer, jusque dans ses moindres détails, l'histoire de chaque monument de notre pays.

Notre but est plus modeste : nous nous proposons de mettre à la portée du plus grand nombre les travaux de ces savants, afin que tout Charentais puisse se rendre compte de ce qu'a été autrefois et de ce qu'est aujourd'hui son pays.

Lorsque les habitants de nos villes et de nos campagnes auront pu comparer l'existence précaire que menaient leurs ancêtres au bien-être dont ils jouissent aujourd'hui, ils comprendront, nous en sommes certain, tout ce qu'ils doivent aux immenses perfectionnements apportés à l'outillage national par les grandes découvertes scientifiques.

On peut voir, par les quelques lignes qui précèdent, que cet ouvrage est destiné principalement à tous ceux qui veulent apprendre à connaître leur pays sans fatigue, et sans avoir à déchiffrer de vieux parchemins poudreux. Aussi, nous efforcerons-nous de traiter notre sujet en un style net, clair et précis, et ne nous départirons-nous jamais de la plus stricte impartialité.

Cet ouvrage comprendra d'abord l'histoire générale et la géographie d'ensemble de notre département ; nous aborderons ensuite l'histoire et la géographie particulières

de chaque commune. Dans cette dernière partie de notre travail, nous nous efforcerons de mettre à la portée de nos lecteurs les divers perfectionnements apportés à l'agriculture et à l'industrie par les découvertes les plus récentes.

Afin de donner plus d'attrait à notre œuvre, de nombreuses reproductions photographiques, représentant les plus beaux monuments et les sites les plus remarquables du département, accompagneront le texte de chaque livraison.

Nous espérons que le public charentais, reconnaissant de nos efforts, voudra bien nous encourager dans notre œuvre, et, ces quelques explications données, nous lui laissons le soin de l'apprécier.

PREMIÈRE PARTIE

PRÉCIS HISTORIQUE

CHAPITRE PREMIER

DES TEMPS LES PLUS REÇULÉS AU TRAITÉ DE VERDUN (843)

L'histoire de l'Angoumois dans les temps anciens est vague et obscure, ainsi du reste que celle de toutes les provinces qui formaient l'ancienne Gaule. Il nous faut arriver à l'époque de la conquête romaine pour avoir des documents certains.

Cela tient à ce que les Gaulois n'ont laissé à la postérité aucun ouvrage, aucune inscription relatant leurs actes mémorables. Les seuls monuments, qui nous soient restés de ces âges reculés, sont d'énormes blocs de pierre, auxquels nous donnons différents noms, selon leur forme et leurs usages probables : tels sont les Dolmens, les Menhirs, les Cromleachs, etc...

Plinè nous apprend que le bassin supérieur de la Charente qui a formé en grande partie notre département était habité par une petite peuplade, voisine des Pictons, les Agesinates (Agesinates Pictonibus juncti), dont l'histoire se confond avec celle de ses puissants voisins de l'ouest, les Santons.

Ainsi que les autres peuplades de la Gaule, ces derniers étaient braves à l'excès, insoucians du danger, d'un esprit aventureux, et donnaient libre cours à leur humeur guerrière dans des expéditions lointaines.

Nous dirons peu de chose de leur religion : ils adoraient tout ce qui leur paraissait terrible et merveilleux et

montraient par là la grande influence qu'avait sur leur esprit le spectacle des grands phénomènes naturels.

Les historiens de l'antiquité accordaient une instruction très développée à leurs prêtres, les Druides ; mais ceux-ci gardaient pour eux-mêmes leur profond savoir et ne permettaient pas à la masse des guerriers de pénétrer leurs secrets. Ils proscrivaient l'écriture, et c'était de vive voix qu'ils instruisaient leurs disciples ; ce qui explique l'absence, à peu près complète, de documents relatifs à cette époque de notre histoire.

Nous ne dirons rien ici des monuments druidiques qui ont subsisté dans notre pays ; nous aurons naturellement l'occasion d'y revenir dans le cours de notre récit.

Un fait certain est la part active que prit la confédération des Santons à l'expédition de Bellovèze en Italie. Nous en trouvons une preuve authentique dans le nom donné par les guerriers gaulois à la ville qu'ils fondèrent dans la Gaule Cisalpine : Milan (Mediolanum) portait en effet le nom de la capitale des Santons (Mediolanum Santonum, aujourd'hui Saintes).

Ce furent les descendants de ces guerriers, qui, vers l'an 390 avant J.-C., marchèrent contre Home, vainquirent les armées romaines à la bataille de l'Allia et saccagèrent la ville qui devait être la maîtresse du monde, laissant ainsi au cœur des Romains l'ardent désir de la vengeance.

Aussi lorsque, dans le but de satisfaire surtout son ambition personnelle, Jules César entreprit la conquête de la Gaule, ce fut avec enthousiasme que le peuple romain répondit à son appel.

On sait de quelle façon l'illustre général réussit à s'emparer de notre pays. Embrassant les querelles intestines des différentes tribus gauloises pour les mieux affaiblir, paraissant tantôt en libérateur du pays (qu'il délivra d'abord des Helvètes et des Suèves), tantôt en conquérant redoutable, il arriva en peu d'années, à étendre la domination romaine jusqu'aux rivages de l'Océan.

Mais la nation gauloise était trop fière de ses anciens exploits, pour se soumettre ainsi sans résistance sérieuse ; comprenant que la principale cause de sa défaite résidait dans son manque d'union, elle se leva tout entière contre l'envahisseur à la voix d'un noble guerrier de la tribu des Arvernes, VERCINGÉTORIX, qui doit être considéré comme la personnification la plus noble du patriotisme de nos pères.

Les Santons ne faillirent pas à leur devoir, et leur confédération fournit dix mille hommes à l'armée du héros gaulois, dont la fortune alla se briser contre la discipline des légions romaines sous les murs d'Alésia. La Gaule était définitivement vaincue (50 ans avant J.-C.).

Pour faire perdre, autant que possible, à notre pays le souvenir de son indépendance, les vainqueurs s'appliquèrent à le faire profiter des bienfaits de leur civilisation. Des routes magnifiques furent percées et facilitèrent les relations commerciales ; les forêts furent abattues ; les terres incultes, défrichées et les coteaux se couvrirent peu à peu de ces vignobles, dont les produits, convertis en eaux-de-vie incomparables, ont fait et font encore aujourd'hui à notre pays une réputation universelle.

Des monuments grandioses s'élevèrent de toutes parts, et l'on peut encore admirer à Saintes un arc de triomphe monumental et les ruines majestueuses des Arènes.

Les empereurs romains, successeurs de Jules-César, s'attachèrent à développer chez nos ancêtres le goût des lettres et des arts, aussi bien qu'ils cherchèrent à leur donner le bien-être matériel. De nombreuses écoles furent ouvertes dans nos villes, et bientôt la nation gauloise fournit à Rome ses meilleurs orateurs et ses meilleurs poètes.

Malgré tous ces avantages, les Santons oublièrent difficilement leur ressentiment, et nous les trouvons mêlés

à toutes les insurrections qui désolèrent la Gaule jusque vers la fin du troisième siècle.

C'est vers cette époque que le christianisme commença à se développer dans la Gaule. La religion nouvelle devait faire de nombreux prosélytes dans notre pays ; elle fut apportée en Angoumois par Saint-Ausone.

Un danger terrible vint alors menacer non seulement la Gaule, mais aussi toutes les provinces de l'Empire Romain : les grandes migrations des peuples barbares allaient bientôt fondre sur l'Empire et le submerger sous leurs flots toujours renaissants. Déjà, les peuples limitrophes se hasardaient à franchir le Danube et le Rhin, et demandaient à prendre leur part des riches moissons dues à la fertilité des climats du sud autant qu'au travail de l'homme, et l'on sentait s'agiter, derrière ces premiers arrivants, toute la masse des Barbares, qui, ayant entendu vanter la richesse et la beauté des provinces romaines, voulaient jouir à leur tour de ces richesses.

Les provinces au sud de la Loire furent d'abord ravagées par les Suèves et les Vandales, qui ne firent que traverser le pays pour aller s'établir les premiers en Espagne et les autres en Afrique.

Dans les premières années du cinquième siècle, l'empereur Honorius, pour se débarrasser des Wisigoths, qui s'étaient emparés de Rome et l'avaient livrée au pillage, leur donna toute la partie de la Gaule comprise entre la Loire et les Pyrénées. Ces Barbares vinrent donc s'établir dans nos contrées, choisirent Toulouse pour capitale et restèrent les maîtres du pays pendant un siècle environ.

Malgré cette longue domination, c'est à peine si les Wisigoths ont laissé quelques traces de leur séjour. Cela tient à ce qu'ils ne se mêlèrent en aucune façon à la population gallo-romaine ; c'est du reste ce qui explique la facilité avec laquelle Clovis, à la tête des guerriers Francs, parvint à les refouler jusqu'en Espagne.

Les Wisigoths avaient embrassé l'hérésie d'Arius, qui n'admettait pas la divinité de Jésus-Christ, tandis que la population gallo-romaine demeurait fermement attachée à la véritable doctrine chrétienne. Aussi, lorsque Clovis eut renié le culte des idoles pour reconnaître la religion du Christ, les peuples de l'Aquitaine, par la voix de leurs évêques, l'appelèrent comme le libérateur du pays.

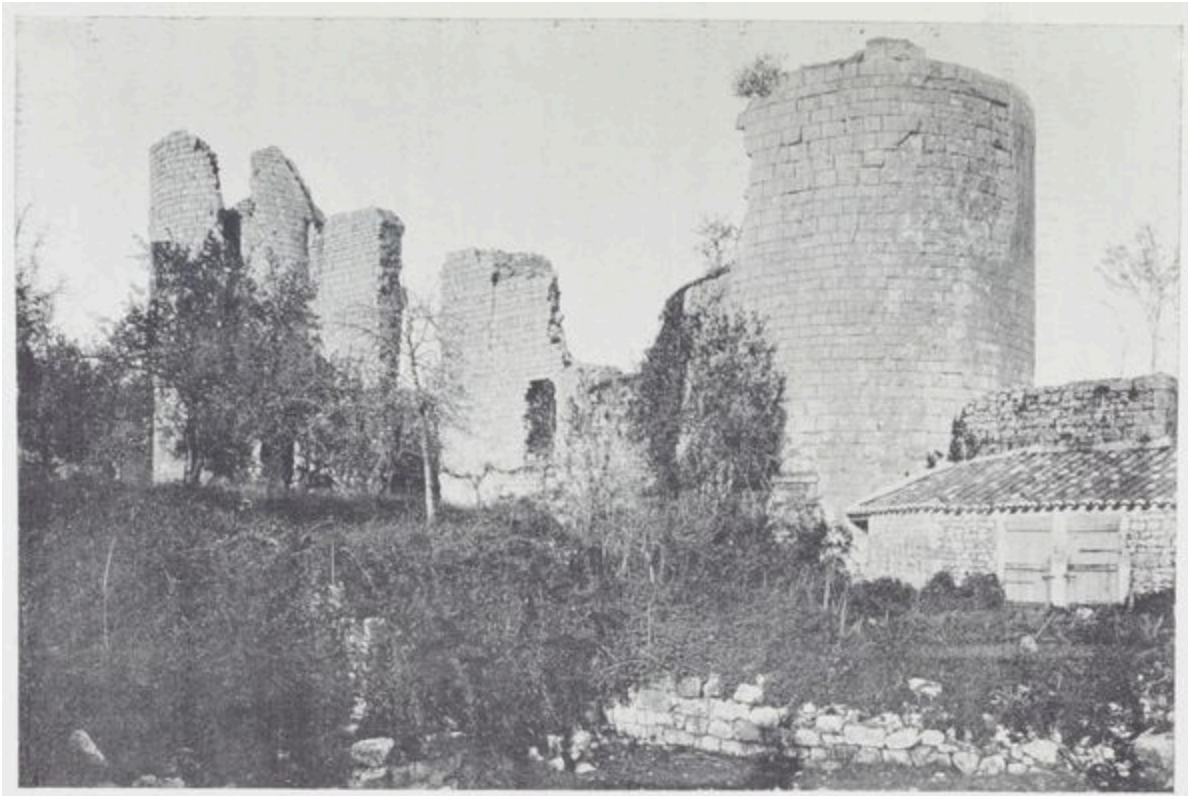
Après la bataille de Moussay (507), les Wisigoths fugitifs trouvèrent un refuge derrière les murs d'Angoulême, dont la forte position leur permettait de faire une résistance durable ; aussi Clovis, qui avait hâte de soumettre la riche capitale de l'Aquitaine, Bordeaux, ne s'arrêta pas à faire le siège d'Angoulême. Il tourna la ville et ce fut seulement à son retour qu'il se présenta devant ses remparts.

La tradition rapporte que les murailles tombèrent devant lui, ce qui lui permit d'entrer dans la ville sans coup férir. Il est probable que les portes lui furent ouvertes par la population gallo-romaine, ce que l'esprit populaire nous a transmis sous la forme de la légende que nous venons de rapporter.

RUINES DU CHATEAU DE PRANZAC

(Photographie MAUREL)

Imp. L. COQUEMARD



Pour reconnaître le service que les habitants d'Angoulême lui avaient rendu, Clovis chassa leur évêque arien et le remplaça par son propre chapelain, Aptone ; puis, avant de regagner les contrées du nord, il confia l'administration militaire à un comte.

Les premiers comtes de l'Angoumois furent Maracaire et Nantinus.

Après la mort de Clovis (511), ses vastes domaines furent partagés entre ses quatre fils et l'Angoumois échut à Childeburt, roi de Paris.

Nous ne nous étendrons pas sur l'histoire si sanglante du sixième siècle. Les provinces du nord avaient formé deux royaumes bien distincts : l'Austrasie, toujours en rapport avec les peuples de la Germanie, conservait les mœurs rudes des Francs, et les nobles Austrasiens entendaient

garder intacte leur indépendance ; en Neustrie, au contraire, le contact de la population gallo-romaine avait en partie émoussé la nature farouche des conquérants, qui peu à peu se laissaient gagner par les charmes de la civilisation romaine. En un mot, ainsi qu'on a pu le dire avec juste raison, l'Austrasie représentait le royaume des Francs Germains et la Neustrie, le royaume des Francs Romains.

Cette divergence d'intérêts et de mœurs amena entre les deux royaumes une lutte terrible, dont la cause apparente fut la haine implacable que s'étaient vouée deux femmes : Frédégonde, reine de Neustrie, et Brunehaut, reine d'Austrasie.

L'Aquitaine profita de ces troubles pour se rendre indépendante, et, lorsque Dagobert eut de nouveau réuni sous sa domination tous les peuples de la Gaule, il donna pour roi aux Aquitains son jeune frère, Caribert, dont le règne ne dura que trois ans (628-631).

Quelques années plus tard (635), les Aquitains se soulevèrent de nouveau et furent soutenus dans leur révolte par une peuplade belliqueuse des Pyrénées, les Wascons. Dagobert réprima sévèrement cette insurrection et étendit de nouveau son autorité sur toutes les provinces de l'ancienne Gaule.

La puissance de Dagobert ne devait pas lui survivre. A sa mort le trône tomba entre les mains de rois enfants, auxquels l'histoire a conservé le nom significatif de rois fainéants. La Neustrie et l'Austrasie furent alors gouvernées par les Maires du palais, sortes d'intendants royaux qui étaient parvenus à concentrer entre leurs mains tous les pouvoirs. Les deux royaumes profitèrent de la faiblesse de leurs rois pour recommencer leurs sanglantes querelles, et, grâce à l'anarchie qui régnait dans le nord de la Gaule, l'Aquitaine recouvra son indépendance sous le comte Lupus, qui se fit proclamer duc de Wasconie, à

Toulouse. Son fils Eudes devait même étendre sa domination jusqu'aux rives de la Loire.

Lorsque les Neustriens eurent été défaits par Charles Martel dans les plaines de Vincy, ils appelèrent à leur secours le duc d'Aquitaine. Ce dernier répondit à leur appel et les Aquitains partagèrent le sort des Neustriens à la sanglante bataille de Soissons, qui consumma la défaite de la Neustrie (719).

C'est à cette époque qu'une invasion redoutable vint menacer de nouveau nos provinces. Les terribles enfants de Mahomet, après avoir conquis tout le nord de l'Afrique, avaient franchi le détroit de Gibraltar et détruit le royaume des Wisigoths d'Espagne. Obéissant aux préceptes du Koran, qui leur ordonnait de répandre la religion nouvelle par le fer et par le feu, ils franchirent les Pyrénées, et ce fut sans succès que le duc Eudes tenta de les arrêter près de Toulouse et près de Bordeaux. Montés sur leurs chevaux rapides, les Arabes portaient le pillage dans toutes les directions. L'Angoumois eut, en particulier, beaucoup à souffrir de leurs incursions.

Eudes se souvint alors de Charles, le puissant duc des Francs et implora son appui. Celui-ci rassembla ses guerriers, franchit la Loire et vint livrer bataille aux Arabes dans les plaines qui s'étendent entre Tours et Poitiers (732). Le choc fut terrible, mais aussi la victoire fut complète. Le chef des Arabes, Abd-er-Rhaman, resta parmi les morts, et les débris de son armée s'enfuirent en désordre vers les Pyrénées.

Quelques-uns d'entre eux s'établirent dans notre pays et finirent par se fondre dans la population indigène. Il est probable que les nombreuses familles, qui portent les noms de Maurin et de Sarrazin, ont dans les veines du sang des vaincus de Poitiers.

Les résultats de la bataille de Poitiers furent immenses : Charles Martel poursuivit les fuyards jusque dans le Midi et les chassa même de la Septimanie (aujourd'hui le

Languedoc), qui n'avait jamais été soumise par les Francs. Le duc d'Aquitaine lui jura fidélité et soumission, et, après sa mort (735), son fils Hunald fut forcé, malgré sa résistance, de renouveler ces serments de fidélité.

La soumission de Hunald n'était qu'apparente ; à la mort de Charles Martel (741), il recommença la guerre nationale. Non seulement il se refusa à reconnaître la suprématie des Francs, mais il osa même porter la guerre jusqu'au nord de la Loire, et, en 743, il alla brûler la ville de Chartres.

C'est alors que commença, pour l'Aquitaine, la lutte la plus sérieuse qu'elle eût encore soutenue pour conserver son indépendance. Les deux fils de Charles Martel, Pépin et Carloman, firent une guerre acharnée à Hunald, qui, fatigué et découragé, abdiqua en faveur de son fils Waïfre et se retira dans un monastère de l'île de Ré.

Waïfre avait assez de bravoure et d'habileté pour résister victorieusement aux hordes du Nord. Il fallut huit ou neuf campagnes pour dompter encore une fois l'opiniâtre Aquitaine. Chaque année, les Francs, passant la Loire, portaient le ravage dans les provinces du Sud, le Berry, l'Auvergne, le Limousin, l'Angoumois ; c'était une guerre d'extermination ; on pillait les villes, on brûlait les récoltes, on arrachait les vignes et les arbres à fruits ; on emmenait de longues files de prisonniers enchaînés. Vainement à deux reprises différentes, Waïfre voulut prendre l'offensive, en attaquant la Bourgogne, puis la Septimanie. Toutes ces attaques furent repoussées ; les Aquitains furent forcés de démanteler leurs dernières places fortes, Poitiers, Saintes, Limoges, Angoulême, Périgueux.

Ne voulant pas encore s'avouer vaincu, Waïfre tenta une dernière résistance derrière la Dordogne. Deux ans après, le malheureux duc, abandonné de ses amis, environné de traîtres, fut, à ce que l'on croit, assassiné par l'un des siens dans un bois du Périgord, sur la limite de l'Angoumois.

Les Francs avaient réoccupé les places fortes abandonnées par les Aquitains et en avaient relevé les murailles.

Avec Waïfre succomba l'indépendance de l'Aquitaine. Après la mort de Pépin, le vieux Hunald sortit bien de son monastère de l'île de Ré, pour essayer de nouveau de soustraire son pays à la domination des hommes du Nord ; mais, vaincu par Charlemagne, il se réfugia auprès de Lupus, duc de Gascogne, qui le livra au puissant roi des Francs. Plus tard, il parvint à s'échapper et se retira près de Didier, roi des Lombards.

L'Aquitaine, définitivement soumise, mais conservant toujours le sentiment et le regret de son indépendance, fut divisée, ainsi que le reste de l'Empire d'Occident, en différentes provinces, à la tête desquelles furent placés des ducs et des comtes.

Charlemagne, fidèle à l'ancien usage des Francs, avait, en 806, partagé ses vastes états entre ses enfants, et l'Aquitaine était échue à Louis, son troisième fils. Les deux fils aînés de l'Empereur étant morts, ce partage ne fut pas exécuté, et Louis fut couronné comme successeur de Charlemagne dans l'assemblée solennelle d'Aix-la-Chapelle (813).

Le grand Empereur mourut (814) : tous les peuples, que sa main puissante elle-même avait eu de la peine à contenir, se soulevèrent sous le règne de Louis le Débonnaire, et embrassèrent la cause des fils de l'Empereur, révoltés contre leur père. Des luttes terribles ensanglantèrent l'empire d'Occident, et la grande querelle des peuples se vida dans les plaines de Fontanet (841).

L'empire de Charlemagne fut définitivement partagé en trois royaumes au traité de Verdun (843). L'Aquitaine fit partie du royaume de France, qui échut à Charles le Chauve.

C'est sous ce prince que commencèrent les incursions des Normands, peuples barbares du nord de l'Europe qui,

montés sur leurs barques légères, suivaient les côtes de l'Océan, pénétraient dans l'intérieur du pays par l'embouchure des grands fleuves et pillaient les campagnes environnantes.

L'Angoumois ne fut pas à l'abri de leurs déprédations : ces Barbares remontaient le cours de la Charente jusqu'au pied de la colline d'Angoulême, et cette ville eut à subir plusieurs fois leurs terribles incursions.

Jusqu'au traité de Verdun, l'histoire de l'Angoumois s'est confondue avec celle de l'Aquitaine ; mais, à partir de cette époque, l'Angoumois va avoir son histoire particulière, ainsi du reste que toutes les autres provinces de la France, jusqu'au jour où la nation française sera complètement unifiée, et où l'histoire de chaque province se confondra avec celle du pays tout entier.

Ce qui dominait, en effet, dans toutes les parties de l'empire, démembré au traité de Verdun, c'étaient les sentiments, les intérêts locaux. Aussi les ducs et les comtes mis par Charlemagne à la tête de chaque province, vont-ils chercher à se rendre indépendants, et comme la royauté n'est pas assez forte pour les maintenir sous son autorité, elle est obligée de leur accorder de grands privilèges, entre autres celui de l'hérédité (Edit de Kiersy-sur-Oise, 877). Dès lors, chaque seigneur, certain non seulement de conserver ses bénéfices, mais encore de les transmettre à ses enfants, devient un véritable roi dans ses domaines. C'est l'époque de la Féodalité.

CHAPITRE II

DU TRAITÉ DE VERDUN A L'ANNEXION DE L'ANGOUMOIS A LA COURONNE (843-1308)

1° Les Taillefer (845-1217)

L'histoire féodale de l'Angoumois commence à l'année 845, époque à laquelle Charles le Chauve détacha cette province du royaume d'Aquitaine pour en faire un comté particulier, et délégua une partie de ses pouvoirs au comte TURPION, qui eut pour mission de protéger le pays contre les incursions des pirates normands. Ce dernier eut à cœur de justifier la confiance que le roi avait mise en lui et fit aux Normands une guerre sans trêve ni merci.

Son frère, EMENON, qui lui succéda en 863, suivit son exemple, et fut remplacé en 866, par VULGRIN I, qui fut la souche de la noble famille des Taillefer.

Cette famille illustre, qui doit son nom à un haut fait d'armes accompli par le petit-fils de Vulgrin, Guillaume, possédera le pays d'Angoumois pendant trois siècles et demi ; elle donnera à son pays quatorze comtes, qui tous nous fourniront un exemple frappant du caractère à la fois dévot et batailleur des seigneurs du Moyen-Age. Les chroniqueurs, qui nous ont laissé le récit de leurs exploits, nous montrent leur vie exempte, en général, de ces crimes horribles si fréquents à cette époque où la force brutale l'emportait sur tout le reste.

VULGRIN I passa toute sa vie à guerroyer contre les pirates normands, qui continuaient à ravager nos contrées ; afin de mieux protéger les populations contre les déprédations de ces Barbares, il fit construire les châteaux de Marcillac et de Matha.

A cette époque, la royauté était tombée dans un tel état d'abaissement que le nom même des rois est à peu près inconnu dans les provinces au sud de la Loire. Toutes les chartes et tous les actes publics, qui datent de cette époque, portent plutôt le nom des comtes d'Angoulême que celui des rois de France.

Vulgrin avait épousé la fille de Guillaume, comte de Toulouse. Il en eut deux fils, Guillaume et Audoin, qui, à sa mort (900), se partagèrent son héritage. Guillaume, l'aîné, fut comte de Périgord, et Audoin conserva l'Angoumois.

AUDOIN (900-929) eut, comme son père, à lutter contre les Normands. Afin de pouvoir leur résister avec avantage, il rebâtit les murailles d'Angoulême, construisit le Châtelet, forteresse redoutable qui dominait la vallée de la Charente et fit de sa petite capitale la place la plus forte de tout le pays.

Aussi la ville d'Angoulême servit-elle de refuge à tous ceux qui fuyaient devant les Barbares, et notamment aux moines de l'abbaye de Charroux.

Ces moines possédaient un reliquaire miraculeux qu'ils apportèrent avec eux, afin de ne pas le laisser aux mains des Infidèles. Audoin, attachant une grande importance à la possession de ce reliquaire, fit construire une chapelle magnifique pour le recevoir, et, lorsque les moines retournèrent à leur monastère, il refusa de le leur rendre. Aussitôt il tomba dans une profonde léthargie, dont nul ne pouvait le guérir. De plus, la famine s'étant abattue sur le pays, le peuple, ignorant et superstitieux, rendit le comte responsable de ce malheur et ce dernier, supposant que ces divers fléaux étaient une juste punition de sa mauvaise action, se décida à remettre le reliquaire. Il chargea son fils

Guillaume de le rapporter en grande pompe au monastère de Charroux.

Audoïn n'en mourut pas moins l'année suivante.

Son fils GUILLAUME I (929-956) mérita par ses exploits le surnom de Taillefer, qu'il transmit à ses descendants. Les chroniqueurs prétendent que ce surnom lui fut donné pour avoir pourfendu, corps et cuirasse, un chef normand, du nom de Stonius. Ce fut lui qui eut la gloire de chasser complètement les pirates de nos contrées.

A sa mort, son fils ARNAULT (959-992) était encore enfant. Aussi les oncles du nouveau comte, Guillaume Talleyrand et Raoul Bompard de Périgord, voulurent-ils mettre à profit son jeune âge ; sous prétexte de gouverner en son nom, ils s'emparèrent de l'Angoumois et le gardèrent vingt années. Grâce à l'appui des seigneurs du pays, Arnault, auquel les chroniqueurs donnent le surnom de Manzer, put ressaisir l'autorité qu'il conserva jusqu'à sa mort.

C'est à cette époque que fut commencée la construction de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe.

Sur la fin de sa vie, le Manzer eut querelle avec les moines de l'abbaye de Saint-Cybard, s'humilia devant eux et finit par mourir moine de cette abbaye.

Arnault eut pour successeur son fils GUILLAUME II (992-1028), qui fut à la fois fort dévot et grand batailleur. Ce prince fit plusieurs expéditions importantes contre ses voisins. Il lutta avec succès contre Aimeri de Rancon, prince de Taillebourg et contre le vicomte de Marcillac.

Prince aussi pieux que brave, il fit deux pèlerinages : le premier, à Rome vers l'an 1002, à l'occasion du jubilé ; le second, en Palestine. Pour se rendre en Palestine, il traversa l'Europe centrale, et fut reçu avec honneur par le saint roi de Hongrie, Etienne I.

A son départ pour la Palestine, il confia l'administration du comté à son fils aîné Audoin. Ce dernier avait épousé une femme ambitieuse, Alauzie, fille de Sanche, duc de

Gascogne. Au retour de Guillaume, Alauzie, qui aurait voulu conserver le pouvoir, chercha à faire empoisonner son beau-père. Le comte tomba, en effet, dans un état de langueur, qui dura fort longtemps. Une femme de la suite d'Alauzie fut accusée d'avoir causé la maladie du comte par ses sorcelleries, et dut, suivant l'usage de l'époque, fournir un champion pour prouver son innocence contre le tenant du comte Guillaume. La lutte eut lieu au-dessous des remparts d'Angoulême, dans la grande île de la Charente, en présence de tout le peuple. Le jugement de Dieu fut favorable au comte ; la malheureuse femme dut subir la torture. La souffrance lui arracha l'aveu de son crime, et le comte d'Angoulême, pour punir sa bru jusque dans ses descendants, décida qu'à la mort d'Audoïn, le comté reviendrait à son frère Geoffroy, à l'exclusion des enfants d'Alauzie.

AUDOÏN II (1028-1029) ne survécut qu'un an à son père et, conformément à la décision de Guillaume II, il eut pour successeur son frère GEOFFROY (1029-1048).

Ce dernier fut un prince pieux et juste qui, pour réparer en partie le préjudice que son père avait causé à ses neveux en les déshéritant, leur donna la vicomté de Matha. Il vécut en paix avec tous ses voisins et fit un pèlerinage en Terre-Sainte.

A son retour il accrut ses domaines des terres de Bouteville et d'Archiac. Il mourut en 1048, après dix-neuf années d'une administration paisible, qui le fit justement regretter par le peuple.

Il laissait cinq fils, dont l'aîné, FOULQUES (1048-1087), lui succéda dans le comté d'Angoulême. Tout différent de son père, Foulques avait l'esprit guerrier de ses ancêtres. La plus importante de ses guerres fut celle qu'il soutint contre son frère Guillaume, évêque d'Angoulême. Il s'était emparé des revenus de l'évêché, et Guillaume, soucieux des prérogatives de son église, n'avait pas hésité à soutenir

ses droits les armes à la main, imitant en cela un grand nombre d'évêques de son époque, qui ne craignaient pas d'endosser la cuirasse pour maintenir leur autorité.

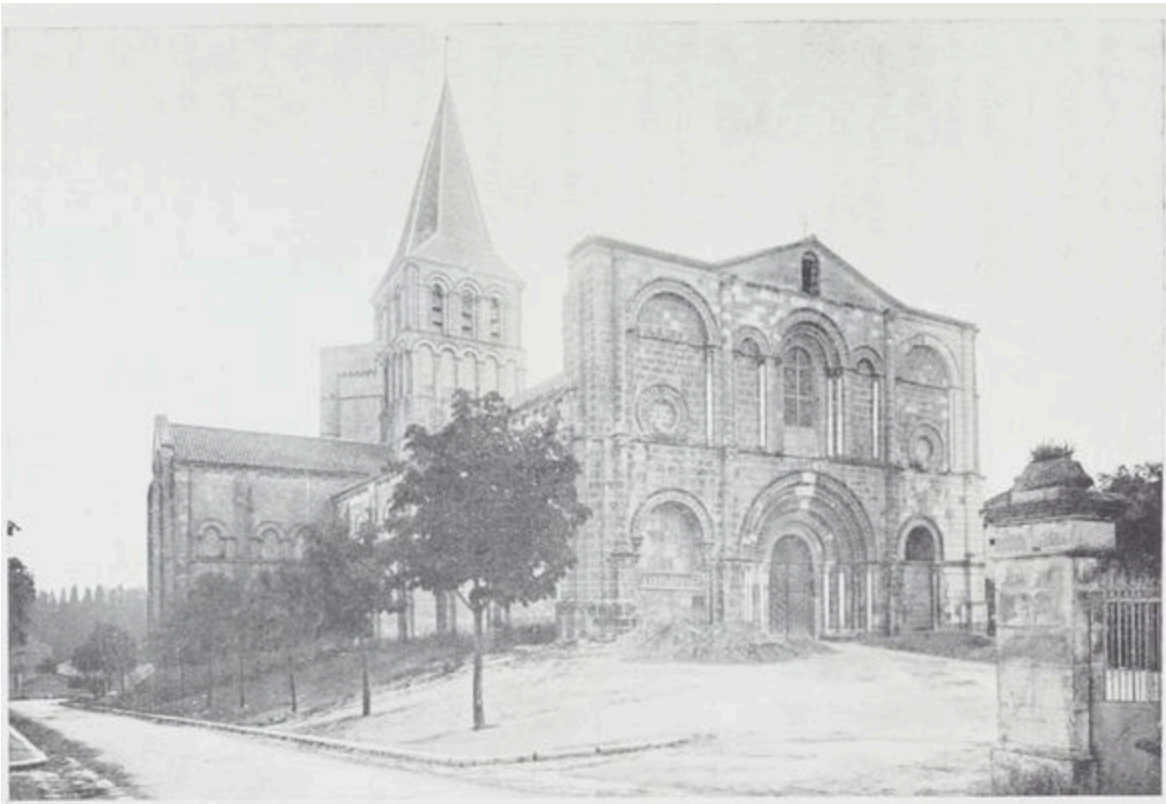
Afin de pouvoir lutter avec plus d'avantages contre son frère, l'évêque fit construire le château de Touvre, dont les ruines sont si improprement appelées dans le pays château de Ravillac. Cette lutte se termina par des concessions mutuelles.

Foulques soutint aussi une longue guerre contre Guillaume Geoffroy, duc d'Aquitaine. Il mourut en 1087, après avoir administré l'Angoumois pendant près de quarante ans.

GUILLAUME III (1087-1120), qui lui succéda, suivit son exemple et passa toute sa vie à lutter contre ses voisins. Il était doué d'une force peu commune ; certains chroniqueurs vont jusqu'à prétendre qu'il transperça de sa lance plusieurs cavaliers, après avoir traversé d'abord leur bouclier et leur cuirasse.

Photographie MAURET

Imp. I. COQUEMARD
EGLISE DE SAINT-AMANT-DE-BOIXE



En premier lieu, il eut à combattre Audoin de Barbezieux, Aymard d'Archiac et Bardon de Cognac ; il revint victorieux de ces diverses expéditions.

La guerre la plus sérieuse qu'il eut à soutenir fut celle qu'il entreprit contre Hugues de Lusignan. Ce prince, prétendant avoir des droits sur le comté de la Marche, fief des comtes d'Angoulême, avait envahi cette province. Guillaume marcha à sa rencontre, le défit complètement dans les environs de Charroux et l'obligea à reconnaître sa suprématie.

Peu de temps après, imitant en cela l'exemple de plusieurs de ses ancêtres, le comte d'Angoulême se rendit en Palestine, pour visiter le tombeau de Jésus-Christ. A son retour, il tomba malade, en traversant l'Allemagne, et

mourut dans une abbaye de ce pays, où on lui fit des funérailles magnifiques.

Il laissait trois enfants dont l'aîné, Vulgrin II, fut comte d'Angoulême.

VULGRIN II (1120-1140) était, ainsi que son père, actif, entreprenant et surtout ambitieux. Aussi ne se contenta-t-il pas de repousser les attaques de ses voisins ; lui-même porta les armes hors de ses frontières, et chercha à s'agrandir aux dépens des autres.

Du vivant de son père il avait fait déjà deux brillantes expéditions. Un seigneur de la Saintonge, Aymard, s'étant emparé par surprise du château d'Archiac, refusait de s'en dessaisir. Vulgrin vint mettre le siège devant la place et la reprit, aidé en cela des conseils de Gérard, évêque d'Angoulême.

La seconde expédition avait été dirigée contre le château de Matha. Ce château avait été engagé par Guillaume III, pour subvenir aux frais de son pèlerinage en Terre-Sainte. Profitant de l'absence de son père, Vulgrin attaqua cette place et la reprit.

Après la mort de Guillaume, Vulgrin tourna ses armes d'abord contre le comte de Larochefoucauld, puis contre le duc d'Aquitaine. La première de ces expéditions fut promptement terminée, grâce à l'intervention de l'évêque d'Angoulême. La seconde eut de plus grandes conséquences ; le comte d'Angoulême s'empara de la ville de Blaye, malgré les efforts énergiques du duc d'Aquitaine, et en fit une forteresse redoutable.

En dernier lieu, Vulgrin vint assiéger le château de Montignac, qui était défendu par Hugues de Lusignan et par l'élite de la noblesse du Poitou. Après une résistance héroïque, cette place dut capituler, et Vulgrin, toujours libéral envers le clergé, en fit don à l'évêque d'Angoulême.

Il mourut en 1140, au château de Bouteville, à l'âge de cinquante-un ans, après avoir porté au plus haut degré la puissance des comtes d'Angoulême.

Son fils, GUILLAUME IV (1140-1177), voulut reprendre aux évêques les biens qu'ils devaient à la libéralité de Vulgrin. Lambert, évêque d'Angoulême, en appela au roi de France, Louis VII, qui était devenu le suzerain direct des comtes d'Angoulême par son mariage avec Eléonore de Guyenne. Guillaume obéit aux ordres du roi, rendit au clergé les biens qu'il avait confisqués et se réconcilia avec son évêque.

Lorsque Saint-Bernard eut prêché la seconde croisade, Guillaume prit la croix et accompagna le roi de France en Palestine. Cette expédition ne fut pas heureuse. Les croisés, après avoir vainement assiégé la ville de Damas, furent forcés de revenir en France, sans avoir obtenu aucun succès.

A son retour de la croisade, Guillaume trouva, ourdie contre lui, une ligue dans laquelle étaient entrés les seigneurs de Cognac, d'Archiac et de Jarnac. Ramnulphe de Jarnac ayant mis le siège devant Châteauneuf, le comte d'Angoulême accourut au secours de la place, fit Ramnulphe prisonnier et lui enleva sa terre de Jarnac.

Louis VII ayant divorcé avec Eléonore de Guyenne, cette princesse épousa presque aussitôt Henri Plantagenet, héritier de la couronne d'Angleterre, et lui porta en dot ses immenses domaines. Par ce mariage, les comtes d'Angoulême devenaient les vassaux du roi d'Angleterre.

Guillaume IV se rangea d'abord franchement du côté du monarque anglais. Mais lorsque, pour se concilier les bonnes grâces du peuple anglais, Henri eut appelé sur le continent bon nombre de seigneurs besoigneux, auxquels il voulut distribuer des terres, la plupart des seigneurs de la Guyenne se soulevèrent et firent au monarque anglais une guerre acharnée. Guillaume IV n'avait pas été le dernier à prendre les armes et, jusqu'à sa mort, il demeura fidèle au roi de France.

L'aîné de ses fils, VULGRIN III, ne lui survécut que trois ans ; il mourut en 1180, laissant pour héritière une fille, qui

fut dépossédée par GUILLAUME V, frère de Vulgrin (1180-1185). Le duc d'Aquitaine, Richard (plus tard roi d'Angleterre sous le nom de Richard Cœur-de-Lion), prit en mains la cause de l'orpheline. Mais Guillaume, avec l'appui du comte de Limoges, vainquit le duc Richard et resta possesseur du comté. Il ne le garda pas longtemps ; car il mourut la même année (1185).

A sa mort, le comté passa entre les mains de son frère AYMARD, en qui devait s'éteindre la dynastie directe des Taillefer.

Aymard avait hérité de la haine de Guillaume IV contre les Anglais. C'était d'ailleurs un puissant seigneur, allié par son mariage à la famille royale de Courtenay. Il fit alliance avec le roi de France, Philippe-Auguste, et soutint courageusement la guerre contre Richard Cœur-de-Lion. Le roi d'Angleterre étant venu mettre le siège devant Angoulême, cette ville lui opposa une vive résistance ; mais, après un long siège, ayant vainement attendu les secours promis par Philippe-Auguste, elle fut forcée de capituler. Lorsque la paix fut conclue, le roi de France dédommagea son allié et le fit rentrer en possession d'Angoulême.

Aymard n'avait qu'une fille, Isabelle, et voulant lui donner un époux digne de sa naissance, il la fiança au puissant comte de la Marche, Hugues de Lusignan.

Richard Cœur-de-Lion était mort au siège du château de Chalus, et son frère, Jean-sans-Terre, avait pris possession du trône d'Angleterre. Le prince anglais, réconcilié avec ses vassaux de France, menait alors joyeuse vie à Bordeaux, après avoir répudié sa femme.

Afin de donner plus d'éclat au mariage de sa fille, Aymard invita le roi anglais à honorer la cérémonie de sa présence. Jean-sans-Terre accepta l'invitation, et, au jour dit, il se rendit à Angoulême, accompagné de l'élite de sa noblesse. Aussitôt qu'il se trouva en présence de la jeune Isabelle, il en devint amoureux (probablement aussi de sa dot) et

résolus de l'enlever. Il fut probablement favorisé dans son dessein par l'ambitieuse princesse dont l'amour-propre était flatté par la perspective d'une couronne royale, et Jean-de-Saint-Val, évêque d'Angoulême, bénit l'union du roi d'Angleterre et de l'héritière de l'Angoumois.

Aymard ne put supporter l'affront qui lui était fait ; il abandonna le roi anglais et embrassa la cause du roi de France. Une puissante ligue se forma entre Philippe-Auguste, Hugues de Lusignan, Aymard et Arthur de Bretagne. Ce dernier, fils de Geoffroy Planta-genêt et neveu de Jean-Sans-Terre, prétendait avoir des droits à la couronne d'Angleterre et cherchait à les faire valoir. Pour se débarrasser d'un rival dangereux, Jean-sans-Terre l'assassina lui-même à Rouen et jeta son corps dans la Seine.

Il s'ensuivit une guerre générale dans laquelle le roi de France conserva toujours l'avantage. Ses alliés profitèrent de ses succès, et, après la conclusion de la paix, Hugues de Lusignan obtint le gouvernement de la Saintonge (1215).

Jean-sans-Terre mourut l'année suivante, méprisé et haï de ses sujets, laissant l'Angleterre amoindrie et la France victorieuse sur tous les points.

Après sa mort, sa veuve revint à Angoulême assister la vieillesse de son père qui lui avait pardonné : la ville d'Angoulême lui fit une réception magnifique, qui dut flatter l'amour-propre de cette princesse orgueilleuse.

Aymard mourut peu après (1217), et, rompant avec les traditions de sa famille, il voulut être enterré devant la porte de l'abbaye de La Couronne, alors que la plupart de ses prédécesseurs avaient été enterrés à l'abbaye de Saint-Cybard.

Avec Aymard finit la dynastie des Taillefer

2° Les Lusignan (1217-1308)

A la mort de son père, la comtesse reine Isabelle n'avait que trente-deux ans : encore jeune, héritière des grands domaines des Taillefer, elle devait avoir et elle eut de nombreux aspirants à sa main.

Son choix tomba sur son premier fiancé, dont elle avait pu déjà apprécier les brillantes qualités. Ce qui la détermina surtout, c'est qu'elle savait que son empire sur son époux serait absolu, et cette princesse ambitieuse, qui voulait toujours être traitée en reine, comptait se servir de cet ascendant pour mettre à exécution ses ambitieux projets.

C'est par ce mariage que l'Angoumois passa entre les mains de la puissante famille des Lusignan, qui devait fournir cinq comtes à notre pays.

La mort prématurée du roi de France, Louis VIII, semblait devoir compromettre l'œuvre de Philippe-Auguste. L'héritier du trône était un enfant de onze ans, qui devait être Saint-Louis. Mais la veuve du dernier roi, Blanche de Castille, était une femme supérieure, douée de grand courage et de grands talents, qui maintint d'une main ferme les prérogatives de la royauté.

Malgré cela, les barons français crurent le moment favorable pour reconquérir leurs anciennes libertés féodales, qu'ils appelaient hypocritement les libertés de la nation. Ils formèrent entre eux une ligue puissante, et Hugues de Lusignan, excité par la fière Isabelle, ne fut pas le dernier à se joindre aux seigneurs révoltés. A cette époque, la cause du peuple s'identifiait avec celle de la royauté, qui apparaissait comme la protectrice des pauvres et des opprimés. Aussi les milices communales se groupèrent-elles autour du jeune roi et de la régente et forcèrent-elles les barons à mettre bas les armes et à faire leur soumission. Hugues de Lusignan signa avec la régente raccommodement de Vendôme (1227).

Cet accommodement ne pouvait satisfaire la comtesse-reine, qui ne songeait à rien moins qu'à renverser Louis IX.

Aussi ne tarda-t-elle pas à persuader à son époux qu'il eût à reprendre les armes. Une nouvelle ligue, plus redoutable que la première, se forma, ligue dont Hugues de Lusignan était l'âme et dans laquelle entrèrent le roi d'Angleterre Henri III, fils d'Isabelle, les rois d'Aragon, de Castille et de Navarre, le comte de Toulouse, le vicomte de Béziers, auxquels se joignirent les principaux seigneurs du Poitou et de l'Aquitaine.

RUINES DU CHATEAU D'HORTE

Photographie MAUREL

Imp. L. COQUEMARD.



Le roi Louis IX, devenu majeur, avait donné le Poitou à son frère Alphonse, qui devenait ainsi le suzerain direct du comte Hugues pour son comté de la Marche. Isabelle considéra comme un affront l'hommage que son époux fut forcé de rendre au comte Alphonse à cette occasion et le poussa à recommencer la guerre contre le roi.

En 1241, le comte Hugues, sûr de l'appui du roi d'Angleterre, se rendit à Poitiers et signifia insolemment au frère de Saint-Louis, qu'il lui retirait son hommage Puis, entouré de ses arbalétriers, il sortit de la ville, après avoir mis le feu à son logis.

Une telle insulte ne pouvait demeurer impunie : Louis IX convoqua en toute hâte les chevaliers de France pour forcer le comte rebelle à la soumission. Tous les alliés de Hugues l'abandonnèrent ; seul, Henri III débarqua à Royan avec trois cents chevaliers, apportant en outre trente tonneaux d'argent pour recruter des partisans en France. L'armée anglaise fut vaincue par le saint roi à Taillebourg et à Saintes (19 et 20 juillet 1242), et les révoltés durent faire leur soumission. Hugues de Lusignan alla trouver le roi à Pons et se réconcilia avec lui.

Ne pouvant se résoudre à sa défaite, l'altière comtesse résolut alors d'agir seule et tenta de faire empoisonner les viandes qui devaient être servies au roi. Elle ne put y réussir et mourut peu d'années après (1246), emportant dans la tombe sa haine inassouvie et ses ambitions déçues. Elle fut enterrée près de son père à l'abbaye de La Couronne.

Hugues, définitivement rallié, avait pris la croix en 1245, Il suivit le roi à la croisade d'Egypte (1248) ; mais chargé d'années, accablé par la maladie, il ne put supporter les fatigues de la guerre, et revint dans ses domaines, où il mourut la même année. Il fut enterré à l'abbaye de Valence, près de Couhé, dans le Poitou.

De ses nombreux enfants, ce fut l'aîné, HUGUES II qui fut comte d'Angoulême. Les autres reçurent différents fiefs, mais avec cette condition que ces fiefs devaient faire retour au comte d'Angoulême, faute d'héritiers mâles. Hugues II suivit le comte de Poitiers à la croisade d'Egypte et mourut au cours de cette expédition (1252).

Il eut pour successeur son fils HUGUES III, dit le Brun.

Le fait le plus important de l'administration de ce prince est la grande querelle qu'il eut avec Robert de Montbron, évêque d'Angoulême, querelle dont l'origine est imparfaitement connue. S'étant assuré l'appui des principaux seigneurs de la Guyenne, le comte d'Angoulême ordonna à son sénéchal de chasser l'évêque et son clergé, de leur interdire l'eau et le feu et de défendre à ses vassaux de faire aucun commerce avec eux (1259). L'évêque ne se sentant pas assez fort pour résister seul, en appela au roi et au parlement. L'affaire fut soumise à l'arbitrage des évêques de Cahors et de Limoges, qui rendirent contre le comte d'Angoulême un jugement dont voici les principales clauses.

Le comte d'Angoulême était condamné « à ramener l'évêque et son clergé à Angoulême, et, pour cela à assister à une procession qui serait faite, un jour de fête, depuis le monastère de Saint-Ausone jusqu'à l'église Saint-Pierre, nu-pieds, en chemise, sans ceinture et nu-tête ». Il fut en outre ordonné « qu'après la procession faite les battants de la porte Saint-Pierre par où il devait passer seraient brûlés en la place devant l'église ». Le comte devait ensuite « déclarer publiquement qu'il avait commis tout ce qu'on lui imputait et promettre de n'y plus retomber ». De plus, il fut condamné à cinq cents livres d'amende, applicables aux réparations de l'église, et il dut fonder un revenu suffisant pour entretenir trois cierges, qui devaient brûler à perpétuité devant le grand autel, lors du service divin. Ce dernier point fut strictement exécuté, et, au seizième siècle, les rois de France, successeurs des Lusignan, payaient encore les cierges expiatoires.

Angoulême s'embellit sous l'administration de Hugues III ; ce fut lui qui fit paver les rues de la ville. Notre vieux chroniqueur Corlieu rapporte qu'à cette époque le faubourg Saint-Ausone était très étendu et se prolongeait jusqu'au port de Basseau.

Hugues III suivit le roi Saint-Louis dans sa seconde croisade et périt en Afrique (1270), laissant ses immenses domaines à son fils aîné.

Ce dernier, Hugues IV, fut un prince grand et magnifique qui continua les embellissements commencés par son père. C'est lui qui fit construire la grande tour octogone du château d'Angoulême. Aussi brave que ses ancêtres, il suivit le roi Philippe le Bel dans la campagne de Flandre, et assista au désastre de Courtrai (1302). Pour subvenir aux frais de cette expédition, il avait été obligé d'engager au roi de France le comté de la Marche et la seigneurie de Lusignan.

N'ayant pas d'héritier, il avait fait un premier testament en faveur de son frère Guy de Lusignan ; mais, ayant appris que ce dernier avait pris le parti de ses ennemis, il détruisit ce premier testament et en fit un autre en faveur de son cousin.

Après sa mort (1302), Guy se refusa à reconnaître ce second testament et s'empara du comté d'Angoulême. Il fut accusé d'avoir vendu Cognac et Merpins aux Anglais, et condamné par contumace pour ce fait. Aussi, est-ce par erreur que certains historiens ont cru qu'il avait librement choisi Philippe le Bel, roi de France, pour son héritier. La vérité est que le roi de France avait décidé la confiscation de l'Angoumois. Le comte d'Angoulême, en effet, avait été condamné à des amendes s'élevant à cent vingt mille livres et obligé d'abandonner au roi ses droits sur ses provinces en garantie des sommes qu'il devait à la Couronne.

Guy de Lusignan vint peu à Angoulême ; il passa la plus grande partie de sa vie à Poitiers dans un monastère. Il était, du reste, très faible de tempérament et fut presque continuellement malade.

Il mourut en 1308. et le roi de France, pour s'assurer la libre possession de l'Angoumois, chargea son chancelier Guillaume de Nogaret, de s'entendre avec les héritiers

directs du comte, afin de les dédommager de la perte de leurs droits

Guy de Lusignan fut le dernier comte héréditaire de l'Angoumois.

Cette province fut alors rattachée à la Couronne, après en avoir été séparée pendant près de cinq siècles. Dans ce long espace de temps, dix-neuf comtes l'avaient successivement administrée. Complètement indépendants, ils ne reconnaissaient dans leurs domaines d'autre volonté que la leur ; ils battaient monnaie, rendaient la justice et reconnaissaient à peine la suzeraineté des rois de France. Lorsque, par suite du mariage d'Eléonore de Guyenne, ils furent devenus les vassaux du roi d'Angleterre, ils se rapprochèrent des rois de France, plus par intérêt que par patriotisme, et cette politique, qui n'avait été abandonnée qu'accidentellement par Hugues I^{er} de Lusignan, amena peu à peu l'annexion de l'Angoumois à la Couronne, annexion qui fut accomplie par Philippe le Bel en 1308.

CHAPITRE III

DE L'ANNEXION DE L'ANGOUMOIS A LA COURONNE A LA PREMIÈRE EXPULSION DES ANGLAIS (1308-1386)

Pour s'assurer la possession de l'Angoumois, Philippe le Bel s'empressa de traiter avec les héritiers de Guy de Lusignan. Aymard de Valence, le plus proche héritier mâle du comte, eut une forte somme d'argent. La sœur de Guy, Yolande, eut la jouissance des revenus du comté ; mais il lui fut interdit de recevoir l'hommage des vassaux et de couper le bois des futaies. Elle eut de plus une donation de deux mille livres, une fois payées, et la terre de Villebois dut lui assurer un revenu de cent livres.

Le roi de France attachait une telle importance à la possession de l'Angoumois, qu'il prescrivit, par une clause expresse de son testament, que cette province ne pourrait être détachée du domaine de la Couronne.

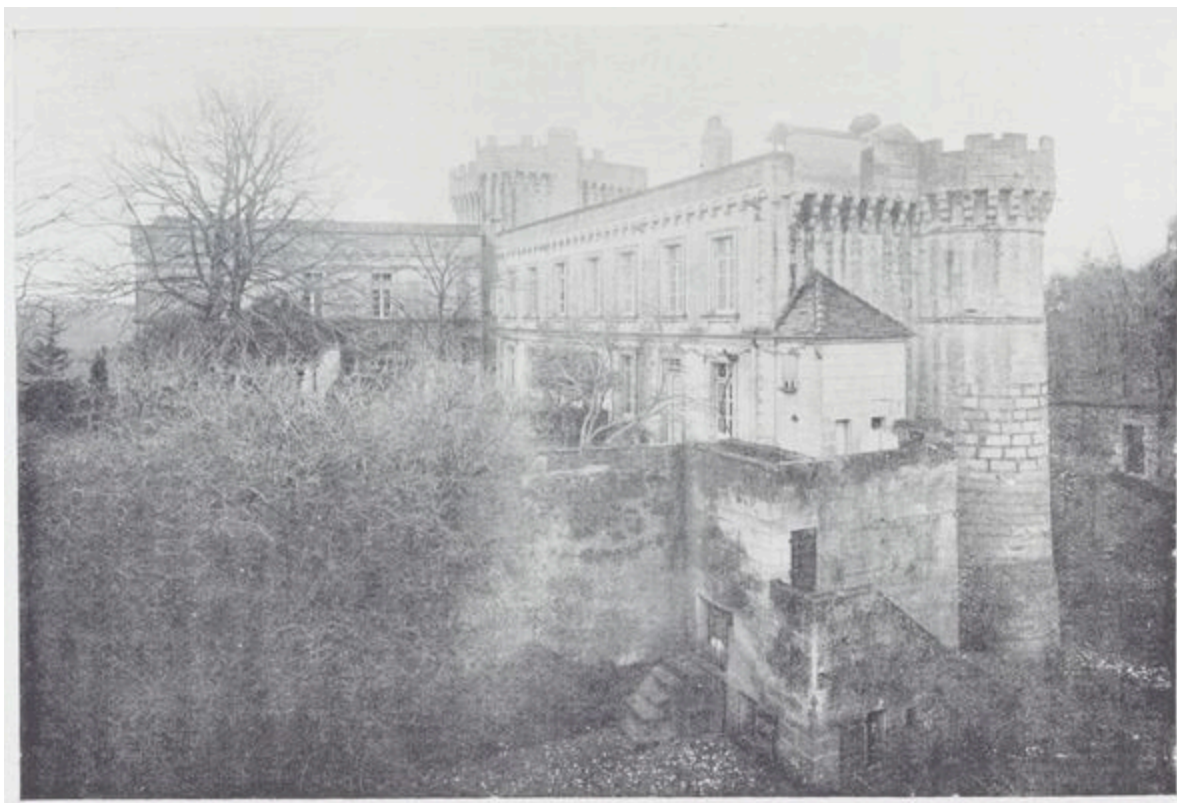
A cette époque, les Templiers possédaient dans notre pays de nombreuses commanderies. Cet ordre de moines guerriers avait pris parti pour le pape Boniface VIII, dans sa querelle avec le roi de France, et avait ainsi profondément irrité ce dernier ; de plus, Philippe le Bel, toujours à court d'argent, voulait s'approprier les immenses richesses des Templiers. Aussi fit-il prononcer par le pape Clément V l'abolition de cet ordre célèbre. Les nombreuses templerie établies dans le royaume furent détruites, et celles de l'Angoumois ne furent pas épargnées.

Philippe le Bel mourut en 1314, après un règne de vingt-neuf ans. Il laissait trois fils : l'aîné Louis X, dit le Hutin, ne fit que passer sur le trône ; il mourut en 1316, ne laissant qu'une fille, la princesse Jeanne, qu'il avait eue de son mariage avec Marguerite de Bourgogne. Sa seconde femme, Clémence de Hongrie, était enceinte de plusieurs mois ; la petite Jeanne de France, qui n'avait que six ans, ne trouva aucun défenseur puissant pour soutenir ses droits, et les barons, ne voulant point que la royauté tombât en quenouille, chargèrent les hommes de loi d'aviser à la situation.

CHATEAU DE LA TRANCHADE A GARAT

Photographie MAUREL)

Imp. L. COQUEMARD



Les légistes firent nommer le frère de Louis X, Philippe, régent du royaume jusqu'à la délivrance de la reine Clémence. Le 15 novembre 1316, cette dernière mit au

monde un fils qu'elle fit nommer Jean et qui ne vécut que quatre jours. Aussitôt Philippe se fit couronner roi de France à Reims, sous le nom de Philippe V.

Ce fut en vain que la vieille duchesse de Bourgogne, Agnès de France, fille de Saint-Louis, en appela aux pairs du royaume et chercha à faire valoir les droits de sa petite-fille. Une assemblée nombreuse de barons, de prélats et de bourgeois, convoquée par Philippe, approuva à l'unanimité, le 1^{er} février 1317, le couronnement du nouveau roi et décida que les femmes ne pouvaient avoir aucun droit à la Couronne.

C'était d'ailleurs l'idée dominante au quatorzième siècle, et le grand chroniqueur de cette époque, Froissard, écrira au premier livre de ses chroniques que « Le royaume de France est si noble qu'il ne peut aller à femelle ». Ce ne fut pourtant pas sans quelques protestations que le nouveau roi put faire reconnaître son autorité ; mais les résistances furent promptement étouffées, et Philippe, pour dédommager sa nièce, la maria à Philippe d'Evreux et lui donna en apanage le comté d'Angoulême et le royaume de Navarre. Mais il profita de la jeunesse des deux époux (Philippe d'Evreux avait treize ans et la princesse Jeanne, sept) pour garder l'administration de leurs domaines.

L'exemple de Philippe V fut suivi par son frère Charles IV, qui lui succéda sans opposition en 1322 ; c'est seulement en 1325 que Philippe d'Evreux et la comtesse Jeanne vinrent prendre possession de l'Angoumois. La Navarre ne leur fut rendue qu'en 1328, après l'avènement de Philippe de Valois au trône de France.

Ainsi que ses prédécesseurs, Charles IV était mort sans laisser d'héritier mâle et, par une nouvelle application de la loi salique, ce fut son cousin, Philippe de Valois, qui fut couronné roi de France, malgré les prétentions de Philippe d'Evreux et d'Edouard III, roi d'Angleterre.

Philippe VI se hâta de traiter avec Philippe d'Evreux, en lui restituant la Navarre et en lui assurant des revenus considérables sur les comtés de la Marche, de Mortain et de Longueville.

Sous l'administration de Philippe d'Evreux et de la comtesse Jeanne, l'Angoumois jouit d'une paix profonde et d'une tranquillité parfaite jusqu'au moment où éclata la guerre de Cent ans.

Prince brave et chevaleresque, Philippe accompagna le roi de France dans la campagne de Flandre et assista à la bataille de Cassel, où il combattit vaillamment. En 1340, le roi Alphonse de Castille, ayant demandé son appui contre les Maures, Philippe lui amena de puissants renforts, fit une brillante campagne contre les Infidèles et périt au siège d'Algésiras le 16 septembre 1343.

La comtesse Jeanne garda l'administration de l'Angoumois jusqu'à sa mort (1319).

Cependant la guerre avait éclaté, en 1337, entre la France et l'Angleterre, guerre terrible qui devait durer plus de Cent ans. Cette guerre, qui sema dans toute la France la misère et la ruine, et dont nos provinces eurent particulièrement à souffrir, eut pourtant pour résultat d'éveiller l'idée de patrie dans le cœur de nos populations, et contribua ainsi à la formation de l'unité territoriale de la France.

Pendant les premières années de cette guerre désastreuse, l'Angoumois fut peu éprouvé. Les hostilités avaient commencé d'abord en Flandre, où notre marine naissante avait été détruite par les Anglais à la bataille de l'Ecluse (1340), et s'étaient continuées en Bretagne, où avait éclaté la guerre des deux Jeanne.

En 1345, une formidable armée anglaise, commandée par Henri de Lancastre, comte de Derby, débarqua à Bayonne, s'empara de Bergerac, et vint mettre le siège devant Angoulême. Les habitants signèrent une trêve d'un mois, afin de pouvoir prendre conseil du roi de France. Ce délai

expiré, ne voyant venir aucun secours, ils se rendirent au roi anglais, qui leur donna comme gouverneur Jean de Norwich.

L'année suivante, le duc Jean de Normandie, fils de Philippe VI, reprit la ville, chassa les Anglais et remplaça leur gouverneur par Antoine Villiers, auquel il laissa une garnison de cent hommes d'armes.

A la mort de la comtesse Jeanne (1319), l'Angoumois devait naturellement revenir à son fils, Charles, roi de Navarre, qui fut justement surnommé le Mauvais. C'était un prince fourbe et cruel, qui revendiqua hautement ses droits à la couronne de France et qui s'allia toute sa vie avec nos ennemis. Le duc Jean de Normandie, devenu roi à la mort de son père Philippe VI (350), ne voulut pas laisser le beau comté d'Angoulême aux mains de Charles le Mauvais : malgré les recommandations formelles de Philippe le Bel, il donna l'Angoumois à son favori, Charles de La Cerda, qu'il avait fait connétable après l'exécution de Raoul de Nesle, comte d'Eu.

Afin de désintéresser le roi de Navarre, le roi Jean lui fit don des seigneuries de Mantes et de Meulan. Charles le Mauvais ne trouva pas que ce fût une compensation suffisante et, pour se venger, il fit assassiner le connétable (G janvier 1354). Ce crime ne lui profita pas ; afin de se soustraire à la colère du roi de France, le roi de Navarre s'était réfugié en Angleterre ; sur la foi du traité de Valognes (1335), il revint en France et recommença ses intrigues contre le roi Jean. Ce dernier, irrité, le fit arrêter et le retint prisonnier.

Cependant le Prince Noir, fils du roi d'Angleterre, profitant de l'anarchie dans laquelle se trouvait plongée la France, avait repris la campagne. Parti de Bordeaux avec une armée peu nombreuse, mais aguerrie et bien disciplinée, il se porta jusque sur la Loire et ne recula qu'à l'approche du roi Jean, qui accourait à la tête de la noblesse française.

La discipline de l'armée anglaise eut encore raison de la fougue inconsidérée des chevaliers, et l'armée française essuya une sanglante défaite à Maupertuis, près de Poitiers (19 septembre 1356) ; le roi Jean lui-même fut fait prisonnier, après avoir combattu avec un grand courage.

Il fut emmené en captivité à Londres.

Quatre ans après (1360), il signa avec le roi d'Angleterre le traité de Brétigny, par lequel tout l'ouest de la France (et par conséquent l'Angoumois) devenait la possession des Anglais.

Après la mort du connétable de La Cerda, l'Angoumois était revenu à la couronne de France. Angoulême était si bien fortifié que les Anglais n'avaient pas osé l'assiéger. Aussi les habitants refusèrent-ils de reconnaître le traité de Brétigny et ne voulurent-ils pas ouvrir leurs portes aux Anglais. Le roi Jean fut obligé d'écrire deux fois au Corps de ville, avant que les habitants se résignassent à recevoir la garnison anglaise.

Ce fut seulement le 26 octobre 1361 que le sénéchal du prince de Galles, Jean Chandos, put faire son entrée dans la ville.

Attiré par la beauté du climat et par l'air vif et salubre du pays, le Prince Noir abandonna Bordeaux et vint se fixer à Angoulême. Le séjour de cette ville lui plaisait d'autant mieux qu'il s'y trouvait plus à portée pour surveiller les habitants, toujours prêts à la révolte. Il les traitait du reste avec une grande hauteur et ne voulait en admettre aucun aux emplois publics ; toutes les charges étaient confiées aux Anglais.

Le roi Jean était mort en Angleterre (1364) ; son fils, Charles V, lui avait succédé. Ce prince, sage autant que son père était aventureux, devait, par sa politique habile, relever le prestige de la France et chasser les Anglais de la plus grande partie du royaume. Aidé par le connétable Duguesclin, général aussi habile que lui-même était prudent politique, il se hâta de terminer la lutte contre

Charles le Mauvais (dont l'armée fut défaite à Cocherel le 16 mai 1364), et la guerre de Bretagne (à laquelle mit fin le traité de Guérande signé le 11 avril 1365) et tourna alors toutes ses forces contre les Anglais.

Le Prince Noir fournit lui-même un prétexte à Charles V pour recommencer les hostilités. Voici à quelle occasion : pour subvenir aux dépenses de sa campagne d'Espagne et aussi afin de pouvoir donner libre cours à ses passions, le Prince Noir avait dissipé les sommes considérables qu'il avait apportées d'Angleterre : ses coffres étaient vides et il fallait songer à les remplir. Pour arriver à ce but, il ne trouva rien de mieux que de lever de nouveaux impôts sur les provinces cédées à l'Angleterre par le traité de Brétigny, et il décréta l'impôt de fouage, contribution qui était applicable à toute maison habitée

Certaines provinces, subissant la loi du vainqueur, se résignèrent à payer l'impôt demandé ; mais d'autres pays, entre autres l'Angoumois, s'y refusèrent en disant qu'ils avaient « ressort en la Chambre du Roi de France ».

Il peut sembler étrange de voir les habitants des pays conquis invoquer l'autorité du roi de France, alors que ce dernier avait cédé ces provinces au roi d'Angleterre. Mais il faut remarquer qu'une clause spéciale du traité de Brétigny stipulait qu'en échange des provinces cédées, le roi anglais devait renoncer à toutes ses prétentions à la couronne de France. Or le vieux roi, Edouard III, continuait à se prévaloir du titre de roi de France et d'Angleterre.

Aussi les nobles du Languedoc, du Limousin et de l'Angoumois, prétendant que le roi d'Angleterre était le premier à violer le traité de Brétigny, refusèrent de payer l'impôt et en appelèrent au roi de France. Le sénéchal du prince de Galles, Chandos, homme sage et de bon jugement, conseillait au prince de ménager ses sujets et de ne pas recourir à un impôt si impopulaire. Mais le Prince Noir, irrité de la résistance qu'il éprouvait, ordonna de percevoir les impôts malgré l'opposition de la noblesse.

Aussitôt Charles V, qui n'attendait qu'une occasion favorable pour reprendre les hostilités, envoya le sire de Capponel, pour protester contre la perception des impôts, et pour citer le Prince Noir à comparaître devant la cour des Pairs, Ce dernier répondit insolemment :

« Nous irons volontiers à notre ajournement à Paris, puisque cela

« est mandé du roi de France ; mais ce sera hassinet en la tête et

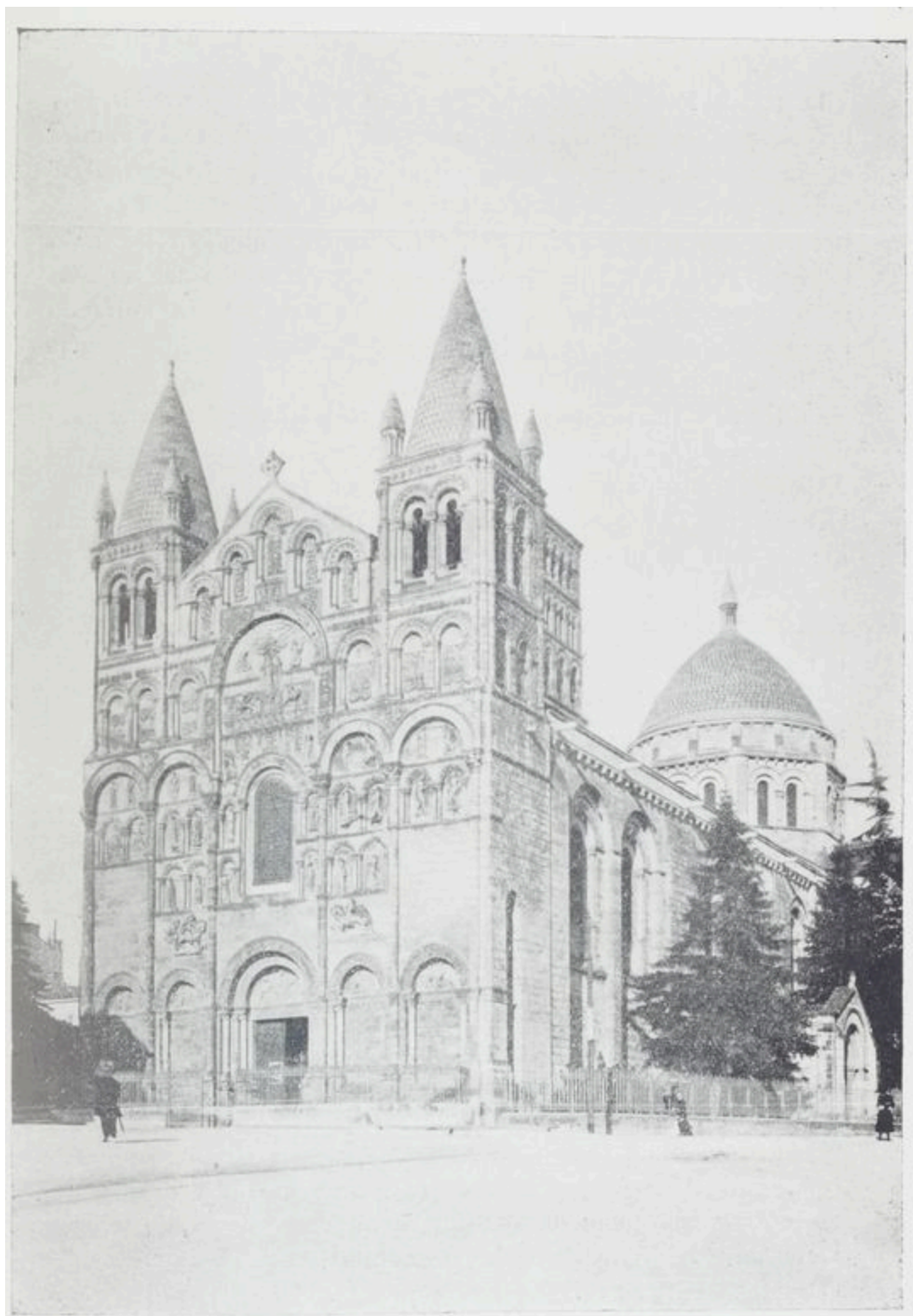
« soixante mille hommes en notre compagnie ; il en coûtera cent

« mille vies »

CATHÉDRALE D'ANGOULÈME

Photographie MAUREL.

Imp. L. COQUEMARD.



Le roi de France ne demandait pas une autre réponse. Depuis longtemps il se préparait à la guerre. Il avait fait des économies qui lui avaient permis de diminuer la gabelle de moitié, et, malgré cela, il avait organisé de nombreuses milices bourgeoises et des compagnies d'arbalétriers. Aussi, dès qu'il eut connu la réponse du Prince Noir, il rassembla les Etats-Généraux, leur fit voter les subsides nécessaires à la guerre et fit décréter par les Pairs du royaume la confiscation de la Guyenne et des autres possessions anglaises (9 mai 1369).

Ce fut le signal de la guerre. Deux armées françaises, commandées par les ducs d'Anjou et de Berry, frères du roi, marchèrent sur Angoulême où s'était enfermé le Prince Noir. Ce dernier, ne se trouvant pas en sûreté par suite de l'hostilité sourde des habitants, quitta cette ville et alla se réfugier derrière les murailles de Cognac, où son frère, le duc de Lancastre, lui amena de puissants renforts. Après avoir ainsi reconstitué son armée, il marcha contre la ville de Limoges, qui s'était soulevée contre la domination anglaise, et fit durement expier leur révolte aux habitants de cette ville. Un grand nombre d'entre eux furent passés au fil de l'épée, et la ville fut livrée aux flammes (1370).

Peu de temps après, épuisé par les excès, affaibli par la maladie, ce prince, qui avait fait tant de mal à la France, partit pour l'Angleterre où il mourut en 1376.

Cependant les Français reprenaient partout l'avantage. Obéissant aux ordres du roi, qui, pour ne pas renouveler les fautes commises à Crécy et à Poitiers, défendait de livrer de grandes batailles, les généraux français décimaient l'ennemi, le harcelant sans cesse, sans jamais lui donner prise. Profitant du désordre qui régnait dans les armées anglaises, les villes de France se soulevaient les unes après les autres et chassaient leurs garnisons anglaises qui ne recevaient plus de secours du dehors.

Angoulême secoua le joug de l'étranger en 1372. En quittant notre pays, le Prince Noir y avait laissé pour

gouverneur un chevalier anglais, Henri Haye. Les habitants le chassèrent de la ville et se donnèrent au roi Charles V, qui, pour les récompenser, leur accorda la charte de 1373, par laquelle la ville d'Angoulême obtenait de grands privilèges. Dans la suite ces privilèges furent confirmés, et même notablement augmentés par quelques-uns des successeurs de Charles V.

Mais, si la ville d'Angoulême avait recouvré sa liberté, il n'en était pas ainsi du reste du pays, et, pendant de longues années encore, les Anglais, qui restaient maîtres des principaux châteaux, devaient répandre la terreur parmi les populations de l'Angoumois (1372-1386).

Le roi Charles V envoya en Angoumois son frère, le duc de Berry, avec mission de poursuivre sans relâche et de disperser les bandes de pillards qui ravageaient la contrée. Ce prince déploya une grande activité, s'empara de Cognac et de Merpins et assiégea Châteauneuf, dont la garnison anglaise se défendit vaillamment. Cette ville ne se rendit qu'après un siège de quatre ans (1380).

Le roi de France mourut cette même année, laissant le trône à son fils, Charles VI, sous le règne duquel la France devait voir l'œuvre de Charles le Sage anéantie, et le royaume démembré de nouveau au profit des Anglais.

Le nouveau roi n'ayant que douze ans, ce furent ses oncles qui gouvernèrent jusqu'à sa majorité. Ils envoyèrent dans l'Angoumois, le maréchal de Sancerre, avec mission de chasser les dernières bandes anglaises qui désolaient encore le pays, Celui-ci s'acquitta glorieusement de sa tâche, reprit aux Anglais Jarnac et Larochandry et fit démanteler les forteresses féodales, qui avaient été si longtemps la terreur des paysans.

C'est de cette époque que datent la plupart des ruines pittoresques qui couronnent encore le sommet de nos coteaux, ruines auxquelles le paysan, dans son épouvante, a donné des noms fantastiques, tels que château du Diable,

château Rompu, château de Ravillac, château des Fades,
etc...

Ce fut seulement en 1386 que le pays fut entièrement
pacifié.

CHAPITRE IV

DE LA PREMIÈRE EXPULSION DES ANGLAIS A L'ANNEXION DEFINITIVE A LA COURONNE (1386-1531)

Après l'assassinat du connétable de La Cerda (1354), le comté d'Angoulême n'avait pas eu de comtes particuliers. Administré par les Anglais, qui l'avaient occupé en vertu du traité de Brétigny, il fut de nouveau réuni à la couronne de France, lorsque la ville d'Angoulême eut secoué le joug de l'étranger (1372). Mais il n'y resta pas longtemps. En 1392, le roi Charles VI donna l'Angoumois à son frère Louis, duc d'Orléans, pour le dédommager d'une somme de quatre mille livres qu'il lui devait. C'est par cette donation que l'Angoumois passa entre les mains des Valois-Orléans, dont la famille devait plus tard régner sur la France.

Cette même année (1392), un événement tragique vint compromettre l'œuvre de Charles V et livrer de nouveau la France aux horreurs de la guerre. Le roi Charles VI, dont le règne s'annonçait aussi brillant que celui de son père, devint subitement fou.

Aussitôt les oncles du roi, les sires des Fleurs de lys, ainsi qu'on les appelait, s'emparèrent du pouvoir et gouvernèrent au nom du malheureux Charles VI. Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, resta bientôt seul à la tête du gouvernement ; mais il eut à compter avec le jeune frère du roi, Louis, duc d'Orléans et comte d'Angoulême, qui s'était déjà distingué par une brillante expédition en Guyenne, pendant laquelle il s'était emparé de la ville de Blaye.

Cette rivalité des deux maisons de Bourgogne et d'Orléans, qui devait être pour la France la source des plus grands malheurs, s'était déjà manifestée à plusieurs reprises, avant la maladie du roi ; mais elle n'eut de conséquences véritablement funestes qu'après la mort du vieux duc de Bourgogne (1404). Le duc d'Orléans avait toujours montré une certaine déférence envers son oncle ; mais, celui-ci étant mort, il n'entendait pas se soumettre à son cousin, Jean-sans-Peur. Ce dernier s'appuyait principalement sur le peuple et s'appliquait à entretenir chez les Parisiens l'irritation que leur causait la conduite scandaleuse du duc d'Orléans.

Les ducs de Berry et de Bourbon, pressentant les dangers que ferait courir à la France une rupture définitive entre les deux rivaux, s'interposèrent, et le duc de Bourgogne consentit à rendre visite à Louis d'Orléans.

Cette entrevue eut lieu le 20 novembre 1407 ; les deux princes se réconcilièrent, communiquèrent ensemble et mangèrent à la même table.

Mais cette réconciliation n'était qu'apparente de la part de Jean-sans-Peur, qui, trois jours après, le 23 novembre 1407, faisait assassiner son cousin au moment où ce dernier sortait de l'hôtel Montaigu, occupé par la reine. La malheureuse veuve de Louis d'Orléans, Valentine Visconti, mourut de désespoir, l'année suivante, sans avoir pu obtenir justice contre le meurtrier.

Le duc d'Orléans laissait trois fils : l'aîné, Charles, qui fut un des meilleurs poètes de son époque, conserva le duché d'Orléans. L'Angoumois fut laissé, par testament, au plus jeune, Jean, qui mérita par ses vertus d'être appelé Jean le Bon. Comme il n'avait que trois ans à la mort de son père, ce fut son frère aîné qui administra le comté en son nom.

Cependant, le 9 mars 1409, dans une assemblée solennelle tenue à Chartres, en présence du roi, de la reine et de toute la cour, Jean-sans-Peur avait avoué son crime et en avait manifesté un profond repentir. Par sa soumission

apparente, il comptait regagner tout son crédit et il y réussit. Aussitôt il fit arrêter, par le prévôt des Essards, le surintendant des finances, Jean de Montaigu, et le fit condamner et mettre à mort.

Cette exécution lui concilia les bonnes grâces du peuple de Paris ; il en acquit une grande popularité, qu'il augmenta encore, en restituant aux Parisiens leur vieille constitution libre et en leur donnant le droit de nommer leur prévôt et le chef des milices bourgeoises. Comme il s'appuyait principalement sur la populace, et en particulier sur la corporation des bouchers, il s'aliéna complètement la noblesse.

Les ducs de Berry et de Bourbon s'étaient retirés de la cour en 1410. Effrayés de la puissance croissante du duc de Bourgogne, ils signèrent à Gien, avec les princes d'Orléans et le comte d'Armagnac, beau-père du duc Charles, un traité d'alliance offensive et défensive, auquel adhérèrent les principaux seigneurs français.

Deux partis, dont les querelles sanglantes allaient conduire le royaume à sa perte, se disputèrent alors le pouvoir : les Armagnacs, qui réunissaient autour d'eux la plus grande partie de la noblesse, et les Bourguignons, qui s'appuyaient principalement sur le peuple.

En exécution du traité de Gien, les princes d'Orléans déclarèrent la guerre à Jean-sans-Peur, mais ils commirent la faute impardonnable d'appeler à leur secours les Anglais, qui s'empressèrent d'envoyer une armée commandée par les ducs d'Yorck et de Clarence. Charles d'Orléans regretta promptement d'avoir fait appel aux ennemis de son pays ; le duc de Bourgogne étant venu l'assiéger dans Bourges, il traita avec lui et congédia ses redoutables alliés. Les Anglais se firent payer cher leur retraite : ils mirent au pillage les pays qu'ils eurent à traverser et dévastèrent principalement la Touraine. Bien plus, le duc d'Orléans, ne pouvant leur payer la somme

qu'il leur avait promise, fut obligé de leur livrer en otage le comte d'Angoulême son jeune frère.

Les faits que nous venons de raconter, ainsi qu'une partie de ceux qui vont suivre, appartiennent plutôt à l'histoire générale de la France qu'à celle de l'Angoumois ; mais leurs conséquences ont été si graves pour le pays tout entier, le contre-coup en a été si terrible dans toutes les provinces que nous ne croyons pas pouvoir les passer sous silence. Avant de suivre le comte Jean en Angleterre, nous indiquerons donc brièvement les faits qui s'accomplirent pendant sa captivité.

La réconciliation des ducs de Bourgogne et d'Orléans ne pouvait être sincère. Jean-sans-Peur était trop ambitieux pour vouloir partager le pouvoir avec son cousin, et, en traitant avec lui, il ne poursuivait qu'un but, celui de l'affaiblir afin de mieux le perdre. La guerre civile recommença avec la plus grande violence, lorsque le duc d'Orléans, prévenu par le prévôt des Essards, eut refusé de se rendre à Auxerre, où le duc de Bourgogne lui avait offert une entrevue, dans le but apparent de confirmer solennellement leur réconciliation, mais, en réalité, dans l'intention de s'emparer de sa personne.

Les Anglais n'avaient cependant pas perdu l'espoir de reconquérir les provinces que leur avait concédées le traité de Brétigny. Une trêve de vingt-huit ans avait été conclue le 29 mars 1395 ; mais l'animosité entre les Français et les Anglais n'en continuait pas moins à se manifester par des faits d'armes particuliers, parmi lesquels nous pouvons citer, dans notre province, la reprise du château de Bouteville.

Le roi d'Angleterre, Henri V, qui voulait faire oublier, par sa conduite sage et prudente, les désordres de sa jeunesse, laissa d'abord les Armagnacs et les Bourguignons s'affaiblir mutuellement, puis il demanda l'exécution du traité de Brétigny et la main de Catherine de France (1414). Sur le refus du Conseil du roi Charles VI, il débarqua près de

Honfleur, s'empara de cette ville, et détruisit la Normandie. Les Armagnacs, qui étaient alors maîtres du gouvernement, envoyèrent contre les Anglais une nombreuse armée, qui vint les attaquer à Azincourt (1415). La noblesse française commit les mêmes fautes qui avaient amené les désastres de Crécy et de Poitiers, et essuya une nouvelle et sanglante défaite ; plus de dix mille hommes restèrent sur le champ de bataille et les Anglais emmenèrent de nombreux prisonniers, parmi lesquels le duc Charles d'Orléans.

Cette défaite ne fit que raviver la haine entre les Armagnacs et les Bourguignons. Les deux partis, qui se disputaient la France, recommencèrent, avec plus de violence que jamais, leur lutte fratricide, et les Anglais en profitèrent pour s'emparer de la Normandie,

Devant les progrès inquiétants des Anglais, Jean-sans-Peur songea à se rapprocher du Dauphin et des Armagnacs. Une entrevue fut décidée au pont de Montereau. Jean-sans-Peur s'y rendit ; mais à peine eut-il franchi la barrière qui le séparait du Dauphin, qu'il fut assailli par les Armagnacs et tomba sous les coups de Tanneguy-Duchâtel (1419).

Cet assassinat consumma la perte de la France. Le fils du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, pour venger le meurtre de son père, s'unit étroitement aux Anglais, et signa avec eux et la reine Isabeau de Bavière le honteux traité de Troyes (1420), qui déclarait le roi d'Angleterre récent du royaume de France, jusqu'à la mort de Charles VI, et reconnaissait, comme héritiers de la couronne, les héritiers du roi anglais à l'exclusion du Dauphin.

Le roi d'Angleterre ne jouit pas longtemps de son triomphe. Il mourut deux ans après (1422), suivi quelques semaines plus tard par le malheureux Charles VI, que l'histoire ne peut songer à rendre responsable des calamités qui désolèrent la France pendant son règne.

Pendant qu'à Paris, conformément au traité de Troyes, on proclamait roi de France le jeune fils de Henri V et de Catherine de France, dans un château du Berry, à Mehun-

sur-Yèvre, quelques jeunes seigneurs armagnacs couronnaient le Dauphin, sous le nom de Charles VII, et lui juraient fidélité. La situation de ce dernier était bien précaire ; après lui avoir infligé les défaites de Crevant et de Verneuil, les Anglais avaient mis le siège devant Orléans. Si cette ville était prise, c'en était fait de la nationalité française.

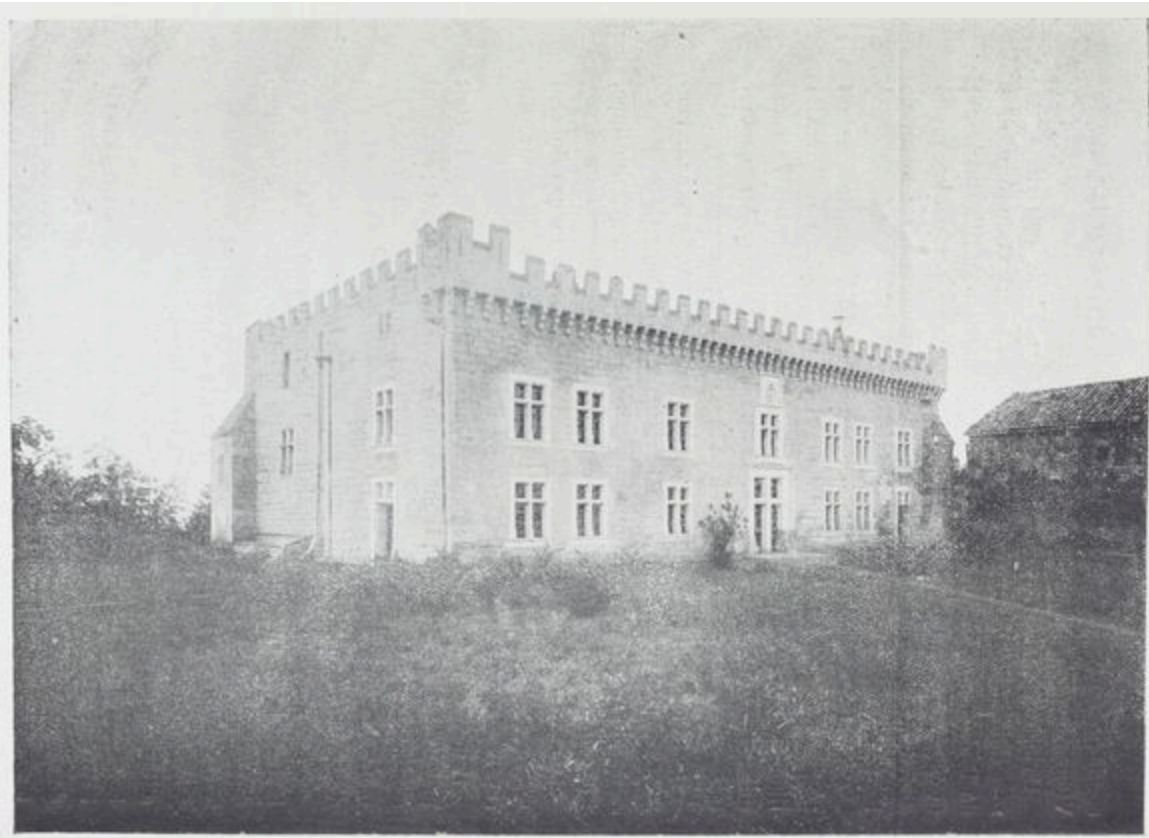
C'est alors qu'apparut Jeanne d'Arc, cette sublime incarnation du patriotisme. Soutenue par sa foi profonde dans les destinées de son pays, la vaillante fille chassa les Anglais d'Orléans et conduisit le roi Charles VII, à travers les pays occupés par l'ennemi, jusqu'à Reims, où elle le lit sacrer.

Les Anglais se vengèrent cruellement des défaites que leur avait infligées la noble Lorraine : les Bourguignons, l'ayant faite prisonnière au siège de Compiègne, la livrèrent aux Anglais, qui la condamnèrent au bûcher et la firent brûler vive sur la place du Vieux-Marché, à Rouen (30 mai 1431).

CHATEAU DE NANTEUIL (COMMUNE DE SERS)

(Photographie MAUREL)

Imp. L. COQUEMARD



Ce crime ne leur profita pas ; de tous côtés le patriotisme se réveillait. Aidé de ses vaillants capitaines et surtout du connétable de Richemont, le roi Charles VII reprenait partout l'avantage, et la cause des Anglais put être considérée comme perdue, lorsque le duc de Bourgogne eut consenti à se réconcilier avec le roi de France par le traité d'Arras (1435).

Cependant le duc d'Orléans et le comte d'Angoulême étaient toujours prisonniers en Angleterre. Le duc d'Orléans recouvra la liberté en 1440, moyennant une rançon de quatre cent mille écus, qui fut payée par le roi et par le duc de Bourgogne. A son retour il envoya le comte de Dunois en Angoumois, pour en chasser les Anglais et

pacifier le pays ; puis il y mit comme gouverneur pendant la captivité de son frère le sieur de Rambouillet.

De 1413 à 1420, l'Angoumois avait été administré par Philippe, frère du duc d'Orléans et du comte Jean.

Ce dernier ne revint qu'en 1445. Pour payer la rançon de cent mille écus qui lui était réclamée, il fut contraint de vendre son comté de Périgord au duc Jean de Bretagne.

Pendant sa captivité, le comte Jean fut très malheureux. Il était privé de tout et manquait même du nécessaire. Il avait pour seul compagnon un tailleur, nommé Collinet, qui lui était profondément attaché et qui travaillait de son métier pour gagner le peu d'argent indispensable à leurs besoins les plus pressants.

Le comte Jean s'était acquis une telle réputation de sainteté que la tiare lui fut offerte par le concile de Bâle, après la déposition du pape Grégoire IX (1438).

De retour dans son comté, le comte d'Angoulême s'appliqua à faire le bonheur de tous, rendant lui-même la justice et soulageant autant qu'il le pouvait la misère des pauvres gens. Il commença la construction du château de Cognac, où il se plaisait tout particulièrement. En 1449, il avait épousé Marguerite de Rohan, sœur de sa première fiancée, Jeanne de Rohan, qu'il avait trouvée mariée à son retour de captivité.

Le comte Jean quitta peu ses domaines, séjournant tantôt à Angoulême, tantôt à Châteauneuf et le plus souvent à Cognac. Il s'absenta seulement lorsque sa qualité de prince du sang le mit dans l'obligation de paraître à la Cour, notamment en 1461, pour assister aux obsèques de Charles VII, et l'année suivante, à l'occasion du sacre du roi Louis XI.

Le duc d'Orléans étant mort (1463), le comte Jean fut chargé de la tutelle de son jeune fils, qui devait être plus tard le roi Louis XII.

Le comte d'Angoulême mourut le 30 avril 1467 au château de Cognac, et, suivant ses désirs, il fut enterré

dans la cathédrale d'Angoulême.

Il serait trop long de raconter toutes les belles et bonnes actions, qui lui valurent de survivre longtemps dans la mémoire du peuple ; nous en citerons cependant quelques-unes.

Souvent il sortait dans la ville, se faisant accompagner de son maître d'hôtel, auquel il disait : « Allons voir si nous trouverons de pauvres étrangers, afin de leur faire du bien et secourir de ce qu'ils auraient nécessité ».

Il distribuait alors des aumônes et envoyait les pauvres et les malades au château où on les secourait et où on leur distribuait des vivres et des vêtements.

Voyant un jour passer un pauvre paysan qui se lamentait, il manda cet homme près de lui et lui demanda la cause de son chagrin. Le paysan répondit qu'un gentilhomme du voisinage l'avait roué de coups, après l'avoir injustement dépouillé de tout son bien, et l'avait forcé de nourrir ses chevaux, sans lui payer la moindre indemnité. Le comte d'Angoulême fit aussitôt saisir ce gentilhomme, le fit enfermer dans un cachot et ordonna qu'on lui remît à lui-même les clefs du cachot, parce qu'il craignait que quelque serviteur, gagné par les promesses du prisonnier, ne lui rendît la liberté.

Un autre jour, comme le comte de Jarnac, Renaud Chabot, outrageait du geste et de la parole le compagnon de sa captivité en Angleterre : « Gardez-vous bien, lui cria le comte Jean, d'offenser

« mon compagnon ; car, sans lui, j'aurais souvent jeûné dans ma

« prison d'Angleterre, où il me nourrissait souvent de son métier de

« tailleur ».

A la mort du comte Jean, son fils Charles n'avait que neuf ans. Il demeura sous la tutelle de sa mère, Marguerite de Rohan, et de Yves du Fou, gouverneur de l'Angoumois. Il faillit épouser Marie de Bourgogne, fille et unique héritière

de Charles le Téméraire, et annexer ainsi à la France les vastes domaines de cette princesse ; mais la politique ombrageuse de Louis XI ne permit pas cette union, et le comte d'Angoulême épousa, en 1487, Louise de Savoie, princesse amie du luxe et des plaisirs, dont le caractère frivole formait un contraste frappant avec celui de son époux. Ce dernier, en effet, avait à peu près les mêmes goûts que son père, fuyait les plaisirs et se consacrait tout entier à l'administration de son comté.

Lorsque, dans les premières années du règne de Charles VIII, les seigneurs français crurent le moment favorable pour se révolter contre l'autorité royale, le comte d'Angoulême, par déférence pour le chef de sa maison, Louis, duc d'Orléans, embrassa la cause des rebelles ; mais ce ne fut pas pour longtemps, et il fit promptement sa soumission. Après la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488), il fit les plus grands efforts pour obtenir la grâce du duc d'Orléans, qui avait été fait prisonnier ; mais il ne put vaincre la résistance de Mme Anne de Beaujeu, sœur du roi, qui gouvernait en son nom. Il se retira alors dans ses domaines et mourut à Châteauneuf, le 1^{er} janvier 1496, âgé seulement de trente-six ans.

Après sa mort, la comtesse Louise de Savoie se retira pendant quelque temps au château de Cognac, dont elle acheva la construction. Elle put alors donner libre cours à son amour des plaisirs, s'entoura de l'élite de la noblesse et appela près d'elle les poètes et les artistes, qui donnèrent à sa petite cour un brillant éclat.

Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, lui avait laissé deux enfants : Marguerite, née au château d'Angoulême le 11 avril 1492, qui fut plus tard reine de Navarre et mère de Jeanne d'Albert, et François, le futur roi de France, né à Cognac le 12 septembre 1494, et, par conséquent, âgé de quinze mois à la mort de son père.

Si nous consultons, au sujet de la naissance de François, le journal laissé par sa mère, nous y trouvons ceci :
« François, par la

« grâce de Dieu roi de France et mon César pacifique, prit la pre-

« mière expérience de la misère mondaine à Cognac, environ dix

« heures après midi, le douzième jour de septembre 1494 ».

D'après une tradition populaire, Louise de Savoie, revenant d'une promenade dans le parc du château par une tiède soirée de septembre, aurait été surprise par les premières douleurs et n'aurait pas eu le temps de regagner le château, de sorte que son fils serait venu au monde sous un arbre du parc. Le passage de son journal que nous venons de citer semble montrer la fausseté de cette tradition ; il serait en effet surprenant qu'en mentionnant la naissance de son fils, la comtesse d'Angoulême n'eût pas fait allusion à cette circonstance extraordinaire.

Louise de Savoie administra d'abord le comté comme tutrice de son fils. Lorsque celui-ci fut devenu roi de France, sous le nom de François I^{er}, il érigea le comté en duché-pairie en faveur de sa mère, qui en conserva la jouissance jusqu'à sa mort.

Si Louise de Savoie menait au château de Cognac, une existence fastueuse, elle ne négligeait pas pour cela l'administration de ses biens, et l'histoire nous la montre parcourant ses terres et ses champs et administrant elle-même sa fortune avec le plus grand soin.

En 1507, elle se rendit à Amboise, pour assister aux fiançailles de son fils, alors âgé de douze ans, avec la fille du roi Louis XII, Claude de France. Le mariage n'eut lieu qu'en 1514, après la mort de la reine Anne de Bretagne, qui se refusait à l'accepter, d'abord par antipathie contre Louise de Savoie, et, de plus, parce qu'elle aurait préféré

marier sa fille à Charles d'Autriche, de façon à ce que la Bretagne ne demeurât pas réunie à la France.

Louise de Savoie mourut en 1531, et, à sa mort, le duché d'Angoulême fut définitivement rattaché à la couronne. Il fut, depuis cette époque, donné très souvent en apanage ; mais, comme aucun de ces apanagistes n'y a résidé et que la plupart d'entre eux ne l'ont même jamais visité, nous nous contenterons d'enregistrer leurs noms :

1540-1545, Charles, l'un des fils de François I^{er} ; 1550, Charles, fils de Henri II, qui fut plus tard roi de France, sous le nom de Charles IX ; 1560, Henri de Valois, grand prieur de France, fils naturel de Henri II ; 1582-1619, Diane, fille naturelle de Henri II ; 1619-1650, Charles de Valois, bâtard de Charles IX ; 1650-1655, Louis de Valois, fils du précédent ; 1655-1671, Louis-Joseph, duc de Guise, petit-fils du précédent ; 1674, François-Joseph de Lorraine, fils du précédent ; 1675-1696, Elisabeth d'Orléans, mère du précédent ; 1710-1714, Charles, duc de Berry, petit-fils de Louis XIV ; 1773, Charles-Philippe, comte d'Artois, qui fut depuis Charles X ; 1775, Louis Antoine, son fils, qui continua à porter le titre de duc d'Angoulême après la Révolution.

CHAPITRE V

LA RÉVOLTE DE LA GABELLE (1548-1549)

Les désastres de la guerre de Cent ans avaient accumulé ruines sur ruines sur toute la surface de notre pays, si bien que Jean du Port, dans son histoire du Comte Jean d'Angoulême, pouvait dire avec raison, qu'en 1453, la France « étoit devenue par la continuation de la guerre sous trois roys toute en friche, pleine de halliers et de bois et plus tôt la demeure des bestes que des hommes. »

Pendant cette période néfaste, les paysans, fuyant devant l'envahisseur, avaient déserté leurs champs pour se mettre en sûreté derrière les murailles des villes, laissant leurs terres en friche et leurs chaumières à l'abandon. Mais, après l'expulsion définitive des Anglais, les campagnes se repeuplèrent peu à peu au détriment des villes ; grâce à la protection éclairée des rois Louis XI et surtout Louis XII, l'agriculture se releva lentement de ses ruines et à l'avènement du roi François I^{er}, en 1515, le pays jouissait d'une prospérité qu'il n'avait pas connue depuis longtemps.

L'Angoumois, protégé par son ancien comte, devenu roi de France, se ressentit tout particulièrement de cet état de choses.

Cependant cette prospérité était plus apparente que réelle ; car, par suite de l'insuffisance des moyens de transport, l'échange des denrées se faisait difficilement et l'argent était rare. Si l'on ajoute à cela que les impôts devenaient de plus en plus lourds à supporter par le peuple, qui en avait à peu près toute la charge, en

comprendra que, sous l'apparence brillante du règne de François I^{er}, se cachait une misère profonde.

Il ne faut donc pas s'étonner si le paysan, écrasé d'impôts, cherchant à se sortir de sa condition misérable, accueillit avec faveur les idées nouvelles, que propageait déjà Calvin dans notre pays. Ce dernier, réfugié en Angoumois en 1532, sous le nom de Charles d'Hespeville, y fut accueilli par le curé de Claix, Louis du Tillet, qu'il convertit à sa doctrine. Après un voyage à Paris, il revint en Angoumois, en 1534, et s'y cacha de nouveau à Saint-Saturnin, puis dans les grottes de Rochecorail, où il termina, dit-on, son livre de l'Institution chrétienne.

Ces différents séjours de Calvin dans notre province contribuèrent à y propager sa doctrine, qui fit de rapides progrès dans nos campagnes.

Cependant les premiers soulèvements du peuple ne furent pas occasionnés par les querelles religieuses, mais bien par une question d'ordre fiscal.

Parmi les impôts qui pesaient lourdement sur le peuple, le plus impopulaire était certainement l'impôt sur le sel ou gabelle. Jusqu' en 1541, les provinces du sud-ouest, et spécialement l'Angoumois, jouirent à l'égard de cet impôt d'une situation privilégiée : ces provinces étaient en effet soumises au régime du quartage alors que le reste de la France payait les droits de grande ou de petite gabelle. La différence était grande ; pour en donner une idée, il suffit de savoir qu'en 1537, les pays de grande gabelle payaient sur le sel une taxe de quarante-cinq livres tournois par muid, les pays de quartage, quinze livres et l'Angoumois, seulement douze.

L'écart considérable entre ces différentes taxes favorisait grandement la fraude. Pour y remédier et faire produire à la gabelle un plus fort rendement, un édit du 1^{er} juin 1541 supprima grandes gabelles et quartage et les remplaça par un impôt unique de quarante-quatre livres par muid ; de

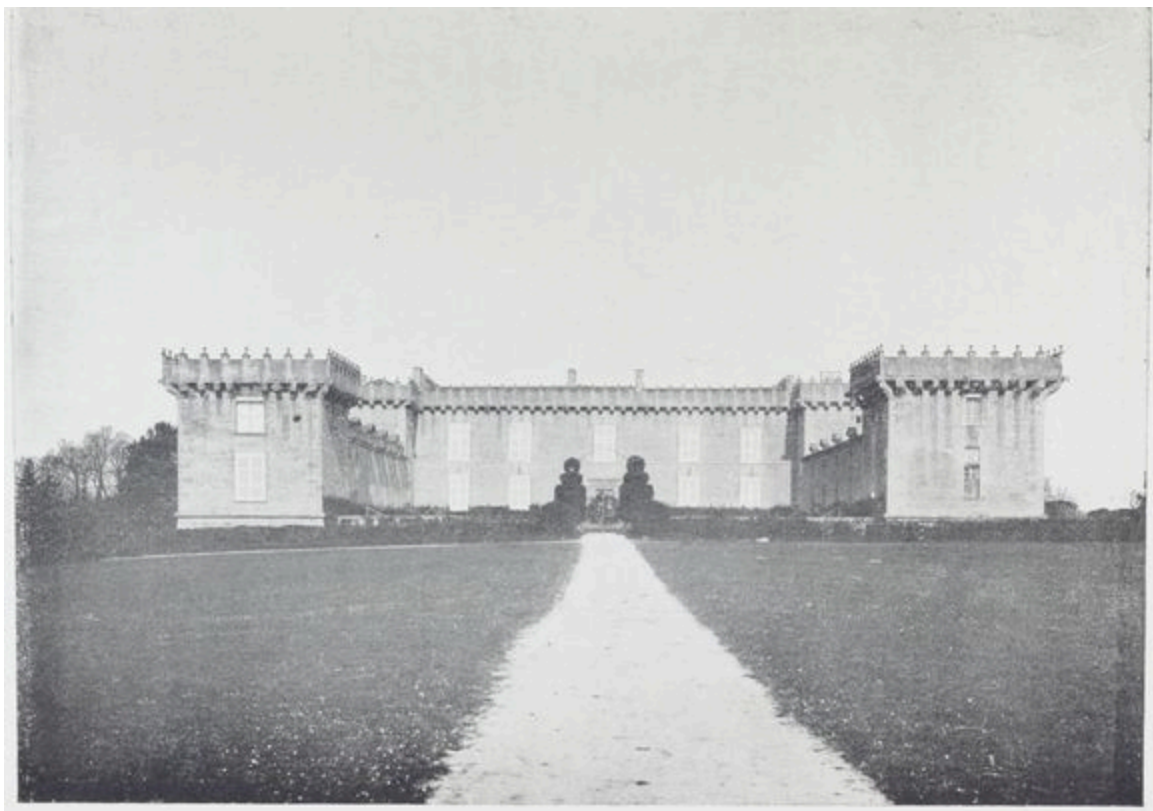
plus des peines extrêmement sévères, pouvant aller jusqu'à la peine de mort, punissaient la fraude et la contrebande.

Mais cet édit, pour une cause inconnues ne fut pas appliqué et fut modifié par l'édit du 7 avril 1542, qui ramena à vingt-quatre livres par muid la taxe sur le sel. Seulement ce nouvel édit soumettait à la taxe le sel destiné à l'exportation et à la pêche, qui avait toujours été exempt de toute taxe.

CHATEAU D'ARS

(Photographi MAUREL).

Imp. L. COQUEMARD



Cette dernière disposition ruinait les pays producteurs ; aussi l'Aunis et la Saintonge se soulevèrent-elles ; la ville de la Rochelle s'associa à ce mouvement et des désordres graves se produisirent. Ce soulèvement fut promptement réprimé et la ville de La Rochelle y perdit tous ses

privilèges, qui, du reste, lui furent rendus le 1^{er} janvier 1543.

Devant l'opposition des populations, on en revint à l'ancien système ; mais l'administration de François I^{er}, certaine de trouver dans l'impôt sur le sel des ressources importantes, n'abandonna pas l'idée d'unifier cet impôt et, par les ordonnances du 1^{er} juillet et du 6 décembre 1544, le régime des greniers à sel, tel qu'il était pratiqué dans les pays de grande gabelle, fut étendu à tout le royaume : en Angoumois, trois greniers à sel furent établis à Ruffec, à Châteauneuf et à Cognac.

Le mécontentement des populations fut grand ; aussi dès 1546, des émeutes assez graves éclatèrent en Saintonge. Cependant le souvenir de la répression de 1542 aurait probablement suffi à empêcher tout soulèvement sérieux de se produire, si l'exaspération du peuple n'avait été portée à son comble par une nouvelle aggravation du régime des greniers à sel.

Ce régime n'ayant pas, en effet, donné tous les résultats qu'on en attendait, et la fraude continuant à se faire sur une grande échelle, l'administration s'avisa, tout en conservant les magasins, de les mettre en adjudication pour dix ans. Ce nouveau système doublait les frais à la charge des contribuables, et sa mise en application fut le signal de nombreuses émeutes. Le mécontentement des populations était à son comble, et l'insurrection n'attendait plus qu'un prétexte pour se produire.

L'occasion cherchée ne tarda pas à se présenter. Une première émeute avait éclaté à Barbezieux ; mais elle avait été promptement apaisée grâce à l'intervention de Charles de Larochefoucauld, seigneur de Barbezieux. Les employés du fisc, effrayés, avaient dû s'enfuir. Pour se venger ils ne trouvèrent rien de mieux que de s'emparer de quelques paysans et de les mener en prison à Châteauneuf. Cette nouvelle s'étant répandue, trois ou quatre mille paysans se

réunirent à Jurignac, marchèrent sur Châteauneuf, et délivrèrent les prisonniers. Ceci se passait dans les derniers jours de juin ou dans les premiers jours de juillet 1548.

Telle fut l'origine du mouvement insurrectionnel qui allait ensanglanter nos provinces.

En quittant Châteauneuf, les Pitaux (c'est ainsi que l'on nomma les révoltés) proférèrent des menaces de mort contre le receveur du grenier à sel, Texeron, qui se retira à Pau auprès du roi de Navarre, Henri d'Albret, gouverneur de la Guyenne. Ce dernier, comprenant la gravité de la situation et sachant que M. de Larochebeaucourt, gouverneur de l'Angoumois, ne disposait d'aucune force armée, envoya en Angoumois sa propre compagnie de gendarmes et fit prévenir M. du Lude, gouverneur du Poitou, d'avoir à le seconder. Les gendarmes d'Albret ne furent prêts à partir de l'Agenais, où ils étaient cantonnés, que vers le 18 juillet et ne purent arriver à Barbezieux que vers le 23 du même mois.

Pendant ce temps les événements avaient marché. Immédiatement après la prise de Châteauneuf, les paroisses du Bas-Angoumois avaient élu des chefs, et une assemblée générale, tenue à Mallatrait, près de Blanzac, choisit pour chef suprême un bourgeois de Blanzac, nommé Bois-Ménier, dit Boullon, qui s'intitula « Coronal d'Angoulmois, Périgort et Xaintonge ». Ce fut cette troupe qui prit le nom de grande bande de Blanzac.

Ayant appris l'arrivée des gendarmes d'Albret, Bois-Ménier s'installa avec sa troupe dans la contrée qui s'étend entre Barbezieux et Blanzac. Il avait avec lui environ quatre mille hommes, mal armés mais pleins d'ardeur, alors que la compagnie des gendarmes ne devait pas compter plus de cent cavaliers. Malgré le faible effectif dont il disposait, M. de la Frette, commandant les gendarmes, n'hésita pas à se porter à la rencontre des Pitaux, qu'il comptait bien voir s'enfuir à la seule vue de ses cavaliers. Mais l'événement

trompa son attente. Les Pitaux attaquèrent vaillamment les gendarmes ; ces derniers s'enfuirent, après avoir perdu plusieurs des leurs, et ne durent leur salut qu'à Charles de Larochefoucauld, qui les recueillit à Barbezieux. Cette ville menaçant de se joindre à l'insurrection, ils ne s'y trouvèrent pas en sûreté et regagnèrent leur garnison.

Ce fut un gros succès pour l'insurrection : les paroisses encore hésitantes se joignirent aux révoltés, et une assemblée générale des paroisses de la Saintonge choisit pour chef un petit seigneur du pays, M. de Puymoreau, qui prit le titre de colonel de Saintonge.

Ainsi, à la fin du mois de juillet 1548, tout le Bas Angoumois, le sud de la Saintonge et la côte de cette dernière province étaient en pleine révolte, sous la conduite de deux chefs déterminés, qui, s'ils ne pouvaient songer à maintenir dans leurs troupes une discipline bien sévère, trouvèrent cependant le moyen de donner une direction à l'insurrection.

Afin de connaître l'effectif des troupes dont ils pouvaient disposer, les nouveaux chefs ordonnèrent une réunion plénière des paroisses à Archiac pour le 3 août. A la suite de cette réunion, des bandes d'insurgés parcoururent le pays en tous sens, se livrant à tous les excès.

Une de ces bandes se dirigea vers le château d'Ambleville, dont le seigneur, enseigne à la compagnie de Jarnac, avait essayé de réprimer énergiquement les émeutes de son canton. Ce château fut pillé et incendié, et M. d'Ambleville ne dut son salut qu'à la fuite.

Une autre bande, ayant rencontré près de Cognac le receveur du grenier à sel de cette ville, nommé Bouchonneau, et l'un de ses commis, se saisit de leurs personnes et leur fit subir les plus cruels supplices. Ils furent attachés tout nus sur des planches ; puis on leur brisa lentement les membres à coups de bâton. Les Pitaux jetèrent ensuite les cadavres à la rivière, en les accompagnant de cette plaisanterie macabre : « Allez,

méchants gabelleurs, allez saler les poissons de la Charente ».

Un courageux citoyen, homme de grand mérite, ancien maire d'Angoulême, qui avait mérité par sa sage administration d'être appelé le Père du pays, Laurent Journault, sieur de la Dourville, résolut alors de tout tenter pour arrêter une insurrection dont les conséquences pouvaient être si graves. Bravant la fureur populaire, il se rendit à Blanzac, au milieu des révoltés, qui le conduisirent à l'église Saint-Arthémy et lui enjoignirent d'aller porter au roi leurs doléances, sous peine d'être mis en pièces et de voir son bien saccagé. Ces doléances demandaient la suppression complète de la gabelle et le retrait de la gendarmerie.

Laurent Journault refusa de se charger d'une pareille mission ; mais il promit d'aller trouver le roi, alors en Piémont, et de lui faire connaître les raisons qui avaient amené le pays à se soulever. Malgré les difficultés d'un pareil voyage, il n'hésita pas et, vers le 7 août, il partit pour l'Italie.

Cependant les plus exaltés, irrités des résistances que Laurent Journault avait opposées à leurs premières exigences, en vinrent à le soupçonner d'avoir manqué à sa parole et répandirent le bruit qu'au lieu de partir pour l'Italie, il se cachait. Aussitôt les paysans se rendirent à la Dourville, où ils ne purent, bien entendu, trouver personne. Furieux de leur insuccès, ils s'en prirent à un pauvre métayer qu'ils rouèrent de coups, après l'avoir attaché à un arbre, et qu'ils achevèrent ensuite à coups de serpe.

Laissons Laurent Journault poursuivre son voyage dont nous connaissons plus tard les résultats, et relatons les faits importants qui se passèrent pendant son absence.

Le 8 août, suivant une décision prise à l'assemblée d'Archiac, les révoltés se réunirent en assemblée générale à Baignes. Cette réunion fut beaucoup plus importante que celle d'Archiac. On y remarquait pour l'Angoumois les

contingents des cantons actuels de Cognac, Jarnac, Segonzac, Châteauneuf, Blanzac, Montmoreau, Aubeterre et des paroisses du Petit Angoumois, et pour la Saintonge, les contingents des cantons actuels de Barbezieux, Brossac, Chalais, Archiac Montlieu, Jonzac, Montguyon et Montendre.

Certains historiens parlent de cinquante mille et même de soixante mille hommes rassemblés à Baignes. Nous croyons que ces chiffres sont très exagérés ; en les ramenant à vingt-cinq ou trente mille hommes, nous nous rapprocherons plus de la vérité.

Ce devait être un spectacle pittoresque que celui de cette foule de paysans déguenillés, munis d'armes des plus disparates, piques, bâtons, faux, etc... Beaucoup de prêtres accompagnaient leurs paroissiens ; parmi eux, l'un des plus ardents était Jean Morand, curé de Cressac, qui avait soulevé sa paroisse. Plusieurs gentilshommes avaient également accompagné leurs tenanciers ; mais c'était dans l'intention de les détourner de la révolte. Ils ne purent y réussir.

C'est à Baignes que le plan de campagne fut arrêté. Le colonel Puymoreau devait tenir la campagne dans la région de Saintes et de Cognac ; quant à Bois-Ménier, il devait aller détruire le grenier à sel de Ruffec, et tenter de soulever le Poitou. Mais, avant de se mettre en marche, les insurgés se livrèrent à des actes de violence ; ils pillèrent et brûlèrent la maison d'un riche marchand, nommé Rouillet, qui se refusait à les suivre.

Dès le 9 août, Puymoreau se mit en marche sur Saintes, à la tête d'une forte colonne, dont l'effectif ne devait pas être inférieur à quinze mille hommes. Le lendemain, toute cette troupe arriva à Pons, qui aurait pu lui opposer une résistance énergique ; mais la population de cette ville fit cause commune avec les insurgés et leur ouvrit les portes. Le passage des Pitaux fut marqué à Pons comme ailleurs

par des excès ; ils pillèrent plusieurs maisons, notamment celle d'un notable commerçant nommé Reugeard.

Le 12 août, la colonne de Puymoreau, grossie des bandes qui l'avaient rejointe à Pons, et qui pouvait compter alors au moins vingt mille hommes, campa sous les murs de Saintes, dont les portes étaient fermées.

Le lieutenant-général et les magistrats auraient voulu résister ; mais le peuple, qui était de cœur avec les insurgés, se souleva. Les portes furent ouvertes aux envahisseurs, à qui l'on désigna les maisons des magistrats qui avaient voulu organiser la résistance. Ces maisons, ainsi que celles des plus riches marchands, furent pillées ou brûlées, et le grenier à sel fut mis à sac. On ouvrit les prisons et l'on mit en liberté non seulement les détenus pour délits fiscaux, mais encore les criminels de droit commun.

Puymoreau, craignant un pillage général, qui aurait désorganisé sa colonne, ne séjourna pas à Saintes et évacua cette ville dès le lendemain 13 août. Un détachement se porta contre le château de Taillebourg, qui refusa d'ouvrir ses portes. Le gros de la colonne, sous les ordres de Puymoreau lui-même, vint camper sous les murs de Cognac.

Cette ville pouvait facilement se défendre, grâce à ses fortes murailles et à son château ; mais, à Cognac comme à Pons et à Saintes, la population pactisait avec les insurgés. Aussi la résistance de cette place fut-elle facilement vaincue, et, dès le 14 août, Cognac fut occupé par les bandes de Puymoreau, qui allèrent, à quatre kilomètres de là, prendre et brûler le château de Garde-Moulin.

Pendant que Puymoreau s'emparait de Saintes et de Cognac, Bois-Ménier, se conformant au plan arrêté à Baignes, quittait cette ville le 10 août, à la tête d'environ seize mille hommes, pour se diriger vers Ruffec. Cette colonne arriva sous les murs d'Angoulême le 12 août. Là, elle se scinda : le gros de la colonne continua sa route, et

quelques bandes demeurèrent autour d'Angoulême, pillant et ravageant les faubourgs et la banlieue.

Le 14 août, Bois-Ménier arriva à Ruffec, dont les habitants, comme partout, se joignirent aussi aux insurgés. De là, il envoya des émissaires aux paroisses du Poitou, pour les engager à la révolte ; mais ses tentatives furent vaines et n'eurent aucun succès.

A Ruffec, le magasin à sel fut pillé, et, le 15 août, ayant accompli la mission qui lui avait été confiée, Bois-Ménier licencia ses troupes, ne gardant avec lui que trois de ses capitaines Galaffre, Cramailon et Châtellerault, avec quelques hommes pour leur servir d'escorte au retour.

Les bandes licenciées revinrent donc vers Blanzac par le chemin déjà suivi à l'aller, c'est-à-dire par Mansle, Saint-Amant-de-Boixe et Angoulême. Dès le lendemain, 16 août, Bois-Ménier et son état-major reprirent le même chemin et vinrent coucher à Saint-Amant-de-Boixe.

Informé de ces faits, le seigneur de Saint-Séverin, qui se trouvait en déplacement chez le seigneur du Châtelars, près de Mansle, résolut de s'emparer de Bois-Ménier et de ses compagnons. Il réunit quelques gentilshommes du voisinage avec leurs tenanciers, et se rendit, avec cette petite troupe à Saint-Amant-de-Boixe, où il savait que l'état-major des Pitaux avait passé la nuit sans défiance. Le 17 au matin, il somma Bois-Ménier et ses compagnons de se rendre. Ceux-ci, stupéfaits de se voir attaqués quand ils se savaient maîtres du pays, se rendirent sans résistance, bien que Galaffre eût émis l'opinion qu'il était facile de se défendre dans le clocher de l'église, en attendant le secours que ne manqueraient pas de leur apporter leurs hommes, encore dans les environs.

La capture des chefs de l'insurrection était un fait tellement important que M. de Saint-Séverin, après avoir remis ses prisonniers entre les mains de M. de Larochebeaucourt, gouverneur d'Angoulême, n'hésita pas à

se rendre lui-même en Italie, auprès du roi, pour lui annoncer cette nouvelle.

Cependant les bandes, congédiées par Bois-Ménier, n'étaient pas encore rentrées dans leurs foyers et Puymoreau tenait toujours la campagne à Cognac et dans les environs. Les quelques échappés de Saint-Amant-de-Boixe eurent promptement répandu la nouvelle de l'arrestation du colonel d'Angoumois et de ses compagnons. Dès que cette arrestation fut connue, les bandes licenciées à Ruffec se réunirent sous le commandement d'un frère de Bois-Ménier et marchèrent sur Angoulême. Puymoreau se porta également sur cette ville avec ses Saintongeais, et, le 20 août, Angoulême était entièrement cerné.

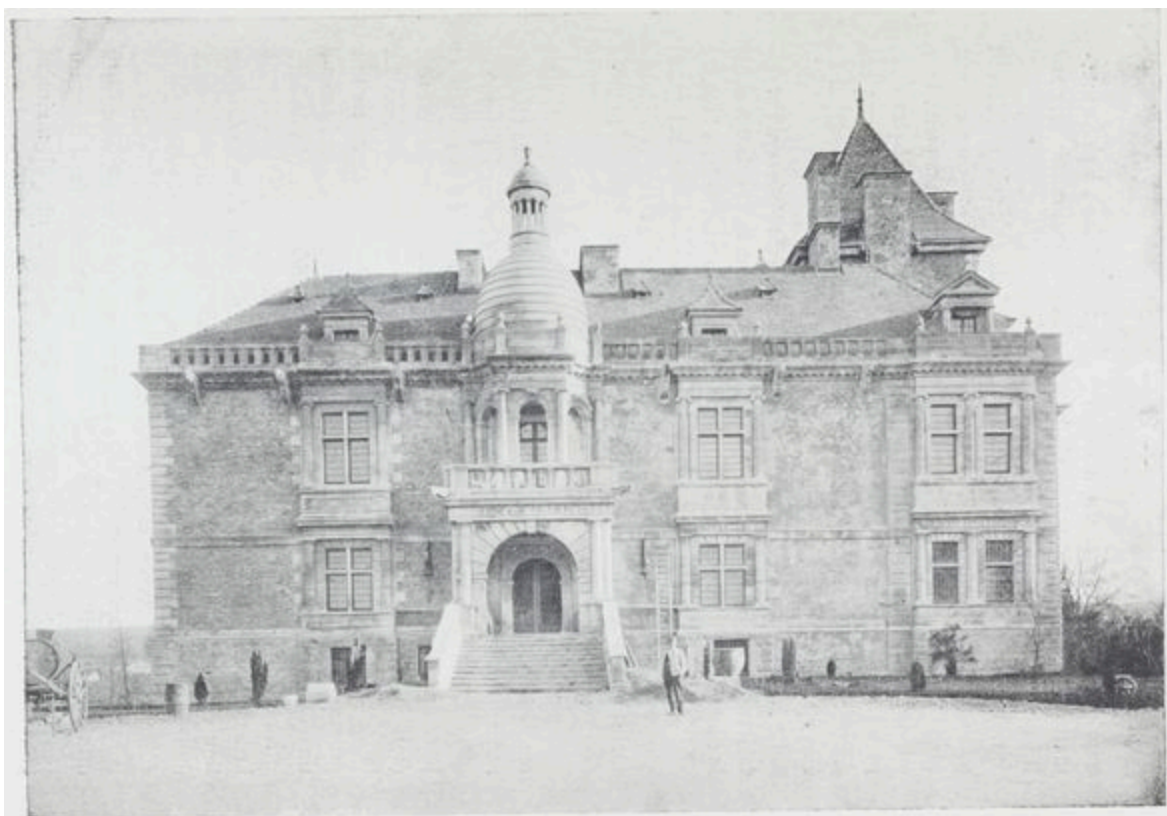
Les quelques troupes régulières qui tenaient la campagne, c'est-à-dire les gendarmes de M. du Lude et de M. de Burye, ne purent forcer le blocus et durent se retirer.

Angoulême, bien défendu non-seulement par sa position, mais aussi par ses remparts et son château, n'avait rien à craindre d'une attaque. Il était d'une facile au gouverneur de garder ses prisonniers. Mais une bonne partie des récoltes appartenant aux citadins étaient encore au dehors, et, ces récoltes détruites, c'était la famine à brève échéance pour la ville. Aussi, lorsque Puymoreau, dès son arrivée, eût sommé le gouverneur de rendre ses prisonniers, s'il voulait éviter la destruction des récoltes, les notables insistèrent auprès de M. de Larochebeaucourt, pour qu'il fit droit à cette sommation, et, après quarante-huit heures d'hésitation, ce dernier mit les prisonniers en liberté (22 août 1548).

CHATEAU DE MARTHON

(Photographie MAUREL)

Imp. L. COQUEMARD.



Les insurgés, satisfaits d'avoir retrouvé leur colonel, quittèrent peu à peu les environs d'Angoulême, non sans laisser derrière eux bien des ruines ; ils rentrèrent dans leurs foyers, ravageant tout sur leur passage. Le château de Malaville fut pris et brûlé par eux, et les enfants du seigneur, emmenés en otage à Barbezieux ; ces derniers furent relâchés un peu plus tard, grâce à l'intervention de Puymoreau.

Le 26 août, le roi Henri II apprit par M. de Saint-Séverin l'arrestation des chefs de l'insurrection, et quatre jours après, le 30 août, la nouvelle de leur élargissement lui parvint. Justement irrité contre M. de Larochebeaucourt, dont la conduite pusillanime lui parut incompréhensible, le roi ordonna sa destitution et son remplacement, comme

gouverneur de l'Angoumois, par M. de Sansac, homme énergique et officier de grand mérite.

Cependant le seigneur de la Dourville, Laurent Journault, était arrivé à Turin, où se trouvait le roi, vers le 15 août. Il plaida chaleureusement la cause des révoltés et obtint pour eux une promesse d'amnistie. On lui fit même espérer la suppression de la gabelle et le retour à l'ancien ordre de choses. Le 28 août, Laurent Journault était de retour en Angoumois, porteur de ces bonnes nouvelles. La lettre patente du 19 août, par laquelle le roi accordait l'amnistie aux provinces rebelles, fut publiée, dans ces provinces, ce qui amena une détente immédiate et fit présager une pacification prochaine.

Nous avons vu plus haut que les insurgés avaient soupçonné la bonne foi de Laurent Journault, pensant qu'il s'était caché au lieu d'accomplir la mission dont il s'était chargé. Ils résolurent donc d'envoyer vers le roi un autre messenger pour lui porter leurs doléances. Cet autre messenger, M. de Sainte-Foy, fils puîné du baron de Jarnac, arriva à Turin au moment où Laurent Journault quittait cette ville. Il soumit de nouveau les plaintes des Pitaux au roi, dont les dispositions restèrent les mêmes, et qui maintint simplement les termes de sa lettre patente du 19 août.

Si l'insurrection paraissait être en décroissance en Angoumois et en Saintonge, elle s'était étendue à la Guyenne, et avait gagné Bordeaux, où des désordres graves se produisirent du 20 au 25 août et furent marqués par l'assassinat de M. de Monéins, gouverneur de la ville.

Aussi, en promettant l'amnistie aux rebelles, le roi avait surtout pour but de gagner du temps. Les troupes qu'il avait l'intention d'envoyer pour châtier les mutins, et dont le commandement devait être confié au connétable de Montmorency et à François de Guise, alors duc d'Aumale, n'étaient pas encore en état de prendre la campagne, et Henri II, qui, malgré ses promesses d'amnistie, désirait

infliger aux coupables un châtement exemplaire, voulait, avant d'engager l'action définitive, que tout fût absolument prêt.

La lettre patente du 19 août accordait seulement quatre jours aux rebelles pour faire leur soumission, et il était matériellement impossible que l'apaisement pût se faire dans un si court délai. Le roi, comptant bien que cette clause ne pourrait être observée, voulait en profiter pour éluder ses promesses.

Dans les premiers jours de septembre, le sud de la Saintonge et de l'Angoumois jouissaient d'un calme relatif, et M. du Lude, qui commandait dans la contrée, crut pouvoir demander au roi l'autorisation de convoquer les Etats provinciaux. Cette autorisation fut accordée, mais, en même temps que Henri II écrivait à M. du Lude pour l'assurer de ses dispositions bienveillantes à l'égard des rebelles, il informait M. de Marillac, son ambassadeur près de Charles-Quint, de son intention de leur infliger une punition exemplaire.

Pour se conformer à ces intentions réelles du roi, M. du Lude avait ouvert quelques informations judiciaires. Vers le milieu de septembre, il s'était installé à Saintes, avec sa compagnie de gendarmerie ; de là il dirigeait des recherches contre les rebelles, et procédait à des arrestations. Aussi, malgré les promesses formelles du roi, l'avenir paraissait incertain, et même une émeute sérieuse éclata, le 24 septembre, dans quelques paroisses du sud de l'Angoumois, Palluau, Salles-Lavalette, Médillac, Yviers et Rioux-Martin.

Pendant ce temps, la concentration des troupes destinées à la répression se faisait lentement. Commencée dès le mois d'août, elle n'était pas encore achevée le 15 septembre. Le 23 septembre, M. du Lude fut avisé que les premières compagnies de gendarmerie arrivaient seulement en Limousin. Malgré l'approche de ces troupes,

il n'osait s'aventurer au sud de la Charente, et, le 6 octobre, il n'avait pas encore quitté Saintes.

Enfin, le 8 octobre, le duc d'Aumale arriva à Châteauneuf, à la tête d'une des colonnes qui devaient marcher sur Bordeaux. Il appela près de lui M. du Lude, et, en quittant Châteauneuf, le 10 octobre, il lui laissa quelques compagnies de gendarmerie.

Après le départ du duc d'Aumale, M. du Lude se transporta à Barbezieux, et procéda à l'arrestation d'un des chefs les plus influents des insurgés, Jean Morand, curé de Cressac. A partir de ce moment les soumissions se succèdent sans interruption ; les villes adressent, les unes après les autres, des protestations de fidélité au duc d'Aumale ; les seigneurs, craignant pour leurs rentes, intercèdent pour leurs tenanciers.

Malgré cela, l'Angoumois et la Saintonge furent occupés militairement et M. de Sansac, gouverneur de l'Angoumois, procéda l'arrestation des rebelles les plus compromis, qu'il envoya rejoindre au château d'Angoulême les colonels, les capitaines et le curé de Cressac, qui avaient été emprisonnés précédemment.

Ces arrestations furent faites vers le milieu d'octobre ; mais le châtimement des coupables se fit attendre jusqu'au mois de décembre. Le roi, en effet, avait enjoint au connétable de Montmorency et au duc d'Aumale d'infliger un châtimement exemplaire à la ville de Bordeaux, en raison de l'assassinat de M. de Monéins. Aussi, le duc d'Aumale, arrivé à Châteauneuf le 8 octobre, quitta cette ville dès le 10 ; puis, se dirigeant par Blanzac, Barbezieux et Montlieu, il rejoignit le connétable à Langon dans la journée du 16 octobre. Les deux colonnes firent leur entrée à Bordeaux le 20 octobre.

Cette ville expia durement sa rébellion ; plus de cent vingt condamnations à mort furent prononcées, et, parmi les condamnés, on peut compter trois des plus notables habitants : les frères du Sault et Guillaume de Lestonnac,

qui furent décapités. Les exécutions se poursuivirent jusque vers la fin du mois de novembre.

Le connétable et le duc d'Aumale quittèrent Bordeaux vers le 20 novembre ; mais, impatients de revenir à la Cour, ils ne s'arrêtèrent pas en Angoumois et confièrent à M. de Sansac le soin de la répression.

Les troupes, qui occupaient l'Angoumois, avaient été disposées de la façon suivante : la gendarmerie et les cheveau-légers tenaient garnison dans les places fortes de la vallée de la Charente : Ruffec, Angoulême, Châteauneuf, Jarnac, Cognac, Saintes ; les lansquenets occupaient Barbezieux et Blanzac.

Soutenus par la présence de ces troupes, les juges commissaires commencèrent l'instruction des procès criminels vers le 10 décembre et la menèrent si vivement que tout était terminé vers la fin du mois. Sans être aussi rigoureuse qu'à Bordeaux, la répression n'en fut pas moins des plus dures : le curé de Cressac, Jean Morand, fut brûlé vif ; Tallemagne et Bois-Ménier furent rompus vifs, la tête cerclée d'un carcan de fer rouge ; Puymoreau, en sa qualité de gentilhomme, eut la tête tranchée ; d'autres encore périrent dans les supplices.

Si l'on ajoute à cela l'occupation du pays par les troupes et surtout par les lansquenets, et si l'on veut bien se rappeler que les poursuites contre les rebelles continuèrent pendant la majeure partie de l'année 1549, on peut se faire une idée de la situation lamentable faite aux habitants de notre province, après une révolte à laquelle ils avaient été poussés par les exigences du fisc.

Cependant la révolte des Pitaux, quoique vaincue, eut raison de l'arbitraire royal et remporta une victoire morale considérable. En effet, une première ordonnance royale de septembre 1549 supprima la gabelle et rétablit le système du quartage, qui fut lui-même aboli à la suite de négociations entamées entre les provinces et le pouvoir royal, négociations commencées en 1552 et terminées au

mois de décembre 1553. Les provinces de l'Ouest obtenaient l'abolition de tout impôt sur le sel moyennant le versement au Trésor d'une somme de 1.194.000 livres tournois. Enfin, pour effacer toute trace de la révolte, le roi, par lettre-patente d'octobre 1549, proclama une amnistie complète en faveur des insurgés.

NOTA. — Les renseignements contenus dans ce chapitre sont tirés, pour la plupart, du remarquable ouvrage de notre distingué compatriote M. Stéphane GIGON : La Révolte de la gabelle en Guyenne.

ERRATUM

Page 53, lire à la légende de la photogravure : Château Chesnel, commune de Cherves, au lieu de Château d'Ars.

CHAPITRE VI

LES GUERRES DE RELIGION (1562-1598)

Ainsi que nous l'avons dit dans le chapitre précédent, Calvin, poursuivi comme hérétique, s'était réfugié en Angoumois à deux reprises différentes, en 1532 et en 1534. Pendant ces deux séjours, il avait converti à ses doctrines de nombreux prosélytes, parmi lesquels nous citerons la comtesse de Larochefoucauld, Charlotte de Roye de Roussy, qui travailla avec ardeur à répandre la religion nouvelle dans ses domaines.

Aussi, la ville de Larochefoucauld, qui était une des principales villes de l'Angoumois par son commerce et son industrie, fut-elle une des premières à embrasser la Réforme. Dès 1545, alors que la ville d'Angoulême, désireuse de conserver les privilèges qu'elle tenait de la royauté, restait fidèle au catholicisme, les habitants de Larochefoucauld s'étaient répandus dans les églises, brisant les statues des saints et lacérant les tableaux.

Lorsque survint, en 1548, la révolte de la gabelle, la répression sanglante de cette insurrection, jointe à la grande misère qui régnait dans le pays, contribua puissamment à jeter les campagnes dans le parti de la Réforme.

« Le souvenir des atrocités dont le pays avait été le théâtre et la

« victime, dit Malte-Brun, exerça une déplorable influence sur le

« caractère des habitants. A dater de ce moment, les

populations

« se jetèrent avec une espèce de frénésie dans les voies de l'op-

« position qui s'ouvrirent devant elles ».

Aussi le protestantisme se propagea dans nos contrées avec une grande rapidité ; et il n'est pas surprenant que notre province ait joué un rôle important dans les guerres sanglantes auxquelles donna lieu la Réforme religieuse.

A la mort de Henri II, en 1559, la religion réformée était toute puissante en Angoumois, et, lorsque La Renaudie, agissant pour le compte du prince de Condé, organisa la conjuration d'Amboise, les protestants de l'Angoumois, dirigés par le comte de Larochefoucauld, François III, acceptèrent d'entrer dans cette conjuration.

Ce complot, qui avait pour objet d'enlever le jeune roi, François II, à l'influence des Guise, échoua par suite de l'indiscrétion d'un ami de La Renaudie. De nombreux conjurés furent immolés, et le prince de Condé, arrêté à Orléans, fut jugé et condamné à mort. Le comte de Larochefoucauld se disposait à passer à l'étranger, lorsque la mort du jeune roi vint arrêter les poursuites et rendre la liberté au prince de Condé.

Le chancelier de l'Hôpital, homme de grand sens politique, aurait désiré amener les esprits à la tolérance réciproque. « Otons, disait-il, ces mots diaboliques : luthériens, huguenots, papistes ; ne changeons le mot de chrétiens ».

La tâche était difficile, pour ne pas dire impossible. Cependant il aurait peut-être réussi, si le duc de Guise n'eût brusqué la situation, en faisant massacrer par ses gens un rassemblement de huguenots, qui assistaient au prêche à Vassy : soixante furent tués et plus de deux cents blessés (1^{er} mars 1562).

Aussitôt les protestants prirent les armes pour venger leurs frères. Le prince de Condé, leur chef, envoya aux

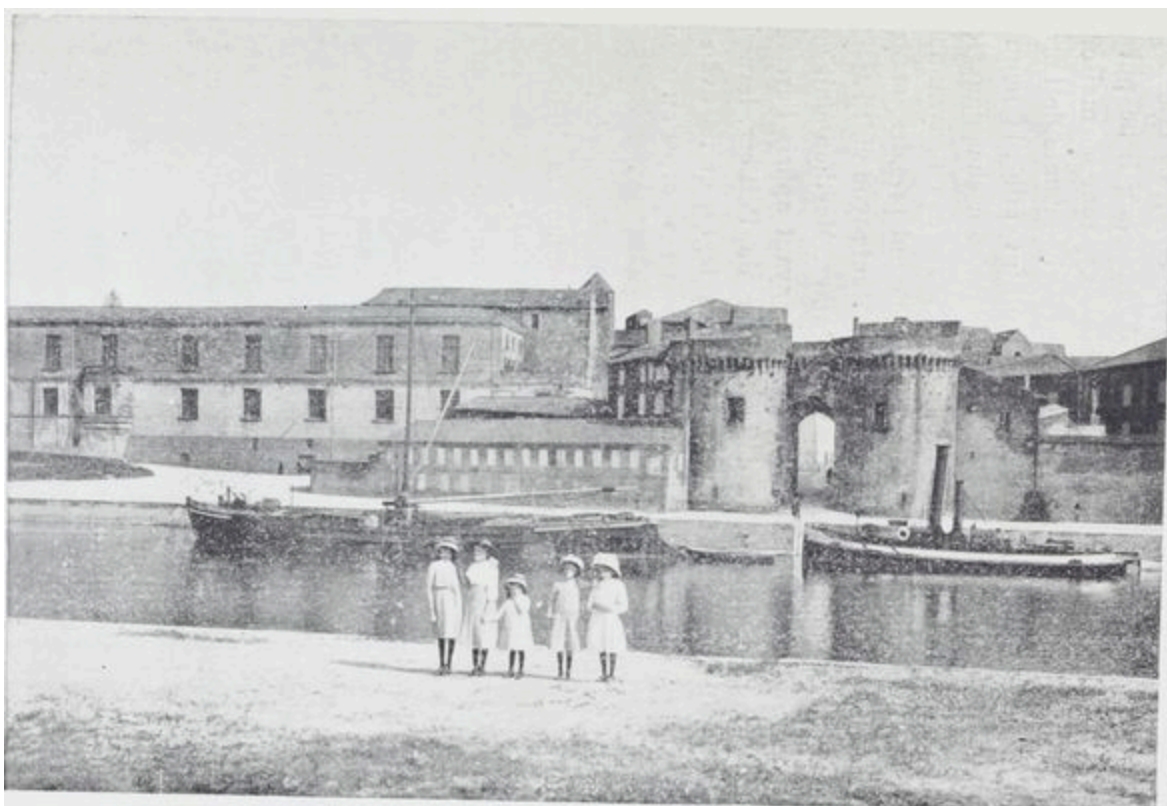
gouverneurs des provinces un manifeste pour leur ordonner de saisir les biens des églises. L'élite de la noblesse de l'Angoumois se joignit aux révoltés. Angoulême tomba aux mains des protestants, qui y commirent les pires excès, violant d'une façon odieuse le tombeau du bon comte Jean, dont les membres furent dispersés au vent. Larochefoucauld, Cognac, Blanzac, Barbezieux furent également mises au pillage.

Le comte de Larochefoucauld, se conformant aux instructions du prince de Condé, se dirigea sur Orléans. Profitant de son départ, son oncle, Larochefoucauld Marthon, qui était resté catholique et qui avait été pourvu, par l'influence du duc de Guise, de la charge de lieutenant du roi, tenta de reprendre Angoulême. Il ne put y réussir, et, furieux de son échec, il saccagea à son tour les maisons des gentilshommes huguenots, qui avaient suivi le comte de Larochefoucauld à Orléans. Le château de Nanteuil fut pillé ; la femme et les filles de M. de Vouzan furent obligées de se cacher dans les bois et de gagner le lendemain Angoulême, déguisées en paysannes.

LES VIEILLES PRISONS, A COGNAC

Photographie MAUREL.

Imp. I. COQUEMARD et Cie.



De là, Marthon se porta sur Cognac, qu'il ne put prendre, et dut se réfugier à Châteauneuf, où le seigneur de Montguyon vint l'assiéger à la tête d'une armée de sept mille hommes. Marthon était sur le point de capituler, lorsque Montguyon, ayant appris l'arrivée d'une armée royale, qui venait de s'emparer de Poitiers, leva le siège. Les protestants perdirent tous les avantages, qu'ils avaient obtenus, et, le 4 août 1562, Angoulême ouvrit ses portes au sieur de Sansac.

Après la bataille de Dreux, perdue par les protestants, et l'assassinat du duc de Guise, à Orléans, par l'Angoumoisins Poltrot de Méré, la paix fut signée à Amboise le 19 mars 1563.

L'année suivante, le roi Charles IX, sur les conseils de sa mère, Catherine de Médicis, entreprit un long voyage à

travers les provinces dans l'espoir que sa présence suffirait à apaiser les passions. Il arriva à Angoulême le 13 août 1565 et y reçut une députation des protestants du pays, qui se plaignirent à lui de la cruauté et des exactions des chefs militaires. Il demeura cinq jours à Angoulême ; puis, de là, il se rendit successivement à Châteauneuf, à Jarnac et à Cognac. Partout il promit aux protestants d'améliorer leur situation.

De retour à Paris, il oublia toutes ses promesses et les protestants, ne pouvant obtenir les garanties qui leur avaient été promises par la paix d'Amboise, résolurent d'avoir de nouveau recours aux armes.

Cette deuxième guerre fut de courte durée ; commencée à la fin de septembre 1567, elle se termina quelques mois plus tard par la paix de Longjumeau. Il n'y eut qu'un seul fait important dans cette campagne, la bataille de Saint-Denis, qui fut gagnée par les catholiques, mais qui coûta la vie au connétable de Montmorency. Les contingents protestants de l'Angoumois n'avaient pu arriver à temps pour prendre part à la bataille.

Bien qu'elle n'accordât aucun avantage aux protestants, la paix de Longjumeau mécontenta grandement les catholiques. Pendant les dix mois qu'elle dura, les protestants furent opprimés de plus en plus et un grand nombre d'entre eux furent égorgés.

Enfin le prince de Condé, menacé dans sa liberté, s'enfuit de Noyers, en Bourgogne, où il s'était réfugié avec Coligny, et vers la fin du mois d'août 1568, il arriva au château de Verteuil, chez son beau-frère, le comte de Larochefoucauld.

La Saintonge et l'Angoumois se soulevèrent aussitôt. Saintes, Saint-Jean-d'Angély, La Rochelle, Cognac se déclarèrent pour les protestants. La reine de Navarre, Jeanne d'Albret, accompagnée de son jeune fils, notre futur Henri IV, accourut avec les contingents gascons et fit sa jonction avec le prince de Condé, le 23 août, à Archiac.

Les catholiques ne conservèrent plus dans nos contrées que Poitiers, Pons et Angoulême.

Les chefs protestants, ayant résolu le siège d'Angoulême, se dirigèrent d'Archiac sur La Couronne, où ils arrivèrent le 28 septembre. L'avant-veille, en passant, ils s'étaient emparés de Châteauneuf. Le 29 septembre, l'armée protestante fut rejointe à La Couronne, par d'Andelot et par les troupes qu'il amenait de Niort. Elle comptait alors environ douze mille hommes de troupes et cinq pièces de canons.

Malgré les efforts énergiques du marquis de Mézières, gouverneur de la ville, et de ses lieutenants, Tison d'Argence et La Châtaigneraie, Angoulême ne put résister ; à la suite d'un violent assaut, cette ville dut se rendre aux protestants.

Après la prise d'Angoulême, Condé aurait dû se rendre au devant de d'Acier, qui lui amenait des secours importants. Au lieu de cela, il alla mettre le siège devant Pons, laissant le duc de Montpensier, qui était à la tête d'une armée catholique, libre d'évoluer à sa guise. Ce dernier quitta Châtellerauld le 5 octobre, avec huit mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux. Le 15 octobre, il fit surprendre Confolens par Brissac.

Il se dirigeait vers Périgueux, lorsqu'il fut rappelé par le duc d'Anjou. Il remonta alors vers le nord, suivi bientôt par le prince de Condé, qui avait fait sa jonction avec d'Acier, après avoir échoué au siège de Pons.

Après s'être observées pendant une partie de l'hiver, l'armée catholique et l'armée protestante reprirent la campagne vers la fin du mois de janvier 1569. Le duc d'Anjou, qui commandait l'armée catholique, avait environ sept mille chevaux, quinze mille hommes d'infanterie et dix pièces de canons ; le prince de Condé n'avait à lui opposer que trois mille chevaux et treize ou quatorze mille hommes d'infanterie.

Le duc d'Anjou, parti de Chinon le 21 janvier, remonta le cours de la Vienne, afin de barrer la route du midi à l'armée protestante, qui était concentrée à Niort. Il arriva à Confolens le 12 février ; puis, obliquant vers l'ouest, il vint s'installer le 21 février, à Verteuil, après avoir occupé successivement Alloue, Champagne-Mouton et Nanteuil.

Redescendant alors le cours de la Charente, l'armée catholique s'empara de Mansle le 4 mars et de Montignac, le lendemain. Puis, après avoir envoyé une forte reconnaissance vers Saint-Cybardeaux, elle vint camper aux sources de la Touvre. Contournant alors la colline d'Angoulême et suivant toujours la vallée de la Charente, le duc d'Anjou arriva le 9 mars à Châteauneuf.

Pendant ce temps, l'armée du prince de Condé descendait de Niort sur Cognac par Saint-Jean-d'Angély, et bientôt les deux armées ne furent plus séparées que par le cours de la Charente.

Le 16 mars 1569, une sanglante bataille s'engagea dans les plaines qui s'étendent entre Jarnac et Bassac. Les protestants furent vaincus et le prince de Condé, qui avait été blessé pendant l'action, fut traîtreusement achevé d'un coup de pistolet par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou. Les débris de l'armée protestante se réfugièrent derrière les murailles de Cognac, d'où le duc d'Anjou ne put les déloger.

CHATEAU DE SAINT-BRICE

(Photographie MAUREL.

Imp.L. COQUEMARD et Cie.



Après avoir échoué dans sa tentative pour s'emparer de Cognac, le duc d'Anjou laissa reposer ses troupes pendant quelques jours, puis il se rapprocha d'Angoulême, dont il pensait pouvoir s'emparer par trahison. Montgomery avait eu le temps de se jeter dans la place, malgré Brissac, qui lui avait capturé huit cornettes de cavalerie près de Segonzac, et le duc d'Anjou dut s'éloigner.

L'armée catholique se porta alors sur Montmoreau, où elle séjourna du 14 au 27 avril, pour couvrir les sièges d'Aubeterre et de Mussidan. Après la prise de ces deux villes, elle vint camper à Villebois-Lavalette.

Le duc d'Anjou, ayant appris la marche du duc de Deux-Ponts, qui amenait d'importants renforts à l'armée de Coligny, se décida à remonter vers le nord. Il partit de Villebois le 5 mai, séjourna du 8 au 19 mai dans les

environs de Montbron et de Larochefoucauld et arriva le 24 mai dans le Berry.

Cependant Coligny, qui avait rassemblé à Angoulême les forces éparses des protestants, quittait cette ville le 7 juin, pour se porter à la rencontre du duc de Deux-Ponts, et, le 12 juin, il faisait sa jonction avec ce dernier près de Nexon. Le 25 juin, les troupes réunies de Coligny et du duc de Deux-Ponts attaquèrent, à La Roche-l' Abeille, un corps d'armée que Strozzi amenait au duc d'Anjou, et lui infligèrent une sanglante défaite ; puis Coligny alla mettre le siège devant Poitiers.

A partir de ce moment, les hostilités se passent hors de notre province. Les protestants, vaincus à Moncontour, vainqueurs à Arnay-le-Duc, tinrent en échec, à peu près partout, les troupes royales. Aussi, Catherine de Médicis, qui gouvernait sous le nom de son fils, Charles IX, s'empressa-t-elle de leur offrir la paix.

Celle-ci fut signée à Saint-Germain (8 août 1570) ; elle stipulait pour les protestants la liberté du culte dans tous les lieux dont ils étaient possesseurs, et, de plus, dans deux villes par province. Elle leur donnait un droit égal d'admission aux charges publiques ; de plus, ils conservaient comme places de sûreté, Cognac, Jarnac, Pons et Saint-Jean-d'Angély. Angoulême était remis aux catholiques, qui s'empressèrent de casser l'élection du maire, Jean Paulte.

Lorsque la paix fut signée, Charles IX, dont l'humeur était inconstante, se rapprocha complètement des protestants. Il fit venir près de lui, à Blois, l'amiral Coligny et le traita avec le plus grand respect, l'appelant son père et lui demandant conseil en toute occasion. De plus, pour donner aux calvinistes un gage de la droiture de ses intentions, il proposa d'unir sa sœur Marguerite au jeune roi de Navarre, Henri de Béarn.

Cette nouvelle attitude du roi ne pouvait satisfaire ni l'ambitieuse Catherine, qui voyait le pouvoir lui échapper,

ni les chefs catholiques, à la tête desquels se faisait principalement remarquer le duc Henri de Guise. Sachant qu'ils pouvaient compter sur le fanatisme de la population parisienne, Catherine de Médicis et le duc de Guise résolurent alors de se débarrasser d'un seul coup des huguenots par un massacre général. Ils arrachèrent au roi l'ordre d'extermination, et, profitant de ce que de nombreux protestants étaient rassemblés à Paris à l'occasion du mariage de Henri de Béarn avec Marguerite de France, mariage qui avait eu lieu le 18 août 1572, ils décidèrent que, dans la nuit du 23 au 24 août 1572, au signal donné par la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois, tous les protestants présents à Paris seraient égorgés.

Ce fut le massacre de la Saint-Barthélemy, dont les premières victimes furent l'amiral Coligny et le comte de Larochefoucauld. Cet horrible événement eut sa répercussion dans presque toutes les provinces ; de nombreuses personnes furent massacrées en Angoumois. Parmi les victimes, nous pouvons citer le savant jurisconsulte angoumoisin, Pierre de la Place.

Après la Saint-Barthélemy, les protestants qui avaient échappé au massacre, se réfugièrent derrière les murailles de la Rochelle, qui opposa une résistance énergique aux attaques du duc d'Anjou. Ce dernier, pressé d'aller prendre possession du trône de Pologne, auquel il venait d'être appelé, engagea sa mère, Catherine de Médicis, à accorder la paix aux protestants (24 juin 1593).

L'année suivante, après l'échec d'un complot qui avait pour but de s'emparer de la personne de Charles IX, et dans lequel furent compromis le roi de Navarre et le duc d'Alençon, frère du roi et chef du parti des Politiques, les hostilités recommencèrent en Saintonge et en Angoumois. Les chefs protestants, La Noue et Montguyon, s'emparèrent de Saint-Jean-d'Angély, de Pons et de Rochefort. La Noue tenta même de porter la guerre sur les bords de la Loire ; mais, à l'approche du duc de

Montpensier, il se replia sur Verteuil et de là sur la Rochelle.

Angoulême reçut avec enthousiasme son nouveau gouverneur, Philippe de Volvire, et des garnisons royales furent installées à Châteauneuf et à Cognac.

Sur ces entrefaites, Charles IX, épuisé par les excès et miné par la maladie, mourut (30 mai 1574), et son frère, Henri, se hâta d'abandonner la Pologne, pour venir prendre possession du trône de France.

Le duc d'Alençon, déçu et mécontent, se retira à Dreux, où il publia un manifeste contre les étrangers et autres perturbateurs qui trompaient le roi. Il fut rejoint par le roi de Navarre ; Catherine de Médicis, aussi effrayée des nouveaux progrès du protestantisme que de la popularité de plus en plus grande du duc de Guise, se hâta de conclure avec les protestants la paix de Beaulieu (5 mai 1576).

Cette paix accordait de grands avantages aux protestants, entre autres la liberté de conscience, l'exercice public de leur culte et l'admission à tous les emplois.

Le duc d'Alençon obtenait Angoulême comme place de sûreté ; mais, lorsque le duc de Montpensier se présenta, en son nom, pour prendre possession de la ville, il ne put parvenir à y entrer. Le gouverneur, Philippe de Volvire, refusa de recevoir ses envoyés, et lui-même se morfondit pendant plusieurs heures devant la porte du Palet, attendant qu'on voulût bien la lui ouvrir ; de guerre lasse, il dut se retirer chez M. d'Argence, à Fissac, d'où il écrivit à la reine-mère pour se plaindre de l'affront qui lui avait été fait. Le roi Henri III trouva, dit-on, la chose si plaisante, qu'il faillit en mourir de rire.

La paix de Beaulieu eut pour résultat d'exaspérer les catholiques. Ne trouvant pas dans le roi l'appui sur lequel ils pensaient pouvoir compter, ils s'unirent entre eux plus étroitement que jamais et formèrent la Sainte-Ligue, qui fut

organisée tout d'abord dans le nord de la France, mais qui ne tarda pas à avoir des ramifications dans tout le royaume.

Afin d'avoir la haute main sur cette formidable association, le roi Henri III s'en déclara le chef ; mais il n'en fut que le chef nominal, et le véritable directeur de la Ligue fut le duc Henri de Guise, qui espérait bien s'en servir pour mettre à exécution ses ambitieux projets.

En 1584, la mort du duc d'Alençon (qui était devenu duc d'Anjou à la mort du roi Charles IX), fit du roi de Navarre l'héritier présomptif de la couronne de France. La guerre civile reprit alors avec une nouvelle violence ; mais peu de faits importants se passèrent dans notre province.

En 1586, la reine Catherine de Médicis vint à Cognac et ouvrit des conférences auxquelles prirent part le roi de Navarre, le prince de Condé, le comte de Larochefoucauld ; mais on ne s'entendit pas et les conférences furent rompues sans avoir donné aucun résultat.

Le duc d'Epéron avait été nommé gouverneur de l'Angoumois et de la Saintonge, grâce à la faveur dont il jouissait auprès du roi Henri III. Après l'assassinat de ce dernier par le moine Jacques Clément (1588), le nouveau roi, Henri IV, maintint dans toutes ses charges et prérogatives le redoutable grand seigneur, qui employa alors toute son activité à détruire les derniers repaires des ligueurs en Angoumois.

Il s'empara notamment de Villebois, qui lui opposa une vigoureuse résistance.

Cependant l'Angoumois ne fut entièrement pacifié qu'après la proclamation de l'Edit de Nantes (1598), qui accordait aux protes. tant la liberté de leur culte.

CHAPITRE VII

L'ANGOUMOIS DANS LES TEMPS MODERNES (1598-1789)

Après la proclamation de l'Edit de Nantes, grâce à la sage administration du roi Henri IV et de son ministre Sully, la paix et la tranquillité revinrent peu à peu ; les haines religieuses s'apaisèrent progressivement, et le pays se releva des ruines accumulées par quarante années de guerre civile.

L'Angoumois, qui avait été plus éprouvé que beaucoup d'autres provinces, ressentit tout particulièrement les effets de cette administration paternelle et tolérante. Les campagnes se repeuplèrent de nouveau ; les champs furent défrichés, et l'industrie du papier, dont les principaux représentants appartenaient à la religion protestante, prit un magnifique essor.

Il nous reste peu de choses à dire sur l'histoire de notre province, histoire qui se confond désormais avec celle du pays tout entier.

Nous indiquerons donc brièvement les quelques faits importants dont la répercussion s'est fait le plus vivement sentir en Angoumois.

L'assassinat du roi Henri IV par l'Angoumoisins Ravillac (1610) vint compromettre l'œuvre de ce prince. Le duc d'Epéron, gouverneur de l'Angoumois, fut fortement soupçonné d'avoir favorisé cet attentat, qui eut pour conséquence de déclencher de nouveau la guerre civile

pendant la minorité de Louis XIII et la régence de sa mère, Marie de Médicis.

Après l'assassinat de Concini, favori de la régente, qui avait gouverné en son nom (1617), Louis XIII fit enfermer sa mère au château de Blois. Le duc d'Epemon l'enleva de sa prison, et, l'ayant conduite à Angoulême, il se mit à la tête de ses partisans. C'est à Angoulême que fut signé, en 1619, le traité de paix qui amena la réconciliation de la mère et du fils ; ce traité d'Angoulême avait été négocié par l'évêque de Luçon, Richelieu, qui devait bientôt se trouver à la tête du gouvernement et diriger jusqu'à sa mort la politique de notre pays.

En 1637, une sérieuse émeute éclata de nouveau dans nos provinces. Les impôts, que le roi Henri IV avait pu diminuer dans une certaine mesure, avaient dû être relevés sous le règne de Louis XIII, pour faire face aux dépenses occasionnées par les guerres. De plus, leur perception avait été confiée aux traitants qui amassaient des fortunes scandaleuses, en pressurant sans aucune mesure les malheureux contribuables.

Aussi, l'Angoumois et la Saintonge prirent les armes, comme au temps de la gabelle, et les habitants de ces provinces se rassemblèrent, sous le nom de Croquants, pour résister aux exigences du fisc. Ils mirent à leur tête un gentilhomme, nommé La Motte-la-Forest, et pour les réduire, il fallut envoyer contre eux un corps d'armée, commandé par le duc de La Valette.

Pendant la minorité de Louis XIV, tous les mécontents, que la main puissante de Richelieu avait pu maintenir difficilement dans l'obéissance, se révoltèrent contre l'autorité du nouveau ministre, Mazarin. Cette révolte amena une nouvelle guerre civile, la Fronde, dirigée en premier lieu par le Parlement.

En 1651, le prince de Condé, qui avait embrassé le parti des Frondeurs, accourut en Guyenne pour soulever cette province, dont il était gouverneur. Toutes les villes de la

Saintonge et de l'Angoumois se déclarèrent pour lui, à l'exception de la ville de Cognac qui refusa de lui ouvrir ses portes. Condé résolut alors de s'en emparer de vive force, et vint camper sous ses murs à la tête d'une armée de cinq à six mille hommes (7 novembre 1651).

Les habitants, soutenus par les principaux seigneurs du voisinage, entre autres par Le sire de Château Chesnel, se défendirent vaillamment, et, huit jours après, Condé se vit contraint de lever le siège, à l'approche des troupes royales commandées par le comte d'Harcourt. Ce dernier poursuivit les troupes rebelles et les défit complètement dans les environs de Merpins.

La Révocation de l'Edit de Nantes, que le roi Louis XIV prononça en 1685, eut des conséquences plus désastreuses pour notre province.

Depuis la prise de La Rochelle par le cardinal de Richelieu, les protestants avaient cessé de former un état dans l'Etat, mais ils avaient conservé la liberté de leur culte et étaient considérés comme les égaux des autres citoyens. Comme ils s'occupaient principalement d'industrie et de commerce, Colbert les avait même protégés.

Mais, dès 1669, l'Influence de Louvois détermina le roi à agir contre eux. Un commença par prohiber les mariages mixtes ; on força les protestants à se convertir, en condamnant à des peines sévères ceux dont la conversion ne paraissait pas sincère. Enfin, en 1685, le roi révoqua purement et simplement ce qui subsistait de l'Edit de Nantes et enleva aux protestants le libre exercice de leur culte.

Cet acte impolitique consumma la ruine des industries de l'Angoumois et notamment de l'industrie du papier. La plupart de nos fabricants étant protestants, abandonnèrent notre pays et portèrent à l'étranger les secrets de notre industrie.

Pendant le dix-huitième siècle, la paix régna dans notre province. Cependant, par la faveur avec laquelle étaient

accueillies les idées nouvelles, répandues par les philosophes et notamment par les encyclopédistes, il était facile de prévoir de profonds changements dans l'ordre social et tout faisait présager un bouleversement prochain.

Aussi, lorsque l'état des finances eut obligé le roi Louis XVI à convoquer les Etats-Généraux, ce fut avec enthousiasme que le pays accueillit la nouvelle de cette convocation.

Au mois de mars 1789, les députés nommés par les paroisses, les délégués de la Noblesse et du Clergé se réunirent pour choisir les représentants de l'Angoumois aux Etats-Généraux. Ce furent :

Pour la Noblesse : MM. Claude-Anne, marquis de Saint-Simon, et Alexandre Louis, comte de Culant.

Pour le Clergé : MM. Philippe François d'Albignac de Castelnau, évêque d'Angoulême et Mathieu Joubert, curé de Saint-Martin, sous Angoulême.

Pour le Tiers-Etat : MM. Augier jeune, négociant à Cognac, Roy, avocat à Angoulême, Marchais, avocat au parlement, et Pougeard-Dulimbert, de Confolens.

Les Etats-Généraux se réunirent à Versailles le 5 mars 1789. Le 17 juin ils prirent le nom d'Assemblée Nationale et le 9 juillet ils se formèrent en Assemblée Constituante.

Voulant faire disparaître les rivalités et les inégalités qui existaient entre les différentes provinces, l'Assemblée Constituante supprima ces dernières et les remplaça par les départements actuels (janvier 1790). L'Angoumois, auquel furent rattachées quelques parcelles des provinces voisines, forma le département de la Charente.

DEUXIÈME PARTIE

NOTICE GÉOGRAPHIQUE

I

NOTIONS GÉNÉRALES

Le département de la Charente tire son nom du principal cours d'eau qui l'arrose, le fleuve aux eaux claires et limpides, dont Henri IV disait qu'il était le plus beau ruisseau de son royaume.

Ce département est formé, pour la plus grande partie, de l'ancienne province de l'Angoumois, à laquelle ont été ajoutées quelques parcelles de la Saintonge, du Poitou, du Limousin et du Périgord. Sa plus grande longueur, du nord-est au sud-ouest est de cent dix-neuf kilomètres et sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, de quatre-vingts kilomètres. Il est limité au nord par les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne ; à l'est, par ceux de la Haute-Vienne et de la Dordogne ; au sud, par la Dordogne, et à l'ouest, par la Charente-Inférieure.

La formation du département, composé de parties prises à différentes provinces, en rend l'aspect beaucoup plus varié que celui de la plupart des autres départements. Alors que les cantons situés au sud et à l'ouest d'Angoulême jouissent d'un climat presque méridional, permettant la culture, dans les jardins et même en pleins champs, du figuier, et du grenadier, les cantons situés au nord et à l'est du chef-lieu, ont un climat beaucoup plus rude, surtout dans les terres granitiques du Confolentais, qui par leur constitution géologique, appartiennent bien plus au Limousin qu'à l'Angoumois.

Dans ces terres froides du Confolentais, où se trouvent les sommets les plus élevés du département, on rencontre de vastes espaces, couverts de landes sauvages, et le raisin a de la peine à mûrir.

En descendant plus au sud, les vallées de la Tardoire et du Bandiat offrent aux regards des paysages sauvages des plus pittoresques, qui, s'ils n'ont pas l'aspect sévère de la haute montagne, n'en sont pas moins dignes d'attirer l'attention des touristes, et mériteraient d'être mieux connus.

Au nord du département, l'arrondissement de Ruffec comprend de vastes plateaux calcaires, froids et sans eau, principalement propices à la culture des céréales.

La partie de l'arrondissement d'Angoulême, située au sud de cette ville, est formée par une série de plateaux, souvent incultes ou couverts de bois, séparés par des vallons, au fond desquels coulent de fraîches petites rivières. La vie est intense le long de ces cours d'eau, qui, presque tous, font mouvoir d'importantes usines et principalement des papeteries.

L'arrondissement de Cognac, situé dans la partie la plus basse du département, est surtout remarquable par ses vignobles, qui, principalement dans la plaine de la Champagne, produisent les eaux-de-vie les plus réputées du monde entier.

La partie occidentale de l'arrondissement de Barbezieux se rattache à l'arrondissement de Cognac, et produit également des eaux-de-vie très estimées, alors que le sud de l'arrondissement est compris dans la Double, vaste région couverte de landes et de bois de pins, qui s'étend également sur les départements voisins de la Charente-Inférieure, de la Gironde et de la Dordogne.

La moyenne annuelle de la température est, à Angoulême, de 12°, 7, soit deux degrés de plus qu'à Paris et un degré de moins qu'à Bordeaux. Mais, si l'on considère qu'Angoulême est situé à une altitude de cent mètres au-

dessus de la mer, on peut en conclure que la moyenne de la température dans les vallées de la Charente et de ses affluents est plus élevée et doit se rapprocher de celle de Bordeaux.

La caractéristique du climat charentais peut se résumer ainsi : hivers courts, froids modérés, étés moyennement chauds, neige presque inconnue, pluies fréquentes.

II

OROGRAPHIE

Le système orographique de la Charente est assez compliqué. L'ensemble des collines qui le composent, forme bien la suite naturelle des montagnes et des collines du Limousin ; mais il est difficile d'assigner des directions bien définies à ces collines, qui s'enchevêtrent dans tous les sens.

Cependant, la ligne de faite qui sépare le bassin de la Charente de celui de la Gironde, et qu'on pourrait appeler dos de Charente, peut être considérée comme l'ossature principale de notre département.

Cette chaîne de collines entre dans le département par la commune de Charras, prend la direction du nord-ouest, et atteint son point le plus élevé, en Charente, près du village de la Beaurie, dans la commune de Dignac. A partir de ce point, elle s'infléchit vers le sud-ouest, en se maintenant à une altitude moyenne de deux cents mètres environ. Au-dessus du tunnel de Livernan, dans la commune de Charmant, elle envoie des ramifications dans diverses directions ; puis, suivant toujours la direction du sud-ouest, elle court entre les vallées de l'Herse, sous-affluent de la Charente par le Né, et de la Tude, sous-affluent de la Dordogne, par la Dronne et l'Isle, parcourt tout le nord du canton de Brossac, avec une hauteur moyenne de cent soixante mètres et sort du département par la commune de Chantillac.

Divers contreforts se détachent de cette chaîne principale dans les environs de Dignac et séparent les vallées de la Boême, de la Charrau, des Eaux-Glaires et de l'Anguienne. Un autre contrefort, partant du même point, se dirige tout d'abord vers le nord entre la vallée de l'Anguienne et celle de l'Echelle, atteint à Sainte-Catherine la cote de cent soixante-dix mètres, s'infléchit alors à l'ouest, court entre l'Anguienne et la Touvre et se termine, à l'altitude de cent mètres, par le promontoire qui supporte la ville d'Angoulême.

Le massif de Livernan envoie également des ramifications importantes dans plusieurs directions.

Une de ces ramifications se dirige du nord au sud, séparant le bassin de la Tude de celui de la Nizonne. Elle atteint à Juillaguet la cote de cent soixante-seize mètres, parcourt les communes de Saint-Amant de Montmoreau (cent soixante-cinq mètres à Puyfoucaud), Juignac (cent soixante-dix mètres à Puyrobit), Bors et Pillac, puis s'abaisse progressivement pour se terminer vers le confluent de la Dronne et de la Tude.

Deux autres ramifications se détachent du massif de Livernan : l'une se dirigeant au nord-ouest et séparant le bassin de la Charente de celui de son affluent, le Né ; l'autre, courant au sud ouest, entre la vallée du Né et celle de l'Herse.

Le premier de ces contreforts, après avoir donné naissance, dans la commune de Chadurie, à la Boême au nord et à l'Herse au sud, et, dans la commune de Voulgézac, au Né, traverse la commune de Plassac-Rouffiac, où il atteint son point culminant à la cote de cent quatre-vingt-cinq mètres ; puis, suivant une ligne de faite d'une altitude moyenne de cent quarante mètres, le long de laquelle on jouit continuellement d'un admirable coup d'œil, il se dirige par les communes de Jurignac, Malaville, Bonneuil, Bouteville et Saint-Preuil vers la plaine de la Champagne, qu'il domine au-dessus de, Segonzac.

L'autre contrefort comprend une série de hautes collines boisées, d'une hauteur moyenne de cent soixante-dix mètres, qui couvrent en grande partie les communes de Pérignac, Saint-Léger, Porcheresse et Cressac.

Une autre chaîne de collines se détache de la ligne de faîte qui sépare les bassins de la Charente et de la Gironde, au village des Lunettes, dans la commune de Sainte-Souline, et se dirige vers le sud, séparant le bassin de la Tude, affluent de la Dronne, de celui du Palais, sous-affluent de l'Isle. Possédant des sommets de cent quatre-vingts mètres dans les communes de Sainte-Souline, Châtignac et Brossac, elle est moins élevée dans sa partie méridionale, où son point culminant est à cent quarante-six mètres dans la commune de Saint-Vallier. Cette chaîne de collines est entièrement comprise dans le canton de Brossac.

CHATEAU DE FERRIÈRE PRÈS MONTBRON

(Photographi, MAUREL.

Imp.L. COQUEMARD et Cie.



Les bassins de la Charente et de la Vienne sont séparés par une chaîne de collines élevées, qui atteint sa plus grande hauteur au nord du bourg de Pressignac, à la cote de deux cent soixante-quatre mètres, et dont l'altitude est encore de deux cent cinquante mètres au bourg de Lapéruse, dont le clocher peut servir de point de repère à toute la contrée environnante. Quelques kilomètres plus loin la Charente n'est plus séparée de la Vienne que par une faible distance de trois kilomètres. A partir de ce point, les collines s'abaissent un peu, tout en conservant une hauteur moyenne supérieure à deux cents mètres.

Tout le long de sa rive droite, la Vienne est dominée par un ensemble de hautes collines, qui vont s'élevant de plus en plus jusqu' à la limite du département, où elles atteignent la cote de trois cent vingt-sept mètres au

Puymérigou, de trois cent quarante-trois mètres dans la commune de Brigueuil, et même de trois cent soixante-six mètres, dans la commune de Montrollet. C'est le point le plus élevé du département.

Si, faisant abstraction du haut pays du Confolentais, nous considérons le reste du département, nous trouvons, comme point le plus élevé, le Signal de Mazerolles à la limite des cantons de Montbron et de Montembœuf, situé à la cote de trois cent quarante-cinq mètres. C'est à ce point, d'où la vue embrasse un immense panorama, qu'aboutissent les hautes collines qui couvrent tout le canton de Montbron.

Il s'en détache au nord une importante chaîne, qui domine la rive gauche de la Charente jusqu'à sa sortie du département et qui rejette vers l'ouest tous les cours d'eau qui y prennent leur source.

Cette chaîne de collines, qui atteint la cote de deux cent quatre-vingt-cinq mètres dans la commune de Mouzon, présente encore une altitude de cent soixante-dix-huit mètres dans la commune de Benest, à l'endroit où elle quitte notre département. Des ramifications de cette chaîne séparent le bassin du Son des bassins de l'Argentor, au nord et de la Bonnieure, au sud.

La partie du département qui s'étend sur la rive droite de la Charente est beaucoup moins accidentée. Le bassin de la Charente est séparé de celui de la Sèvre Niortaise par une chaîne de collines qui parcourt le nord du canton de Villefagnan, où elle atteint des cotes d'altitude assez élevées, notamment cent cinquante-deux mètres à Theil-Rabier, cent cinquante-sept mètres dans la commune de Montjean, et cent quarante-trois mètres dans celle de Londigny.

La partie des cantons d'Hiersac, de Rouillac et d'Aigre la plus rapprochée du fleuve, présente également des hauteurs assez considérables, parmi lesquelles nous pouvons citer, dans le canton d'Hiersac, le bourg de Saint-

Genis, situé à cent trente-quatre mètres d'altitude, et le hameau des Brandes, dans la commune d'Echallat, où l'on trouve la cote de cent cinquante-et-un mètres.

Le canton de Rouillac possède des collines encore plus élevées. Près du village de Boisauroux, dans la commune de Rouillac, se rencontre un sommet de cent quatre-vingt-cinq mètres ; le Bois des Bouchauds, dans la commune de Saint-Cybardeaux, atteint la cote de cent quarante quatre mètres, et le Bois Billoux, près de Mons, est à une. altitude de cent quarante-six mètres.

Le reste du pays, et notamment le canton de Jarnac, est beaucoup plus uniforme et appartient à la plaine du Pays-Bas.

III.

HYDROGRAPHIE

Le département de la Charente appartient à trois bassins différents : au bassin de la Charente, par ce fleuve et ses affluents ; au bassin de la Loire, par son affluent, la Vienne ; et au bassin de la Gironde, par ses sous-affluents, la Dronne et le Lary.

Le bassin de la Charente est, de beaucoup, le plus considérable. Il comprend : 1°, la totalité des arrondissements d'Angoulême, de Cognac et de Ruffec (moins la plus grande partie du canton de Villebois-Lavalette et une partie de la commune d'Aignes-et-Puypéroux, dans le canton de Blanzac) ; 2°, dans l'arrondissement de Barbezieux, le canton de Barbezieux en entier, et une partie des cantons de Baignes, de Brossac et de Montmoreau ; 3°, dans l'arrondissement de Confolens, la totalité des cantons de Saint-Claud, de Champagne-Mouton et de Montembœuf, ainsi qu'une partie des cantons de Confolens-Nord et de Chabanais ; soit environ quatre cent cinquante mille hectares ou plus des trois quarts du département.

Dans le bassin de la Gironde sont compris, en entier, les cantons de Chalais et d'Aubeterre, et, en partie, les cantons de Baignes, de Brossac, de Montmoreau et de Villebois-Lavalette. La commune d'Aignes-et-Puypéroux, dans le canton de Blanzac, envoie elle aussi la plus grande partie de ses eaux à la Gironde par la Tude.

Enfin, le canton de Confolens-Sud, la plus grande partie du canton de Confolens-Nord et une partie importante du canton de Chabanais envoient leurs eaux à la Vienne.

VALLÉE DES EAUX-CLAIRES (COMMUNE DE PUYSMOYEN)

(Photographie MAUREL).

Imp. L. COQUEMARD et Cie



Bassin de la Charente

La Charente est, sans contredit, le cours d'eau le plus important du département. Elle n'a pas la largeur de la Vienne et les collines qui bornent sa vallée n'ont pas l'aspect sévère des hautes collines limousines ; mais on chercherait vainement, dans la Vienne, la limpidité des eaux et la variété des paysages qui font le charme des rives de la Charente.

Notre fleuve prend sa source dans une prairie de la commune de Chéronnac, commune de la Haute-Vienne limitrophe de la Charente.

C'est alors un humble ruisseau, qui roule ses eaux rouillées sur un lit de rochers, et qui, après un cours d'environ sept kilomètres, entre dans le département auquel il a donné son nom.

Après avoir servi de limite aux deux départements pendant quelques kilomètres, il sépare les deux communes de Verneuil et de Pressignac, et, suivant la direction du nord-ouest, il coule dans une vallée étroite et profonde, passe près du bourg de Saint-Quentin et reçoit, un peu en amont de Suris, son premier affluent, la Moulde, qui vient de Massignac et qui double le volume de ses eaux.

Devenue petite rivière, la Charente, coulant toujours au fond d'une profonde vallée dans la direction du nord-ouest, passe au pied de la colline qui supporte le bourg de Lapéruse, croise la route nationale d'Angoulême à Limoges au Pont Sigoulant, coule d'abord sous le chemin de fer d'Angoulême à Limoges, qui la franchit sur un pont hardi, puis sous le magnifique viaduc en pierre de Vilhonneur, qui sert au passage de la ligne de Roumazières à Confolens, et, après avoir arrosé Laplaud et Loubert, arrive à Chantrezac où elle quitte les terrains granitiques pour entrer dans les terrains calcaires.

Au delà de Chantrezac, la Charente croise la route nationale d'Angoulême à Nevers, près du village des Trois-Chênes, puis se dirige vers Ambernac, où elle reçoit un petit affluent, le Brouillon, grossi de la Gourdine. Elle arrose ensuite les communes importantes d'Alloué et de Benest, sort du département dans cette dernière commune, après un cours de cinquante-cinq kilomètres, et entre dans le département de la Vienne où elle reçoit le Transon.

Dans ce dernier département, elle décrit une forte courbe, passe à une faible distance de Charroux, arrose Civray, et entre de nouveau dans le département de la

Charente, ayant parcouru vingt-cinq kilomètres dans la Vienne.

Le fleuve prend alors la direction du sud et décrit de nombreux méandres. Sur sa rive gauche, en face du bourg de Taizé-Aizie, il se grossit de la Lisonne, et, descendant toujours au sud, il laisse Ruffec à deux kilomètres et reçoit sur sa rive droite le Lien, rivière importante qui vient de cette dernière ville.

Décrivant des méandres de plus en plus grands, il passe sous les murs du château de Verteuil, reçoit sur sa rive gauche l'Argentor, et, parcourant une vallée des plus riantes, il arrose Aunac, est rejoint par le Son, puis un peu plus bas par la Bonnieure, un de ses affluents les plus considérables, surtout lorsque, après les grandes pluies, elle se grossit des eaux de la Tardoire et du Bandiat.

Prenant alors la direction de l'ouest jusqu'à Luxé, la Charente passe devant Mansle, décrit une grande courbe enserrant la commune de Saint-Groux, reçoit le Valendeau, petit ruisseau qui vient de la commune du Maine de Boixe, et passe sous le chemin de fer de Paris à Bordeaux, près de la station de Luxé.

Arrivée au pied du coteau de la Terne, elle reprend la direction du sud, reçoit l'Osme sur sa rive droite, en amont d'Ambérac, et forme à partir de Marcillac-Lanville, la limite des cantons de Rouillac et de Saint-Amant-de-Boixe.

Le fleuve, décrivant toujours de grandes courbes, reçoit sur sa rive droite l'Auge, le ruisseau de Gourville et le ruisseau de Genac ou des Nodes, puis sur sa rive gauche le petit ruisseau de la Fichère. Plus bas, entre Montignac et Vars, il est rejoint par le Javard, ruisseau peu important qui passe à Saint-Amant-de-Boixe, et par le Nitrat.

Toute cette partie du cours de la Charente, depuis Marcillac-Lanville jusqu'à Vindelle, offre à nos yeux de ravissants points de vue. Le fleuve coule dans une vallée large et luxuriante, où il se divise en un grand nombre de bras entourant une infinité d'îles et d'îlots ombragés de

grands arbres, et les regards charmés ne peuvent se détacher d'un si attrayant paysage.

Après avoir dépassé Vindelle, la Charente passe au pied de l'église solitaire de Balzac, se grossit de l'Argence sur sa rive gauche, et, se dirigeant vers Angoulême, double le volume de ses eaux un peu en amont de cette ville, par sa jonction avec la Touvre, son affluent de beaucoup le plus considérable.

Arrivé au pied de la colline d'Angoulême, le fleuve est rejeté vers l'ouest, direction qu'il conservera jusqu'à la mer, et, décrivant une vaste courbe, il forme le magnifique port de l'Houmeau, bien déchu de son importance depuis la construction des lignes de chemins de fer.

Un peu au-dessous d'Angoulême, la Charente reçoit, toujours sur sa rive gauche, l'Anguienne ; puis, après avoir donné la force motrice aux machines de la Poudrerie Nationale, elle est rejointe par deux petites rivières, les Eaux-Clares et la Charrou, séparées seulement par le promontoire qui supporte le bourg de Saint-Michel.

Un peu plus loin, sur sa rive droite, elle se grossit de la Nouère, joli cours d'eau qui vient de Rouillac, et, sur sa rive gauche, elle est rejointe par la Boême, rivière industrielle des plus importantes. Elle décrit alors la grande courbe régulière de Sireuil, au fond de laquelle elle reçoit le ruisseau de Claix, qui, venu de la commune du même nom, arrose Roulet et fait mouvoir de nombreux moulins.

Un petit cours d'eau peu important, la Velude, venu de la commune de Saint-Estèphe, rejoint le fleuve deux kilomètres en amont de la ville de Châteauneuf, qui étage ses maisons dans une situation des plus riantes au fond d'un important méandre.

A partir de ce point, le cours de la Charente est beaucoup plus régulier et ne présente plus ces courbes capricieuses, qui, dans son cours supérieur, en augmentent de beaucoup la longueur.

Au-dessous de Châteauneuf, le fleuve arrose Angeac, Vibrac, où il se ramifie en plusieurs bras, Saint-Simon et Bassac, où il reçoit la Guirlande. Puis il atteint la ville importante de Jarnac, où il forme un beau port, dont le trafic est considérable.

A Bourg-Charente, le fleuve reçoit l'important ruisseau des Tards. A partir de ce point jusqu'à Cognac, la vallée de la Charente est de toute beauté, encaissée entre de hautes falaises boisées et parsemées de châteaux et de villas magnifiques appartenant aux riches négociants de Cognac. A Gâdemoulins, une coupure de la falaise, sur la rive gauche, donne passage à l'abondante rivière par laquelle s'écoule l'eau des marais de la Pallue et qui débouche dans la Charente par une gorge magnifique, tapissée de chênes verts.

Sur la rive droite, un peu en amont de Cognac, la Charente est rejointe par la Soloire, qui vient de la Charente-Inférieure ; puis elle passe sous le beau parc de Cognac, et forme, devant cette ville, un port très fréquenté par la navigation.

Au-dessous de Cognac, elle reçoit sur la rive droite l'Antenne et, trois kilomètres plus loin, elle sort du département, après s'être grossie du Né. L'Antenne et le Né sont, après la Touvre et la Tardoire, les principaux affluents de la Charente dans le département.

Lorsque la Charente quitte notre département, elle y a parcouru deux cent dix kilomètres, après avoir parcouru dix kilomètres dans la Haute-Vienne et vingt-cinq dans la Vienne. Il lui reste encore à parcourir cent kilomètres avant de rejoindre la mer à Fouras.

Parmi les affluents de la Charente, nous ne décrirons que les principaux.

Ce sont, sur la rive gauche :

1° La Moulde, qui prend sa source dans la commune du Lindois, près du hameau de la Morandie, coule d'abord de

l'ouest à l'est, contourne la colline de deux cent soixante-neuf mètres qui porte le bourg de Massignac, prend alors la direction du nord et rejoint, en amont de Suris, la Charente, dont elle double le volume. Son cours est d'environ quatorze kilomètres.

2° La Lisonne, qui vient de la commune du Bouchage, se dirige d'abord de l'est à l'ouest, arrose Moutardon et Bioussac, et, tournant au nord-ouest, se jette dans la Charente en face du bourg de Taizé-Aizie, après un cours de seize kilomètres, dans une vallée étroite et pittoresque.

3° L'Argentor se forme dans le canton de Champagne-Mouton, par la réunion de deux ruisseaux, l'Argent et l'Or. L'Argent doit son nom à la limpidité de ses eaux. Il sort d'un petit étang, à la limite de la commune de Vieux-Cérier, passe au chef-lieu de cette commune, puis à Champagne-Mouton et reçoit un peu plus loin l'Or, qui vient de la commune de Saint-Coutant, roulant des eaux couleur de rouille, qui lui ont valu son nom.

La rivière, formée par ces deux cours d'eau, prend le nom d'Argentor, et, coulant de l'est à l'ouest, elle arrose le bourg de Saint-Gervais et la commune importante de Nanteuil. L'Argentor se dirige alors au sud-ouest, et, parcourant une fraîche vallée ombragée, il passe à Pogné, à Saint-Georges et à Poursac, et atteint la Charente en face du bourg de Chenon.

4° Le Son, dont la direction générale est de l'est à l'ouest, prend sa source dans la commune de Roumazières et se dirige par Nieuil, vers Saint-Claud au milieu de belles prairies. Se dirigeant toujours vers l'ouest, il arrose le bourg important de Cellefrouin et reçoit, aux environs de Ventouse, la Sonnette, jolie rivière qui vient de Saint-Laurent-de-Céris et de Beaulieu. Le Son passe alors au pied des coteaux de Valence et de Saint-Front, se grossit à Mouton de la Tiarde, important ruisseau venu de Saint-Gourson. et se jette dans la Charente, après un cours de trente-huit kilomètres.

5° La Bonniere naît, comme le Son, dans la commune de Roumazières, mais elle s'infléchit vers le sud avant de prendre la direction de l'ouest. Elle passe près de Genouillac et reçoit, dans la commune de Mazières, deux petits affluents. Près du Châtelars, elle se grossit de la Croutelle, atteint la petite ville de Chasseneuil, et reçoit un peu plus bas le Rivaillon, qui, venu du Signal-de-Mazerolles, passe à Vitrac et rejoint la Bonniere au moulin de l'Age. Au-dessous de Chasseneuil, la Bonniere prend définitivement la direction de l'ouest, arrose les Pins, reçoit sur sa rive droite le petit ruisseau de Saint-Mary, et, coulant dans une vallée sinueuse et profonde, elle passe à Sainte-Colombe, à Saint-Angeau, à Saint-Ciers et à Puyréaux et atteint la Charente à Puygelier, à deux kilomètres en amont de Mansle, après un cours de quarante-huit kilomètres. Après les grandes pluies, et lorsque les eaux sont grosses, elle reçoit, à Saint-Ciers, les eaux de la Tardoire et du Bandiat, rivières que nous décrirons ci-dessous, en même temps que la Touvre, leur déversoir naturel.

6° L'Argence prend sa source dans la commune d'Anais, arrose le chef-lieu de cette commune et reçoit un peu plus loin les eaux de la fontaine de Brie. Coulant dans la direction du sud-ouest, l'Argence traverse la route nationale de Paris à Bordeaux au pont de Churet, arrose une vallée large et fertile, se grossit, au village de Vouillac, du ruisseau de Champniers et se jette dans la Charente au-dessous de l'église de Balzac, après un cours d'environ dix kilomètres.

7° La Touvre est de beaucoup le plus considérable de tous les affluents de la Charente, bien que son cours ne dépasse pas une dizaine de kilomètres. Cette rivière remarquable surgit, au pied du coteau qui porte l'église de Touvre, de deux gouffres profonds, le Dormant et le Bouillant, le premier formant une masse liquide, d'un bleu sombre, en apparence immobile ; le second jaillissant d'un

cirque de rochers, sous la forme d'une gerbe liquide haute de plus de cinquante centimètres.

Une autre source jaillissante, la Lèche, qui naît à cinq cents mètres de là, rejoint les deux premières, et la Touvre est alors une large rivière, dont les eaux, tantôt calmes et tranquilles, tantôt fuyant avec fracas à travers les écluses, font mouvoir de nombreuses et magnifiques usines, dont la plus importante de beaucoup est la Fonderie nationale de canons pour la marine de Ruelle.

Bordé sur les deux rives par de longues lignes d'arbres, parmi lesquels dominant les aulnes et les saules, parsemé d'îles innombrables, le cours de cette rivière est pour les yeux un perpétuel enchantement.

Après avoir fourni à la Fonderie de Ruelle une partie de sa force motrice, la Touvre traverse la commune de Gond-Pontouvre, où elle met en mouvement d'importantes minoteries et rejoint, un peu au-dessous du village du Gond, la Charente dont elle double le volume et qui devient alors réellement navigable.

La Touvre a quelques petits affluents : c'est d'abord l'Echelle, ruisseau important qui prend sa source près du bourg de Dignac, parcourt un étroit vallon des plus pittoresques et se mêle à la source jaillissante de la Lèche, après un cours de quinze kilomètres.

La Touvre reçoit également le ruisseau de Viville, venu de la commune de Champniers, et la Font-Noire, petit ruisseau qui passe à l'Isle d'Espagnac.

Les eaux qui jaillissent au gouffre de Touvre proviennent, à n'en pas douter, de deux fortes rivières, la Tardoire et le Bandiat, qui se perdent sous terre de l'autre côté du haut plateau calcaire qui les sépare de la Touvre, et de quelques autres petits cours d'eau, qui disparaissent également dans les fissures du sol, tels que la Bellonne et les ruisseaux d'Yvrac et de Marillac.

La Tardoire est une belle rivière de cent kilomètres de cours, qui prend sa source près de Châlus, dans la Haute-

Vienne. Elle atteint le département de la Charente dans la commune de Roussines, et, courant au fond d'une gorge sauvage, elle sépare la Charente de la Haute-Vienne sur une longueur de quinze kilomètres ; puis elle entre dans notre département par la commune d'Ecuras. Après avoir reçu plusieurs ruisseaux importants, la Tardoire abandonne, aux environs de Montbron, les terrains granitiques pour les terrains calcaires.

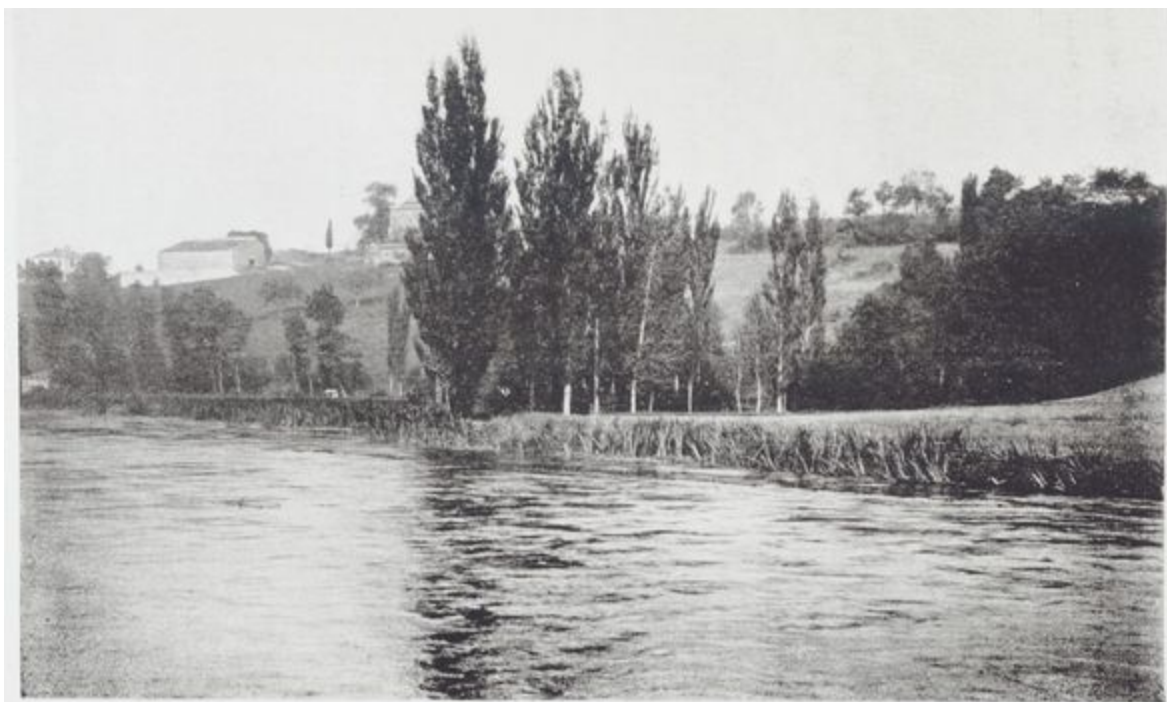
A partir de ce point, le volume de ses eaux diminue de plus en plus ; elles sont absorbées par les nombreuses fissures du sol, dont les principales sont aux environs de Vilhonneur et de Rancogne. Lorsqu'elle arrive à La Rochefoucauld, la Tardoire a beaucoup perdu de son importance, et même n'a souvent plus d'eau en été. Au-dessous de cette ville, elle se perd de plus en plus dans les nombreux gouffres dont son lit est parsemé, et ce n'est qu'après des pluies de longue durée, qu'elle atteint la Bonnière à Saint-Ciers.

Le Bandiat, bien que moins important, n'en est pas moins un très beau cours d'eau de quatre-vingt-huit kilomètres, qui prend sa source également dans la Haute-Vienne et arrose Nontron dans la Dordogne. Il abandonne les terrains granitiques pour les calcaires aux environs de Javerlhac et entre dans le département de la Charente. près de Souffrignac. Il passe à Feuillade et à Marthon et, à partir de ce point, commence à se perdre, comme la Tardoire, dans de profondes fissures, dont certaines, comme celle qui se trouve au village de Chez-Roby, dans la commune de Bunzac, suffiraient à engloutir la rivière, si l'on n'avait établi des barrages pour retenir les eaux. Le plus souvent, le Bandiat ne dépasse pas le gouffre de la Bécasse, situé près de la route d'Angoulême à Limoges, à l'orée de la forêt de la Braconne ; cependant, lorsque les eaux sont grosses, il peut atteindre la Tardoire à Agris.

LES SOURCES DE LA TOUVRE

Photographe. MAUREL.

Imp. L. COQUEMARD et Cie.



La Bellonne et les ruisseaux d'Yvrac et de Marillac sont de petits cours d'eau qui disparaissent également sous terre et qui n'atteignent que rarement la Tardoire, à l'époque des grandes crues.

8° L'Anguienne est un petit cours d'eau de faible importance, qui prend sa source au pied du château de Dirac, et suit une étroite vallée sauvage et pittoresque. Après un cours d'environ treize kilomètres, elle contourne la colline d'Angoulême et se jette dans la Charente un peu au-dessous du faubourg Saint-Cybard.

9° Les Eaux-Clares naissent à environ trois kilomètres au sud de la source de l'Anguienne. Cette petite rivière parcourt une vallée encore plus sauvage que celle de l'Anguienne, vallée dont les crêtes sont garnies d'énormes rochers en surplomb. Elle fait mouvoir plusieurs usines importantes et rejoint la Charente au pied du promontoire

qui supporte le bourg de Saint-Michel. Son cours est également de treize kilomètres.

10° La Charrau, qui prend sa source dans la commune de Torsac et se jette dans la Charente également à Saint-Michel, offre une grande ressemblance avec ses voisines. Comme ces dernières, elle court dans un vallon agreste, couronné d'énormes blocs de rochers et alimente de nombreuses usines.

11° La Boëme est un cours d'eau plus important. Elle naît dans la commune de Chadurie, parcourt d'abord une vallée des plus pittoresques, offrant aux regards des sites ravissants, notamment près du viaduc des Coutaubières et au pied du château de Larochandry. Au delà de Mouthiers, la vallée s'élargit et la Boëme, se divisant en plusieurs bras, traverse d'importantes tourbières. Elle atteint alors La Couronne, puis Nersac et se jette dans la Charente près de ce dernier bourg, après un cours de vingt-cinq kilomètres. Cette rivière, que l'on peut comparer aux rivières les plus travailleuses de France, donne la vie et le mouvement à plus de dix usines importantes.

12° Le Né est, après la Touvre et la Tardoire, l'affluent le plus considérable de la Charente dans notre département. Son cours, qui appartient entièrement au département, n'a pas moins de soixante-dix kilomètres.

Cette rivière prend sa source dans la commune de Voulgézac, et coulant d'abord de l'est à l'ouest dans une fraîche vallée, elle reçoit le ruisseau de Pont-Ramé, qui descend des hauteurs de Saint-Léger. Après avoir arrosé la petite ville de Blanzac, le Né reçoit, dans la commune de Péreuil, un affluent abondant, l'Hèrsé, qui vient également de la commune de Chadurie, passe d'abord à Puypéroux, puis au pied du château de l'Herse et à Nonac, et rejoint le Né, après un cours de dix-huit kilomètres dans une vallée boisée et sauvage.

S'infléchissant alors vers le nord, le Né reçoit sur sa rive droite le Ruinet, qui arrose la commune d'Aubeville, et

l'Ecly, qui vient de la commune de Champagne, et, sur sa rive gauche, le Lamaury, ruisseau important qui prend sa source près de Passirac et se jette dans le Né, près de Ladiville, à dix-sept kilomètres de sa source, après s'être grossi du ruisseau de Poullignac.

Prenant alors la direction du nord-ouest, le Né passe à Viville, où il reçoit le petit ruisseau de Malaville, puis au pont de La Roche, près de Saint-Médard, où il est rejoint par le Condéon, gros ruisseau venu de la commune du même nom et grossi du Beau, qui vient du canton de Brossac.

Notre rivière coule alors dans une large vallée, reçoit, en face de Saint-Palais, le ruisseau d'Ambleville et passe à Saint-Fort et à Angles, où il est rejoint par le Renorville ou ruisseau d'Angeac-Champagne.

A partir de Saint-Fort, le Né sert de limite aux deux départements de la Charente et de la Charente-Inférieure. Rentré dans la Charente, il sépare les communes d'Ars et de Gimeux ; puis, après avoir encore servi de limite aux deux départements, il se jette dans la Charente au port du Lys. Dans cette dernière partie, son cours ayant été rectifié, il coule en ligne droite.

Les affluents de la Charente sur la rive droite sont les suivants :

1° Le Transon, qui prend sa source dans la commune d'Alloue, près du hameau des Repaires, arrose la commune de Pleuville, et rejoint la Charente dans la Vienne, après un cours de seize kilomètres.

2° Le Lien sort, au pied de l'église de Ruffec, d'une source abondante, alimentée par les eaux de la Péruse. Cette dernière rivière est un petit cours d'eau qui descend des hauteurs de Montalembert, dans les Deux-Sèvres, coule dans une vallée très pittoresque et se perd dans la commune de Saint-Martin-du-Clocher, après avoir arrosé

Montjean et Londigny. Ce sont les eaux de cette rivière qui reparaissent à la source du Lien.

3° L'Osme est un cours d'eau important, qui vient du canton de Chef-Boutonne, dans les Deux-Sèvres, et entre dans le département de la Charente par la commune de Paizay-Naudoin. Cette rivière arrose Longré et Saint-Fraigne, reçoit en amont de ce dernier bourg le ruisseau de la Frédière, qui vient d'Embourie, et, en aval, le ruisseau de Siarne. Coulant dans une vallée large et marécageuse, propice à la culture du chanvre, l'Osme se divise en plusieurs bras, reçoit sur sa rive droite les ruisseaux de la Barre, des Gours et du Tonneau, traverse la ville d'Aigre et rejoint la Charente, en amont d'Ambérac, après un cours de trente-six kilomètres.

4° Le ruisseau de l'Auge est formé par la réunion de deux ruisseaux, le Sauvage et le Crachon, le premier né près d'Anville et le second venant de la commune d'Auge. Ce ruisseau, dont le cours est d'environ dix kilomètres, atteint la Charente un peu en aval de Marcillac-Lanville.

5° La Nouère prend sa source près de Rouillac, coule dans une étroite vallée, arrose Saint-Cybardeaux, reçoit le Fontguyon et débouche dans la Charente, en face des moulins de Fleurac. C'est une jolie rivière aux eaux claires et limpides, très poissonneuse et dont les truites sont renommées. Son cours est de trente kilomètres.

6° La Guirlande sort d'une forte source qui jaillit près du bourg de Vaux-Rouillac, arrose Fleurac et Mérignac et rejoint la Charente entre Saint-Simon et Bassac.

7° La Soloire naît dans la Charente-Inférieure, près du bourg de Sonnac, entre dans la Charente par la commune de Bréville, arrose le chef-lieu de cette commune et Sainte-Sévère, reçoit, à Nercillac, le Tourtrat, qui sort du gouffre de Neuvicq, et se jette dans la Charente, près du hameau de Saint-Trojan, après un cours de plus de vingt kilomètres.

8° L'Antenne, belle rivière de cinquante kilomètres de cours, prend sa source à Fontaine-Chalandray, dans la

Charente-Inférieure, parcourt une vallée marécageuse où elle se divise à l'infini, entre dans le département de la Charente à Mesnac et arrose Saint-Sulpice. A partir de ce point, elle se dirige, par une vallée profonde et sinueuse, vers Richemont, traverse Javrezac et atteint la Charente près du village de Jarnouzeau.

Le bassin de la Charente comprend encore deux cours d'eau, qui arrosent les cantons de Baignes et de Barbezieux, mais qui n'ont dans notre département que leur cours supérieur. Ils rejoignent dans la Charente-Inférieure, la Seugne, rivière considérable qui atteint la Charente, en amont de Saintes : ce sont le Trèfle et l'Ariat.

Le Trèfle prend sa source dans la commune de Reignac et coule tout d'abord du sud au nord. Arrivé près de Saint-Hilaire, au pied de la colline de Barbezieux, il prend la direction de l'ouest, reçoit à Guimps le petit ruisseau de Lamérac et sort du département, dont il forme un instant la limite, pour rejoindre la Seugne, après un cours de quarante-huit kilomètres.

Hors du département, le Trèfle se grossit du ruisseau du Tâtre, qui prend sa source dans la commune du même nom et forme, à la limite du département, le magnifique étang de Saint-Maigrin, long de deux kilomètres et large de deux cents mètres, véritable lac profond de huit mètres, dont les pêches sont l'occasion de grandes réjouissances.

L'Ariat sort de la commune de Chantillac, et, sur les onze kilomètres de son cours total, il n'en a qu'un dans notre département. Un peu avant sa jonction avec la Seugne, il reçoit le Pharon, qui, né au sud de la commune de Touvérac, arrose Baignes et Sainte-Radégonde et sort du département, après y avoir parcouru huit kilomètres.

Bassin de la Loire.

Une partie du Confolentais envoie ses eaux à la Loire par un des principaux affluents de ce fleuve, la Vienne.

A son entrée dans notre département, la Vienne est déjà une large et superbe rivière, d'aspect plus sévère que la Charente, roulant ses flots au travers de nombreux rochers, qui embarrassent son lit, et encaissée entre de hautes collines, aux pentes escarpées. Cette rivière pénètre dans la Charente entre les communes d'Etagnac et de Chassenon, passe à Chabanais, qu'elle divise en deux parties, et reçoit au-dessous de cette ville, la Craine, venue de Rochechouart, dans la Haute-Vienne.

A Exideuil, la Vienne se grossit de deux affluents peu importants et, deux kilomètres plus loin, son cours, qui jusque-là était dirigé de l'est à l'ouest, change brusquement et prend la direction du nord.

Après avoir arrosé Manot et Ansac, la Vienne arrive à Confolens, ville construite sur ses deux rives, dans une situation des plus agréables. Là, elle reçoit le Goire, rivière torrentueuse venue de la forêt de Brigueuil dans une vallée profonde et sauvage, qui atteint la Vienne après un cours de trente kilomètres.

Coulant toujours au nord, la Vienne passe à Saint-Germain, dont les tours dominant au loin le paysage, et quitte le département de la Charente, après y avoir parcouru quarante kilomètres.

A Saint-Germain, elle s'est grossie de l'Issoire, dont la vallée est une des plus pittoresques de notre pays. Cette rivière, qui prend sa source dans la Haute-Vienne, aux montagnes de Blond, coule au fond d'un vallon difficilement accessible et bordé d'énormes rochers. Elle atteint la Vienne après un cours de quarante kilomètres, dont quinze dans la Charente, et après avoir reçu, près de Brillac, un affluent important, la Marchadène.

Un des principaux affluents de la Vienne, le Clain, naît également dans notre département, dans l'étang de Beau-

Clain, passe au bourg d'Hiesse, et sort de la Charente à six kilomètres de sa source.

Bassin de la Gironde.

Une notable partie de l'arrondissement de Barbezieux et une portion du canton de Villebois-Lavalette, dans l'arrondissement d'Angoulême, appartiennent au bassin de la Gironde par deux sous affluents de la Dordogne, la Dronne et le Lary, qui se jettent tous les deux dans l'Isle, la première à Coutras et le second à Guîtres.

Par la limpidité de ses eaux, par la beauté et la variété des paysages qu'elle arrose, la Dronne peut être considérée comme une des plus jolies rivières de France. Elle prend sa source dans le département de la Haute-Vienne, traverse le département de la Dordogne et atteint le nôtre à l'endroit où elle reçoit, sur sa rive droite, un de ses principaux affluents, la Nizonne. A partir de ce point, elle sert de limite aux départements de la Charente et de la Dordogne ; puis elle reçoit l'Ausonne et vient passer au pied de la curieuse ville d'Aubeterre.

Entrant alors dans notre département, la Dronne arrose une large vallée des plus riantes, passe à Bonnes et revient servir de limite aux deux départements près de la ville de Saint-Aulaye, chef-lieu de canton de la Dordogne. En face de Saint-Aulaye, elle reçoit la Beauronne, petit ruisseau de six kilomètres de cours, puis un peu plus loin, le ruisseau de Saint-Quentin et enfin la Tude. Elle quitte alors notre département, après y avoir parcouru trente-cinq kilomètres sur les cent soixante-dix-huit de son cours total.

Ses principaux affluents en Charente sont la Nizonne, l'Ausonne et la Tude.

La Nizonne est une jolie rivière, aux eaux claires et limpides, arrosant une vallée des plus agréables, et servant, pendant plus de trente kilomètres, de limite aux

départements de la Charente et de la Dordogne. Elle naît dans la Dordogne et rejoint le département de la Charente à Combiers, où elle reçoit la Manaure, petit ruisseau sorti de l'étang du Repaire, dans la commune de Rougnac. Plus bas, la Nizonne est rejointe par le Vouthon, ruisseau plus important venu de Beaulieu, qui l'atteint au-dessous de Blanzaguet, et par la Grande Fontaine de Ronsenac, venue du chef-lieu de cette dernière commune.

La Nizonne arrose alors Gurat et Palluaud et se jette dans la Dronne, après avoir fourni la force motrice à d'importantes papeteries dans la commune de Saint-Séverin. Son cours total est de soixante-deux-kilomètres.

L'Ausonne est un cours d'eau bien moins important, dont le cours est d'environ douze kilomètres. Ce cours d'eau prend sa source vers la limite des communes de Juignac et de Saint-Amant, parcourt une étroite vallée et rejoint la Dronne en amont de Nabinaud.

La Tude naît près de Juillaguet. Cette rivière est bien connue des voyageurs, qui font, en chemin de fer, le trajet d'Angoulême à Bordeaux ; elle rejoint en effet la ligne du chemin de fer à deux kilomètres de sa source et la suit sans interruption depuis ce point jusqu'à sa jonction avec la Dronne. C'est une rivière assez insignifiante, qui arrose Montmoreau et Chalais.

Dans son cours de quarante-trois kilomètres, elle reçoit quelques petits affluents, dont les principaux sont la Viveronne et l'Argentonne,

La Viveronne prend sa source dans le canton de Brossac, reçoit l'Auzance et atteint la Tude au pied du promontoire qui supporte le château de Chalais. : L'Argentonne sort de la commune de Bardenac, passe à Yviers et à Rioux-Martin et rejoint la Tude dans la commune de Médillac.

Le Lary est un cours d'eau bien moins important que la Dronne, son cours n'est que de cinquante-quatre kilomètres. Il prend sa source dans un petit étang de la commune d'Oriolles et sort de notre département après un

parcours de dix kilomètres. Son affluent, le Palais, naît d'une forte source, près du moulin de Bousseuil, dans la commune de Brossac, passe au pied de la colline de Saint-Vallier, reçoit, à la limite du département, le Belleveau, qui vient de Passirac, et rejoint le Lary dans la Charente-Inférieure.

PAPETERIE DE VEUZE PRÈS MAGNAC-SUR-TOUVRE

Photographie MAUREL.

Imp. L. COQUEMARD et Cie



Etangs.

En dehors de l'étang de Saint-Maigrin, qui appartient bien plus à la Charente-Inférieure qu'à notre département, et dont nous avons parlé plus haut, la Charente possède peu d'étangs importants. Les plus considérables sont dans l'arrondissement de Confolens. Nous citerons entre autres : l'étang du Sérail (42 hectares), dans la commune d'Abzac ; l'étang des Champs (30 hectares), dans la commune de Brillac ; l'étang de Mallambeau (25 hectares), dans la commune d'Oradour-Fanais ; l'Etang Neuf (15 hectares),

dans la commune de Lesterps et l'étang des Ecures (15 hectares), dans la commune de Pleuville.

IV

FORÊTS

Dans son ensemble, le département de la Charente est bien boisé. Cependant, en consultant une carte, il est facile de se rendre compte que les principales forêts en couvrent l'est et le sud, alors que les bois sont bien plus clairsemés dans le nord et l'ouest.

L'ouest de la Charente ne renferme qu'une forêt digne de ce nom, la forêt de Jarnac, qui s'étend sur les communes de Réparsac, Sainte-Sévère et Bréville. La forêt de Chardin, dans les communes de Saint-Estèphe et de Claix, est bien moins étendue qu'elle ne l'était autrefois, et le bois de la Cour, dans la commune de Moulidars, n'est qu'un reste peu important de l'ancienne forêt de Marange.

Au nord d'Angoulême, la forêt de Saint-Amant-de-Boixe ou de la Boixe, forêt encore considérable, couvre en partie les communes de Saint-Amant-de-Boixe, Villejoubert, Aussac, Vervant, le Maine-de-Boixe et Cellettes. Au nord-ouest, dans le canton d'Aigre, la forêt de Tusson, moins importante, s'étend sur les deux communes de Tusson et de Villejésus. A l'extrémité septentrionale du département se rencontre la forêt de Ruffec, et, au nord-est, sur les limites de la Haute-Vienne, la forêt de Brigueuil couvre une partie de cette commune.

A l'est d'Angoulême, le haut plateau calcaire qui sépare la vallée de la Touvre de celle du Bandiat, est couvert par la magnifique forêt domaniale de la Braconne, longue de quatorze kilomètres sur une largeur moyenne de cinq

kilomètres, d'une superficie de 4000 hectares, remarquable par les nombreuses fosses qu'elle renferme ; cette superbe forêt s'étend sur le territoire de huit communes.

Au sud de la Braconne et séparée d'elle par un espace de moins d'un kilomètre, une autre forêt domaniale, bien moins étendue, la forêt de Bois-Blanc, couvre 700 hectares des communes de Mornac, Touvre et Garat.

Outre ces deux belles forêts qui appartiennent à l'Etat, le sud-est de l'arrondissement d'Angoulême renferme les forêts de Dirac, d'Horte et de Larochebeaucourt, et l'on rencontre, dans la partie occidentale du canton de Saint-Claud, les forêts de Belair, de Quatrevaux et de Chasseneuil.

Le sud du département est également très boisé. On y remarque principalement les importants bois de pins, qui couvrent la presque totalité du canton de Brossac et qui appartiennent à la Double.

L'essence qui domine dans les forêts de la Charente est le chêne, si ce n'est dans la forêt de Larochebeaucourt et dans les bois particuliers des cantons de Montbron et de Villebois-Lavalette, où dominant les châtaigniers. Les bois de la Double sont entièrement plantés en pins.

V

AGRICULTURE

La propriété est très morcelée en Charente ; c'est un pays de moyenne et de petite culture, et l'on y rencontre peu de grands domaines. Aussi, la diversité des cultures rompt un peu partout la monotonie des paysages et offre aux regards un aspect des plus agréables.

Autrefois la principale culture du département était la vigne dont les produits ou bien se transformaient en eaux-de-vie incomparables, répandues dans le monde entier sous le nom de Cognac, ou bien se vendaient en nature et trouvaient un écoulement facile, principalement dans le centre de la France.

Lorsqu'arriva l'invasion phylloxérique, le vignoble charentais subit le sort des autres vignobles et fut anéanti : il n'en subsista que quelques parcelles. Grâce aux réserves importantes qui existaient dans les chais des propriétaires, le commerce de Cognac put continuer à satisfaire sa clientèle pendant les longs tâtonnements qui précédèrent la reconstitution du vignoble. Cette reconstitution fut lente à s'opérer ; car il fallait trouver un porte-greffe pouvant s'acclimater dans les terrains fortement calcaires qui forment la plus grande partie de notre sol.

Aujourd'hui le vignoble charentais est entièrement reconstitué ; mais il est principalement concentré dans la région qui produit les eaux-de-vie les plus estimées, c'est-à-dire l'arrondissement de Cognac et une partie des arrondissements d'Angoulême et de Barbezieux. Cependant

l'arrondissement de Ruffec possède également quelques vignobles importants.

La majeure partie des vins récoltés est livrée à la chaudière et convertie en eaux-de-vie ; cependant une portion de ces vins est vendue en nature et livrée directement à la consommation. Certains propriétaires, en effet, principalement dans l'arrondissement d'Angoulême, profitant des leçons de l'expérience, donnent à leurs produits les soins les plus minutieux et livrent à la vente des vins de table, rouges et blancs, dont la qualité ne laisse rien à désirer.

L'abondance des cours d'eau facilite la formation des prairies naturelles ; aussi ces dernières sont-elles nombreuses et comprennent-elles plus du huitième de la surface totale du département. Il en résulte que l'élevage du bétail tient une place considérable dans l'agriculture de notre pays, principalement dans le Confolentais et dans l'est de l'arrondissement d'Angoulême.

C'est dans l'arrondissement de Confolens, auquel on peut joindre les cantons de Montbron et de Larochefoucauld, que l'élevage des bêtes à cornes est le plus actif. L'arrondissement d'Angoulême fournit des moutons très estimés ; celui de Ruffec possède de nombreuses chèvres, et les volailles de Barbezieux jouissent d'une renommée des mieux méritées. Les chevaux et les porcs sont répandus sur l'ensemble du département.

Les terres labourables comprennent à elles seules les deux tiers du département. Cent mille hectares de cette vaste surface sont consacrés à la culture des pommes de terre et des différentes légumineuses ; le reste est destiné à la culture des céréales proprement dites, parmi lesquelles le froment et l'avoine tiennent de beaucoup le premier rang ; le seigle, l'orge et surtout le maïs tiennent également une place appréciable dans l'ensemble de nos récoltes.

Les céréales réussissent surtout dans les arrondissements d'Angoulême et de Ruffec, dont elles forment la principale culture ; cependant, grâce au chaulage et au marnage, on obtient des résultats très satisfaisants dans les terres froides du Confolentais et dans les mauvaises terres de la Double (arrondissement de Barbezieux).

Les arbres fruitiers de toutes sortes sont assez nombreux. Les principales espèces sont les noyers, les pommiers et les cerisiers ; les châtaigniers dominent dans l'arrondissement de Confolens.

Mentionnons, pour terminer la liste de nos produits agricoles, la truffe, que l'on rencontre dans tous les terrains calcaires du département et dont le parfum peut rivaliser avec celui des meilleures truffes du Périgord.

VI

MINES. — INDUSTRIE

Grâce à sa constitution géologique, notre sol, formé de terrains d'origines diverses, renferme de nombreux matériaux rocheux, dont l'exploitation est des plus actives.

Le Confolentais fournit de magnifiques pierres granitiques, qui ont servi jadis à la construction de nombreux châteaux et de nombreuses églises ; mais la grande dureté de ces roches en rend l'extraction des plus coûteuses, ce qui en restreint de beaucoup l'emploi.

Les terrains jurassiques renferment des bancs considérables d'un calcaire compact, d'excellente qualité. Ce calcaire est exploité sur de nombreux points du département, notamment aux Villairs, près de Rouillac, dans la commune de Salles de Villefagnan, à Echallat, etc... Dans le canton de Larochefoucauld, les carrières de Vilhonneur jouissent d'une renommée des mieux méritées.

Enfin, les terrains crétacés fournissent cette admirable pierre de taille, connue sous le nom de pierre d'Angoulême, qui, à un bel aspect et à une grande facilité de taille, unit une solidité remarquable. Cette pierre est extraite principalement des carrières des environs d'Angoulême, de celles de Saint-Même, près de Jarnac, et de celles des Chaudrolles, dans la commune de Saint-Sulpice de Cognac. Il s'en fait un très grand trafic, en France et hors de France et elle s'exporte dans les pays les plus lointains.

Parmi les autres roches, nous citerons la pierre à chaux que l'on exploite dans de nombreux endroits, notamment à

Echoisy, près de Mansle, et le gypse ou pierre à plâtre, dont les principaux gisements se trouvent dans la commune de Moulidars, près d'Hiersac, et dans la commune de Cherves de Cognac.

LA TOUVRE A FOULPOUGNE

(Photographie MAUREL

Imp. L. COQUEMARD et Cie.



Le minerai de fer se rencontre sur de nombreux points ; mais son extraction a beaucoup perdu de son importance. Il existe, dans la commune d'Alloue, un important gisement de plomb argentifère ; l'exploitation de cette mine, après de nombreuses tentatives, a dû être complètement abandonnée.

La tourbe se rencontre dans de nombreuses vallées, notamment dans celles de l'Osme, à Saint-Fraigne ; de la Boême, près de Mouthiers, de la Nizonne, à Saint-Séverin.

Aujourd'hui l'extraction de ce combustible a beaucoup perdu de son importance.

La principale industrie de notre département, celle qui donne lieu aux transactions les plus importantes, est la fabrication du papier. Favorisée par de nombreux cours d'eau, dont les eaux se prêtent admirablement à la fabrication, cette industrie avait pris, dès le seizième siècle, une très grande importance, qui n'a fait que s'accroître, surtout depuis l'invention de la machine à papier continu. Aujourd'hui les papiers d'Angoulême peuvent concurrencer avantageusement sur les marchés d'Europe et d'Amérique, les meilleurs papiers de France et d'Angleterre.

L'industrie du papier est concentrée à l'est et au sud d'Angoulême, et principalement dans la commune de La Couronne. Cependant quelques usines importantes sont établies dans le canton d'Aubeterre.

Autour des papeteries se sont groupées quelques industries annexes : Angoulême possède des ateliers de construction de machines, des tréfileries et des fabriques de toiles métalliques ; La Couronne fabrique également des toiles métalliques ; à Nersac, au Gond et à Châteauneuf se trouvent des fabriques de manchons de feutre.

Autrefois, lorsque l'extraction des minerais de fer était plus active, de nombreuses forges fonctionnaient sur divers points du département, mais la plupart d'entre elles sont aujourd'hui abandonnées.

Une industrie plus florissante, et qui, dans certains endroits, date du Moyen-Age, est la meunerie. On compte, en effet, en Charente quatre-vingt-dix minoteries à cylindres, quatre-vingt-une minoteries à meules et plus de deux-cent cinquante moulins moins importants.

Outre ces industries principales, nous pouvons encore citer des tanneries à Angoulême, Larochefoucauld, Nanteuil, Confolens, Marthon ; des fabriques de poteries à Benest, Saint-Eutrope, l'Isle d'Espagnac ; des fabriques de

lainages, notamment à Saint-Laurent-de-Céris, et de nombreux fours à chaux.

Depuis une vingtaine d'années, il s'est également créé, dans de nombreuses communes, des laiteries, dont les produits très estimés concurrencent avantageusement, sur les marchés de France et de l'étranger, les produits similaires fabriqués dans les autres contrées.

Nous ne citerons que pour mémoire la Fonderie nationale de canons de Ruelle et la Poudrerie nationale d'Angoulême, sur lesquelles nous aurons à revenir en détail dans le cours de notre récit.

VII

VOIES DE COMMUNICATION

Les transactions commerciales sont très actives ; elles consistent dans l'exportation des produits, tant industriels qu'agricoles, que fournit le département, et dans l'importation de certains produits dont les principaux sont : les bois de construction, qui nous arrivent des Landes et de la péninsule Scandinave ; les bois merrains, fournis principalement par les grandes forêts du centre de la France, notamment par la magnifique forêt de Tronçais, dans l'Allier ; le sel, produit par les salines de la Charente-Inférieure, et la houille, provenant tant des bassins houillers français que de l'Angleterre.

Ces transactions sont facilitées par le magnifique réseau de voies de communication qui couvre tout le département.

Chemins de fer.

En premier lieu vient l'ensemble des onze lignes de chemins de fer d'intérêt général qui le desservent.

1° La ligne de Paris à Bordeaux pénètre dans le département par la commune des Adjots, dessert Ruffec, Luxé, Angoulême, Montmoreau, Chalais et quitte la Charente dix kilomètres au delà de cette dernière gare.

2° La ligne d'Angoulême à Limoges se détache à Angoulême de la ligne de Paris, dessert la fonderie de Ruelle, traverse la forêt de la Braconne et passe à Larochefoucauld, Chasseneuil et Chabanais,

3° La ligne d'Angoulême à Ribérac emprunte la ligne de Limoges jusqu'à la station de Magnac-Touvre et parcourt jusqu'à sa sortie du département une contrée très boisée.

4° La ligne d'Angoulême à Nontron quitte à la station du Quéroy la ligne de Limoges et suit ensuite la vallée du Bandiat.

5° La ligne de Ruffec à Roumazières, livrée à l'exploitation tout dernièrement, se détache à la gare de Ruffec de la ligne de Paris, dessert Verteuil, Nanteuil, Champagne-Mouton, Saint-Claud et rejoint à Roumazières la ligne de Limoges.

6° La ligne de Roumazières à l'Isle-Jourdain dessert Confolens.

7° La ligne de Parcoult à Ribérac passe à Aubeterre et n'a qu'un faible parcours dans notre département.

8° La ligne de Saillat-Chassenon à Bussière-Galant quitte la Charente à quatre kilomètres de la gare de Saillat.

9° La ligne d'Angoulême à Saintes dessert toute la vallée de la Charente et les villes importantes de Châteauneuf, Jarnac et Cognac.

10° La ligne de Châteauneuf à Saint-Mariens passe à Barbezieux.

11° La ligne de Ruffec à Niort dessert le canton de Villefagnan.

De ces onze lignes les huit premières appartiennent à la Compagnie d'Orléans et les trois dernières font partie du réseau de l'Etat.

Deux lignes à voie étroite dépendent de la Compagnie des chemins de fer départementaux ; la ligne d'Angoulême à Matha et celle de Cognac à Saint-Jean-d'Angély.

En outre un réseau de tramways à vapeur, dont la majeure partie est déjà livrée à l'exploitation et dont l'autre partie le sera incessamment, doit relier entre eux les divers chefs-lieux de canton.

Lorsque ce dernier réseau sera entièrement terminé, l'ensemble du réseau ferré charentais atteindra environ

huit cents kilomètres.

Routes.

Cet important réseau de chemins de fer est complété par un admirable réseau routier, qui comprend cinq routes nationales, seize routes départementales, trente et un chemins de grande communication, et cent soixante-neuf chemins d'intérêt commun, formant une longueur totale de quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze kilomètres, auxquels on peut ajouter deux mille six cents kilomètres de chemins vicinaux ordinaires.

Les cinq routes nationales sont : 1° la route de Paris en Espagne par Ruffec, Mansle, Angoulême et Barbezieux ; 2° la route de Périgueux à La Rochelle, par Dignac, Angoulême, Saint-Genis et Rouillac ; 3° la route de Clermont à Saintes, par Chabanais, Chassencuil, La Rochefoucauld, Angoulême, Hiersac, Jarnac et Cognac ; 4° la route d'Angoulême à Nevers, qui emprunte la précédente jusqu'à Chasseneuil, et dessert Confolens ; 5° la route de Limoges à Nantes, par Confolens. L'ensemble de ces cinq routes forme une longueur totale de trois cent cinquante kilomètres.

Les seize routes départementales forment un ensemble de cinq cent cinquante kilomètres et sont les suivantes :

N° 1. — Angoulême à Larochechalais, par Montmoreau et Chalais ;

N° 2. — Aubeterre à Saint-Jean-d'Angély, par Chalais, Brossac, Barbezieux, Saint-Fort-sur-le-Né, Salles d'Angles et Cognac ;

N° 3. — Barbezieux à Port-Maubert ;

N° 4. — Ruffec à Archiac, par Aigre, Rouillac, Jarnac, Segonzac et Saint-Fort-sur-le-Né ;

N° 5. — Cognac à Pons :

N° G. — Séreilhac à Mansle, par Montbron, La Rochefoucauld et Saint-Angeau ;

N° 7 — Confolens à Melle, par Alloue, Champagne-Mouton, Ruffec et Villefagnan ;

N° 8. — Poitiers à Ruffec, par Civray ;

N° 9. — Chabanais à Matha, par Fontafie, Saint-Claud, Cellefrouin, Mansle, Aigre et Verdille ;

N° 10. — Cognac à Ribérac, par Saint-Même, Châteauneuf, Blanzac, Montmoreau et Saint-Séverin ;

N° 11. — Rouillac à La Rochefoucauld, par Vars, Anais, Jauldes et Pont-d'Agris ;

N° 12. — Barbezieux à Jarnac, par Lignières-Sonneville et Segonzac ;

N° 13. — La Rochefoucauld à Rochechouart, par Massignac ;

N° 14. — Larochebeaucourt à Charmant, par Villebois-Lavalette ;

N° 15. — Route départementale n° 1 à Mouthiers ;

N° 16. — Sigogne à Neuviq.

Le nombre des chemins de grande communication, qui était de trente-deux, n'est plus que de trente-et-un, depuis que le chemin n° 1 a été déclassé pour former la route départementale n° 9. Ces trente-et-un chemins de grande communication forment une longueur totale de mille trente-trois kilomètres. En voici la nomenclature :

N° 2. — Pont d'Agris à Chasseneuil.

N° 3. — Angoulême à Séreilhac, par Magnac-sur-Touvre, Mornac, Pranzac et Montbron. A partir de Montbron, ce chemin se confond avec la route départementale N° 6.

N° 4. — Angoulême à Nontron. Ce chemin emprunte la route nationale de Périgueux jusqu'à Sainte-Catherine, dans la commune de Garat, et se dirige vers Nontron par la commune importante de Marthon.

N° 5. — Barbezieux à Larochebeaucourt, par Blanzac et Charmant. A partir de ce point, ce chemin emprunte la route départementale N° 14.

N° 6. — Sauzé-Vaussais à Barbezieux, par Montjean, Villefagnan, Aigre, Rouillac, Hiersac, Châteauneuf et Pont-à-Brac. D'Aigre à Rouillac, ce chemin emprunte la route départementale N° 4 et, à partir de Pont-à-Brac, il se confond avec la route nationale de Paris en Espagne.

N° 7. — Aigre à Guîtres. D'Aigre à Hiersac ce chemin se confond avec le précédent. Au-delà d'Hiersac, il dessert Sireuil, Blanzac, Deviat et Brossac.

N° 8. — Foussignac à Barbezieux, par Jarnac et la route départementale N° 12.

N° 9. — Couture d'Argenson à Civray, par Longré, Villefagnan, la route départementale N° 7 jusqu'à Ruffec et la route départementale N° 8 de Ruffec à Civray.

N° 10. — Cognac à Confolens, par la Trache, Sigogne, Rouillac, Saint-Cybardeaux, Chebrac, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Angeau, Valence, Beaulieu et les Trois-Chênes ; De Sigogne à Rouillac, ce chemin emprunte la route départementale N° 4 et de Saint-Cybardeaux à Chebrac, la route départementale N° 11 ; à partir des Trois-Chênes, il se confond avec la route nationale d'Angoulême à Nevers.

N° 11. — Celles à Confolens, par Salles d'Angles, Cognac, Veillard, Saint-Même, Bassac, Mérignac, Echallat, Sainte-Catherine, Saint-Cybardeaux, Chebrac, Saint-Amant-de-Boixe, Mansle, Valence et le chemin de grande communication N° 10. Ce chemin emprunte : de Salles d'Angles à Cognac, la route départementale N° 2 ; de Cognac à Veillard, la route nationale d'Angoulême à Saintes ; de Veillard à Saint-Même, la route départementale N° 10 ; d'Echallat à Sainte-Catherine, le chemin de grande communication N° 6 ; de Saint-Cybardeaux à Chebrac, la route départementale N° 11 ; de Chebrac à Saint-Amant-de-Boixe, le chemin de grande communication N° 10 ; et de Mansle à Valence, la route départementale N° 9.

N° 12. — Archiac à Chasseneuil, par Lignières-Sonneville, Châteauneuf, Nersac, l'Escalier, Angoulême, le

Pontouvre, Pont d'Agris et le chemin de grande communication N° 2. De l'Escalier au Pontouvre, ce chemin emprunte la route nationale de Paris en Espagne.

N° 13. — Jonzac à Aubeterre, par Baignes, Brossac et la route départementale N° 2.

N° 14. — Montendre à Rochechouart, par Baignes, Barbezieux, la route nationale de Bordeaux à Angoulême et celle d'Angoulême à Limoges.

N° 15. — Martron à Confolens par Blanzac et Mouthiers.

N° 16. — Montmoreau à Montmorillon, par Ronsenac, Villebois-Lavalette, Rougnac, Marthon, Montbron, L'Arbre, La Chapelle, Montembœuf, Pont-Sigoulant, Manot, Ansac, Confolens et Abzac. De l'Arbre à la Chapelle, ce chemin emprunte la route départementale N° 13, et, d'Ansac à Abzac, par Confolens, il se confond avec la route nationale d'Angoulême à Nevers.

LA CHARENTE SOUS ANGOULÊME (MOULINS DE LA
POUDRERIE)

(Photographie MAUREL.).

Imp. L COQUEMARD et Cie



N° 17 — Saint-Aulaye à Confolens, par Bonnes, Aubeterre, Saint-Séverin, Curat, Villebois-Lavalette et le chemin de grande communication N° 16.

N°18 — Saint-Antoine à Chef-Boutonne, par Aubeterre, Bors, Juignac, Angoulême, Montignac-sur-Charente, Marcillac-Lanville, Aigre, Saint-Fraigne et Longré. De Juignac à Montmoreau, ce chemin emprunte la route départementale N° 10 et de Montmoreau à Angoulême, il se confond avec la route départementale N° 1.

N° 19. — Saint-Séverin à Aigre, par Montignac-le-Coq, Juillaguet, l'Etang Gènevreau, Angoulême, Saint-Genis, Genac, Marcillac-Lanville et le chemin de grande communication N° 18. De l'Etang-Gènevreau à Angoulême, ce chemin se confond avec la route départementale N° 1 et

d'Angoulême à Saint-Genis, il emprunte la route nationale d'Angoulême à La Rochelle.

N° 20. — La Genétouze à Aigre, par Rioux-Martin, Chalais, Saint-Félix et le chemin de grande communication N° 7.

N° 21. — Aubeterre à Matha, par Peudry, Blanzac, Châteauneuf, Veillard, Cognac, Cherves et Mesnac. De Blanzac à Cherves, ce chemin emprunte successivement la route départementale N° 10, la route nationale d'Angoulême à Saintes et la route départementale N° 2.

N° 22 — Saint-Séverin à Matha. Ce chemin se confond jusqu'à Châteauneuf avec la route départementale N° 10, puis dessert Bassac, Jarnac, Réparsac, Sainte-Sévère et Bréville.

N° 23. — Le Pas de Fontaine à Chef-Boutonne, par Villebois-Lavalette, Dignac, Sainte-Catherine, Ruelle, Champniers, la Chignolle. De Dignac à Sainte-Catherine, ce chemin emprunte la route nationale d'Angoulême à Périgueux. A partir de la Chignolle, il se confond successivement avec la route nationale d'Angoulême à Paris, la route départementale N° 11 et le chemin de grande communication N° 18.

N° 24. — Barbezieux à Macqueville. Jusqu'à Cognac, ce chemin se confond avec la route départementale N° 2, puis dessert Sainte-Sévère.

N° 25. — Rouillac à Mareuil. De Rouillac à Sainte-Catherine, en passant par Angoulême, ce chemin se confond avec la route nationale de La Rochelle à Périgueux. A partir de Sainte-Catherine, il emprunte jusqu'au Grand Moulin, le chemin de grande communication N° 4, puis il traverse Sers, Charras et Combiers.

N° 26. — Piégut à Montjean, par Montbron, La Rochefoucauld, Saint-Angeau, Valence, Couture, Verteuil et Ruffec. De Montbron à Saint-Angeau, ce chemin emprunte la route départementale N° 6 et de Saint-Angeau à Valence,

il se confond avec le chemin de grande communication N° 10.

N° 27. — Chef-Boutonne, à Sauvagnac. Ce chemin emprunte jusqu'à Villefagnan la route départementale N° 7 et dessert ensuite Courcôme, Aunac, Saint-Front, Saint-Mary, Chasseneuil et Montem-boëuf.

N° 28. — Fontafie à Sauzé-Vaussais, par Saint-Claud, le Grand-Madieu, Champagne-Mouton, Ruffec et Montjean. De Champagne-Mouton à Ruffec, ce chemin emprunte la route départementale N° 9, et de Ruffec à Montjean, il se confond avec le chemin de grande communication N° 26.

N° 29. — Rochechouart à Oradour-Fanais, par Chabanais, Saulgond et Brillac.

N° 30. — Saint-Junien à Charroux, par Brigueuil, Lesterps, Confolens et Pleuville.

N° 31. — Salles-Lavalette à Barbezieux, par Montmoreau.

N° 32. — Villebois-Lavalette à Châteauneuf. Ce chemin emprunte jusqu'à Charmant la route départementale N° 14.

Cette classification de nos routes départementales et de nos chemins de grande communication va probablement être modifiée avant longtemps, le Conseil général ayant décidé de fondre en un seul réseau de chemins de grande communication les deux réseaux des routes départementales et des chemins de grande communication.

Mentionnons, pour terminer cette énumération de nos voies de communication, notre fleuve, la Charente, dont l'importance a grandement diminué depuis l'établissement des lignes de chemins de fer, mais qui serait susceptible de reprendre une certaine activité, si l'on se décidait à effectuer les travaux d'approfondissement nécessaires pour rendre la navigation plus facile.

VIII

DIVISIONS ADMINISTRATIVES,

Le département de la Charente occupe une superficie de 594.543 hectares et sa population, au dernier recensement de 1911, s'élevait à 316.424 habitants. Il comprend cinq arrondissements, vingt-neuf cantons et quatre cent vingt-six communes. Il forme le diocèse d'Angoulême, suffragant de l'archevêché de Bordeaux ; il appartient au douzième corps d'armée, dont le siège est à Limoges, et ressortit à la cour d'appel de Bordeaux et à l'académie de Poitiers. Il fait partie de la onzième inspection des Ponts et Chaussées et de la vingt-quatrième conservation des forêts, dont le siège est à Niort.

Les cinq arrondissements ont pour chefs-lieux : Angoulême, qui est en même temps le chef-lieu du département, Cognac, Barbezieux, Confolens et Ruffec.

L'arrondissement d'Angoulême (195.461 hectares. — 133.676 habitants), comprend neuf cantons et cent trente-six communes.

Les neuf cantons sont : Angoulême-Sud (9 communes), Angoulême-Nord (13 communes), Hiersac (13 communes), Rouillac (17 communes), Saint-Amant-de-Boixe (17 communes), Larochefoucauld (15 communes), Montbron (14 communes), Villebois-Lavalette (19 communes) et Blanzac (19 communes).

L'arrondissement de Cognac (71.516 hectares. — 62.923 habitants), comprend quatre cantons et soixante-deux communes.

Les quatre cantons sont : Cognac (16 communes), Jarnac (14 communes), Châteauneuf (17 communes) et Segonzac (15 communes).

L'arrondissement de Barbezieux (98.878 hectares. — 43.120 habitants), comprend six cantons et quatre-vingts communes.

Les six cantons sont : Barbezieux (18 communes), Baignes-Sainte-Radegonde (8 communes), Brossac (12 communes), Chalais (16 communes), Aubeterre (11 communes) et Montmoreau (15 communes).

L'arrondissement de Confolens (141.509 hectares. — 65.068 habitants) comprend six cantons et soixante-six communes.

Les six cantons sont : Confolens-Nord (8 communes), Confolens-Sud (10 communes), Champagne-Mouton (8 communes), Saint-Claud (15 communes), Chabanais (12 communes) et Montembœuf (13 communes).

L'arrondissement de Ruffec (87.179 hectares. — 41.637 habitants) comprend quatre cantons et quatre-vingt-deux communes.

Les quatre cantons sont : Ruffec (20 communes), Mansle (25 communes), Aigre (16 communes) et Villefagnan (21 communes).

TROISIÈME PARTIE

ARRONDISSEMENT D'ANGOULÊME

COMMUNE D'ANGOULÊME.

Superficie = 1.869 hectares 72. — Population = 38.211
habitants

I

HISTOIRE

Angoulême est, par sa situation, une des villes les plus intéressantes de France. Dominant de tous côtés les campagnes environnantes, sauf à l'est où un isthme étroit rattache la ville au reste du plateau, ses anciens remparts, transformés en promenades, forment comme un balcon suspendu, d'où la vue embrasse un vaste panorama des plus variés.

Au sud et à l'est, de longues files de peupliers indiquent le cours de l'Anguienne, dont les sinuosités se cachent sous un rideau de verdure et dont la vallée, étroite et sauvage, est dominée tantôt par des plateaux rocheux, tantôt par des bois épais, au milieu desquels surgit à l'horizon le château d'Ilurtebise. A l'ouest, les regards se reposent agréablement sur des cultures variées, parsemées de nombreux hameaux, qui égayent le paysage, et se perdent au loin sur les hauteurs des cantons de Blanzac et de Châteauneuf. Au nord enfin, la vue est encore plus admirable, suivant dans ses sinuosités le cours de la Charente, qui, venue du nord, décrit au pied de la ville la magnifique courbe du port de l'Houmeau et fuit vers l'ouest, où elle disparaît entre la colline qui supporte le

bourg de Fléac et la magnifique garenne au milieu de laquelle s'élèvent les bâtiments de la Poudrerie nationale.

Cette situation exceptionnelle, d'une défense si facile, dut frapper l'esprit des hommes primitifs, qui avaient à se défendre contre les grands mammifères de l'époque quaternaire ; aussi, la colline d'Angoulême fut-elle habitée dès les temps préhistoriques par une population plus ou moins nombreuse, ainsi qu'en font foi les silex ouvrés et taillés qu'on a recueillis sur les pentes.

Il est probable qu'à cette époque lointaine la vie des habitants était en quelque sorte double : l'été, ils fabriquaient leurs armes et se reposaient de leurs chasses à l'ombre des grands arbres qui devaient couvrir le sommet du plateau ; l'hiver, ils se réfugiaient dans les grottes nombreuses qui s'ouvraient dans les flancs de la colline et dont la plupart ont été depuis obstruées ou détruites.

Plus tard, lorsque l'homme eut perfectionné ses outils et appris à traiter les métaux, sa sécurité devint plus grande ; il put se débarrasser plus facilement des grands fauves, et, de nomade qu'il était le plus souvent, il devint sédentaire. La sécurité relative dont il jouissait ne lui fit pas abandonner la position privilégiée que lui offrait notre colline, et, bien que cette position eût le grave défaut de manquer d'eau, il s'y établit à demeure.

Si la lutte contre les animaux était à peu près terminée, il fallait songer à se défendre contre ses voisins. Aussi nos pères, une fois installés sur la colline d'Angoulême, cherchèrent-ils à s'y fortifier, en établissant un rempart du seul côté où le plateau était abordable. En effet, dans un terrain, appelé autrefois le Champ-Saint-Marsault et qui forme aujourd'hui le Champ-de-Mars, on voyait autrefois un tertre artificiel, dont le volume était si considérable que, vers le milieu du seizième siècle, le maire, Hélié Dexmier, put en faire enlever « plus de mille charretées de pierres et de pierrailles ».

Tout porte à croire, bien qu'il ne puisse y avoir de certitude à cet égard, que cet énorme amas de matériaux était destiné à défendre le plateau du seul côté où il est accessible de plain-pied. Ç'aurait été alors la première enceinte d'Angoulême, enceinte qui daterait de l'époque gauloise.

Cependant les peuplades de la Gaule étaient arrivées à se grouper en tribus distinctes, et Angoulême se trouva tout désigné par sa situation exceptionnelle pour devenir la capitale du pays environnant. Pline nous a conservé le nom de la peuplade qui habitait ce pays et dont le territoire était peu étendu : les Agésinates.

HOTEL-DE-VILLE D'ANGOULÊME

(Photographie MAUREL).

Imp. L. COQUEMARD et Cie.



Lors de l'invasion de la Gaule par Jules César, les Agésinates firent vaillamment leur devoir et fournirent un

contingent important à l'armée de Vercingétorix.

Après la conquête romaine, Angoulême fut un peu délaissé par les vainqueurs, qui, rebutés par l'escarpement du lieu, évitèrent d'y faire passer aucune des routes dont ils couvrirent le sol de la Gaule.

Les grandes artères qui unissaient Saintes à Limoges et à Périgueux (cette dernière voie bien connue dans le pays sous le nom de chemin Boisé), laissent notre ville, la première à quinze kilomètres au sud, et la seconde également à quinze kilomètres, mais au nord. Quant à la route de Périgueux à Poitiers, elle passe à dix kilomètres à l'est d'Angoulême, qui se trouve ainsi isolé au milieu du triangle formé par ces trois grandes voies.

Une longue période de paix et de tranquillité suivit la conquête romaine ; malgré son isolement, Angoulême se développa rapidement et devint une des cités de la seconde Aquitaine. Des monuments grandioses, dont les restes, mis à jour à diverses époques, attestent l'importance, furent construits, et les riches Gallo Romains, délaissant le sommet du plateau, se firent bâtir dans les vallées d'opulentes villas, dont on a retrouvé les traces, notamment à Bassau, à Thouérat, à Roffit, etc...

Dans une lettre adressée, vers 383, à son ami Tétrade, poète et philosophe qui tenait école à Angoulême, le poète bordelais Ausone nous a laissé le nom que portait à cette époque notre cité. Elle s'appelait Iculisma, nom qui, après diverses transformations, est devenu Angoulême.

Dans les premières années du cinquième siècle, les peuples barbares, franchissant le Danube et le Rhin, envahissent les provinces romaines. Les Suèves, les Alains, les Vandales se répandent sur tout le territoire de la Gaule, et, refoulés par les montagnards pyrénéens, mettent à feu et à sang nos provinces du sud-ouest.

Les cités de la seconde Aquitaine, dont dépendait Angoulême, s'unissent entre elles pour essayer de résister aux envahisseurs. C'est alors que notre ville construit sa

première enceinte. Comme les matériaux manquaient, les remparts furent édifiés avec les pierres des monuments ; on démolit les temples et les autels, dont les chapiteaux et les corniches devaient être retrouvés quatorze cents ans plus tard dans les fondations, et indiquer ainsi la situation exacte de cette enceinte. Elle quittait le rempart naturel à l'extrémité actuelle du Parc, suivait le parapet de cette promenade et contournait l'emplacement sur lequel fut construite plus tard la tour ronde du château ; puis, prenant la direction du nord-est, elle rejoignait le rempart naturel près du Châtelet.

Cependant les Vandales, ayant pu franchir les Pyrénées, avaient abandonné notre pays. Ils y furent bientôt remplacés par d'autres Barbares, les Wisigoths, auxquels l'empereur Honorius céda l'Aquitaine, en l'an 419. Ces nouveaux occupants avaient embrassé le christianisme, mais ils étaient ariens ; ils chassèrent donc l'évêque orthodoxe d'Angoulême et le remplacèrent par un évêque arien.

Néanmoins, leur domination fut moins lourde que ne l'avait été celle des fonctionnaires romains. Au contact de la civilisation romaine, les Wisigoths avaient beaucoup perdu de leur rudesse et la période de près d'un siècle pendant laquelle ils occupèrent notre pays, fut une période de tranquillité relative.

Après la bataille de Moussay (507), les Wisigoths, vaincus par Clovis, se réfugièrent derrière les fortes murailles d'Angoulême ; mais, l'année suivante, à son retour du Midi, le roi des Francs s'empara de la ville, grâce à la complicité des habitants, et remplaça l'évêque arien par son propre chapelain, Aptone.

Les populations n'eurent pas beaucoup à se louer de ce changement de domination. Les mœurs des Francs étaient beaucoup plus rudes que celles des Wisigoths, et les habitants de nos contrées eurent beaucoup à souffrir

pendant les sanglantes querelles qui mirent aux prises les successeurs de Clovis pendant tout le sixième siècle.

En 575, notamment, le duc Gonthram Bose, chef des partisans du roi d'Austrasie, Sigebert, vint livrer bataille à Théodebert, fils du roi de Neustrie, Chilpéric, dans les environs de la Boixe, presque aux portes d'Angoulême et le défit complètement. Théodebert fut tué pendant la bataille et son corps fut transporté à l'abbaye de Saint-Cybard.

Clovis avait confié l'administration militaire à des comtes. Le premier comte dont il soit fait mention est un nommé Marachaire, qui vivait dans la seconde moitié du sixième siècle. Ce personnage semble être le même que l'évêque Mérére, qui fut un des prélats les plus distingués de son temps.

Il mourut empoisonné par son successeur à l'évêché, Fronton. Son neveu, Nantin, qui avait obtenu la charge de comte, entreprit de le venger. Comme, pour arriver à son but, il avait violemment persécuté le clergé, un concile, tenu à Saintes, l'excommunia et il dut rendre à l'évêque les biens de l'Eglise dont il s'était emparé.

Pendant les septième et huitième siècles, Angoulême suivit les destinées du royaume d'Aquitaine.

Lorsque, en 732, les Arabes envahirent nos provinces, ils laissèrent derrière eux Angoulême, qui dut probablement son salut à sa forte position. Après avoir été vaincus par Charles-Martel, les Arabes furent refoulés jusqu'en Espagne et notre cité retomba sous la domination des Francs.

Malgré les tentatives désespérées de Hunald, puis de Waïfre, l'Aquitaine ne put recouvrer son indépendance, et, après le démembrement de l'empire de Charlemagne, au traité de Verdun, Angoulême fit partie du royaume de France qui échut à Charles le Chauve.

Ce dernier s'empressa de confier l'administration d'Angoulême à des comtes particuliers, qui devinrent héréditaires en la personne de Vulgrin I. Malgré les efforts

des premiers comtes, Turpion et Emenon, les pirates normands avaient réussi à s'installer sur les bords de la Charente et avaient ravagé tout le pays. En 868, Vulgrin entreprit de relever Angoulême de ses ruines ; mais, cette même année, une famine épouvantable se déclara dans le pays, réduisant, au dire des chroniqueurs, les habitants à se dévorer entre eux.

Le fils de Vulgrin, Audoin, continua l'œuvre commencée par son père ; il releva les remparts d'Angoulême, construisit le Châtelet, et mit la ville complètement à l'abri des entreprises des Normands.

En 981, sous l'administration du comte Arnault, un grand désastre vint jeter l'effroi parmi la population d'Angoulême. Un violent incendie se déclara, détruisant une grande partie de la ville et quatre des principales églises, parmi lesquelles, la cathédrale.

Nous n'avons pas à nous étendre ici sur l'histoire des comtes d'Angoulême, histoire que nous avons retracée déjà dans notre Précis historique ; nous citerons pourtant un fait qui se passa sous l'administration du comte Guillaume II, et qui montre combien étaient barbares les mœurs à la fin du dixième siècle et au commencement du onzième.

Ayant eu des démêlés avec leur frère Audoin, seigneur de Ruffec, le vicomte de Marcillac et son frère résolurent de se venger. A cet effet, ils profitèrent de l'absence du comte Guillaume, qui s'était rendu en pèlerinage à Rome, et attirèrent le malheureux Audoin chez eux ; puis, après l'avoir enivré, ils lui coupèrent la langue et lui crevèrent les yeux. A son retour, le comte Guillaume assiégea et prit le château de Marcillac, qu'il brûla, et rendit Ruffec au malheureux aveugle.

Pendant la longue lutte que le roi de France, Philippe-Auguste, soutint contre Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, il eut pour allié fidèle le comte d'Angoulême, Aymar Taillefer. Ce dernier avait profité de l'absence du roi d'Angleterre, alors retenu prisonnier en Allemagne, pour

lui enlever quelques places fortes avec l'aide de Geoffroy de Rançon, seigneur de Taillebourg. Lorsque Richard eut recouvré la liberté, il accourut en Angoumois, vint mettre le siège devant Angoulême et s'en empara.

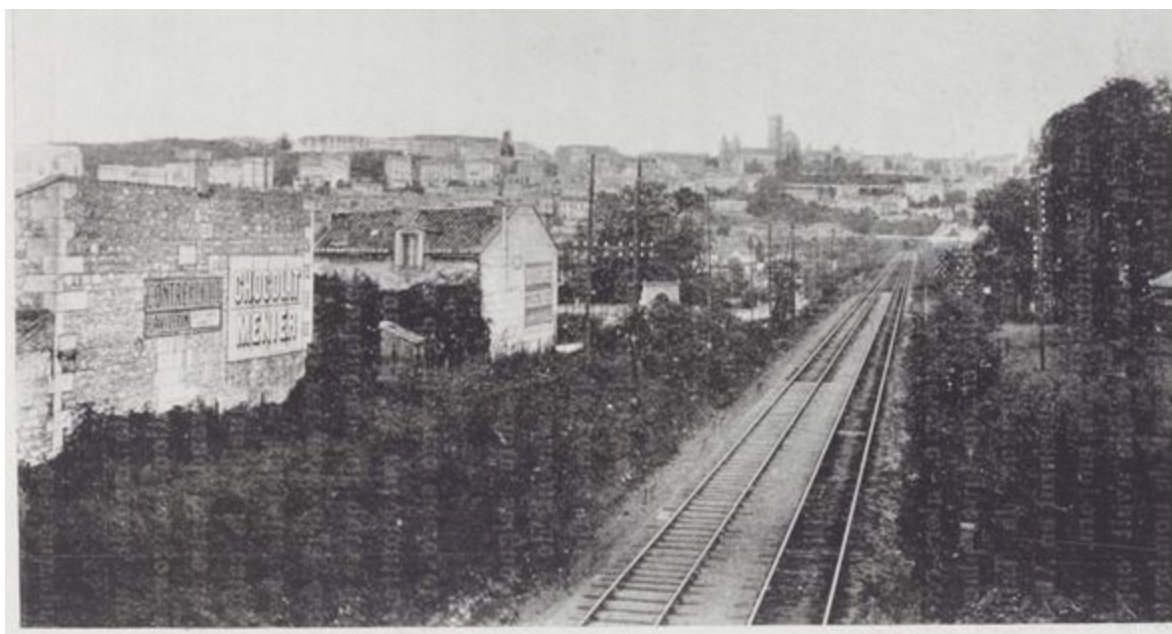
Notre cité paya cher la résistance qu'elle avait opposée au monarque anglais ; elle fut livrée au pillage et de nombreux habitants furent passés au fil de l'épée. Elle fut rendue au comte d'Angoulême après la conclusion de la paix.

Le mariage d'Isabelle Taillefer avec Jean-sans-Terre, successeur de Richard-Cœur-de-Lion, rendit à l'Angleterre la possession d'Angoulême ; mais, quelques années après la mort du roi anglais, les habitants, profitant des querelles intestines qui agitaient l'Angleterre, secouèrent le joug de l'étranger.

VUE D'ANGOULÊME PRISE DE SILLAC

Photographie MAUREL

Imp. L. COQUEMARD et C^{ie}



Angoulême fut le séjour de prédilection des Taille fer et des Lusignan. Ces derniers surtout se plurent à l'embellir ; ce sont eux qui firent construire l'ancien château, dont

deux tours demeurent enclavées dans l'hôtel de ville édifié sur son emplacement.

Lorsque, en 1337, éclata entre la France et l'Angleterre la désastreuse guerre de Cent ans, Angoulême jouissait d'une paix profonde sous l'administration paternelle du comte Philippe d'Evreux et de la comtesse Jeanne de France. Cette guerre néfaste allait troubler profondément notre pays et répandre partout la terreur et la mort.

En 1345, le comte de Derby, à la tête d'une forte armée anglaise, se dirigea vers Angoulême et investit la place. Les habitants, après avoir attendu vainement les secours que leur avait promis le roi de France, ouvrirent leurs portes au général anglais.

L'année suivante, le roi Philippe VI envoya son fils, le duc de Normandie, pour reprendre la ville aux Anglais. Ces derniers, craignant d'être trahis par la population, s'avisèrent d'un stratagème, afin de pouvoir sortir de la place sans conditions. faut lire, dans notre vieux chroniqueur, Froissart, le récit de cet événement. Après avoir raconté l'arrivée des Français sous les murs d'Angoulême : « Ils l'assiégèrent, dit-il, tout entour ; car ils

« étaient tant de gens que bien le pouvaient faire. Dedans avait grand

« garnison de par les Anglais et un écuyer à capitaine, qui s'appelait

« Jean de Norwich. Et couraient les Français tout le pays que

« les Anglais avaient conquis, et y faisaient maint destourbier, et

« ramenaient souvent en leur ost des prisonniers et grandes proies,

« quand ils les trouvaient à point. — Voyant que ceux de la ville

« s'inclinaient plus aux Français, et volontiers se fussent tournés », Norwich se rendit seul aux remparts, la veille de la Chandeleur, et demanda à parler au duc de Normandie.

Ce dernier étant arrivé :

« Adonc Jean, dit-il à Norwich, comment va ? Vous voulez vous

« rendre ? — Non, répondit Norwich, mais je voudrais vous prier

« que, pour révérence du jour Notre-Dame, qui sera demain, vous

« nous accordissiez un répit à durer le jour de demain tant seule-

« ment ; par quoi les nôtres ni les vôtres ne pussent grever l'un l'au-

« tre, mais demeurassent en paix. Le duc, qui n'y pensait que

« tout bien, lui accorda liement. — Au matin, Norwich fit armer

« tous ses compagnons, enseller leurs chevaux et trousser tout leur harnais ; et puis fit ouvrir la porte et se mit hors de la cité.

« Quand ceux de l'ost virent ces gens d'armes issir, si furent tout

« émerveillés et effrayés ; et se commença l'ost à émouvoir, car ils

« cuidaient que les Anglais leur vinssent courir sus. Adonc s'avança

« Jean de Norwich et dit : « Seigneurs, seigneurs, souffrez-vous. Ne

« faites nul mal aux nôtres, car nous avons trêves ce jourd'hui tout

« entier, accordées par monseigneur le duc de Normandie et de nous

« aussi ; et pouvons bien sur cette trêve aller et chevaucher quelle

« part que nous voulons ». Ces nouvelles vinrent au duc pour savoir

« ce qu'il en voulait faire. Il répondit : « Laissez-les aller, de par

« Dieu, quelle part qu'ils voudront, nous ne les pouvons par raison

« contraindre à demeurer ; je leur tiendrai ce que je leur ai
« promis ».

C'est ainsi que les Anglais purent sans nul dommage traverser le camp français. Le lendemain, la ville ouvrit ses portes au duc de Normandie qui y laissa une garnison française.

Quinze ans plus tard, le 26 octobre 1361, les Anglais, ayant à leur tête le sénéchal du prince de Galles, Jean Chandos, faisaient de nouveau leur entrée dans Angoulême. Le roi Jean avait en effet, signé avec le roi d'Angleterre le honteux traité de Brétigny, qui livrait aux Anglais tout le pays au sud de la Loire, et Angoulême, malgré sa résistance, dut subir la loi du vainqueur.

Le Prince Noir, qui affectionnait tout particulièrement le séjour d'Angoulême, y séjourna souvent avec sa brillante petite cour. Il s'y trouvait en 1370 ; cette même année, le roi Charles V envoya deux armées pour reprendre la ville.

A l'approche des Français, le Prince Noir abandonna Angoulême et y laissa comme gouverneur son sénéchal, Henri Haye. Deux ans plus tard, ce dernier étant mort et n'ayant pas été remplacé, les habitants profitèrent de cette circonstance pour chasser les Anglais et se donner au roi de France qui, pour les récompenser, leur accorda la charte de 1373.

Il ne faut pas conclure de ce dernier fait que notre cité fût auparavant privée des libertés communales. Tout au contraire, si nous en croyons Augustin Thierry, la constitution communale d'Angoulême était l'une des plus anciennes de France. « C'était, dit cet

« historien, une des villes qui, avec Reims, Bourges, Toulouse et

« Marseille, se vantaient d'être en possession d'un droit de justice

« antérieur à la monarchie ».

Cette première organisation devait être le reste d'un municipe romain. Elle comprenait, d'après Corlieu et Vigier de la Pile, une Maison commune, dont le chef portait le nom de consul ; elle avait son sénat, ses magistrats, sa justice, ses revenus, sa milice. Dans les documents des onzième et douzième siècles, les comtes d'Angoulême sont souvent appelés consuls.

La charte accordée en 1373 par Charles V n'était pas, comme on pourrait le croire, la confirmation des anciens privilèges de la cité, auxquels manquait la sanction royale ; c'était l'établissement d'un régime absolument nouveau.

Cette charte était la reproduction du statut communal de Rouen, auquel furent ajoutés quelques-uns des usages et privilèges de Saint-Jean-d' Angély. Comme à Rouen, le Corps de ville d'Angoulême devait comprendre, outre le maire, douze échevins, douze conseillers et soixante-quinze pairs. Il est facile de concevoir que, dans une ville de l'importance d'Angoulême, ce cadre était difficile à remplir ; aussi la majorité de ceux qui étaient appelés à siéger au Corps de ville étaient-ils hors d'état d'y rendre aucun service.

Le maire était élu chaque année, le dimanche avant Pâques, par les membres du Corps de ville. Au jour fixé, ces derniers se réunissaient et choisissaient, parmi les échevins, les conseillers et les pairs, trois noms dont ils formaient une liste. Le sénéchal recevait des mains du maire en fonction cette liste ainsi que les clefs de la ville, choisissait lui-même dans cette liste le nouveau maire et lui remettait les clefs.

Le maire précédent devenait alors sous-maire, et, dans les maiées siégeait à part, au-dessous du maire.

Lorsqu'une vacance se produisait, les autres membres du Corps de ville choisissaient eux-mêmes, parmi les bourgeois, celui qu'ils jugeaient le plus digne d'être admis parmi eux.

Afin d'assurer la défense de la cité, tout nouveau pair donnait une arbalète ; les nouveaux conseillers ou échevins fournissaient une brigantine.

Le nom de maisée, donné aux assemblées du Corps de ville, venait de ce que ce corps se réunissait en séance plénière une fois tous les mois.

La juridiction municipale, conférée par la charte de 1373, n'était pas absolument définie et se trouvait limitée seulement par les autres privilèges auxquels elle se heurtait. Ainsi, dans les cas ordinaires, elle ne s'exerçait pas sur les clercs et les nobles ; néanmoins, si l'un de ceux-ci avait une contestation avec un habitant de la ville, il devait reconnaître le maire pour juge, ce dernier pouvant, en cas de refus, interdire à ses administrés d'avoir aucun commerce avec lui.

Parmi les peines édictées pour la répression des crimes et délits, nous citerons la suivante, qui est assez singulière : lorsqu'une femme était querelleuse ou méchante, on lui passait une corde sous les aisselles et on la plongeait trois fois dans l'eau.

De nouveaux avantages furent concédés à notre cité par les successeurs de Charles V. En 1461, afin de retenir les habitants, qui, depuis la fin des guerres, émigraient à la campagne, le roi Louis XI, à la demande du comte Jean, accorda à la ville et à ses faubourgs l'exemption de toutes tailles et impôts, exemption qui fut confirmée en 1483, sous l'administration de Charles d'Orléans.

Enfin le roi Louis XII, en 1507, octroya la noblesse héréditaire au maire ainsi qu'aux échevins et aux conseillers.

Ce dernier privilège était celui qui tenait le plus au cœur des membres du Corps de ville, chaque nouveau pair espérant devenir échevin ou conseiller et faire ainsi souche de gentilshommes. Aussi, lorsque François I^{er} eut succédé à

Louis XII, en 1515, le premier soin de nos édiles fut-il de faire confirmer le précieux privilège.

Cela n'alla pas sans quelque difficulté. Une violente épidémie de peste exerçait ses ravages à Angoulême, si bien que les habitants avaient fui à la campagne. Le maire et les conseillers avaient suivi leur exemple, de sorte qu'il devenait difficile de convoquer le Corps de ville. Enfin, le 4 juin, le maire put réunir à Châteauneuf une vingtaine de membres du Corps de ville et l'on décida d'envoyer le maire à Paris. Pour ce voyage, on lui alloua trente-cinq sous par jour ; cette modique somme devait suffire à son entretien pendant le voyage, ainsi qu'à l'entretien de son valet et de deux chevaux

Lorsque le privilège fut confirmé, il fallut payer les frais de la confirmation. Il s'agissait de trouver une somme de trois cents livres, alors que les revenus de la commune ne s'élevaient en moyenne qu'à sept cents livres et que même, par suite de l'épidémie, ils étaient tombés à presque rien. Cependant, sur vingt-neuf membres du Corps de ville qui avaient échappé au fléau, il s'en trouva vingt-quatre pour décider que cette somme de trois cents livres serait payée par la caisse de la commune.

Le roi François I^{er} n'oublia pas, sur le trône, qu'il avait été comte d'Angoulême. Dès la deuxième année de son règne, en 1516, il signa des lettres-patentes établissant une université dans notre cité. Ce projet n'eut cependant aucune suite ; car la ville de Poitiers ayant fait des remontrances à ce sujet, les lettres-patentes furent retirées.

Toujours plein de sollicitude pour notre ville, François I^{er} y fit de nombreux séjours. Il y vint notamment en 1526, au retour de sa captivité, et y séjourna plus d'un mois, afin de se reposer des fatigues et des ennuis qu'il avait éprouvés à Madrid. Le 30 mai 1526, il fit son entrée solennelle dans la ville par la porte du Palet. Il était accompagné de nombreux

seigneurs et des ambassadeurs des différents Etats, avec lesquels il venait de conclure des alliances par le traité de Cognac.

Pendant : son séjour, ce ne furent que parties de chasse dans la forêt de la Braconne, promenades en bateaux sur la Touvre et réjouissances de toutes sortes.

Au mois de juillet 1530, le roi revint à Angoulême pour y recevoir sa nouvelle épouse, Eléonore, sœur de l'empereur Charles-Quint. Cette princesse arriva le 22 juillet 1530, et fut reçue avec les plus grands honneurs. Toutes les autorités se rendirent à son avance et chacun lui fit une harangue, le gouverneur en français le procureur et le maire en latin. A son arrivée à la porte du Palet, elle fut reçue sous un dais de satin cramoisi, porté par quatre, bourgeois de la ville, puis elle se rendit à Saint-Pierre, où l'évêque Babou lui fit une harangue.

Lorsqu'éclatèrent les troubles auxquels donna lieu l'impôt sur le sel ou gabelle, la ville d'Angoulême refusa de s'associer à la rébellion. Nous avons vu, dans notre Précis historique, comment les habitants avaient en quelque sorte forcé la main au gouverneur, M. de La Rocheaucourt, pour l'obliger à rendre aux insurgés leurs chefs, qui avaient été emprisonnés dans le château.

Les guerres civiles, déchaînées par les querelles religieuses, eurent pour Angoulême des conséquences beaucoup plus graves. Dès le commencement des troubles, en 1562, les protestants réussirent à s'emparer de l'administration et firent nommer maire l'un des leurs Jean Paulte. Lorsque le lieutenant du roi, le seigneur de Marthon, oncle du comte de Larochefoucauld, se présenta pour prendre possession de la ville, l'entrée lui fut refusée. Les protestants appelèrent à leur secours les sieurs de Montguyon et de Saint-Seurin et restèrent maîtres de la place.

Un complot catholique se forma alors dans le but de livrer la ville à Marthon ; mais il ne put réussir.

Pendant les premiers jours, les protestants respectèrent scrupuleusement les convictions religieuses des catholiques, et n'apportèrent aucun trouble à l'exercice de leur culte. Mais, vers le milieu du mois de mai, une troupe de Gascons fanatiques, après avoir pillé les églises d'Aubeterre et de La Couronne, arriva à Angoulême et mit la ville au pillage.

L'historien Théodore de Bèze, dont le témoignage ne saurait être suspecté, raconte en ces termes les tristes exploits de cette bande d'exaltés : « Ils brisèrent les autels et les images, comme ailleurs,

« encore qu'on leur remontrât que, en ce faisant, ils transgressaient

« l'édit de janvier, pour l'entretènement duquel ils se disaient

« avoir pris les armes. Ayant rompu le sépulcre du comte Jean

« d'Angoulême, ayeul du grand roi François I^{er}, ils jetèrent même

« le corps tout sec et toutefois entier hors de son cercueil de

« plomb, dont ils firent des boulets ; même peu s'en fallut qu'ils

« ne le brûlassent, ayant entendu, comme il était vrai, que le peu-

« ple autrefois en avait fait une idole et qu'il n'avait tenu qu'au

« grand roi François I^{er} qu'il ne fût mis au rang des saints cano-

« nisés. »

Le 4 août 1562, le sieur de Sansac, qui avait été nommé gouverneur de l'Angoumois, se présenta devant Angoulême. Les protestants, sachant qu'ils avaient contre eux une notable partie de la population, ne se sentirent pas

en état de soutenir un siège ; ils ouvrirent les portes à la première sommation.

Malgré les promesses qui leur furent faites, ils furent, à leur tour, rançonnés et pillés et la plupart d'entre eux durent quitter la ville.

La paix qui suivit fut de courte durée et les hostilités recommencèrent en 1568 avec la plus grande violence. Les chefs huguenots, Coligny et d'Andelot, auxquels se joignirent le prince de Condé et la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, résolurent le siège d'Angoulême.

L'armée protestante comptait environ douze mille hommes, avec cinq canons, dont trois de siège et deux de campagne. Le prince de Condé établit son quartier général à La Couronne ; d'Andelot, qui avait été choisi comme directeur du siège, vint s'établir à l'abbaye de Saint-Cybard.

Un premier assaut fut décidé pour le 5 septembre. Le point choisi pour l'attaque fut le mur du Parc, qui appartenait aux fortifications du château et ne faisait pas partie réelle des fortifications de la ville. Les trois pièces de siège furent établies de l'autre côté de l'Anguienne, sur les chaumes de Crage. Un feu très vif, dirigé contre la muraille, fit aux remparts une large brèche. L'assaut fut alors ordonné et conduit avec vigueur ; mais, grâce au courage du marquis de Mézières, gouverneur de la ville, qui n'avait cependant que quatre cents hommes de troupe, cet assaut fut repoussé.

Désespérant de s'emparer de la ville, les protestants découragés parlent alors de lever le siège. Sur ces entrefaites, un traître, sorti de la ville, vient encourager Coligny, resté seul directeur du siège, à tenter l'assaut sur un autre point. Il lui dépeint la garnison, réduite à moins de quatre cents hommes, considérablement affaiblie et lui affirme qu'un autre assaut aurait un plein succès.

Les protestants descendent alors dans la plaine et viennent établir leur camp près de l'abbaye de Sainte-

Claire, à Saint-Ausone. Les pièces d'artillerie sont placées dans le réfectoire de l'abbaye et ouvrent le feu contre le rempart de Beaulieu, dans lequel une large brèche est bientôt pratiquée. Le marquis de Mézières, intimidé, fait négocier la capitulation par son second, Tison d'Argence, et Angoulême se rend de nouveau aux protestants le 15 septembre 1568.

Certains historiens prétendent que les canons des protestants furent hissés dans le clocher de l'église. Cette version nous paraît difficile à adopter et nous préférons de beaucoup la version de M. Stéphane Gigon, qui place cette artillerie dans le réfectoire du couvent, en s'appuyant sur des documents dignes de foi.

Les protestants demeurèrent maîtres d'Angoulême jusqu'à la paix de Saint-Germain (1570). A la conclusion de cette paix, les catholiques, qui avaient été dans l'obligation de quitter la ville, y revinrent en foule, et, comme ils y furent bientôt en majorité, l'élection du maire protestant, Jean Paulte, et celle du sous-maire, Etienne Pontenier, furent cassées.

Trois ans plus tard, en 1573, Philippe de Volvire, seigneur de Ruffec, était nommé gouverneur d'Angoulême. Il se montra d'une grande rigueur envers les huguenots et amassa contre lui des haines nombreuses. Il fut assassiné à Paris, en 1585 ; son corps fut transporté à Angoulême et enterré au milieu de la cathédrale.

Pendant la restauration de cet édifice, entreprise dans la seconde moitié du siècle dernier, on découvrit le tombeau du sire de Volvire ; les chairs étaient encore parfaitement intactes. Le cercueil fut remis à la place qu'il occupait et il est aujourd'hui recouvert d'une large dalle en pierre dure. Une inscription commémorative relate la date de la mort et de la seconde inhumation de l'ancien gouverneur de l'Angoumois.

MONUMENT CARNOT A ANGOULÈME

Photographie MAUREL.

Imp. L. COQUEMAED et Cie



Peu de temps après, le duc d'Epéron fut nommé gouverneur de l'Angoumois, grâce à la grande faveur dont il jouissait auprès du roi Henri III. Comme il connaissait l'esprit versatile de ce monarque, il avait choisi Angoulême, dont il appréciait la forte position, pour mettre en sûreté sa personne, si le roi venait à lui retirer ses bonnes grâces.

Effectivement, le roi, ayant appris que d'Epéron avait noué des intelligences avec le roi de Navarre et les huguenots, expédia au maire d'Angoulême, Normand de Puygrelier, l'ordre de lui fermer les portes de la ville. Lorsque cet ordre arriva, le duc était dans la ville depuis trois jours.

Afin de savoir quelle conduite il fallait tenir à son égard, le maire envoya à la Cour son beau-père, Souchet, qui s'adressa à Villeroi, ennemi personnel du duc d'Epéron. Les nouveaux ordres, donnés par le roi lui-même, portaient qu'il fallait s'emparer de la personne du duc et, après l'avoir fait prisonnier, le diriger sur Blois, où se tenait en ce moment la Cour, pendant la réunion des Etats Généraux.

Dès son retour, Souchet rassembla ses partisans et leur communiqua les ordres du roi. On organisa le complot dans le plus grand secret Comme le peuple avait encore dans la mémoire le souvenir des excès commis par les huguenots, on le disposa favorablement en faveur des conjurés, en représentant d'Epéron comme étant de connivence avec les protestants. Aussi, croyant à la possibilité d'une alliance entre le duc et le roi de Navarre, les habitants se préparèrent à soutenir leur maire.

Sûrs de l'appui de la population, le maire et ses partisans commencèrent par s'emparer de la personne du gouverneur du Châtelet, le sieur Desbordes. Pour cela, on l'invita à se rendre à la Maison commune, et, comme il y arrivait sans défiance, on le mit sous bonne garde. Puis, au moment où la duchesse d'Epéron venait de faire baisser le pont-levis du château pour se rendre à la messe, le maire se présenta, accompagné d'une quarantaine d'hommes armés, qui portaient leurs épées et leurs pistolets cachés sous leurs vêtements.

Après avoir désarmé le corps de garde, les conjurés pénétrèrent dans la cour du château. Le sire de Puygrelier et dix de ses partisans envahissent l'appartement du duc, dans lequel plusieurs gentilshommes attendent audience.

Le combat s'engage ; le maire reçoit une très grave blessure et est emporté par les siens qui reculent devant la résistance qui leur est opposée.

Cependant tout ce bruit parvient aux oreilles du duc d'Epéron, qui était à sa toilette. Il saute sur ses armes, et,

à la tête de quelques serviteurs dévoués, il repousse une nouvelle attaque, conduite cette fois par Souchet.

Pendant que ces faits se passaient à l'intérieur du château, les bourgeois s'étaient armés au son du tocsin, et étaient venus se ranger devant le château, après s'être emparés de la duchesse d'Epéron, qu'ils voulaient contraindre à persuader à son mari de se rendre.

La position du duc devenait critique, lorsqu'il apprit l'arrivée des troupes du roi de Navarre, commandées par le comte de La Rochefoucauld. D'ailleurs le maire et son père étaient morts, Souchet gravement blessé, et leurs partisans, cernés dans un appartement du château, suppliaient leurs concitoyens de céder, afin de leur faire rendre la liberté. Aussi le peuple consentit à entamer des pourparlers et l'accord fut bientôt conclu. La duchesse d'Epéron fut reconduite au château en grande pompe et le duc promit une amnistie générale ; de plus, il fit évacuer les faubourgs par les troupes protestantes qui s'y étaient installées.

Après cette échauffourée, qui aurait pu avoir de graves conséquences pour lui, le duc d'Epéron put conserver, sans être inquiété, la possession de son gouvernement. D'un esprit ombrageux et changeant, n'ayant d'autres opinions que celles conseillées par son intérêt, tantôt il se montra ligueur impitoyable, tantôt il fit mine de se rapprocher du parti huguenot. Lorsque Henri IV fut devenu roi de France, après l'assassinat de Henri III, le duc fut maintenu par ce prince dans toutes ses charges et dignités ; il combattit alors les ligueurs avec la même ardeur qu'il avait mise auparavant à les soutenir. Toujours poussé par son ambition, il fut compromis dans la conspiration de Biron et se justifia difficilement.

Enfin, il fut fortement soupçonné d'avoir trempé dans le complot qui eut pour résultat l'assassinat du roi Henri IV par l'Angoumoisain Ravillac. Bien que ce dernier se soit toujours refusé à avouer les mobiles de son crime et à

dénoncer ses complices, tout porte à croire que ni la reine Marie de Médicis, ni le duc d'Epemon ne furent étrangers à ce funeste événement.

Le duc d'Epemon était toujours gouverneur de l'Angoumois, lorsque la régente Marie de Médicis se rendit à Bordeaux en 1616, avec son jeune fils, le roi Louis XIII, âgé de seize ans, pour célébrer le mariage de ce prince avec l'infante d'Espagne, Anne d'Autriche. A cette occasion, le jeune roi et sa mère firent une entrée solennelle à Angoulême, et, comme les campagnes étaient peu sûres, d'Epemon escorta le roi avec une véritable armée qu'il avait à sa solde. Du reste, les bourgeois d'Angoulême s'étaient rendus à l'avance du monarque casque en tête et la cuirasse sur le dos.

Après la révolution de palais qui coûta la vie au maréchal d'Ancre, la reine mère disgraciée, fut internée dans le château de Blois. Se posant en chevalier des dames et en redresseur des torts, d'Epemon alla la délivrer et la conduisit à Angoulême.

Pendant que Marie de Médicis était au château d'Angoulême, on découvrit une conspiration dont le but était d'anéantir le château et ses hôtes. Un papetier des environs de Limoges, nommé Jean Poussi, avait imaginé de mettre le feu aux poudres que contenait l'arsenal, adossé au château. Ce forcené avait établi une traînée de poudre allant jusqu'au magasin de l'arsenal et il allait y mettre le feu lorsqu'on l'arrêta. On lui fit subir le dernier supplice.

Marie de Médicis, effrayée, ne voulut pas demeurer au château. Elle alla s'installer dans la maison de M. Guez de Balzac, le père du célèbre littérateur (c'est aujourd'hui l'hôtel de France). C'est là que le futur cardinal de Richelieu vint négocier la réconciliation de la mère et du fils ; le traité d'Angoulême donna à la reine-mère le gouvernement de l'Anjou.

Richelieu avait été frappé de l'aspect redoutable du château ; aussi plus tard en fit-il une prison d'Etat, dans

laquelle fut enfermé, en 1630, Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf. Cette nouvelle destination de notre château survécut au terrible cardinal et, après la Révocation de l'Edit de Nantes, il servit de prison à de nombreux protestants coupables de n'avoir pas voulu abjurer leur foi.

D'Epéron mourut en 1642. Il avait légué son cœur à la ville d'Angoulême ; le clergé s'empressa d'accepter ce don et le cœur du duc fut déposé sous le chapiteau d'une colonne en marbre noir placée dans la cathédrale. De plus, tous les matins à six heures, les cloches appelaient les fidèles à une messe solennelle, qui était célébrée à la mémoire du duc.

Quelques années plus tard, en 1650, le jeune roi Louis XIV et sa mère, Anne d'Autriche, firent un voyage dans nos contrées. Le 15 juillet 1650, ils firent une entrée solennelle à Angoulême. Ils furent reçus par le maire, Jean Guignard, accompagné de ses échevins et par M. de Montausier, gouverneur de l'Angoumois. Le roi traversa la ville à pied et se rendit à la cathédrale, où il entendit la messe. La Cour fut logée dans les plus belles maisons de la ville et Louis XIV habita celle de M. de Villoutreys, située place Marengo.

M. de Montausier, dont nous venons de parler et qui a probablement fourni à notre grand comique, Molière, son type du Misanthrope, avait épousé la fille de la célèbre marquise de Rambouillet, la belle Julie d'Angennes. Aussi le séjour de cette femme, remarquable autant par son esprit que par sa beauté, donna-t-elle à notre cité une animation et un éclat qu'elle n'avait pas connus jusqu' alors. Les beaux esprits de l'époque s'y donnèrent rendez-vous ; Louis Guez de Balzac et François de La Rochefoucauld, l'auteur des Maximes, furent parmi les commensaux les plus assidus de notre vieux château.

Pendant le dix-huitième siècle et jusqu'à la Révolution française l'histoire d'Angoulême ne nous fournit aucun événement bien remarquable. C'est une période de

tranquillité, pendant laquelle la prospérité renaît ; aussi est-ce pendant cette période que notre ville commence à se transformer.

Après la chute de la royauté, la ville d'Angoulême accepta franchement la République et la guillotine y fut en permanence, comme dans les autres villes ; mais nous pouvons dire, à la louange de nos concitoyens, qu'on en fit rarement usage.

Parmi les personnes exécutées, nous citerons un nommé Héliou, des environs d'Archiac. Ce malheureux, se trouvant à Angoulême, eut l'idée malencontreuse de crier : Vive le Roi ! Comme on était en plein régime de la Terreur, il fut immédiatement arrêté et conduit à la barre du tribunal révolutionnaire. Les juges qui composaient le tribunal n'auraient pas mieux demandé que de le sauver : aussi lui avait-on fait passer dans sa prison un avis pour l'avertir des bonnes dispositions de chacun envers lui, et lui demandait-on, pour sauver sa tête, de déclarer simplement qu'il était ivre au moment où il poussait son cri séditionnel. Mais Héliou ne voulut rien entendre et, en plein tribunal, il répéta avec force : Vive le Roi ! Les juges furent donc obligés de le condamner et il fut exécuté.

En 1815, après le désastre de Waterloo, à la nouvelle de l'abdication de l'Empereur, les royalistes d'Angoulême, qui étaient nombreux, enlevèrent le drapeau tricolore et le remplacèrent par le drapeau blanc. La garde nationale était presque entièrement à leur dévotion. Ne sachant comment arrêter ce mouvement, le préfet avisa le général Clauzel, commandant la place de Bordeaux. Ce dernier, convaincu sans doute du peu de bravoure de nos gardes nationaux, crut suffisant d'envoyer contre eux vingt-cinq chasseurs, avec ordre de se presser.

L'événement se chargea de lui donner raison. En effet, lorsque les chasseurs furent signalés, les gardes nationaux, qui s'étaient portés en armes à leur rencontre, leur

tournèrent le dos avec entrain et rentrèrent précipitamment en ville.

Disons, en terminant, que cette défaillance de nos concitoyens fut accidentelle. Ils avaient déjà donné des preuves de leur courage en maintes circonstances et, pendant la néfaste guerre de 1870, les mobiles angoumoisins remplirent vaillamment leur devoir.

II

L'ANCIENNE VILLE ET LA NOUVELLE

Jusque vers la fin du treizième siècle, Angoulême demeura resserré entre le rempart naturel, au nord, et la vieille enceinte du cinquième siècle, au sud ; encore la totalité de cet espace n'était-elle pas habitée, puisque jusqu'au seizième siècle, on rencontrait à l'extrémité du plateau, vers Beaulieu, des jardins et même des champs et des vignes. La population était agglomérée principalement autour du Châtelet et vers la porte du Palet ; c'était le quartier commerçant et bourgeois. Le quartier Saint-Pierre, autour de la cathédrale, était surtout habité par les ecclésiastiques.

Si l'on veut se faire une idée. de la physionomie que présentait alors notre cité, il faut se reporter à notre vieux chroniqueur, Corlieu. « Les rues, dit-il, sont tortes et les maisons sans ordre ». De plus, les rues étaient tellement étroites que, dans certains endroits, les charrettes ne pouvaient pas circuler, et elles étaient encore rétrécies par des étages en bois qui surplombaient le rez-de-chaussée. Les piétons eux-mêmes étaient à chaque instant exposés soit à se heurter la tête contre des auvents placés trop bas,

soit à tomber dans les caves, dont les regards étaient recouverts de trappes en bois trop souvent vermoulues.

La circulation était encore rendue plus difficile par les amas d'immondices que les habitants déposaient sur la voie publique, et, la nuit, sauf lorsque la lune voulait bien se montrer, la ville était plongée dans les ténèbres.

Les édiles réservaient toute leur sollicitude pour l'entretien des remparts. Aussi notre cité était-elle « estimée, dit la Popellinière, une des plus fortes places du royaume ».

Les remparts étaient percés de sept portes flanquées de tours, qui servaient de logement à leurs gardiens. C'étaient : 1°, au nord, la porte du Palet, qui tirait son nom de ce qu'elle était située près du pal sur lequel on exposait la tête des criminels après leur exécution ; 2°, un peu plus loin, la porte de l'Arc, qui fut appelée plus tard porte Aiguière, parce qu'elle donnait sur un sentier, qui permettait d'aller puiser de l'eau à la Charente ; 3°, à l'ouest, la porte de Beaulieu, à l'extrémité de la rue du même nom ; 4°, la porte Saint-Pierre, près de la cathédrale ; 5°, la porte Saint-Vincent, vers l'extrémité actuelle du Parc : 6° et 7°, la porte du Crucifix ou porte Périgorge et la porte de Nontron, ouvertes toutes les deux sur le bourg de Saint-Martial.

LE THÉÂTRE D'ANGOULÊME

Photographie MAUREL.

Imp. L. COQUEMARD et Cie



Lorsque, dans la seconde moitié du treizième siècle, le bourg de Saint-Martial eut été réuni à la ville par la comtesse Jeanne de Fougères, veuve de Hugues III de Lusignan, trois portes furent ouvertes dans la nouvelle muraille : la porte de Chande, dont le nom rappelle l'excellente fontaine qui se trouve à proximité, et que l'on a pendant longtemps si improprement appelée porte Chandos, du nom du célèbre général anglais qui fut gouverneur d'Angoulême ; la porte Saint-Martial et enfin la porte du Sauvaget.

Un peu plus tard, après la construction du nouveau château, le parc fut entouré d'une muraille dans laquelle

fut ouverte la porte du Secours, qui mettait le château en communication avec la vallée de l'Anguienne.

Enfin, en 1573, pour compléter l'ensemble des fortifications, on pourvut le bourg de Saint-Martial d'une seconde muraille, ce qui rendit la ville d'Angoulême à peu près imprenable.

En temps ordinaire, trois seulement de ces portes étaient habituellement ouvertes : celles du Palet, de Saint-Pierre et de Saint-Martial.

Cependant la ville prend de plus en plus d'extension. A l'ouest, les champs et les jardins disparaissent pour faire place à des maisons particulières ; le bourg de Saint-Martial se garnit complètement de constructions, et, à partir du seizième siècle, les particuliers se bâtissent des demeures dans le goût du jour.

Les Saint-Gelais édifient, près de Beaulieu, un charmant château dans le style de la Renaissance, et, comme spécimen des hôtels particuliers construits à cette époque, nous pouvons citer, dans la rue de la Cloche-Verte, la maison Saint-Simon, acquise dernièrement par un homme de goût, M. Dageville, qui, par une restauration très bien comprise, l'a préservée d'une ruine à peu près certaine.

La municipalité se voit obligée de suivre ce mouvement, et, au lendemain de leur élection, les maires s'engagent à acheter un tombereau, pour transporter hors des murs les immondices que les habitants déposaient devant leurs portes. Il est vrai qu'après avoir pris cet engagement, chaque maire laissait à son successeur le soin de le remplir.

Jusqu'au milieu du seizième siècle, Angoulême ne possédait aucune place digne de ce nom. Les trois places du Marché-Vieux, du Minage et du Palet étaient fort étroites ; de plus elles étaient presque entièrement couvertes de halles. Elles ne pouvaient donc pas servir de lieux de promenade. En 1562, on fit du jardin des Jacobins une place centrale, à laquelle on donna le nom de place du Mûrier, en souvenir d'un énorme mûrier qui couvrait de son

ombre une partie du jardin. Ce fut pendant plus d'un siècle le rendez-vous des désœuvrés.

Vers la fin du dix-septième siècle, M. de Bernage, intendant de Limoges, qui se plaisait volontiers à Angoulême, résolut de tirer parti de la situation exceptionnelle que présentait l'extrémité occidentale du plateau.

En 1699, avec l'aide de la municipalité, il fit faire les terrassements nécessaires, commença les plantations d'arbres, et, quelques années plus tard l'admirable promenade de Beaulieu était créée.

Cette magnifique promenade avait, aux yeux des Angoumoisins, le seul défaut d'être trop excentrique. Aussi, en 1778, le comte d'Artois, qui venait d'obtenir le duché d'Angoulême en apanage réserva-t-il une partie du parc du château, qu'il venait d'aliéner, pour en faire une promenade plus centrale que celle de Beaulieu. Cette promenade, appelée tout d'abord place d'Artois, porte aujourd'hui le nom de place de la Commune, mais les Angoumoisins l'appellent de préférence le Parc.

Le reste du parc du château s'est, depuis la Révolution, couvert peu à peu de constructions et le quartier qui s'est édifié sur son emplacement est aujourd'hui le plus beau de la ville.

Pendant tout le dix-neuvième siècle, Angoulême n'a fait que grandir ; ses portés ont été démolies et des rampes nombreuses ont rendu faciles les communications entre la ville et ses faubourgs, qui prennent de jour en jour une plus grande extension.

L'une de ces rampes mérite une mention particulière : celle qui porte aujourd'hui le nom d'avenue de la Colonne. Elle fut construite en 1815 ; avant qu'elle ne fût achevée, on l'avait nommée chemin de la Folie, tant on croyait peu à la possibilité de son exécution. Elle fut ensuite appelée chemin de Madame, en l'honneur de Madame la duchesse d'Angoulême, qui fit, par cette voie, son entrée dans la

ville. Son nom actuel lui vient de ce qu'une colonne commémorative a été élevée au tournant de cette rampe.

La ville proprement dite ne pouvant s'étendre au delà des limites du plateau sur lequel elle est construite, Angoulême a dû s'agrandir par ses faubourgs, dont nous raconterons plus loin l'histoire et qui forment autour de la ville comme une ceinture de ruches ouvrières. Angoulême est aujourd'hui une grande et belle ville de plus de 38.000 habitants, industrielle et commerçante, dont la prospérité s'accroît de jour de jour

Les rues les plus animées du plateau sont : la rue Marengo, la rue des Halles Centrales et la rue des Postes, bordées par les plus beaux magasins de la ville. Parmi les autres rues dignes d'être mentionnées, nous pouvons citer ; la rue Saint Martial, qui fait suite à la rue Marengo et qui est également une des plus passagères, les rues de l'Arsenal et d'Iéna, dans le quartier neuf, quartier paisible et peu animé, mais où se rencontrent les plus belles maisons particulières, la rue de Beaulieu, longue et irrégulière, qui va de la place du Mûrier à la place Beaulieu et où se trouve l'hôpital ; la rue Friedland, avec l'évêché, récemment acquis par la ville pour installer ses musées ; la rue Tison d'Argence, qui fait suite à la précédente, et la rue Prudent, avec la Chambre des notaires.

Le point le plus central et le plus animé d'Angoulême est la place de l'Hôtel de Ville, à laquelle aboutissent les rues Marengo, des Postes et des Halles Centrales. C'est sur le côté sud de cette place que s'élève le magnifique Hôtel de Ville, construit par M. Abadie, et dont nous dirons l'histoire en même temps que celle des autres monuments d'Angoulême. L'Hôtel de Ville est entouré d'un beau square où l'on remarque la statue de Marguerite de Valois, la spirituelle sœur du roi François I^{er}, et le monument élevé à la mémoire des Charentais morts pendant la terrible

campagne de 1870, œuvre du sculpteur angoumoisais Raoul Verlet.

La place Bouillaud, qui fait suite à la place de l'Hôtel de Ville, est ornée d'une statue du célèbre médecin que la Charente se glorifie de compter au nombre de ses enfants. On y remarque également l'Hôtel de la Chambre de Commerce. La place de la Commune ou place du Parc, qui vient ensuite et sur laquelle donne la façade du Théâtre municipal, est terminée par un hémicycle d'où la vue est fort belle et au milieu duquel se dresse le monument élevé à la mémoire du Président Carnot, œuvre également du sculpteur Verlet.

Parmi les autres places, nous pouvons citer : la place Marengo, étroit carrefour très animé, dont la partie orientale est occupée par le nouvel Hôtel de la Caisse d'épargne ; la place des Halles Centrales, au milieu de laquelle s'élève le Marché Couvert, édifié en 1886 sur l'emplacement de l'ancien Châtelet ; la place du Mûrier, la plus ancienne d'Angoulême, ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire et sur laquelle donne le nouvel hôtel des Postes et Télégraphes ; enfin la place du Minage, aujourd'hui débarrassée de la halle qui la couvrait presque entièrement et ornée d'une fontaine monumentale.

Indépendamment de la promenade du Parc, qui est toujours la plus fréquentée de la ville, Angoulême possède la magnifique promenade de Beaulieu, dont nous avons parlé précédemment et, au-dessous de Beaulieu, le ravissant Jardin-Vert. Cette dernière promenade, n'était, il y a soixante ans, qu'un bois touffu à peine fréquenté par les amis de la solitude. Depuis les transformations qu'on lui a fait subir, et grâce à sa situation exceptionnelle, c'est aujourd'hui l'un des plus pittoresques et des plus beaux de France.

Citons, en terminant, la ceinture de remparts qui entourent le plateau et qui forment une promenade unique,

autant par l'étendue que par la variété des paysages qu'elle fait passer sous les yeux des promeneurs.

Ajoutons également qu'un réseau de tramways électriques permet aujourd'hui de visiter sans fatigue les divers quartiers d'Angoulême.

La question de l'eau a été pendant longtemps la grande préoccupation des Angoumoisins. Jusqu'au dix-neuvième siècle, ils furent obligés d'aller puiser l'eau soit à la Charente, soit à l'Anguienne ou bien encore aux quelques fontaines qui jaillissaient au pied du coteau et dont les principales étaient les fontaines de Chande, du Palet, d'Aubezine, de Saint-Syon et de Saint-Augustin.

Mais Angoulême prenant une importance de plus en plus grande, il devint indispensable de lui fournir commodément l'eau nécessaire à ses besoins. Un premier projet, présenté vers la fin du dix-huitième siècle, consistait à amener sur le plateau l'eau de la fontaine de Chande au moyen d'une machine hydraulique ; faute d'argent ce projet fut abandonné. En 1829, on tenta de creuser sur Beaulieu un puits artésien ; le forage de ce puits fut poussé jusqu'à deux cents pieds et ne donna aucun résultat. Enfin, en 1833, un ingénieur de Béziers, M. Cordier, établit à Saint-Cybard une machine hydraulique puissante, qui amena l'eau de la Charente sur le point le plus élevé du plateau.

L'eau, ainsi distribuée aux habitants, avait le grave inconvénient d'être prise au-dessous des égoûts de la ville et par conséquent de ne pas être saine. Aujourd'hui cette eau est prise à la source même de la Touvre, et la ville d'Angoulême est abondamment pourvue d'une eau saine et salubre.

Bien que l'activité industrielle d'Angoulême se soit portée principalement dans les faubourgs, la ville proprement dite n'en possède pas moins quelques établissements importants.

Nous citerons en première ligne les ateliers de façonnage du papier de MM. Laroche-Joubert et Cie. Ces ateliers, situés près de la place du Palet, occupent plus de quinze cents ouvriers et ouvrières. Nous pouvons citer également la très importante fonderie de cuivre et de bronze de M. Th. Guillebaud, dont les produits sont répandus dans le monde entier. On trouve également à Angoulême des ateliers de vêtements confectionnés, des fabriques d'ameublement, des fabriques de liqueurs, des imprimeries, etc., etc.

ERRATUM

Page 168, ligne 12. — Au lieu de : « L'abbaye de Sainte-Claire à Saint-Ausone, » lire : « L'abbaye de Saint-Ausone. » C'est, en effet, par suite d'une erreur involontaire qu'il est fait mention de l'abbaye de Sainte-Claire, aucune abbaye de ce nom n'ayant existé à Saint-Ausone. (Note de l'auteur).

III

LES MONUMENTS.

Pendant le Moyen-Age et jusqu'à la Révolution, les monuments publics, les églises surtout, furent nombreux à Angoulême. En dehors de la cathédrale et de l'église Saint-André, il n'en reste plus que les deux tours de l'ancien château, enclavées dans le nouvel Hôtel de Ville, quelques détails des anciens remparts et, çà et là, des débris de maisons fort anciennes.

Nous dirons d'abord quelques mots des églises disparues ; puis nous consacrerons une courte notice à chacun de nos monuments les plus remarquables.

Eglises disparues.

La plus ancienne église d'Angoulême était probablement Notre-Dame de la Penne. Cette église, qui était située derrière la cathédrale, sur l'emplacement actuel des jardins de l'Evêché, tombait en ruines vers le milieu du dix-septième siècle. Quelques débris intéressants peuvent se voir encore dans les caves de l'Evêché.

Tout auprès, adossée au rempart, se trouvait l'église Saint-Jean, qui fut vendue sous la Révolution. Cette église a été définitivement détruite lors de l'élargissement du rempart Desaix.

Le Petit Saint-Cybard, qui datait du douzième siècle, était situé dans la rue qui porte encore son nom.

L'église Saint-Vincent, édifiée vers l'extrémité actuelle du Parc, tombait en ruines dans les premières années du dix-septième siècle. Les Jésuites s'en rendirent acquéreurs et en employèrent les matériaux à la construction de leur collège.

Saint-Antonin était une église du onzième siècle, située à proximité du château, à l'extrémité de la place actuelle de l'Hôtel de Ville.

EGLISE SAINT-MARTIAL

Photographie MAUREL

Impr. L, COQUEMARD et Cie



Il existe encore, dans une maison particulière, des vestiges de l'église Saint-Paul, qui datait du douzième siècle et était située près du Châtelet.

Notre-Dame-de-Beaulieu était un monument remarquable du onzième siècle, que l'on dut démolir lors de la construction du lycée.

Ce qui subsiste de l'église Saint-Martin fait aujourd'hui partie d'une maison particulière.

Enfin l'église Saint-Augustin a dû être détruite pendant la guerre de Cent ans.

La Cathédrale.

Vers le milieu du sixième siècle, la cathédrale d'Angoulême fut construite sur l'emplacement d'un édifice plus ancien, dédié dès l'origine à Saint-Pierre, puis incidemment sous la domination arienne à Saint-Saturnin.

En 981, cette première église fut détruite, lors du grand incendie qui causa tant de ravages dans la ville d'Angoulême. Le chapitre étant alors à peu près ruiné, la reconstruction ne put être entreprise aussitôt, et ce fut seulement à l'approche de l'an mil, sous l'administration de l'évêque Grimoard, que notre cathédrale fut réédifiée.

Elle fut livrée au culte en 1017.

Dans les premières années du douzième siècle, cette église étant devenue trop petite et ne convenant plus, l'évêque Girard et le chanoine Archambaud la firent abattre, à l'exception de la première travée et de la façade, et firent édifier à la place la cathédrale actuelle. De cette époque datent les deux autres travées, le chœur, l'abside, le transept et les clochers. Le second clocher, qui surmontait le bras méridional, a été détruit en 1569, à la suite du siège d'Angoulême par les protestants.

Des restaurations maladroites avaient altéré le caractère primitif de l'édifice. Dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, sous l'épiscopat de Monseigneur Cousseau, un architecte de grand mérite, M. Paul Abadie, aidé des judicieux conseils de l'évêque, savant érudit en pareille matière, lui restitua son ancien caractère.

— La cathédrale d'Angoulême est une des plus belles églises romanes de France. Elle comprend une nef, un transept et une abside ; la nef elle-même comprend trois coupes, dont la première, ainsi que nous l'avons dit plus

haut, provient de l'édifice primitif de l'évêque Grimoard. Le croisement de la nef et du transept est surmonté d'un dôme reposant sur une superbe galerie de douze fenêtres romanes. La haute tour carrée qui lui sert de clocher repose sur l'extrémité du bras droit de la croix.

L'effet intérieur de la cathédrale d'Angoulême est des plus remarquables. Rien ne peut donner une idée exacte de l'impression de saint respect que l'on éprouve en pénétrant sous ces voûtes élevées.

La façade est une immense page de sculpture digne en tous points du reste de l'édifice ; elle reproduit le Jugement dernier. Au-dessus de la grande arcade, on voit le Christ dans sa gloire, entouré d'un cercle d'anges et des quatre évangélistes ; au-dessous, les élus tournent vers le Sauveur leurs regards reconnaissants, tandis que quelques réprouvés se tiennent aux extrémités. Plus bas, dans deux bas-reliefs, se voient Saint-Martin donnant à un pauvre la moitié de son manteau et Saint-Georges triomphant du dragon ; plus bas encore, les douze apôtres sont groupés, trois par trois dans les tympans des arcades inférieures.

Chapelle Saint-Gelais. — Vers le milieu du dix-neuvième siècle, on voyait encore, attenant au côté méridional de la cathédrale, les restes d'une chapelle de la Renaissance, qui a été entièrement rasée lors de la restauration du chevet de la cathédrale. Cette chapelle avait été fondée en 1533 par le doyen du chapitre, Jacques de Saint-Gelais, pour sa sépulture et celle de ses frères, Octavien et Charles. Elle avait été dédiée à Notre-Dame-du-Salut, mais elle a été surtout connue sous le nom de son fondateur. La voûte a été écrasée en 1569, par la chute du grand clocher de la cathédrale, et depuis, elle a été abandonnée.

C'était une œuvre des plus gracieuses de la Renaissance et sa destruction est des plus regrettables. On en a conservé quelques débris, parmi lesquels se trouvent trois médaillons, représentant l'un, le fondateur, Jacques de

Saint-Gelais, évêque d'Uzès ; le second, son frère, Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême, et le troisième, très probablement leur parent, le poète Melin de Saint-Gelais.

Les Eglises paroissiales.

Les autres paroisses d'Angoulême sont : Saint-André, Saint-Martial, Saint-Ausone et Saint-Jacques de l'Houmeau. Nous aurons l'occasion de décrire ces deux dernières, lorsque nous ferons l'historique des faubourgs auxquels elles appartiennent.

SAINT-ANDRÉ. — L'église Saint-André fut construite au neuvième siècle par les Taillefer et donnée par eux, au onzième siècle, à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe. Après avoir été la chapelle des derniers Taillefer, elle devint celle de l'échevinage, et lorsque, dans les premières années du seizième siècle, on entreprit la reconstruction de l'église, il fut décidé que l'horloge et la cloche de la ville y seraient placées.

Pour réaliser ce projet, il fallait de l'argent et les ressources étaient minimes. Aussi, afin de contribuer à la dépense, sans bourse délier, les membres du Corps de ville prirent-ils la résolution de se priver du dîner qu'ils se donnaient chaque année, au compte du budget, après l'élection du maire. Conformément à cette décision, tous les ans, le Conseil versait régulièrement dans la caisse de la fabrique les quatorze livres tournois que coûtait ce repas et, vingt-quatre ans après, la cloche était coulée dans une fosse creusée au milieu de l'église même.

Cette cloche, qui servait à convoquer les membres du Corps de ville, se rompit en 1616 et, pendant qu'on la réparait, le maire dut faire convoquer verbalement les cent membres du Conseil. Pendant la Terreur, la cloche municipale fut portée au dépôt des vieilles fontes, à

l'Houmeau. Elle fut ensuite remontée dans le clocher de Saint-André et c'est encore aujourd'hui la cloche de la ville.

L'église Saint-André, enclavée dans les maisons voisines, ne présente extérieurement rien qui puisse attirer les regards. Elle se compose d'une nef voûtée en berceau de l'époque primitive, et d'une basilique à trois nefs des premières années du seizième siècle. A l'intérieur, on peut remarquer la chaire, dont les sculptures sont assez belles, ainsi qu'un beau retable d'autel, de la Renaissance.

SAINT-MARTIAL. — L'ancienne église Saint-Martial datait du douzième siècle. Elle avait beaucoup souffert pendant les guerres religieuses du seizième siècle. En 1848, la voûte menaçant ruine, l'église fut fermée. Quatre ans plus tard, elle fut remplacée par l'église actuelle, que l'on peut considérer comme une des meilleures œuvres de son architecte, M. Abadie.

Le Châtelet et le Château.

Le Châtelet, démoli en 1886 pour faire place au Marché Couvert, était le plus ancien château d'Angoulême. Il avait été construit, dans les premières années du dixième siècle, par Audoin, deuxième comte de la dynastie des Taillefer, qui avait dû choisir cet emplacement, par suite de sa forte position sur le rebord septentrional du plateau. C'était une forteresse redoutable dont Corlieu nous a laissé la description suivante :

« Ce qui se trouve de plus vieil et remarquable à Angoulême

« est le Châtelet, qui sont trois grosses et hautes tours d'ancienne

« fabrique et de figure ronde, et une sexagone, et dedans celle-ci

« une autre ronde ; lesquelles tours, disposées en forme

quadrant-

« gulaire et se flanquant l'une l'autre, font un donjon fort à mer-

« veille, défendu du côté qui regarde la ville d'un profond fossé

« taillé en roc à fond de cuve ; le tout, derechef, renfermé d'une

« forte ceinture, aussi fossoyée et flanquée. Cette tour à six pans

« est appelée communément la tour Prein ou Preignant, comme si

« on voulait dire qu'elle fût enceinte de l'autre qui est dedans ; et

« était autrefois l'espace entre ces deux tours fait à étages, desquels

« on combattait pour la défense de la place, chose non moins belle

« à voir que forte et industrieusement faite. »

Lors de sa démolition, le Châtelet était encore à peu près tel que nous l'a dépeint Corlieu. Seulement les fossés avaient été comblés vers la fin du seizième siècle, et les tours étaient un peu moins élevées. Cette ancienne demeure seigneuriale avait été convertie dès la fin du quinzième siècle en prison royale.

Les Taillefer habitèrent pendant un siècle environ cette sombre forteresse. Au commencement du onzième siècle le vieux comte Guillaume II, affaibli par la maladie et se trouvant trop éloigné de l'église Saint-André, où il faisait ses dévotions, se fit construire, en face de cette église, un logis dont il reste encore quelques vestiges. Il est à présumer que les successeurs de Guillaume II firent agrandir ou même reconstruire ce logis ; car les restes dont nous parlons ne semblent pas remonter au-delà du treizième siècle. Le nom que Vigier de la Pile et Corlieu donnent à cette demeure, qu'ils appellent Château de la

Reine, indiquerait que cette reconstruction dut être probablement effectuée par Isabelle Taillefer.

Quoiqu'il en soit, les Lusignan, grands bâtisseurs de châteaux, se trouvant trop à l'étroit dans ce dernier logis et ne voulant pas habiter le Châtelet, trop triste à leur gré, résolurent d'édifier un « château neuf » sur un emplacement acquis, en 1228, du chapitre de Saint-Pierre par le comte Hugues I et sa femme Isabelle. Ce projet fut mis à exécution par la comtesse Jeanne de Fougères, après la mort de son époux, Hugues III, arrivée en 1270. Cette femme remarquable, à laquelle la ville devait déjà le rattachement du bourg de Saint-Martial, commença la construction du château, qui fut continuée par son fils, Hugues IV. C'est à ce dernier qu'est due la construction de la grande tour polygone qui existe encore.

Dans la seconde moitié du quinzième siècle, de nouveaux agrandissements furent entrepris par les Valois : le comte Jean fit construire une nouvelle salle ; sa veuve et son fils Charles édifièrent la grosse tour ronde.

Jusqu'à l'avènement de François 1er au trône de France, le château d'Angoulême fut la demeure habituelle des comtes. Lorsque le dernier comte fut devenu roi, le château servit de résidence aux gouverneurs de la province, et c'est en cette qualité que le duc d'Epéron y fit effectuer de nouveaux travaux, qui en augmentèrent les moyens de défense.

Par la suite, notre château fut transformé en prison d'Etat. Il n'en subsiste plus que la tour polygone des Lusignan et la tour ronde des Valois, qu'on a insérées dans l'Hôtel de Ville qui l'a remplacé.

L'Hôtel de Ville.

La Maison commune était primitivement dans le voisinage de l'église Saint-André. Dans les dernières années du quinzième siècle, pendant la mairie d'Hélie Seguin, on résolut de construire une nouvelle maison pour l'échevinage. Le terrain sur lequel cette maison fut construite, était compris entre les rues actuelles de Henri IV, du Point du Jour, de Saint-Etienne et une quatrième rue reliant ces deux dernières entre elles. Cet immeuble relevait de l'abbaye de La Couronne. Un petit croquis, laissé par Corlieu, nous apprend qu'il y avait un beffroi et une horloge.

Outre la Maison commune, cet immeuble comprenait également la prison, et le concierge était en même temps le geôlier. Par la suite, il connut bien d'autres destinations. Pressée par ses incessants besoins d'argent, la ville en affermait, quand elle le pouvait, les parties qui ne lui étaient pas indispensables, et il lui arriva même, en 1638, de louer l'immeuble entier à l'exception de la salle des séances et de la prison.

Quelques années plus tard, en 1643, ce fut bien pire. On avait envoyé à Angoulême une partie des prisonniers espagnols, qui avaient été faits à Rocroy, et, pour les loger, la municipalité fut obligée de déménager complètement et de se réfugier au présidial. Les prisonniers, laissés maîtres de la place, y commirent les pires dégâts, brisant, pour se chauffer, les marches de l'escalier et les sièges des échevins.

Après leur départ, la maison était dans un tel état de délabrement qu'elle ne pouvait plus servir ; comme la ville n'était pas assez riche pour la relever, elle fut complètement abandonnée. La tour et les pans de mur restés debout ont été rasés en 1806.

Le Corps de ville continua à tenir ses séances au présidial jusqu' en 1790. Pendant la Révolution et jusqu'en 1815, la municipalité changea fréquemment de résidence, revenant

d'abord près de l'église Saint-André, s'installant ensuite dans l'ancien couvent des Filles de la Foi, puis transportant ses bureaux aux Jacobins. Enfin, en 1815, la ville acquit d'un industriel un café situé à l'extrémité du Parc. Cet immeuble, qui vient d'être démoli dernièrement, servit de mairie jusqu'en 1861, époque à laquelle les différents services furent transportés au nouvel Hôtel de Ville.

Le nouvel Hôtel de Ville, construit de 1858 à 1861 sur les plans de M. Paul Abadie, est un monument des plus remarquables. On doit en admirer principalement la façade méridionale, dont les fenêtres à meneaux sont du plus bel effet. L'escalier monumental qui conduit à la salle des fêtes et cette dernière salle sont également de toute beauté. Disons, en terminant, que, malgré toute l'habileté déployée par l'architecte pour le raccordement des deux tours de l'ancien château, ces dernières jurent un peu avec l'ensemble du monument.

Le Collège.

La première idée de créer, à Angoulême, un établissement d'instruction revient au comte Jean de Valois, qui aurait désiré établir dans sa capitale non pas un simple collège, mais bien une université. Nous avons vu que son petit-fils François, devenu roi de France, avait failli réaliser ce vœu. Cependant ce fut seulement en 1541 que le premier collège d'Angoulême fut fondé, grâce à M. de Larochebeaucourt, sénéchal d'Angoumois, qui, pour l'installer, acheta de François Cailhon, sieur de Bellejoie, une vieille maison située près de l'église Saint-Vincent.

Les débuts furent difficiles, car l'argent manquait. Le principal, auquel on avait promis soixante livres par an, n'était pas régulièrement payé, non plus que ses régents, et les bâtiments, faute de réparations, tombaient en ruines.

Aussi, dès la fin de l'année 1558, le principal et les régents menaçaient de s'en aller.

VUE GÉNÉRALE DU FAUBOURG L'HOUMEAU

Photographie (MAUREL).

Impr. L. COQUEMARD et Cie



Pour leur donner une première satisfaction, comme ils se plaignaient de la concurrence faite au collège par certains écoliers et certains ecclésiastiques qui se permettaient d'enseigner à d'autres le peu qu'ils savaient, défense fut faite à ces derniers de continuer à recevoir des élèves. Cette mesure ne donna pas les résultats qu'on en espérait, et l'année suivante on n'était pas plus avancé.

Cependant, il fallait de toute nécessité faire les réparations indispensables ou chercher un autre local. Le Corps de ville se décide alors à demander l'avis du théologal et du lieutenant particulier. Le théologal offre de prendre à sa charge les frais de réparations et d'agrandissement, si la ville consent à lui faire, pour trois ans, une avance de trois cents livres. Le lieutenant particulier émet l'idée de se procurer de l'argent au moyen d'une quête faite parmi la population. Ces deux propositions sont acceptées et cinq échevins sont désignés pour procéder à la quête. Cette dernière, n'ayant pas

donné le résultat espéré (elle avait rapporté en tout cent quarante livres), le conseil décida de faire effectuer les travaux par corvées.

Enfin toutes les difficultés se trouvèrent aplanies et, en 1560, les élèves arrivèrent en si grand nombre que le principal faillit manquer de chambres et de meubles pour ses pensionnaires. A partir de ce moment, le collège prospéra et, en 1580, il se présenta plus d'élèves qu'on en pouvait loger.

En 1622, la direction du collège fut confiée aux Jésuites ; mais les Pères, ayant traité de leur établissement à Angoulême sans consulter l'évêque, qui était alors Monseigneur Antoine de Larochehoucauld, ce dernier, froissé, leur enjoignit de quitter la ville. Ils s'y refusèrent et ouvrirent leur collège malgré l'interdiction de l'évêque. Cette querelle, qui aurait pu avoir des conséquences graves pour l'avenir de notre collège, fut apaisée grâce à l'intervention de l'archevêque de Bordeaux qui trouva le moyen de donner satisfaction à tout le monde.

Sous l'habile direction des Jésuites, le collège prospéra de plus en plus et, en 1762, lors de l'expulsion des Pères, il comptait plus de trois cents élèves. La ville reprit alors la direction de son établissement ; mais, comme elle n'y était nullement préparée, il ne fit plus que péricliter. En 1775, il lui restait à peine quarante élèves ; lorsqu'arriva la Révolution, il était à peu près désert.

Pendant la Terreur, le collège fut fermé ; il se rouvrit en 1795, sous le Directoire et prit le nom d'Ecole centrale. Ecole secondaire en 1804, il fut érigé en lycée le 16 octobre 1840.

Quelques années plus tard, en 1846, notre lycée fut transféré à la place qu'il occupe actuellement sur la place de Beaulieu, dans une situation exceptionnelle. C'est aujourd'hui le premier établissement secondaire de l'académie de Poitiers.

Les autres monuments.

LA PRÉFECTURE. — Jusqu'à l'année 1835, les préfets de la Charente eurent leur résidence à l'Evêché, tandis que l'évêque était logé dans la rue de Beaulieu, en face de l'hôpital. L'hôtel de la Préfecture, construit en 1835, est un édifice sans caractère architectural, dont le principal attrait est un magnifique jardin, donnant sur la vallée de l'Anguienne, et d'où l'on jouit d'un merveilleux coup d'œil.

LE PALAIS DE JUSTICE. — Déjà, avant la Révolution, l'administration avait affermé une partie du couvent des Jacobins pour y loger le présidial et divers autres services. Le Palais de Justice a été édifié sur l'emplacement de ce couvent. La façade donne sur la place du Mûrier. Malgré sa trop grande nudité, son aspect sévère lui donne un caractère assez imposant.

L'EVÊCHÉ. — L'Evêché, qui vient d'être aliéné par le département et qui a été acquis par la ville d'Angoulême pour y installer ses musées, avait été construit au douzième siècle par l'évêque Girard ; mais, à la suite de la guerre de Cent ans, il tombait en ruines. Aussi, vers la fin du quinzième siècle, l'évêque Octavien de Saint-Gelais dut en faire reconstruire l'aile orientale, où l'on remarque encore un pignon des plus gracieux. La reconstruction en fut achevée par le successeur d'Octavien de Saint-Gelais, Antoine d'Estaing.

L'HÔTEL-DIEU. — Le premier hôpital d'Angoulême avait été fondé en 1533, par Charles de Saint-Gelais, à l'Houmeau. L'Hôtel-Dieu actuel date de 1828 ; il fut établi sur l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers, dont on conserva la chapelle. Cette chapelle, qui avait été construite au quatorzième siècle, possède une flèche gothique des plus élégantes. On y remarque le tombeau du

littérateur Louis Guez de Balzac, qui fut un des bienfaiteurs de l'hôpital et qui demanda à y être enseveli.

LE THÉÂTRE. La charmante salle de spectacle, qui s'élève au milieu de la promenade du Parc, a été construite en 1868. Avant cette époque, Angoulême ne possédait qu'une affreuse salle des plus incommodes, qui a été démolie dernièrement afin d'agrandir le square de l'Hôtel de Ville.

IV

LES FAUBOURGS.

La ville d'Angoulême, ne pouvant s'étendre au delà de la limite du plateau sur lequel elle est assise, a dû s'agrandir par ses faubourgs, qui, de ce fait, ont pris une importance de plus en plus grande. Séparés autrefois de la ville proprement dite par l'escarpement du lieu, ils ont eu une existence particulière jusqu'à l'époque où l'établissement de rampes à pentes adoucies a rendu les communications plus faciles. Nous croyons donc devoir consacrer une courte notice à chacun des six faubourgs qui entourent notre cité.

Faubourg l'Houmeau.

Le premier qui s'offre à nous par son ancienneté et son importance passée est le faubourg de l'Houmeau.

Au pied de la colline d'Angoulême, la Charente décrit une vaste courbe éminemment propice à l'établissement d'un port. Aussi, sans pouvoir assigner une date précise à

l'origine de ce faubourg, peut-on supposer que, dès une époque reculée, des pêcheurs s'établirent sur les bords du fleuve, vivant du produit de leur pêche, qu'ils vendaient aux habitants du plateau. Plus tard, ces pêcheurs se firent bateliers, et, moyennant les péages et redevances qu'ils payaient aux seigneurs riverains, se livrèrent à un trafic, qui devint de plus en plus important, à mesure que la sécurité devint plus grande. Dès le seizième siècle, les mesures, groupées aux treizième et quatorzième siècles, autour de la petite église de Saint-Jacques, se transformaient en maisons plus grandes et mieux bâties.

La religion protestante ne pouvant pas s'exercer librement dans l'intérieur de la ville, le protestantisme fit de rapides progrès parmi la population du faubourg. Un temple fut construit au Pontouvre, et subsista jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes.

Exclus de toutes les charges de l'Etat et de toute fonction publique, les protestants de l'Houmeau durent tourner vers le commerce leur intelligence et leur activité. C'est alors que commença à s'établir ce commerce d'échanges qui fit la fortune du faubourg. Ses négociants recevaient du haut pays (Périgord et Limousin) les bois merrains, les cercles, etc., nécessaires aux tonneliers de Cognac et de la Saintonge et réexpédiaient ces marchandises à ces derniers par la rivière. En échange, ils approvisionnaient les pays du Centre en vins, sel et autres produits qu'ils recevaient du Pays-Bas.

La fortune vint bien vite, et, avec elle, l'indépendance. La population s'accrut rapidement et l'Houmeau prit une importance de plus en plus grande, qui ne fit que s'accroître jusqu'au dernier quart du dix-neuvième siècle. Malheureusement l'établissement des lignes de chemins de fer, en abrégeant les distances, a rendu de plus en plus difficile ce commerce d'échanges, qui a complètement disparu. Aussi, aujourd'hui, le faubourg de l'Houmeau est-il bien déchu de son ancienne importance.

Néanmoins, un établissement industriel de premier ordre et quelques maisons d'exportation d'eau-de-vie contribuent à donner à l'Houmeau une certaine activité. L'établissement industriel, c'est la fonderie de M. F. Cordebart, dont l'importance s'est beaucoup accrue depuis quelques années et qui occupe aujourd'hui plus de trois cents ouvriers. Parmi les maisons d'exportation d'eau-de-vie, nous citerons la maison Sazerac de Forge, qui est la plus ancienne de toutes et les maisons Engrand, Chaloupin, Arbellot, etc...

Le seul monument que possède l'Houmeau est son église, reconstruite en 1849, en remplacement d'un monument qui datait du douzième siècle.

Au faubourg de l'Houmeau peuvent se rattacher le faubourg de la Madeleine et le quartier de la Grand-Font.

Le faubourg de la Madeleine comprend une longue suite de maisons échelonnées le long de la route de Limoges jusqu'à la limite de la commune et habitées principalement par des rentiers et par des employés de chemin de fer. C'est dans ce faubourg que sont établis les ateliers et magasins de l'artillerie du 12^e corps d'armée.

Près de là se trouve le logis de Lunesse, qui a longtemps appartenu à la famille de ce nom.

Le quartier de la Grand-Font tire son nom des nombreuses fontaines que l'on y rencontre. Il occupe le fond d'un vallon, où l'on ne remarquait, il y a cinquante ans, que quelques maisons et qui est aujourd'hui entièrement construit. Deux établissements industriels importants donnent à ce quartier la vie et le mouvement ; ce sont les ateliers de constructions mécaniques de M. Gouverner, et ceux de MM. Duveaux frères.

Faubourg Saint-Cybard.

Le faubourg Saint-Cybard doit son origine au monastère fondé au sixième siècle par Saint-Eparque, dont le nom s'est transformé par la suite.

Eparque ou Cybard était fils d'un riche seigneur du Périgord, Félix Auréol, seigneur de Thémolac. Il fit de brillantes études à Périgueux et fut d'abord chancelier de son aïeul, que Clovis avait établi comte de Périgueux. Il occupa cette situation jusqu'à l'âge de trente-trois ans.

S'étant alors enfui de la maison paternelle, pour suivre la vocation qui l'appelait irrésistiblement vers la vie religieuse, Cybard se réfugia au monastère de Sessac, où il vécut dans la retraite.

Après de nombreuses pérégrinations, il arriva à Angoulême, où l'évêque Aptone le reçut avec honneur. Il avait alors quarante ans.

Au nord de la ville, sous les remparts, s'ouvrait une caverne naturelle, creusée dans le roc. C'est dans cet asile solitaire que se réfugia Cybard. Il en fit sa demeure définitive, lorsque Dieu lui eut apparu et lui eut dit : « Cybard, demeure ici et cesse désormais de chercher le lieu de ton repos ». Cette grotte, restaurée par Monseigneur Cousseau, a pu être conservée à la vénération des fidèles.

Tout en se retirant dans la solitude, Cybard ne cessa pas de compatir aux maux de la société. Au contraire, il s'employa toute sa vie à soulager les maux de ses semblables. Tout l'argent qu'il recevait (et les dons affluaient de tous côtés) était employé, ainsi que nous l'apprend Grégoire de Tours, soit à donner aux pauvres les choses les plus nécessaires à leur existence, soit à racheter les captifs. Une charte, datée de l'an 47 du règne de Childebart et parvenue jusqu'à nous, consacre l'affranchissement de cent soixante-quatorze esclaves que Cybard avait pu tirer de leur état misérable.

Cybard mourut le 1^{er} juillet 581, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

L'abbaye de Saint-Cybard s'enrichit rapidement et devint des plus prospères ; mais lorsqu'arrivèrent les incursions des pirates normands, elle fut pillée et incendiée. Les Taillefer la relevèrent de ses ruines et la comblèrent de dons ; elle connut alors une longue période de prospérité, qui alla en grandissant jusqu'à l'époque de la guerre contre l'Angleterre.

C'est aux moines de Saint Cybard que l'on doit la construction du premier pont établi sur la Charente. Ce pont était défendu, du côté de la ville, par une grosse tour et, du côté de la campagne, par deux tours plus petites. Il subsista jusqu'au milieu du dix-huitième siècle. Au mois de février 1747, il fut emporté par une inondation et remplacé ensuite par le pont actuel.

Dès le milieu du quinzième siècle, l'abbaye de Saint-Cybard était bien déchue de son ancienne prospérité ; les guerres religieuses du seizième siècle achevèrent de la ruiner. Elle subsista néanmoins jusqu'à la Révolution. Ce qui restait des bâtiments de l'abbaye va disparaître pour faire place à un établissement industriel.

Le faubourg Saint-Cybard s'étend aujourd'hui sur les deux rives de la Charente. La partie située sur la rive gauche du fleuve, est reliée au faubourg de l'Houmeau par la route de Bordeaux, qui, en cet endroit, est ombragée de platanes magnifiques. C'est un centre industriel des plus importants.

On y remarque de nombreuses usines, parmi lesquelles nous pouvons citer : la grande brasserie Bœckel et Mortz, aujourd'hui transformée en Société anonyme des Brasseries et Malteries alsaciennes, la papeterie de M. Ch. Lacroix et la fonderie de M. L. Fleuranceau.

Sur la rive droite se trouvent également des établissements industriels de premier ordre, tels que la

fabrique de papier à cigarettes L. Lacroix et fils, dirigée actuellement par M. Jules Durandeau, et la fabrique de toiles métalliques de M. Weiller. On y remarque également les magasins d'eau-de-vie de M. L. Boiteau.

VUE GÉNÉRALE DU FAUBOURG ST-CYBARD

(Photographie MAUREL).

Impr. L. COQUEMARD et Cie



Le sol de Saint-Cybard, formé de terrains d'alluvions, se prête admirablement à la culture maraîchère. Aussi les jardins de ce faubourg fournissent-ils à la ville d'Angoulême une notable partie des fruits et des légumes nécessaires à sa consommation.

Faubourg Saint-Ausone.

Ce faubourg doit son origine à une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée par quelques pieuses femmes que l'apôtre de l'Angoumois avait converties à la foi chrétienne. Dès le principe, ce monastère fut doté et protégé par les

comtes d'Angoulême ; par la suite, les rois de France suivirent l'exemple des comtes, et l'abbaye de Saint-Ausone devint une des plus riches de la province.

Très éprouvée pendant la guerre de Cent ans, l'abbaye de Saint-Ausone fut détruite de fond en comble par les protestants, pendant le siège de 1568. Quelques années plus tard, les religieuses acquirent le château construit par les Saint-Gelais, à Beaulieu, et y transportèrent leur communauté.

Du monastère de Saint-Ausone, il ne subsista que l'église, qui tombait en ruines dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, et qui a été alors remplacée par l'église actuelle.

Le faubourg Saint-Ausone possède un établissement industriel important ; c'est l'atelier de constructions mécaniques actuellement dirigé par M. Py André.

Au faubourg Saint-Ausone, se rattache le quartier de Bassau, qui a pris une grande extension, depuis les agrandissements considérables effectués à la Poudrerie nationale. Ce dernier établissement, construit en 1821, à la suite de l'explosion qui venait d'anéantir la poudrerie de Saint-Jean-d'Angély, est admirablement situé, au milieu d'une magnifique garenne, ce qui a permis d'isoler les moulins les uns des autres et de réduire ainsi au minimum les dangers d'explosion.

Le faubourg Saint-Ausone se prolonge sur la route de Bordeaux, jusqu'à Sillac, petite agglomération située à l'extrémité de la commune d'Angoulême et où s'élèvent les bâtiments de l'Ecole normale et instituteurs et de l'Ecole pratique de commerce et d'industrie.

Un peu plus loin, près du petit hameau de Grelet, se trouve la fabrique de colle et de gélatine de M. Decoudun.

Faubourg Saint-Martin.

Ce faubourg tire son nom de l'ancienne église aujourd'hui disparue et dont les restes sont enclavés dans une propriété particulière. La partie de ce faubourg la plus rapprochée de la ville forme le quartier de l'Hémicycle. Ce quartier est construit le long des rampes qui donnent accès au plateau.

Le reste du faubourg, compris dans la vallée de l'Anguienne, est très étendu, mais la population y est assez clairsemée. Les rives de l'Anguienne ne le cèdent en rien, pour la fertilité, aux terrains de Saint-Cybard et comprennent principalement de magnifiques jardins dont les produits vont approvisionner les marchés de la ville.

Au point de vue industriel, le faubourg Saint-Martin est assez pauvre. Nous devons cependant une mention particulière à la faïencerie d'art de M. Renolleau, dont les produits sont des mieux appréciés.

Au pied du bois de Saint-Martin se trouve l'Orphelinat, fondé par M. Leclerc-Chauvin. Les jeunes orphelins recueillis dans cette maison cultivent le domaine qui l'entoure et reçoivent une bonne éducation pratique destinée à faire d'eux de bons cultivateurs.

Au faubourg Saint-Martin peut se rattacher l'agglomération de Clérac, située sur la route de Montmoreau et près de laquelle se trouve l'Ecole normale d'institutrices.

Faubourg des Bezines et de la Tour-Garnier.

Le nom de ce faubourg lui vient de la chapelle de Notre-Dame d'Aubezine, fondée par des moines de l'abbaye d'Aubezine, en Limousin, qui s'étaient établis en cet endroit dès le milieu du treizième siècle. Cette chapelle est mentionnée vers la fin du quinzième siècle. Elle a été reconstruite en 1730.

Cette reconstruction fut entreprise dans des conditions qui méritent d'être rapportées. Comme de nombreux pèlerins venaient de très loin pour y faire leurs dévotions, on résolut de ne pas interrompre l'exercice du culte pendant la reconstruction. Pour cela, on laissa subsister la petite chapelle primitive et l'on éleva tout autour les murailles de la nouvelle. Lorsque cette dernière fut terminée, on démolit l'ancienne ; trois jours suffirent à cette démolition. La chapelle de 1730 vient elle-même de disparaître pour faire place à un édifice plus vaste. Le faubourg des Bezines devrait donc en réalité se nommer faubourg d'Aubezine.

Le nom qui a prévalu provient d'une légende que nous croyons devoir rappeler. En cet endroit, se trouvait une bouzine, nom que le peuple donnait aux égoûts de la ville. Une bergère, qui menait paître son troupeau dans les environs, y trouva un jour une statuette de la Sainte-Vierge. Tout heureuse de sa trouvaille, elle la recueillit pieusement et l'emporta dans sa cabane. Le lendemain, la statuette avait disparu ; mais, à son grand étonnement, la bergère retrouva la Vierge miraculeuse à la même place. Pendant plusieurs jours, elle emporta la statuette ; chaque jour celle-ci disparut et fut retrouvée au même endroit, près des bouzines. Le bruit de ce miracle s'étant répandu, on éleva en cet endroit une chapelle, qui attira bientôt une foule considérable de fidèles.

Pendant longtemps les habitations furent rares autour de la chapelle ; on rencontrait là des champs, des vignes et des jardins, mais peu de maisons. C'est seulement à partir du dix-neuvième siècle que des constructions commencèrent à s'élever de chaque côté de la route de Montmoreau, et le reste du quartier, aux alentours de la place Saint-Gelais, s'est édifié depuis cinquante ans à peine. C'est aujourd'hui un quartier paisible et tranquille, habité principalement par des fonctionnaires et des rentiers, et où l'on ne rencontre qu'un établissement

industriel important, la manufacture de papiers de M. Démignot.

Le faubourg de la Tour-Garnier est relié à celui des Bezines par la longue et étroite rue de la Loire. Ce nom de la Tour-Garnier lui vient d'une vieille tour carrée à contreforts peu saillants, datant du quatorzième siècle. Un souvenir historique se rattache à cette tour ; c'est en effet à la Tour-Garnier, chez le sieur de Torsac, ancien maire d'Angoulême, que séjourna le roi Charles IX, en 1565. C'est aujourd'hui une fabrique de papiers de couleurs, dirigée par MM. Couprie et Blanc. Dans la cour, on remarque un des plus beaux ormes qui existent dans le département.

Faubourg de la Bussatte et Saint-Roch.

Ce grand faubourg, aujourd'hui le plus important d'Angoulême, en était, il y a cinquante ans, un des moindres. La longue suite de maisons, qui s'étend de chaque côté de la route de Périgueux jusqu'à la limite de la commune, s'arrêtait vers la place de la Bussatte, et c'est à peine si quelques constructions s'élevaient le long des autres voies de ce quartier.

Mais, après la guerre de 1870, une garnison considérable, comprenant deux régiments d'artillerie et un régiment d'infanterie, fut accordée à Angoulême, et les casernes, destinées à loger cette garnison, furent édifiées sur les terrains incultes qui s'étendaient à droite de la route de Périgueux.

A partir de cette époque, tout ce quartier se couvrit rapidement de constructions et, en peu d'années, devint le plus peuplé de la ville. On y compte aujourd'hui 7.900 habitants alors que l'ensemble du plateau n'en comprend que 7.700.

A l'entrée de ce faubourg se trouve la place la plus vaste d'Angoulême : c'est l'ancien Champ-Saint-Marsault,

aujourd'hui le Champ de Mars. Ce vaste emplacement, sur lequel se tiennent, le 15 de chaque mois, des foires importantes, n'a de remarquable que son étendue.

De belles voies de communication, ouvertes depuis l'établissement des casernes, ont embelli ce faubourg. Le boulevard Liédot, magnifique avenue plantée d'arbres, s'étend tout le long des casernes ; le boulevard d'Orfont unit les casernes à la place Victor-Hugo ; cette dernière place domine un merveilleux panorama, embrassant au loin la vallée de la Charente et les collines qui bornent cette vallée ; le boulevard de la République met en communications directes le faubourg de la Bussatte et les gares d'Angoulême ; enfin le boulevard Thiers, planté de beaux marronniers, contourne la crête des rochers et domine le quartier de la Grand-Font.

Le quartier Saint-Roch, qui se rattache au faubourg de la Bussatte, s'est formé autour d'une petite chapelle dédiée à Saint-Roch et édifiée, au dix-septième siècle, par Elie Levêquot, maire d'Angoulême. Pendant longtemps la population de ce quartier fut principalement composée de paveurs et de carriers, qui trouvaient à proximité les matériaux nécessaires à la confection des moellons et des pavés. Aujourd'hui le quartier Saint-Roch ne se distingue en rien du reste du faubourg de la Bussatte,

V

BIOGRAPHIES.

Bien qu'Angoulême n'ait produit aucun grand génie, il n'en a pas moins donné le jour à quelques personnages remarquables, que nous avons le devoir de signaler.

MARGUERITE DU VALOIS, la gracieuse et spirituelle sœur du roi François I^{er}, naquit au château d'Angoulême le 11 avril 1492. A la mort de son père, Charles d'Orléans, elle n'avait que quatre ans. Appelée à la cour par le roi Louis XII, elle y reçut, sous la direction de sa mère, Louise de Savoie, une éducation des plus solides, se familiarisant avec les langues anciennes et parlant fort bien l'espagnol et l'italien. A dix-sept ans elle fut mariée au duc d'Alençon, qu'elle n'aimait pas et qui ne méritait guère d'être aimé. Par sa lâche conduite, ce prince contribua grandement au désastre de Pavie ; il en mourut de honte deux mois après.

Après cette défaite, le roi François I^{er} ayant été emmené en captivité à Madrid, Marguerite, qui aimait tendrement son frère, se hâta de lui porter ses soins et ses consolations. L'empereur Charles-Quint aurait désiré la retenir après l'expiration du sauf-conduit qu'il lui avait accordé. Avertie à temps, Marguerite partit précipitamment, courut à franc étrier jusqu'à la frontière et arriva en France le soir même où expirait son autorisation de séjourner en Espagne. Voulant récompenser son dévouement, son frère la maria à Henri d'Albret, roi de Navarre, et en fit une reine, dont la petite cour se fixa à Nérac. Cette petite ville devint alors le rendez-vous des poètes et des savants.

Esprit largement tolérant, Marguerite plaida souvent auprès de son frère la cause des protestants, et, lorsque les persécutions contre les adeptes de la religion nouvelle eurent commencé, elle adoucit, autant qu'elle le put, les mesures rigoureuses prises à leur égard.

Après la mort de son frère, en 1547, elle se retira pendant quelque temps au monastère de Tusson, partageant l'existence modeste des religieuses. Elle mourut peu de temps après, le 21 décembre 1549, au château d'Audos, près de Tarbes, et fut inhumée dans la cathédrale de Pau.

Ses œuvres comprennent un recueil de poésies diverses intitulé : Les Marguerites de la Marguerite des princesses, très illustre royne de Navarre, des Lettres, qui n'ont été imprimées qu'en 1841, et l'Heptaméron, recueil de nouvelles, empruntées, pour la plupart, aux conteurs italiens. Ce dernier ouvrage est son œuvre capitale.

ANDRÉ THEVET, voyageur peu véridique, naquit à Angoulême en 1502. Après de longs voyages en différents pays, il revint en France en 1556. Devenu aumônier de la reine Catherine de Médicis, cette princesse le fit nommer historiographe et cosmographe du roi. Il mourut en 1590, laissant différents ouvrages, dans lesquels il se montre beaucoup trop crédule. On a de fortes raisons de croire que c'est à lui et non à Nicot que l'on doit l'introduction du tabac en France.

MAITRE JACQUES D'ANGOULÊME, dont on ignore la date de naissance et le nom de famille, fut un sculpteur remarquable du seizième siècle. Il osa concourir avec Michel-Ange et eut le grand honneur de l'emporter sur l'illustre maître italien.

FRANÇOIS CORLIEU naquit à Angoulême dans les premières années du seizième siècle. Il fut procureur du roi au présidial d'Angoulême et se noya dans la Charente en 1576. Il nous a laissé un ouvrage intéressant, qu'il a intitulé Recueil en forme d'histoire de ce qui se trouve escrit de la ville et des comtes d'Angoulême.

PIERRE GANDILLAUD, qui vivait vers la même époque, remplit avec honneur la charge de conseiller au présidial d'Angoulême. On lui doit un savant commentaire de la Coutume d'Angoumois.

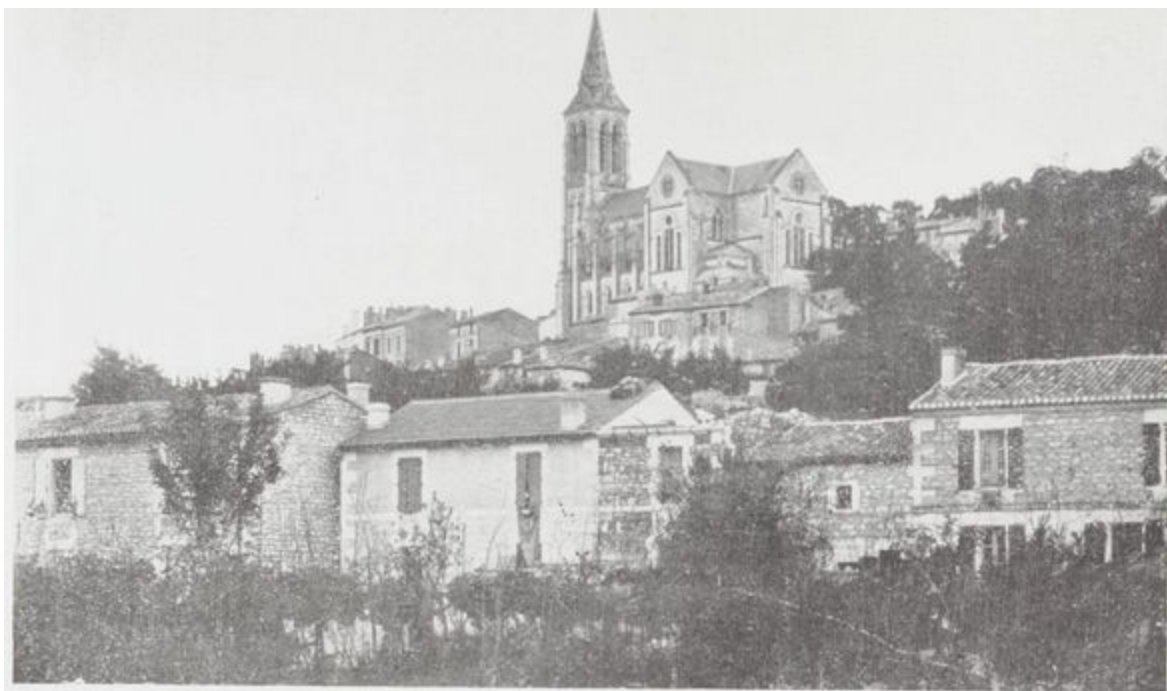
Le savant jurisconsulte PIERRE DE LA PLACE naquit à Angoulême vers l'an 1520. Il se destina d'abord au barreau et fut nommé avocat à la cour des Aides, puis président à la même cour. En 1560, il se déclara publiquement pour la religion réformée. Au commencement des troubles, il se retira d'abord en Angoumois ; mais, étant revenu à Paris, à

la suite de l'Édit de pacification, il fut une des premières victimes de la Saint-Barthélemy. Pierre de La Place a laissé plusieurs ouvrages justement estimés.

EGLISE SAINT-AUSONE

Photographie Maurel).

Impr. L. COQUEMARD et Cie



FRANÇOIS GARASSE naquit à Angoulême en 1585. Entré dans l'ordre des Jésuites, il se fit remarquer par ses diatribes contre ceux qu'on appelait alors les libertins, contre les huguenots et contre tous ceux qu'il considérait comme les ennemis de son ordre. Malgré la violence de ses écrits, c'était, dans la vie privée, un homme rempli de charité. Il mourut à Poitiers, à l'âge de quarante-six ans, en soignant des pestiférés.

JEAN GERVAIS naquit à Angoulême en 1668 et fut reçu avocat à l'âge de vingt-quatre ans. Il fut nommé assesseur au présidial en 1692, et devint maire d'Angoulême en 1727. Il mourut en 1733, après avoir rempli pendant onze ans la charge de lieutenant-criminel. On lui doit un remarquable

Mémoire sur l'Angoumois, dont le manuscrit original a été découvert par M. Babinet de Rancogne.

L'auteur tragique, VIVIEN DE CHATEAUBRUN, naquit à Angoulême en 1686. Il fut reçu membre de l'Académie française en 1753. On lui doit quelques tragédies, parmi lesquelles nous citerons particulièrement les Troyennes.

CHARLES COULOMB, né à Angoulême en 1736, fut un physicien remarquable auquel on doit l'invention d'un ingénieux instrument, la balance de torsion. Il entra d'abord au service, devint lieutenant-colonel du génie, et, en cette qualité, construisit à la Martinique le fort Bourbon. Lorsqu'arriva la Révolution, Coulomb donna sa démission et se consacra tout entier à l'étude des sciences. Dès la création de l'Institut, il en fut nommé membre. Il mourut en 1806, laissant quelques ouvrages scientifiques estimés.

Né à Angoulême en 1753, JEAN-NESTOR CHANCEL, après de brillantes études à l'Université de Poitiers, embrassa la carrière militaire. Général de brigade à l'armée du Nord, il était sous les ordres de Dumouriez, à la bataille de Nerwinde. Lorsque ce dernier général eut passé à l'ennemi, Chancel s'enferma dans Condé et opposa une résistance héroïque à l'armée d'investissement. A toutes les sommations de se rendre, il répondait en arborant le drapeau tricolore. Cependant toutes les sorties ayant été infructueuses, la place dut capituler. Nommé général de division, Chancel fut alors chargé de la défense de Maubeuge. Mal secondé, il fut accusé par le Comité de salut public d'avoir commis des fautes dont il n'était pas responsable et condamné à mort. Il périt sur l'échafaud le 4 mars 1794, à l'âge de quarante-et-un ans.

JEAN-BAPTISTE RIVAUD fut, comme Chancel, un des brillants généraux de notre armée. Né à Angoulême en 1755, il s'engagea comme volontaire en 1773. Nous le trouvons, en 1792, général de brigade à l'armée du Rhin. Il fit, en cette qualité, toutes les campagnes de la Révolution.

Il se distingua tout particulièrement à la bataille de Marengo, ce qui lui valut, quelque temps après, le grade de général de division. Il mourut, à la fleur de l'âge, le 13 vendémiaire an XII.

AUSONE CHANCEL, frère du général, naquit à Angoulême le 13 mars 1756. Il fit de bonnes études de droit à Paris et se fit inscrire, comme avocat, au barreau de cette ville. En 1785, il revint à Angoulême, près de son père devenu presque aveugle, et, après la mort de ce dernier, il se fixa définitivement dans cette ville. A partir de cette époque, il se consacra avec un dévouement inlassable, aux intérêts de notre province. Pendant la période révolutionnaire, il fut promu à toutes les fonctions du district.

Il fut membre du corps législatif en 1802 et sénateur en 1807. Il mourut en 1849 à l'âge de quatre-vingt-treize ans, laissant une réputation de probité et de vertu qu'on ne saurait trop admirer.

L'anecdote suivante montre bien quelle était l'indépendance de son caractère. Un jour Bonaparte, alors premier consul, vient à lui et lui demande quel département il représente. — La Charente, général. — La Charente-Inférieure, demande le consul ? — Non, la Charente. — La supérieure, alors ? — Nous disons simplement la Charente. — Et quel est l'esprit de Saintes, votre chef-lieu ? — Le chef-lieu de notre département est Angoulême. — Dans quel état sont vos marais salants ? — Il n'y en a pas dans la Charente. Bonaparte trouva ces réponses catégoriques et s'éloigna.

Le baron CHEMINEAU fut réellement le fils de ses œuvres. Il naquit au village de chez Grelet, près d'Angoulême. Son père était un simple artisan et lui-même commença par apprendre l'état de cloutier. Ayant ensuite embrassé la carrière militaire, à force de bravoure il gagna promptement les épaulettes d'officier. En 1807, s'étant signalé au siège de Dantzig, il fut peu de temps après

nommé général de brigade. Il se distingua ensuite dans la campagne de 1813, en Allemagne, et fut grièvement blessé à la bataille de Lutzen. Ses brillants états de service lui valurent le titre de baron. Il mourut en 1852, laissant la réputation bien méritée d'un glorieux soldat.

Le littérateur Louis Guez de Balzac et l'ingénieur Montalembert ont également vu le jour à Angoulême. Nous aurons l'occasion de leur consacrer une notice lors de la description des communes de Balzac et de Ruelle, auxquelles leur nom s'attache tout particulièrement.

CANTON D'ANGOULÊME-SUD

Superficie = 12.940 hectares ; Population = 10.028
habitants

(Non compris la commune d'Angoulême).

Ce canton est un des plus petits du département de la Charente ; les cantons de Chalais et d'Aubeterre ont seuls une superficie inférieure à la sienne. La densité de la population y est faible à ses deux extrémités, orientale (vingt-et-un habitants par kilomètre carré pour la commune de Dirac) et occidentale (vingt-cinq habitants par kilomètre carré pour la commune de Saint-Estèphe), presque entièrement couvertes de bois ; mais il en est tout autrement dans le reste du canton, région plus fertile, possédant surtout de nombreux et importants établissements industriels, et où l'on trouve une moyenne de cent habitants par kilomètre carré.

Ce canton est très accidenté, et, si l'on n'y ressent pas les fortes émotions que fait éprouver l'aspect des hautes montagnes, le touriste peut néanmoins y faire de charmantes excursions.

Il comprend une suite de plateaux calcaires, généralement peu fertiles, séparés les uns des autres par des vallons agrestes et sauvages dont les pentes abruptes sont couronnées de rochers dénudés, d'aspect souvent grandiose, au fond desquels de petites rivières, aux eaux claires et limpides, arrosent de vertes prairies et donnent la vie à de nombreuses usines.

Ces rivières sont : l'Anguienne, qui forme la limite nord-est du canton et le sépare du canton d'Angoulême-nord ; les Eaux-Claires et la Charrau, qui coulent au fond de

gorges pittoresques et sauvages ; la Boëme, de beaucoup le plus considérable de ces cours d'eau, qui arrose une vallée large et fertile et fait mouvoir nombre d'usines des plus importantes ; enfin le ruisseau de Claix et la Velude.

Tous ces cours d'eau vont se réunir à la Charente, qui sert de limite nord-ouest au canton et le sépare de celui d'Hiersac.

L'industrie est surtout représentée, dans ce canton, par de nombreuses et importantes papeteries et par les industries se rattachant à la fabrication du papier, fabriques de toiles métalliques, tissages de feutres, etc, etc...

Quant à l'agriculture, depuis la disparition des vignes, elle s'adonne principalement à la culture des céréales et à l'élevage du bétail ; toutefois, des vignobles importants ont été reconstitués dans les communes de La Couronne, Roulet, Nersac et Saint-Estèphe.

C'est sur le territoire de la commune de La Couronne, au château de l'Oisellerie, qu'est installée l'école pratique d'agriculture du département de la Charente.

Outre la commune d'Angoulême, le canton d'Angoulême-sud comprend les huit communes suivantes : La Couronne, Saint-Michel d'Entraigues, Nersac, Roulet, Saint-Estèphe, Puymoyen, Vœuilet-Giget et Dirac.

COMMUNE DE LA COURONNE

Superficie = 2.855 hectares ; Population = 3.847 habitants

La commune de La Couronne est, après celle d'Angoulême, la plus importante du canton par le chiffre de sa population et par sa richesse industrielle ; mais ce qui, sans contredit, lui assure la première place, ce sont les souvenirs historiques attachés à la célèbre abbaye, dont on peut, encore aujourd'hui, admirer les ruines imposantes.

Ce fut dans les premières années du douzième siècle, qu'un clerc de la contrée, nommé Lambert, commença la construction de l'abbaye de La Couronne.

A cette époque, ce pays, si riche aujourd'hui, formait la pauvre paroisse de Saint-Jean-de-la-Palud et n'était habité que par quelques misérables serfs, qui avaient peine à retirer de ces terrains marécageux les produits nécessaires à leur subsistance.

Si l'on en croit la tradition, une bête effroyable ravageait la contrée et venait encore accroître la misère des pauvres habitants. Nul n'osait quitter sa cabane pour aller cultiver son champ ; encore moins songeait-on à lutter contre le monstre, qui répandait partout la terreur et la mort. Seul, Lambert résolut de débarrasser la contrée de cet hôte dangereux. Lambert n'était pas alors l'homme pieux qu'il devint par la suite ; il n'avait rien de la gravité voulue pour un clerc ; il était d'un naturel bouillant et chevaleresque et professait une véritable passion pour la chasse. Il marcha à la rencontre du monstre dans les marais qui lui servaient de repaire, d'un coup de sifflet le fit sortir de son antre, le fit terrasser par un de ses chiens et lui trancha la tête d'un coup d'épée.

Peu de temps après, la grâce le toucha ; il devint d'une piété des plus austères et fut nommé chapelain de l'église collégiale de Saint-Jean-de-la-Palud.

RUINES DE L'ABBAYE DE LA COURONNE

d'après un cliché de M Maurel.



Afin de pouvoir offrir un asile aux malheureux, Lambert conçut alors le projet de fonder un monastère au milieu des marais fangeux qui donnaient leur nom à cette contrée déshéritée. Là se trouvait une éminence de terrain, entourée d'une ceinture de rochers, ce qui lui donnait l'apparence d'une petite couronne. C'est en cet endroit que Lambert, avec l'aide de quelques disciples, jeta les fondements d'une modeste église.

Cet édifice, commencé en 1118, fut achevé en 1122, sous l'administration du comte Vulgrin II. Il était loin d'égaler en magnificence le monument qui fut construit plus tard, et dont les ruines attestent encore aujourd'hui la splendeur passée.

Telle fut l'origine de l'abbaye de La Couronne.

Lambert ne garda pas longtemps l'administration du monastère qu'il avait fondé. Son austère piété, la pureté de ses mœurs et son noble caractère le désignaient naturellement pour un poste plus élevé. En 1136, il fut promu évêque d'Angoulême ; mais sa nouvelle dignité ne lui fit pas oublier son cher monastère. Grâce à sa protection, l'abbaye de La Couronne devint bientôt l'une des plus florissantes et des plus riches de l'Aquitaine. De nombreux prosélytes y accoururent de toutes parts ; elle reçut dans ses murs sacrés tous ceux qui, fuyant les violences du gouvernement féodal, venaient chercher dans le silence du cloître, non seulement le repos de la conscience, mais aussi les douceurs d'une vie paisible.

Aussi l'église, construite par Lambert, devint-elle, en quelques années, trop petite pour tous ceux qui venaient lui demander asile, et fallut-il songer à faire construire un édifice plus vaste.

Lambert était mort en 1148, et ce furent ses successeurs qui eurent l'honneur de construire le monument qui a survécu jusqu'à nos jours.

La nouvelle église fut commencée en 1171, sous l'épiscopat de Pierre I^{er}. La première pierre fut posée par l'évêque d'Angoulême assisté de Pierre Mimez, évêque de Périgueux, et de Junius, quatrième abbé de La Couronne. Cette pierre fut placée dans le fondement de l'autel de la Vierge ; elle a été découverte le 20 avril 1842, dans des fouilles qui furent faites au milieu des ruines de l'abbaye. C'est une pierre carrée, un peu plus longue que large, portant, à chacun des quatre angles, un cercle au centre duquel sont gravés ces mots : « pax hic (la paix soit ici) ».

Au milieu est une inscription latine, dont voici la traduction :

« L'an de l'Incarnation de Notre Seigneur 1171, Alexandre III sié-

« geant à Rome, Pierre occupant le siège épiscopal d'Angoulême,

« Louis VII régnant en France et Henri, duc d'Aquitaine, en An-

« gleterre, la première pierre de l'église de la Couronne a été posée

« dans les fondements de l'autel de la Vierge Marie ».

Le 10 septembre de la même année (1842), cette pierre a été replacée à l'endroit d'où elle avait été retirée.

La construction de cette église dura plus de vingt années : ce fut seulement sous Jean de Saint-Val, cinquième abbé de La Couronne et futur évêque d'Angoulême, qu'elle fut achevée. Rien n'avait été épargné pour en faire un monument magnifique ; aussi fut-elle une des plus belles de l'Aquitaine. Elle offrait le type de ce que l'art roman de la fin du douzième siècle a construit de plus parfait et de plus riche, et pouvait rivaliser avec les somptueuses cathédrales construites à cette époque. Aujourd'hui encore, on ne peut se lasser d'en admirer les restes, et le touriste s'arrête émerveillé, à la vue de ces murailles hautes de cinquante pieds, dont les pierres étaient jointes par un ciment tellement dur qu'il est impossible, de les séparer.

Cette splendide église avait deux cent un pieds de longueur sur quatre vingt-neuf de largeur et cinquante de hauteur. Elle comprenait trois nefs d'égale grandeur et cinq sanctuaires. C'était l'édifice le plus vaste de l'Aquitaine, et son architecture fait pressentir déjà les magnifiques basiliques, qui vont s'élever sur tous les points de la France pendant le treizième siècle.

L'existence de l'abbaye de La Couronne, pendant le Moyen-Age, fut celle de tous les monastères. Un seul fait vint troubler pendant quelque temps la vie paisible des moines. C'était en 1183 : l'Aquitaine appartenait à Henri II, roi d'Angleterre, qui l'avait reçue en dot de sa femme, Eléonore de Guyenne. Les fils de ce prince révoltés contre l'autorité paternelle, étaient soutenus dans leur révolte par

le roi de France, Philippe Auguste. L'un d'eux, Henri au Court-Mantel, était venu passer les fêtes de Pâques à Angoulême, et s'était fait accompagner par une troupe de gens sans aveu. Cette bande se répandit dans les campagnes, se livrant à tous les excès, pillant tout et n'épargnant pas même les monastères. Henri suivit leur exemple et se fit livrer le trésor de l'abbaye de La Couronne.

Après le départ du prince anglais, les moines reprirent leur vie tranquille, et rien ne vint troubler leur quiétude jusqu'à l'époque malheureuse des guerres de religion.

Le séjour de Calvin avait contribué à répandre dans nos campagnes la religion protestante, qui compta bientôt de nombreux adeptes en Angoumois ; aussi les discordes civiles, qui suivirent la réforme religieuse, désolèrent-elles profondément notre pays.

En 1562, après s'être emparés d'Angoulême et y avoir commis toutes sortes d'excès, les protestants se dirigèrent vers La Couronne. Ils arrivèrent le 22 mai, sous la conduite de plusieurs seigneurs huguenots et notamment de ce Jean de Flandre, qui avait violé, d'une façon si odieuse, le tombeau du comte Jean d'Angoulême. Etant entrés dans l'abbaye par trahison, ils en chassèrent les moines, non sans les avoir fortement maltraités, témoin le malheureux infirmier, Arnault de la Sarre, qu'ils faillirent brûler vif, en mettant le feu à la paille sur laquelle il était couché. Ils emportèrent toutes les richesses de l'abbaye, sans en excepter les vases sacrés, et brisèrent les cloches, dont ils emportèrent les morceaux ; la plus grosse seule fut épargnée.

Les moines purent reprendre possession de l'abbaye, lorsque Louis de Sansac eut chassé les protestants d'Angoulême ; mais leur tranquillité ne fut pas de longue durée.

En 1568, l'armée du prince de Condé revint assiéger Angoulême et établit son quartier général à La Couronne.

Le monastère fut de nouveau pillé, et les excès de 1562 furent dépassés.

Nous ne citerons qu'un exemple : les protestants, s'étant emparés de l'un des moines, André Veillon, l'obligèrent à creuser lui-même sa fosse ; puis, ils l'enterrèrent vivant. Le malheureux était presque entièrement recouvert de terre, lorsqu'un des protestants, prenant pitié de lui, le tua d'un coup de pistolet.

L'abbaye reprit son ancienne splendeur, lorsque Henri IV, par la proclamation de l'Edit de Nantes, eût mis fin aux guerres civiles qui désolaient la France depuis quarante ans.

Pendant la tourmente révolutionnaire, l'abbaye de La Couronne fut ruinée ; mais elle ne fut pas détruite par les paysans révoltés, ainsi qu'on pourrait le supposer. Elle fut vendue comme bien national ; et ce fut son acquéreur, qui fit abattre ce chef-d'œuvre d'architecture, afin d'en retirer des matériaux de construction.

Ainsi ce splendide monument, qu'avaient épargné les hommes de la Terreur, fut détruit dans un but de spéculation mesquine. Nous ne saurions trop protester contre un tel acte de vandalisme. Si l'on peut comprendre, en effet, qu'une multitude, aveuglée par la passion, détruise les édifices qu'elle considère comme l'emblème de sa servitude, on ne peut admettre que, de sang-froid, un homme fasse disparaître une œuvre artistique de haute valeur dans le seul but d'en retirer quelques sous.

Enfin, ce qui avait échappé au marteau des démolisseurs passa entre les mains d'un homme intelligent et ami des arts, M. Liédot, qui mit tous ses soins à conserver ce qui restait de l'abbaye de La Couronne. Aujourd'hui ces ruines font encore l'admiration des nombreux voyageurs que la curiosité ou les affaires commerciales amènent dans le pays. Elles appartiennent actuellement à un honorable négociant de Bordeaux, M. Bijon.

Nous avons dit, au commencement de cette notice, que la commune de La Couronne était la plus importante du canton comme richesse et comme population. Ses deux mille huit cent cinquante cinq hectares nourrissent, en effet, une population de trois mille huit cent cinquante habitants, et la misère y est complètement inconnue. Cela tient à ce que l'industrie se trouve là dans son domaine, favorisée par de nombreux cours d'eau, et l'on peut dire, sans exagération, que la commune de La Couronne est le centre, de beaucoup le plus important, de la fabrication du papier, dit papier d'Angoulême. On y rencontre actuellement huit usines en pleine exploitation. La plupart de ces usines sont situées sur des cours d'eau, dont le volume est assez considérable pour rendre inutile l'emploi de la vapeur pendant la plus grande partie de l'année, ce qui diminue d'une manière sensible les frais de fabrication.

D'autres industries florissantes sont venues accroître la richesse du pays, et l'on trouve à La Couronne des ateliers de construction de machines et des fabriques de toiles métalliques. Des tuileries importantes se rencontrent également dans cette commune, notamment au village des Pinotières.

La commune de La Couronne est très accidentée. Elle se compose principalement de trois vallées, à peu près parallèles, séparées les unes des autres par des chaînes de collines, dont les flancs sont garnis d'énormes blocs de rochers.

La vallée inférieure des Eaux-Claires, qui limite la commune au nord, est moins pittoresque que le cours supérieur de cette rivière, qui appartient à la commune voisine de Puymoyen. Néanmoins, surtout aux environs du logis de La Tourette, elle offre aux regards de ravissants paysages.

La Charrau coule au fond d'un vallon étroit et sauvage, dominé sur presque tout son parcours, par une ceinture de rochers dénudés, d'un aspect souvent grandiose.

Entre la vallée des Eaux-Clares et celle de la Charrau, s'étend un plateau stérile connu sous le nom de Chaumes de la Tourette ; c'est là que se trouve l'hippodrome de la ville d'Angoulême.

La Boême est un cours d'eau beaucoup plus important que les deux précédents ; elle se divise en plusieurs bras, fait mouvoir de nombreuses usines et arrose une vallée large et fertile.

Ce cours d'eau a, dans la commune, un petit affluent, le ruisseau de La Couronne, qui, né près du logis de la Côte, passe près des ruines de l'abbaye et rejoint la Boême après un cours d'environ trois kilomètres.

Le large plateau qui sépare les deux vallées de la Boême et de la Charrau est très boisé. Toute la partie septentrionale de ce plateau est couverte par une vaste forêt connue sous le nom de Forêt des Moines, parce qu'elle faisait autrefois partie du domaine de l'abbaye de La Couronne. Au sud, s'étend également un bois important, appelé le Bois Brûlé.

Le massif de ces collines est formé d'un calcaire excellent pour la bâtisse ; aussi des carrières très importantes ont été mises en exploitation et occupent un grand nombre d'ouvriers.

Les différentes productions de cette commune trouvent un écoulement facile par les nombreuses et belles voies de communication qui la desservent. C'est d'abord le chemin de fer de Paris à Bordeaux qui possède près du bourg, une station dont le trafic est considérable.

Depuis peu, une autre station, appartenant à la ligne d'intérêt local d'Angoulême à Barbezieux, par Blanzac, dessert aussi la commune.

La route nationale de Paris en Espagne traverse la commune du nord au sud ; elle dessert les usines de l'Abbaye, des Beauvais et de Lacourade, sans parler de nombreux villages. La route départementale d'Angoulême à Larochechalais, par Montmoreau et Chalais, sert au

transport des pierres de taille, notamment de celles qui sont tirées des magnifiques carrières de Mognac et de Bompart. Des chemins d'intérêt commun mettent en communication le bourg de La Couronne avec les communes voisines de Nersac, Saint-Michel, Vœuil et Mouthiers.

Le bourg de La Couronne (1085 hab.), situé à peu de distance de la route nationale, à sept kilomètres sud d'Angoulême, siège d'un bureau de poste et d'une perception, possédant une étude de notaire, est un gros bourg, comprenant à lui seul le tiers de la population totale de la commune. Il est bâti non loin des ruines de l'abbaye. A l'extrémité du bourg et près de la gare du chemin de fer, se trouve une vaste place, où se tiennent, le dernier jour de chaque mois, des foires très importantes, établies par Louis XIV, en 1652. D'importants établissements industriels, notamment des fabriques de toiles métalliques, donnent de l'animation à cette petite ville.

Les premiers registres de l'état-civil, conservés à La Couronne, remontent à l'année 1620.

L'église de La Couronne serait, si l'on s'en rapportait à la tradition, la plus vieille du pays ; elle aurait été fondée en 597 par les enfants de Childebert. Le caractère architectural de cet édifice lui fait assigner une date plus récente. Il est certain, cependant, que l'église actuelle a été construite sur l'emplacement d'un édifice beaucoup plus ancien ; ce qui le prouve, c'est que la partie centrale de la nef, en plein cintre surbaissé, avec l'ouverture des fenêtres prise dans la voûte, les chapiteaux et les bases très archaïques des colonnes, indiquent sûrement une époque antérieure à l'an mil.

Le reste de l'église, c'est-à-dire le transept et l'abside, ainsi que la façade, appartiennent au roman secondaire du onzième siècle.

Les détails de cette partie moins ancienne de l'église de La Couronne offrent néanmoins un grand intérêt

archéologique, surtout la construction rudimentaire de la coupole et la forme curieuse du clocher recouvert de sa flèche conique à imbrications.

Les villages de Champagne (46 hab.), de la Chapelle-de-Prades (56 hab.) et du Coq Gaulois (137 hab.), forment une longue suite de maisons bâties le long de la route nationale de Paris en Espagne et peuvent être considérés comme des faubourgs de La Couronne.

Non loin du bourg, sur le penchant d'un coteau, se trouve le charmant logis de la Côte. Cette habitation, élevée au milieu d'un beau parc et entourée de frais ombrages, a été construite par M. Abadie et appartient aujourd'hui à M. Roche.

Breuty (189 hab.), gros village situé sur la Charrau, est surtout remarquable par le bel asile d'aliénés qui y fut construit il y a environ cinquante ans. Ce magnifique établissement, situé au pied d'un coteau, ne laisse rien à désirer sous le rapport de la salubrité. Les meilleurs soins y sont donnés aux malheureux aliénés ; une vaste propriété, cultivée par les pensionnaires de l'asile, permet de distraire par le travail leur cerveau malade

Les autres centres importants de la commune sont : la Boème (120 hab.), où l'on remarque la belle propriété de M. de Montzaigle ; Chez-Barré (41 hab.) ; la Font (84 hab.), hameau important, situé sur la route de La Couronne à Nersac ; les Penauds (65 hab.), les Galands (64 hab.), les Gaudins (62 hab.), échelonnés le long de la ligne du chemin de fer ; Lacroisade (21 hab.), d'où l'on a une belle vue sur les remparts d'Angoulême ; les Rois (65 hab.) ; le Mas (101 hab.), gros village que l'on rencontre entre le bourg de La Couronne et celui de Saint-Michel d'Entraigues ; la Tourette (22 hab.), dans une situation pittoresque, près des Eaux-Claires ; Mognac (45 hab.), situé au point le plus élevé de la commune, et où se trouvait autrefois une station du télégraphe aérien ; la Croix de Girac (55 hab.) ; la Montée (34 hab.), à l'intersection de la route nationale et

de la route de La Couronne à Nersac ; les Courtes (46 hab.) ; le Grand-Maine (43 hab.), sur la lisière de la forêt des Moines, etc., etc....

Nous ne citons que les principaux de ces villages ; car la commune de La Couronne est très étendue et ne compte pas moins de soixante-seize hameaux.

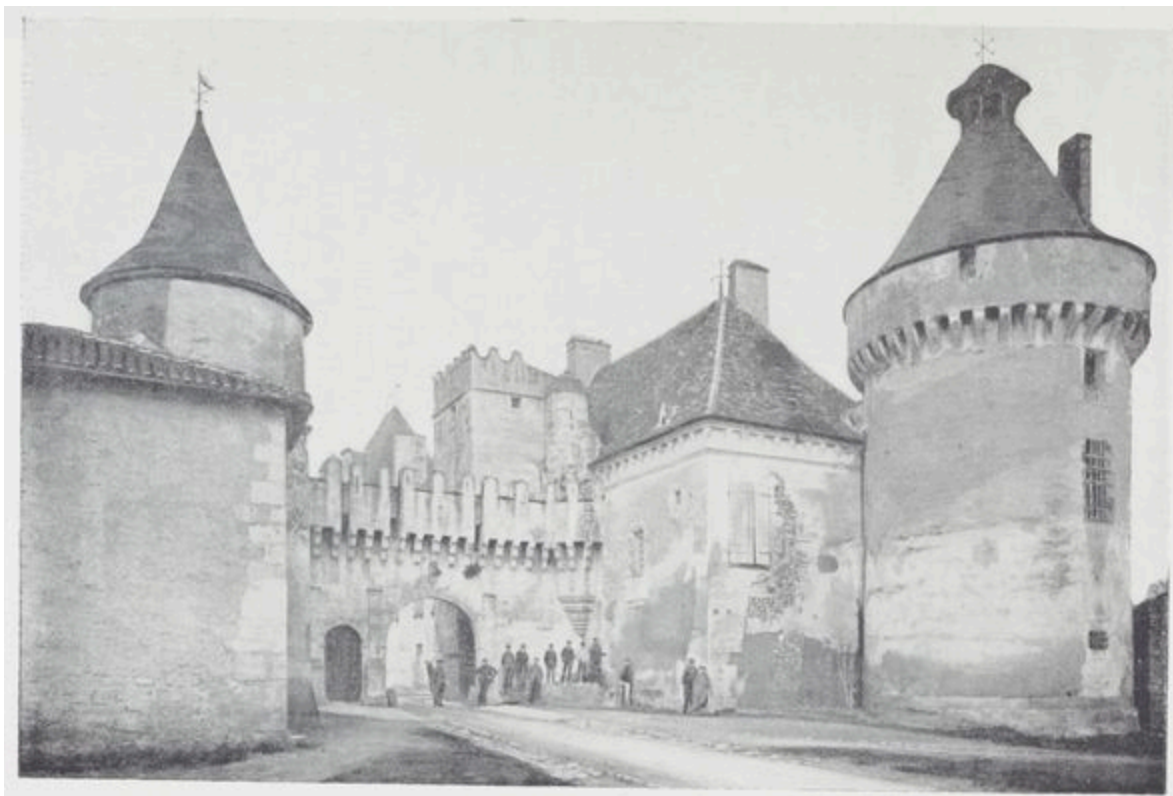
Au nord du bourg de La Couronne, et près de l'important village du Mas, à cinq cents mètres environ de la route nationale, on aperçoit le charmant château de l'Oisellerie, un des rares spécimens des châteaux de la Renaissance dans notre pays.

On ne sait au juste à qui attribuer l'établissement de la Fauconnerie, sur l'emplacement de laquelle fut construit plus tard le château actuel ; mais, ce que l'on peut avancer avec une quasi certitude, c'est que cette Fauconnerie devait faire partie du domaine des moines de la Couronne. Deux choses contribuent à le faire supposer : d'abord, sa situation, à peu près à moitié chemin entre le monastère et la forêt des Pères, qui couvre toute la partie nord de la commune et qui appartenait à l'abbaye ; de plus, des titres authentiques font foi que le fief de l'Oisellerie relevait des abbés de La Couronne.

Quoiqu'il en soit, en 1498, ce fief était possédé par Arnault Callueau, procureur général du comte d'Angoulême, et ce fut lui qui fit construire la partie la plus remarquable du charmant logis que nous admirons encore, entre autres la principale porte d'entrée, accompagnée de tourelles et ornée de créneaux et de mâchicoulis.

CHATEAU DE L'OISELLERIE (COMMUNE DE LA COURONNE)

d'après un cliché de M Maurel.



Cet Arnault Callueau, qui fut maire d'Angoulême en 1501, tirait une telle vanité de sa noblesse de fraîche date, qu'il fit sculpter ses armoiries sur toutes les parties apparentes de l'édifice ; on les rencontre jusque sur les gargouilles et les cheminées.

Arnault Callueau laissa trois fils. L'aîné, Guillaume, hérita du domaine de l'Oisellerie, ainsi que de la charge de procureur général : il prit le titre de procureur du roi. En 1516, il épousa Hélié de Lambertie, demoiselle noble.

C'est lui qui eut l'honneur de recevoir le roi François I^{er}. En 1526, à son retour de Madrid, où Charles-Quint l'avait retenu prisonnier pendant plus d'un an, le roi François I^{er} vint se reposer de ses fatigues dans son pays d'Angoumois et y séjourna quelque temps. Sur les instances du procureur général, qui devait sa place au crédit dont il jouissait auprès de Madame Louise de Savoie, mère du roi,

ce dernier accepta l'hospitalité au château de l'Oisellerie et s'y livra avec ardeur au plaisir de la chasse.

Un jour qu'il courait le cerf, son cheval s'abattit sous lui, et toute sa suite le crut grièvement blessé ; il en fut quitte pour un bras cassé. Son séjour dans la contrée n'en est pas moins demeuré populaire, et nombre d'habitants du pays lui attribuent, encore aujourd'hui, la construction du château.

Des deux autres fils d'Arnault Callueau l'un, Jean, fut évêque de Senlis et abbé de La Couronne. C'était un prélat distingué et d'une haute intelligence, qui, durant toute sa vie, jouit d'une grande faveur auprès de Madame Louise de Savoie. Grâce à son crédit, sa famille devint promptement une des plus riches et des plus considérées de notre pays, et remplit à Angoulême des charges importantes, soit dans la magistrature, soit à la maison commune.

C'est à l'évêque de Senlis que l'on doit la construction du corps de logis, flanqué d'une tour ronde, et du pavillon qui composent le reste de l'édifice.

L'autre fils d'Arnault Callueau eut un fils nommé Jean, qui fut échevin en 1544 et abbé de La Couronne en 1572. Ce Jean mourut à Bordeaux en 1584, laissant des regrets unanimes ; il avait fait, en effet, beaucoup de bien à la ville d'Angoulême.

René Callueau, petit-fils de Guillaume, ne voulant pas reconnaître la suzeraineté de l'abbé de La Couronne, eut à ce sujet de nombreux démêlés ; mais son successeur, Gaston Callueau, rendit hommage à Jean de Volvire, abbé de La Couronne, le 21 novembre 1671.

La vie luxueuse menée par les descendants d'Arnault Callueau, les prodigalités auxquelles ils se crurent obligés pour se maintenir dans les charges communales, les amenèrent promptement à la ruine. En 1678, le dernier rejeton de cette famille, Jean Callueau, était entièrement ruiné, et, par acte passé le 17 décembre de la même année

par devant M^e Audoin, notaire royal, il fit, pour payer ses dettes, abandon de tous ses biens à ses créanciers. Le 29 décembre suivant ces derniers, à leur tour, vendirent à messire Jean de Tiers, sieur de la Rochette, le domaine de l'Oisellerie, qui fut acquis, le 12 février 1691, par M. François Maulde, conseiller au présidial d'Angoulême.

Les descendants de M. Maulde ont conservé le domaine jusqu'à ces dernières années, mettant tous leurs soins à garder au château le caractère qu'il avait à l'époque de sa construction.

Dernièrement le département de la Charente s'est rendu acquéreur du domaine de l'Oisellerie, pour y installer l'école pratique d'agriculture.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la commune de La Couronne est le véritable centre de la fabrication du papier, dit papier d'Angoulême. Aussi, croyons-nous devoir faire précéder la nomenclature des usines de La Couronne d'une courte notice sur l'histoire de nos papeteries.

La fabrication du papier en Angoumois remonte à une époque reculée : c'est sous le règne de Philippe VI de Valois qu'il en est fait mention pour la première fois. Dès cette époque on cite l'établissement de plusieurs usines sur les Eaux-Clares et sur la Boëme. Mais c'est seulement après la découverte de l'imprimerie, que l'industrie du papier prit une grande extension. En 1539, cette industrie avait acquis une importance assez grande pour que François I^{er} jugeât utile de régler par un édit, les droits réciproques des maîtres et des ouvriers.

On ne connaissait alors que la fabrication du papier à bras ; malgré les imperfections des méthodes de fabrication, l'industrie du papier ne tarda pas à prendre en Angoumois une grande importance. Dès le milieu du seizième siècle de nombreuses papeteries fonctionnaient dans les environs d'Angoulême. Mais c'est surtout pendant la première moitié du dix-septième siècle que se développa

l'industrie du papier, et l'on peut considérer cette époque comme la plus florissante des usines de l'Angoumois avant la Révolution française. On comptait alors dans notre province cent treize cuves de fabrication, dont trente appartenaient à la seule paroisse de La Couronne.

Cette époque brillante ne devait pas durer : dès l'année 1655, des édits, contre lesquels toutes les protestations demeurèrent vaines, établirent un impôt sur les chiffons et sur le papier, et vinrent empêcher nos papeteries de lutter avec avantage contre la concurrence étrangère.

Cet état d'infériorité, dans lequel tomba notre industrie, amena une décroissance rapide dans la production, et fut une cause de ruine pour beaucoup de fabriques.

Malgré cela, nos papeteries auraient peut-être pu se relever, si la révocation de l'Edit de Nantes n'était venue, en 1685, leur porter le dernier coup. La plupart des fabricants étaient protestants ; ils préférèrent quitter la France plutôt que de renier leur religion, et emmenèrent avec eux presque tous leurs ouvriers. On cite notamment un marchand d'Amsterdam, nommé Vincent, établi en Angoumois, qui, à lui seul, emmena en Hollande cinq cents ouvriers. On peut, du reste, se rendre compte des pertes énormes subies par notre pays, si l'on considère qu'en 1688, l'Angoumois ne possédait plus que cinquante usines, et seulement douze en 1697.

Cet état de choses, qui dura plus d'un siècle, fut encore aggravé par un événement qui accentua dans de fortes proportions la décadence de nos usines. En 1740, M. Henri père, directeur de l'usine de Colas, obtint l'autorisation de donner à son usine le titre de manufacture royale. C'était donner à cette usine une immense supériorité sur toutes les autres, d'autant plus qu'à cette prérogative étaient ajoutés des privilèges très importants, entre autres l'affranchissement, pendant dix ans, du droit que payaient les autres fabricants pour les papiers sortant de la province. Ces derniers, ne pouvant lutter contre un pareil

privilège, étaient dans l'obligation de fermer leurs usines. Bien plus, à la mort de M. Henri père, et bien que le délai de dix ans fut expiré, M. Dervaud, commis principal et successeur de M. Henri, continua à s'affranchir du paiement des droits. Cette situation dura jusqu'en 1763, consommant la ruine de nombreuses papeteries.

Durant ce long espace de temps, un seul fait mérite d'être signalé. Des essais, qui avaient donné de bons résultats, avaient été faits à la papeterie d'Essonne, dans le but de remplacer par des cylindres en fonte, d'importation hollandaise, les maillets qui servaient à mettre le chiffon en pâte. En 1733, un sieur Duponty vint à Angoulême, pour faire expérimenter le nouveau système. Il sut intéresser à ses projets M. Duponneau, directeur des aides, qui lui fit les avances nécessaires, et les cylindres furent essayés en premier lieu à l'usine de Puymoyen.

Devant les résultats obtenus, une société se forma le 17 septembre 1762, et acquit le moulin du Petit-Montbron, pour y continuer les expériences. Pour mettre en mouvement les cylindres, il était nécessaire d'employer des roues motrices de dimensions plus considérables que n'en n'avaient celles des usines ordinaires ; ces roues furent construites sur les plans du marquis de Montalembert, le fondateur de Ruelle, qui était un des associés.

Ce fut en présence de M. de Turgot, intendant de la généralité de Limoges, que l'essai des cylindres fut fait à l'usine du Petit-Monbron, en 1762. Les résultats furent très satisfaisants, et l'on pouvait espérer que la fabrication du papier allait retrouver son ancienne prospérité. Malheureusement, les associés furent laissés livrés à eux-mêmes, à une époque où, pour réussir, toute industrie avait besoin du concours de l'Etat. Aussi, furent-ils obligés d'abandonner leur entreprise, et l'industrie du papier ne reprit un peu d'activité qu'en 1771, époque à laquelle un édit vint interdire l'exportation des chiffons.

En 1789, on comptait en Angoumois vingt-cinq usines, comprenant en tout trente-trois cuves de fabrication, dont dix-neuf étaient établies dans la seule paroisse de La Couronne.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire, en rompant toutes les relations commerciales de la France, eurent pour résultat de ruiner encore une fois nos papeteries.

C'est pourtant pendant cette période troublée de notre histoire que furent trouvés les perfectionnements, qui devaient transformer la fabrication du papier et lui donner une importance qu'elle n'avait jamais connue auparavant : le remplacement des cylindres en fonte pleine par les cylindres à moyeu de bois, beaucoup plus légers, et l'invention de la machine à papier continu.

C'est en 1778 que les cylindres à moyeu de bois furent employés pour la première fois à la papeterie d'Essonne et par M. de Montgolfier, à Annonay ; ce n'est qu'en 1806 qu'ils furent introduits en Angoumois par M. Villarmain à l'usine de Lacourade.

Mais l'invention qui révolutionna l'industrie du papier, en lui permettant de fabriquer en peu de temps d'énormes quantités, fut la découverte de la machine à papier continu.

Dès la fin du dix-huitième siècle, un ouvrier de la papeterie d'Essonne, nommé Robert, avait inventé cette machine. En butte au mauvais vouloir des fabricants, ainsi qu'à l'hostilité des ouvriers, qui croyaient voir dans la nouvelle machine une cause de ruine pour eux, il fut obligé de passer en Angleterre, où son invention fut mieux acceptée.

Ce fut seulement en 1811 que M. Berthe, fabricant de papier à l'usine de Sorel, se risqua, le premier en France, à faire monter une machine du nouveau système. Il trouva peu d'imitateurs ; car en 1827, on ne comptait encore, dans toute la France, que quatre usines ayant adopté la nouvelle machine : c'étaient les usines de M. Berthe, à Sorel ; de M.

de Canson, à Annonay ; de M. Didot, au Mesnil et de M. Delcambe, à Jean d'Heurs.

L'année suivante (1828), MM. Callaud-Bellis se hasardèrent à faire monter une machine du nouveau système à leur papeterie de Veuze. Cette innovation fut accueillie par les ouvriers avec un tel mauvais vouloir, qu'en 1830, ils envahirent l'usine et faillirent mettre la machine en pièces.

Cette répulsion des ouvriers dura peu ; ils finirent par comprendre tout le profit qu'on pouvait tirer du nouveau mode de fabrication. Les usines de la Charente l'adoptèrent les unes après les autres et nos papeteries prirent une importance de plus en plus grande, bien qu'elles aient eu à supporter quelques crises commerciales, dont la plus grave fut celle qui suivit la Révolution de 1848.

Dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, la commune de La Couronne comptait douze fabriques de papier.

Aujourd'hui, plusieurs de ces usines sont ou arrêtées ou transformées. Nous citerons notamment : l'usine de Barillon, devenue une annexe de la fabrique de feutres pour papeteries de MM. Débouchaud et Cie, de Nersac ; l'importante usine des Beauvais, fondée en 1643, qui va être incessamment transformée en fabrique de fulmicoton ; Tutebœuf, qui datait également de 1643, où MM. Bouyer et Millettes ont établi une tréfilerie ; enfin, le Petit-Montbron, où M. Magnant fabrique des feutres pour papeteries.

La commune de La Couronne n'en possède pas moins encore huit usines en pleine activité :

Sur les Eaux-Clares, l'usine de l'Escalier, de fondation récente, appartenant à la Société Laroche-Joubert et Cie ;

Sur la Charrau, Poulet, où M. Thomas fabrique actuellement du carton, la magnifique papeterie de Cothiers, l'une des plus anciennes du pays, ayant été établie en 1555, exploitée actuellement par M. Lucien

Lacroix ; l'usine de Girac, presque aussi ancienne et faisant partie, comme l'Escalier, de la Société Laroche-Joubert ;

Enfin sur la Boëme, Lacourade, dirigée par M. de Lacourade qui y fabrique du carton ; l'Abbaye, où l'on s'occupe principalement du façonnage du papier ; le Pont des Tables et Colas, exploités par M. R. Alamigeon.

COMMUNE DE S^T-MICHEL- D'ENTRAIGUES

Superficie : 245 hectares 76. — Population — 1209
habitants.

La commune de Saint-Michel est la plus petite du canton et même de l'arrondissement d'Angoulême, et pourtant, sur ce faible espace de deux cent quarante-cinq hectares, se trouve agglomérée une population de douze cents habitants. Cette population, qui n'était que de six cent soixante-seize habitants en 1870, a toujours suivi une marche ascendante depuis cette époque.

Ce n'est point la qualité du sol qui donne à cette commune son importance ; car, sauf dans la partie riveraine de la Charente, où l'on rencontre surtout d'excellentes prairies, le terrain est maigre et n'est propice qu'à la culture de la vigne, qui, depuis l'invasion du phylloxéra, a complètement disparu et n'a pas été reconstituée. Mais, si le sol est pauvre, l'industrie est très active, et l'abondance des cours d'eau a fait établir d'importantes usines dans les environs du bourg.

C'est d'abord l'usine à papier du Martinet, située sur la Charrau et appartenant à MM. Alamigeon frères. Cette papeterie a remplacé une fabrique de chaudronnerie dans laquelle les pièces de cuivre étaient battues par un énorme marteau, mû par la force de l'eau ; de là vient le nom de cette usine.

L'industrie est, en outre, représentée par la très importante papeterie de Bassau, mue par la Charente, à laquelle la Société Laroche-Joubert et Cie a donné un

développement considérable ; citons également une fabrique de sabots établie au Petit-Saint-Michel.

De plus, un grand nombre d'habitants de la commune sont employés à la Poudrerie d'Angoulême, située non loin de là.

Autrefois l'écoulement des produits de cette commune se faisait soit par la Charente, soit par les deux routes d'Angoulême à Bordeaux et d'Angoulême à Châteauneuf (chemin de grande communication d'Archiac à Chasseneuil). Mais depuis l'établissement du chemin de fer des Charentes, qui appartient aujourd'hui à l'Etat, le transit se fait principalement par cette voie de communication rapide.

Un petit embranchement relie, depuis quelques années, la Poudrerie nationale à la station de Saint-Michel et lui donne une nouvelle importance.

Outre les voies de communication dont nous venons de parler, le bourg de Saint-Michel est mis en relations directes avec la commune voisine de La Couronne par un chemin d'intérêt commun de création assez récente.

Le bourg de Saint-Michel-d'Entraigues (149 hab.), situé à quatre kilomètres ouest d'Angoulême, doit son nom à la position pittoresque qu'il occupe entre trois cours d'eau : la Charente, qui limite la commune au nord ; la Charrau, à l'ouest et les Eaux-Clares, à l'est. Il possède un bureau de poste.

Ce bourg serait assez insignifiant, si les regards n'étaient attirés par l'originalité de sa petite église.

Cette église, de forme octogonale, rappelle l'église du Saint-Sépulcre et cette analogie l'a fait classer parmi les monuments historiques. Elle fut construite en 1137 par Lambert, évêque d'Angoulême, pour servir d'abri aux pèlerins qui se rendaient en Terre-Sainte. Plus tard, elle devint paroissiale. De 1848 à 1850, on la fit restaurer à grands frais, en ayant soin de lui conserver sa forme originale.

On remarque, au-dessus de la porte, un bas-relief représentant Saint-Michel terrassant le démon. Autour des absides, des modillons symboliques attirent les regards par leurs formes grotesques et variées ; c'est toujours, comme dans tous les monuments de cette époque, la personnification des péchés capitaux.

En 1897, un clocher a été construit près de l'église, remplaçant un campanile, devenu trop étroit pour servir d'abri à une seconde cloche, qui avait été donnée à la commune de Saint-Michel, en 1872, par les familles Laroche et Lacroix.

On peut lire encore, sur les murs ou les poutres de quelques maisons du bourg, de curieuses inscriptions, gravées par les pèlerins qui stationnaient près de l'église de Saint-Michel.

Au village de Bassau, on traverse la Charente sur un pont, édifié à l'endroit où se trouvait autrefois un autre pont construit par les Romains. Ce pont appartenait à la voie romaine d'Angoulême à Saintes, que l'on a appelée plus tard Chemin des Anglais.

La Colonie est une suite de maisons, construites en bordure de la route de Bordeaux par les soins de MM. Laroche-Joubert, et servant de logements aux ouvriers de leur usine de l'Escalier.

La propriété du Petit-Girac appartenait autrefois à un philanthrope angoumois, M. Leclerc-Chauvin, qui, à sa mort, en fit don à la ville d'Angoulême, sous condition qu'elle en ferait une annexe de l'hospice. Aujourd'hui, cette propriété est un lieu d'asile pour les vieillards de la ville d'Angoulême. C'est une vaste et agréable maison de retraite, où les pensionnaires ont à profusion l'air et la lumière, et qui possède une magnifique garenne.

Les Douhauds (250 hab.), Chantoiseau (161 hab.) et les Brandes (219 hab.) sont trois gros hameaux, très rapprochés les uns des autres, et ne formant, pour ainsi dire, avec le bourg qu'une seule agglomération. Les

Sicauds (78 hab.) sont séparés des autres villages par la Charrau.

Aux Saujets, on remarque une belle propriété d'agrément appartenant à M. Délaurier.

La Croix du Milieu est une maison isolée, située à l'extrémité sud de la commune, sur un sommet élevé, d'où l'on jouit d'un magnifique coup d'œil.

Le village du Grand-Girac, où l'on remarque une belle usine à papier, appartient moitié à la commune de Saint-Michel et moitié à celle de La Couronne.

COMMUNE DE NERSAC

Superficie : 917 hectares 88. — Population : 1285 habitants.

Quand, après avoir quitté La Couronne, vous approchez de Nersac, la vue des hautes cheminées d'usines et le bruit des métiers vous indiquent clairement que vous êtes encore en plein centre industriel. Nersac est, en effet, comme ses voisines, La Couronne et Saint-Michel, une véritable ruche ouvrière, et, bien que le sol de la commune soit assez fertile, la population ouvrière concentrée au chef-lieu et dans le village important de Pontbreton, est plus nombreuse que la population agricole (713 habitants sur 1285 de population totale).

L'industrie est représentée principalement par des manufactures de feutres pour la papeterie, mises en mouvement par la Boême.

Le territoire de cette commune s'étend en longueur entre la vallée de la Charrau à l'est et le ruisseau de la Font-du-Frêne, qui la sépare de la commune de Roullet, à l'ouest. Elle mesure à peine deux kilomètres dans sa plus grande largeur, et elle est limitée au nord par la Charente, qui coule dans une belle vallée, arrosant d'excellentes prairies ; de longues lignes de peupliers sillonnent ces prairies et égayent le paysage.

Non loin du bourg, la Boême rejoint le fleuve, après avoir parcouru une vallée pittoresque où elle se sépare en plusieurs bras.

Le reste de la commune comprend un plateau peu élevé, sur les pentes duquel des terrains, longtemps incultes, ont été plantés en beaux vignobles, parmi lesquels nous

citerons ceux de M. Darnal, à Boisbedeuil, et de M. de la Laurencie, à Fleurac.

D'importantes carrières de pierres de taille ont été ouvertes dans le massif de ce plateau et font l'objet d'un trafic considérable.

La commune de Nersac est desservie, en premier lieu, par la ligne du chemin de fer d'Angoulême à Saintes, qui y possède une station importante ; puis par la route d'Angoulême à Châteauneuf (chemin de grande communication d'Archiac à Chasseneuil). En outre, des chemins d'intérêt commun relient Nersac aux communes voisines de la Couronne et de Trois-Palis.

CHATEAU DE FLEURAC (COMMUNE DE NERSAC)

d'après un cliché de M, Maurel.



Le bourg de Nersac (486 hab.), situé à dix kilomètres ouest d'Angoulême, sur la route d'Angoulême à Châteauneuf, est agréablement bâti sur les flancs de la

colline qui domine la vallée de la Boëme et dans cette vallée même. Il possède un bureau de poste. C'est une véritable petite ville, très animée et très commerçante, où l'on trouve d'importants établissements industriels.

Son église est un monument intéressant, construit au dixième siècle par le vicomte Rammulphe. Néanmoins, il ne reste de cette église primitive que le soubassement du clocher.

La nef est une belle construction du douzième siècle et un type bien conservé du roman angoumoisin. La chapelle du nord et le sanctuaire sont postérieurs à la construction de la nef, qui devait se terminer par une abside semi-circulaire.

Près de cette église s'élevait autrefois un château, possédé par les seigneurs de la Foucaudie.

Les registres de l'état-civil, conservés à Nersac, remontent à l'année 1617.

La principale agglomération, après le bourg, est le gros village de Pontbreton (227 hab.), situé sur la route de Nersac à La Couronne, qui doit son importance à la manufacture de feutres de MM. Débouchaud et C^{ie}.

Au village de la Meure (87 hab), la Charente est traversée par un pont, qui eut, il y a quelques années, son heure tragique. Lors de la grande inondation de février 1904, une partie de ce pont, ébranlée par la violence du courant, s'écroula dans les flots, entraînant dans sa chute un paisible promeneur, qui s'était arrêté au milieu du pont, pour contempler l'imposant spectacle de l'inondation.

La commune de Nersac possède encore quelques autres villages assez importants : le Peux (87 hab.), au sommet de la colline de Nersac, sur la route d'Angoulême ; la Fuie (94 hab.), dans une situation pittoresque, près de la Boëme ; les Fleuranceaux (33 hab.), près de la ligne du chemin de fer ; Chez-Bernier (28 hab.), à l'extrémité occidentale de la

commune ; la Pallue (26 hab.) ; les Gâchignards (21 hab), etc.

Le logis de Lamothe, appartenant à M^{me} veuve Garraud, est dans une très jolie situation, près d'une magnifique garenne ; de la terrasse qui domine la ligne du chemin de fer, on jouit d'un ravissant coup d'œil sur la vallée de la Charente et sur le fleuve.

Boisbedeuil est une délicieuse résidence, dont le propriétaire actuel, M. Darnal, a su faire également une propriété de rapport par la reconstitution d'un beau vignoble.

A l'extrémité orientale de la commune, le château de Fleurac reflète dans les eaux du fleuve ses créneaux et ses mâchicoulis. Si l'on en croit la tradition, ce charmant édifice, qui date de l'époque de la Renaissance, aurait été construit, sous François I^{er}, par une de ces bandes d'ouvriers italiens, qui parcouraient alors la France, mettant leurs connaissances architecturales au service des habitants. Ce fut probablement, dans le principe, un rendez-vous de chasse. Cette destination pacifique ne le préserva pas des horreurs de la guerre civile, et, pendant les guerres religieuses de la fin du seizième siècle, il fut pris et pillé. Cette habitation appartient aujourd'hui à M. Charles de la Laurencie.

COMMUNE DE ROULLET

Superficie : 1967 hectares 92 centiares. — Population :
1236 habitants.

Si les communes de La Couronne et de Nersac sont principalement industrielles, on ne peut en dire autant de la commune de Roulet, leur voisine, où l'industrie est représentée seulement par quelques moulins à blé, mûs par le petit ruisseau de Claix, et qui est essentiellement agricole.

Autrefois, cette commune tirait sa principale richesse de ses vignes, dont les produits étaient convertis en eaux-de-vie très estimées ; mais la culture de la vigne étant devenue beaucoup plus onéreuse, un grand nombre d'habitants y ont renoncé et se livrent presque exclusivement à la culture des céréales. Cependant certains propriétaires n'ont pas reculé devant les dépenses nécessaires et l'on trouve dans la commune quelques beaux vignobles reconstitués, notamment ceux de MM. Bouillon, aux Bertonnières ; Decoux, aux Glamots ; Dexmier, à Fontaine ; Salmon, chez Besson ; Merceron, aux Mercerons ; Billette, à la Boëme, etc., etc.

On rencontre aussi, principalement dans les environs du bourg et dans le vallon du ruisseau de Claix, quelques bonnes prairies.

Le plus important des moulins à blé dont nous parlons plus haut, est celui qui se trouve au bourg même de Roulet et qui appartient à M. Touzeaud. Le ruisseau de Claix fait également mouvoir le moulin de Badorit, exploité par M. Dupas et celui de Chez-Guédon, à M. Rapinet. Un autre

moulin à blé, situé à Vertuzeau sur la Boême est la propriété de M. Baillou.

Au Moulin-Neuf, près des Bertonnières, fonctionnait, il n'y pas encore très longtemps, une fabrique de feutres pour la papeterie ; cette industrie est aujourd'hui abandonnée.

Les prairies marécageuses, qui avoisinent le cours de la Boême sont très riches en tourbe, et l'extraction de ce combustible donnait lieu autrefois à un commerce important, aujourd'hui bien diminué.

La majeure partie de la commune de Roulet comprend un vaste plateau ondulé situé entre les vallées de la Boême et du ruisseau de Claix. Ce plateau, borné dans sa partie méridionale par de hautes collines, qui atteignent, près du village de Clérignac, la cote de cent-trente-sept mètres d'altitude, s'abaisse progressivement jusqu'à la vallée de la Charente, qui limite la commune au nord. Une faible dépression de terrain sert de vallon au ruisseau de la Font-du-Frêne qui sépare, sur une certaine distance, la commune de Roulet de celle de Nersac.

Le sol de ce plateau est généralement maigre et peu fertile ; il faut toute l'activité et toute la persévérance des habitants pour le rendre productif. L'étroite vallée du ruisseau de Claix est beaucoup plus fertile et se prêterait facilement à la culture maraîchère.

Près du hameau du Vignac, on rencontre un calcaire, dont le grain très dur et très serré se prête bien à la confection des meules de moulin. Autrefois, de nombreux ouvriers se livraient à cette industrie, qui est aujourd'hui complètement abandonnée. Ajoutons que la commune est généralement peu boisée ; le seul bois important que l'on y rencontre, couronne le sommet des collines qui la limitent au sud.

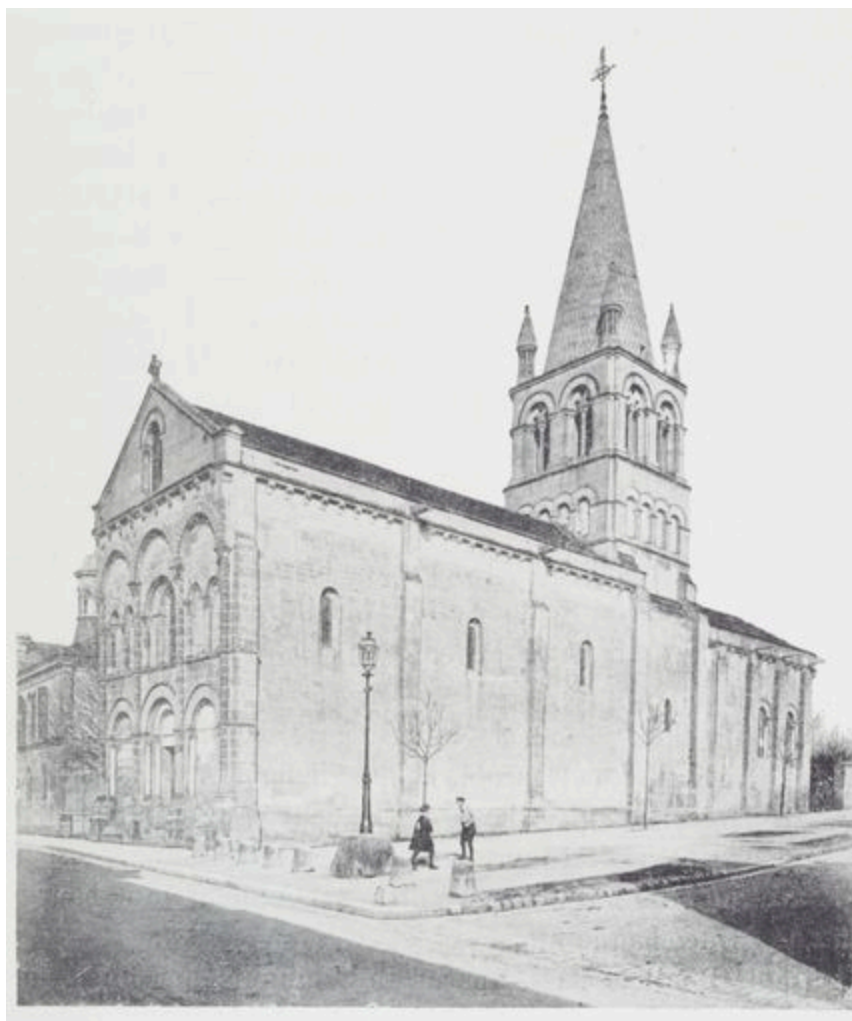
Le bourg de Roulet (251 habit), à douze kilomètres sud-ouest d'Angoulême, desservi par un bureau de poste et possédant une étude de notaire, est échelonné le long de la

route nationale de Paris en Espagne dans un site des plus agréables, sur le ruisseau de Claix, qui y coule dans une charmante vallée. C'était autrefois une seigneurie qui, au dix-septième siècle, appartenait à la famille de Langallerie.

Depuis l'établissement du chemin de fer de Paris à Bordeaux ce bourg a beaucoup perdu de son importance. Avant la construction de ce chemin de fer, Roullet était une véritable petite ville, très commerçante et très animée. Cette situation privilégiée lui venait de ce que c'était, au delà d'Angoulême, le premier relai des diligences faisant le service entre Paris et Bordeaux. Aussi, y trouvait-on toute une population de bourreliers, de maréchaux, d'aubergistes et autres corps de métiers, que le passage des diligences faisait vivre.

EGLISE DE ROULLET

d'après un cliché de M. Maurel.



Mais, lors de la construction des grandes lignes de chemin de fer, la commune de Roulet, qui, par sa situation et son importance, aurait dû être comprise dans le tracé de ces lignes, fut totalement sacrifiée. La ligne de Paris à Bordeaux, dont la direction normale était de suivre la route nationale, abandonne cette dernière à la Couronne et s'infléchit à gauche, de façon à pouvoir desservir la ville importante de Libourne, laissant Roulet à six kilomètres de sa gare la plus proche ; quant à la ligne de l'Etat, suivant constamment la vallée de la Charente, elle ne peut

desservir que le nord de la commune et non le bourg qu'elle laisse à quatre kilomètres de la gare de Sireuil.

Aussi, depuis cette époque, le bourg de Rouillet a-t-il perdu de plus en plus de son importance et n'a-t-il gardé de son ancienne prospérité qu'un certain air de petite ville qui le distingue de l'aspect habituel des bourgs ruraux.

Aujourd'hui, Rouillet possède enfin sa gare, depuis que vient d'être livrée à l'exploitation la ligne de chemin de fer d'intérêt local d'Angoulême à Barbezieux, par Blanzac. On peut donc espérer que sous peu, ce bourg pourra recouvrer en partie son ancienne prospérité.

Ajoutons que des foires importantes se tiennent au bourg de Rouillet le 23 de chaque mois.

L'église de Rouillet, classée parmi les monuments historiques, peut être considérée comme l'un des spécimens les plus remarquables des églises romanes à coupoles de l'Angoumois. Sa façade, qui semble avoir eu pour modèle celle de la cathédrale d'Angoulême, est fort belle, et un magnifique clocher, dont la flèche est couverte d'imbrications en forme de pommes de pin, surmonte l'édifice. Cette église a été édifiée du onzième au douzième siècle ; la base du clocher est de construction primitive ; la nef fut édifiée ensuite ; enfin, vers la fin du douzième siècle, on construisit l'abside et les coupoles de la nef, ainsi que les groupes de colonnes qui les supportent. Le clocher actuel est de construction beaucoup plus récente. En effet, le clocher primitif a été détruit par la foudre le 9 décembre 1872, et celui qui l'a remplacé a été construit exactement sur les mêmes plans.

La principale voie de communication de la commune de Rouillet est, en dehors du chemin de fer d'intérêt local dont nous parlons plus haut, la route nationale de Paris en Espagne, qui la parcourt dans toute sa largeur, du nord-est au sud-ouest et qui traverse le bourg, dont elle est la principale artère. La route d'Hiersac à Blanzac (chemin de grande communication d'Aigre à Guîtres), limite la

commune à l'ouest, la sépare de la commune de Saint-Estèphe, et relie le bourg de Rouillet à la gare de Sireuil. Le nord de la commune est desservi par le chemin de fer de l'Etat (ligne d'Angoulême à Saintes) et par la route d'Angoulême à Châteauneuf (chemin de grande communication de Chasseneuil à Archiac).

Un excellent chemin d'intérêt commun met en relations directes le bourg de Rouillet d'un côté avec Saint-Estèphe et Châteauneuf et de l'autre côté avec l'importante commune de Mouthiers. Enfin un chemin vicinal ordinaire, fort bien entretenu, dessert toute la vallée du ruisseau de Claix et rejoint au village des Chateliers, la route de Châteauneuf à Angoulême.

Le charmant logis des Bertonnières, datant de la Renaissance et édifié dans une situation ravissante, près du ruisseau de Claix, appartient aujourd'hui à un riche propriétaire, M. Charles Bouillon.

Plus près du bourg de Rouillet, la villa des Bergerons, où l'éminent docteur Bouillaud aimait à venir se délasser de ses travaux et qui appartient aujourd'hui à M. Guy de Montleau, offre à ses visiteurs l'ombrage de ses magnifiques charmilles.

Parmi les soixante hameaux disséminés sur l'étendue de la commune de Rouillet, nous ne citerons que les principaux, qui sont : les Barbots (83 hab.), Fontaine (44 hab.), les Girards (29 hab.), villages échelonnés à peu de distance de la route nationale, sur le plateau qui domine le bourg de Rouillet ; Fustifort (24 hab.) ; la Rabrie (75 hab.) ; les Vallades (25 hab.), près de la Font du Frêne, sur la limite de la commune de Nersac ; le Maine Michaud (33 hab.), dans une charmante situation, près du ruisseau de Claix ; les Mercerons (20 hab.) et les Chateliers (42 hab.), près de la Charente, à l'embouchure du ruisseau de Claix, qui sépare ces deux villages ; l'Angle (28 hab.), sur la Charente, à l'extrémité nord-ouest de la commune et à deux cents mètres de la gare de Sireuil ; Chez Besson (36

hab.), hameau séparé seulement par la route du village de Chez Paillou, qui appartient à la commune de Saint-Estèphe ; enfin le Vignac situé au sommet des collines qui dominant le bourg et d'où la vue s'étend jusqu'aux remparts d'Angoulême.

A trois kilomètres environ du bourg de Rouillet, à peu de distance de la route de Mouthiers, se dresse, au sommet d'une éminence d'où la vue embrasse un immense panorama, un vieux pan de mur, d'aspect bizarre, plus large au sommet qu'à la base, et qui malgré cette particularité, semble défier les efforts du temps : on l'appelle dans le pays le Château-Rompu. C'est tout ce qui a survécu du château de Rocheraud, l'une des quatre roches de l'Angoumois et qui en était une des plus belles seigneuries. Ce château avait été construit au neuvième siècle ; nous ne possédons malheureusement aucune donnée sur son histoire avant le quinzième siècle. Ceci est profondément regrettable ; car, par sa situation, le château de Rocheraud dut jouer un rôle important pendant la guerre de Cent ans. Il appartenait, au seizième siècle, à la famille de Corlieu.

COMMUNE DE SAINT-ESTÈPHE

Superficie = 2187 hectares 49 ; Population = 551 habitants.

Limitée au nord par le canton d'Hiersac, à l'ouest par celui de Châteauneuf et au sud par celui de Blanzac, cette commune ne se rattache à celui d'Angoulême, auquel elle appartient, que par sa limite orientale, qui la sépare de la commune de Roulet. Ses relations sont, du reste, plus actives avec la ville voisine de Châteauneuf qu'avec Angoulême, dont elle est beaucoup plus éloignée.

Les terres légères et peu profondes de cette commune sont particulièrement propices à la culture des céréales, qui y donnent des rendements avantageux. On y rencontre également de très bonnes prairies ; aussi l'élevage du bétail y est-il une source importante de revenus. Quelques vignes y ont été également reconstituées.

La commune de Saint-Estèphe occupe un vaste plateau, en général peu élevé et très boisé, au milieu duquel le petit ruisseau de la Velude, creuse sa verte et riante vallée. Ce petit cours d'eau formait autrefois, au-dessous du bourg de Saint-Estèphe, un étang important, aujourd'hui desséché et transformé en excellentes prairies.

Toute la partie méridionale est couverte par l'importante forêt de Chardin, qui s'étend jusque sur la commune voisine de Claix, et qui ne comprend pourtant aujourd'hui qu'une portion de ce qu'elle était autrefois. Au nord s'étendent les bois de la Malestrade et le reste de la commune est parsemé de bois plus ou moins importants.

L'industrie est absolument nulle : on ne rencontre que quelques petits moulins à blé, aujourd'hui abandonnés.

La principale voie de communication est la route nationale de Paris en Espagne qui traverse tout l'angle sud-est de la commune. De plus, trois routes importantes desservent la commune de Saint-Estèphe : la route d'Hiersac à Blanzac (chemin de grande communication N° 6 d'Aigre à Guîtres) sépare cette commune de celle de Rouillet ; la route d'Angoulême à Châteauneuf (chemin de grande communication N° 12 de Chasseneuil à Archiac) en traverse la partie septentrionale ; enfin la route de Châteauneuf à Lavalette (chemin de grande communication N° 32) dessert les villages de Pontdeville et de Chardin et sort de la commune, après avoir traversé la forêt de Chardin.

Le chemin d'intérêt commun de Châteauneuf à Rouillet passe à une faible distance du bourg de Saint-Estèphe. Ajoutons que cette commune est limitée au sud par l'ancienne voie romaine de Saintes à Périgueux, connue sous le nom de Chemin Boisé.

La densité de la population est très faible dans cette commune, où l'on ne trouve que vingt-cinq habitants par kilomètre carré, alors que dans la commune voisine de Rouillet on en compte soixante-deux. Cette population est disséminée dans un grand nombre de petits villages, et l'on ne rencontre aucune agglomération importante.

Le bourg (29 hab.), très petit, à quinze kilomètres sud-ouest d'Angoulême et six de Châteauneuf, comprend seulement quelques maisons groupées autour de l'église et de la maison d'école. Il est situé à l'intersection de deux chemins vicinaux ordinaires, qui le mettent en communication avec les communes voisines.

L'église de Saint-Estèphe est remarquable par sa nef et sa façade, qui appartiennent au roman primitif et doivent être antérieures à l'an mil, et surtout par son clocher du treizième siècle, surmonté d'une belle flèche conique à imbrications. Ce clocher est très élevé et, par un temps clair, on peut l'apercevoir des remparts d'Angoulême.

Non loin du bourg de Saint-Estèphe se trouve le logis des Andreaux, qui, au commencement du dix septième siècle, appartenait à la famille Lambert. Le mariage, eu 1695, d'Achille de Terrasson avec Hippolyte Lambert fit passer la terre des Andreaux dans la famille de Terrasson de Monleau, qui la possède encore actuellement.

Le principal centre de population est le village de Chardin (56 hab.), situé à la lisière de la forêt et dont les maisons s'élèvent, sans aucune symétrie, des deux côtés de la route de Châteauneuf à Lavalette.

C'était autrefois une terre importante, ayant appartenu au dix-neuvième siècle à la famille Pissiez, dont un des membres fut garde du corps du roi Charles X.

Tout près de ce village, dans un vallon arrosé par de nombreuses fontaines, qui vont grossir le ruisseau de la Velude, on rencontre le château de Font froide, possédé au seizième siècle par la famille Gandillaud et appartenant aujourd'hui à Mme Guérin de Sossiondo. On y remarque une immense cheminée, dans laquelle se voyait autrefois un tourne-broche de dimensions invraisemblables.

Bien que peu importants, nous pouvons encore citer les villages suivants : Pontdeville (29 hab.) et Chez-Magnier (25 hab.), sur la route de Châteauneuf à Lavalette, ne formant pour ainsi dire qu'une seule agglomération, située près du ruisseau de la Velude, qui prend sa source non loin de là ; Chez Thibaut (29 hab.), au croisement de la route nationale et de la route de Châteauneuf à Lavalette ; Chez-Sorin (16 hab.), sur le penchant d'un coteau, qui domine le vallon de la Velude ; l'Amas (28 hab.), à la sortie de la forêt de Chardin ; la Boucharderie, petit hameau près duquel on peut voir un dolmen des mieux conservés, Chez-Paillou (24 hab.), hameau séparé seulement par la route du village de Chez-Besson, qui appartient à la commune de Rouillet.

Au sud de la commune de Saint-Estèphe, on trouve, dans la forêt de Chardin, un carrefour auquel on donne le nom de Conseil-à-Néron. La tradition rapporte en effet que

l'empereur Néron, traversant la Gaule, aurait un jour réuni son conseil en cet endroit.

COMMUNE DE PUYMOYEN

Superficie = 994 hect. 59 ; Population = 687 habitants.

Cette commune occupe un plateau élevé et peu fertile, qui sépare la vallée de l'Anguienne de celle des Eaux-Clares.

Autrefois ce plateau produisait des vins estimés ; mais, après la destruction des vignes par le phylloxéra, les propriétaires ont reculé devant les frais considérables nécessités par la reconstitution de leurs vignobles ; aussi, où l'on ne voyait jadis que vigoureux ceps aux rameaux chargés de fruits, on ne rencontre plus aujourd'hui que des terres incultes, pour la plupart, ou plantées de maigres luzernes.

Le sud et l'est de la commune sont couverts de bois et l'on trouve quelques bonnes prairies dans les vallées de l'Anguienne et des Eaux-Clares. La principale ressource des habitants consiste dans la vente du lait que la proximité de la ville d'Angoulême rend facile et avantageuse.

L'industrie est représentée par la papeterie de Chamoulard, en pleine exploitation, dirigée par M. Quillet pour le compte de M. Coussot, et par la fabrique de carton des Eaux-Clares, appartenant à la maison Laroche-Joubert. Cette dernière usine est peu importante. La papeterie de Puymoyen, qui était une des plus anciennes de l'Angoumois, est arrêtée depuis longtemps déjà.

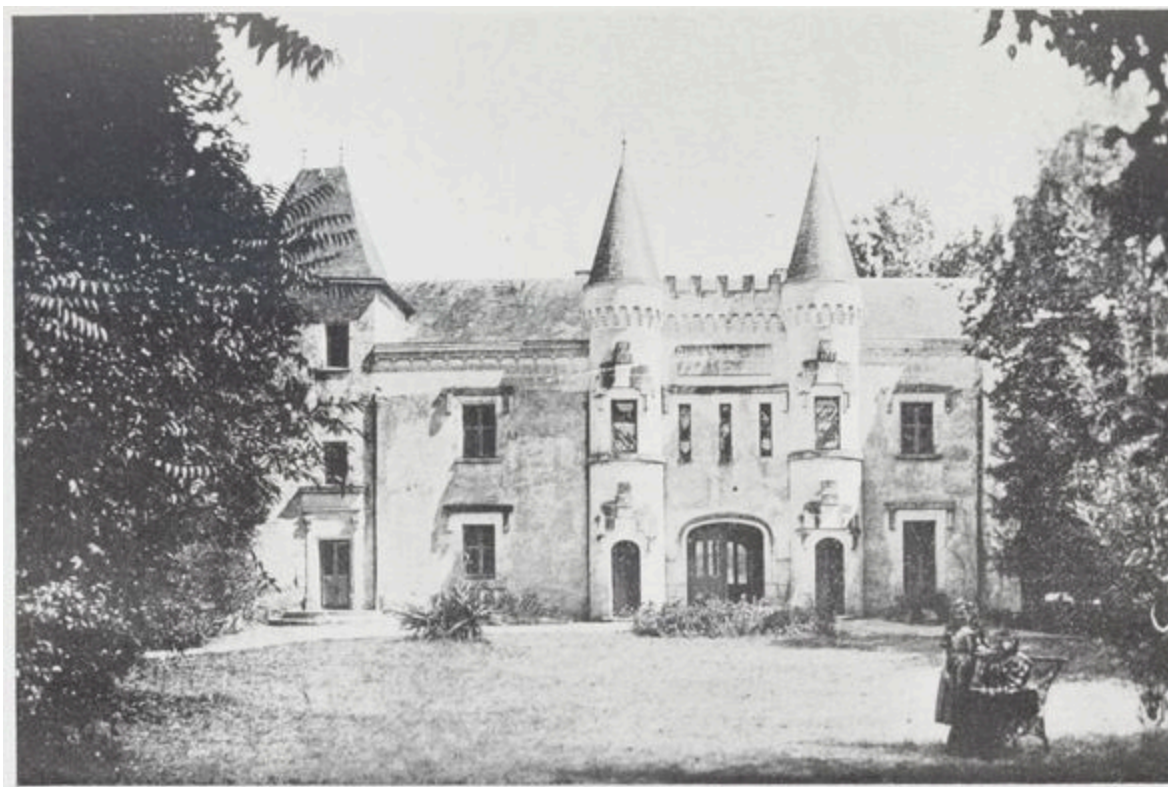
Le bourg de Puymoyen (84 hab.), à six kilomètres sud-est d'Angoulême, est dans une situation très pittoresque, au sommet de la colline qui domine les Eaux-Clares. Il est relié à la route de Montmoreau (route départementale d'Angoulême à La Roche-Chalais) par un chemin d'intérêt

commun, qui, après avoir traversé le bourg, se dirige sur Dirac. Un autre chemin d'intérêt commun met en relations Puymoyen avec Angoulême et la commune de Torsac.

CHATEAU DE FONTFROIDE (COMMUNE DE SAINT-ESTÈPHE)

(Photographe MAUREL.

Impr. L. COQUEMARD et Cie



L'église de Puymoyen, construite dans le plus pur style roman, remonte à une haute, antiquité, probablement au onzième-siècle ; mais certaines parties, et notamment le clocher, sont d'une époque plus récente.

L'important village de Ma Campagne (197 hab.), qui comprend près du tiers de la population totale de la commune, échelonné le long de la route de Montmoreau, à environ un kilomètre d'Angoulême, est bien connu des habitants de cette ville, qui s'y rendent le dimanche, en partie de plaisir. Le hameau de Pierre-Levée (39 hab.), qui

lui fait suite, tire son nom d'un dolmen que l'on voyait à peu de distance, et qui a été détruit il y a plus d'un siècle.

Les autres villages importants sont : le Verger (59 hab.), à peu de distance du bourg ; Bel-Air (50 hab.), sur la route de Montmoreau, un peu au delà de Pierre-Levée ; les Eaux-Clares (29 hab.), dans la fraîche vallée de ce cours d'eau ; Baconneau (18 hab.) et le Fresquet (24 hab.), à la limite de la commune d'Angoulême et où se trouvait autrefois le champ de tir de la garnison de cette ville ; Charsey (17 hab.), hameau situé au milieu des bois et qui eut, pendant quelque temps, une certaine notoriété, à l'époque où l'abbé Blancheton y avait installé une colonie agricole : c'est aujourd'hui une propriété complètement abandonnée, dont les terres sont incultes et les bâtiments en ruines ; elle appartient à Mme veuve Gagnaire, sœur de l'abbé. Près du hameau de Pierre-Dure, on exploite des carrières, qui fournissent, ainsi que leur nom l'indique, une pierre très dure, dont le grain fin et compact est très apprécié.

Si la commune de Puymoyen n'offre qu'un faible intérêt à l'agriculteur et à l'industriel, elle est, par contre, intéressante pour le touriste ami des curiosités naturelles.

C'est d'abord la ceinture de rochers qui forment sa limite, et qui, surtout dans la vallée des Eaux Claires, présentent souvent l'aspect le plus grandiose. On voit là des blocs énormes, qui surplombent la vallée et menacent à chaque instant de se détacher et de rouler dans les prés. Ce phénomène se produit même quelquefois : vers le milieu du siècle dernier, un de ces blocs se détacha et son volume fut assez considérable pour qu'on en pût tirer les matériaux nécessaires à la construction de la mairie et de la maison d'école.

Sur la crête de ces rochers, se dresse un vieux logis, connu sous le nom de Château du Diable. De l'ancien château qui s'élevait autrefois en cet endroit, il ne reste que de vastes souterrains, les uns naturels, les autres creusés par la main des hommes. Les quelques données

que nous possédons laissent supposer qu'il y eut successivement en cet endroit deux châteaux ; le plus récent, construit dans les premières années du seizième siècle, et possédé à cette époque par Pierre de Montjean, sieur de Rochefort, aurait remplacé un édifice beaucoup plus ancien. Pendant la guerre de Cent ans, ce premier château aurait servi de repaire aux Anglais, qui, de ce point élevé, pouvaient impunément ravager tout le pays environnant et semer la terreur parmi la population, qui l'aurait démoli après leur départ. Ce nom de Château du Diable ne servirait alors qu'à montrer combien était grand l'effroi qu'inspiraient aux habitants leurs terribles oppresseurs.

Au bas de ces rochers sauvages, dans la délicieuse vallée des Eaux-Clares, s'élève une magnifique habitation moderne ; c'est l'ancienne ferme-école du Petit-Rochefort. C'est là qu'au siècle dernier, M. Rivaud, fils du général de ce nom, recevait les élèves de l'école normale d'Angoulême, ainsi que les jeunes gens qui voulaient bien se joindre à eux, et leur faisait part, dans des cours où la pratique se joignait à la théorie, des solides connaissances agricoles qu'il possédait. Cette institution n'a pas survécu à son fondateur. Cette belle propriété appartient aujourd'hui à M. Louis Rullier. Non loin de là s'élève, au milieu d'un beau parc, le château moderne de Clairgon, propriété de M. Claude Pascal.

La vallée de l'Anguienne, sans être aussi pittoresque que celle des Eaux-Clares, mérite cependant, elle aussi, d'attirer l'attention. On y remarque, à la limite de la commune de Soyaux, le petit village de Lion, où a dû se presser autrefois une nombreuse population, si l'on en juge par les importantes traces du séjour des hommes trouvées en cet endroit.

Près de l'ancien ermitage de Saint-Marc, vers le sommet d'un rocher d'où s'échappe une source abondante, se rencontre l'ouverture d'un souterrain, auquel on donne le

nom prétentieux de grottes de Saint-Marc, et qui ne mérite pas la réputation qui lui a été faite. C'est une sorte de long boyau étroit, où le plus souvent un homme de taille ordinaire a de la peine à se glisser et qui n'offre aux regards rien de remarquable.

Citons encore le beau domaine de Peussec, qui domine la vallée de l'Anguienne et qui appartient à M^{me} veuve Seguin.

COMMUNE DE DIRAC

Superficie = 2927 hect. 33 ; Population = 595 habitants.

La commune de Dirac comprend toute la partie orientale du canton d'Angoulême-sud et occupe un vaste plateau accidenté, limité au nord par la vallée de l'Anguienne, au sud par celle des Eaux-Clares et à l'est par le vallon de l'Echelle. C'est la commune la plus étendue du canton, et cependant, sur ce vaste espace de près de trois mille hectares, on ne rencontre que six cent quatre-vingt-quinze habitants, disséminés dans le bourg et dans une quarantaine de hameaux.

Le sol, en effet, sauf dans les vallées, est maigre, aride et, par suite, fort peu productif. Néanmoins les céréales réussissent assez bien dans le nord et l'ouest de la commune ; mais la majeure partie du territoire est couverte de bois et de bruyères. Les noyers y sont assez abondants.

La petite rivière de l'Anguienne, qui prend sa source près du bourg de Dirac, arrose de bonnes prairies et fait mouvoir quelques moulins à blé, dont le plus important, le Moulin Barré, appartient à M. Loumière. Les Eaux-Clares font mouvoir le moulin de Combe-Loup, dont le propriétaire est M. Lagarde. En dehors de ces moulins, l'industrie est représentée par des tuileries importantes.

Les deux vallées de l'Anguienne et des Eaux-Clares sont très intéressantes à parcourir ; elles sont en effet couronnées de rochers à pic de l'effet le plus pittoresque.

Bien que la commune de Dirac soit parcourue du nord au sud par la route nationale de Périgueux à La Rochelle, elle est assez mal partagée au point de vue des voies de communication. Aucune ligne de chemin de fer ne la

dessert, et, en dehors de la route nationale, on n'y trouve que deux chemins d'intérêt commun, dont l'un met le bourg en communication d'un côté avec Puymoyen et de l'autre avec la commune de Sers, et dont l'autre se dirige sur Torsac.

De plus, le chemin d'intérêt commun d'Angoulême à La Valette dessert l'angle sud-ouest de la commune.

Si la commune de Dirac est peu intéressante pour l'industriel ou l'agriculteur, elle est par contre riche en souvenirs historiques.

Près du bourg, sur un rocher à pic qui domine l'Anguienne naissante, se dressent deux tours, entre lesquelles a été édifiée assez maladroitement une maison moderne. Dans les vastes caves creusées au-dessous, dans le roc, on peut encore voir des excavations ayant dû servir de cachots. Ces deux tours sont les derniers restes d'un château féodal, ayant appartenu, pendant tout le Moyen-Age, à l'une des plus vieilles et des plus illustres familles de l'Angoumois, la famille Tison d'Argence, dont un dicton populaire disait :

Paulte, Chambres et Tison,
D'Angoumois les plus vieilles maisons.

La forte position de cette forteresse la rendait presque imprenable, et l'on frémit, en songeant aux ruines qui s'amoncelaient, lorsque le seigneur de Dirac descendait dans la vallée, pour aller défier quelqu'un de ses voisins.

Le seigneur de Dirac avait pour suzerain l'évêque d'Angoulême, et son château était un des repaires de l'évêque, c'est-à-dire que ce dernier avait le droit d'y séjourner, soit à son gré, soit pendant un temps déterminé. Au treizième siècle, dans leur hommage, les Tison se

reconnaissaient obligés de le rendre à l'évêque, lorsqu'il le requérait, ami ou ennemi, en paix ou en guerre.

Le château de Dirac appartient aujourd'hui à M. Parenteau-Lameuillère.

Un autre fief, dont l'évêque avait la suzeraineté, était celui de Puydonnant. Lorsque l'évêque disait sa première messe et donnait le festin accoutumé en pareille circonstance, le sire de Puydonnant devait faire porter à l'entrée de la salle du festin, trois cuves, deux pour le vin, qu'il prenait dans les caves de l'évêché, et une pour l'eau. Pendant toute la durée du repas, il devait surveiller la table, et veiller à ce que les convives n'aient pas même le temps de désirer à boire. Après le repas, les fûts et le reste du vin demeuraient sa propriété.

Dans un terrain, appelé encore aujourd'hui Terre sarrasine, on a découvert de nombreux cercueils en pierre. On suppose que ce lieu servait de champ de sépulture à des Sarrasins établis dans le pays. Ces étrangers, descendants des bandes d'Arabes, qui s'étaient fixés dans le pays, à la suite de la bataille de Poitiers, vécurent longtemps à part, craints et méprisés à la fois par la population. La suite des temps a fait disparaître toute différence de mœurs et de religion.

Un acte de 1572, relatif aux confrontations des terres de l'évêché, mentionne un dolmen, qui existait alors dans la paroisse de Dirac ; ce dolmen n'existe plus.

Le bourg de Dirac (80 hab.), à dix kilomètres est d'Angoulême, est construit dans une situation des plus pittoresques, au sommet d'un plateau élevé, qui domine la vallée de l'Anguienne.

Son église est un monument remarquable du douzième siècle. La façade notamment est fort belle et parfaitement conservée. La porte, à quatre archivoltas, est encadrée entre deux portes latérales aveugles ; les cinq arcades du second étage reposent sur des colonnettes accouplées dont les chapiteaux sont ornés de sculptures ; une corniche

horizontale, au milieu de laquelle on remarque un pignon, dont les dimensions répondent exactement à celles de la porte, termine le troisième étage. Toutes ces dispositions donnent un vrai mérite à cette belle façade.

Des remparts d'Angoulême on peut apercevoir à l'horizon, se détachant sur le vert sombre des bois, la masse blanche d'un beau château moderne : c'est le château d'Hurtebise, construit, au nord de la commune de Dirac, au sommet d'une haute colline qui domine la vallée de l'Anguienne. Cette belle habitation, dont dépend une vaste propriété, appartient à M. Ancel.

Les principaux villages de la commune de Dirac sont : le Boisseau (65 hab.), bâti le long de la route d'Angoulême à Périgueux ; Ropries (81 hab.), où l'on trouve des tuileries importantes, notamment celle de M. Fougère ; le Marais (53 hab.), dans la partie orientale de la commune ; la Grand-Font (23 hab.), à la source de l'Anguienne, qui sort d'une fontaine abondante au nord de ce hameau ; Puyrajoux (24 hab.) ; les Ribondaines (25 hab.), à la sortie des bois ; le Got (30 hab.), dans la vallée de l'Anguienne ; le Pouyau (18 hab.), au milieu des bois, près de la route de Puymoyen ; la Maison Blanche (20 hab.), près de la source des Eaux-Claires.

La commune de Dirac présente une particularité qui mérite d'être signalée. Elle se partage en deux parties complètement distinctes. La population de la partie qui avoisine le canton de La Valette, c'est-à-dire de l'est et du sud, appartient, par le langage et les mœurs, bien plus à la langue d'oc qu'à la langue d'oïl. Au contraire, le nord et l'ouest de la commune appartiennent à la zone dite saintongeaise.

EGLISE DE SAINT-MICHEL D'ENTRAIGUES

(Photographie Maurel.

Impr. L. COQUEMARD et Cie



COMMUNE DE VŒUIL-ET-GIGET

Superficie = 844 hect. 04 ; Population = 511 habitants.

Cette commune est formée par la réunion des deux anciennes paroisses de Vœuil et de Giget, et l'on comprendra facilement que l'on ait réuni ces deux paroisses en une seule commune, lorsque l'on saura qu'elles ne contiennent ensemble que huit cent quarante-quatre hectares avec une population de cinq cent onze habitants.

C'est la commune la plus méridionale du canton d'Angoulême-Sud. Elle est limitée au nord par les Eaux-Clares ; la Charrau, qui vient de Torsac, en traverse le sud, au fond d'une gorge étroite et profonde, et sépare ensuite la commune de Vœuil de celles de Mouthiers et de La Couronne.

Le haut plateau, qui sépare la Charrau des Eaux-Clares et qui forme la plus grande partie de la commune de Vœuil, est aride et peu fertile ; les bois et les landes en couvrent une grande étendue. Aussi, la majeure partie de la population se livre-t-elle à l'extraction de l'excellente pierre de taille, qui forme le sous-sol de ce plateau. Cette pierre, bien connue sous le nom de pierre d'Angoulême, est réputée pour son excellente qualité ; elle est exportée dans toutes les parties de la France et même à l'étranger.

L'industrie est représentée en outre par un tissage de laines et par une fabrique de feutres pour papeteries, le tout dirigé par MM. Couderc et Triaud.

La commune de Vœuil-et-Giget est parcourue du nord au sud par la route d'Angoulême à Montmoreau (route départementale n° 1 d'Angoulême à La Roche-Chalais), de

laquelle se détache, près du village de Tivoli, la route départementale n° 15 d'Angoulême à Mouthiers. Un chemin d'intérêt commun, fort bien entretenu, relie le bourg de Vœuil d'un côté à La Couronne et de l'autre à Torsac.

Le bourg de Vœuil (95 hab.), à huit kilomètres sud d'Angoulême est bâti au fond de la gorge sauvage que parcourt la Charrau. La route de Montmoreau le traverse du nord au sud. Les maisons sont, en général, bien bâties et son aspect est des plus riants.

L'église de Vœuil n'a de remarquable que son ancienneté ; elle est de pur style roman. Lors de la vente des biens nationaux, sous la Révolution, cette église fut vendue à un propriétaire, qui la transforma en grange. Elle ne fut rendue au culte qu'en 1837, et, quelques années plus tard, un homme de bien, M. Bolle, la fit restaurer à ses frais, conjointement avec Mgr Guigou, évêque d'Angoulême.

L'autre chef-lieu de la commune, Giget (120 hab.), est le centre le plus peuplé. Ce village est construit au-dessus de la vallée des Eaux-Clares, dans une situation des plus agréables. Giget avait autrefois une église souterraine, dont il ne reste que quelques vestiges. À en juger par ces vestiges, cette église devait être très intéressante.

Nous pouvons citer également les centres de population suivants : Lesterling (40 hab.), à cinq cents mètres du bourg, hameau construit au sommet d'un rocher, qui domine le cours de la Charrau ; le Petit-Giget (17 hab.), et Tivoli (15 hab.), sur la route de Montmoreau ; Bompert, qui a donné son nom à de vastes carrières ; Bourrisson, sur la Charrau, où se trouve la fabrique de feutres de MM. Couderc et Triaud ; le Plessis, où l'on voit une magnifique propriété, etc...

En face de l'usine de Bourrisson se trouve le fameux Camp de Vœuil, que nous croyons devoir décrire ici, bien qu'il appartienne à la commune de Mouthiers. C'est une enceinte, de forme presque ronde, mesurant environ

soixante-cinq mètres dans sa plus grande longueur, du midi au nord, sur trente-trois mètres de largeur, de l'est à l'ouest. Sur trois côtés, au nord, à l'est et à l'ouest, cette enceinte est entourée de rochers à pic, qui se projettent comme des fortifications naturelles, suspendues parfois à quinze mètres d'élévation au-dessus de la vallée. La face méridionale est protégée par une jetée de six mètres de hauteur, ayant à la base une épaisseur de douze mètres et au sommet une largeur d'un mètre. A chaque extrémité de cette jetée, on a ménagé un espace vide de deux mètres de largeur. Ces deux ouvertures devaient, selon toute vraisemblance, servir d'issues.

A quelle époque peut remonter l'établissement de ce camp ? Les avis sont partagés : alors que certains y voient un camp romain, d'autres supposent que ce pourrait bien être un des camps formés par Clovis, lors de son expédition d'Aquitaine, d'autres enfin, se basant sur le nom donné par les habitants à ce lieu, qu'ils appellent Fort des Anglais, pensent que l'établissement du camp de Vœuil remonte seulement au treizième ou au quatorzième siècle, lors de la rivalité de la France et de l'Angleterre. A notre avis, il est probable que ce fut en premier lieu un camp romain, qui plus tard, aura été utilisé par les Anglais, pendant la guerre de Cent ans.

CANTON D'ANGOULÊME NORD

Superficie = 19.430 hect. 58 ; Population = 20.629 habitants.

Ce canton est, de tous ceux qui composent le département, celui dont la population est le plus dense. On y trouve, en effet, une moyenne de cent six habitants par kilomètre carré ; et, dans la vallée de la Touvre, la densité de la population s'élève même à trois cent vingt-sept habitants par kilomètre carré.

Cela tient à la grande importance industrielle de cette vallée, et ; si nous comparons les chiffres d'aujourd'hui à ceux d'il y a cinquante ans, nous voyons que la population des communes industrielles de Gond-Pontouvre, l'Isle d'Espagnac, Ruelle et Magnac a plus que doublé (10.461 habitants au lieu de 4.620), alors que la commune essentiellement agricole de Champniers a perdu près de la moitié de sa population (2.601 habitants au lieu de 4.532). Rien ne peut montrer d'une façon plus saisissante que cette constatation brutale, combien est rapide la dépopulation de nos campagnes.

Ce canton, qui s'étend en forme d'éventail, autour de la ville d'Angoulême, est très varié d'aspect. Le centre en est occupé par la riante vallée de la Touvre, aux rives ombragées de grands arbres et dont le cours est parsemé de nombreux îlots verdoyants.

Là, l'industrie règne en souveraine ; papeteries, minoteries, fabriques de feutres se succèdent sans interruption, et, les dominant de toute son importance, la fonderie de Ruelle groupe sur les deux rives ses nombreux et vastes ateliers.

Au sud, s'étend une contrée accidentée, limitée par la vallée de l'Anguienne, et traversée par le ravissant vallon de L'Echelle.

La partie orientale comprend un plateau élevé, qui supporte les magnifiques forêts domaniales de Bois-Blanc et de la Braconne, cette dernière s'étendant également sur le canton voisin de Larochefoucauld.

Tout le nord du canton est occupé par la vaste commune de Champniers, la troisième du département comme superficie, commune essentiellement agricole, arrosée et fertilisée par de nombreux cours d'eau, tels que l'Argence, affluent de la Charente, et le ruisseau de Viville, affluent de la Touvre.

La partie occidentale, arrosée par la Charente, est d'une très grande fertilité ; les cultures maraîchères y sont en grand honneur et les produits qu'on y récolte alimentent en grande partie le marché de la ville d'Angoulême.

Le canton d'Angoulême-Nord comprend les treize communes suivantes : Gond-Pontouvre, Ruelle-sur-Touvre, l'Isle d'Espagnac, Soyaux, Magnac-sur-Touvre, Touvre, Garat, Bouex, Mornac, Champniers, Balzac, Saint-Yrieix et Fléac.

COMMUNE DE GOND PONTOUVRE

Superficie = 743 hect. 92 ; Population = 3.338 habitants.

La première commune que l'on rencontre en quittant Angoulême par la route nationale de Paris, est celle de Gond-Pontouvre, la deuxième du canton comme population, bien qu'elle soit une des moins étendues.

C'est tout récemment que cette commune a changé son ancien nom de l'Houmeau-Pontouvre en celui de Gond-Pontouvre, réunissant ainsi dans son appellation les noms de ses deux principales agglomérations.

Ce qui donne à cette commune une importance considérable, c'est sa situation exceptionnelle. Les deux cours d'eau les plus importants de l'arrondissement, la Charente et la Touvre, l'arrosent et la fertilisent. Mais les vallées de ces deux rivières présentent un aspect bien différent : alors que, le long de la Touvre, l'activité industrielle se manifeste, pour ainsi dire, à chaque pas, la Charente, au cours plus tranquille, coule au milieu de prairies verdoyantes et de champs fertiles qui produisent en abondance les fruits et les légumes.

Le nord de la commune comprend une suite de collines, sur le flanc desquelles, avant les ravages du phylloxéra, la vigne étendait ses rameaux chargés de grappes vermeilles. Aujourd'hui, cette source de richesses a presque complètement disparu.

La commune de Gond-Pontouvre est donc à la fois agricole et industrielle et sa richesse industrielle ne le cède en rien à sa richesse agricole, si même elle ne lui est supérieure.

En première ligne, nous devons citer les importantes minoteries, mises en mouvement par les eaux de la Touvre. Ces moulins, qui datent d'une époque reculée, devaient au Moyen-Age, une forte redevance aux comtes d'Angoulême. Mais, dès le quinzième siècle, ils étaient parvenus à s'affranchir de cet impôt onéreux. Les principaux de ces moulins sont installés au Gond, au Pontouvre et à Bourlion.

Aux Fontenelles près du Pontouvre, sont exploités des fours à chaux importants.

De nombreuses et belles voies de communication facilitent aux habitants l'écoulement de leurs produits, tant industriels qu'agricoles. C'est d'abord la route nationale de Paris en Espagne, qui traverse le bourg du Pontouvre dans toute sa longueur. Viennent ensuite la route d'Agrès (chemin de grande communication n° 12 de Chasseneuil à Archiac) et la route d'Angoulême à Vars (chemin de grande communication n° 18 de Saint-Antoine à Chef-Boutonne). Ce dernier dessert les villages importants du Gond, de Roffit et de Chalonne.

La commune de Gond-Pontouvre est également desservie par la ligne de chemin de fer d'intérêt local d'Angoulême à St-Angeau.

De plus, un chemin d'intérêt commun, venu de Ruelle, traverse le bourg du Pontouvre, franchit la Charente, à Roffit, sur un pont de construction récente et se dirige vers Saint-Yrieix.

Le Pontouvre (595 hab.), situé, ainsi que son nom l'indique, sur la Touvre, à trois kilomètres nord d'Angoulême, siège d'un bureau de poste, ne possède rien de remarquable en dehors de ses établissements industriels et de sa pittoresque situation sur les deux rives de la rivière. On y remarque l'importante minoterie de M. François Rivaud et celle de M. Rivet.

Pour le culte, la commune est rattachée à la paroisse Saint-Jacques-de-l' Houmeau, à Angoulême.

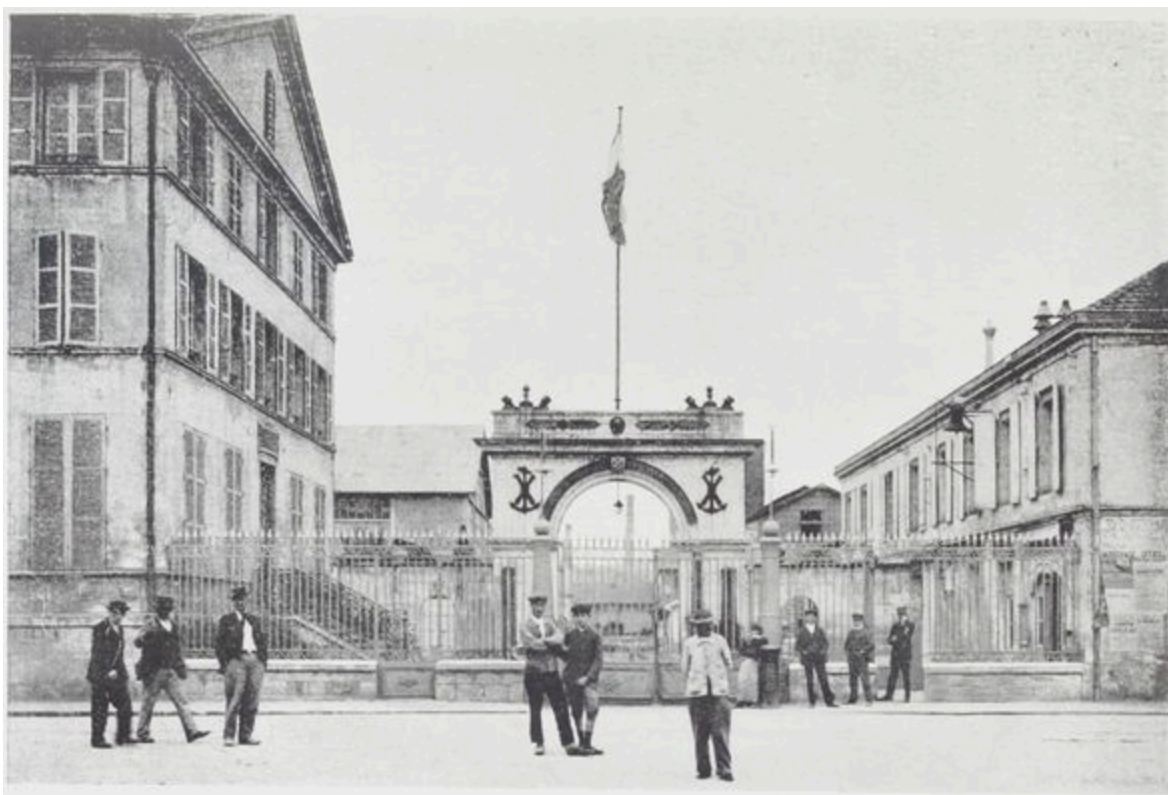
Autrefois, le Pontouvre possédait un temple, où les protestants venaient pratiquer leur religion, à l'époque où il leur était interdit d'exercer leur culte dans l'intérieur des villes. Quelques années après la Révocation de l'Edit de Nantes, ce temple fut détruit par les écoliers d'Angoulême.

Un ancien et bizarre usage, qui remonte au temps du roi François 1^{er}, subsiste encore aujourd'hui. Tous les ans, le jour du mercredi des Cendres, une troupe de jeunes gens, masqués et costumés, parcourent une partie de la commune. Devant eux marche un âne, portant un mannequin qui représente Mardi-Gras. Lorsque la cavalcade est revenue sur le pont de la Touvre, Mardi-Gras est précipité dans la rivière, et aussitôt de nombreux bateaux se dirigent vers lui pour le repêcher ; car c'est un honneur pour celui qui arrive le premier.

ENTRÉE DE LA FONDERIE DE RUELLE

(Photographie MAUREL.).

Impr. L. COQUEMARD et Cie



Cette cérémonie burlesque n'a rien de remarquable par elle-même ; mais, surtout lorsque le temps est beau, elle attire d'Angoulême et des environs une foule nombreuse de promeneurs et donne à la commune une animation extraordinaire.

Le Gond (295 hab.) est, avec le Pontouvre, le village le plus important de la commune au point de vue industriel. Il est également situé sur la Touvre, qui y fait mouvoir de nombreuses usines, notamment la belle minoterie de M. Dindinaud et l'importante manufacture de feutres de M. Régnier, magnifique usine qui occupe plus de trois cents ouvriers et ouvrières.

Les Bourguets (137 hab.), Les Blanchards (101 hab.), Les Mesnards (177 hab.), Roffit (86 hab.), forment une suite de maisons, à peu près ininterrompue, partant du pont du Gond et se prolongeant sur la route de Vars. Ce sont des villages essentiellement agricoles, dont les jardins fournissent une partie des fruits et des légumes qui se vendent sur le marché d'Angoulême.

A l'extrémité nord de la commune se trouve le village de Chalonne (71 hab.), qui possède quelques moulins importants, mûs par la Charente. On y remarque une belle habitation, appartenant à M. Pinaud, et construite sur l'emplacement d'un vieux château, dont il ne reste qu'une salle voûtée. De cette habitation, bâtie sur le sommet d'un coteau, on jouit d'une vue magnifique sur la vallée de la Charente.

Près du village de Foulpougne (76 hab.), bâti dans un site ravissant sur les bords de la Touvre, se trouvent les machines élévatoires qui amènent les eaux de la rivière jusque sur le plateau d'Angoulême. Ces eaux sont captées à la source même de la Touvre et fournissent à la ville d'Angoulême une eau pure et salubre,

Les autres villages de la commune sont : l'Etang (493 hab.), près du faubourg de la Madeleine d'Angoulême ; le Terrier (539 hab.), longue suite de maisons faisant suite au

faubourg de l'Houmeau, sur la route de Paris ; les Lignes (97 hab.), entre l'Etang et le Terrier ; les Longées (142 hab.), entre la mairie de la commune et la route de Paris ; Pisany (114 hab.), et la Garenne (71 hab.), sur la route de Paris ; Bourlion (36 hab.), avec de belles minoteries, notamment celle de M. Péraud ; enfin Rochine (171 hab.), qui possède l'usine électrique des tramways d'Angoulême et de vastes ateliers dépendant de la compagnie d'Orléans. Ces ateliers, où devaient se réparer les machines et les wagons, n'ont jamais servi à cet usage, l'influence de M. Magne, alors ministre, ayant fait attribuer à Périgueux un privilège, qui avait été accordé à Angoulême, comme compensation au préjudice causé au port de l'Houmeau par la construction de la ligne de chemin de fer. Ils tombent aujourd'hui en ruines.

COMMUNE DE RUELLE-SUR-TOUVRE

Superficie = 1.068 hectares 54 ; Population = 4.187 habitants.

Au Moyen Age, Ruelle était un fief dépendant de la seigneurie de la Tranchade et appartenant à la famille Birot.

On remarquait, à cette époque, à l'endroit où s'élèvent aujourd' hui les magnifiques bâtiments de la fonderie, un petit moulin à papier qui, en 1723, appartenait aux frères de la Tâche. En 1750, ce moulin passa entre les mains d'un homme qu'Angoulême peut, à bon droit, se glorifier de compter au nombre de ses enfants, et auquel Ruelle doit son importance actuelle.

Marc-René, marquis de Montalembert, naquit à Angoulême le 16 juillet 1714. A l'âge de dix-huit ans il s'engagea dans le régiment du prince de Conti et se distingua tout d'abord dans la guerre de la succession de Pologne, notamment aux sièges de Kehl et de Philipsbourg. Plus tard, en 1743, nous le voyons faire la campagne d'Italie, comme capitaine des gardes du prince de Conti, et il assiste à la campagne de Flandre en 1746.

Mais, même au milieu du fracas des armes et du bruit des camps, il ne cesse de mûrir l'idée dominante de sa vie, et, lorsqu'en 1748, le traité d'Aix-la-Chapelle vient rendre la paix à l'Europe, il consacre les loisirs de cette paix à la réalisation de ses projets. En 1750, il devient acquéreur du moulin de Ruelle et établit à sa place une forge destinée, d'après ses plans, à fournir des pièces de canon de fort calibre.

Il semble qu'il pressentait pour la France une guerre générale pour laquelle la nation aurait besoin de toutes ses ressources. Sa tentative réussit, et la fonderie de Ruelle commençait à prospérer, lorsque le gouvernement égoïste de Louis XV se saisit arbitrairement de l'usine, sans offrir aucune indemnité au marquis.

A demi ruiné, ce dernier reprit la vie des camps et rendit de grands services pendant la guerre de Sept ans. Ce fut après cette guerre, désastreuse pour notre marine et pour nos colonies, que Montalembert présenta au duc de Choiseul, alors ministre, son Mémoire sur les Fortifications. Ses plans, ainsi que cela arrive généralement pour les idées nouvelles, furent amèrement critiqués ; les ingénieurs déclarèrent son système impraticable et surtout trop dispendieux. Il faudrait des millions, disaient-ils, pour construire un de ces forts que proposait le marquis, et ses canons, d'un trop fort calibre, feraient crouler l'édifice rien que par la commotion que provoqueraient leurs décharges.

Malgré toutes ces difficultés, le marquis ne se découragea pas, et, pour répondre victorieusement à ses détracteurs, il fit construire à ses frais, son fort de l'île d'Aix, qui coûta seulement huit cent mille livres et dont la solidité résista à toutes les expériences. Du reste, les Allemands mirent ses idées à profit, et de nombreuses places d'Outre-Rhin, notamment celle de Coblenz, ont été fortifiées d'après ses plans.

Cependant, à force de démarches et de réclamations, Montalembert finit par obtenir du gouvernement une indemnité de vingt mille livres de rentes pour sa forge de Ruelle, indemnité qui, du reste, ne lui fut jamais payée.

Lorsqu'arriva la Révolution, le marquis l'accepta d'abord franchement ; puis, effrayé par la loi des suspects, il émigra. Mais, lorsque la France, ayant à lutter contre l'Europe entière, coalisée contre elle, fit appel à tous ses enfants, Montalembert comprit que tous, dans ce moment suprême, devaient apporter leur concours à la défense de

la patrie ; il rentra en France et vint mettre sa vieille expérience et sa grande science militaire à la disposition du Comité de salut public, qui utilisa souvent ses services.

Il mourut le 29 mars 1800, à l'âge de quatre-vingt-six ans, laissant comme témoignage grandiose de son génie cette fonderie de Ruelle, dont nous allons retracer l'histoire, après avoir retracé la vie de son fondateur.

Depuis quelques années, le buste de cet homme remarquable orne le terre-plein du pont de Ruelle.

Celui qui visite aujourd'hui la fonderie de Ruelle ne pourrait se faire aucune idée de ce qu'elle était lors de sa fondation. Des anciens bâtiments il ne reste absolument rien.

Dans le principe, les ateliers de la fonderie se trouvaient disséminés le long des rives de la Touvre, et cet établissement possédait même des annexes en dehors de Ruelle, entre autres à Forge Neuve, dans le Périgord et au Gond, près d'Angoulême.

Ce qui prouve la grande importance prise par l'usine de Ruelle, dès l'année 1785, c'est qu'à cette époque les canons fondus dans les autres fonderies de l'Etat, et notamment à Indret, étaient envoyés à Ruelle, pour y être forés.

La fonderie de Ruelle contribua puissamment à la reconstitution de notre matériel de guerre, après les désastres maritimes de la guerre de Sept ans. Pendant la Révolution, elle prit encore une plus grande importance. Il manquait à la France six mille pièces de canons pour armer les vaisseaux dont la construction était décidée. Pour activer les travaux, il fallut chercher des procédés nouveaux de fabrication.

Un employait à cette époque le moulage en terre, qui donnait d'excellents résultats, mais qui avait le grave inconvénient de demander trop de temps pour la fabrication des moules ; on remplaça alors le moulage en terre par le moulage en sable beaucoup plus expéditif.

De plus, comme, en ce temps de disette, le gouvernement ne pouvait payer les ouvriers qu'avec des assignats sans valeur, il dut leur procurer en nature des moyens d'existence, et il y parvint au moyen de réquisitions dans le genre de celle qui suit, et que nous donnons à titre de curiosité.

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
COMMISSION DES SUBSISTANCES ET
APPROVISIONNEMENTS DE LA RÉPUBLIQUE.

Séance du 2 ventôse, l'an II de la République
Française, une et indivisible.

« La Commission, instruite des besoins de subsistances qu'éprouve

« la Fonderie de Ruelle, située dans le district d'Angoulême, dépar-

« tement de la Charente, et voulant y pourvoir de la manière la

« plus efficace, arrête les dispositions suivantes :

« ARTICLE PREMIER. — Le district de Confolens, département de la

« Charente, est requis de fournir aux préposés de la Fonderie

« de Ruelle, située dans le district d'Angoulême, la quantité de

« deux cent dix quintaux de blé à la présentation du présent

« arrêté.

« ARTICLE 2. — Les administrateurs du district requis fourniront

« tous les moyens de transport les plus actifs aux citoyens envoyés

« pour faire enlever ces grains, dont le prix sera payé par eux.

« ARTICLE 3. — Les administrateurs rendront compte à la Com-
« mission, au plus tard dans la décade qui suivra la réception du
« présent arrêté, des diligences qu'ils auront faites pour l'exécution
« de cette mesure importante. »

Fait à la Commission, les jour, mois et an que
dessus.

Le président de la Commission :
BRUNET.

C'est seulement à partir de 1803 que la fonderie de Ruelle fut mise en régie et exploitée directement par l'Etat. Jusqu'à cette époque, elle avait été cédée à des entrepreneurs, placés sous la surveillance d'un inspecteur choisi parmi les officiers généraux de l'artillerie de marine. C'est aussi à cette époque que les anciens bâtiments de 1752 furent démolis et reconstruits sur un plan méthodique et bien entendu.

Les perfectionnements apportés à l'artillerie nécessitaient un outillage de plus en plus parfait. En 1827, la fonderie de Ruelle comprenait deux hauts fourneaux, six fours à reverbère, dix-huit bancs de forage et des ateliers spéciaux pour la préparation des minerais, ainsi que pour la charpenterie et la serrurerie.

A partir de cette époque, le fondage des bouches à feu en première fusion fut complètement abandonné, et, en 1831, on construisit une nouvelle fonderie avec six fours à reverbère.

En 1841, le personnel et le matériel de la fonderie de Rochefort furent dirigés sur Ruelle, qui prit une nouvelle

extension, et, en 1844, la fonderie et la forerie pour l'artillerie en bronze furent en pleine activité.

De 1855 à 1860, on fabriqua à Ruelle un grand nombre de pièces rayées et, pour donner à ces pièces une plus grande force de résistance, un frettage continu, composé de frettes en acier puddlé, fut appliqué dans toute la longueur du renfort des canons. L'année suivante, au moyen d'un mécanisme très simple, on put opérer le chargement des bouches à feu par la culasse.

Mais c'est surtout depuis 1880 que la fonderie de Ruelle a pris une importance considérable. Elle s'est augmentée du personnel de la fonderie de Nevers et, sous l'habile direction du colonel du Pan, de nombreuses améliorations y ont été réalisées. L'atelier pour les canons de gros calibre a été installé et l'étendue des ateliers d'ajustage a été doublé ; les bâtiments des hauts fourneaux ont été démolis et reconstruits sur des plans plus vastes ; enfin on a créé un atelier spécialement consacré à la fabrication des culasses de canon.

Aujourd'hui la fonderie de Ruelle forme un établissement unique en son genre, non seulement en France, mais même en Europe.

L'épaisseur de plus en plus grande, donnée aux plaques de blindage des navires, a amené l'artillerie à créer des bouches à feu de dimensions colossales, et Ruelle fabrique aujourd'hui d'énormes pièces qui ont nécessité la transformation complète de l'outillage.

La force motrice est fournie en grande partie par la Touvre qui produit une force moyenne de deux cent soixante chevaux.

La fonderie de Ruelle est reliée directement par un chemin de fer au port de l'Houmeau, où se trouve un puissant appareil hydraulique, qui permet de charger sur les bateaux affectés à cet usage les canons les plus pesants.

En dehors de la fonderie nationale, Ruelle possède quelques autres établissements industriels importants,

parmi lesquels nous citerons : la papeterie de Villement, à M. Alamigeon ; les minoteries de Fissac, à MM. Guimard et Albert et le moulin de La Terrière à M. Chapuzet.

VALLÉE DE L'ANGUIENNE (COMMUNE DE SOYAUX)

(Photographie Maurel)

Impr. L. COQUIMARD et Cie



La Touvre parcourt tout le sud de la commune dans une vallée des plus fertiles, où l'on rencontre principalement d'excellentes prairies. Le reste de la commune, et principalement le nord-est, est très accidenté ; quelques vignobles ont été reconstitués sur les coteaux qui avoisinent la Fontaine des Riffauds.

La route nationale de Clermont à Saintes traverse la commune dans toute sa longueur ; elle franchit la Touvre sur un beau pont construit en 1846. Un autre pont, récemment construit, traverse la Touvre derrière les bâtiments de la fonderie. Ruelle est également desservi par la route de Sainte-Catherine à La Chignolle (chemin de

grande communication n° 23 du Pas de Fontaine à Chef Boutonne). De plus un chemin d'intérêt commun unit le bourg de Ruelle aux communes voisines de Touvre et de Gond-Pontouvre.

Le bourg de Ruelle (732 hab.), est situé sur la Touvre, à une faible distance de la route nationale et à sept kilomètres nord-est d'Angoulême. On y remarque un beau groupe scolaire ; l'église serait insignifiante, si elle ne possédait un retable d'autel et une chaire remarquables par les belles sculptures dont ils sont ornés.

Des foires très importantes, surtout pour le bétail, se tiennent le 4 de chaque mois au bourg de Ruelle.

C'est au Maine-Gagnaud (963 hab.) que sont les immenses constructions de la Fonderie. On y remarque également un vieux logis d'une architecture très ordinaire, qui se recommande au voyageur par le souvenir de François I^{er}. Ce prince s'y arrêta au retour d'une visite aux sources de la Touvre, et, pour y laisser une trace de son passage, il fit édifier tout auprès une petite fontaine d'une architecture d'assez bon goût, que l'on peut voir encore près de la Touvre.

Le bourg et le Maine-Gagnaud forment, avec le Pont (603 hab.) et le Quartier-Neuf (223 hab.), l'agglomération à laquelle on donne le nom de Ville de Ruelle et qui compte 2.521 habitants.

Un important bureau de poste dessert la commune.

Entre la Fonderie et le village de Vaugeline (202 hab.) se trouve le champ d'épreuves pour les canons fabriqués à la Fonderie.

Les Seguins (350 hab.) et Fissac (299 hab.) sont séparés seulement par la Touvre. Dans ce dernier village on peut remarquer l'ancien logis dans lequel se retira le duc de Montpensier, après avoir échoué dans sa tentative de prise de possession d'Angoulême pour le compte du duc d'Anjou.

Les autres villages de la commune sont : La Terrière (62 hab.), avec des moulins importants ; les Riffauds (205 hab.), au sommet d'une haute colline d'où l'on jouit d'une vue magnifique ; Villement (141 hab.) où l'on remarque la magnifique papeterie de M. Alamigeon ; Belair (177 hab.), sur la route nationale ; la Fontaine des Riffauds, Chez-Tendry, Les Arnauds et le Bourg-Clavaud.

COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAIGNAC

Superficie = 594 hect. 36 ; Population = 1.135 habitants.

Bien qu'elle soit, comme superficie, la plus petite du canton, la commune de l'Isle-d'Espagnac n'en possède pas moins une population relativement élevée, qu'elle doit à sa situation entre la ville d'Angoulême et la commune de Ruelle.

Grâce à sa proximité d'Angoulême, cette commune trouve facilement l'écoulement de ses produits agricoles, notamment du lait, que fournissent ses vaches, engraisées dans les excellentes prairies que baignent la Touvre et son petit affluent, la Font-Noire.

D'autre part, de nombreux ouvriers de la Fonderie de Ruelle élisent domicile dans cette commune, qui en est à peine éloignée de deux kilomètres.

La commune de l'Isle-d'Espagnac, limitée au nord par la Touvre, est arrosée principalement par le ruisseau de la Font-Noire, qui, sorti des gorges d'Entreroche, parcourt la commune du sud-est au nord-ouest, actionne à Chaumontet, la fabrique de lampisterie en cuivre de M. Fourchereau-Robichon, et rejoint la Touvre après avoir fertilisé le sol sur son passage.

Au sud, le terrain est accidenté, boisé et peu fertile ; on y exploitait autrefois des carrières importantes, dont on ne retire plus aujourd'hui que des pavés et des moellons.

D'importantes voies de communication desservent la commune de l'Isle-d'Espagnac ; c'est, en premier lieu, la route nationale de Saintes à Clermont et la route de Montbron (chemin de grande communication n° 3 d'Angoulême à Séréilhac), qui se rejoignent au carrefour de

la Maison d'Ardoises, pour se séparer aussitôt et prendre, la première, la direction de Ruelle, la seconde, celle de Magnac.

La route nationale traverse la commune dans toute sa longueur et dessert les villages importants de la Maladrie (234 habit.), qui possédait autrefois un hôpital pour les lépreux, du Grand-Chemin (165 hab.) et du Buisson (139 hab.).

Le village du Grand-Chemin ne fait, pour ainsi dire, qu'un avec son voisin, Chaumontet (195 hab.), et est souvent compris sous la même appellation. L'ensemble de ces deux villages forme le centre de population le plus important de la commune.

La route de Montbron dessert l'importante fabrique de poteries de la Genévrière. Enfin des chemins d'intérêt commun relient l'Isle d'Espagnac aux communes voisines de Gond-Pontouvre et de Soyaux.

Cette commune est également desservie par la petite ligne d'intérêt local d'Angoulême à Montbron. Elle possède un bureau de poste.

Le bourg de l'Isle-d'Espagnac (119 hab.), à quatre kilomètres nord-est d'Angoulême, est construit dans une situation des plus riantes, près du ruisseau de la Font-Noire. Son église, placée sous le vocable de Saint-Michel, a dû être édifiée pendant la domination anglaise et mérite à ce sujet l'attention des archéologues. On y remarque une statue en pierre de la Vierge, qui doit être conservée comme un des rares spécimens de la sculpture du Moyen-Age, dans notre pays d'Angoumois.

Les registres de l'Etat-Civil remontent à l'année 1636.

La commune possède quelques autres villages, parmi lesquels nous citerons le Gros-Pierre (46 hab.).

Coquettement assis sur le flanc d'une colline, le château de Pindray dresse ses tourelles au-dessus du bourg de l'Isle-d'Espagnac. Ce petit logis date du dix-septième siècle

et a appartenu à la famille du même nom. C'est aujourd'hui la propriété de M. Brangier.

COMMUNE DE MAGNAC-SUR-TOUVRE

Superficie = 783 hect. 48 ; Population = 1.801 habitants.

Aussitôt après avoir quitté Ruelle par la route de Sainte-Catherine, on pénètre sur le territoire de la commune de Magnac-sur-Touvre, commune essentiellement industrielle, comme le sont, du reste, toutes les communes arrosées par cette rivière travailleuse qu'est la Touvre.

Deux établissements de premier ordre, les papeteries de Veuze et de Maumont, mises en mouvement par les eaux de la rivière, occupent un grand nombre d'ouvriers. La première de ces usines, dirigée par M. Dubois, mérite une mention particulière ; c'est, en effet, dans cette usine que fut installée, en 1828, la première machine à papier continu qui ait fonctionné dans notre pays. L'usine de Maumont, tout aussi importante, est actuellement dirigée par MM. Chauveau frères.

Un grand nombre d'ouvriers de la londerie de Ruelle habitent également la commune de Magnac ; aussi une population de dix-huit cents habitants est-elle répandue sur les sept cent quatre-vingt trois hectares que comporte l'étendue de la commune, soit une moyenne de deux-cent trente habitants par kilomètre carré.

Le sol, principalement dans la vallée de la Touvre, est assez fertile et produit en assez grande quantité les différentes céréales. On y rencontre également de bonnes prairies ; mais le pays est peu boisé. Le sud et l'ouest de la commune sont très montueux et moins fertiles.

Le petit ruisseau, qui sort de la fontaine de Rochejoubert et qui se jette dans l'Echelle, forme la limite méridionale de la commune et le ruisseau de la Font-Noire la borne à l'ouest.

La commune de Magnac possède une station importante sur la ligne d'Angoulême à Limoges, à l'endroit où la ligne de Périgueux se détache de cette dernière ligne. De plus, les chemins de fer économiques y possèdent également une station, sur la ligne d'Angoulême à Montbron. La route de Champniers à Sainte-Catherine (chemin de grande communication n° 23 du Pas de Fontaine à Chef-Boutonne) et la route de Montbron (chemin de grande communication n° 3 d'Angoulême à Séréilhac) se croisent au bourg de Magnac. Cette dernière route traverse la Touvre, très large en cet endroit, sur un beau pont.

Le bourg (on pourrait dire la petite ville) de Magnac (567 hab.) est très agréablement situé, sur les bords de la Touvre, à huit kilomètres est d'Angoulême. Il possède une étude de notaire. C'est un but d'excursion très fréquenté par la population d'Angoulême.

L'église est très remarquable. Elle affecte la forme d'une croix grecque, avec cette particularité que la coupole qui porte le clocher n'est pas au centre de l'édifice, la partie qui renferme le sanctuaire étant moins longue que les autres bras de la croix. Le clocher est à deux étages : le premier étage est orné sur chaque face de quatre arcatures aveugles ; le second est percé de deux baies romanes géminées.

La sculpture de l'ensemble est sobre, mais délicate et d'une grande perfection d'exécution. Le genre d'architecture de cet édifice est peu répandu dans notre pays ; on ne le retrouve que dans un petit nombre d'églises des environs d'Angoulême.

La construction de cette église, en matériaux du pays, est d'une très grande solidité ; l'aspect en est sévère, mais

imposant. C'est un des monuments les plus curieux et les mieux conservés du pays.

Les premiers registres de l'Etat-Civil de Magnac remontent à 1688.

Près de l'usine de Maumont on remarque un ancien logis, qui appartient aujourd'hui à M Callaud-Bellisle. Au seizième siècle, le logis de Maumont appartenait à la famille des Ages. Le 23 mai 1603, Bertrande des Ages, fille de François des Ages, épousa François de Larochefoucauld, seigneur de Bayers, et lui porta en dot la seigneurie de Maumont. Le 28 janvier 1608, cette seigneurie fut vendue à Raymond de Forgue, seigneur de Larochandry, qui la céda, quelques années plus tard, à François Redon, sieur de Neuillac. Par la suite, Maumont passa dans la famille Fé ; un membre de cette famille en a porté le nom jusque vers la fin du dix-neuvième siècle.

Les autres centres de population de la commune sont : Grelet (169 hab.), que l'on peut considérer comme faisant partie de l'agglomération de Ruelle ; Relette (466 hab.), dont les maisons s'étagent sur les flancs du coteau qui domine la Touvre, et qui est habité principalement par des ouvriers de la fonderie ; Bellevue (181 hab.), sur l'ancienne route de Montbron, aujourd'hui déclassée ; la Vallade (119 hab.) et Bussac (56 hab.), dans la partie la plus accidentée de la commune ; Entreroche, au fond d'un cirque de rochers d'où sort le ruisseau de la Font-Noire, et où se trouve le champ de tir de la garnison d'Angoulême.

ROCHERS DE CHAMOULARD (COMMUNE DE PUYS MOYEN)
Photographie MAUREL.

Imprimerie COQUEMARD et Cie



COMMUNE DE TOUVRE

Superficie = 905 hect. ; Population = 555 habitants.

Au sommet d'une colline escarpée, dominant les sources de la Touvre, se dresse une vieille église romane entourée de quelques maisons et les débris informes d'un vieux château.

Le village, c'est le chef-lieu de la petite commune de Touvre, plus remarquable par ses curiosités naturelles que par ses richesses industrielles ou agricoles. Les ruines du château sont appelées improprement dans le pays Château de Ravillac, bien que le régicide n'en ait jamais été le possesseur.

Ces ruines proviennent du château construit, vers l'an 1050, par Guillaume Taillefer, évêque d'Angoulême, pour se défendre dans la lutte qu'il soutenait contre son frère Foulques, comte d'Angoulême. Il n'était pas rare, à cette époque où les luttes entre les seigneurs étaient, pour ainsi dire, journalières, de voir les évêques endosser la cuirasse et soutenir leurs droits, les armes à la main.

Guillaume imita cet exemple et, son frère Foulques s'étant emparé des revenus de l'évêché, il n'hésita pas à entrer en lutte avec lui, pour défendre les prérogatives de son église.

Afin de pouvoir mieux se défendre, il construisit le château de Touvre, dont il fit une forteresse redoutable. La guerre entre les deux frères se termina par des concessions mutuelles, et, à la mort de Guillaume, le château de Touvre devint la possession des comtes d'Angoulême, alors qu'une partie des terres et les droits féodaux restèrent la propriété

des évêques, qui, jusqu'à la Révolution, portèrent le titre de barons de Touvre.

Lorsque, à la mort de Guy de Lusignan, l'Angoumois fut rattaché à la couronne de France, le château de Touvre devint la propriété des rois de France, qui y mirent une garnison et un gouverneur.

Au traité de Brétigny (1360), Touvre fut cédé à l'Angleterre et la garnison française fut remplacée par une garnison anglaise, qui, profitant de la forte position de cette place, promena la terreur dans tout le pays environnant, pillant et incendiant les maisons, ravageant les récoltes, exterminant les habitants.

Cet état de choses dura jusqu'en 1387, époque à laquelle le maréchal de Sancerre, ayant réussi à chasser les Anglais, démantela le château, dont il ne subsista que des débris, qui demeurèrent la propriété des rois de France.

Dans les premières années du dix-huitième siècle, ce qui restait de la seigneurie de Touvre fut vendu douze mille cinq cents livres à Guillaume Deval, président de l'Election d'Angoumois. A cette époque, l'état de délabrement du château était tel qu'en 1738, son propriétaire donna l'autorisation d'y prendre les matériaux nécessaires à la construction d'un bâtiment voisin.

En 1764, M. Caminade de Chatenay, avocat du roi au siège de Cognac, se rendit acquéreur des ruines de Touvre ; mais, en 1779, il dut les rétrocéder au comte d'Artois, qui avait revendiqué ses droits. A la Révolution, elles furent saisies et vendues comme bien national.

Aujourd'hui il ne reste que des vestiges insignifiants de ce qui fut le château de Touvre.

Le moulin, situé sur la Touvre au pied de la colline et qui dépendait du château, porte encore le nom de Moulin du Roi.

La commune de Touvre est très accidentée. Le frais vallon de l'Echelle, petit cours d'eau qui prend sa source à quinze kilomètres de là, près du bourg de Dignac, la

parcourt du sud au nord et s'élargit aux environs du logis de la Lèche, pour former la large et riante vallée de la Touvre.

Ce vallon divise la commune de Touvre en deux parties inégales : la partie orientale, de beaucoup la plus importante, forme un plateau, profondément raviné en certaines parties et couvert par la belle forêt domaniale de Bois-Blanc. A ce plateau se rattache la colline, en forme de promontoire, qui supporte le village de Touvre.

Mais, ce qui attire le plus vivement l'attention, c'est sans contredit la source de la Touvre, qui peut être considérée comme une merveille non seulement de notre département, mais même de la France entière.

Qu'on se figure, s'ouvrant au-dessous des ruines du château de Touvre, un cirque profond, aux pentes escarpées et revêtues d'arbres et de buissons sauvages, au fond duquel l'œil cherche vainement à sonder la profondeur d'une nappe liquide, d'un bleu sombre, dont l'immobilité apparente vous fascine et vous attire : c'est le Dormant, qui, vingt mètres plus loin, rejoint une autre source, le Bouillant, dont l'activité forme un contraste frappant avec la calme tranquillité de son voisin, et que l'on voit sourdre d'un cirque de rochers, sous la forme d'une forte gerbe d'eau, qui s'élève parfois à plus de cinquante centimètres de hauteur.

Ces deux sources forment ce que l'on appelle dans le pays, le Gouffre.

La large rivière, issue de ces deux sources admirables, rejoint la jolie rivière de la Lèche, qui sort elle aussi d'une belle source jaillissante située à cinq cents mètres de là, et dans laquelle s'est jeté le petit ruisseau de l'Echelle.

La Touvre est alors un beau cours d'eau, large de près de cent mètres, qui peut porter bateau et qui, dès sa naissance, fait mouvoir de nombreuses usines. Aussi peut-elle être mise au rang des rivières industrielles les plus importantes de France ; car, sur son cours, qui ne dépasse

pas une douzaine de kilomètres, on rencontre plus de quinze usines de premier ordre, parmi lesquelles la Fonderie nationale de Ruelle tient le premier rang.

La commune de Touvre est peu favorisée au point de vue agricole. Les prairies, arrosées par la Touvre, sont généralement marécageuses et produisent un fourrage de médiocre qualité. Néanmoins, on élève dans la commune une assez grande quantité de vaches laitières.

L'industrie est représentée par l'importante minoterie du Pontil, par l'ancien Moulin du Roi, aujourd'hui transformé en boulangerie, par la papeterie de la Maillerie et par des fours à chaux importants situés à Fourville et aux Villars.

Les deux lignes de chemin de fer d'Angoulême à Limoges et d'Angoulême à Périgueux traversent la commune ; mais la station qui dessert Touvre, à la bifurcation de ces deux lignes, est sur la limite des deux communes et porte le nom de Magnac-Touvre.

Deux chemins de grande communication desservent la commune de Touvre : le chemin n° 3 d'Angoulême à Séreilhac, par Montbron, passe au pied de la colline qui supporte le bourg, et le chemin n° 23, du Pas de Fontaine à Chef-Boutonne, descend des hauteurs de Sainte-Catherine, passe devant le logis de la Lèche et se dirige vers Magnac.

Un chemin d'intérêt commun, partant de la Lèche, met en relations la commune de Touvre avec le bourg de Ruelle.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le bourg de Touvre (39 hab.), situé à neuf kilomètres est d'Angoulême, ne comprend que quelques maisons groupées autour de l'église. Cette dernière, qui date du douzième siècle, a remplacé un édifice plus ancien, dont on aperçoit les traces du côté du nord. La façade comprend un beau portail, accompagné de deux portes aveugles et surmonté d'une grande fenêtre, que domine un parapet établi sur mâchicoulis. L'abside est ornée d'un beau triplet roman.

Les registres de l'Etat-Civil remontent à l'année 1643.

Le Caillou (95 hab.) n'est pas, à proprement parler, un village. C'est un ensemble de maisons disséminées le long de la route de Sainte-Catherine et aux alentours de la gare de Magnac.

Le centre le plus important de la commune est le village de Chez-Lorin (75 hab.), échelonné le long de l'ancienne route de Montbron et qui possède la mairie et la maison d'école.

Le logis que l'on remarque au village de la Lèche (57 hab.), est une ancienne maison noble, qui, vers la fin du seizième siècle, appartenait à Jean des Ages, seigneur de Macqueville. C'est aujourd' hui la propriété de M. Mathé-Dumaine.

Les autres hameaux que nous pouvons citer sont ; Beauregard (60 hab.), sur la lisière de la forêt de Bois-Blanc ; les Gauchons (56 hab.), dans le vallon de l'Echelle ; Chez-Draud (23 hab.), etc..

COMMUNE DE SOYAUX

Superficie = 1272 hectares 47 ; Population = 1630 habitants.

Cette commune doit le chiffre élevé de sa population à sa proximité d'Angoulême. Ses trois centres les plus importants ne sont en réalité que des faubourgs du chef-lieu.

Au point de vue agricole, c'est une des communes les plus déshéritées du département. Très boisée dans sa partie occidentale, elle comprend, à l'est, un vaste plateau stérile, situé entre les vallées de l'Anguienne et de la Font-Noire, où l'on ne rencontre que des landes et des bruyères. Il est impossible d'exprimer le sentiment de tristesse infinie, qui s'empare du touriste, lorsqu'il parcourt cette vaste plaine monotone, où les arbres eux-mêmes ont de la peine à pousser.

On extrait de ces landes un sable rouge qui se prête admirablement à la confection des moules ; aussi la fonderie de Ruelle et les fonderies d'Angoulême en font-elles une grande consommation.

Il y a une soixantaine d'années pourtant, ces landes solitaires présentaient, pendant deux ou trois jours du mois de mai une animation inaccoutumée. Toute la haute société d'Angoulême et du département, une partie même de celle des départements voisins se donnaient rendez-vous dans ces landes pour assister aux courses de chevaux. Mais, depuis que l'hippodrome a été établi sur les chaumes de la Tourette, rien ne vient plus troubler le silence de ces lieux inhabités.

Vers le milieu des landes, au fond d'une sorte de vallon, en forme d'entonnoir, se trouve l'ouverture d'un souterrain qui paraît s'enfoncer assez profondément sous la terre, mais dont on ne connaît pas l'étendue. Au bout de peu de temps, en effet, le touriste assez hardi pour s'y aventurer, est arrêté par une dépression soudaine du sol, et nul encore n'a osé se hasarder au fond de ce précipice.

C'est sur le territoire de cette commune, entre la route de Périgueux et celle d'Angoulême à Séreilhac, que se trouve le champ de manœuvres pour les troupes d'artillerie en garnison à Angoulême,

La commune de Soyaux est traversée dans toute sa largeur, de l'ouest à l'est, par la route nationale d'Angoulême à Périgueux. De plus un bon chemin d'intérêt commun unit le bourg de Soyaux à l'Isle-d'Espagnac et à Magnac.

L'extraction des pierres de taille est une des principales ressources des habitants. On rencontre, en effet, dans la commune de Soyaux, de belles carrières, parmi lesquelles nous citerons celles du Peux et de Bersour, qui ont fourni une partie des pierres employées à la construction de l'Hôtel de Ville d'Angoulême.

Le bourg de Soyaux (125 hab.), à quatre kilomètres est d'Angoulême, est un petit bourg insignifiant, situé près de la route de Périgueux et ne possédant aucun monument digne d'être cité ; son église elle-même n'a de remarquable que son ancienneté ; elle doit dater du onzième siècle.

Grapillet (549 hab.), Toutifaut (237 hab.) et Beaumont (238 hab.) ne forment en réalité qu'une seule agglomération. On peut considérer ces trois villages comme le prolongement du faubourg de la Bussatte, en dehors de la commune d'Angoulême.

A Beaumont se trouvent les vastes ateliers de façonnage du papier de M. Coussot-Desbordes.

En venant d'Angoulême, on rencontre, sur la droite de la route de Périgueux et presque en face du bourg de Soyaux, le village des Pétureaux (64 hab.), remarquable par les restes d'un ancien cimetière, qui a dû être très important et où l'on trouve encore de nombreux cercueils en pierre. Ce devait être le cimetière d'Angoulême pendant les premiers temps du Moyen-Age.

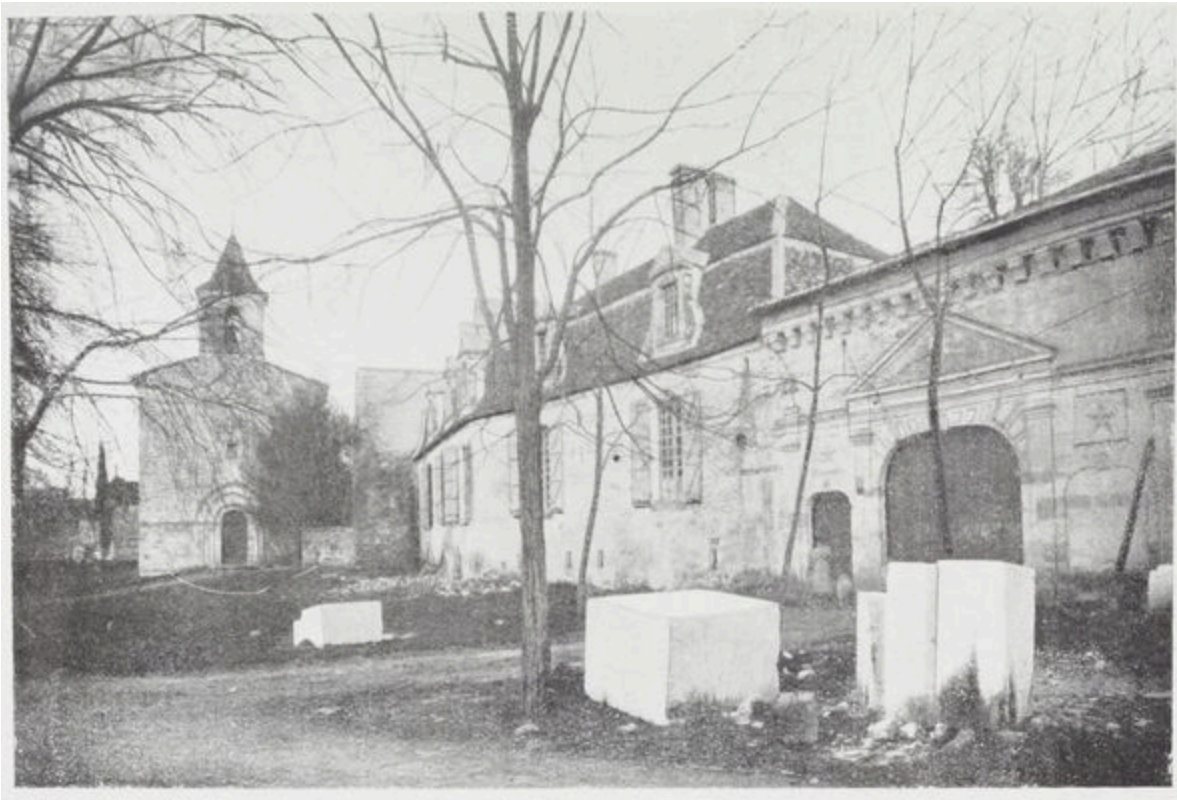
Les autres villages de la commune sont : les Pierrières (116 hab.), agglomération située entre le champ de manœuvres et la route de Montbron ; La Cigogne (41 hab.), hameau près duquel se trouvent les importantes carrières de la Font du Cerisier ; Antournat (70 hab.), sur le sommet d'un coteau boisé ; Recoux (24 hab.), au-dessus de la source de la Font-Noire ; le Pont-de-Vinson (32 hab.), dans la vallée de l'Anguienne ; Lion, dont une partie est comprise dans la commune de Puymoyen ; Montboulard, où l'on remarque la propriété de M. Bourdin, etc...

Sur le sommet d'une colline, dominant l'Anguienne, se voit le logis de Frégeneuil, autrefois siège d'une seigneurie, qui, au milieu du seizième siècle, appartenait à Pierre Géraud, écuyer. Acquis par la famille des Ages, Frégeneuil passa ensuite aux mains de Jacques Le Musnier, seigneur de Moulidars ; plus tard, il fut possédé par la famille Fé, l'une des familles les plus remarquables des environs de Châteauneuf. Après avoir été pendant longtemps la propriété de la famille Vigneron, Frégeneuil appartient aujourd'hui à M. Rivaud.

EGLISE ET CHATEAU DE BOUEX

(Photographie MAUREL)

Imp. COQUEMARD et Cie



COMMUNE DE GARAT

Superficie = 1944 hect. 52 ; Population = 740 habitants.

Avant la Révolution, la commune de Garat formait deux paroisses : Garat et Ladoux. La paroisse de Ladoux comprenait le plateau élevé que parcourt aujourd'hui la route nationale d'Angoulême à Périgueux et s'étendait jusqu'à l'Anguienne, au sud. Elle possédait une église aujourd'hui disparue et dédiée à Sainte-Catherine. Son chef-lieu, Ladoux, a pris le nom de la patronne de son ancienne église, et forme aujourd'hui l'important village de Sainte-Catherine.

Cette partie de la commune de Garat est aride et peu fertile ; les landes, qui couvrent une partie de la commune de Soyaux, se continuent sur son territoire et les habitants ne retirent que des récoltes insuffisantes de ces terrains improductifs.

La partie de la commune formée par l'ancienne paroisse de Garat est beaucoup plus riche. Elle comprend principalement une vaste plaine ondulée, parcourue par le petit ruisseau de l'Echelle, qui arrose d'excellentes prairies ; aussi l'élevage du bétail est-il en honneur dans cette commune. On y engraisse surtout de très beaux bœufs, qui alimentent les foires d'Angoulême, ainsi que celles qui se tiennent au bourg de Garat le 3 de chaque mois. Le nord-est de la commune est couvert par la forêt domaniale de Bois-Blanc.

La commune de Garat est principalement agricole ; cependant certaines industries y sont prospères. De très importantes carrières de pierres de taille ont été ouvertes dans le flanc des collines, notamment au Bois Baluet et au

Moulin Barré ; l'Echelle fait mouvoir deux moulins à blé, au Bas-Arsac et au Picard, et l'on trouve des tuileries et des fours à chaux importants à Chément, à la Tuilerie de la Croix et à Denat.

La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Périgueux suit toute la vallée de l'Echelle et possède une station, qui dessert en même temps la commune de Garat et sa voisine, la commune de Bouex. A Sainte-Catherine, se détachent de la route de Périgueux deux routes importantes : la route d'Angoulême à Nontron (chemin de grande communication n° 4) et la route de Sainte-Catherine à Champniers (chemin de grande communication n° 23 du Pas de Fontaine à Chef-Boutonne).

La route de Nontron dessert les importantes tuileries de Denat. Un chemin d'intérêt commun se détache de cette route, traverse le bourg de Garat et se dirige vers le Quéroy, dans la commune voisine de Mornac.

Sur le territoire de la commune de Garat, dans une très forte position dominant l'Anguienne, se trouve le château de La Tranchade. C'était, au Moyen-Age, le siège d'une des plus importantes seigneuries de l'Angoumois ; ses limites probables étaient : au nord, la rivière de la Touvre ; à l'est, le ruisseau de l'Echelle et au sud, les Eaux-Claires. Elle avait dans sa dépendance Ladoux, Garat, Dirac, Magnac, l'Isle-d'Espagnac, Soyaux et Hurtebise.

Au douzième siècle, La Tranchade était un des nombreux domaines des moines de Saint-Cybard, qui le cédèrent à un certain Gérard Ramnulphe, moyennant une redevance de dix sols à chaque changement de seigneur, plus la dîme et la moitié des moulins qui pourraient y être construits.

Au quatorzième siècle, la seigneurie de La Tranchade appartenait aux seigneurs de Pressac ; au quinzième, un membre de la famille Saint-Gelais en devint propriétaire ; puis elle passa entre les mains de la famille Nesmond. Enfin, au dix-septième siècle, Jean Normand de Puygrelier,

troisième du nom, acquit la seigneurie de La Tranchade de la famille de Lambertic.

La famille Normand, qui devait sa noblesse aux nombreuses charges communales qu'elle avait remplies avec honneur à la mairie d'Angoulême, changea alors son nom de Puygrelier en celui de La Tranchade, qu'elle porte encore.

Le château de La Tranchade date de deux époques : la partie la plus ancienne a été construite vers la fin du quatorzième siècle par Aymard de Pressac ; l'autre partie a été édifiée par les Normand, dont l'écusson a été gravé dans le rocher des douves.

Pendant les troubles qui agitèrent le pays, lors de la minorité du roi Louis XIV, le château de La Tranchade fut assiégé par les Frondeurs. La garnison tint bon et résista à plusieurs assauts.

Le bourg de Garat (81 hab.), à neuf kilomètres est d'Angoulême, est situé sur le chemin d'intérêt commun de Sainte-Catherine au Quéroy ; il possède un bureau de poste. L'église, dédiée à Saint-Pierre-ès-liens, date du douzième siècle ; mais de nombreux remaniements en ont altéré le caractère. Le clocher est supporté par une tour carrée à deux étages et à fenêtres ogivées.

Le village de Sainte-Catherine (109 hab.), doit son importance plus grande à sa situation, au point d'intersection de la route de Périgueux et des routes de Champniers et de Nontron.

Indépendamment de La Tranchade, on trouve dans la commune, d'importantes propriétés : nous citerons principalement les Bournis et Chément.

Les Bournis, ancien fief ayant appartenu à la famille Birot, sont aujourd'hui la propriété de M. Manem. Dans la cour de la maison d'habitation, on remarque un vaste bassin alimenté par les eaux pluviales ; c'est un des plus grands réservoirs d'eau du pays.

A Chément, propriété de M. Debect, existe un silo des plus curieux. Ce silo, taillé dans le roc, comprend trois chambres d'inégale grandeur ; la voûte de la plus vaste de ces chambres est soutenue au centre par un pilier. On descend dans le silo par un escalier taillé dans le rocher.

Les autres villages importants de la commune sont : les Grandes Tuileries (41 hab.), dans la partie méridionale de la commune ; Grand-Arsac (32 hab.), au-dessus de la vallée de l'Echelle ; Bragette (31 hab.), qui a donné le jour au docteur Bouillaud, l'un des plus célèbres médecins du siècle dernier, dont la statue orne l'une des places publiques d'Angoulême ; Villars (31 hab.), sur le chemin vicinal qui conduit à Magnac ; Denat (30 hab.), sur la route de Nontron, avec des tuileries et des fours à chaux importants ; Chez Marguy (26 hab.), Peussec (27 hab.), etc. etc...

COMMUNE DE BOUEX

Superficie = 1556 hect. 97 ; Population = 540 habitants.

En quittant la commune de Garat, la route de Nontron traverse l'Echelle, au village des Grands-Moulins, et pénètre sur le territoire de la commune de Bouex, la plus orientale du canton d'Angoulême-Nord, dont le chef-lieu et une partie des hameaux se blottissent sous les arbres, au fond d'un vallon verdoyant, arrosé par d'abondantes fontaines.

Ce vallon, qui aboutit à l'Echelle par une pente douce, est dominé par des collines élevées, qui supportent les autres hameaux ; la partie orientale est couverte de bois épais, dans lesquels on commence à rencontrer le châtaignier.

Le voisinage du canton de Villebois-Lavalette se fait sentir dans cette commune, dont les mœurs et le langage se rapprochent beaucoup des mœurs et du langage de ce dernier canton.

Près de l'église de Bouex, on remarque les restes d'un ancien château féodal qui au seizième siècle appartenait à la famille Arnould.

Cette famille Arnould était une ancienne famille angoumoisine, célèbre dans la magistrature de notre contrée. Vers la fin du dix-septième siècle elle avait pour représentants trois frères : 1° Hélié Arnould, avocat du roi, qui fut conseiller de la Maison de Ville, en 1652 ; — 2° Jean Arnould, seigneur de Bouex, qui fut maire d'Angoulême en 1682 ; — 3° Jacques Arnould, dont le fils fut également maire d'Angoulême de 1721 à 1723.

L'aîné des fils de Jean Arnould remplaça son père à la mairie d'Angoulême, qu'il conserva jusqu'en 1686, et lui

succéda dans la seigneurie de Bouex. De son mariage avec Jeanne Dexmier, il eut un fils, Noël Arnauld, qui fut conseiller au Parlement, puis maître des requêtes.

Noël Arnauld eut deux enfants : Jean Noël Arnauld, qui mourut à Angoulême, sans enfants, le 1^{er} prairial an VIII, et Catherine Arnauld, qui épousa son cousin, Noël Arnauld de Viville, lieutenant au régiment du roi. De cette union naquit une fille, Jeanne Arnauld de Viville, qui, par son mariage avec M. Jean de Jovelle, porta en dot à ce dernier la seigneurie de Bouex. La famille de Jovelle conserva la terre de Bouex pendant la plus grande partie du dix-neuvième siècle.

Aujourd'hui la terre de Bouex est la propriété de M. Prévost Jean de la Boutetière.

Une des curiosités du château de Bouex était autrefois une magnifique orangerie, qu'on venait admirer de bien loin. En 1893, cette orangerie a été vendue par le propriétaire à la ville de Bordeaux.

L'industrie est absolument nulle dans la commune de Bouex, dont tous les habitants se livrent à l'agriculture. Dans certaines parties, principalement sur les hauteurs, le sol est sec et aride ; cependant, grâce à leur travail opiniâtre, les propriétaires arrivent à en retirer des récoltes satisfaisantes. De bonnes prairies, surtout des prairies artificielles, y permettent l'élevage du bétail.

La principale voie de communication de la commune est la route d'Angoulême à Nontron (chemin de grande communication n° 4), qui passe à une faible distance du bourg de Bouex et traverse l'important village de la Petite. La route de Combiers (chemin de grande communication n° 25 de Rouillac à Mareuil) se détache, aux Grands-Moulins, de la route de Nontron. Des chemins d'intérêt commun unissent également la commune de Bouex aux communes voisines de Sers et de Chazelles.

Le bourg de Bouex (61 hab.), situé près de la route de Nontron, à quinze kilomètres est d'Angoulême, au pied d'une haute colline, offre un aspect des plus agréables. Son église, qui est fort ancienne, aurait un certain mérite, si elle n'avait été dénaturée par des restaurations maladroites.

Les registres de l'état-civil sont très anciens ; ils remontent à l'année 1606.

Le centre de population le plus important de la commune est le village de la Petite (113 hab.), situé sur la route de Nontron, dans la partie la plus fertile de la commune, au centre d'un véritable verger ; car les arbres fruitiers y sont très abondants.

Au sommet de la colline qui domine le bourg se voient les ruines d'une ancienne tour, seuls restes de l'ancien château de Méré, qui aurait appartenu à Poltrot de Méré, l'assassin du duc François de Guise. Contrairement à une opinion assez répandue, ce dernier n'était pas originaire de Bouex, mais bien des environs d'Aubeterre.

Il est cependant possible que sa famille ait possédé le château dont nous parlons ci-dessus.

Sur le penchant du coteau qui domine la vallée de l'Echelle, on rencontre le petit hameau de Bas-Arsac, où s'élevait dans les premiers siècles du Moyen Age, un oratoire ou lieu de refuge pour la prière. Des religieux s'étaient fixés en cet endroit. A une époque qu'on ne saurait préciser, ils furent obligés de se disperser et se réfugièrent dans les abbayes de Grosbot et de Saint-Cybard.

Les autres villages de la commune sont : La Croix, (59 hab.), Mazerolles (26 hab.), Hauteville (24 hab.), hameaux situés sur la route de Nontron, dans le vallon où s'élève le bourg de Bouex ; la Bourlie (77 hab.) et le Maine Blanc (23 hab.), dans le nord de la commune ; les Forêts (26 hab.), à la lisière de la forêt de Bois-Blanc.

COMMUNE DE MORNAC

Superficie = 2.351 hect. 34 ; Population = 791 habitants.

Comprenant tout le nord-est du canton, la commune de Mornac en est la seconde comme superficie, mais elle en est proportionnellement la moins peuplée. Elle ne compte en effet que 791 habitants, soit une moyenne de trente-trois habitants par kilomètre carré. Cela provient de ce que les deux tiers de sa surface sont couverts par les importantes forêts domaniales de la Braconne et de Bois-Blanc. Aussi la population est-elle concentrée principalement dans l'ouest de la commune.

La partie la plus fertile comprend un large vallon, se détachant du plateau à un kilomètre environ du village du Quéroy et aboutissant à la Touvre. Aucun cours d'eau n'arrose ce vallon ; cependant le terrain en est frais et humide et les prairies y sont excellentes et d'une grande précocité.

Le reste de la commune fait partie du haut plateau calcaire qui supporte les forêts de la Braconne et de Bois-Blanc, et ce n'est qu'au prix d'un travail opiniâtre que les habitants arrivent à retirer de ce sol ingrat des récoltes satisfaisantes.

L'industrie est absolument nulle dans la commune de Mornac qui est essentiellement agricole.

La commune de Mornac est desservie par la ligne de chemin de fer d'Angoulême à Limoges, qui possède, au Quéroy, une station, d'où se détache la ligne de Nontron, et par la petite ligne d'intérêt local d'Angoulême à Montbron. Le chemin de grande communication N° 3 d'Angoulême à Séréilhac la parcourt de l'ouest à l'est : de plus des

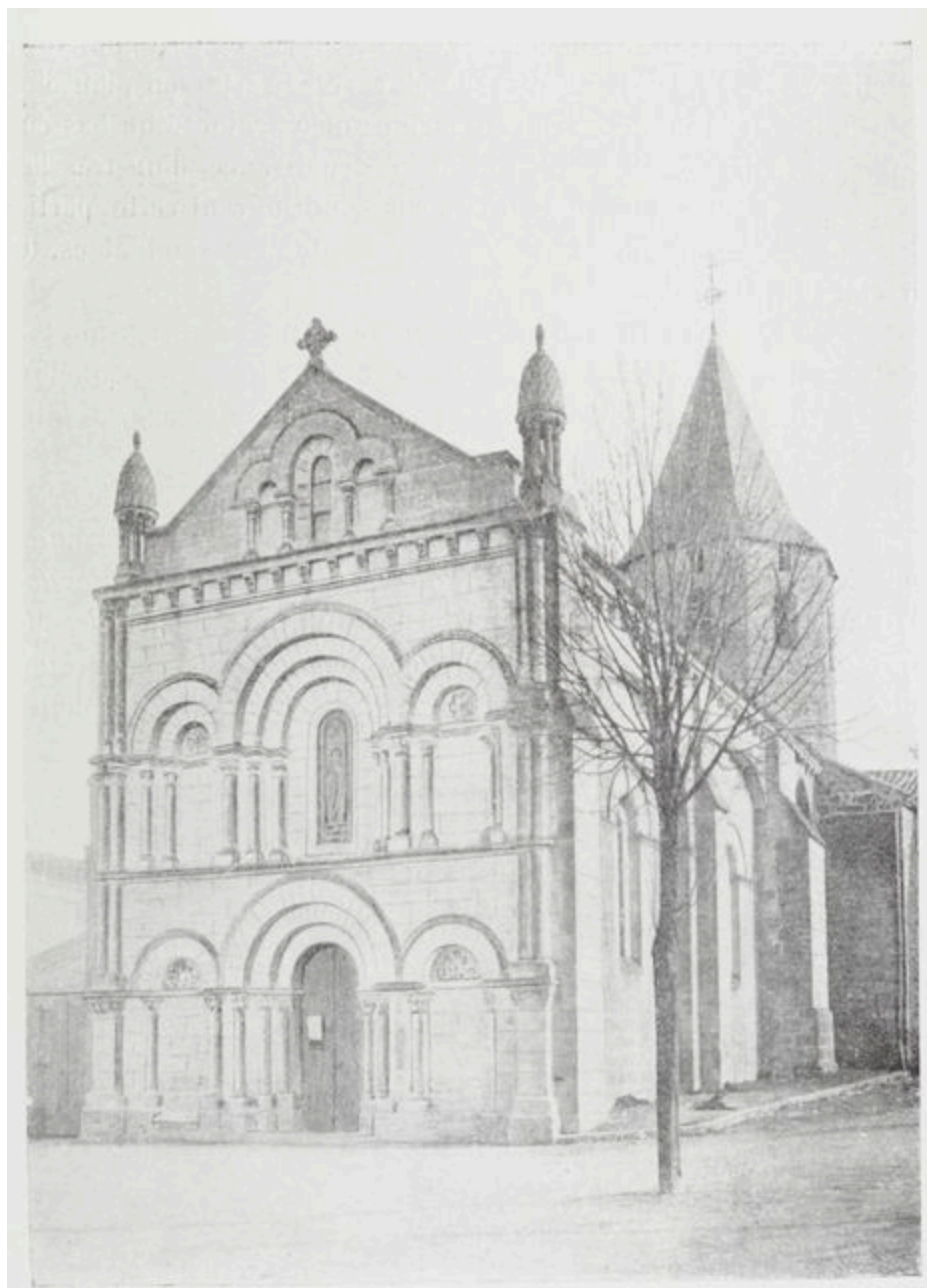
chemins d'intérêt commun unissent Mornac aux communes voisines de Garat, de Chazelles, de Champniers et de Brie.

Le bourg de Mornac (197 hab.), d'un aspect très agréable, est situé à la tête du vallon dont nous parlons plus haut, à onze kilomètres nord-est d'Angoulême, près de la route d'Angoulême à Séreilhac. De l'église primitive de Mornac, il reste son plan d'origine et une nef romane avec son abside ; on y a ajouté un bas-côté. Cette église possède une chaire de la Renaissance, d'un très beau travail. Le clocher possède deux cloches, qui offrent cette particularité d'être de volume et de tonalité absolument semblables, tout en étant de dates différentes.

EGLISE DE CHAMPNIERS

Photographie MAUREL)

Imp COQUEMARD et Cie



Près du Quéroy (101 hab.), gros village situé entre les forêts de la Braconne et de Bois-Blanc, on a découvert, il y a quelques années, de belles grottes très spacieuses et pouvant rivaliser avec les grottes beaucoup plus connues de Rancogne.

Les autres villages importants sont : Bijouterie (78 hab.), à la lisière de la forêt de la Braconne ; Ronzac (60 hab.), sur la route du Quéroy à Chazelles ; le Puy-de-Nanteuil (81 hab.) et les Favrauds (51 hab.), sur la route nationale d'Angoulême à Limoges ; les Mesniers (55 hab.), au-dessus du bourg de Mornac ; le Boismarceau (41 hab.), près de la forêt de Bois-Blanc ; les Gouchauds (28 hab.) ; les Theils (21 hab.), etc...

On remarque, près du village des Mesniers, la magnifique propriété des Ballans, possédée pendant longtemps par la famille des Gravier, et appartenant aujourd'hui à M. le comte des Montiers-Mérinville.

COMMUNE DE CHAMPNIERS

Superficie = 4.531 hectares 76 ; Population = 2.601 habitants.

Comme superficie, la commune de Champniers est la plus étendue de l'arrondissement d'Angoulême et l'une des plus étendues du département.

C'est une commune essentiellement agricole, dont l'importance n'a fait que décroître depuis un siècle. Sa population, qui, il y a cinquante ans, dépassait encore 4.000 habitants, est aujourd'hui tombée à 2.600, tant est grande, malheureusement, la tendance qui pousse aujourd'hui l'habitant de nos campagnes à désertir son champ pour se rendre à la ville, où l'attendent bien souvent, de si cruelles désillusions.

Cependant en général le sol est fertile et bien cultivé ; les récoltes y sont des plus satisfaisantes et les prairies y donnent d'excellents fourrages. La vigne, qui, avant les ravages du phylloxéra, était la principale culture, a disparu à peu près complètement.

Autrefois, une des plus importantes cultures était celle du safran ; elle est aujourd'hui abandonnée. Cette culture était assez importante pour avoir motivé la création d'une foire spéciale, qu'on appelait foire du safran et qui se tenait le 11 décembre de chaque année.

L'industrie n'est représentée que par la fabrique de carton du Moulin-Garaud, mise en mouvement par l'Argence et appartenant à M. Lantier.

Deux cours d'eau principaux arrosent la commune de Champniers : l'Argence et le Viville.

L'Argence est une petite rivière qui vient de la commune voisine d'Anais. Elle entre dans la commune de Champniers au village de la Chignolle, arrose l'important village d'Argence, d'où elle tire son nom, reçoit, à Vouillac, le ruisseau de Champniers, qui vient du chef-lieu de la commune, et, à partir de ce point, sert de limite entre la commune de Champniers et celle de Balzac. L'Argence rejoint ensuite la Charente au-dessus du village de Chalonne.

Le Viville a sa source vers la limite de la commune de Brie, près du village des Bouillons. Il prend le nom du gros village de Viville qu'il arrose et se jette dans la Touvre en amont du Pontouvre.

Ces deux cours d'eau parcourent des vallées très fertiles et parfaitement cultivées. Le plateau qui les sépare, formé principalement de terres légères, produisait autrefois des vins estimés ; aujourd'hui on y cultive surtout les céréales.

Au point de vue des voies de communication, la commune de Champniers est très bien partagée. Indépendamment de la route nationale de Paris en Espagne, qui la parcourt du nord au sud, elle est sillonnée par deux routes importantes : le chemin de grande communication n° 23, du Pas-de-Fontaine à Chef-Boutonne, qui abandonne la route nationale à la Chignolle, passe au bourg de Champniers et se dirige ensuite sur Ruelle, et le chemin de grande communication n° 12 de Chasseneuil à Archiac, qui dessert tout l'angle sud-est de la commune. Ce réseau est complété par des chemins d'intérêt commun et par des chemins vicinaux ordinaires bien entretenus, qui unissent Champniers aux communes voisines. Ajoutons que la commune de Champniers est également desservie par la petite ligne d'intérêt local d'Angoulême à Saint-Angeau.

La commune de Champniers, étant très étendue, possédait un grand nombre de fiefs, dont les principaux étaient : Argence, le Puy-de-Nelle, le Breuil et Vouillac.

Le fief d'Argence appartenait à la famille de l'Angoumois qui était la plus fière de son antiquité, la famille Tison, dont nous avons eu l'occasion de parler dans la monographie de la commune de Dirac. Cette famille remarquable faisait remonter son origine au huitième siècle ; un Tison d'Argence aurait assisté à la bataille de Poitiers, aux côtés de Charles Martel.

Depuis cette époque, on voit figurer les Tison d'Argence dans toutes les luttes importantes, auxquelles prit part la noblesse de notre pays. Plusieurs d'entre eux assistèrent aux Croisades et se signalèrent contre les Sarrasins ; pendant la guerre de Cent ans, ils prirent parti contre les Anglais et contribuèrent largement à les chasser de notre pays ; enfin, lorsqu'éclatèrent les guerres religieuses du seizième siècle, ils demeurèrent fidèles à la foi de leurs pères et furent de valeureux champions pour le parti catholique.

Cette illustre famille est éteinte depuis longtemps déjà, et il ne subsiste rien de leur ancien manoir d'Argence.

Le château du Puy-de-Nelle dressait ses tours et ses créneaux au sommet de la colline qui domine au nord le bourg de Champniers ; il n'en reste absolument rien. A environ trois kilomètres au sud du Puy-de-Nelle, s'élevait le château du Breuil, dont il ne reste que des bâtiments de servitudes, mais qui devait être très important. Le logis de Vouillac, qui existe encore, était situé au confluent de l'Argence et du ruisseau de Champniers.

Ces trois fiefs appartenaient au dix-huitième siècle à la famille Arnould de Viville, dont le dernier représentant, ayant émigré pendant la Révolution, vit ses biens confisqués au profit de l'Etat.

Citons encore le château de la Buzinie, près du hameau de Denat, propriété actuelle de M. de Saint-Paul, qui appartenait au dix-septième siècle à une famille remarquable des environs de Bouteville, la famille Mongin.

Le bourg de Champniers (140 hab.), à dix kilomètres nord d'Angoulême, est bâti au fond d'un vallon, arrosé par le ruisseau de Champniers, entre la route nationale de Paris en Espagne et le chemin de grande communication d'Archiac à Chasseneuil. La route du Pas-de-Fontaine à Chef-Boutonne le traverse. Il est dominé au nord par la haute colline qui supportait le château de Puy-de-Nelle. Il possède un bureau de poste et une étude de notaire. Des foires importantes, surtout pour le bétail, s'y tiennent le 29 de chaque mois.

Son église est un monument remarquable du douzième siècle. C'est une grande église romane, en forme de croix latine, dont le transept et l'abside sont d'une grande pureté de style. Elle a été l'objet de réparations partielles, qui font le plus grand honneur à l'architecte qui les a conçues, M. Warin. Il est regrettable qu'un affreux clocher vienne déparer l'ensemble de ce beau monument.

Les premiers registres de l'état-civil remontent à l'année 1599. Le centre de population le plus important de la commune est le gros village de Viville (347 hab.), qui doit son importance à la proximité de la commune de Ruelle : car de nombreux ouvriers de la fonderie y élisent domicile.

La commune de Champniers comprend soixante-quatre hameaux, aussi nous nous bornerons à indiquer les principaux :

Argence (210 hab.), berceau de la famille Tison, situé sur la petite rivière à laquelle il donne son nom, dans une vallée des plus fertiles, et séparé par la rivière du hameau des Naudins (49 hab.) ; la Chignolle (142 hab.), au point d'intersection de la route nationale et de la route du Pas-de-Fontaine à Chef-Boutonne, séparé par l'Argence du village de Churet, qui appartient à la commune voisine d'Anais ; les Clous (113 hab.), vers la source du ruisseau de Champniers ; Chez-Suraud (76 hab.), et Fraîche fond (71 hab.), dans la vallée du ruisseau de Viville ; les Chauveaux (75 hab.) ; la Simarde (70 hab.), sur le chemin de grande

communication d'Archiac à Chasseneuil ; Villeneuve (67 hab.), près de l'Argence, sur le chemin de Vars ; les Biancheteaux (59 hab.) ; les Bouillons (57 hab.), à la source du ruisseau de Viville ; les Limbaudières (56 hab.), les Coussauds (55 hab.), Chez-Bompart (42 hab.), et les Brisseaux (26 hab.), sur la route du Pas-de-Fontaine à Chef-Boutonne ; les Giraudières (54 hab.), à l'extrémité nord de la commune ; Fontanson (47 hab.), et les Rossignols (24 hab.), près de la route nationale ; le Breuil (37 hab.), sur un coteau qui domine la vallée du ruisseau de Viville ; Denat (33 hab.), au-dessus de la route de Balzac ; le Breuil-Pinaud (33 hab.), sur le sommet d'une colline dominant l'Argence ; Vouillac (30 hab.), au confluent de l'Argence et du ruisseau de Champniers, etc...

Citons, en terminant, le beau château moderne des Montagnes, ayant longtemps appartenu à la famille Albert, et possédé aujourd'hui par M^{me} la vicomtesse de Paron,

COMMUNE DE BALZAC

Superficie = 923 hect. 63 ; Population = 641 habitants.

Formant une sorte de presqu'île entre la Charente et son affluent, l'Argence, la commune de Balzac doit à cette situation privilégiée un sol des plus fertiles, qui produit en abondance les fruits et les plantes maraîchères. Aussi les produits de cette commune, notamment les cerises et les petits pois, sont-ils des plus appréciés ; on les recherche sur les marchés d'Angoulême, et il s'en expédie également de grandes quantités sur les marchés de Paris.

Le sol se prête, du reste, à toutes les cultures. Les diverses céréales donnent des rendements avantageux, quelques vignes ont été reconstituées et les prairies nourrissent un grand nombre de vaches, dont le lait vient alimenter les deux importantes laiteries dirigées par M. Hortolan et par M. Rochier.

Le dos de terrain qui sépare la vallée de la Charente de celle de l'Argence forme une sorte de longue falaise, très élevée et très escarpée dans sa partie septentrionale, aux environs des villages de Coursac et de la Font-Saint-Martin, et qui s'abaisse progressivement pour venir mourir au pied du château de Balzac.

La route d'Angoulême à Vars (chemin de grande communication n° 18 de Saint-Antoine à Chef-Boutonne) est la principale voie de communication de la commune, qu'elle parcourt du sud au nord ; les différents hameaux sont reliés entre eux par de bons chemins vicinaux ordinaires.

Autrefois, les habitants de Balzac jouissaient d'une réputation de simplicité par trop primitive, et l'on a mis sur

leur compte un certain nombre d'anecdotes plus ou moins fantaisistes, que l'on aurait de la peine à croire authentiques. Du reste, les Balzatois sont les premiers à en rire,

A titre de curiosité, voici l'une des plus connues :

« Une des plus fortes têtes de l'endroit, après mûres réflexions,

« rassemble ses voisins ; on délibère et l'on décide que l'église doit

« être au milieu de la paroisse. Un immense câble de laine est

« alors amarré au clocher, et les Balzatois, hommes, femmes et

« enfants, de tirer sur le câble, et, comme il s'allonge, de crier que

« l'église avance ; mais bientôt, sous leurs efforts énergiques, le

« câble se rompt et nos travailleurs roulent pêle-mêle. Sur ces

« entrefaites, le meunier de Vindelle arrive et, trouvant la route

« encombrée, il lève son fouet d'un geste de commandement et

« fouaille à droite et à gauche, si bien que chacun se relève soudain.

« La charrette avance au milieu des cris et des jurements, on se

« bouscule, on s'échappe à travers les haies ; c'est un sauve-qui-

« peut général ».

Le bourg de Balzac, situé sur les bords de la Charente, à dix kilomètres nord d'Angoulême, ne comprend que l'église et le château. L'église est une église romane du douzième siècle qui mériterait d'être restaurée. Le château, sans aucun caractère architectural, se recommande par le souvenir du grand écrivain, à qui il a appartenu, et que l'on

a justement surnommé le Restaurateur de la langue française.

JEAN LOUIS GUEZ DE BALZAC naquit à Angoulême en 1594. Il était le second fils de Guillaume de Guez, gentilhomme languedocien qui, après avoir été attaché à la maison de Bellegarde, passa au service du duc d'Epemon, gouverneur d'Angoulême.

A l'âge de dix-sept ans, le jeune Louis partit pour la Hollande, où il suivit les cours de l'université de Leyde. De retour à Angoulême, il fit partie de la maison de Louis de Nogaret, le futur cardinal de La Valette. Ses premières lettres furent publiées en 1624. Elles furent accueillies avec un grand enthousiasme par le monde des lettrés, et le cardinal de Richelieu chercha à le fixer à la Cour, en lui allouant une pension de deux mille livres, ainsi que le brevet d'historiographe du roi et de conseiller d'Etat, magnifiques bagatelles, comme les appelait Balzac.

Cependant l'enthousiasme des premiers jours ne devait pas durer, et lorsqu'en 1631, Balzac publia son ouvrage du Prince, cet ouvrage fut l'objet des plus amères critiques. Balzac s'enfuit alors dans sa chère solitude de l'Angoumois et n'en sortit plus guère. Il était heureux d'y recevoir ses nombreux amis et c'est dans son château de Balzac qu'il écrivit la plupart de ses Lettres et son Socrate Chrétien.

EGLISE ET CHATEAU DE BALZAC

(Photographie MAUREL).

Impr. L. COQUEMARD et Cie



Lorsque le cardinal de Richelieu eut institué l'Académie, il appela Balzac à en remplir un des premiers fauteuils ; ce dernier fut présenté à l'Académie le 13 mars 1634. Il n'y parut du reste qu'une seule fois, vers 1636, et se retira définitivement au château de Balzac.

Il ne quitta plus sa retraite qu'à de rares intervalles, pour venir à Angoulême faire ses dévotions au couvent des Capucins, et il rendit le dernier soupir, à Angoulême, chez sa sœur, Mme de Campagnol, le 18 février 1654, âgé de soixante ans.

Il demanda par son testament que son corps fût enterré dans la chapelle de l'hôpital. Ses désirs furent exaucés, et, lorsque l'hôpital d'Angoulême fut déplacé, on transporta les restes du grand écrivain dans la chapelle du nouvel établissement où l'on peut encore voir son tombeau.

Afin de faire connaître à nos lecteurs le style de notre écrivain, nous croyons devoir reproduire la lettre suivante, que Balzac écrivait à M. de Lamotte-Aigron, avocat au présidial d'Angoulême, et où il s'étend longuement sur sa propriété.

« Il fit hier un beau jour sans soleil. Enfin, je n'eus jamais tant

« de plaisir à m'entretenir moi-même, et quoique je me promenasse

« en une campagne toute nue, et qui ne saurait servir à l'usage des

« hommes que pour être le champ d'une bataille, néanmoins l'ombre

« que le ciel faisait de tous côtés m'empêchait de désirer celle des

« grottes et des forêts. La paix était générale depuis la plus haute

« région de l'air jusque sur la face de la terre ; l'eau de la rivière

« paraissait aussi plate que celle d'un lac ; et si, en pleine mer, un

« tel calme surprenait pour toujours les vaisseaux, ils ne pourraient

« jamais ni se sauver ni se perdre. Je vous dis ceci afin que vous

« regrettiez un jour si heureux que vous avez perdu à la ville et que

« vous descendiez quelquefois de votre Angoulême, où vous allez de

« pair avec nos tours et nos clochers, pour venir recevoir les plaisirs

« des anciens rois, qui se désaltéraient dans les fontaines et se

« nourrissaient de ce qui tombe des arbres.

« Nous sommes ici dans un petit rond tout couronné de montagnes,

« où il reste encore quelques grains de cet or dont les
premiers
« siècles ont été faits. Certainement, quand le feu s'allume
aux
« quatre coins de la France, et qu'à cent pas d'ici la terre
est toute
« couverte de troupes, les armées ennemies, d'un commun
consen-
« tement, pardonnent toujours à notre village, et le
printemps, qui
« commence les sièges ou les autres entreprises de la
guerre, ne
« nous fait jamais rien voir de nouveau que des violettes et
des
« roses. Notre peuple ne se conserve dans son innocence ni
par la
« crainte des lois ni par l'étude de la sagesse ; pour bien
faire, il
« suit simplement la bonté de sa nature, et tire plus
d'avantages
« de l'ignorance du vice que nous n'en avons de la
connaissance
« de la vertu. De sorte qu'en ce royaume de demi-lieue on
ne sait
« tromper que les oiseaux et les bêtes, et le style du palais
est une
« langue aussi inconnue que celle de l'Amérique ou de
quelque
« autre nouveau monde. Les choses qui nuisent à la santé
des
« hommes, ou qui offensent leurs yeux, en sont
généralement bannies.
« Il ne s'y vit jamais de lézards ni de couleuvres, et, de
toutes les
« sortes de reptiles, nous ne connaissons que les melons et

les

« fraises.

« Je ne veux pas vous faire le portrait d'une maison dont le dessin

« n'a pas été conduit selon les règles de l'architecture, et dont la

« matière n'est pas si précieuse que le marbre et le porphyre. Je

« vous dirai seulement qu'à la porte il y a un bois où en plein midi

« il n'entre de jour que ce qu'il en faut pour n'être pas nuit, et

« pour empêcher que toutes les couleurs ne soient noires. Tellement

« que, de l'obscurité et de la lumière, il se fait un troisième temps,

« qui peut être supporté des yeux malades et cacher les défauts des

« femmes qui sont fardées. Les arbres y sont verts jusqu'à la racine,

« tant de leurs propres feuilles que de celles du lierre qui les em-

« brasse ; et pour le fruit qui leur manque, leurs branches sont

« chargées de faisans en toutes les saisons de l'année. De là, j'entre

« en une prairie, où je marche sur les tulipes et les anémones, que

« j'ai fait mêler avec les autres fleurs.... Je descends aussi quel-

« quefois dans cette vallée qui est la plus secrète partie de mon

« désert, et qui jusqu'ici n'avait été connue de personne. C'est un

« pays à souhaiter et à peindre, que j'ai choisi pour vaquer à mes

« plus chères occupations et passer les plus douces heures
de ma
« vie. Les cygnes, qui couvraient autrefois toute la rivière,
se sont
« retirés en ce lieu de sûreté, et vivent dans un canal qui
fait
« rêver les plus grands parleurs aussitôt qu'ils s'en
approchent, et
« au bord duquel je suis toujours heureux.
« Pour peu que je m'y arrête, il me semble que je
retourne en
« ma première innocence. Le soleil envoie bien de la clarté
jusque
« là, mais il n'y fait jamais aller de chaleur ; le lieu est si
bas,
« qu'il ne saurait recevoir que les dernières pointes de ses
rayons,
« qui sont d'autant plus beaux qu'ils ont moins de force, et
que
« leur lumière est toute pure... Par quelque porte que je
sorte du
« logis, et de quelque point que je tourne les yeux en cette
agréable
« solitude, je rencontre toujours la Charente, dans laquelle
les
« animaux qui vont boire voient le ciel aussi clairement que
nous
« faisons. Mais cette belle eau aime tellement cette belle
terre,
« qu'elle se divise en mille branches et fait une infinité
d'îles et de
« détours afin de s'y amuser davantage, et quand elle
déborde, ce
« n'est que pour rendre l'année plus riche et pour nous
faire
« prendre ses truites et ses brochets, qui valent bien les

crocodiles

« du Nil et le faux or de toutes les rivières des poètes ».

Aujourd'hui, le château de Balzac est la propriété de M. Prémont.

Parmi les principaux villages de la commune, nous citerons : les Chabots (77 hab.), la Chapelle (46 hab.), et les Reigniers (29 hab.), villages situés sur la route qui mène à l'église de Balzac ; le Bois de la Grange (51 hab.), les Labbés (61 hab.), sur la route de Vars ; les Rochiers (60 hab.), les Courlits (67 hab.) et les Bourdeix (42 hab.), près de la route de Vars.

La mairie se trouve entre les villages des Charbonnauds et des Genins.

A la Font-Saint-Martin on jouit d'un admirable coup d'œil sur la vallée de la Charente.

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX

Superficie = 1473 hect. 83 ; Population = 1817 habitants.

Ancienne dépendance de l'abbaye de Saint-Cybard, cette commune tire son nom d'un ancien oratoire, aujourd'hui détruit, que l'on voyait à proximité de l'abbaye. Il n'y a pas, en effet, de bourg de Saint-Yrieix : l'église et la mairie se trouvent au village de Vesnat, qui est le centre administratif de la commune.

Aucun souvenir historique ne se rattache à Saint-Yrieix, dont l'histoire se confond avec celle de l'abbaye de Saint-Cybard. Cependant, on peut encore voir, au petit hameau de la Grange-à-l'Abbé, l'ancienne grange où l'on recueillait autrefois le produit de la dîme.

La commune de Saint-Yrieix comprend une grande presqu'île, entourée de trois côtés par la Charente. Le centre en est formé par un plateau, qui s'élève progressivement vers le nord-ouest, atteignant la cote de cent mètres à la limite de la commune de Fléac.

La situation tout exceptionnelle de cette commune en fait une des plus riches du canton. Baignée par le fleuve au nord, à l'est et au midi, elle est d'une fertilité extraordinaire, et lorsque, du haut des coteaux qui dominent la vallée de la Charente, on jette les yeux sur les campagnes environnantes, on n'aperçoit de tous côtés qu'une vaste forêt d'arbres fruitiers, au milieu desquels se cachent les différents hameaux. Une immense prairie, baignée par la Charente et connue sous le nom de prairie de Vesnat, occupe toute la partie orientale de la commune ; partout ailleurs, on ne rencontre que de magnifiques exploitations maraîchères, où la culture de l'asperge tient

une place des plus importantes. Le plateau central lui-même, bien que moins fertile, est cependant loin d'être improductif et donne de bonnes récoltes en céréales.

La commune de Saint-Yrieix est desservie par la petite ligne d'intérêt local d'Angoulême à Matha, qui possède une station près du bourg de Vesnat. La route nationale de Saintes à Clermont parcourt la vallée de la Charente au sud et la route nationale de Périgueux à La Rochelle traverse toute la commune du sud-est au nord-ouest. De plus un chemin d'intérêt commun, venu de la commune de Fléac, dessert le bourg de Vesnat, et, après avoir traversé toute la prairie, se dirige sur Ruelle par la commune de Gond-Pontouvre.

Le bourg de Vesnat (274 hab.), à six kilomètres nord-ouest d'Angoulême, est construit dans une situation des plus riantes, au pied du coteau que parcourt la route de La Rochelle. Son église est de construction récente ; elle a été édifiée en 1847, sous l'administration de M. Guénard, maire.

Les Mesniers (114 hab.), à la lisière de la prairie de Vesnat, le Mas (99 hab.), les Poissons (49 hab.), sur le chemin du Pontouvre, sont de gros villages édifiés au milieu de belles exploitations maraîchères, dont les produits sont des plus estimés.

La Croix-Maillot (110 hab.), Bardines (302 hab.), les Planes (249 hab.) se suivent sur la route d'Angoulême à Saintes et forment comme le prolongement du faubourg Saint-Cybard d'Angoulême. Ces derniers villages sont habités en partie par des ouvriers de la Poudrerie nationale.

Nous pouvons encore citer : l'Epineuil (125 hab.), près de la route de la Rochelle, à la limite de la commune d'Angoulême ; les Augerauds (42 hab.) ; la Brûlerie (45 hab.), sur la route de La Rochelle ; Chantoiseau, petit hameau situé près du bourg, où l'on peut remarquer les restes d'un ancien couvent de Cordeliers, etc., etc.

Les belles propriétés abondent dans la commune de Saint-Yrieix. Nous citerons entre autres : la Pouyade, magnifique habitation, appartenant à un riche négociant de Bordeaux, M. Bermond, et édifiée au sommet d'un coteau qui domine le cours de la Charente, Fontchaudière, à M. Ulysse Poupart et l'Houmelet, propriété de M. Henry Mortz.

COMMUNE DE FLÉAC

Superficie = 1.250 hect. 20 ; Population = 851 habitants.

Lorsque, du haut des remparts d'Angoulême, vous jetez les yeux sur le merveilleux panorama qui se déroule à vos pieds, vous apercevez à l'horizon, perché sur un coteau qui domine la vallée de la Charente, un gros bourg, dont les maisons se reflètent dans les eaux du fleuve : c'est le chef-lieu de la commune de Fléac, la plus occidentale du canton.

Ainsi que sa voisine Saint-Yrieix, cette commune appartenait à l'abbaye de Saint-Cybard, et ses habitants étaient tenus d'accourir à la défense du monastère, lorsqu'ils y étaient appelés par le son des cloches.

La commune de Fléac s'étend depuis la Charente, qui la limite au sud, jusqu'à la route d'Angoulême à la Rochelle, qui en forme la limite septentrionale. Elle est d'une fertilité remarquable et l'agriculture y est des plus florissantes. La vallée de la Charente possède d'excellentes prairies, et certains éleveurs de la commune obtiennent, chaque année, de nombreuses récompenses aux concours agricoles d'Angoulême et de Paris ; de nombreux propriétaires se livrent avec profit aux diverses cultures maraîchères et leurs produits peuvent rivaliser avec ceux de leurs voisins de Saint-Yrieix ; enfin, de nombreux et importants vignobles ont été reconstitués sur le haut plateau qui domine la vallée de la Charente et qui occupe la plus grande partie de la commune.

La route nationale d'Angoulême à Saintes traverse la commune dans sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest ; elle gravit la colline par la longue côte de Sainte-Barbe, du haut de laquelle on peut contempler un des plus beaux

points de vue de notre département. A vos pieds la Charente, aux flots clairs et limpides, décrit une vaste courbe enserrant la magnifique garenne, qui renferme les importantes constructions de la Poudrerie nationale ; en remontant le cours du fleuve, la vue se repose agréablement sur une vaste plaine, toute parsemée de hameaux, tandis qu'à l'horizon se dresse la haute colline d'Angoulême, semblable à un énorme cuirassé reposant sur ses ancres.

Un bon chemin d'intérêt commun, venu de Saint-Yrieix, traverse la route nationale en haut de la côte de Sainte-Barbe, dessert le bourg de Fléac et va rejoindre, près du pont de Basseau, la route d'Angoulême à Vibrac. Un autre chemin d'intérêt commun quitte la route de Saintes à la limite de la commune, dessert l'important hameau de Brénat et se dirige vers Vindelle.

De nombreux chemins vicinaux complètent le réseau routier de la commune, qui est, en outre, desservie par la petite ligne de chemin de fer d'intérêt local d'Angoulême à Matha.

Le bourg de Fléac (282 hab.) est situé, ainsi que nous l'avons dit plus haut, au sommet d'une haute colline, au-dessus de la vallée de la Charente. Il est à sept kilomètres ouest d'Angoulême et possède un bureau de poste. On y remarque un beau château moderne appartenant à Mme Plauchut.

Son église, à trois coupes et à abside semi-circulaire, est un des types les plus gracieux et les mieux conservés du roman byzantin. Le portail, à deux archivoltes, est orné de colonnes dont les chapiteaux sont remarquables.

L'aspect intérieur de ce petit monument est extrêmement reposant ; c'est la basilique chrétienne dans toute sa grâce primitive et dans toute la pureté de ses lignes architecturales.

Près du bourg de Fléac, dans une admirable situation au-dessus de la Charente, on rencontre le logis de Chalonne,

possédé au seizième siècle par la famille Montjon et appartenant actuellement au docteur Decressac, d'Angoulême,

Le principal centre de population, après le bourg, est l'important hameau de Brénat (97 hab.), situé au nord de la commune sur le chemin de Vindelle.

Au village de Thouérat (77 hab.), dont les maisons s'élèvent près de la Charente et qui est habité principalement par des ouvriers de la Poudrerie, on a découvert des vestiges de villas gallo-romaines.

CHATEAU DE LAPOUYADE (COMMUNE DE SAINT-YRIEIX).

(Photographie MAUREL)

Imprimerie COQUEMARD et Cie



Parmi les autres villages nous pouvons citer : la Vallade (45 hab.) et les Mornats (45 hab.), agglomérations situées presque au centre de la commune ; Basseau (46 hab.), sur la Charente, et dont une partie appartient à la commune de Saint-Michel ; les Granges (40 hab.) ; la Touche (26 hab.), à

la limite de la commune de Linars ; la Gounèrie (21 hab.) ; le Lugeat, ancien fief ayant appartenu, au dix-septième siècle, à la famille Lambert des Andreaux.

Au sommet de la côte de Sainte-Barbe, au point d'intersection de la route nationale et du chemin conduisant au bourg de Fléac, on peut voir une croix élevée sur l'emplacement d'une ancienne chapelle. Cette chapelle fut vendue en 1793, et acquise par un nommé Dexmier, qui la transforma en auberge.

Pendant la période révolutionnaire, des misérables, profitant de la désorganisation des pouvoirs publics, attaquaient les maisons isolées, y commettant les pires atrocités. On leur donnait le nom de chauffeurs parce qu'ils soumettaient à la torture du feu les riches propriétaires pour leur extorquer leur argent. Ce Dexmier, scélérat de la pire espèce, s'était mis à la tête d'une bande de ces criminels.

Lorsque l'ordre fut un peu rétabli, Dexmier et sa bande, ne voulant pas donner l'éveil, se bornèrent à dévaliser les voyageurs que leur mauvaise étoile faisait arrêter à l'auberge de Sainte-Barbe. Les cadavres de ces infortunés étaient enterrés dans le jardin de l'auberge, et ils disparaissaient sans qu'on pût savoir ce qu'ils étaient devenus.

Lorsque nul voyageur ne s'arrêtait à l'auberge, les misérables descendaient au bas de la côte de Sainte-Barbe, se cachaient dans les bois qui couvraient en grande partie la plaine, et détroussaient les malheureux que la nécessité obligeait à se hasarder sur la route pendant la nuit.

Les crimes de cette bande demeurèrent longtemps impunis ; malgré les recherches les plus actives, la justice ne pouvait rien découvrir. Ce fut un matelot de Saint-Simon qui la mit sur les traces.

Ce matelot, qui se rendait à Rochefort, fut assailli par Dexmier et les siens un peu avant la montée de Sainte-

Barbe ; mais, doué d'une force peu commune, il se défendit courageusement et réussit à se débarrasser de ses assaillants, non sans en avoir fortement maltraité quelques-uns. Il revint alors à Angoulême et raconta son aventure. Dexmier, qui avait la figure écrasée d'un formidable coup de poing, fut arrêté le lendemain. Il fit des aveux complets, mais refusa de dénoncer ses complices. Il fut condamné à mort et exécuté à Saintes.

Le souvenir de ces faits s'est longtemps perpétué dans le pays, et, il y a une trentaine d'années, nous en avons entendu le récit, fait par des vieillards, qui en avaient été les contemporains.

CANTON D'HIERSAC

Superficie = 15.657 hect. 13 ; Population = 7.407 habitants.

Le canton d'Hiersac, limitrophe des deux cantons d'Angoulême, ne ressemble cependant en rien à ces derniers. Alors que les cantons d'Angoulême sont arrosés et fertilisés par de nombreux cours d'eau, qui répandent partout la vie et le mouvement, le canton d'Hiersac est presque entièrement privé d'eau, sauf dans les communes riveraines de la Charente, et son sol, trop sec, ne se prête bien qu'à la culture de la vigne.

Aussi la disparition des vignes lui avait-elle été des plus préjudiciables. Si nous consultons les anciennes statistiques, nous pourrions remarquer que, vers le milieu du dix-neuvième siècle, la population de ce canton était de dix mille quatre cents habitants, soit une moyenne de soixante-six habitants par kilomètre carré, alors qu'au dernier recensement de 1911, le chiffre de cette population est tombé à sept mille quatre cents habitants, soit une diminution de près du tiers, et cette décadence s'accentuerait encore bien davantage, si la reconstitution du vignoble n'était venue l'enrayer.

Depuis une dizaine d'années, en effet, cette reconstitution a fait de très grands progrès, et actuellement le canton d'Hiersac a reconquis une partie de la prospérité qu'il avait jadis ; tout fait prévoir du reste que, dans un avenir prochain, la reconstitution du vignoble sera complète.

Le canton d'Hiersac comprend un vaste plateau élevé, limité à l'est et au sud par la Charente, dont la vallée forme la partie la plus fertile du canton. Il est borné au nord par

les cantons de Rouillac et de Saint-Amant-de-Boixe, à l'est, par le canton d'Angoulême-Nord, au sud par les cantons d'Angoulême-Sud et de Châteauneuf, enfin à l'ouest, par le canton de Jarnac.

Un seul cours d'eau, la Nouère, qui vient du canton de Rouillac, arrose le canton d'Hiersac. Cette rivière est une des plus jolies de notre département ; elle parcourt une vallée étroite et profonde, au fond de laquelle elle se tord en méandres nombreux, au milieu d'excellentes prairies, avant d'atteindre la Charente près des moulins de Fleurac.

Par suite du manque d'eau l'industrie est peu représentée dans ce canton. Néanmoins on y trouve une très importante mégisserie dans la commune de Sireuil, une fabrique de papier, dans la commune de Trois-Palis, quelques moulins à blé, des carrières de plâtre dans la commune de Moulidars, et enfin de magnifiques carrières de pierres de taille.

Le canton d'Hiersac comprend les treize communes suivantes : Hiersac, Moulidars, Champmillon, Saint-Saturnin, Sireuil, Trois-Palis, Linars, Asnières, Douzat, Echallat, Saint-Amant-de-Nouère, Saint-Genis et Vindelle.

COMMUNE D'HIERSAC

Superficie = 735 hect. 59 ; Population = 601 habitants.

Hiersac est un gros bourg, situé à quatorze kilomètres ouest d'Angoulême, qui doit son importance actuelle à son titre de chef-lieu de canton et à sa situation, au point d'intersection de la route nationale de Saintes à Clermont et des chemins de grande communication n° 6 de Sauzé-Vaussais à Barbezieux et n° 7 d'Aigre à Guîtres.

C'était, au Moyen-Age, un tout petit hameau, caché dans un coin de la forêt de Marange qui, à cette époque, couvrait toute la contrée. Tout ce pays appartenait aux comtes d'Angoulême. Le comte Jean, grand-père du roi François I^{er}, céda en toute propriété le village d'Hiersac et ses dépendances aux moines de l'abbaye de La Couronne, qui en devinrent alors les maîtres absolus, avec droit de haute, moyenne et basse justice, qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution.

Le bourg d'Hiersac (456 hab.) s'étend tout en longueur des deux côtés de la route nationale, dans une plaine entourée de monticules peu élevés. Il est généralement bien bâti et la plupart de ses maisons respirent l'aisance. Il possède un bureau de poste, une étude de notaire et une perception. Les registres de l'état-civil remontent à l'année 1613.

Des foires importantes se tiennent à Hiersac le 12 de chaque mois. Ces foires avaient été ordonnancées dès l'année 1806 ; mais, par suite du mauvais vouloir des habitants, elles n'avaient pu tenir à cette époque et c'est

seulement à partir de 1831 qu'elles ont pu avoir lieu régulièrement.

L'église d'Hiersac est un vieux monument roman aux proportions exiguës, qui n'a gardé de sa construction primitive que son plan et quelques colonnes encore ornées de sculptures. Voûte, façade et fenêtres ont disparu. Le clocher, bas et informe, précède la nef et garde encore une voûte du seizième siècle ornée d'un écusson royal. Malgré son antiquité, cet édifice est absolument indigne de son affectation religieuse et de son titre d'église de canton.

Hiersac a donné le jour au général Valleteau, qui périt glorieusement, le 12 juin 1811, pendant la désastreuse campagne d'Espagne.

Le territoire qui entoure le bourg et qui forme la commune d'Hiersac est bien cultivé et, malgré le manque d'eau, donne des récoltes satisfaisantes. Les principales cultures sont les céréales et les prairies artificielles ; la reconstitution du vignoble se fait lentement

Indépendamment des trois principales voies de communication que nous citons plus haut, Hiersac est desservi par la petite ligne d'intérêt local d'Angoulême à Matha et par le chemin d'intérêt commun d'Hiersac à Marsac par la commune d'Asnières.

En dehors du bourg, la commune d'Hiersac ne compte qu'une agglomération un peu importante ; c'est le hameau de Marange (43 hab.), situé au nord de la commune.

VUE GÉNÉRALE DE FLÉAC.

(Photographie MAUREL)

Imp. COQUEMARD et Cie



COMMUNE DE MOULIDARS

Superficie = 1.716 hect. 60 ; Population = 630 habitants.

L'histoire de Moulidars, c'est l'histoire du château d'Ardenne, dont la masse imposante domine encore aujourd'hui la plaine du Pays-Bas.

Il y eut en réalité deux châteaux dans Moulidars : le plus ancien, qui s'appelait la Cour de Moulidars, est aujourd'hui à peu près complètement détruit, et les quelques constructions qui en subsistent forment ce que l'on appelle la Métairie du château d'Ardenne.

Ce château de la Cour avait été construit vers le dixième siècle et relevait de la châtellenie de Châteauneuf, alors que le château d'Ardenne, édifié deux siècles plus tard, dépendait de l'abbaye de Saint-Cybard.

Le château d'Ardenne fut, en effet, construit dans les premières années du douzième siècle par Richard de Montbrun, qui avait été chargé de cette construction par Guillaume III Taillefer, comte d'Angoulême. Le château primitif comprenait seulement la tour occidentale et un petit bâtiment y adossé, le tout entouré de fossés profonds et de glacis.

C'était une position très forte et le château d'Ardenne dut jouer un rôle important pendant la guerre de Cent ans. Malheureusement nous ne possédons aucun document permettant de définir quel fut ce rôle.

Nous savons seulement, par un document de 1349, qu'à cette époque le château d'Ardenne avait pour possesseur un seigneur du nom de Gui ou Guidon d'Ardenne, qui, si nous en croyons La Chesnaye-Desbois, aurait épousé la fille de Geoffroy de Rabaine, seigneur de Pisany en Saintonge.

Vers la fin de la guerre de Cent ans, en 1443, Ardenne était possédé par un gentilhomme d'origine saintongeaise, Regnauld de Lousme.

Le 17 septembre 1476, le fils de ce dernier, Jean de Lousme, laissa saisir le château, par défaut d'hommage, à la requête de Guy de Montbron, évêque de Condom et abbé de Saint-Cybard. Le gendre de Jean de Lousme, qui hérita de lui, rendit hommage à l'abbé de Saint-Cybard, en 1480, après la mort de son beau-père, et, deux ans après, vendit le château et la terre d'Ardenne à Claud Nourrigier, receveur des terres de Barbezieux, Roissac et autres lieux pour le compte des seigneurs de La Rochefoucauld.

Vers la même époque, le domaine de la Cour de Moulidars, qui, jusqu'au milieu du quinzième siècle, avait appartenu à une famille Vigier, était devenu la propriété d'un cousin du dernier membre de cette famille, Jean Dexmier. Ce dernier, ayant eu des difficultés avec Claud Nourrigier, lui abandonna, par transaction du 31 décembre 1467, une partie des terres de ce domaine, se réservant seulement la possession du château et le titre de seigneur de la Cour de Moulidars.

Les deux domaines d'Ardenne et de la Cour, sauf le château de la Cour, se trouvèrent alors réunis entre les mains de Claud Nourrigier. Les descendants de ce dernier donnèrent au château d'Ardenne une plus grande importance, en faisant élever la seconde tour de l'est et en construisant le corps de logis qui relie les deux tours.

Pendant tout le seizième siècle, les descendants de Claud Nourrigier possédèrent la terre de Moulidars, qui, par une transaction du 29 novembre 1598 et un partage du 4 novembre 1603, fut morcelée entre les divers représentants de cette famille.

Dans les premières années du dix-septième siècle, le représentant d'une famille angoumoisine, qui avait acquis noblesse et fortune dans diverses charges exercées avec honneur soit dans la magistrature, soit dans les finances,

Jacques Le Musnier, conseiller du roi, trésorier de France et général des finances au bureau de Limoges, déjà possesseur, dans la paroisse de Moulidars, de la seigneurie de Rouffignac, se rendit successivement acquéreur des différents domaines, qui composaient la terre de Moulidars : par acte passé le 25 mars 1612, il acheta, pour la somme de treize mille livres, le domaine d'Ardenne à Isaac Méhée, gendre de Jean du Nourrigier ; par adjudication faite au présidial d'Angoulême, le 8 avril 1619, il se fit adjuger les biens de François du Nourrigier ; enfin, par différents actes passés le 12 septembre 1620, le 7 novembre 1624 et le 5 juillet 1625, il acquit le reste du domaine.

Cependant, tout en ayant acquis la totalité des terres composant la seigneurie de Moulidars, Jacques Le Musnier n'avait pas la possession du siège même de cette seigneurie, le château d'Ardenne. Ce château en effet avait été vendu, le 12 juin 1605, par Isaac Méhée à François des Ages, sieur de Macqueville, et, en 1608, après la mort de ce dernier, il avait été acquis par messire Raymond de Forgues, baron des Pins et de Larochandry.

C'est seulement, en 1633, quatre ans après la mort de Jacques Le Musnier, que sa veuve Hippolyte de La Place, acquit de Catherine Redon, dame de Forgues, le château d'Ardenne, en échange de la seigneurie de Mosnac.

Depuis cette époque, les deux domaines d'Ardenne et de la Cour demeurèrent réunis, et le château de la Cour, abandonné par les propriétaires, qui lui préférèrent le séjour d'Ardenne, devint peu à peu ce qu'il est aujourd'hui, une simple métairie.

Jacques Le Musnier fut un des hommes les plus remarquables de son temps ; ses grandes qualités lui valurent d'être six fois maire d'Angoulême. En 1615, il eut l'honneur de recevoir à Angoulême et de haranguer le roi Louis XIII, se rendant à Bordeaux pour épouser l'infante d'Espagne, Anne d'Autriche.

De son mariage avec Hippolyte de La Place, petite-fille de Benoît Tison, seigneur d'Argence et de Dirac, il eut plusieurs enfants.

L'aîné, Jean-Louis, prit le titre de seigneur de Moulidars ; il fut d'abord conseiller au parlement, puis il vendit sa charge et fut enseigne aux gendarmes écossais. C'est très probablement à lui que l'on doit la construction de la gracieuse balustrade qui règne autour de la terrasse du château,

Jean-Louis Le Musnier laissa lui-même cinq enfants : trois fils et deux filles. Les trois fils étant morts avant leur père, ce dernier, par acte passé le 26 novembre 1691, partagea ses biens entre ses deux filles : l'aînée, Anne, qui était veuve d'Isaïe Méhée, seigneur des Courades, et remariée avec un cousin de son premier époux, René Méhée, seigneur d'Anqueville, conserva la seigneurie d'Ardenne et de Moulidars. Sa sœur, plus jeune, Catherine, dame de Lartige, eut dans son lot la seigneurie de Rouffignac.

Par ce partage, la seigneurie d'Ardenne passa aux mains de la famille Méhée d'Anqueville.

Cette famille Méhée se disait originaire d'Irlande, d'où elle aurait émigré à la suite de la conquête de l'île par les Anglais. Au quatorzième siècle, les Méhée vinrent s'établir en Saintonge, à Saint-Jean-d'Angély, et leur noblesse n'aurait pas d'autre origine que l'échevinage de cette ville.

Après ce partage, M. et Mme d'Anqueville abandonnèrent le logis des Courades, qu'ils habitaient, pour s'établir à Ardenne. Mme d'Anqueville y mourut le 9 janvier 1713. Son mari se retira alors à Angoulême, où il s'éteignit lui-même deux ans après, le 25 septembre 1715.

De son premier mariage, Mme d'Anqueville avait eu deux fils ; mais l'aîné ayant été tué, le 3 août 1692, à la bataille de Steinkerque, ce fut le cadet, Pierre Méhée, qui, à la mort de sa mère hérita du domaine d'Ardenne. Ses frères du second lit lui en contestèrent la possession, et ce fut seulement à la suite de procès interminables que, par un

acte de partage du 1^{er} octobre 1717 Pierre Méhée devint le libre possesseur du domaine.

Un an après la mort de sa mère, Pierre Méhée avait épousé une jeune fille de petite noblesse, Thérèse Lemoyne, fille du sieur de Chanclou. Mme d'Anqueville s'était toujours opposée à ce mariage dans lequel elle voyait une mésalliance.

Pierre Méhée d'Ardenne est le plus connu des anciens possesseurs du domaine, et celui dont la réputation a survécu le plus longtemps. A vingt ans, il était entré dans les mousquetaires gris de la Garde du roi ; il y resta cinq ans et demi. Puis il reprit du service dans la compagnie des gendarmes royaux, où il demeura près de trente ans, jusqu'au moment où ses infirmités le forcèrent à la retraite.

Pendant longtemps, on l'appela dans Moulidars, l'Epée du roi. Il était d'une force et d'une adresse peu communes. Nous en citerons le fait suivant que la tradition nous a transmis, mais dont nous ne pouvons garantir l'authenticité.

Une querelle s'étant élevée entre Pierre Méhée et un seigneur espagnol qui s'intitulait l'Epée de la reine de Hongrie, il fut décidé que le différend serait vidé en champ clos, en présence du roi, de la reine et de toute la cour. Le combat eut lieu au jour fixé, et, comme les deux adversaires étaient également forts et adroits, la victoire semblait indécise. Tout à coup le roi, n'y tenant plus, s'écria : « Ah çà, d'Ardenne, mais je te croyais un homme ! — J'attendais vos ordres, Sire, » répliqua le chevalier, et il transperça de part en part son adversaire, aux applaudissements du roi et de ses courtisans.

Ce beau coup faillit lui coûter cher. Il dut aller cacher sa gloire dans son château d'Ardenne. Or, un jour qu'il était à la messe on vint l'avertir qu'un piquet de dragons, envoyé par la reine, se disposait à l'arrêter. Il ne dut son salut qu'à sa grande vigueur, qui lui permit de regagner son château

d'Ardenne, derrière les murs duquel il put narguer ses ennemis.

Il mourut sans postérité le 27 février 1760 et le domaine d'Ardenne demeura indivis entre Claude, Cyprien-Gabriel et Anne Méhée, enfants issus du second mariage de sa mère. Anne Méhée étant morte le 26 avril 1762, Cyprien-Gabriel Méhée, plus connu sous le nom de l'abbé d'Anqueville, signa avec son frère Claude, le 28 juin 1715, un arrangement aux termes duquel il devenait seul propriétaire du château d'Ardenne, à la charge d'y loger et d'y nourrir son frère.

L'abbé d'Anqueville mourut le 28 décembre 1783 laissant une fortune considérable qui, par acte du 21 octobre 1785, fut partagée entre les trois enfants qu'avait laissés sa sœur, Anne-Rose Méhée, morte en 1746. C'étaient M. Cyprien-Gabriel de Terrasson, M. Jean de Terrasson de Monleau et Mlle Elisabeth de Terrasson, épouse de M. François de Malet de la Garde. Dans ce partage, le domaine d'Ardenne revint à l'aîné, M. Cyprien-Gabriel de Terrasson.

Cette famille de Terrasson était une ancienne famille angoumoisine, qui, dès la fin du quinzième siècle, était représentée dans le Corps de ville d'Angoulême et dont plusieurs membres exercèrent les fonctions de maire et d'échevin pendant les seizième et dix-septième siècles.

Nous citerons à ce sujet la plaisante aventure arrivée à l'un de ses membres, François de Terrasson, qui, ayant été maire d'Angoulême en 1553, voulait se faire élire de nouveau en 1556.

Pour arriver plus aisément à ses fins, M. de Terrasson avait sollicité l'intervention du roi Henri II et, au moment où le Corps de ville allait procéder à l'élection, il présenta une lettre du roi, le recommandant au choix des conseillers. Ces derniers se trouvèrent fort embarrassés, peu soucieux d'un côté de déplaire au roi, et désirant néanmoins ne pas laisser porter atteinte à leurs privilèges. Ils levèrent donc la séance et envoyèrent deux des leurs

vers le roi, afin de lui rappeler respectueusement leurs droits. Cette ambassade n'ayant pas donné le résultat espéré, le Corps de ville chercha à tourner la difficulté : il présenta au sénéchal une liste de trois candidats, parmi lesquels était M. de Terrasson, et le pria de choisir le maire parmi ces trois candidats. Le choix du sénéchal se porta sur un autre et M. de Terrasson, malgré l'appui royal, ne fut pas élu.

« Le roi n'en fut pas fâché, dit Vigier de la Pile, Terrasson se

« contenta que son maître l'eût jugé digne de cette place et la

« ville et le sénéchal se servirent de la liberté qui leur est ordi-

« naire en pareille occasion ».

Pendant la Révolution, M. de Terrasson, alors âgé de soixante ans, n'émigra pas ; malgré son âge, il fut arrêté le 5 novembre 1793, incarcéré à Angoulême et il ne recouvra sa liberté que le 11 février 1795, Il mourut au château d'Ardenne le 25. septembre 1813.

Ses descendants conservèrent le domaine jusqu'en 1884, époque à laquelle Ardenne fut vendu et acquis par M. Elie Paulet, négociant à Barbezieux. C'est à ce dernier que l'on doit la large avenue qui relie le château à la place de l'église de Moulidars. Aujourd'hui Ardenne appartient à la famille Hine de Jarnac.

La seigneurie de Rouffignac était, après Ardenne, la (plus importante de la paroisse de Moulidars. Sa mouvance s'étendait sur neuf paroisses et le logis, dans son état actuel, ne peut donner aucune idée de ce qu'était le château de Rouffignac au seizième siècle, alors qu'il était le séjour préféré des Le Musnier. Ce château avait en effet, une grande importance, si nous en croyons la description qu'en a laissée Jacques Le Musnier dans un dénombrement du 5 mai 1620.

Au quinzième siècle, la seigneurie de Rouffignac appartenait à Henri Pelletan, écuyer, qui avait épousé une fille de Charlot de Mosnac. Des mariages successifs la firent passer d'abord dans la famille de Crue, puis dans celle d'Ingrandes. Marguerite d'Ingrandes épousa Jacques Dussault, qui mourut jeune, laissant pour héritier son frère Pierre Dussault, sieur de Vilhonneur. Par contrat du 9 octobre 1602, ce dernier vendit Rouffignac à François Le Musnier, sieur de Lartige.

Nous avons vu plus haut que Jean-Louis Le Musnier, petit-fils de François, donna cette terre à sa fille Catherine, qui avait épousé son cousin, Louis Le Musnier de Lartige.

Rouffignac demeura dans la famille Le Musnier jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, puis il fut morcelé et acquis par divers propriétaires.

La commune de Moulidars, dont le territoire s'enfonce comme un coin entre les cantons de Jarnac et de Châteauneuf, est une des plus importantes du canton d'Hiersac. Elle est principalement agricole : son sol, généralement assez fertile, se prête aux cultures les plus variées ; de beaux vignobles y ont été reconstitués et fournissent des eaux-de-vie estimées. Les bois de la Cour, derniers vestiges de la forêt de Marange, couvrent le nord de la commune.

LA CHARENTE A LIÈGE (COMMUNE DE CHAMPMILLON).

(Photographie MAUREL

Imp. L. COQUEMARD et Cie).



Le sol renferme d'importants gisements de gypse ou pierre à plâtre, et l'extraction de ce produit fut l'objet d'un trafic des plus importants.

Le sud de la commune est constitué par un plateau élevé qui se termine brusquement vers le nord et l'ouest et forme ainsi une sorte de promontoire dominant la plaine. Ce plateau est très boisé et profondément raviné dans certaines parties, notamment aux environs du village de Chez-Borgnette. Le reste du territoire peut être considéré comme faisant partie de la plaine du Pays-Bas.

Au point de vue des voies ferrées, la commune de Moulidars est complètement déshéritée ; elle est desservie soit par la station de Châteauneuf, à environ huit kilomètres, soit à quatre kilomètres, par la station

d'Hiersac, sur la ligne d'intérêt local d'Angoulême à Matha. La route nationale d'Angoulême à Saintes traverse tout le nord de la commune qui est reliée aux communes voisines de Vibrac et d'Echallat par un bon chemin d'intérêt commun.

Le bourg de Moulidars (56 hab.), s'élève à l'extrémité occidentale du plateau dont nous avons parlé plus haut, à quatre kilomètres ouest d'Hiersac et à dix-sept kilomètres d'Angoulême.

Son église date du douzième siècle ; elle avait été fondée par les seigneurs de la Cour de Moulidars. C'était une belle église romane en forme de croix latine, avec coupole centrale et le clocher au-dessus. Mais, ayant été incendiée et en partie détruite pendant la guerre de Cent ans, elle fut restaurée au seizième siècle. Le sanctuaire, la croisée des transepts et le transept sud qui porte le clocher sont de cette seconde époque. La façade est des plus remarquables.

Sur la place de l'église, on remarquait, à la fin du siècle dernier, deux ormeaux vénérables, qui, si l'on en croit certaines dépositions faites dans une enquête de l'année 1751, avaient été plantés en 1706. Ces deux représentants du passé ont été abattus il y a une vingtaine d'années.

Les premiers registres de l'Etat Civil remontent à l'année 1632.

Parmi les principaux villages de la commune, nous pouvons citer : Lignolles (66 hab.) et Cesseau (36 hab.), situés à peu de distance de la route de Vibrac, dans la plaine du Pays-Bas ; le Cluzeau (74 hab.), dont les maisons bordent la route nationale ; Malvieille (70 hab.), et Chez-Bouchet (28 hab.), au centre de l'exploitation des carrières à plâtre ; Chez-Maurin (36 hab.), près du chemin d'Hiersac ; les Pannetiers (44 hab.), près du bourg ; Chez-Quillet (37 hab.) ; la Vigerie (30 hab.), etc,...

NOTA. — Les renseignements relatifs à l'histoire des châteaux de Moulidars ont été puisés dans le très remarquable ouvrage de M. L'abbé Tricoire : le Château d'Ardenne.

COMMUNE DE CHAMPMILLON

Superficie = 930 hect. 80 ; Population = 394 habitants.

Si nous consultons les registres de cette commune, nous y rencontrons, à plusieurs reprises et notamment en 1667, la phrase énigmatique suivante : « Avant le siège de Milon, la paroisse de Champmillon s'appelait la paroisse d'Andoury, suivant les anciens titres ».

Quel était ce Milon, et à quelle époque s'est produit le changement de nom de la paroisse ? Il est impossible de le savoir. La légende populaire, qui fait de Milon un général anglais, ne peut être acceptée, puisque le nom de Champmillon était employé plus de deux siècles avant la guerre de Cent ans.

Quoiqu'il en soit, Champmillon est certainement une localité fort ancienne. Au Moyen-Age la plus grande partie de la paroisse de Champmillon dépendait de l'abbaye de Saint-Cybard. On y comptait un grand nombre de fiefs, dont les plus importants étaient Pontlevin, la Chapelle et la Pile.

La maison noble de Pontlevin s'élevait au fond d'un étroit et frais vallon, arrosé par un petit ruisseau, qui se jette dans la Charente à deux kilomètres de là. La maison moderne, qui l'a remplacée, ne peut donner aucune idée de ce qu'elle était, alors que ses tours, dont les emplacements se voient encore, se dressaient fièrement de chaque côté du corps de logis.

Jusqu'au dix-septième siècle, la terre de Pontlevin fut possédée par les premiers seigneurs du lieu, qui en avaient pris le nom. En 1602, Paul de Pontlevin épousa Léa de Lestang et, comme les de Lestang étaient seigneurs de

Saint-André, près de Cognac, il alla habiter cette nouvelle résidence et abandonna Pontlevin, qui fut acquis par les Guy de Ferrière. Cette dernière famille était originaire de la paroisse de Champniers. Roch Guy, seigneur de Ferrière et de Pontlevin, eut plusieurs enfants. L'aîné, Salomon Guy, conserva la seigneurie de Pontlevin et son frère cadet, Léon Guy fut seigneur de Ferrière. La famille Guy de Ferrière conserva Pontlevin jusque vers la fin du dix-huitième siècle.

Le domaine fut alors donné à ferme et vendu quelques années après.

Une belle et vaste maison moderne a remplacé l'ancien logis.

A la limite orientale de la commune de Champmillon, sur le penchant d'un coteau d'où la vue est fort belle, s'élève le logis de la Chapelle. Vers la fin du treizième siècle, ce logis appartenait à Gardrat de la Chapelle, qui en fit don à l'abbaye de Saint-Cybard. Devenu possession de l'abbaye, le maine de la Chapelle fut inféodé et anobli en 1583, en faveur de Jean Faligon, procureur fiscal de l'abbaye.

Dans le premier quart du dix-septième siècle, le mariage de Létice Faligon avec Henri Maron, sieur de Logeas, porta la Chapelle dans cette dernière famille. Leur fils, Nicolas Maron, eut quatre enfants. L'aîné, Jacques Maron, mourut le 11 juillet 1724, âgé de soixante-et-onze ans. Il laissait la Chapelle à son frère cadet, Elie François Maron, capitaine au régiment de Picquigny, et à ses sœurs, Anne et Marie Maron, qui, n'ayant pas de postérité, vendirent la Chapelle, le 2 juin 1737, pour le prix de vingt mille six cents livres, à M. Jean-Baptiste Marchais, négociant, habitant le faubourg de l'Houmeau, à Angoulême.

Les descendants de M. Marchais conservèrent la Chapelle pendant près d'un siècle. C'est en effet le 7 mars 1835 que M. André Marchais de La Berge vendit ce domaine à M. Pierre Labrousse, qui le transmit à son fils. La Chapelle fut de nouveau vendue en 1886, après la mort

de M. Lériget, gendre de M. Labrousse. Le domaine appartient aujourd'hui à un riche Parisien, M. Fougerat, qui en a fait le centre d'un magnifique vignoble.

Le maine de la Pile, également fort ancien, est surtout connu pour avoir donné le jour à l'auteur de l'Histoire de l'Angoumois, François Vigier de la Pile. Vers le milieu du seizième siècle, la Pile appartenait à Guillaume Rousseau, avocat du roi, qui fut maire d'Angoulême, en 1554 et 1555. Ce domaine passa ensuite aux mains de Robert Geoffroy, seigneur des Bouchauds, puis de Jean Martin, seigneur d'Andreville. Ce dernier vendit la Pile à Jacques Vigier, avocat, ancêtre de notre historien.

Parmi les membres remarquables de cette famille, nous citerons Jean Vigier, avocat au Parlement de Paris, qui fit imprimer les Coutumes de l'Angoumois, et son fils, Jacques Vigier, également avocat au Parlement de Paris.

Mais le plus célèbre est le petit-fils de ce dernier, François Vigier, qui a publié la seconde édition des Coutumes de l'Angoumois et qui est l'auteur de l'Histoire de l'Angoumois. Ce dernier naquit en 1687 de Jacques Vigier et d'Elisabeth Prévéraud de Nitrat. Il fut avocat au Parlement et mourut à Angoulême en 1745. Il fut inhumé à Angoulême, dans l'église Saint-Paul.

La commune de Champmillon est très accidentée ; elle comprend une série de collines séparées par des vallons, les uns sans eau, les autres parcourus par de petits ruisseaux qui vont rejoindre la Charente. Le fleuve, dont la vallée est des plus agréables, forme la limite méridionale de la commune.

De nombreuses sources y répandent leur fraîcheur et contribuent à rendre la terre féconde. Aussi cette commune est-elle une des plus fertiles du canton d'Hiersac ; on y voit peu de terrains improductifs. La reconstitution du vignoble

y est un fait accompli ; la vigne et les céréales en sont les principales cultures.

Deux routes principales permettent aux habitants le transport facile de leurs produits et relient Champmillon aux gares de Châteauneuf et de Sireuil : la route d'Hiersac à Châteauneuf (chemin de grande communication n° 6 de Sauzé-Vaussais à Barbezieux) et la route d'Hiersac à Blanzac (chemin de grande communication n° 7 d'Aigre à Guîtres). De plus, divers chemins d'intérêt commun desservent le sud de la commune et la mettent en communication avec les communes voisines.

Le bourg de Champmillon (85 hab.), à quatre kilomètres sud d'Hiersac et à treize d'Angoulême, est très agréablement situé sur la route d'Hiersac à Blanzac. Ses maisons sont disséminées au sommet de la colline qui domine la vallée de la Charente.

L'église de Champmillon est un monument très intéressant, classé comme monument historique. Ses hautes murailles ont été fortifiées ; mais ce qui en fait le principal mérite, c'est une belle façade, nouvellement restaurée et d'une grande pureté de style.

Les deux portes aveugles, qui accompagnent le portail central, abritaient chacune un autel, l'un destiné sans doute aux cérémonies du samedi saint, l'autre dont la destination reste inconnue, mais qui devait être surmonté d'une statue, dont on apercevait autrefois la silhouette dans la muraille. La nef est ornée de deux magnifiques coupes précédées d'une travée à voûte ogivée en berceau, disposition unique en Charente. Le sanctuaire n'a jamais été achevé.

Les premiers registres de l'Etat-Civil de la commune de Champmillon remontent à l'année 1616.

Les principaux hameaux de la commune sont les suivants : la Pile (48 hab.), au nord du bourg de Champmillon, village construit autour du logis qui a vu naître l'historien Vigier de la Pile ; le Levraud (40 hab.)

également près du bourg ; Chez-Cagnon (52 hab.), au point de croisement de la route d'Hiersac et des routes de Saint-Simeux et d'Angoulême ; Lunesse, où se trouve un important moulin, mû par la Charente ; Borbudeau, dont une partie appartient à la commune d'Hiersac ; Chez-Pajot et Chez. Liaud, dans le sud-est de la commune, etc...

COMMUNE DE SAINT-SATURNIN

Superficie = 1.338 hect. 83 ; Population = 605 habitants.

Saint-Saturnin faisait autrefois partie de la châtellenie d'Angoulême. Il n'y avait pas de château seigneurial et le comte d'Angoulême y rendait la justice par l'intermédiaire de son prévôt. Les principaux fiefs de la paroisse étaient Mouillac, Tarsac et Maillon. Ce dernier était le plus important et plus tard il devint le chef-lieu de la seigneurie.

Au quinzième siècle, Maillon était un petit hameau comprenant une maison d'habitation qualifiée du nom d'hôtel dans les papiers de l'époque, et une maison particulière avec métairie. Ce hameau était le siège d'une seigneurie dont le titulaire était alors François de Mosnac. Ce dernier avait épousé Jeanne Tison, dame de Couziers, qui, devenue veuve, se remaria avec un sieur Jacques Flamant, et lui porta en dot la seigneurie de Maillon. Mais il faut remarquer que le titre de seigneur de Maillon n'impliquait pas la possession du hameau et des terres en dépendant, qui appartenaient à des particuliers.

Par contrat du 13 mai 1539, le village et la métairie de Maillon, ainsi que les terres en dépendant, furent acquis par Guillaume Nesmond, avocat au présidial d'Angoulême. Ce Guillaume Nesmond était issu d'une famille de marchands, établie à Angoulême ; ses descendants devaient, par la suite, s'élever aux plus hautes dignités dans l'église, dans la magistrature et dans l'armée. Il ne s'en tint pas à cette acquisition et, pendant une quinzaine d'années, nous le voyons agrandir continuellement ses domaines, de sorte qu'il devint propriétaire d'une terre importante qu'il transmit à son fils, François Nesmond.

Pendant ce temps, les héritiers de Jacques Flamant, c'est-à-dire sa fille Françoise et son gendre, Louis Regnier, qui habitaient le Poitou, avaient échangé avec Louis Poupet, sieur de la Carrelière, la moitié de la seigneurie de Maillou, contre certains fiefs sis en la paroisse de Vivonne.

EGLISE DE TROIS-PALIS

(Photographie MAUREL)

Imp. COQUEMARD et Cie



Par contrat du 15 décembre 1579, la seigneurie de Maillou fut acquise par maître François Gelinard, sieur de Malaville, qui paya à chacun des deux propriétaires, Louis Regnier et Louis Poupet, une somme de cinq cents écus d'or au soleil. Quelques années plus tard, pour des raisons

que nous ignorons, François Gelinard fit don de la terre de Maillou à François Nesmond, qui devint ainsi possesseur de la seigneurie et du domaine.

François Nesmond fut un homme des plus remarquables, qui parcourut brillamment la carrière du droit. D'abord avocat au présidial d'Angoulême, puis avocat du roi au même siège, il devint ensuite conseiller au Grand Conseil. En 1569, il fut pourvu de la charge de président à mortier au parlement de Bordeaux ; il fut enfin nommé conseiller d'Etat.

Dès qu'il fut en possession de la seigneurie de Maillou, il commença la construction du château ; c'est à lui que l'on doit la construction du donjon et de l'aile du nord. Le donjon est une grosse tour carrée couronnée d'un entablement supporté par d'élégants modillons accouplés et ornés de cannelures. Il est séparé du corps de logis, auquel il était uni par un pont-levis, et est surmonté d'une sorte de belvédère, d'où la vue est fort belle. Au premier étage, on remarque une salle voûtée qui a dû servir de prison.

Le président Nesmond agrandit considérablement le domaine de Maillou, notamment par l'acquisition d'une vaste pièce de terre, contenant quarante journaux, qui s'étendait devant le château et qu'il désirait planter en vignes et disposer en allées. Il fit de son château une demeure magnifique, dont il était fier.

Il mourut en 1606, laissant trois fils, dont l'aîné, André, lui succéda dans la seigneurie de Maillou.

André Nesmond se montra le digne fils de son père. Comme lui, il entra dans la magistrature, devint conseiller d'Etat et premier président en la cour du parlement de Bordeaux. Il agrandit également ses domaines et réunit la seigneurie de Tarsac à celle de Maillou. Il mourut à Bordeaux, le 5 janvier 1626, laissant la réputation d'un magistrat intègre et d'un homme de bien. Ce fut lui qui, le

premier de la famille, ajouta la particule de à son nom patronymique.

Son fils aîné, Henri de Nesmond, lui succéda dans les seigneuries de Tarsac et de Maillou. C'est probablement à lui que l'on doit la construction de l'autre aile du château Il devint conseiller du roi, puis président aux requêtes du parlement de Bordeaux, et mourut, dans cette ville, en 1687, dans un âge très avancé.

Il eut pour successeur l'aîné de ses fils, Pierre-André de Nesmond, qui habita peu Maillou et eut sa résidence ordinaire à Paris. Pierre André mourut sans enfants, laissant, pour héritière, sa nièce, Marie-Louise de Nesmond, mariée au comte d'Harcourt. Ces deux derniers vendirent Maillou et Tarsac à messire Henri Rambaud.

C'est vers l'année 1712 que le domaine de Maillou fut acquis par Henri Rambaud et par sa femme Magdeleine Salomon.

Ces nouveaux acquéreurs étaient originaires du Dauphiné, où ils s'étaient mariés. Quelques années après leur mariage, ils avaient quitté leur pays natal et étaient venus se fixer à Angoulême, dans la paroisse de l'Houmeau, où ils avaient fait fortune. En 1713 Henri Rambaud était devenu Conseiller secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France.

A peine en possession de la seigneurie de Maillou, Henri Rambaud eut des difficultés avec son voisin, Pierre Valleteau, sieur de Mouillac, qui prétendait que le seigneur de Maillou avait inséré, dans le dénombrement de sa seigneurie, des articles dépendant de la mouvance de Mouillac. Il s'ensuivit un procès, qui dura fort longtemps et dont le seul résultat fut d'accumuler des monceaux de papier timbré.

Henri Rambaud mourut le 28 février 1725, laissant une nombreuse famille. L'aîné de ses fils, Henri, fut seigneur de Bourg-Charente et le cadet, Jean-Louis, conserva Maillou et Tarsac.

Ce dernier, qui était né le 29 mars 1715, étant mineur à la mort de son père, ce fut sa mère, Magdeleine Salomon, qui administra ses biens pendant sa minorité. Après la mort de sa mère, il se consacra entièrement aux affaires de sa famille. L'administration de ses biens, la tutelle de sa nièce, Thérèse Rambaud, de Bourg-Charente, et l'éducation de ses enfants l'absorbèrent tout entier.

Il mourut au château de Maillou, le 22 avril 1762, laissant à sa veuve, Marie-Magdeleine des Ruaux, une tutelle des plus laborieuses, tous ses enfants étant mineurs.

L'aîné, Jean-Louis Rambaud, embrassa la carrière des armes. Il fut d'abord capitaine d'infanterie au régiment de Rouergue, puis il devint lieutenant-colonel au régiment de Vexin et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. A la Révolution, il fut prévenu d'émigration et la jouissance du château de Maillou fut laissée à son frère, Jacques Rambaud, qui, après être entré en religion chez les moines de l'abbaye de Saint-Cybard, rentra dans la vie civile à la Révolution et se retira au château de Maillou.

Un autre frère de Jean-Louis Rambaud, Mathurin-Louis, qui avait émigré, rentra en France après la tourmente révolutionnaire et vint se fixer au château de Maillou, la Restauration le nomma maire de Saint-Saturnin. Il mourut le 12 avril 1822, laissant la nue propriété de Maillou à son frère, Jean-Louis, curé de la paroisse de l'Houmeau, à Angoulême, et la jouissance, à sa veuve, qui se remaria, en 1828, avec M. Philippe de Saint-Gresse.

Le domaine passa ensuite aux mains de M. du Mas, arrière-cousin des derniers propriétaires, qui s'empressa de le vendre. Le château, avec une partie des terres fut acquis par MM Blandeau père et fils, dont la famille est aujourd'hui représentée par M. Sauvage, gendre de ce dernier.

Le château comprend, aujourd'hui comme autrefois, deux corps de logis disposés en forme d'équerre. Le donjon, toujours isolé des autres constructions auxquelles il est uni

par une passerelle, forme la tête de l'équerre Malheureusement, si les propriétaires actuels ont bien entretenu l'aile orientale, qui leur sert de demeure, ils ont totalement négligé l'autre aile, qui sert aujourd'hui d'écurie.

Les débuts de la seigneurie de Mouillac furent aussi modestes que ceux de Maillou. C'était, au quinzième siècle, un petit domaine, bâti sur les terres de l'abbaye de Saint-Cybard, et qui fut arrenté par les moines au profit de Jean et Robert Sénéchaux, père et fils.

Au seizième siècle, ce domaine passa dans la famille Faligon et fut anobli en faveur de Girard Boudin, mari d'Andrée Faligon. Cette dernière conserva Mouillac après la mort de son mari, arrivée en 1618. Elle mourut elle-même en 1622, laissant pour héritiers ses trois neveux : Julien, Girard et Geoffroy Dubreuil.

Le 6 mars 1632, une sentence du présidial d'Angoulême, provoquée par les poursuites des créanciers des frères Dubreuil, adjugea les biens de ces derniers à messire Benoît Valleteau, qui transmit le domaine de Mouillac à ses descendants. Ces derniers restèrent possesseurs de Mouillac jusqu'en 1793, époque à laquelle le domaine fut aliéné.

La commune de Saint-Saturnin comprend un plateau élevé qui domine au nord-est la vallée de la Nouère ; cette rivière forme la limite nord-est de la commune. Une étroite coupure du plateau sert de vallon au ruisseau de Fontguyon, petit affluent de la Nouère, qui, venu de la commune de Saint-Amant-de-Nouère, rejoint cette rivière au village de La Vigerie, près de la route nationale.

Ce plateau est fertile et donne de bonnes récoltes en céréales ; la reconstitution du vignoble se fait peu à peu ; on y compte déjà cent quarante hectares de vignes qui ont produit, en 1912, trois mille hectolitres de vin. La vallée de la Nouère renferme d'excellentes prairies.

La commune de Saint-Saturnin est bien partagée au point de vue des voies de communication. Elle possède, près du bourg, une station sur la petite ligne d'Angoulême à Matha. Elle est traversée de l'est à l'ouest par la route nationale de Saintes à Clermont ; des chemins d'intérêt commun et des chemins vicinaux ordinaires la sillonnent dans tous les sens, unissant les différents hameaux et la mettant en relations directes avec les communes voisines.

Le bourg de Saint-Saturnin (181 hab.), à quatre kilomètres est d'Hiersac et à dix kilomètres d'Angoulême, est construit à l'intersection de plusieurs chemins et domine la vallée de la Nouère ; de ce point élevé la vue est fort belle et s'étend jusqu'aux remparts d'Angoulême. On remarque, près de l'église, un ancien bâtiment qui a conservé le nom de Chambre de Calvin. D'après la tradition, ce bâtiment aurait servi de refuge à l'apôtre de la Réforme, lors de son séjour en Angoumois. Le bourg de Saint-Saturnin possède une étude de notaire.

L'église de Saint-Saturnin est une église romane qui a été presque entièrement remaniée pendant la période ogivale et qui a été parfaitement restaurée il y a quelques années. Le clocher, à plan polygonal, est assez intéressant.

On peut également remarquer deux bas-reliefs énigmatiques, qui remplissent les tympan des portes aveugles de la façade. Ils doivent être la traduction lapidaire de la légende qui fait se rencontrer en ce lieu Saint-Martial, apôtre de l'Aquitaine, et Saint-Ausone, premier évêque d'Angoulême, ainsi que de la fondation, en ce lieu, d'une église par le frère du Pontife-Martyr. Ces sculptures ont donc un grand intérêt historique.

Les principaux villages de la commune sont : Tarsac (73 hab.), qui fut, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le siège d'un fief rattaché à la seigneurie de Maillou par André Nesmond ; La Vigerie (61 hab.), dans la vallée de la Nouère et sur la route nationale de Saintes à Clermont ; Marteau (49 hab.), dans une situation des plus agréables, près de la

Nouère ; Moulède (21 hab.), où l'on peut voir les restes d'une ancienne chapelle et dont une partie appartient à la commune de Fléac ; Beauregard (21 hab.), dans une belle position, au-dessus de la Nouère ; Chez-Boutin, etc., etc...

COMMUNE DE SIREUIL

Superficie = 1.000 hect. 62 ; Population = 795 habitants.

Près du bourg de Sireuil s'élevait autrefois une tour massive, dont il ne subsiste que la base. C'était une masse de pierre, ayant un peu plus de dix mètres de longueur sur sept mètres de largeur, dont l'intérieur était formé d'un blocage de moellons, noyés dans du mortier.

Cette tour, d'origine romaine, portait le nom de tour du Fâ (du latin fanum).

Quelle pouvait être la destination de cet édifice ? Les avis sont partagés à cet égard. D'après Corlieu, les Romains avaient dû construire cette tour, simplement pour laisser un souvenir de leur passage.

Quoiqu'il en soit, sur ce solide fondement, les seigneurs du pays édifièrent, au Moyen-Age, un château-fort dont le Fâ supportait le donjon.

Dans les premières années du quinzième siècle, la seigneurie du Fâ appartenait à Jean de Saint-Hermine, qui était un puissant seigneur. La famille de Saint-Hermine était une des plus anciennes de l'Angoumois ; elle se divisa en un grand nombre de branches, dont nous aurons l'occasion de retrouver les principales.

Joachim de Saint-Hermine, arrière petit-fils de Jean, fut un des cent gentilshommes de la maison de François I^{er}.

Son fils Jean de Saint-Hermine, embrassa le protestantisme et joua un rôle important dans les guerres religieuses du seizième siècle. Le prince de Condé le nomma gouverneur du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis. En cette qualité, il chassa de La Rochelle le

gouverneur catholique, Chabot de Jarnac, se mit à la tête de se coreligionnaires et se rendit maître du pays. A la paix de Longjumeau, il dut rendre La Rochelle à Chabot de Jarnac. Il jouissait, dans son parti, d'une grande réputation, si nous en croyons les vers suivants, extraits d'une poésie consacrée au prince de Condé :

A lui (Condé) se sont rangés à l'envi tous les
bons,
Qui ont, par leurs vertus, fait illustrer leurs
noms,
Entre lesquels on voit le sire de Saint-Hermine.

De son mariage avec Lucrèce de Lusignan, il eut un fils, Joachim de Saint-Hermine, qui, après avoir, comme son père, suivi le parti protestant, revint à la religion catholique et devint, en 1596, gentilhomme ordinaire de la Chambre de Henri IV.

L'arrière petit-fils de ce dernier, Hélié François de Saint-Hermine, fut un de nos plus brillants officiers de marine. Il devint chef d'escadre des armées navales et commandant de la marine au département de Rochefort.

Il avait épousé, en 1709, Marie Julie de Vassoigne, qui mourut en 1765, veuve et sans enfants.

La seigneurie du Fâ passa alors aux mains de messire Pierre Pasquet de Savignac et de sa femme, Marie Suzanne de Galard de Béarn, cette dernière, nièce de François Hélié de Saint-Hermine, comme fille de la sœur de ce dernier, Suzanne de Saint-Hermine, et de Philippe de Galard de Béarn.

Par contrat du 5 avril 1762, ces derniers vendirent, pour la somme de 112.204 livres, le château, la terre et la seigneurie du Fâ à Claude Trémeau, conseiller du roi et

juge au présidial d'Angoulême. Le Fâ fut ensuite acquis par Jean Tabuteau, bourgeois de Châteauneuf, dont la fille épousa M. Pierre Paulet, président à l'élection d'Angoulême. Ce dernier était le descendant d'une ancienne famille anglaise venue en France à la suite des Stuarts ; c'est son petit-fils, M. Elie Paulet, qui se rendit acquéreur du château d'Ardenne, en Moulidars, après la mort de M. de Terrasson. Le fils de M. Pierre Paulet vendit le Fâ vers 1820. Aujourd'hui le domaine est morcelé et il reste fort peu de choses de la vieille construction romaine.

EGLISE DE MOULIDARS

Photographie MAUREL

Imp. L. COQUEMARD et Cie



Grâce à sa situation privilégiée, la commune de Sireuil est une des plus riches du canton d'Hiersac. Comprise dans une des grandes courbes de la Charente, dont les eaux l'entourent de trois côtés, elle est d'une très grande

fertilité, et son sol se prête admirablement à tous les genres de cultures.

Les rives de la Charente sont bordées de prairies magnifiques, et les coteaux qui dominent la vallée du fleuve, sont replantés de beaux vignobles, qui alternent avec des champs, où les céréales réussissent également fort bien.

De petits ruisseaux, tels que la Fontaine des Alins, qui limite la commune à l'est, la Bonde, le ruisseau de Chez-Collinet, ruisselets peu importants qui se jettent dans la Charente, entretiennent dans le sol une humidité bienfaisante qui en accroît la fertilité.

L'intérieur du sol fournit également un élément important à la prospérité du pays. De nombreuses carrières ont été ouvertes dans le flanc des collines, et l'on en extrait des blocs énormes d'excellente pierre de taille, qui s'exportent dans toutes les parties de la France et même à l'étranger.

L'industrie est représentée par une très importante mégisserie qui mérite une mention particulière.

Cette usine fut, dans le principe, une forge, qui, sous la direction d'un ingénieur du plus grand mérite, M. Emile Martin, inventeur d'un nouveau procédé de fabrication de l'acier, avait pris une importance considérable. C'était, dans son genre, la seconde usine du département ; elle venait immédiatement après la fonderie de Ruelle. Elle occupait, en moyenne, de cent quarante à cent cinquante ouvriers. On y fondait de grosses pièces moulées pour la construction des ponts métalliques et pour les charpentes. Pendant la guerre de 1870, la forge de Sireuil fournit un grand nombre de canons de fusils.

Mais, après le départ de M. Emile Martin, l'usine ne fit que péricliter. Elle fut arrêtée en 1882 et tout le matériel et l'outillage furent vendus aux enchères.

En 1894, l'usine de Sireuil fut rouverte ; mais elle avait changé de destination. La forge était remplacée par une

mégisserie qui appartient à M. Lehmann, et qui occupe également un grand nombre d'ouvriers.

La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Saintes (chemin de fer de l'Etat), qui longe toute la rive gauche de la Charente, possède, près du village de Chez-Massé, une station, dont le principal trafic consiste dans le transport des pierres de taille. La route d'Angoulême à Châteauneuf (chemin de grande communication n° 12 de Chasseneuil à Archiac), forme au sud la limite de la commune de Sireuil, qui est également desservie par la route d'Hiersac à Blanzac (chemin de grande communication n° 7 d'Aigre à Guîtres). Cette dernière voie est en fort mauvais état, par suite des dégradations que lui font subir les lourds charrois de pierre de taille ; mais une somme importante, votée dernièrement par le Conseil général, va permettre de la réparer.

La commune de Sireuil possède également un chemin d'intérêt commun qui, partant de la route d'Hiersac, se dirige vers Saint-Saturnin.

Le bourg de Sireuil (131 hab.), à six kilomètres sud d'Hiersac et seize d'Angoulême, est construit sur la route d'Hiersac, dans une situation ravissante, sur les bords de la Charente, dont le lit est, en cet endroit, parsemé de nombreuses îles ombragées de beaux arbres.

Son église, presque entièrement reconstruite, est fort gracieuse, avec son joli clocher qui égaye le paysage. L'architecte, M. L. Martin, a su conserver et faire entrer, d'une manière très heureuse, dans le nouvel édifice, les détails les plus remarquables de l'église ancienne, que des remaniements successifs avaient absolument enlaidie.

Il reste ainsi une façade intéressante, une abside très curieuse avec ses trois fenêtres romanes, séparées par des colonnes aux chapiteaux archaïques, et quelques détails de sculptures extrêmement anciens.

Cette église était le siège d'un prieuré dépendant de l'abbaye de La Couronne. Sous le sanctuaire existe une crypte dont l'accès n'a pu être conservé. Mais on a conservé une chapelle à trois travées, qui avait été construite, vers la fin du quinzième siècle, par les sires de Saint-Hermine.

Les premiers registres de l'état-civil remontent à l'année 1640. Les principales carrières sont situées aux environs des villages de Chez-Decoux (48 hab.), du Bois de La Roche (50 hab.), des Pierrières (40 hab.), et de Cheville (58 hab.).

Les autres villages importants sont : le Château (36 hab.), près du bourg, où s'élevait autrefois la tour du Fâ ; les Rois (31 hab.), également à proximité du bourg ; la Côte (75 hab.), les Pasturauds (60 hab.) et Chez-Moisin (30 hab.), villages étagés sur les flancs du coteau qui domine la vallée de la Charente ; Chez-Massé (32 hab.) et les Mainguenauds sur la rive gauche de la Charente.

COMMUNE DE TROIS-PALIS

Superficie = 421 hect. 87 : Population = 363 habitants.

Cette commune est la moins étendue du canton d'Hiersac, et cependant c'en est proportionnellement la plus peuplée. Sur les quatre cent vingt-deux hectares qui forment son territoire, est disséminée une population de trois cent soixante-trois habitants, soit une moyenne de quatre-vingt-six habitants par kilomètre carré. C'est une des rares communes rurales qui aient vu sa population augmenter depuis cinquante ans.

Cela tient à la fertilité de son sol et à la variété des produits qu'on y récolte.

Limitée au sud par la Charente, elle comprend, en dehors de la vallée du fleuve, un plateau calcaire demeuré longtemps inculte, à la suite de l'invasion phylloxérique, mais où l'on rencontre aujourd'hui de beaux vignobles, qui occupent près du tiers de la surface de la commune. Elle est séparée de la commune de Sireuil par la Fontaine des Alins.

Les grains y viennent en abondance ; les vins sont d'excellente qualité et les prairies, baignées par la Charente, fournissent de très bons fourrages. Aussi trouve-t-on, dans la commune de Trois-Palis, de belles propriétés, parmi lesquelles nous citerons celles de MM. Lafont, Darnat, Blandeau, Lambert, etc.

L'importante fabrique de papiers de la Mothe-Charente, dirigée par M. Darnat, et les belles carrières de pierres de taille de Rochecorail, viennent compléter les sources de richesses de la commune, qui est desservie par plusieurs chemins d'intérêt commun.

Dans les rochers qui forment le site pittoresque de Rochecorail, sont creusées des grottes remarquables, autrefois reliées au logis par un pont-levis. Ces grottes comprennent plusieurs chambres assez vastes, qui ont été agrandies par la main des hommes. Dans l'une d'elles se trouve un silo assez profond, creusé de main d'homme et qui pouvait être fermé au moyen d'un couvercle en planches ; ce silo devait servir de cachette. Dès les temps anciens, ces cavités ont dû être habitées et servir de refuge.

Lorsque Calvin, traqué de tous côtés et obligé de se cacher, vint se réfugier à Angoulême, sous le nom de Charles d'Hespeville, il trouva d'abord un asile chez le curé de Claix, Louis du Tillet, dont il fit son disciple. Mais, ayant appris que sa retraite était découverte, il dut chercher un autre abri et, sur le conseil de ses amis, il vint s'installer à Rochecorail. On prétend que c'est là qu'il composa ou qu'il acheva son livre de l'Institution chrétienne.

D'après la tradition, il habita la plus vaste chambre de ces grottes. Par les meurtrières pratiquées dans le roc et qui éclairent cette chambre, l'œil embrasse un immense horizon. La Charente déroule à vos pieds, au milieu des prairies verdoyantes, son long ruban argenté, tandis que les regards, franchissant les innombrables villages qui égayaient le paysage, se reposent agréablement sur les remparts d'Angoulême, dont les clochers se découpent sur le fond azuré du ciel.

Après la Révocation de l'Edit de Nantes, les protestants persécutés, fuyant les dragonnades et les conversions forcées, trouvèrent également un refuge dans les grottes de Rochecorail.

Le bourg de Trois-Palis (113 hab.), situé dans la vallée de la Charente à sept kilomètres sud-est d'Hiersac et huit

d'Angoulême, comprend à lui seul près du tiers de la population totale de la commune.

L'église, qui a été restaurée avec le plus grand soin, garde de sa construction primitive la façade et le clocher. Elle est classée comme monument historique depuis l'année 1886.

La façade en est extrêmement curieuse par la disposition de ses étages successifs. La porte, qui occupe l'étage inférieur, mérite l'attention par la perfection des sculptures de ses deux archivoltes. Le second étage est orné de quatre statues encadrées dans des auréoles rectangulaires, légèrement proéminentes sur le fond de la muraille. Le troisième étage est orné du Christ, entouré des animaux symboliques représentant les quatre évangélistes.

Le clocher est la pièce maîtresse de ce monument remarquable. Il repose sur une coupole portée par des massifs de colonnes, dont les chapiteaux historiés sont fort curieux.

La tour elle-même est peut-être la plus complète de nos églises romanes, après celle de la cathédrale d'Angoulême. Elle est à trois étages, dont les deux derniers sont à baies ouvertes. La sculpture des colonnettes et des pieds-droits des fenêtres est extrêmement soignée ; la flèche ronde est à écailles. L'église de Notre-Dame de Trois-Palis est un vrai bijou architectural.

Les registres de l'Etat-civil sont anciens et remontent à l'année 1600.

Les quelques villages de la commune sont Villars (68 hab.) et Puybertier (52 hab.), sur le plateau qui domine la vallée de la Charente ; la Breuillerie (11 hab.), près du pont de la Meure, sur la route de Nersac ; Francillac (13 hab.), etc.

COMMUNE DE LINARS

Superficie = 597 hect. 80 ; Population = 506 habitants.

Arrosée par la Charente, qui forme sa limite méridionale, et par la Nouère, dont la vallée la partage en deux parties à peu près égales, la commune de Linars est d'une grande fertilité et son sol se prête admirablement aux cultures les plus variées. Aussi, la population y est-elle relativement nombreuse et compte-t-elle une moyenne de quatre-vingt-quatre habitants par kilomètre carré.

L'agriculture y est des plus prospères. Les champs de blé y alternent avec les vignobles et les cultures maraîchères avec les plantes fourragères. Cependant il ne s'y est pas reconstitué de grands vignobles ; chaque propriétaire a replanté assez de vignes pour récolter le vin nécessaire à la consommation familiale, mais peu d'entre eux en produisent assez pour pouvoir en vendre une partie.

Malgré l'abondance des cours d'eau, l'industrie est presque nulle ; elle n'est représentée que par un moulin à blé, situé à Fleurac, sur la Charente, et par une scierie mécanique mise en mouvement par la Nouère.

La principale voie de communication de la commune est le chemin d'intérêt commun d'Angoulême à Vibrac, qui, après avoir franchi la Charente au pont de Basseau, se dirige vers Trois-Palis. Un autre chemin d'intérêt commun se détache de ce dernier, près du village des Boisdons et suit la vallée de la Nouère jusqu'à la route nationale de Saintes à Clermont. Le réseau est complété par plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

De nombreuses traces du passé se rencontrent dans la commune de Linars. C'est d'abord un petit chemin de cinq ou six kilomètres de longueur, qui va se perdre aujourd'hui dans les champs et que l'on connaît sous le nom de Chemin des Anglais. Ce chemin faisait partie d'une ancienne voie romaine aujourd'hui disparue. En outre, il y a une cinquantaine d'années, on a découvert près du bourg de Linars, un grand nombre de tombeaux gallo-romains, dans l'un desquels était une amphore, portant une inscription qu'il a été impossible de déchiffrer. Enfin, entre le village des Boisdons et la Nouère, sur le penchant d'un coteau, on a découvert les restes d'une villa romaine de vastes proportions.

ROCHECORAIL (COMMUNE DE TROIS-PALIS)

(Photographie MAUREL)

Imp. L. COQUEMARD et Cie



Au petit village de Chevanon, sur la Nouère, où se trouve aujourd'hui une scierie mécanique, existait, avant la Révolution, un prieuré qui dépendait de l'abbaye de Saint-Cybard. L'existence de ce prieuré a donné naissance à une

légende populaire, relatée dans les vers patois suivants, que nous croyons devoir citer comme un spécimen du patois angoumoisin :

Y disant qu'à Chevanon oy avait aux anciens
temps
Tout un pien couvent de moènes qui chantants.
Le plus jéne de z'eux a quitté sa soutane
Pre vouloèr embrasser la fille de la Marianne.
Y disant que peur elle y se dévergondit,
Qui quittit le couvent, s'en fut et se mardyit.
Mais après qui fut mort, son patron en colère,
Le fit be repentir d'avoèr fait tielle affaire.
I le fit retorner chaque neut au couvent.
O n'y en a qui disant de l'avoèr vu souvent,
Qui allumait les cierges ou ben disait la messe,
Qui faisait mille brut et tapageait sans cesse.
Les bétiaux de Boulot, de pour n'en mangiant
poin ;
Y disant qu'ine année y vendit tout son foin.

Le bourg de Linars (81 hab.), à sept kilomètres sud-est d'Hiersac et dix d'Angoulême, est très agréablement situé, au milieu de beaux jardins potagers et de magnifiques vergers, sur le sommet du coteau qui domine, à l'ouest, la vallée de la Nouère et au sud, celle de la Charente.

Son église est un monument remarquable, bien que des restaurations maladroites raient considérablement défigurée. La façade est un des types les plus curieux de l'architecture romane. On y remarque principalement le beau tympan qui couronne le portail et qui contient le Christ dans sa gloire, adoré par deux anges, les arcades du second étage, dont la disposition et le groupement sont

particuliers à ce monument, et enfin le couronnement de ses colonnes verticales terminées par des sculptures proéminentes, représentant des animaux fantaisistes.

Les registres de l'état-civil remontent à l'année 1617.

Le principal village de la commune est, après le bourg, le village des Sirets (81 h.), situé au-dessus de la rive gauche de la Nouère sur le chemin d'Angoulême à Vibrac ; c'est au village des Sirets que se trouvent la mairie et la maison d'école.

Les autres villages sont : Cheneuzac (48 hab.), près du confluent de la Nouère et de la Charente ; les Hays (47 hab.) et les Boisdons (36 hab.), situés à proximité du bourg ; la Grelière (48 hab.), au nord de la commune ; Libourdeaux (47 hab.), à la limite de la commune de Trois-Palis ; les Brandes (25 hab.) ; la Touche (25 hab.), dont une partie est sur le territoire de la commune de Fléac ; Jarousson (21 hab.). Près de ce dernier village se trouve la fontaine pétrifiante de la Dalle, qui jouit de la propriété de recouvrir, en peu de jours, d'une couche calcaire, les objets qu'on y laisse séjourner.

COMMUNE D'ASNIÈRES

Superficie = 2.142 hect. 54 ; Population = 637 habitants.

La commune d'Asnières est la plus étendue du canton d'Hiersac ; mais elle en est proportionnellement la moins peuplée. Ses deux mille cent quarante-deux hectares ne comptent en effet qu'une population de six cent trente-sept habitants, soit une moyenne de vingt-neuf habitants par kilomètre carré.

Cependant le sol est assez fertile et les céréales y donnent de bons rendements. Les prairies, arrosées par la Nouère, sont marécageuses ; mais on rencontre de nombreuses et excellentes prairies artificielles. C'est une des communes les plus boisées du canton.

Les propriétaires ont fait des sacrifices importants pour la reconstitution de leurs vignobles ; mais les gelées persistantes des dernières années ont compromis gravement la récolte du vin. Aussi les possesseurs de vignes sont grandement découragés et seraient aujourd'hui disposés plutôt à arracher leurs vignes qu'à en planter de nouvelles.

Néanmoins on trouve encore de beaux vignobles, notamment sur les hauts plateaux qui dominent la vallée de la Nouère et qui comprennent la plus grande partie de la commune. La Nouère parcourt, du nord au sud, toute la partie occidentale dans une ravissante vallée.

L'industrie est à peu près nulle ; nous pouvons toutefois mentionner un moulin à blé situé à Neuillac et plusieurs laiteries coopératives.

Les voies de communication sont nombreuses. La route nationale de Saintes à Clermont traverse le sud de la

commune, alors que la route nationale de Périgueux à La Rochelle lui sert de limite au nord-est, pendant quelques kilomètres. Un chemin d'intérêt commun, quittant la première de ces routes à la limite de la commune, va rejoindre la route de La Rochelle ; un autre chemin, partant également de la route de Saintes, suit toute la vallée de la Nouère, dessert les importants villages de Gouthiers, de Nouère et de Neuillac et se dirige vers Saint-Genis et Saint-Amant-de-Nouère. Au village de Nouère, un autre chemin d'intérêt commun se détache du précédent et se dirige vers Douzat. Enfin la route d'Hiersac à Marsac dessert le bourg d'Asnières. De plus, le chemin de fer d'intérêt local d'Angoulême à Matha possède une station au village de Neuillac.

Au Moyen-Age, la paroisse d'Asnières appartenait au chapitre de la cathédrale d'Angoulême ; mais elle fut ensuite divisée en un certain nombre de fiefs, alors que les chanoines conservèrent jusqu'en 1789 le droit d'y rendre la justice.

Au bourg même d'Asnières se trouve un ancien logis dont les seigneurs prirent le titre de marquis d'Asnières. Une grande partie de la paroisse dépendait de ce fief. Les seigneurs d'Asnières furent, dans la suite, remplacés par la famille de La Terrière ; mais en quittant le pays, ils n'en conservèrent pas moins le titre de marquis d'Asnières.

A Neuillac s'élevait un château féodal, qui fut détruit pendant les guerres de religion et remplacé, au dix-septième siècle, par un joli logis qui existe encore. Au seizième siècle, la terre de Neuillac appartenait à François Redon, dont la fille, Catherine, épousa Raymond de Forgues, baron de Larochandry. Ce dernier devint alors propriétaire de Neuillac, qu'il transmit à son fils, Bernard de Forgues de Lavedan. Neuillac passa ensuite aux mains de la famille Nadault de Nouère, dont nous parlerons plus

loin. Il appartient aujourd'hui à un riche propriétaire, M. Manière.

La famille Nadault était originaire du Limousin. Une branche de cette famille s'établit en Angoumois ; elle prit le nom de Nadault de Nouère, en la personne de François Nadault, qui fut conseiller du roi au présidial, et qui devint maire d'Angoulême en 1679. De son mariage avec Madeleine de Tours, François Nadault eut deux fils et deux filles. L'aîné, Antoine Nadault, lui succéda dans la seigneurie de Nouère. Cette famille Nadault de Nouère conserva la terre de Nouère jusqu'en 1867. Son dernier représentant, M. Jean-Baptiste Ernest Nadault de Nouère commanda les mobilisés de la Charente pendant la guerre de 1870-71.

Aujourd'hui le château de Nouère appartient à M. Chaignaud.

Le bourg d'Asnières (89 hab.), à six kilomètres nord-est d'Hiersac et treize kilomètres d'Angoulême, est situé sur la route d'Hiersac à Marsac, au fond d'un vallon arrosé par un petit affluent de la Nouère. Son aspect est fort agréable. On y remarque une fort jolie église romane, dont la façade a été restaurée au dix-septième siècle.

Les premiers registres de l'état-civil remontent à l'année 1635.

Le principal centre de population de la commune est le village de Neuillac (138 hab.), situé dans la vallée de la Nouère, et qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, fut autrefois le siège d'une importante seigneurie.

Parmi les autres villages, nous pouvons citer : Puyrenaud (88 hab.), dans une situation pittoresque, au sommet du coteau qui domine le bourg ; Gouthiers (49 hab.), Nouère (49 hab.), les Troquerauds (21 hab.), villages échelonnés le long des rives de la Nouère ; Lhoume (38 hab.) et les Doribeaux (28 hab.), sur la route d'Hiersac à Marsac ;

Salzine (30 hab.) ; Chez- Veau (25 hab.) ; les Gallais (24 hab.), etc. etc...

Au Maine-Brun, près de la route de Saintes à Clermont, se trouvait autrefois une station romaine, ainsi qu'en témoignent les nombreuses tuiles à rebord et les vases de terre cuite qu'on y a découverts en abondance.

COMMUNE DE DOUZAT

Superficie — 1.137 hect. 61 ; Population = 380 habitants.

Comme superficie, la commune de Douzat occupe le sixième rang dans le canton d'Hiersac, et pourtant le chiffre de sa population est à peine plus élevé que celui de la commune de Trois-Palis, dont le territoire est près de trois fois moindre. Cette population, qui, en 1868, était de cinq cent cinquante-trois habitants est tombée, au dernier recensement, à trois cent quatre-vingts habitants.

C'est un nouvel exemple des pertes énormes occasionnées à notre pays par les ravages du phylloxéra. La vigne formait, en effet, sinon l'unique, du moins de beaucoup la principale culture de la commune, et sa disparition devait amener la ruine de nombreuses familles.

Depuis une quinzaine d'années, la reconstitution du vignoble s'opère peu à peu ; mais, à la suite des mauvaises récoltes, qui se succèdent depuis quatre ans, les propriétaires hésitent à faire de nouvelles plantations.

La principale culture est celle des céréales, qui réussissent très bien dans les terrains secs et chauds, formant le sol de la commune. L'eau manque, en effet, à Douzat et l'on n'y rencontre qu'un petit cours d'eau fort peu important, le Fontguyon, qui va se jeter dans la Nouère au village de Lavigerie, dans la commune de Saint-Saturnin.

La commune de Douzat est une des plus boisées du canton d'Hiersac ; elle renferme des restes importants de l'ancienne forêt de Marange.

Elle est traversée du nord-ouest au sud-est par la route d'Hiersac à Rouillac (chemin de grande communication n°

6 de Sauzé-Vaussais à Barbezieux). Le bourg est desservi par un chemin d'intérêt commun qui unit le bourg d'Echallat à l'important village de Nouère dans la commune d'Asnières. Enfin, un bon chemin vicinal ordinaire unit Douzat à Hiersac.

Les souvenirs de l'antiquité sont nombreux dans cette commune et laissent supposer l'existence d'une station romaine importante. Dans les premières années du dix-neuvième siècle, on a découvert, dans une carrière de sable, près du bourg, un tombeau antique, dans lequel se trouvaient une fiole enterre, remplie d'une liqueur rougeâtre, et une petite statuette en terre cuite, représentant le dieu Mercure. A une époque plus récente on a mis au jour, près du village de la Forêt (21 hab.), des débris et des ruines ayant dû appartenir à un village gallo-romain.

Le bourg de Douzat (223 hab.), à cinq kilomètres nord d'Hiersac et à quinze d'Angoulême, est bien bâti dans une situation agréable, au-dessus du vallon du ruisseau de Fontguyon. Son église, très ancienne, ne possède rien de remarquable.

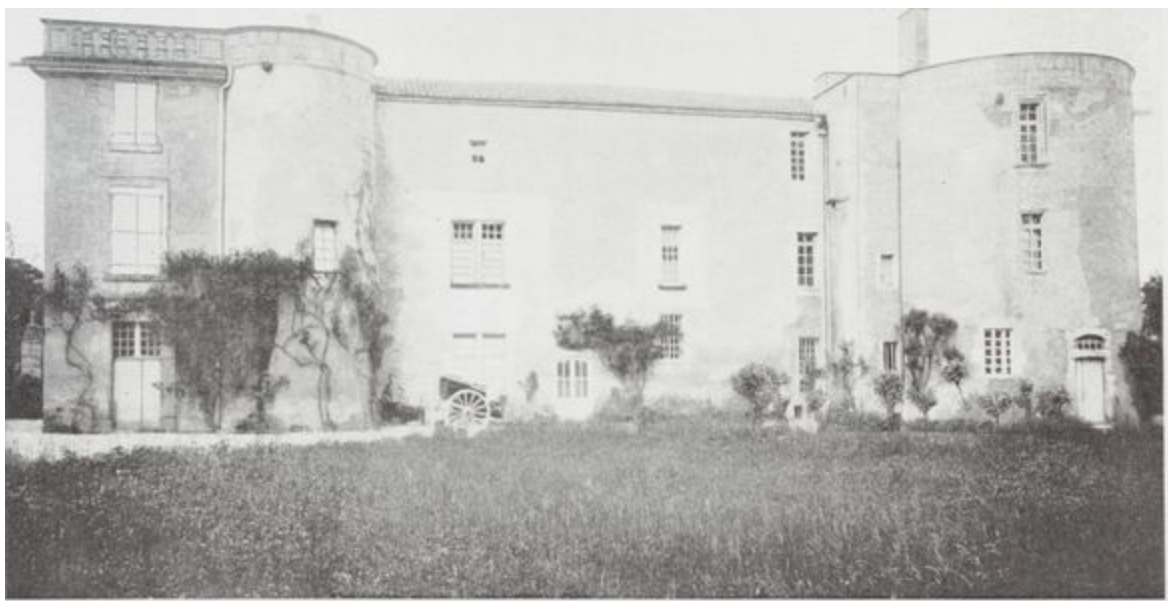
Les registres de l'état-civil de la commune remontent à l'année 1636.

Les autres villages de la commune sont : l'Hopiteau (55 hab.), sur la route d'Hiersac, Chez-Bouet (21 hab.), le Marquisat (28 hab.).

CHATEAU D'ARDENNE (COMMUNE DE MOULIDARS)

Photographie MAUREL

Imp. L. COQUEMARD et Cie



COMMUNE D'ÉCHALLAT

Superficie = 1.513 hect. 57 ; Population = 515 habitants.

Comprenant un vaste plateau aride et sans eau, le territoire de la commune d'Echallat ne se prête bien qu'à la culture des céréales et principalement de la vigne. Aussi la disparition des vignes y a-t-elle été des plus sensibles. La population qui, il y a cinquante ans, était de neuf cents habitants, est tombée, au dernier recensement, à cinq cent quinze, soit une diminution de près de moitié.

Aujourd'hui la reconstitution du vignoble se fait peu à peu et l'on compte déjà près de deux cents hectares de vignes nouvelles. La principale culture est celle des céréales et des pommes de terre, il y a fort peu de terres incultes et les bois couvrent environ un sixième de la commune.

L'industrie consiste uniquement dans l'extraction des pierres de taille, qui jouissent d'une réputation bien méritée par leur qualité et par la finesse de leur grain.

La commune d'Echallat est desservie par la route d'Hiersac à Rouillac (chemin de grande communication N° 6 de Sauzé-Vaussais à Barbezieux), à laquelle vient se joindre, près du bourg d'Echallat, le chemin de grande communication N° 11 de Celles à Confolens, qui vient de Mérignac et se dirige vers Saint-Cybardeaux. Plusieurs chemins d'intérêt commun complètent ce réseau routier et mettent la commune d'Echallat en communication avec les communes voisines de Douzat, de Moulidars, et de Vaux-Rouillac.

Autrefois, le territoire d'Echallat était entièrement couvert par la forêt de Marange, qui appartenait aux

comtes d'Angoulême. Ces derniers morcelèrent peu à peu cette forêt au profit de leurs vassaux et il s'établit un grand nombre de petits fiefs, trop peu importants pour que nous en retracions l'histoire. Qu'il nous suffise de dire que tous ces fiefs ressortissaient pour la justice de la prévôté de Châteauneuf.

Le bourg d'Echallat (233 hab.), situé à sept kilomètres nord d'Hiersac et à vingt kilomètres d'Angoulême, étage ses maisons sur le flanc d'un coteau qui le domine au nord. Il se trouve au point de jonction des routes d'Hiersac, de Douzat, de Rouillac, de Mérignac et de Moulidars. L'église, du treizième siècle, est un sanctuaire carré, auquel ses voûtes à nervures et sa porte ogivée donnent un certain caractère architectural. A droite de la porte, on remarque une niche, formée d'une arcade trilobée, qui a dû contenir autrefois une statue. Les premiers registres de l'état-civil remontent à l'année 1544.

Au sud de la commune on rencontre l'important village de Villars-Marange (76 hab. sur la commune d'Echallat), dont la plus grande portion appartient à la commune de Mérignac. C'était autrefois un rendez-vous de chasse. Jusqu'en 1789, les habitants de Villars jouirent du droit de couper dans la forêt tous les bois nécessaires à leurs besoins. Nous parlerons plus longuement de ce village, lorsque nous ferons l'historique de la commune de Mérignac, sur le territoire de laquelle se trouve le logis de Villars.

Les autres villages importants sont : Sainte-Catherine (41 hab.), sur la route de Rouillac ; L'Habit (41 hab.), à la jonction des routes d'Hiersac et de Douzat ; Puybolier (21 hab.) et les Fontenelles (37 hab.), dont une partie appartient à la commune de Saint-Amant-de-Nouère ; le Puy-Saint-Jean (33 hab.), les Rigauds (28 hab.), etc., etc.

COMMUNE DE SAINT-AMANT-DE-NOUÈRE

Superficie = 1.115 hect. 46 ; Population = 432 habitants.

Limitée à l'est par la vallée de la Nouère, la commune de Saint-Amant-de-Nouère occupe un plateau assez élevé, faisant suite à la commune d'Echallat, et dont une légère dépression sert de vallon au petit ruisseau de Fontguyon.

Ce terrain est sec et peu fertile, sauf dans la vallée de la Nouère ; il se prêterait principalement à la culture de la vigne, et, comme la reconstitution du vignoble est fort lente à s'opérer, on rencontre de nombreuses terres en friche. Il n'y a, en effet, dans la commune que quatre-vingts hectares de vignes, dont la majeure partie appartient à deux propriétaires, M. Martin, propriétaire du beau domaine de Beaucaire, et M. Izembert, de Puybollier.

Le plus important domaine de la commune est celui de Fontguyon, dont nous parlerons plus loin. Il s'étend sur une grande partie des communes de Saint-Amant-de-Nouère et de Douzat ; mais il ne comporte aucun vignoble. La principale culture est celle des céréales ; quelques bonnes prairies se rencontrent également dans la vallée de la Nouère.

La commune de Saint-Amant-de-Nouère est desservie par la petite ligne d'intérêt local d'Angoulême à Matha et par le chemin d'intérêt commun qui parcourt toute la vallée de la Nouère. Elle est également sillonnée par quelques bons chemins vicinaux ordinaires.

Une station romaine importante a dû exister dans le sud de la commune, aux environs du château de Fontguyon. De nombreuses tuiles à rebord et d'autres vestiges des temps anciens ont été, en effet, trouvés en cet endroit. Les habitants de cette station durent être dispersés à l'époque des invasions barbares et le donjon féodal vint s'édifier sur les ruines.

La seigneurie de Fontguyon était une seigneurie importante, dont le domaine s'étendait sur les paroisses de Saint-Amant-de-Nouère et de Douzat. Le château actuel, qui est surtout remarquable par ses vastes proportions, a été construit vers le milieu du seizième siècle par les seigneurs de la Porte-aux-Loups. Dans les premières années du dix-septième siècle, il fut acquis par Hélié Laisné, lieutenant particulier au siège présidial d'Angoulême et passa ensuite entre les mains de la famille Gandillaud. A la fin du dix-huitième siècle, la seigneurie de Fontguyon devint la propriété de M. Poitevin, directeur des fonderies de France, qui acquit le droit de joindre à son nom le nom de sa terre. La famille Poitevin de Fontguyon possède encore le domaine.

Le bourg de Saint-Amant-de-Nouère (69 hab.), à dix kilomètres nord d'Hiersac et à dix-huit kilomètres d'Angoulême, est très irrégulièrement construit au sommet du coteau qui domine la vallée de la Nouère. C'est un bourg insignifiant dont l'église elle-même ne mérite aucune mention particulière. Il possède un bureau de poste.

Les autres villages importants de la commune sont : La Chise (64 hab.), non loin du bourg ; le Bois-Raymond (62 hab.), à l'extrémité nord de la commune ; Nigronde (64 hab.), près du château de Fontguyon ; les Fontenelles (50 hab.), dont une partie appartient à la commune d'Echallat ; la Chevalerie (44 hab.), à la limite de la commune de Saint-Cybardeaux ; les Brousses (36 hab.) ; la Ronde (22 hab.), dans une jolie situation sur la Nouère, etc.

COMMUNE DE SAINT-GENIS

Superficie = 1.881 hect. 93 ; Population — 880 habitants.

Comprenant la partie la plus septentrionale du canton d'Hiersac, la commune de Saint-Genis en est la plus peuplée ; comme superficie, elle vient immédiatement après la commune d'Asnières. On l'appelait autrefois Saint-Genis-les-Meulières parce que, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le champ de foire, il existait des carrières importantes d'où l'on extrayait des meules de moulins.

Cette commune est limitée au nord par la Charente et à l'ouest, par la Nouère, qui arrose d'excellentes prairies. Le reste de la commune produit des céréales et des plantes fourragères ; mais la reconstitution du vignoble y est très en retard et se fait fort lentement.

La route nationale de la Rochelle à Périgueux traverse toute la commune de l'ouest à l'est. Il s'en détache la route départemental n° 11 de Rouillac à Larochefoucauld, qui dessert tout le nord de la commune, et la route de Saint-Genis à Aigre (chemin de grande communication N° 19 de Saint-Séverin à Aigre). Ce réseau routier est complété par un chemin d'intérêt commun, qui va rejoindre la vallée de la Nouère, et par plusieurs chemins vicinaux ordinaires. La commune de Saint-Genis est également desservie par le chemin de fer d'intérêt local d'Angoulême à Matha.

Le bourg de Saint-Genis (352 hab.), situé à onze kilomètres nord d'Hiersac et à seize kilomètres d'Angoulême, occupe le point le plus élevé du canton d'Hiersac, au sommet d'un mamelon, qui domine toute la vallée de la Nouère, où l'on n'accède de plain pied d'aucun côté. C'est un bourg important, où se tiennent, le 3 de

chaque mois, des foires de fondation assez récente, mais qui ont parfaitement réussi Il possède un bureau de poste, une perception et une étude de notaire.

L'église est une croix latine avec coupole octogone à pendentifs évidés, dont la construction doit remonter au onzième siècle ; la nef est plus récente. Cette église a été restaurée vers le milieu du dix-neuvième siècle et le clocher a été surhaussé d'une flèche élancée.

La situation de Saint-Genis en faisait une position stratégique de premier ordre ; aussi, au Moyen-Age, un château-fort fut-il édifié en cet endroit. C'était un fief qui relevait de la châteltenie de Montignac. A partir du quinzième siècle, ce fief devint la propriété de la famille de La Porte aux Loups, famille remarquable, dont un des membres, François de La Porte aux Loups, qui vivait au commencement du dix-huitième siècle, fut capitaine au régiment de Rouergue et chevalier de Saint-Louis.

La famille de La Porte aux Loups conserva la possession de Saint-Genis jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

Du château primitif, il ne subsiste absolument rien, sinon des caves et des souterrains fort curieux à visiter. Ces souterrains avaient leur sortie dans la plaine et permettaient à la garnison du château, lorsqu'elle était assiégée, de communiquer avec le dehors. Il y a une soixantaine d'années, on découvrit dans un des caveaux, les squelettes de trois malheureux, qui avaient été murés dans une oubliette.

Le logis qui, au dix-septième siècle, a remplacé l'ancien château-fort, appartient aujourd'hui à M. Jouteau.

Un autre fief était celui de la Mothe, qui a donné son nom à la famille Horric de la Mothe-Saint-Genis. Cette famille est fort ancienne et fait remonter son origine à Horric, chef des Normands, qui envahirent l'Angoumois, au neuvième siècle.

Parmi les principaux villages, nous citerons : Grosbot (134 hab.), entre la route nationale et la route d'Aigre ;

Basse (101 hab.), près de la Charente ; Boisrouffier (19 hab.), où l'on remarque la belle propriété de M. Collin ; Boursandreau (51 hab.), à la limite de la commune d'Asnières : Roissac (56 hab.) ; les Grillauds (31 hab.), dans la vallée de la Nouère ; les Chênasses (37 hab.), etc, etc.

COMMUNE DE VINDELLE

Superficie = 1.092 hect. 29 ; Population = 617 habitants.

Entourée de trois côtés par la Charente et favorisée par cette situation tout exceptionnelle, la commune de Vindelle, qui forme une grande presque-île, n'est, ainsi que ses voisines, Balzac et Saint-Yrieix, qu'un immense jardin. Sur ce sol privilégié, toutes les cultures maraîchères réussissent admirablement ; les asperges et les petits pois notamment sont, pour la commune, une source importante de revenus. Les pruniers, les pêchers, les abricotiers, et, en général, tous les arbres fruitiers de nos pays y sont l'objet d'une culture intelligente et productive. Tout le long des rives du fleuve s'étendent de magnifiques prairies, et de beaux vignobles, reconstitués depuis plusieurs années, ont donné, l'an passé, une récolte de trois mille hectolitres d'excellent vin.

A l'ouest, le sol se relève brusquement, et cette partie de la commune appartient au plateau élevé qui forme la majeure partie du canton d'Hiersac. De ces hauteurs, la vue est admirable, s'étendant sur toute la vallée jusqu'à la Charente, dont le cours se cache derrière un rideau de verdure.

L'industrie est représentée par deux importantes minoteries : celle de M. Servant, à Guissalle et celle de M. Bernard, au Bourg.

La route nationale de Périgueux à La Rochelle limite, à l'ouest, la commune de Vindelle. Il s'en détache un chemin d'intérêt commun, qui parcourt la commune dans sa plus grande longueur, dessert le bourg de Vindelle et rejoint la route d'Angoulême à Vars, après avoir traversé la Charente

au pont de Coursac. De nombreux chemins vicinaux ordinaires complètent le réseau routier.

Vindelle n'a pas d'histoire. Cette paroisse a de tout temps relevé directement des comtes d'Angoulême. Le comte Geoffroy Taillefer en avait donné une partie aux moines de Saint-Amant-de-Boixe. Il y avait cependant quelques fiefs, dont les plus importants étaient ceux de Vindelle et de Guissalle. Au dix-septième siècle, ce dernier appartenait à Jean Regnauld, seigneur de Pondeville, en Saint-Estèphe.

CHATEAU DE FONTGUYON (COMMUNE DE SAINT-AMANT-
DE-NOUÈRE)

(Photographie MAUREL)

Imp. L. COQUEMARD et Cie



Le bourg de Vindelle (156 hab.), à douze kilomètres nord-est d'Hiersac et à onze kilomètres d'Angoulême, est construit près de la Charente, qui s'y divise en plusieurs bras, au milieu d'une véritable forêt d'arbres fruitiers. Son église est un vieux monument roman, qui n'a conservé de

l'époque de sa fondation que sa façade, dont les détails sculptés ont disparu, et son beau clocher, à larges fenêtres géminées.

Une chapelle, de très vastes proportions, avec absidiole, a été ajoutée plus tard à la première construction.

Cette église possède trois cloches dont la plus petite est fort ancienne.

Les principaux villages sont : Guissalle (114 hab.), sur la Charente, où l'on remarque la belle propriété de M. Valtaud ; Tonne (62 hab.), au sommet du coteau qui domine la vallée ; Chapelot (53 hab.), près du pont de Coursac ; le Puy-du-Maine (28 hab.), sur la route nationale de La Rochelle à Périgueux ; les Gélinauds (39 hab.) et Puant (19 hab.), près de la Charente ; le Cluzeau (39 hab.) ; les Moraux (28 hab.), etc., etc..

CANTON DE ROUILLAC

Superficie = 23.088 hectares ; Population = 9.704 habitants.

Le canton de Rouillac occupe le nord-ouest de l'arrondissement d'Angoulême. Il est limité au nord par le canton d'Aigre ; à l'est, par le canton de Saint-Amant-de-Boixe, dont il est séparé par la Charente ; au sud, par les cantons d'Hiersac et de Jarnac et à l'ouest, par le département de la Charente-Inférieure.

C'est un pays riche, très propice à la culture des céréales, qui y donnent de très bons rendements. L'élevage des bêtes à cornes est fort peu développé ; on lui préfère l'élevage du cheval et, dans certaines communes, du mulet. La plupart des habitants sont dans l'aisance, et la misère est à peu près inconnue.

Avant l'invasion du phylloxéra, la principale culture était celle de la vigne, qui produisait des vins très estimés, soit qu'ils soient convertis en eaux-de-vie, soit qu'ils soient vendus en nature. De nombreux propriétaires ont actuellement reconstitué leurs vignobles et cette reconstitution se poursuit tous les jours ; mais le vignoble du canton est loin d'égaliser en importance ce qu'il était autrefois.

L'industrie est représentée seulement par quelques moulins à blé, situés sur les cours d'eau et par de belles carrières de pierres de taille, dont les principales sont aux Villairs, près de Rouillac.

Le canton de Rouillac est très varié d'aspect. La partie orientale comprend la vallée de la Charente, à laquelle viennent aboutir quelques vallées secondaires, notamment celle de l'Auge, du ruisseau de Gourville et du ruisseau des

Nodes. Le sol de ces vallées est formé de bonnes prairies, qui fournissent d'excellents fourrages.

Au nord de la vallée de l'Auge et au centre du canton, entre cette vallée et celle de la Nouère s'étendent deux vastes plateaux ondulés, formés de mamelons rapprochés les uns des autres.

La Nouère parcourt le sud du canton et y arrose d'excellentes prairies. Enfin le sol s'abaisse vers l'ouest et se rattache à la plaine du Pays-Bas.

Le canton de Rouillac comprend les dix-sept communes suivantes ; Rouillac, Saint-Cybardeaux, Vaux-Rouillac, Plaizac, Mareuil, Courbillac, Sonneville, Anville, Montigné, Auge, Saint-Médard-d' Auge, Mons, Bonneville, Gourville, Marcillac-Lanville, Genac et Bignac.

COMMUNE DE ROUILLAC

Superficie = 2.927 hect. 71 ; Population = 1.858 habitants.

La petite ville de Rouillac (872 hab.), chef-lieu du canton de ce nom, est située à vingt-cinq kilomètres d'Angoulême, dans une plaine fertile, dominée de tous côtés par des coteaux. Elle est bâtie au point d'intersection de la route nationale d'Angoulême à La Rochelle avec la route départementale n° 4 de Ruffec à Archiac et le chemin de grande communication n° 6 de Sauzé-Vaussais à Barbezieux.

Comme toutes les villes où la population est aisée, Rouillac est bien construit ; les maisons y sont propres et coquettes et les magasins bien tenus. C'est une ville très commerçante, où se tiennent, le 27 de chaque mois, des foires très importantes.

Le seul souvenir du passé est l'église, ancien archiprêtré, en croix latine, dont le chevet s'appuie à la route nationale. Plusieurs fois remaniée et restaurée dans la suite des âges, cette église remonte au douzième siècle. Elle a conservé de sa première construction une belle abside, ornée de cinq grandes arcatures extérieures, qui sont séparées par des pilastres s'élevant jusqu'à l'entablement. Elle est surmontée d'une belle tour romane octogone à deux étages. Le premier étage est orné sur chaque face de deux arcatures aveugles ; également sur chaque face, le deuxième étage est percé d'une seule fenêtre à deux archivolttes, reposant sur des pieds-droits. Cette tour se termine par une corniche ornée de modillons. Il est probable qu'à l'origine une flèche conique en pierre couronnait ce beau clocher.

Les registres de l'état-civil de Rouillac remontent à l'année 1602. Cette petite ville possède un bureau de poste, une perception et une étude de notaire.

Au quinzième siècle, Rouillac était une seigneurie qui appartenait aux Frondebeuf. L'un deux, Jean de Frondebeuf, eut avec Claud Nourrigier, seigneur de Moulidars, des difficultés qui se terminèrent par une sentence de la sénéchaussée de Saintonge rendue le 3 octobre 1491. Dans les premières années du dix-septième siècle, la seigneurie de Rouillac passa entre les mains de Jean de Curzay, qui était aussi possesseur de la terre de Boisbreteau, également dans la paroisse de Rouillac,

En 1609, ce dernier fief passa aux mains de la famille de La Porte aux Loups par le mariage de Pierre de La Porte avec Charlotte de Curzay. On remarque à Boisbreteau un beau logis du seizième siècle.

Un autre fief de la paroisse de Rouillac était celui de Boisaux, dont le possesseur était, à la fin du seizième siècle, Jérémie de Barbezières. Le 11 juin 1670, la veuve de Jean de Barbezières, Catherine Marchais, épousa François Vallantin, seigneur de Villeneuve, et lui porta en dot la terre de Boisaux. La famille Vallantin conserva assez longtemps cette terre qui, au moment de la Révolution, appartenait à la famille de Frétard, originaire du Loudunois.

La commune, dont Rouillac est le chef-lieu, est la plus étendue de tout le canton. La jolie rivière de la Nouère, y prend sa source et y arrose d'excellentes prairies. On y rencontre de beaux vignobles, dont les produits, convertis en eaux-de-vie, sont très estimés et les céréales y réussissent parfaitement.

Indépendamment des routes principales que nous avons énumérées plus haut, la commune de Rouillac possède plusieurs chemins d'intérêt commun et de nombreux chemins vicinaux ordinaires. Elle est également desservie

par les petites lignes d'intérêt local d'Angoulême à Matha et de Saint-Angeau à Segonzac.

Les villages sont nombreux et importants. Nous citerons entre autres : Le Temple (154 habit.), ancienne commanderie des chevaliers du Temple ; le Breuil (115 hab.), près du chef-lieu, sur la route d'Hiersac ; les Villairs (88 hab.), sur la route de Jarnac, où l'on rencontre de très importantes carrières de pierres de taille ; Feunat (93 habit.), au nord de Rouillac ; Loret (65 habit.), où se trouve un ancien logis ; Fougéard (42 habit.), dans la partie occidentale de la commune ; la Gimbaudière et la Gaschère, (35 hab.), près de la route de Ruffec ; Bordeville (62 hab.) ; les Boitoux (46 habit.) ; les Petits-Champs (22 hab.), à la limite de la commune de Saint-Cybardeaux ; les Petits-Peux (22 habit.), près de la source de la Nouère, etc., etc.

Le sud de la commune de Rouillac est traversé par l'ancienne voie romaine de Saintes à Limoges.

Au nord de la commune se trouve, au centre d'un magnifique vignoble, la belle propriété de Lignières, qui, depuis le commencement du dix-neuvième siècle, appartient à la famille Remy-Martin. C'était autrefois un fief noble qui, au dix-septième siècle, était aux mains de la famille de La Porte aux Loups.

COMMUNE DE SAINT-CYBARDEAUX

Superficie = 2.101 hect. 12 ; Population = 855 habitants.

A tous les points de vue, la commune de Saint-Cybardeaux est une des plus importantes parmi les dix-sept du canton de Rouillac. C'est l'une des plus peuplées et des plus riches ; de plus, les souvenirs historiques qui s'y rattachent sont importants.

La partie centrale, de l'est à l'ouest, en est occupée par la charmante vallée de la Nouère, qui se tord en méandres nombreux au milieu de belles prairies, en faisant mouvoir plusieurs moulins. De chaque côté de cette vallée, s'élèvent des plateaux mamelonnés, dont certains sommets atteignent des cotes élevées, notamment cent quarante-six mètres dans l'est de la commune et cent quarante-quatre mètres, au bois des Bouchauds.

Le sol de ces plateaux est généralement pierreux et produisait autrefois des vins, blancs et rouges, très estimés. Aujourd'hui les cultivateurs s'adonnent de préférence à la culture des céréales, et, grâce à leur travail opiniâtre, ils arrivent à retirer de ces terrains ingrats des récoltes satisfaisantes. Cependant certains vignobles ont été reconstitués et la vigne occupe, dans la commune, une surface d'environ quatre-vingt-cinq hectares.

L'écoulement des produits récoltés par les propriétaires est favorisé par de nombreuses et belles voies de communication. En premier lieu, nous citerons le chemin de fer d'intérêt local d'Angoulême à Matha et la route nationale d'Angoulême à La Rochelle. Cette dernière voie traverse tout le bourg de Saint-Cybardeaux. Elle y est rejointe par le chemin de grande communication n° 11 de

Celles à Confolens. Le chemin de grande communication n° 6 de Sauzé-Vaussais à Barbezieux sert de limite méridionale à la commune. De plus, le bourg de Saint-Cybardeaux est relié au bourg voisin de Gourville par un très bon chemin d'intérêt commun, et un autre chemin, venu de Rouillac, traverse la commune en se dirigeant vers Genac.

EGLISE DE ROUILLAC

(Photographie MAUREL)

Imp. L. COQUEMARD et Cie



L'ancienne voie romaine de Saintes à Limoges traverse également la commune de Saint-Cybardeaux, de l'est à l'ouest.

Au sommet du mamelon élevé qui porte le bois des Bouchauds, se dressent des ruines importantes, appelées dans le pays Château des Fades, et qui passèrent longtemps pour avoir appartenu à un château féodal. Des fouilles entreprises dans la dernière moitié du dix-neuvième siècle ont permis de reconnaître la véritable destination de ce monument du passé. C'était un théâtre gallo-romain, dont les gradins ont été complètement mis à jour et dont la présence en cet endroit laisse supposer l'existence d'une ville ou tout au moins d'un camp romain.

Ce théâtre devait être en effet très important, si l'on en juge par ses dimensions ; ce qu'il en reste forme un arc de cercle, dont la corde mesure cent mètres de longueur et dont les gradins s'appuient à la colline.

Il y eut cependant, au village des Bouchauds, un fief qui relevait de la baronnie de Montignac. A la fin du quinzième siècle, ce fief appartenait à Benoît Geoffroy. La famille Geoffroy le conserva jusque dans la première moitié du dix-huitième siècle. En 1735, Jean Geoffroy, descendant de Benoît Geoffroy, vendit à Pierre Boissier, sieur de Crévecœur, la terre des Bouchauds, qui fut rachetée, en 1777, par Charles Green de Saint-Marsault, baron de Châtel-Aillon. La Révolution déposséda ce dernier et la terre des Bouchauds fut vendue comme bien national le 14 juin 1796.

Deux autres fiefs de la paroisse étaient Puyromain et Andreville ; comme le fief des Bouchauds, ces deux fiefs relevaient de la baronnie de Montignac.

Jusqu'au dix-huitième siècle, le fief de Puyromain demeura la possession de la famille de Marcossaine, famille remarquable qui paraît être venue d'Angleterre pendant la guerre de Cent ans. Le 16 juillet 1671, eut lieu le mariage de Marie de Marcossaine, fille de Pierre de Marcossaine, seigneur de Puyromain, avec Pierre de Massouges, écuyer, seigneur de Charenton. La famille de Marcossaine est éteinte depuis le dix-huitième siècle.

Les premiers possesseurs nettement connus du fief d'Andreville sont les Martin, longtemps appelés Martin de la Pile et plus tard, Martin de Bourgon. Cette famille était issue, au seizième siècle, de l'échevinage d'Angoulême. En 1573 et 1574 « Noble Maistre Mathu-

« rin Martin, conseiller du Roy et garde des sceaulx en la sènes-

« chaussée et siège présidial d'Engoulmoys, maire et cappitaine de

« la ville d'Engoulesme » est dit sieur d'Andreville.

En 1577, dans son contrat de mariage, Pierre Vigier, écuyer, est dit avoir eu le fief d'Andreville de sa mère, Catherine Normand. Cependant vers la même époque, Jean Martin, qui vendait la terre de La Pile à Jacques Vigier et qui acquérait le fief de Bourgon, est également qualifié de sieur d'Andreville. Cela semble indiquer que les Martin avaient conservé, soit une partie de la terre d'Andreville, soit tout ou partie de ses droits et devoirs.

Nous savons du reste, par le fonds de l'évêché d'Angoulême, que Jean Raoul, écuyer, fils de Charles, sieur des Couronnes, et de Marie Martin, avait été seigneur d'Andreville. Son fils, Philippe Raoul, gentilhomme ordinaire de la maison du roi et capitaine au régiment de Champagne, est également qualifié de seigneur d'Andreville, dans un contrat de vente passé le 19 juillet 1670.

Par adjudication du 4 septembre 1697, la seigneurie d'Andreville fut acquise par Antoine Lebesgue, sieur de La Pinotte, maître de la poste à Saint-Cybardeaux et, le 14 février 1719, Judith Lebesgue épousait François de Massougnès, seigneur de Saint-Romain.

Le bourg de Saint-Cybardeaux (240 hab.), autrefois Saint-Cybard-des-Eaux, situé à trois kilomètres est de Rouillac et vingt-deux d'Angoulême, est un gros bourg fort commerçant, construit des deux côtés de la route nationale

d'Angoulême à la Rochelle. Il est arrosé par la Nouère, qui baigne le pied de son église. Cet édifice est une église du dixième siècle, qui a été remaniée à différentes époques. Du monument primitif il reste le clocher et l'abside en berceau légèrement incliné vers le nord. Au quinzième siècle, la nef fut élargie. Sur l'un des côtés de la nef on remarque des modillons d'une composition assez originale.

Le bourg de Saint-Cybardeaux possède un bureau de poste et une étude de notaire. Les registres de l'état civil remontent à l'année 1610.

Les villages sont nombreux et importants. Nous citerons entre autres : les Bouchauds (97 hab.), au pied du mamelon qui porte l'ancien théâtre gallo-romain ; Dorgeville (82 hab.), près de la voie romaine de Saintes à Limoges ; Grosville (63 hab.), à la limite de la commune de Rouillac ; les Rocherauds (60 hab.), sur la route nationale ; Cougoussac (48 hab.), près des Bouchauds ; Dauve (40 hab.) et les Bruns (27 hab.), au nord de la commune, sur la route de Gourville ; Sainte-Catherine (36 hab.), dont une partie appartient à la commune d'Echallat ; Brelinge (33 hab.) ; la Bergerie (26 hab.) ; Chez-Proulaud (25 hab.), etc., etc.

Nous ne pouvons terminer cette monographie sans dire quelques mots d'une fête singulière qui remontait à une haute antiquité et qui s'est perpétuée jusque vers le milieu du dix-neuvième siècle. Nous voulons parler de la bringue, sorte de jeu ayant quelque analogie avec le foot-ball actuel. Il s'agissait en effet de se rendre maître d'une boule en bois, qui était lancée, le jour de Noël, dans les près baignés par la Nouère, et d'aller frapper cette boule trois fois à un mur désigné d'avance. Le nombre des joueurs était toujours considérable et ce jour-là, de nombreux habitants des environs se rendaient à Saint-Cybardeaux pour assister à la fête.

COMMUNE DE VAUX-ROUILLAC

Superficie = 1.337 hect. 83 ; Population = 512 habitants.

Située à l'extrémité méridionale du canton de Rouillac, la commune de Vaux-Rouillac occupe un plateau incliné, dont le sol pierreux se prête principalement à la culture de la vigne. Aussi c'était autrefois à peu près l'unique culture du pays ; mais, à Vaux comme partout ailleurs, le phylloxéra a tout détruit et, depuis, fort peu de propriétaires se sont résolus à reconstituer leurs vignobles. Presque partout, les vignes ont été remplacées par les céréales et les prairies artificielles.

De la partie la plus élevée de la commune, vers le nord, la vue s'étend au loin et découvre presque en entier le canton de Jarnac, dont la commune de Vaux est limitrophe.

Le sud de la commune est arrosé par la Guirlande, petit cours d'eau qui sort d'une source abondante, au fond du val qui a donné son nom au chef-lieu.

A l'est, la commune de Vaux est limitée par la route de Rouillac à Hiersac (chemin de grande communication n° 6 de Sauzé-Vaussais à Barbezieux). En outre, le bourg de Vaux est situé au point d'intersection de deux chemins d'intérêt commun qui mettent la commune en relations directes avec les communes voisines de Rouillac, d'Echallat, de Jarnac et de Plaizac. De plus, le bourg de Vaux est relié à celui de Fleurac par un bon chemin vicinal ordinaire.

Le bourg de Vaux-Rouillac (416 hab.), à cinq kilomètres sud de Rouillac et vingt-sept d'Angoulême, comprend à lui seul la plus grande partie de la population. Les maisons en sont assez bien bâties, sur les flancs et au bas de la colline

qui aboutit à la source de la Guirlande. Aucun monument ne mérite d'attirer l'attention. L'église est une nouvelle construction qui a remplacé une ancienne chapelle incommode et insuffisante.

On peut encore voir, au bourg de Vaux, les restes d'un ancien logis, siège d'un fief qui, au quatorzième siècle, appartenait à la famille Geoffroy. Dans le premier quart du quatorzième siècle, nous voyons Geoffroy, seigneur de Vaux, épouser Isabelle de Mosnac, veuve de Jocelyn de Mosnac, et devenir, par ce mariage, seigneur en partie de Mosnac.

Au seizième siècle, la seigneurie de Vaux était passée entre les mains de la famille de Montalembert, qui la conserva assez longtemps. Le 17 mai 1628, nous voyons en effet comparaître Jacques de Montalembert, seigneur de Vaux, dans l'acte par lequel les deux frères, Jacques et Guy de Montalembert, cédaient à Jean Thomas, écuyer, le fief de Saint-Simon.

En dehors du bourg, la commune de Vaux ne comprend que quelques villages peu importants. Ce sont : Rois-de-Vaux (31 hab.), au sommet d'un coteau ; Chez Peutier (20 hab.), au sud du bourg, près de la Guirlande ; les Brandes (22 hab.), à la limite de la commune d'Echallat ; Chez-Bavé, etc., etc.

COMMUNE DE PLAIZAC

Superficie = 397 hect. 50 ; Population = 182 habitants.

Le bourg de Plaizac (182 hab.), à cinq kilomètres sud-ouest de Rouillac et trente d'Angoulême, est le chef-lieu de la plus petite commune du canton. Il est construit en bordure de la route départementale N° 4 de Ruffec à Archiac, et contient à lui seul la totalité de la population de la commune ; car il n'y a pas un seul hameau.

Son église est remarquable ; c'est un monument du style de transition ou roman tertiaire. La façade est ornée d'un portail à quatre archivoltas, richement ornées de dessins géométriques. La corniche qui domine cette belle porte n'est elle-même qu'un cordon de dents de scie. Cette ornementation, presque exclusivement géométrique, est particulière au pays et on la rencontre dans de nombreuses églises de la même époque.

Avant l'invasion phylloxérique, la petite commune de Plaizac était beaucoup plus riche. La plus grande partie de sa surface était plantée en vignes, qui donnaient des produits très estimés, alors qu'aujourd'hui le vignoble ne comporte plus qu'une vingtaine d'hectares. Aussi, la population qui, en 1868, comptait trois cent soixante-huit habitants a-t-elle diminué de moitié et est-elle tombée au chiffre de cent quatre-vingt-deux habitants. La vigne a été remplacée par des prairies artificielles et l'élevage du bétail, principalement des chevaux, est, avec la culture des céréales, la plus importante source de revenus de la commune.

L'ancienne voie romaine de Saintes à Limoges, encore parfaitement reconnaissable, traverse tout le nord de la

commune de Plaizac.

Le bourg de Plaizac est desservi par la petite ligne d'intérêt local de Rouillac à Jarnac.

COMMUNE DE COURBILLAC

Superficie — 1.180 hect. 07 ; Population = 640 habitants.

En quittant le bourg de Plaizac, on suit d'abord, pendant quelque temps, l'ancienne voie romaine de Saintes à Limoges, puis on traverse l'important village du Bourg-des-Dames et l'on arrive à Courbillac, chef-lieu de la plus occidentale des communes du canton de Rouillac. Cette commune est une des rares communes du département qui aient conservé quelques vieilles vignes de plant français, épargnées par le phylloxéra. Quelques autres vignobles ont été reconstitués dans la partie haute de la commune, qui produit également les différentes céréales.

Un ruisseau important, le Tourtrat, arrose d'excellentes prairies. Ce ruisseau est formé par la réunion de trois sources principales : celle qui sort du Gouffre de Neuvicq, dans la Charente-Inférieure, rejoint, avant d'entrer dans la Charente, la Garonne de Sonnevillle, qui vient du village de Petit-Bordeaux, et se grossit un peu plus bas de la Fontaine de Mareuil.

La commune de Courbillac est traversée, du sud au nord, par la route départementale n° 16, de Sigogne à Neuvicq. De plus, elle est mise en relations directes avec les communes voisines par deux chemins d'intérêt commun qui se croisent au bourg de Courbillac.

La commune de Courbillac formait autrefois deux paroisses : Courbillac et Herpes. Sur la paroisse de Courbillac se trouvaient le fief de La Vallade en entier et une partie importante du fief de La Courade. Ces deux fiefs appartenaient à la famille Horric de la Courade, dont nous

parlerons plus longuement, en faisant l'historique de la commune de Mareuil.

Une autre seigneurie, située dans la paroisse de Courbillac, était celle de Pont d'Herpes, qui, aux dix-septième et dix-huitième siècles, appartenait à une famille Laisné, de la robe de Cognac, anoblie par lettres-patentes de novembre 1491. Cet anoblissement concernait Jean Laisné, juge-prévôt d'Angoulême, et son frère Jacques Laisné, juge prévôt royal de Cognac et Merpins, tous deux fils de Guillaume Laisné, juge-prévôt de Cognac et Merpins, et de Sibille Boutaud. Cette famille est aujourd'hui éteinte.

EGLISE DE SAINT-CYBARDEAUX

Photographie MAUREL.

Imp. L. COQUEMARD et Cie



En 1692, la paroisse d'Herpes constituait une seigneurie, membre de celle de Neuvicq, avec droits de haute,

moyenne et basse justice, comprenant une métairie et des prés, avec des cens, rentes et agriers. Elle relevait de la baronnie de Thors, en Saintonge, qui, à cette époque, était possédée par le marquis de Pons.

Le bourg de Courbillac (79 hab.), à neuf kilomètres ouest de Rouillac et trente-quatre d'Angoulême, est situé dans un bas-fond, à peu de distance du Tourtrat. Ses maisons sont construites sans aucune symétrie autour de l'église. Ce dernier édifice est une église romane avec tour carrée ; on y remarque, sculpté sur la clef de voûte, l'écusson de la famille Horric.

Les registres de l'état-civil remontent à l'année 1628. Le bourg de Courbillac possède un bureau de poste.

Herpes, situé sur une hauteur, à environ deux kilomètres au nord du bourg de Courbillac, est plus important que le chef-lieu ; ce village compte en effet une population de cent soixante-quatorze habitants. On y remarque une église très ancienne, qui a été restaurée récemment.

Autour de cette église existait autrefois un vieux cimetière gallo-romain. Les fouilles savantes et consciencieuses qui ont été faites par M. Ph. Delamain, de Jarnac, ont mis à jour une grande quantité d'objets du plus haut intérêt archéologique.

Le centre de population le plus important est le gros village du Bourg-des-Dames (179 hab.), sur la route départementale de Sigogne à Neuvicq, dont le nom vient de ce que ce hameau était une ancienne dépendance d'un couvent de femmes.

Nous pouvons encore citer : le Petit-Beauvais (102 hab.), sur le Tourtrat, et le Souterrain (79 hab.), où l'on trouve une laiterie coopérative et une distillerie d'eau-de-vie.

COMMUNE DE MAREUIL

Superficie = 1.136 hect. 5 ; Population = 524 habitants.

Ainsi que ses voisines, Courbillac et Plaizac, la commune de Mareuil était essentiellement, viticole. Ses vins, principalement ses vins rouges, jouissaient d'une réputation des mieux méritées et trouvaient un écoulement facile dans les départements du Centre. Aujourd'hui ce vignoble est entièrement reconstitué ; mais il occupe une surface moindre qu'autrefois.

Il y a néanmoins de fort beaux vignobles, parmi lesquels nous pouvons citer ceux de MM. Magé, Maurin, Lhoumeau, Roy, Duverger, etc., etc.

Les autres sortes de cultures sont également des plus prospères. La partie occidentale de la commune est bien boisée et de bonnes prairies naturelles sont arrosées par la Fontaine de Mareuil, qui naît au pied du bourg et va rejoindre, dans la commune de Courbillac, le ruisseau du Tourtrat.

La commune de Mareuil est desservie par la petite ligne d'Angoulême à Matha. Un chemin d'intérêt commun, venu de Sigogne, passe au bourg de Mareuil et se dirige vers Sonnevile. Le réseau routier de la commune est complété par plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Mareuil était le siège d'une seigneurie, qui paraît être venue, au dix-septième siècle, des Horric (de La Courade) aux Beaupoil, par le troisième mariage de Charles Beaupoil, écuyer, seigneur de Thier-sac, avec Eléonore Horric, fille d'Aaron, écuyer, seigneur de La Baronnière, et de Marie de Ribier. Depuis cette époque, jusqu'après la

Révolution, les Beaupoil, toujours très alliés aux Horric, demeurèrent à Mareuil. Il n'existe plus de représentants mâles de cette famille.

Le fief de La Courade, dont le siège était également situé dans la paroisse de Mareuil, a été pendant plusieurs siècles, l'établissement patrimonial de la branche aînée des Horric. Cette maison, encore existante, est une des plus anciennes de l'Angoumois. En 1208, Guillaume Horric, chevalier, était seigneur du fief de Montigné. De cette terre, les Horric passèrent rapidement à La Courade et une branche cadette revint s'y fixer après la mort du dernier représentant de la branche aînée, Louis Horric, seigneur de La Courade, qui fut grand prévôt de Guyenne, et dont la fille, Madeleine, épousa Charles de Besançon, gentilhomme de Catherine, duchesse de Bar, sœur d'Henri IV.

Vers 1560, Philippe Horric, seigneur de La Vallade, père d'Antoine, seigneur de La Barre, était grand prévôt des maréchaux aux pays d'Angoumois, Saintonge, ville et gouvernement de La Rochelle.

La Courade demeura aux mains des Horric jusqu'au milieu du dix-huitième siècle ; le château en fut détruit en 1752.

Le bourg de Mareuil (357 hab.), à sept kilomètres ouest de Rouillac et trente-deux d'Angoulême, est un bourg important construit dans une agréable situation, sur le penchant d'une colline et au-dessus de la source qui alimente la Fontaine de Mareuil. Sous l'administration de son maire actuel, M. Roy, homme actif et intelligent, ce bourg tend à prendre une importance de plus en plus grande.

L'église de Mareuil l'orne une très belle nef romane. La sculpture en est remarquable ; les chapiteaux des colonnes et les voussures du portail sont ornés de rubans perlés et entrelacés d'un effet des plus gracieux. Un sanctuaire ogival a remplacé l'abside primitive.

Les premiers registres de l'état civil remontent à l'année 1658 ; malheureusement, la collection en est incomplète. Le bourg de Mareuil possède un bureau de poste et une étude de notaire.

Les villages sont peu nombreux ; nous pouvons cependant citer : le Plessis (98 hab.), dans le nord-est de la commune ; les Maisons-Neuves (23 hab.), à peu de distance du bourg ; la Courade (25 hab.), où se trouvait le siège de la seigneurie dont nous parlons plus haut.

COMMUNE DE SONNEVILLE

Superficie = 1.043 hect. 06 ; Population = 343 habitants.

La paroisse de Sonneville dépendait autrefois de l'Election de La Rochelle.

En 1691, les deux tiers de cette paroisse formaient une seigneurie relevant de la baronnie de Tourriers, et précédemment aussi de celle de Montignac. Pour ces deux parties, il était dû à l'évêque d'Angoulême un hommage particulier, dont les droits consistaient en la justice haute, moyenne et basse, en plusieurs cens, rentes et agriers, et des arrière-fiefs. Le devoir en était une paire d'éperons dorés.

Le fief entier fut vendu, le 2 juin 1567, par Louise de Brémond à demoiselle Claude de Vivonne. Mais cette vente ne représentait que certains droits féodaux ; car la famille Brouard paraît installée dans le fief depuis le quinzième siècle. En effet, à une date indéterminée, Jean Brouard, écuyer, en rendait le dénombrement à Jean I^{er} de Larochefoucauld, seigneur de Marcillac, Montignac et Tourriers, sénéchal d'Angoumois et capitaine de Fronsac, qui était mort en 1471.

Le 12 août 1476, Anthoine Brouard, seigneur de Sonneville et des Leurres, est nommé parmi les assistants et signe au contrat de mariage d'Hercule de Massougnès, seigneur de Chanfaron, avec Mathurine Fourestier.

Cet Anthoine Brouard était probablement le père de Gabrielle Brouard qui épousa, le 15 octobre 1599, François Bardonnin, écuyer, fils de François Bardonnin, seigneur de Sansac et de Boisbuchet, homme d'armes dans la

compagnie de trente lancés fournies des ordonnances du roi.

Cette alliance porta la terre de Sonneville dans la maison de Bardonnin, où elle semble être restée jusqu'au milieu du dix-huitième siècle. Presque tous les membres en portèrent le prénom de François, et l'un d'eux, François Bardonnin, écuyer, fils de François et d'Olive de Villoutreys, se qualifiait de seigneur de Sonneville et de Saint-Romain. Même à la veille de la Révolution, un Bardonnin se disait encore marquis de Sonneville.

Cependant, le 12 février 1757, dans l'acte de baptême d'Anne Babinet de Rencogne, le parrain, François de Giboust, écuyer, est dit seigneur de Sonneville, et, vers 1780, le seigneur effectif de Sonneville paraît être François-Louis Saulnier de Pierre-Levée, chevalier, seigneur de Rouillac, Gondeville, Mainxe et autres lieux, ancien capitaine de dragons au régiment d'Orléans et chevalier de Saint-Louis.

Un autre fief de la paroisse de Sonneville était celui du Petit-Bordeaux, dont les possesseurs nous sont inconnus. En 1691, ce fief formait le tiers de la seigneurie de Sonneville (le tout formant un membre de celle de Neuvicq). Il possédait les trois justices et des droits consistant en rentes et agriers, et il relevait, au devoir d'une paire d'éperons blancs, pour une part, de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe et pour une autre, du fief des Bouchauds.

Jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, la commune de Sonneville, dont le sol, pierreux et revêtu d'une mince couche de terre végétale, se prête difficilement à la culture, demeura presque entièrement inculte. C'est seulement à partir du dix-neuvième siècle que les habitants, mettant à profit les progrès de l'agriculture, se décidèrent à défricher leur sol. On vit alors aux chaumes arides succéder de beaux vignobles, qui donnèrent d'excellents rendements jusqu'à la crise phylloxérique.

Aujourd'hui, quelques vignobles ont été reconstitués ; mais ils ne paraissent pas devoir prendre une plus grande extension. L'industrie des propriétaires s'est tournée d'un autre côté : de nombreuses et belles prairies artificielles ont été créées, et l'élevage des vaches laitières s'est développé dans de grandes proportions. Le lait ainsi recueilli sert à alimenter les importantes laiteries coopératives qui se sont installées dans la contrée.

La route nationale d'Angoulême à La Rochelle traverse la commune de Sonneville, qui est également desservie par la ligne de chemin de fer d'intérêt local d'Angoulême à Matha. Un chemin d'intérêt commun, qui passe au bourg, relie la commune de Sonneville aux communes voisines de Mareuil et d'Anville.

Le bourg de Sonneville (192 hab.), à six kilomètres nord-ouest de Rouillac et trente-et-un d'Angoulême, est construit à environ deux cents mètres de la route nationale. Son église, du treizième siècle, témoigne de l'attachement du pays d'Angoumois aux formes de l'architecture romane. Les fenêtres et autres ornements sont franchement du style ogival ; mais la voûte en berceau, à arcs doubleaux très prononcés, est absolument romane. De là, le volume des contreforts, qui ne ressemblent en rien aux sveltes pyramides du treizième siècle.

La commune de Sonneville compte quelques villages, parmi lesquels nous citerons : Mortier (35 hab.), au sommet d'une haute colline ; la Fuie (55 hab.), et le Rondail (12 hab.), vers la limite de la commune de Rouillac ; Chez-Beillard (28 hab.), au nord du bourg ; le Petit-Bordeaux, vers la source de la Garonne de Sonneville.

COMMUNE DE MONTIGNÉ

Superficie = 890 hect. ; Population = 227 habitants.

Située au nord de celle de Rouillac, la petite commune de Montigné est une des plus fertiles de tout le canton. Aucun cours d'eau ne la traverse, sauf le ruisseau du Sauvage, qui en forme la limite occidentale ; mais de nombreuses fontaines y entretiennent une agréable fraîcheur et y arrosent d'excellentes prairies.

Les coteaux étaient autrefois couverts de beaux vignobles, qui ont fait place à des champs Lien cultivés et à de bonnes prairies artificielles ; cependant quelques vignobles ont été reconstitués depuis quelques années.

Plusieurs chemins vicinaux ordinaires bien entretenus partent du bourg de Montigné et le relient à Rouillac et aux bourgs voisins d'Anville, de Bonneville et de Saint-Médard. Le chemin d'intérêt commun de Rouillac à Anville forme la limite sud-ouest de la commune.

Le bourg de Montigné (67 hab.), à six kilomètres nord de Rouillac et trente-et-un d'Angoulême est bâti à mi-côte d'une colline qui domine un frais vallon. Son église est de l'époque romane ; c'est un carré long terminé par une abside semi-circulaire. Elle n'a pas de clocher, mais une simple arcade au-dessus de la façade.

Les registres de l'état civil de Montigné remontent à l'année 1643.

Jusqu'à la fin du quatorzième siècle, Montigné paraît avoir eu des seigneurs particuliers qui relevaient de la baronnie de Tourriers. A cette époque, Hélyot de Montigné eut pour fils Mériot de Montigné qui paraît n'avoir eu que deux filles. L'aînée épousa Perrinet ou Pierre de

Barbezières et l'autre s'unit à Perrinet du Bois. En 1435 ; un accord intervint entre les deux beaux-frères au sujet de la succession de feu Mériot de Montigné. Perrinet de Barbezières fut le chef de la tige des Barbezières de Montigné, qui se maintint sur cette terre jusqu'aux approches de la Révolution et ne s'éteignit qu'en 1827.

CHATEAU DES FONTAINES (COMMUNE DE BONNEVILLE).

(Photographie MAUREL)

Imp. COQUEMARD et Cie



Au village de Saint-Romain (26 hab.), on trouve les traces d'un prieuré, du treizième siècle qui dépendait de la paroisse de Rouillac ; c'était un prieuré conventuel, membre de l'abbaye de Baignes. Au quinzième siècle, il paraît n'y avoir plus d'autre religieux que le prieur, et encore celui-ci était-il dispensé de la résidence. C'est que, pendant la guerre de Cent ans, des particuliers avaient usurpé les biens du prieuré et il fallut une sentence d'excommunication, rendue en 1488 par le pape Innocent VIII, pour les faire restituer. Au seizième siècle, le prieuré

de Saint-Romain fut mis en commende, ce qui consumma sa ruine.

Saint-Romain était également le siège d'un fief qui paraît être venu, par son mariage avec Françoise de Livenne, à Gabriel de Massougnès, écuyer, seigneur de Charenton. Ce dernier fut le chef de la branche des Massougnès de La Brousse et de Saint-Romain. Cette terre fut vendue par son petit-fils, François de Massougnès, le 14 juillet 1761, à Jacques Garnier, chirurgien, de Gourville. De sa seconde femme, Marie-Anne de Livenne de Balan, François de Massougnès eut un fils, René, écuyer, seigneur de Brie-des-Rivières, qui devint seigneur de La Tour-de-Gimeux par son mariage avec Marie Pépin.

Il alla se fixer à Gimeux, où cette branche s'éteignit au cours de la Révolution.

Parmi les autres villages, nous citerons : les Leurres (29 hab.), autrefois siège d'un fief qui, de la famille Brouard, passa avec celui de Sonneville, à la famille Bardonnin, et dont l'histoire se confond avec celle de Sonneville ; les Mortinières (50 hab.) ; les Girardières (16 hab.), etc., etc.

COMMUNE D'ANVILLE

Superficie = 816 hect. 48 ; Population = 285 habitants.

Au nord du bourg d'Anville, sur le sommet d'une colline séparée du bourg par une profonde vallée, on peut encore voir quelques vieux pans de mur, seuls restes de l'ancien château d'Anville ou d'Enville, suivant l'ancienne orthographe.

Ce château était le siège d'une seigneurie importante, qui dépendait de la principauté de Marcillac et qui appartenait à la maison de Larochefoucauld. Au dix-huitième siècle, cette terre fut érigée en duché non pairie, et nous voyons un membre de la famille de Larochefoucauld porter le titre de duc d'Enville.

Autrefois un étang devait remplir la vallée qui sépare le bourg d'Anville du château ; car les seigneurs se rendaient en bateau au bourg pour y entendre la messe. Aujourd'hui cet étang est desséché et remplacé par de bonnes prairies.

Comme la commune de Montigné, sa voisine, la commune d'Anville possède de nombreuses sources et, de plus, est arrosée par la rivière Sauvage qui, par sa réunion avec le Crachon, forme la rivière de l'Auge. L'agriculture y est des plus prospères et de nombreux vignobles y ont été reconstitués.

Deux chemins d'intérêt commun se croisent près du bourg d'Anville et relient ce bourg à Rouillac, à Sonneville, à Auge et au département de la Charente-Inférieure. Plusieurs chemins vicinaux ordinaires complètent le réseau routier de la commune.

Un autre fief était celui de La Dourville qui, au quinzième siècle, appartenait à la famille Odeau. Dans les premières

années du seizième siècle, Anne Odeau avait épousé Jacques Laisné, prévôt royal de Cognac et Merpins. Le fief de La Dourville passa ensuite à la famille Souchet, issue de l'échevinage d'Angoulême. Le 16 octobre 1656, Michel Souchet, écuyer, seigneur de La Dourville et du Breuil et fils de Jean Souchet, qui avait été maire d'Angoulême en 1634, avait épousé Marguerite du Breuil.

Le bourg d'Anville (83 hab.) est situé à huit kilomètres nord-ouest de Rouillac et trente-deux d'Angoulême. Son église est une ancienne église romane qui a conservé une jolie façade. Dans la cour de l'ancien presbytère, on remarque un superbe marronnier, dont les énormes branches, se courbant en berceau, occupent un large espace.

Parmi les principaux hameaux, nous citerons : la Cabane (72 hab.) ; les Davids (17 hab.) et les Frouins (17 hab.), situés à proximité du bourg ; la Bourgeoisie (27 hab.) ; les Réchins (33 hab.), dans la partie orientale de la commune ; Fontgrive, terre qui appartient au dix-huitième siècle à la famille Charrier, famille issue de la vieille bourgeoisie de La Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély.

COMMUNE D'AUGE

Superficie = 826 hectares ; Population = 447 habitants.

A une époque que nous ne saurions préciser, les dîmes ecclésiastiques de la paroisse d'Auge avaient été inféodées. Au dix-septième siècle, ce « fief » appartenait au sieur Beauvillain, sieur de La Ronde, époux de Françoise Le Lyèvre, et à Maître Jean Le Lyèvre, avocat au siège royal de Chault. Par un contrat d'échange, passé le 16 juillet 1634 et ratifié l'année suivante, il devint la propriété de François du Boullet, écuyer, seigneur de Laugierie et autres lieux, et, le 24 février 1636, ces dîmes passèrent à la famille de Massougnès par suite du mariage de François de Massougnès, écuyer, seigneur de Rocheroux, avec Marguerite du Boullet, fille du précédent.

Au dix-huitième siècle, elles étaient la propriété de Pierre de Massougnès, écuyer, qui, de ce chef, se qualifiait un peu abusivement du titre de seigneur d'Auge.

A cette époque, en effet, la seigneurie d'Auge appartenait à la maison de Beaumont, et le dernier possesseur de cette seigneurie fut messire Babinet de Ranville, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et gendarme de la garde du roi. Par testament, ce dernier laissa la terre d'Auge à ses neveux, MM. de Rencogne, qui l'ont vendue en détail de 1820 à 1840.

La commune d'Auge, bien arrosée par deux cours d'eau, le Sauvage et le Crachon, qui entretiennent dans le sol une fraîcheur salubre, possède d'excellentes prairies. Les diverses sortes de cultures y réussissent du reste fort bien et quelques vignes y ont été reconstituées. On y rencontre fort peu de terres en friche et la plupart des propriétaires

sont dans l'aisance. Plusieurs chemins d'intérêt commun desservent la commune.

Le bourg d'Auge (132 hab.), situé à l'extrémité occidentale de la commune, à dix kilomètres nord de Rouillac et trente-trois d'Angoulême, est construit au sommet d'un monticule élevé, qui domine la contrée environnante. Son église appartient au roman secondaire. La façade est surmontée d'un clocher à arcade à trois baies.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce monument est une crypte, très intéressante mais d'accès difficile, connue sous le nom de Creux de Sainte-Radegonde. Le plan de cette crypte est un carré terminé par un enfoncement. Ce petit sanctuaire était autrefois très fréquenté et on y venait de loin faire des vœux en l'honneur de Sainte-Radegonde, patronne de l'église.

Les registres de l'état civil remontent à l'année 1686.

Les principaux villages de la commune sont : Fraîche font (111 hab.), hameau important situé dans le sud de la commune ; Crotet (78 hab.), à l'intersection des routes de Bonneville, de Saint-Médard et de Verdille ; les Eliots (39 hab.) et Chez-Durand (25 hab.), sur la route de Bonneville ; le Petit-Beauvais (40 hab.) ; les Doussains (18 hab.), etc.

COMMUNE DE SAINT-MÉDARD D'AUGE

Superficie = 911 hect. 35 ; Population = 324 habitants.

Favorisée par la nature de son sol, généralement frais et humide, arrosée par deux cours d'eau, la commune de Saint-Médard-d'Auge est une des plus fertiles du canton de Rouillac. Son sol se prête admirablement à tous les genres de cultures ; elle possède d'excellentes prairies naturelles et de nombreuses prairies artificielles ; les céréales y sont l'objet d'une culture des plus importantes et les vignes reconstituées fournissent largement la quantité de vin nécessaire à la consommation familiale des habitants

Par suite de l'abondance des prairies, tant naturelles qu'artificielles, l'élevage des vaches laitières a pris une grande extension, et, afin d'assurer au lait un écoulement rémunérateur, les propriétaires ont établi, au moulin de la Fragnaie, une laiterie coopérative, qui a pris le nom de laiterie coopérative de la vallée de l'Ange, et qui exploite quatre mille litres de lait par jour.

Les deux cours d'eau, qui arrosent la commune de Saint-Médard, sont la rivière Sauvage et le Crachon, qui se réunissent pour former la rivière de l'Auge. La source du Crachon mérite une mention particulière. Cette source forme, en effet, une magnifique nappe d'eau, d'une limpidité remarquable, longue de trente mètres et large de quinze mètres.

La paroisse de Saint-Médard-d'Auge formait une seigneurie qui appartenait au chapitre cathédral d'Angoulême, depuis le premier quart du douzième siècle,

par la donation qui en avait été faite à ce chapitre par Pierre de Confolens, évêque de Saintes et ancien chantre de l'église Saint-Pierre d'Angoulême.

Les voies de communication sont peu nombreuses dans la commune de Saint-Médard ; elles consistent seulement en deux chemins d'intérêt commun et quelques chemins vicinaux ordinaires.

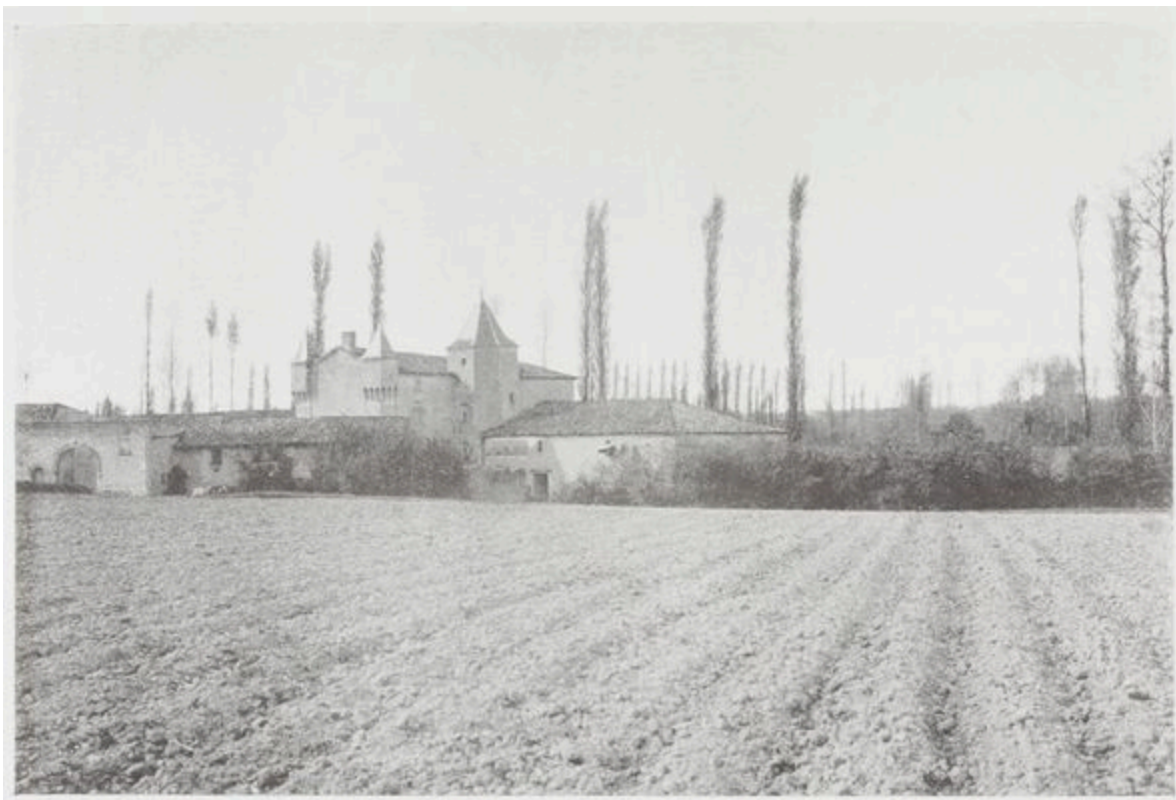
Le bourg de Saint-Médard-d'Auge (113 hab.), à dix kilomètres nord de Rouillac et trente-cinq d'Angoulême, est très agréablement situé au-dessus de la source du Crachon. Son église est une église romane, dont le campanile, à deux baies avec archivolt étoilée, semble bien remonter à l'époque de la construction de l'église. Ce petit clocher mérite l'attention des archéologues, car il y a peu de ces campaniles vraiment authentiques et contemporains de l'église qu'ils ornent.

On a découvert, dans cette église, une pierre tombale du quatorzième siècle représentant un prêtre étendu sur son lit de mort et revêtu de ses habits sacerdotaux. Cette pierre, formée d'un seul bloc de deux mètres dix centimètres de long, est admirablement conservée.

Le principal centre de population, après le bourg, est le village de la Bréchoire (96 hab.), situé sur la route de Sonnevile à Verdille. Citons encore : les Charriers (46 hab.) et les Maquets (28 hab.), dans le sud de la commune, et les Hublins (20 hab.), à la limite de la Charente-Inférieure.

LOGIS DE MONTAIGON (COMMUNE DE GOURVILLE).
(Photographie MAUREL)

Imp. COQUEMARD et Cie



COMMUNE DE BONNEVILLE

Superficie 1 = 1 008 hectares ; Population = 315 habitants.

Le territoire de cette commune est très accidenté. De nombreux et frais vallons y sont arrosés par des sources abondantes, qui donnent leur fraîcheur à d'excellentes prairies, et les coteaux sont couverts de beaux champs de céréales, qui alternent avec des vignes reconstituées depuis quelques années. La petite rivière de l'Auge la traverse dans toute sa largeur et y fertilise une vallée des plus agréables.

Aucune voie de communication importante ne traverse cette commune, qui est desservie seulement par deux chemins d'intérêt commun et par plusieurs chemins vicinaux ordinaires

Le bourg de Bonneville (15 hab.), à sept kilomètres nord de Rouillac et trente-et-un d'Angoulême, doit son titre de chef-lieu à son église, petit édifice roman à campanile double, du douzième siècle, dont les trois coupoles et le cul-de-four sont tombés depuis longtemps et remplacés par une charpente basse et un plafond en planches. La porte à trois voussures, d'ogive romane, est au sud. A l'intérieur, on remarque une jolie chaire en fer forgé de l'époque de Louis XV. C'était une cure dépendant, dès le neuvième siècle, de l'abbaye de Saint-Cybard, qui y posséda même jadis un prieuré supprimé au quatorzième siècle.

Les registres de l'état civil remontent à l'année 1675 ; mais il existe une lacune de trente-sept ans (de 1677 à 1714), interrompue seulement par l'année 1702. Les archives de la commune possèdent également un Registre

des délibérations de la municipalité de Bonneville, datant de l'époque révolutionnaire.

Les autres villages de la commune sont ; Pâtreville (128 hab.), où se trouvent la mairie et la maison d'école ; les Philippons (24 hab.), près de ce dernier village ; la Folie (51 hab.) et la Ripaudière (32 hab.), dans une vallée boisée.

La paroisse de Bonneville faisait partie de la baronnie de Gourville, et, comme cette baronnie, elle relevait, pour les finances, de l'Election de Niort et de la Généralité de La Rochelle, pour la justice, de la Sénéchaussée et Présidial de Poitiers et pour le spirituel de l'Evêché d'Angoulême.

Il y avait sur le territoire de cette paroisse de nombreux fiefs, parmi lesquels nous citerons : les Fontaines, Logerie, la Brousse et les Granges.

Le fief des Fontaines a été créé de toutes pièces, vers la fin du seizième siècle, par Hercule de Massougnès, écuyer, seigneur de Chanfaron, deuxième fils de Charles de Massougnès, écuyer, seigneur de Villeneuve et de Montaigon, qui avait épousé Mathurine Fourestier. Depuis cette époque jusque vers la fin du siècle dernier, cette terre n'a pas cessé d'appartenir à la branche aînée des Massougnès de notre région et lui a donné son nom.

La maison de Massougnès est originaire du Poitou, où elle est connue depuis le commencement du douzième siècle. Dans la première moitié de ce siècle, Guillaume de Massougnès, qui s'était fait moine du vivant de sa femme et de ses enfants, faisait, avec leur consentement, une donation à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. Depuis cette époque jusqu'au quinzième siècle, la famille se maintint à peu près exclusivement dans le nord du Poitou.

Au quinzième siècle, par suite d'alliances diverses, les Massougnès descendent vers l'Angoumois, où on les trouve d'abord co-seigneurs de Souvigné, par l'alliance d'Antoine de Massougnès avec Marguerite de Beauchamp, vers 1450. La branche aînée demeura à Souvigné environ un siècle,

jusqu'à son extinction, tandis que le second fils d'Antoine, Jean de Massougnès, écuyer, seigneur de Villeneuve, fondait une branche cadette, qui devint aînée au bout de trois générations et subsiste encore de nos jours. C'est la branche des Fontaines.

L'ancien logis des Fontaines, vraisemblablement construit par Hercule de Massougnès à la fin du seizième siècle, était une Chartreuse longue à tourelles en poivrières, qui fut remplacée, vers 1850, par la grande habitation que l'on voit encore aujourd'hui. L'entrée, dans le goût du premier Empire, et les communs ainsi que les bassins, avaient été aménagés par Jean-Auguste de Massougnès, comte des Fontaines, au début du dix-neuvième siècle.

Des fouilles, entreprises aux Fontaines, ont amené la découverte de nombreux objets remontant à une haute antiquité, parmi lesquels nous citerons des médailles et des monnaies romaines, une petite statuette en bronze représentant un cerf sur un autel, une cuiller ou spatule à parfums, en bronze, avec inscription, enfin un pot acoustique gallo-romain. Cette dernière pièce est fort rare.

La terre de Logerie — ou L'Augerie — était un fort ancien fief, composé pour partie de terres roturières qui relevaient de Gourville, et pour partie, de terres nobles qui relevaient de la seigneurie d'Estrade. Son nom ne provient pas, comme on pourrait le croire, de la petite rivière de l'Auge, qui coule au pied et la borde en partie, mais il désigne le lieu d'habitation d'une famille Auger, qui y formait tout un hameau.

Les plus anciens seigneurs connus sont les Barbezières, qui possédaient ce fief pendant le quinzième siècle. Au seizième siècle, la terre de Logerie fut morcelée entre un grand nombre de propriétaires et ne retrouva son unité que dans les premières années du dix-septième siècle. En 1616, nous trouvons, comme possesseur de Logerie, François du Boulet, écuyer, seigneur de La Brouhe, qui épousa Barbe Hervé et en eut trois enfants.

L'aînée, Marguerite, épousa François de Massougnes, écuyer, seigneur de Rocheroux, et le plus jeune, Louis du Boulet, garda Logerie. Ce dernier épousa Louise de Chouppes, fille de Pierre, marquis de Chouppes, intendant général des armées, gouverneur de Belle-Isle, et eut de son beau-père, la survivance du gouvernement de Belle-Isle. Les archives du Morbihan conservent de lui une fort belle lettre adressée, en termes d'une rare grandeur, au commandant des forces navales anglaises qui le sommait de se rendre.

Ses descendants gardèrent Logerie jusqu'à la seconde moitié du dix-huitième siècle. A cette époque, le fief était divisé en tant de parts que la famille ne pouvait plus en vivre. Il fut alors acquis par Pierre-Jacques Salomon, écuyer, qui, par acte du 9 août 1779, revendit la terre de Logerie à damoiselle Marie-Anne de Massougnes des Fontaines et à ses frère et sœur, Jean-Bernard et Marie-Jeanne de Massougnes.

Par suite d'arrangements de famille, Marie-Anne de Massougnes devint seule propriétaire de Logerie. Le 4 novembre 1782, elle épousa son cousin, Bernard Desmier d'Olbreuze, ancien gendarme au titre des Ecossais. Devenue veuve le 20 mars 1789, Madame Desmier d'Olbreuze mourut elle-même le 27 novembre 1809, laissant Logerie à son neveu, Jean-Baptiste Auguste de Massougnes, qui le vendit à son tour vers 1830, à M. Briand.

Le logis de Logerie, aujourd'hui fort ruiné, était jadis une maison carrée, flanquée sur ses deux angles de deux moucharabys du seizième siècle, dont on ne fait plus guère que distinguer les restes. Il est actuellement partagé entre trois propriétaires.

La Brousse était un petit fief qui, aux dix-septième et dix-huitième siècles, donna son nom à une branche de la famille de Massougnes.

Le fief des Granges appartient également, au dix-septième siècle, à différents membres de la famille de Massougnès, entre autres à Paul de Massougnès, écuyer, lieutenant pour le roi de l'île de Cayenne et capitaine commandant la garnison.

Citons, en terminant, la terre des Mesnards, propriété située au chef-lieu même de la paroisse de Bonneville et qui semble être entrée, depuis le dix-septième siècle, dans la famille Mesnard de Lamongerie. Cette famille distinguée était originaire de Gourville, où elle donna plusieurs juges-sénéchaux et des notaires à la baronnie. Cette vieille famille bourgeoise est aujourd'hui représentée par Mme Mesnard-Lamongerie, épouse de M. Darnal, l'honorable conseiller général du canton de Rouillac.

ERRATUM

Page 355, ligne 13. — Au lieu de « dix-neuvième siècle »,
lire « dix-huitième siècle ».

COMMUNE DE GOURVILLE

Superficie = 1.291 hect. 61 ; Population = 662 habitants.

La commune de Gourville, limitrophe de celle de Bonneville, occupe un plateau, assez élevé dans sa partie méridionale, et qui s'abaisse progressivement vers le nord jusqu'à la vallée de l'Auge. Cette petite rivière forme la limite septentrionale de la commune. Un autre petit cours d'eau, le ruisseau de Gourville, qui prend sa source au bourg même de Gourville, arrose de très bonnes prairies et va se jeter dans la Charente un peu au-dessous de Marcillac.

La commune de Gourville était autrefois fort riche et produisait des vins estimés ; mais la vigne n'a pas été reconstituée. Comme dans beaucoup d'autres communes, la disparition des vignes s'est fait vivement sentir, et la population qui, en 1868, était de douze cents habitants, est tombée, au dernier recensement, au chiffre de six cent soixante-deux habitants. Néanmoins la population est encore dans l'aisance, et les céréales, qui forment aujourd'hui la principale culture, donnent des rendements très satisfaisants.

Au point de vue des voies de communication, la commune de Gourville est bien partagée. Elle est desservie, en premier lieu, par la petite ligne d'intérêt local de Saint-Angeau à Segonzac et traversée, du nord-est au sud-ouest, par la route départementale n° 4 de Ruffec à Archiac. De plus, de nombreux chemins d'intérêt commun rayonnent autour du bourg de Gourville et le mettent en communication avec les communes voisines de Mons, de Marcillac, de Genac, de Saint-Cybardeaux et de Bonneville.

Le bourg de Gourville (322 hab.), situé à huit kilomètres nord-est de Rouillac et vingt-sept d'Angoulême, est un gros bourg régulièrement, bâti des deux côtés de la route départementale d'Aigre à Rouillac. Son aspect est des plus agréables. Il possède un bureau de poste. Les registres de l'Etat Civil ne sont pas antérieurs à l'année 1744.

La curiosité de Gourville était autrefois son arbre de la liberté, peuplier dont le développement exceptionnel lui avait valu une véritable célébrité. Il avait été donné à la commune, en 1790, par Jean de Massougnès, comte des Fontaines. Ce géant est mort depuis une quarantaine d'années et son souvenir est perpétué par un de ses rejetts, déjà âgé de près de soixante-dix ans, poussé tout près et dont le développement est encore fort respectable.

L'église de l'Assomption de Gourville est un édifice roman, en majeure partie du douzième siècle, dont les coupoles ont disparu. Au commencement du quinzième siècle, le cul-de-four de l'abside fut remplacé par une voûte à nervures, et la fenêtre romane, faisant partie d'un joli ensemble d'arcatures intérieures en plein cintre, dont il subsiste des fragments, fit place à une grande ouverture ogivale sans grâce. Le clocher, lourd carré long, sans caractère, d'un seul étage et percé d'ouvertures en plein cintre du seizième siècle, s'élève à l'ouest sur la façade, dans laquelle toute l'ornementation est réduite à une porte contemporaine des reprises de l'abside, et à une petite fenêtre d'ogive romane, de la fin du douzième siècle.

Une grande chapelle ogivale du seizième siècle, située près du chevet, n'a rien de remarquable ; elle a été maladroitement restaurée, il y a une trentaine d'années. Une autre chapelle, beaucoup plus petite, s'ouvrait jadis tout près de la première et a disparu depuis longtemps.

En tête du registre paroissial de l'année 1753, figure la mention suivante : « La cloche de la présente église a été fondue et bénite le

« 15 décembre 1686 ; parrain, messire François de Pindray ; mar-
« raine, Mlle Françoise Mesnard ; la bénédiction faite par M^{re} Gour-
« din, curé de Gourville ; la pesanteur est de 1.200 livres ou environ ;
« le fondeur se nommait Guillon ».

L'église était à la fois priorale et paroissiale.

Le prieuré appartenait, depuis la fin du huitième siècle, à l'abbaye de Saint-Cybard, à qui il fut donné par Sanche, épouse d'Aymar comte de Poitou. Il fut conventuel jusque vers 1340. Ce fut, dans le principe, l'un des plus riches du diocèse d'Angoulême. Mais il fut grandement éprouvé pendant la guerre de Cent ans et les guerres religieuses du seizième siècle consommèrent sa ruine. Une enquête de 1523 et 1524 démontre qu'il fut dévasté par les déprédations de Guichard de Rouffignac et de ses « barbets ».

On voit, dans le bourg de Gourville, derrière le chevet de l'église, une petite tour ronde, du seizième siècle, sans étage, voûtée en coupole, avec deux ou trois ouvertures rondes de coulevrine. C'est tout ce qui reste du prieuré de Gourville.

Le prieuré de Gourville comportait des droits de justice haute, moyenne et basse qui étaient exercés, au nom de l'abbaye de Saint-Cybard, sur toute l'étendue des terres de la baronnie qui relevaient de l'abbaye. Cette juridiction fonctionnait concurremment avec celle des seigneurs, sans trop de difficultés, semble-t-il, la règle admise étant que le premier prévenu des magistrats connût de l'affaire.

Les foires de Gourville sont très anciennes. Dès l'année 1307, deux foires annuelles avaient été autorisées, sur la demande de l'Abbé, dit-on. En octobre 1561, des lettres-patentes du roi Charles IX, datées de Saint-Germain-en-Laye ; autorisèrent la création de quatre autres foires, ce

qui en porta le nombre à six. Ces foires devaient se tenir le 22 janvier, fête de Saint-Vincent ; le 21 mars, fête de Saint-Benoît ; le 6 mai, fête de Saint-Jean-devant-la-Porte-Latine, le 29 août, jour de la Décollation de Saint-Jean ; le 17 octobre, fête de Saint-Vincent et le 17 décembre, fête de Saint-Lazare. Aujourd' hui ces foires se tiennent le 21 de chaque mois.

Gourville était autrefois le siège d'une seigneurie, ayant droit de haute, moyenne et basse justice. Cette seigneurie, formée des deux paroisses de Bonneville et de Gourville, constituait en Angoumois, une enclave du Poitou. La partie principale en était tenue à hommage lige de l'abbaye de Saint-Cybard et l'autre partie relevait de l'évêque d'Angoulême.

Les seigneurs de Gourville avaient un troisième devoir envers les La Rochefoucauld, en leur qualité de barons de Tourriers, pour les arrière-fiefs, relevant de Gourville et situés dans les paroisses voisines.

EGLISE DE MONS

Photographie MAUREL

Imp.. L. COQUEMARD et Cie



Du château de Gourville, il ne reste plus guère qu'un tiers, formé de tout le côté nord. Celui-ci comprend deux corps de logis reliés par une haute courtine sur laquelle s'adossent, à l'extérieur, une tour carrée du seizième siècle, et, à l'intérieur, un bel escalier à vis, à peu près de la même époque. Le corps de logis de l'est, flanqué d'une tourelle en demi-lune, date de la fin du quinzième siècle et montre des restas intéressants de fenêtres et de cheminées.

A l'extrémité opposée, un grand pavillon carré à deux étages faisait, suite à la courtine et présentait probablement, à l'origine, une tourelle sur chacun de ses deux angles extérieurs. L'une de ces tourelles a été détruite au cours du dix-neuvième siècle ; l'autre a dû être remplacée, dès le seizième siècle, par la belle tour carrée, contemporaine de François I^{er}, qui avance en forte saillie sur la façade ouest, et où l'on distingue encore fort

nettement les traces d'une porte murée et les rainures d'un pont-levis.

Au dix-septième siècle, on appliqua, au nord et au sud de la courtine, des bâtiments qui aveuglèrent les croisées intérieures du grand pavillon et dénaturèrent complètement le caractère des constructions féodales. Un y remarque une belle cheminée de l'époque.

Dans les fossés à demi-comblés du château, on remarque un bâtiment long et bas, émergeant à peine du sol, et qu'on appelle « les chais de Chapelle ». C'est une belle salle romane du douzième siècle, voûtée en berceau et dont l'accès était jadis constitué exclusivement par un petit escalier en colimaçon descendant à travers l'épaisseur du mur. La destination de cette salle ne nous est pas connue.

Le château de Gourville dut jouer un rôle important pendant la guerre de Cent ans. Notre chroniqueur, Corlieu, nous a laissé le récit du siège qui lui fut livré par son aïeul, Thomas « puisné de

« la maison de Corlieu, au pays et évesché d'York, en Angleterre,

« qui vint icy durant les guerres des Anglois, et s'estant emparé du

« chasteau de Gorville, à quatres lieües d'Engolesme, le tint à force,

« pour ceux de sa nation, iusques à la réduction de Guyenne, qu'il le

« rendit ».

Les seigneurs de Gourville nous sont connus depuis le règne d'Henri I^{er} et le temps du comte Geoffroi Taillefer. A cette époque, Arnaud de Gourville et son frère, Guillaume, sont nommés dans une chartre de Saint-Amant-de-Boixe. En 1260, Hélie de Gourville, descendant d'Arnaud, fut choisi par Eléonore d'Angleterre, comtesse de Leicester, comme arbitre entre elle et ses frères utérins, Guy et Geoffroy de Lusignan, et Guillaume de Valence.

Un mariage avec une fille de la maison de Chabonais donna sans doute aux Gourville, dans la seconde moitié du treizième siècle, des droits sur la seigneurie de Chabonais ; car, en 1285, le fils d'Hélie, Guillaume de Gourville, seigneur de Gourville, du Lindois et de l'Etang, est dit aussi Guillaume de Chabonais, comme plus tard son fils aîné.

Guillaume, mort en 1314, eut pour fils cadet Guy de Gourville, qui fut d'abord chanoine de l'église d'Angoulême. Ou bien il fut relevé de ses vœux, ou bien il possédait là un de ces bénéfices laïques qui tendaient déjà à se répandre à cette époque ; car, plus tard, nous le voyons chevalier et seigneur de l'Etang. Il eut une fille, Jeanne de Gourville, qui, par son mariage avec Hugues de Vivonne, porta la terre de l'Etang dans la famille de son mari.

Le fils aîné de Guillaume, Hélie de Gourville, dit aussi de Chabonais, seigneur de Gourville et du Lindois, épousa en secondes noces Marquise d'Archiac, qui était veuve en 1336. De ses deux enfants, l'un, Guillaume de Gourville, fut le dernier de sa race, n'ayant pas eu de postérité.

L'autre, Isabeau de Gourville, se maria deux fois. De son second mariage avec Jean II Chasteigner, chevalier, seigneur de la Meilleraye et autres lieux, elle eut plusieurs enfants.

A la fin du quatorzième siècle, la seigneurie de Gourville était entre les mains de la famille Paulte, une des plus anciennes familles de l'Angoumois, éteinte depuis longtemps.

Dame Jeanne Paulte, dame de Gourville, avait épousé Philippe Taveau, damoiseau, fils aîné de Guillaume Taveau, chevalier, baron de Mortemer, seigneur de Dienné et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils privés, et sept fois maire de Poitiers.

En 1445, nous voyons apparaître un nouveau seigneur de Gourville, Jean de Roffignac. Comme, à cette époque, Jeanne Paulte vivait encore et qu'elle est qualifiée de dame

de Gourville jusqu'au 8 mai 1452, il faut admettre soit que veuve elle se soit remariée, soit que sa fille unique, Sybille Paulte, ait contracté un second mariage après avoir perdu son premier mari, Maubrun de Liniers, chevalier, seigneur baron d'Airvault.

Toujours est-il que Gourville passa alors aux mains de la vieille et célèbre maison de Roffignac, encore existante de nos jours.

Vers le milieu du seizième siècle, la terre de Gourville changea encore de propriétaires et nous la trouvons entre les mains de la puissante maison de Montmorency, l'une des plus illustres de France. Au temps du connétable Anne de Montmorency, le roi Charles IX, par lettres-patentes, établit à Gourville six foires annuelles, plus un marché tous les lundis.

Au début du dix-septième siècle, par alliance avec les Montmorency, la seigneurie de Gourville passa dans la maison de Lévis, une des plus considérables du royaume, encore représentée de nos jours. C'est en faveur d'Anne de Lévis, duc de Ventadour, pair de France, que Henri IV érigea la châtellenie de Gourville en baronnie, par lettres-patentes du mois d'août 1609.

Tout en restant dans la descendance du connétable de Montmorency, la baronnie de Gourville passa aux mains du duc et de la duchesse de Longueville, qui, par contrat passé le 25 octobre 1600, la transmirent à Jean Hérauld, secrétaire d'Etat, contre une rente annuelle de 5.000 livres. C'est le célèbre Gourville, l'auteur des Mémoires, qui, de valet de chambre du premier duc de La Rochefoucauld devint agent politique, financier, fut condamné à la potence et mourut enfin tranquillement dans son lit, le 14 juin 1703, ancien ambassadeur de Louis XIV.

Né à La Rochefoucauld, le 11 juillet 1625, Jean Hérauld passa du service du duc de La Rochefoucauld à celui de son fils, le prince de Marcillac, le futur auteur des Maximes, dont il fut successivement le valet de chambre, le maître

d'hôtel, le secrétaire et, pendant la Fronde, l'agent le plus dévoué et le plus intelligent.

Le prince de Condé se l'attacha ensuite et n'eut qu'à se louer de son zèle. A son tour, Mazarin le chargea de plusieurs missions et le nomma intendant des vivres à l'armée de Catalogne. Son administration peu scrupuleuse lui valut, à son retour, en 1655, un séjour de six mois à la Bastille.

Lorsqu'il en sortit, la protection de Fouquet lui fit obtenir la recette générale des tailles de Guyenne, où il fit une fortune énorme. C'est à ce moment qu'il acquit Gourville, dont il prit le nom, par un arrangement évidemment facilité par le duc de La Rochefoucauld, adorateur fidèle de la duchesse de Longue ville.

Après la chute de Fouquet, qu'il défendit avec courage, il fut au nombre des traitants dont Colbert poursuivit le procès, et, en 1662, il fut condamné à la potence et à la confiscation de ses biens. Mais Gourville avait fui et mis sa fortune en sûreté.

Il se réfugia en Hollande, puis en Angleterre, et partout sa maison fut un centre d'affaires et d'intrigues. Puis, désireux de rentrer en grâce, il sut rendre à la France de tels services, notamment en 1667, au congrès de Bréda, que, bien que son procès n'eût pas été révisé, Louis XIV le nomma son ministre auprès de la cour de Brunswick. C'est alors qu'il obtint, comme premier résultat de ses démarches, des lettres d'abolition qui lui permirent de rentrer en France. Mais il dut verser au Trésor 600.000 livres, et ce n'est qu'en 1681, après avoir rempli une dernière mission en Allemagne, qu'il reçut les lettres de grâce définitives, qui lui permirent de finir ses jours dans la société des beaux-esprits et des gens de la Cour. Ses Mémoires ont été publiés, pour la première fois, en 1724.

Son neveu et héritier partiel, Hélié Hérauld, seigneur de Gourville n'eut qu'une fille, Anne Hérauld de Gourville, qui, par son mariage avec François d'Hauteclair, écuyer,

seigneur de Fissac, transporta ses droits éventuels sur la baronnie dans cette famille, jadis du nom de Couillaud, issue de l'échevinage d'Angoulême, au siècle précédent.

Vers la fin du dix-huitième siècle, la situation de la famille d'Hauteclaire était devenue des plus précaires et, en 1780, la terre de Gourville fut vendue judiciairement, pour la somme de 250.000 livres, à Jean Valleteau de Chabrefy, écuyer, receveur des tailles, d'une famille encore représentée de nos jours et anoblie au dix-huitième siècle. Par son contrat d'acquisition. Jean Valleteau de Chabrefy était tenu de payer à l'hôpital de La Rochefoucauld deux rentes de trois cents livres chacune, héritage des libéralités testamentaires de Jean Hérauld.

Vers 1808 ou 1809, les héritiers de Chabrefy vendirent le château et une partie de la terre à M. Rouchier-Préneuf, officier de l'armée impériale, dont la veuve laissa Gourville, après sa mort, à son neveu le docteur Henri Guilhaud, mort en 1896, entouré de l'affection de tous. Sa veuve, Mme Henri Guilhaud, habite encore le château.

Des deux fiefs principaux, sis en la paroisse de Gourville, celui dit des Lentilles était seul sous la suzeraineté des seigneurs de Gourville.

Au rebours de ce qui s'est passé, presque sans exception, au Moyen Age, ce fief avait pris le nom de ses propriétaires. En 1301, nous trouvons comme possesseur du fief, Emery Lentille, et en 1405, ce fief appartenait à Philippe Lentille, fille de Jean Lentille et femme d'Hélie Laurent. Cette famille Lentille paraît s'être éteinte dans le cours du quinzième siècle.

L'« hôtel » des seigneurs du fief des Lentilles était probablement un logis noble, situé au village de Ferrières (102 hab.), habité vers le milieu du dix-huitième siècle, par René de Massougnès, écuyer, seigneur de la Cantonnière, maître particulier des Eaux et Forêts de Poitou. Ce logis appartient aujourd'hui à la famille Creuzille.

Deux petits fiefs, détachés de celui des Lentilles, étaient ceux de Sondreville et de Chanfaron, qui ont appartenu à divers membres de la famille de Massougnès.

Le logis de Montaigon est, dans son ensemble, une demeure du seizième siècle très remaniée plus tard. De l'époque de sa construction primitive, il ne garde de caractéristique que deux moucharabys rectangulaires et une tourelle d'escalier polygonale,

Située dans la paroisse de Gourville, dont, après la baronnie, elle était le principal fief, la terre de Montaigon relevait pour la plus grande partie de Marcillac, et, pour une part moins considérable, où n'était pas compris le logis, elle devait l'hommage à l'abbaye de Saint-Cybard.

Au commencement du quatorzième siècle, la seigneurie de Montaigon appartenait à Aimeri de Montaigon, qui la transmet à son fils Pierre. De ce dernier, nous possédons deux hommages rendus en 1366 et 1393.

Au quinzième siècle, la terre de Montaigon passa aux mains de la famille de Nourrigier, où elle resta jusque dans le premier quart du seizième siècle. A cette époque, le mariage de Jeanne de Nourrigier avec Aubert de Massougnès, porta Montaigon dans la famille de Massougnès.

Cet Aubert de Massougnès est celui des possesseurs de Montaigon qui eut l'histoire la plus mouvementée. Fils de Jean de Massougnès, écuyer, seigneur de Villeneuve et autres lieux, il était homme de guerre et courut les mers sous les ordres du capitaine Chapperon et de Jean d'Auton, pour le compte du duc de Gueldres, parent et allié du roi de France, en guerre avec les Flamands. En 1507, il fut le héros de deux aventures, dont la seconde surtout mérite d'être rapportée.

Vers le 29 septembre 1507, près du cap Finistère, les deux navires de Chapperon et d'Auton, s'étant trouvés en présence de deux navires flamands, attaquèrent ces

derniers, et, dès le début de l'action, le seigneur d'Auton eut l'avant-bras emporté d'un coup d'artillerie. « Un jeune gentilhomme des siens, nommé Aubert de Mas-

« sougnes, dit l'historiographe du roi Louis XII, combattit là tant

« hardiment que, cuidant être armé de son habillement de tête,

« tint le combat longuement, désarmé ; ce qu'aucuns des Flamands

« avisèrent, et lui ruèrent un coup de pique au travers de la

« gorge : de quoi ne fit semblant, mais combattit sans vouloir dé-

« semparer la place jusques à tant que l'autre navire flamand vînt

« secourir son confrère.... » En fin de compte l'avantage resta à nos corsaires.

Plus tard nous retrouvons Aubert de Massougnes, homme d'armes du comte de Saint-Farre. Après quoi, il paraît s'être retiré tranquillement dans ses terres, où il mourut avant 1544. Sa veuve, Jeanne de Nourrigier, vivait encore en 1559.

Leur petit-fils, François de Massougnes, vendit la partie de la seigneurie de Montaigon qui lui appartenait, et qui était la principale, à Gabriel de Livenne, abbé de Saint-Cybard, et à Philippe Faligon, sieur de La Chapelle.

Vers le milieu du dix-septième siècle, Montaigon passa par héritage aux mains des Pindray, ancienne famille du Poitou, venue de bonne heure en Angoumois et en Périgord, où elle possède depuis le quinzième siècle la seigneurie d'Ambelle.

Le 26 septembre 1720, les héritiers de Pindray vendirent Montaigon à M. d'Artaguiette, qui céda lui-même cette terre, en 1734, à M. le baron de Plaa, conseiller au parlement de Navarre. En 1754, Montaigon appartenait à Henri Martin, directeur des aides de l'Election de Cognac, qui, peu après, le vendit à Pierre Birot, sieur de Rochérourx,

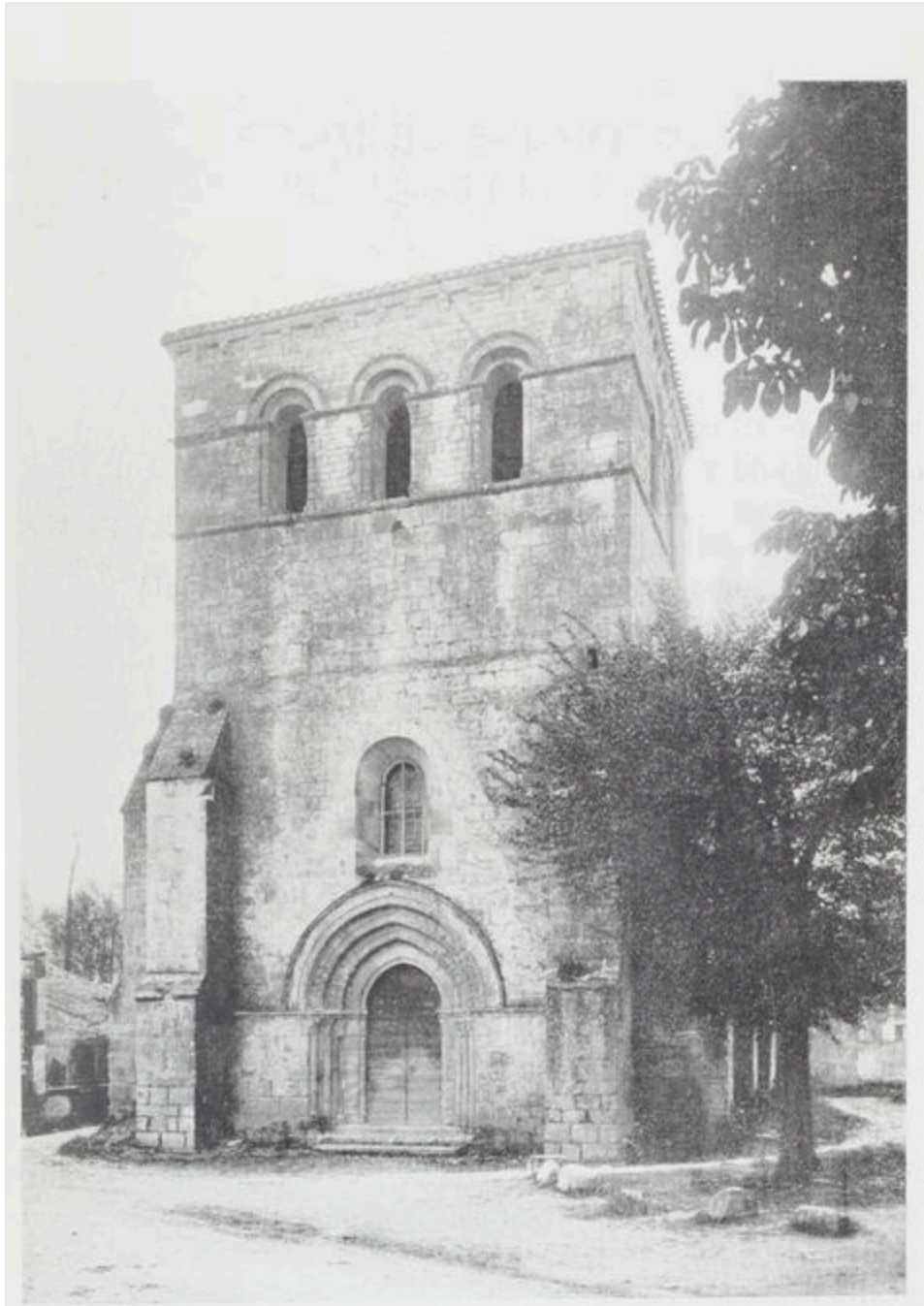
avocat au Parlement. Le 15 septembre 1778, le mariage de Geneviève Birot de Rochéroux avec M. Pierre Babinet de Rencogne, gendarme de la garde du roi, porta la terre de Montaigon, dans la famille Babinet de Rencogne, qui la possède encore aujourd'hui.

Parmi les villages de la commune de Gourville, nous pouvons citer : Montaigon (69 hab.), dans une jolie situation, sur les bords de l'Auge, et où se trouve le logis dont nous venons de redire l'histoire ; le Breuil (62 hab.), au sud de la commune, sur la route d'Aigre à Rouillac ; Puybossard (45 hab.), à la limite de la commune de Genac ; La Cailletière, où se trouvait une terre qui appartenait longtemps à la famille Maignen, de la meilleure bourgeoisie du pays, etc...

EGLISE DE GENAC

(Photographie MAUREL.)

Imp. L. COQUEMARD Cie



COMMUNE DE MONS

Superficie = 2.010 hect. ; Population = 403 habitant.

Comprenant toute la partie septentrionale du canton de Rouillac, la commune de Mons en est une des plus étendues, et en même temps une des moins peuplées. Une population de quatre cent trois habitants seulement, dont plus de la moitié réside au seul village de Villeneuve, occupe ce vaste espace de deux mille hectares, soit une moyenne de vingt habitants par kilomètre carré.

Cette commune comprend un vaste plateau ondulé, dont le point culminant se trouve près du bourg de Mons, au Bois Billoux, à la cote de cent quarante-six mètres, et qui se termine au sud par la vallée de l'Ange.

Cette petite rivière forme la limite méridionale de la commune ; elle arrose d'excellentes prairies. Le reste du territoire, autrefois presque entièrement couvert de vignobles, est occupé par les diverses céréales et de bonnes prairies artificielles. La reconstitution du vignoble s'y fait très lentement.

La route départementale n° 9 de Chabanais à Matha parcourt le nord de la commune, qui est également desservie par le chemin d'intérêt commun de Gourville à Aigre et par des chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Mons (57 hab.) est construit sur une hauteur à treize kilomètres nord de Rouillac et trente-deux d'Angoulême. L'église Notre-Dame, située non loin du bourg, domine au sud toute la vallée de l'Auge.

Cette église est remarquable par la richesse d'exécution des chapiteaux et tailloirs de la porte de sa façade, du

douzième siècle, et aussi par la composition puissamment décorative de deux chapiteaux de la nef, jadis à coupoles, du onzième siècle.

La cloche, de 1775, porte une inscription qui attesté qu'elle fut fondue par messire Gamsbero, fondeur, sous les auspices du curé, messire L. R. P. Coulaud, et qu'elle eut pour parrain et marraine messire Pierre Babinet, écuyer, seigneur de Rencogne et de Villeneuve en partie et demoiselle Marie-Anne de Massougnès des Fontaines, « seigneuresse » de Villeneuve en partie.

Cette église était le siège d'un prieuré-cure, d'abord régulier et dépendant du prieuré conventuel de Lanville ; mais en 1616, il fut divisé en un prieuré simple et une vicairie perpétuelle, unie à celle d'Aigre. Le prieur recueillait la dîme et en faisait le départ. Avant le démembrement du prieuré-cure, c'était le chapitre de Lanville, qui conférait la dignité de curé ; après cette époque, ce fut l'évêque d'Angoulême, sur nomination du prieur de Mons. Le plus ancien titulaire connu est le frère Pierre Glénisson, qui était prieur régulier en 1589 ; le dernier curé, avant la Révolution, fut Pierre Dominique Salomon, nommé en avril 1791 et obligé de cesser le culte en décembre 1792.

La paroisse de Mons était située sur le territoire de la principauté de Marcillac et, par conséquent en Poitou : elle était du ressort de l'Election de Niort.

Le centre de population le plus important de la commune est le gros village de Villeneuve (215 hab.), situé au sud du chef-lieu, sur le chemin de Gourville à Aigre. C'était également le siège de la seigneurie la plus importante de la paroisse. Il reste encore, au village de Villeneuve, des bâtiments sans grand caractère, avec une enceinte assez étendue de murs flanqués de petites tours rondes.

Ainsi que nous l'apprend un contrat du 10 février 1787, la terre de Villeneuve était mouvante, pour les biens

nobles, de la seigneurie de Montigné. Elle était depuis longtemps divisée entre plusieurs seigneurs.

Il semble que les plus anciens connus, de la maison de Massougnès, n'en aient été possesseurs qu'en partie, au moins depuis le seizième siècle. En effet Jehan de Massougnès, écuyer, qui épousa Jehanne de La Porte le 13 août 1481, est bien dit seigneur de Villeneuve ; mais Guy Vallantin, écuyer, fils d'Antoine et de Nice de Barbezières, marié, le 15 mars 1536, à Renée de Gardella, prend la même qualité, et il ne serait pas impossible qu'il la tint de sa mère. Les Barbezières auraient donc été eux aussi parmi les co-seigneurs de ce fief.

Quoiqu'il en soit, il semble bien que les Vallantin soient restés en possession de la partie la plus importante de Villeneuve jusqu'à la fin du dix-septième siècle, et il est probable que c'est vers cette époque que François Vallantin, qui naquit en 1673 et mourut à Rouillac en 1746, après s'être marié trois fois, le vendit, ainsi que la terre de Montbrun ; car ses enfants avaient quitté le pays.

Par des dotations ou aliénations successives, les Massougnès avaient considérablement réduit leur part de la seigneurie. En 1642, Antoine de Massougnès, écuyer, qu'on appelait « M. de Pâtreville » habitait bien encore son « logis noble de Villeneuve » ; mais, après lui, on n'en trouve plus nulle mention, dans aucune des branches de la famille.

Au dix-huitième siècle, la seigneurie de Villeneuve était entre les mains de quatre familles : les Barbezières de Montigné, les du Mas de Ligné, les du Boulet et les Birot de Rochéroux, ces derniers d'origine bourgeoise. Vers 1765, les parts de François de Sales de Barbezières et de Jean du Boulet furent achetées par messire Babinet, écuyer, seigneur de Rencogne et de Montaigon, qui avait épousé Geneviève Birot de Rochéroux et qui acheta également la part de son beau-frère, M. Birot du Lac. Mais en 1771-1772, des « offres réelles à deniers découverts » de retrait

lignages furent faites à l'acquéreur par Marguerite de Barbezières, dame de Montigné, pour tout ce qui lui avait été vendu par François de Sales de Barbezières, son frère décédé.

De son côté, un sieur François-Jean André avait acquis la partie échue par succession à François du Mas, écuyer, seigneur de Ligné, et à sa femme. Le retrait lignages ayant été exercé également contre lui, la presque totalité de la seigneurie de Villeneuve fut achetée, vers 1773, par Jean-Bernard de Massougnès, écuyer, seigneur de Saint-Simon et par ses sœurs, Marie-Anne et Marie-Jeanne de Massougnès des Fontaines. La quatrième partie du fief conservait pour propriétaire messire Pierre Babinet de Rencogne.

Enfin, en 1787, les trois frères et sœurs de Massougnès revendirent pour le prix de 22.000 livres à M^e Pierre Briand, notaire et procureur à Marcillac, leur part de la terre de Villeneuve.

Rencogne était également un fief de la paroisse de Mons, dont le premier possesseur connu est Jean Regnault, maire de Niort. Au dix-huitième siècle, nous trouvons ce fief entre les mains des Babin, famille de greffiers, juges sénéchaux et notaires de Marcillac, anoblée en 1697, dans la personne de Jacques Babin, sieur des Forgeries, juge assesseur de Marcillac, et représentée aujourd'hui par la famille Babin de Lignac.

Le 10 juin 1721, Marie-Madeleine Babin, fille de Philippe, écuyer, seigneur de Rencogne, épousa Pierre-Mathieu Babinet, échevin, puis maire de Poitiers et anobli par cette charge.

C'est de ce mariage, par lequel la terre de Rencogne entra dans la famille Babinet pour n'en sortir qu'au milieu du dix-neuvième siècle, que descendait M. de Rencogne,

qui fut pendant longtemps archiviste du département de la Charente.

La famille Babinet s'honore également d'avoir donné un membre à l'Institut de France, Jacques Babinet, qui fut un des plus remarquables physiciens du dix-neuvième siècle.

Un autre petit fief dont il ne subsiste actuellement aucun vestige, était le fief de Montbrun qui, en 1609, appartenait à Jehan Regnault. En 1616, ce Jehan Regnault fut élu maire de Niort, d'où vint la noblesse à ses descendants.

Par le mariage de François Vallantin, fils de Jean Vallantin, écuyer, seigneur de Germeville, avec Marie Regnault, le fief de Montbrun, en totalité ou en partie, passa dans la famille Vallantin, où il demeura jusque vers le commencement du dix-huitième siècle, époque à partir de laquelle ses seigneurs nous sont inconnus.

Les villages de la commune de Mons sont peu nombreux et peu importants. Nous pouvons citer cependant la Grue (40 hab.), les Juifs (36 hab.), et la Citerne (20 hab.). Ces trois villages sont situés dans le nord de la commune.

COMMUNE DE MARCILLAC- LANVILLE

Superficie = 1.837 hect, 23 ; Population = 890 habitants.

Au point de vue historique, la commune de Marcillac est une des plus intéressantes du canton de Rouillac, non seulement par l'ancienneté de son origine, mais aussi par l'importance des différentes familles qui en ont eu successivement la possession.

Marcillac doit son existence à Vulgrin 1^{er}, comte d'Angoulême, qui, en 866, y bâtit un château-fort, dans le but d'arrêter les incursions des Normands. La garde de ce château fort fut confiée à un certain Ramnulf, auquel le comte d'Angoulême donna le titre de vicomte avec mission de défendre le pays et d'y faire respecter son autorité.

Des trois enfants que laissa Ramnulf, les deux aînés, Lambert et Alduin périrent en 918, dans la lutte qu'ils avaient entreprise contre Bernard, comte de Périgord. Le troisième, Oldéric, fut remis en possession des biens de sa famille par Guillaume I^{er} Taillefer, comte d'Angoulême. Cet Oldéric laissa lui-même trois enfants et donna le château de Ruffec au plus jeune, Alduin.

Les deux aînés, Guillaume et Oldéric, furent grandement irrités de cette donation. Aussi le comte d'Angoulême, qui était alors Guillaume II, craignant qu'ils ne se livrassent à des représailles pendant son absence, ne voulut-il pas partir en pèlerinage sans avoir réconcilié les trois frères, qui se jurèrent solennellement une amitié éternelle sur les reliques de Saint-Cybard.

Lorsque le comte fut parti, Guillaume et Oldéric, profitant de son absence, invitèrent leur frère à de grandes réjouissances, pendant la semaine des Rameaux ; puis l'ayant enivré, ils pénétrèrent dans la chambre où il reposait, lui coupèrent la langue et lui crevèrent les yeux. Peu de jours après, ils s'emparaient du château de Ruffec.

A son retour, le comte Guillaume apprit l'horrible crime. Résolu à le venger, il vint mettre le siège devant le château de Marcillac, dont il s'empara et qu'il réduisit en cendres. Il dépouilla les deux frères de tous leurs biens, qu'il donna au fils de l'aveugle, Alduin II. Ce dernier releva Marcillac de ses ruines.

La terre de Marcillac fit partie du domaine des comtes d'Angoulême jusque vers la fin du onzième siècle, époque à laquelle elle passa dans la famille de Rancon. La fin du douzième siècle fut une période désastreuse pour le château de Marcillac. La France était alors en guerre avec l'Angleterre. En 1178, le fils du roi d'Angleterre, Richard, le futur Cœur-de-Lion, envahit l'Angoumois, vint mettre le siège devant le château de Marcillac et s'en empara. Devenu roi d'Angleterre, il revint en Angoumois en 1194, et sema partout des ruines sur son passage.

Geoffroy VI, seigneur de Marcillac, mourut sans postérité en 1263, laissant l'usufruit de ses domaines à sa veuve, Isabelle de Lusignan ; la nue propriété passa entre les mains de Guillaume de Sainte-Maure, dont la fille, Isabeau, épousa Amauri de Craon et lui porta en dot la seigneurie de Marcillac.

Cette seigneurie demeura dans la maison de Craon jusqu'en 1389, époque à laquelle une fille de Guillaume II de Craon épousa Guy VIII, chevalier, seigneur de La Rochefoucauld, Marthon et autres lieux.

Pendant la guerre de Cent ans, le château de Marcillac fut complètement ruiné ; il fut rebâti par Jean de La Rochefoucauld, qui en avait obtenu l'autorisation du roi Charles VII, dont il était le chambellan.

La terre de Marcillac resta dans la maison de La Rochefoucauld jusqu'en 1792 et, à partir de 1517, l'aîné de la famille fut autorisé par le roi François 1^{er} à porter le titre de prince de Marcillac.

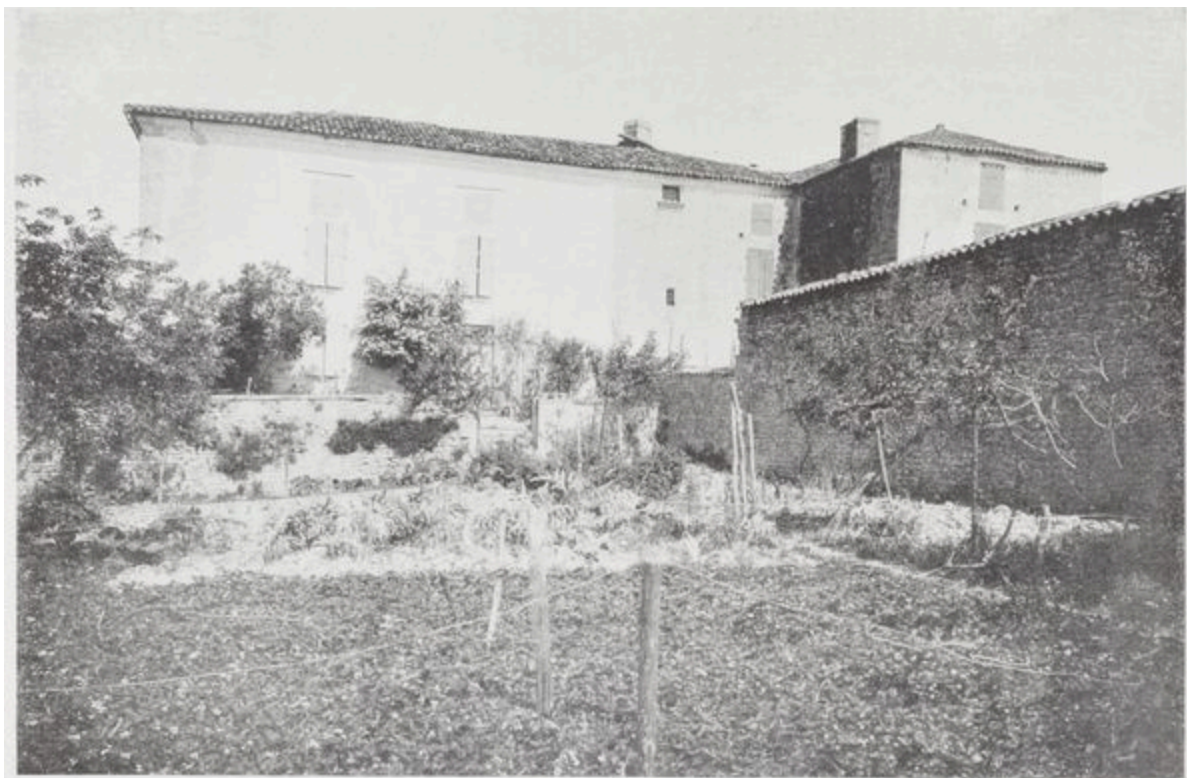
Aujourd'hui le château de Marcillac a complètement disparu ; il n'en subsiste qu'une énorme motte féodale que l'on prendrait pour une colline naturelle.

Le fief de Marcillac formait en Angoumois une enclave du Poitou, dont les limites étaient mal définies, mais qui s'étendait certainement au moins sur les quatre paroisses de Marcillac, de Lanville, de Mons et de Barbezières.

LOGIS DE L'HAUMONT (COMMUNE DE BIGNAC).

(Photographie MAUREL)

Imp. COQUEMARD et Cie



C'était une châtelainie dépendant de l'Election de Cognac, de la Généralité de la Rochelle et du Diocèse

d'Angoulême. Elle relevait de l'Evêché pour la presque totalité de son territoire et de l'abbaye de Saint-Cybard, pour une petite partie, appelée, de ce chef, le « fief de Saint-Cybard ».

A différentes reprises l'Evêché eut à lutter contre les seigneurs de La Rochefoucauld, qui essayaient de transporter au roi l'hommage dû pour Marcillac. En 1567, pourtant, sur production d'un titre antérieur, il fallut bien que François III de La Rochefoucauld s'exécutât. Mais, en juillet 1740, des lettres-patentes, ayant ordonné l'union de la châellenie de Marcillac au duché de La Rochefoucauld, l'hommage s'en trouvait ainsi reporté au roi, ipso facto, et l'évêque en était frustré. Après un long procès, les lettres de 1740 furent rapportées et remplacées, au mois d'avril 1765, par de nouvelles lettres-patentes, enregistrées, portant désunion d'entre le duché de La Rochefoucauld et la terre de Marcillac et ses dépendances.

Le titre de principauté que portait cette châellenie depuis le seizième siècle ne fut jamais consacré par aucune lettre royale et représentait simplement une prétention, fréquente à cette époque et aux siècles suivants, chez les possesseurs de grands fiefs de notre région.

La commune de Marcillac-Lanville est assez variée d'aspect. Elle est limitée au sud-est par la Charente et tout le sud de la commune appartient à la riche et riante vallée de l'Auge, qui se ramifie en plusieurs bras au milieu de magnifiques prairies.

Au nord, la vallée de l'Osme comprend des terrains d'alluvions, où réussissent admirablement les cultures maraîchères et qui sont très propices à la culture du chanvre.

Le plateau qui sépare ces deux vallées est également fertile, produit en abondance les différentes céréales et possède de nombreuses prairies artificielles. La vigne n'a pas été reconstituée et les vignobles sont rares. Citons

cependant le beau domaine de l'Anglée, qui appartient à un riche négociant de Cognac, M. Elichagaray, et qui renferme un magnifique vignoble.

De nombreuses et belles voies de communication desservent la commune de Marcillac. C'est d'abord la route d'Aigre à Rouillac (route départementale n° 4 de Ruffec à Archiac), qui parcourt toute la partie occidentale. A cette route vient se souder la route de Montignac à Aigre (chemin de grande communication n° 18 de Saint-Antoine à Chef-Boutonne), qui dessert le bourg de Marcillac, où elle est rejointe par la route de Saint-Genis à Aigre (chemin de grande communication n° 19 de Saint-Séverin à Aigre). Différents chemins d'intérêt commun et des chemins vicinaux ordinaires complètent le réseau routier de la commune.

La commune actuelle de Marcillac-Lanville formait autrefois deux paroisses distinctes, celle de Marcillac et celle de Lanville.

Le bourg de Marcillac (472 hab.), bien qu'il n'ait plus la même importance qu'autrefois, est encore un gros bourg, situé à la jonction des routes de Saint-Genis et de Montignac à Aigre et près de la Charente, à douze kilomètres nord-est de Rouillac et vingt-huit kilomètres d'Angoulême. Des foires très importantes s'y tiennent le 11 de chaque mois. En 1632, Marcillac fut très éprouvé par une épidémie de peste qui, dans l'espace de six mois, y fit cinquante-cinq victimes. Le bourg de Marcillac possède une perception, une étude de notaire et un bureau de poste.

Les registres paroissiaux de Marcillac-Lanville remontent, en série à peu près ininterrompue, à l'année 1586, ce qui en fait un des plus précieux fonds d'archives communales de la Charente.

Une remarque à tirer de l'étude de ces registres, c'est qu'il existait très peu de familles nobles et très peu de fiefs

particuliers sur le territoire des deux paroisses de Marcillac et de Lanville. Quelques individus isolés y paraissent de temps en temps. Seule, une famille fit exception. C'était la famille Arnould, de l'Anglée, dont les membres se disaient écuyers et contractèrent de bonnes alliances avec les principales familles nobles des environs. Mais, lors des enquêtes menées par ordre du roi, pour la recherche des faux et des vrais nobles, de 1696 à 1705, Louis Arnould, l'aîné de sa famille, fut condamné à 2.100 livres d'amende pour usurpation de la qualité de noble et production de deux contrats de mariage, des 31 mars 1558 et 2 août 1574, argués de faux. Cette condamnation fut la perte de cette famille, qui vécut misérablement depuis lors et disparut avant la fin du dix-huitième siècle.

L'église paroissiale de Marcillac était sous l'invocation de Saint-Michel. Elle fut à ce point ruinée pendant la guerre de Cent ans, que la paroisse fut supprimée pendant un certain temps, rétablie pendant plus d'un siècle, puis définitivement supprimée, après que tout espoir de relever l'église eût été abandonné. La paroisse fut alors réunie à celle de Lanville.

L'ancien bourg de Lanville (94 hab.), est situé à un kilomètre de Marcillac sur la route d'Aigre.

L'église de Lanville était celle d'un prieuré conventuel d'Augustins ; elle est placée sous l'invocation de Notre-Dame. C'est un des plus intéressants monuments de notre département et l'on a peine à s'expliquer qu'elle ne soit pas classée comme monument historique. Elle date du douzième siècle. C'est une croix latine, formée d'une nef unique à trois travées, dont les coupes ont été remplacées, au commencement du seizième siècle, par des voûtes à nervures. La grande et belle coupole de la croisée, sous le clocher, subsiste encore.

L'abside est vaste, voûtée en cul-de-four et, sur chacun des bras du transept, voûtés en berceau, s'ouvre une petite absidiole. La sculpture des chapiteaux est assez sobre et

n'est très soignée qu'à la croisée et dans l'abside. Deux grandes fenêtres ogivales, dont les meneaux sont brisés, ont été pratiquées, à l'époque des reprises de la nef, dans la façade nord du bras droit, qui est encore percée d'une porte en anse de panier, murée dans le mur ouest. Une autre porte romane, plus grande, se voit au bas de la nef, au nord, tout près de la façade.

Cette façade était un beau spécimen, très simple et très harmonieux, très original aussi, de l'art roman angoumois. Le dernier étage avait depuis longtemps été découronné de son fronton triangulaire et rasé au-dessus des tailloirs des arcades aveugles qui le décoraient.

Depuis longtemps également, ruinée par les eaux d'infiltration, cette façade menaçait ruine. Faute de réparations indispensables, elle s'est écroulée en 1903, et c'est un vrai désastre pour l'art, dans notre région. Celle qu'on a élevée depuis la catastrophe, le plus économiquement possible, se ressent du manque de direction archéologique dans la conduite des travaux.

Le lourd clocher carré, qui attendait peut-être des étages supplémentaires, est percé de belles lancettes d'ogive romane. Il a contenu jadis trois cloches dont la plus grosse avait été fondue le 10 décembre 1629, et les deux petites, le 10 janvier 1620 et le 15 septembre 1635.

Les murs de l'abside et des transepts ont été surélevés, au seizième siècle dans un but de défense probable. Même, deux moucharabys sont accrochés au pignon sud du transept.

Enfin on voit, au sud de l'église, les restes délicats et complètement ruinés d'un joli cloître et d'une salle capitulaire du commencement du seizième siècle. Les bâtiments prioraux encore existants, pour la plupart, au nord-ouest de l'église, sont du dix-septième et du dix-huitième siècles et offrent peu d'intérêt.

Le prieuré de Lanville était de fondation fort ancienne et inconnue. Vers 1120, il fut soumis à la règle des chanoines

réguliers de Saint-Augustin. Il eut beaucoup à souffrir des guerres de Religion, surtout de celle de 1568, pendant laquelle ses titres furent pour la plupart détruits. Cependant, il parvint à ressaisir ses biens ; mais les bâtiments prioraux et l'église elle-même étaient gravement endommagés.

Le prieuré de Lanville n'a jamais cessé d'être conventuel et il a gardé son indépendance jusqu'en 1652. A cette époque, il fut uni à l'Abbaye de Sainte Geneviève-du-Mont, à Paris.

Le 21 prairial an II, les immeubles, composant le prieuré, furent vendus nationalement pour 48 000 livres.

Parmi les villages de la commune nous citerons : Aizet (116 habitants), dans la vallée de l'Osme, au centre de magnifiques exploitations maraîchères ; Germeville (97 habitants), dans la riche vallée de l'Auge ; Ampanaud (45 habitants) ; Chanteranne (21 habitants), près du confluent de l'Auge et de la Charente, etc.

COMMUNE DE GENAC

Superficie = 2.581 hect. 70 ; Population = 922 habitants.

Dans une riante vallée, arrosée par un clair ruisseau, s'étend des deux côtés de la route de Saint-Genis à Aigre, l'important bourg de Genac (280 habitants), situé à huit kilomètres est de Rouillac et à vingt-deux kilomètres d'Angoulême.

Ce bourg est généralement bien bâti et certaines de ses maisons paraissent des plus confortables. Son église, dédiée à Saint-Pierre, est un monument roman du douzième siècle ; elle fut ruinée par les protestants en 1568, et sommairement réparée en 1583. Le clocher, qui domine la façade, est percé de trois fenêtres sur chaque face ; la nef, très large, possède une voûte en berceau, dont les doubleaux reposent sur des colonnes supportées elles-mêmes par des pendentifs, à quelques mètres du sol. C'est une disposition très curieuse et unique, croyons-nous dans notre département. Il y avait deux chapelles, dont l'une, Notre-Dame, fut restaurée en 1645 par Pierre Prévost et dotée par lui d'une rente de dix livres, à charge d'un service annuel, et dont l'autre, Saint-Nicolas, fut concédée en 1653, à une famille Malo, qui y fonda une rente de trente livres à charge d'une messe par an.

Les premiers registres de l'état-civil remontent à l'année 1686.

Il y avait, dans la paroisse de Genac, de très nombreux fiefs, dont le principal était celui d'Aiguechâve, qui était tenu des seigneurs de Gourville, et qui, en 1215, était possédé par Hugues d'Aiguechâve. Cette famille conserva

la terre d'Aiguechâve jusqu'à la deuxième moitié du quinzième siècle, époque à laquelle elle paraît être tombée dans le domaine propre des seigneurs de Gourville.

Certains fiefs étaient tenus par différents possesseurs qui relevaient directement de la baronnie de Tourriers. C'est ce qu'on appelait la « Châtellenie de Genac », qui comprenait aussi l'hommage dû par les seigneurs de Gourville et qui fut, en 1764, attribuée à l'évêque pour réparation des empiétements des La Rochefoucauld.

En faisaient partie : le fief de La Ruade, dont en 1399, Hugot de La Gordelière, héritier de feu Bonne de La Ruade était possesseur ; — le fief des Guillauds, qui relevait de la seigneurie de Laumont, en Bignac et qui fut plus tard rattaché à Tourriers ; en 1398, ce fief se composait d'une fragnée « assise proche le rivan qui va au Moulin-Bardet », dudit moulin et d'autres héritages ; — les fiefs de Laubertière et du Chêne que possédait, en 1448, Pierre de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Montlieu et Cornefou ; — enfin un autre fief non dénommé, qui, en 1473, appartenait à Jean de Rouffignac, écuyer, seigneur de Gourville.

Enfin, à Moulins, il y avait un fief qui, en 1635, appartenait à René Prévost, écuyer, d'une famille de Genac même et qui paraît différente de celle des Prévost de Sansac. Au dix-huitième siècle, le fief était aux mains des La-Porte-aux-Loups, par le mariage de Jacques de La-Porte, écuyer, seigneur de Chabanais, avec Madeleine Prévost, fille de Jean Prévost, écuyer, seigneur de Moulins, et de Louise de Morel.

La commune de Genac est l'une des plus importantes et des plus riches du canton. Comme superficie et comme population elle vient immédiatement après la commune de Rouillac. Elle comprend un vaste plateau ondulé, limité au nord-est par la Charente et arrosé, dans sa partie centrale, par le Mûnac (ruisseau des Nodes de la carte d'état-major).

Ces deux cours d'eau baignent de magnifiques prairies qui fournissent d'excellents fourrages.

Favorisée par la fertilité du sol, dans lequel de nombreuses sources entretiennent une humidité bienfaisante, l'agriculture est des plus florissantes dans la commune de Genac. La vigne a à peu près complètement disparu et n'a été reconstituée que dans de très faibles proportions ; mais, par contre, les céréales et les plantes fourragères donnent des récoltes des plus rémunératrices.

SAINT-AMANT-DE-BOIXE

(Photographie MAUREL)

Imp. L. COQUEMARD et Cie



En dehors de la route de Saint-Genis à Aigre (chemin de grande communication ? 19 de Saint-Séverin à Aigre), la commune de Genac est desservie par deux chemins d'intérêt commun, l'un qui, venu de Rouillac, traverse le bourg de Genac et se dirige vers Bignac, et l'autre qui unit les deux communes de Genac et de Gourville.

Une curiosité de la commune de Genac est la source de la Gordelière. qui jaillit, en bouillonnant, d'un trou profond, au pied du village d'Ecquechave. Il y a une quinzaine d'années, en établissant le bassin qui reçoit les eaux de cette source, on a découvert des canaux cimentés, très bien conservés, paraissant se diriger vers le bois des Bouchauds.

Les villages sont nombreux et importants dans la commune de Genac. Nous ne citerons que les principaux : la Pouade (131 hab.), à proximité du bourg ; Cerceville (113 hab.), sur la route de Gourville ; le Pontour (72 hab.), près de la Charente, et où se trouve une minoterie importante ; l'Aubertière (58 hab.), sur la route de Rouillac ; Ecquechave (58 hab.), sur une éminence, au dessus de la source de la Gordelière ; la Touche (65 hab.), près de la Charente ; Lhoumade (44 hab.), qui possède une laiterie en plein rapport ; les Moulins (34 hab.), siège d'une ancienne seigneurie ; Puybossard (16 hab.) et la Cailletière (14 hab.), à la limite de la commune de Gourville.

COMMUNE DE BIGNAC

Superficie = 776 hect. 28 ; Population = 325 habitants.

Limitée à l'est par la Charente, qui la sépare du canton de Saint-Amant-de-Boixe, la commune de Bignac occupe l'angle sud-est du canton de Rouillac. C'est une commune généralement fertile et où l'on rencontre fort peu de terres en friche.

La vallée de la Charente y forme une immense prairie qui fournit une grande quantité de fourrages. Le reste du territoire produit les différentes céréales et contient de nombreuses prairies artificielles. Quelques vignobles ont été reconstitués, notamment près des villages de l'Haumont et des Godinauds, et produisent des vins blancs estimés.

Les voies de communication sont peu nombreuses ; elles consistent seulement en un chemin d'intérêt commun qui unit le bourg de Bignac à celui de Genac et en un chemin vicinal ordinaire qui longe la vallée de la Charente.

Le bourg de Bignac (128 hab.) est situé à onze kilomètres est de Rouillac et à vingt-trois d'Angoulême, dans la vallée de la Charente. C'est un bourg insignifiant, dont la population est cependant dans l'aisance.

Les premiers registres de l'état-civil conservés dans la commune remontent à l'année 1631.

Le village de l'Haumont (92 hab.), situé sur un monticule, au sud de Bignac, est dans une position magnifique, dominant toute la plaine et le cours de la Charente, qui se divise en plusieurs bras et au-delà de laquelle la vue découvre une grande partie du canton de Saint-Amant-de-Boixe.

L'Haumont était le siège du principal fief de la commune de Bignac.

En 1450, ce fief était possédé par Pierre de Livenne, écuyer, fils de Perrot, écuyer, seigneur de Neuillac, Vouzan et Verdille. De sa femme, Isabeau de Chenest, Pierre de Livenne eut au moins un fils, Louis de Livenne, écuyer, seigneur de Laumont, qui épousa le 2 septembre 1488, Catherine Prévost.

La maison de Livenne, une des plus importantes de l'Angoumois, se perpétua presque jusqu'à nos jours par la branche de Laumont, passée au dix-huitième siècle dans la Saintonge, à Balan, et dont la dernière représentante fut la baronne de La-Porte-aux Loups, qui vivait à Angoulême en 1866

Les Livenne de Laumont avaient de belles alliances dans la province. Jean II de Livenne, chevalier, seigneur de Laumont et autres lieux, avait épousé, en 1629, Charlotte de Brémond, fille de Josias de Brémond, chevalier, baron d'Ars, et de Marie de La Rochefoucauld.

CANTON DE S^T-AMANT-DE-BOIXE

Superficie = 17.704 h. — Population = 7.595 habitants.

Le canton de Saint-Amant-de-Boixe, situé au nord d'Angoulême, occupe un vaste plateau, coupé par des vallons au fond desquels coulent de petits ruisseaux, ayant souvent des façons de torrents pendant l'hiver et généralement à sec pendant la plus grande partie de l'année. Tels sont : le Javard, qui passe au pied de Saint-Amant-de-Boixe, le ruisseau de la Fichère et le ruisseau de Nitrat.

Ce canton est limité au nord, par les cantons d'Aigre et de Mansle, à l'est, par le canton de La Rochefoucauld, au sud, par le canton d'Angoulême-Nord, et à l'ouest, par les cantons d'Hiersac et de Rouillac. Il est séparé de ce dernier canton par la Charente, qui en forme la limite occidentale ; cependant, les trois communes de Marsac, de Chebrac et d'Ambérac, ont leur territoire sur la rive droite du fleuve.

Le nord-est du canton est occupé par l'importante forêt de la Boixe, forêt remarquable par les importants souvenirs du passé qu'elle renferme. Bien que cette forêt soit encore considérable, elle est bien moins étendue qu'elle ne l'était autrefois. Au Moyen Age, en effet, la Boixe rejoignait au nord-ouest la forêt de Tusson, et au sud-est, la forêt de la Braconne. Au nord, elle s'étendait jusqu'à la Charente, et à l'ouest, elle s'avancait jusqu'à l'emplacement actuel de la ligne de chemin de fer de Paris à Bordeaux. Les bois, qui couvrent aujourd'hui une partie de la commune d'Aussac, faisaient autrefois partie de la forêt de la Boixe.

Le canton de Saint-Amant-de-Boixe est essentiellement agricole et s'occupe principalement de la culture des céréales et de l'élevage des bestiaux. Autrefois la vigne était une des principales sources de revenus du canton et produisait surtout des vins rouges très estimés. Mais, pendant la crise phylloxérique, la vigne a totalement disparu et sa reconstitution n'a été entreprise que dans un petit nombre de communes,

L'industrie est seulement représentée par quelques moulins, dont la plupart sont mus par la Charente

Le canton de Saint-Amant-de-Boixe comprend les dix-sept communes suivantes : Saint-Amant-de-Boixe, Montignac-sur-Charente, Chebrac, Marsac, Vars, Anais, Tourriers, Villejoubert, Aussac, Nanclars, Le Maine-de-Boixe, Vervant, Xambes, Coulonges, Vouharte, La Chapelle et Ambérac

COMMUNE DE SAINT-AMANT-DE-BOIXE

Superficie = 2,217 hect. 51. — Population = 1029 habitants.

Saint-Amant-de-Boixe doit son origine à un disciple de Saint-Cybard, Saint-Amant, qui, vers le milieu du sixième siècle, se retira dans un ermitage, au milieu de la forêt de Boixe.

Amant naquit à Bordeaux, dans le premier quart du sixième siècle, d'un père aquitain et d'une mère africaine. Comme il avait entendu louer souvent les grandes vertus de Saint-Cybard, il n'eut d'autre désir que de trouver une retraite dans le voisinage du saint qu'il se proposait d'imiter. Il vint donc trouver Saint-Cybard et, sur son conseil, il alla s'établir en un endroit de la forêt de Boixe, qui avait été déjà le siège d'un établissement chrétien, avant les invasions barbares, et où se trouvait encore un autel, indiquant la place du premier établissement. Amant s'installa dans cette solitude et y passa le reste de ses jours. Il mourut vers l'an 600, assisté de quelques disciples.

Telle fut l'origine de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe.

Ce premier établissement prit peu d'extension. D'ailleurs, au lieu d'être favorisé par les comtes d'Angoulême, il fut d'abord opprimé et dépouillé par eux. Mais, en 988, le comte Guillaume II Taillefer restitua à l'Eglise d'Angoulême, représentée par l'évêque, le monastère dont ses pères s'étaient indûment emparés. De plus, suivant en cela les conseils de sa femme et de ses fils, le comte d'Angoulême déplaça le monastère et le fit reconstruire à

l'endroit où s'élève aujourd'hui le bourg de Saint-Amant. Le monastère fut placé sous la règle de Saint-Benoît.

L'abbaye de Saint-Amant prit alors une grande extension et, pendant les onzième et douzième siècles, les dons affluèrent de toutes parts. Ce fut, pour le monastère, une ère de grande prospérité et les moines purent songer à remplacer l'œuvre de Guillaume II par un édifice plus important. C'est alors que fut commencée la construction de l'église qui a subsisté jusqu'à nos jours. Ce monument remarquable, que nous décrirons plus loin, fut achevé par Eléonore de Guyenne et consacré, le 15 novembre 1170, en présence de l'archevêque de Bordeaux, assisté des évêques d'Angoulême, de Périgueux et de Saintes.

Vers la fin du douzième siècle, une contestation s'éleva entre l'abbé de Saint-Amant et Ramnulphe Foucher, abbé d'Aurillac, au sujet d'un droit de préséance. Ce différend, soumis à un arbitrage, fut tranché en faveur de l'abbé d'Aurillac. Les moines de Saint-Amant furent condamnés à payer une redevance à l'abbé d'Aurillac, à aller processionnellement à son avance, lorsqu'il venait chez eux, et à l'héberger avec une suite de dix cavaliers, pendant trois jours, tous les deux ans.

La prospérité de l'abbaye fut arrêtée par les guerres avec l'Angleterre et, au commencement du quinzième siècle, les revenus de la maison ne suffisaient plus à la subsistance des moines. Aussi, pour les aider à vivre, l'évêque unit à la mense abbatiale le prieuré de Villognon, union qui fut confirmée par le pape le 11 août 1405.

Après s'être relevée vers la fin du quinzième siècle, l'abbaye de Saint-Amant fut de nouveau grandement éprouvée pendant les troubles religieux du seizième siècle ; elle ne se releva pas de cette nouvelle épreuve.

En 1774, l'évêque Amédée de Broglie obtint du roi l'autorisation de réunir à son séminaire la mense conventuelle du monastère qui, après les formalités d'usage, fut supprimée par décret épiscopal. La Révolution

vendit les immeubles, à l'exception de l'église, qui fut attribuée à la paroisse.

Il y avait également à Saint-Amant un petit fief mouvant de l'abbaye, le Châtelard. En 1448, ce fief appartenait à Emery de Saint-Amant. Il passa ensuite par succession à Marie et Amance de Saint-Amant. Joachim de Saint-Martin l'acquit de Jacques de La Roche, fils de Marie de Saint-Amant, et le céda, en 1528, au comte de La Rochefoucauld.

MONTIGNAC-SUR-CHARENTE

(Photographie MAUREL)

Imp. L. COQUEMARD et Cie



Le 27 septembre 1540, la veuve de ce dernier, Anne de Polignac, vendit le Châtelard pour la somme de 1800 livres tournois à Jeanne de Courcelle, qui était à son service. Cette dernière avait une nièce, Anne de Courcelle, qui épousa un gentilhomme champenois, Jean Mergey, et lui porta en dot le fief du Châtelard

Après avoir passé une grande partie de sa vie au service du comte de La Rochefoucauld, Mergey se retira au Châtelard et y écrivit des Mémoires, qui donnent une idée assez exacte du temps où il a vécu. Il laissa deux filles et un

fil. L'une des filles épousa Jean Horric, seigneur de La Barre.

La commune de Saint-Amant-de-Boixe occupe un vaste plateau, au milieu duquel le ruisseau de la Fichère, le Javard et le Nitrat se creusent d'étroits vallons. Tout le nord de la commune est couvert par la forêt de la Boixe. Les principales cultures sont les céréales et les prairies artificielles. La vigne commence à se reconstituer ; mais cette reconstitution se fait très lentement.

La grande ligne de chemin de fer de Paris à Bordeaux traverse toute la commune du nord au sud et y possède une importante station. La commune est également desservie par les chemins de grande communication n° 10 de Cognac à Confolens et n° 11 de Celles à Confolens. Ces deux routes se confondent jusqu'au bourg de Saint-Amant, et se séparent ensuite pour se diriger la première, vers Saint-Angeau et la seconde, vers Mansle. Divers chemins d'intérêt commun et des chemins vicinaux ordinaires complètent le réseau routier de la commune.

Le bourg de Saint-Amant-de-Boixe (615 hab.), à dix-neuf kilomètres nord d'Angoulême, siège d'un bureau de poste et possédant une perception, étage ses maisons sur les flancs du coteau qui domine le vallon du Javard. Il se compose de trois rues principales à peu près parallèles et reliées entre elles par des rues transversales. Les registres de l'état civil remontent à l'année 1609. On y remarque quelques jolies habitations ; mais son seul monument vraiment remarquable est son ancienne église abbatiale, devenue paroissiale et classée parmi les monuments historiques de notre département.

Cette église est un vaste et beau monument dont les dimensions ne sont égalées par aucun des édifices religieux de la Charente et que son mérite architectural place incontestablement au premier rang.

C'est un vase immense, se composant d'une nef avec collatéraux, appartenant aux premières années du douzième siècle et dans laquelle l'évêque Girard déposa le corps de Saint Amant en 1125.

Le transept, de construction plus hardie avec ses cinq absides, appartient à une époque un peu postérieure et coïncide parfaitement avec la date de la consécration de l'abbatiale, en 1170.

L'abside principale a été remplacée, au quinzième siècle, par deux travées ogivales fortement inclinées vers le nord et brisant absolument l'axe de l'église.

Toute la basilique de Saint-Amant offre une étude pleine d'attrait aux archéologues. Signalons cependant comme digne d'une attention plus spéciale :

1° La façade à deux étages, avec sa riche ornementation géométrique. Dans la porte de gauche, se trouve un tombeau, d'un dessin fort remarquable et qui paraît avoir été l'objet d'un culte particulier. Serait-ce en ce sarcophage que l'évêque Girard aurait déposé une première fois le corps de Saint-Amant ?

2° Le transept, avec ses proportions immenses.

3° Le clocher, dont la coupole, portée sur une base octogone, est formée d'une voûte sphérique divisée par six nervures partant de modillons et se terminant à l'ouverture supérieure.

4° La riche ornementation sculpturale de la face ouest du croisillon nord et de la portion attenante de la nef. C'est une des pages les plus curieuses de l'iconographie chrétienne du douzième siècle.

5° La crypte, qui s'étend sous une portion du sanctuaire et qui a dû faire partie d'un monument primitif.

L'église de Saint-Amant-de-Boixe est l'objet de restaurations continuelles dirigées avec le plus grand soin par le ministère des Beaux-Arts.

Le village de Nitrat (129 hab.) était le siège d'un petit fief qui, au quinzième siècle, appartenait à Jean de Jambes, seigneur de Monsoreau et de Nitrat. Après avoir changé fréquemment de titulaire pendant les seizième et dix-septième siècles, ce fief passa entre les mains de la famille Prévéraud, dont une fille, Elisabeth, épousa Jacques Vigier de la Pile, et fut la mère de l'auteur de notre Histoire de l'Angoumois. Enfin, en 1725, le fief de Nitrat devint la propriété de Robert d'Asnières, seigneur de Villechenon, qui avait épousé Anne Prévéraud.

A La Fichère (164 hab.), était un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe.

Parmi les autres villages de la commune, nous pouvons citer : la Bernarde (37 hab.), près de la forêt de la Boixe et le Couradeau (28 hab.), dans le sud de la commune.

COMMUNE DE MONTIGNAC SUR-CHARENTE

Superficie = 549 hect. 62. — Population = 553 habitants.

La commune de Montignac est une des moins étendues du canton de Saint-Amant-de-Boixe, et, cependant, c'en est une des plus importantes, surtout par les souvenirs historiques qui se rattachent au vieux château, dont les ruines dominant encore aujourd'hui le bourg.

Ainsi que Marcillac, Montignac fit d'abord partie du domaine des comtes d'Angoulême. Ils y construisirent d'abord un fort, et, pour opposer une digue aux invasions normandes, ils commencèrent la construction d'un retranchement, appelé encore de nos jours le Fossé-au-Comte, et qui devait s'étendre depuis Montignac jusqu'à Vibrac.

Dans les premières années du onzième siècle, Guillaume Taillefer construisit le château de Montignac et employa à cette construction les matériaux qu'il retirait de la destruction du château d'Andone, dans la paroisse de Villejoubert. La situation de ce château, à l'extrémité du plateau compris entre la vallée du Javard et celle de la Charente, en faisait une position stratégique des plus fortes. Aussi les comtes d'Angoulême attachaient-ils une grande importance à sa possession.

Cependant, dans les premières années du douzième siècle, le château de Montignac appartenait, probablement indivisément, à plusieurs personnages et le comte d'Angoulême, Vulgrin II, n'y était plus fondé que pour un quart. Gérard de Blaye, qui commandait dans la place,

refusant de s'en dessaisir, Vulgrin, aidé du duc d'Aquitaine et de nombreux seigneurs de la Saintonge et du Poitou, vint mettre le siège devant le château. Ce siège fut long et le comte d'Angoulême désespérait du succès, lorsqu'il fut avisé par un espion que les assiégés, pressés par la faim, venaient de faire une sortie, afin de se procurer des vivres. Vulgrin pénétra alors dans la place déserte et s'y établit fortement. Pour s'assurer la possession de Montignac, il en fit hommage à Girard II, évêque d'Angoulême.

Hugues de Lusignan, qui, par son mariage avec l'héritière des Taillefer, leur succéda dans tous leurs Liens, devint également possesseur de la châtelainie de Montignac. En 1243, il partagea lui-même ses biens entre ses nombreux enfants, et Montignac échut à son quatrième fils, Guillaume de Valence. En 1248, ce dernier se désista en faveur de son frère Geoffroi ; mais, un peu plus tard, il rentra en possession de ses domaines.

Guillaume de Valence passa ensuite en Angleterre, y devint, par son mariage, comte de Pembroke, et depuis visita peu ses terres de

France. Plus tard il acquit la châtelainie de Neuvicq, qui joignait celle de Montignac, et, en 1296, il fit de ces deux fiefs l'apanage de son fils Guillaume.

Après la mort de ce dernier, Montignac passa entre les mains de son fils, Aymar, qui mourut en 1324, laissant ses biens à sa veuve, Marie de Saint-Paul.

Dans la seconde moitié du quatorzième siècle, nous trouvons, comme possesseur de Montignac, messire Bureau de la Rivière, qui le céda par la suite au seigneur de Thouars. Le 13 janvier 1399, Pierre d'Amboise, vicomte de Thouars, vendit Montignac à Guy de La Rochefoucauld pour 5.400 livres, qui furent payées presque entièrement en écus d'or.

Montignac resta aux La Rochefoucauld jusqu'à la Révolution ; à partir du quinzième siècle, la châtelainie avait été érigée en baronnie.

Pendant la guerre de Cent ans, Montignac eut beaucoup à souffrir. Sa forte position en faisait un objet de convoitise pour les différents partis ; aussi son territoire fut-il souvent ravagé. Après cette guerre désastreuse, la position de Montignac perdit de son importance et ses fortifications furent complètement négligées à partir de la fin du quinzième siècle. Aujourd'hui, il n'en reste plus qu'une tour en ruines et une vieille porte fortifiée.

La commune de Montignac s'étend en longueur sur la rive gauche de la Charente, qui en forme la limite méridionale. Le fleuve se divise en plusieurs bras et reçoit sur le territoire de Montignac trois petits affluents : le ruisseau de la Fichère, le Javard et le ruisseau de Nitrat. Ce dernier cours d'eau sert de limite à la commune et la sépare de la commune voisine de Vars. Ces trois ruisseaux sont souvent complètement à sec pendant l'été.

L'abondance des cours d'eau a permis l'établissement de nombreuses et belles prairies naturelles ; aussi l'élevage du bétail est-il une des principales sources de revenus pour la commune, qui produit également une grande quantité de céréales. Mais la vigne a presque complètement disparu ; les quelques vignobles qui ont été replantés, près du village du Tapis, n'ont produit en 1912 que cent quatre-vingt-sept hectolitres de vin.

La commune de Montignac est desservie par la station de Vars, sur la ligne de chemin de fer de Paris à Bordeaux, station qui n'est qu'à deux kilomètres du bourg de Montignac. De plus, la route d'Angoulême à Marcillac (chemin de grande communication n° 18 de Saint-Antoine à Chef-Boutonne) et la route de Chebrac à Saint-Angeau (chemin de grande communication n° 10 de Cognac à Confolens) se croisent au bourg de Montignac. Cette dernière voie traverse la Charente sur un beau pont.

Montignac (456 hab.) est une véritable petite ville, coquettement bâtie près de la Charente, à deux kilomètres

sud-ouest de Saint-Amant-de-Boixe et dix-sept kilomètres d'Angoulême. Elle est éclairée à l'électricité et possède une étude de notaire et un bureau de poste. C'est à Montignac et non à Saint-Amant-de-Boixe que réside la brigade de gendarmerie du canton.

Des foires très importantes se tiennent au bourg de Montignac le 6 de chaque mois. Les transactions y sont très nombreuses et l'affluence des visiteurs y est toujours considérable. Ces foires datent du règne de Charles VI, qui accorda à Guy de La Rochefoucauld, seigneur de Montignac, en récompense de ses loyaux services, la création de quatre foires annuelles à Montignac. Plus tard le nombre de ces foires fut porté à dix, et, depuis longtemps déjà, elles ont lieu tous les mois.

Du haut de la plate-forme qui supportait le château l'œil embrasse un splendide panorama. Au delà de la Charente, dont les flots clairs et limpides fuient entre des îles verdoyantes, la vue s'étend au loin sur une vaste plaine, toute parsemée de villages, dont les maisons blanches se détachent sur le fond du paysage. C'est un spectacle dont les yeux ne peuvent se lasser.

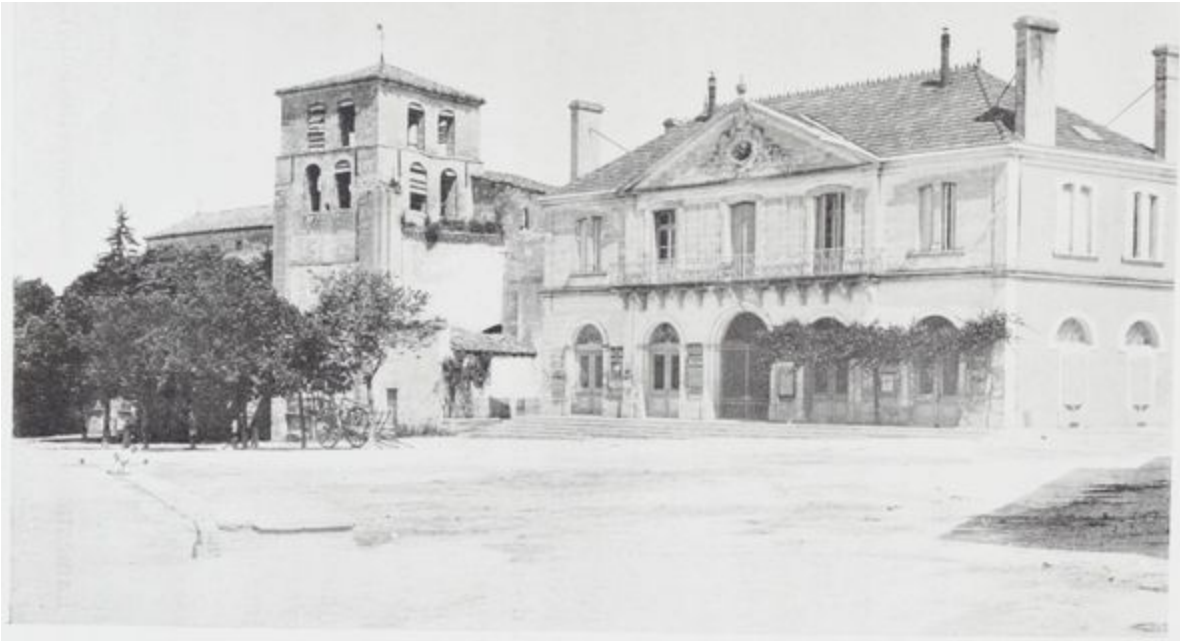
L'église de Montignac est un monument des plus modestes ; mais, près du bourg, se trouvent les restes d'une ancienne église qui devait être des plus remarquables, l'église Saint-Etienne. C'était un ancien prieuré qui dépendait de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe. Dans le principe, une paroisse avait été réunie à ce prieuré et les prieurs s'intitulaient prieurs-curés. Mais un rescrit pontifical, exécuté le 5 février 1760, sépara les deux bénéfices et il y eut alors prieuré simple et cure.

Les quelques villages de la commune de Montignac sont : le Tapis (54 hab.), au centre du petit vignoble qui subsiste dans la commune ; les Boitoux (33 hab.), près de la Charente ; et Lugerat (10 hab.), ancien arrière-fief.

EGLISE ET MAIRIE DE VARS

(Photographie MAUREL)

Imp. L. COQUEMARD et Cie



COMMUNE DE CHEBRAC

Superficie = 335 hect. 34. — Population = 67 habitants.

La commune de Chebrac, située sur la rive droite de la Charente, est la moins étendue du canton de Saint-Amant-de-Boixe ; c'en est également la moins peuplée. C'est même la moins peuplée de tout le département ; car elle ne possède que soixante-sept habitants.

Cette petite commune est bien cultivée et possède de bonnes prairies baignées par la Charente. La vigne a à peu près complètement disparu ; il n'en subsiste que huit hectares.

Deux routes importantes desservent la commune de Chebrac : la route départementale N° 11 de Rouillac à La Rochefoucauld et le chemin de grande communication N° 10 de Cognac à Confolens.

Le petit bourg de Chebrac (27 hab.), à quatre kilomètres sud-ouest de Saint-Amant-de-Boixe et dix-sept d'Angoulême, n'a de remarquable que sa situation, au sommet d'un riant coteau qui domine le cours de la Charente.

Le 14 mai 1887, des ouvriers, en extrayant des matériaux d'un terrain situé à environ cent mètres de la mairie, ont découvert, à soixante centimètres de profondeur, vingt-et-une haches en bronze, arrangées par couches et dont tous les tranchants étaient tournés du même côté.

Dans la paroisse de Chebrac se trouvait l'hôtel noble de Salvert, qui dépendait de Montignac et qui appartenait, au dix-huitième siècle, à la famille du Mas de Salvert, encore existante.

Outre le bourg, la commune de Chebrac comprend les trois petits hameaux suivants : le Couradeau (15 hab.), le Ménadeau (19 hab.) et Pont-Lachenaud.

COMMUNE DE MARSAC

Superficie = 1334 hect. — Population = 513 habitants

Comprenant l'angle sud-ouest du canton de Saint-Amant-de-Boixe, la commune de Marsac se rattache au plateau élevé qui forme la majeure partie du canton d'Hiersac. Ainsi que sa voisine, Chebrac, elle est entièrement située sur la rive droite de la Charente, qui en forme la limite orientale et qui coule au milieu d'une large et fertile vallée.

De magnifiques prairies nourrissent un grand nombre de vaches laitières, dont le lait alimente d'importantes laiteries coopératives. Il se fait également un commerce très important de veaux de boucherie, qui sont très appréciés sur les marchés de Paris. Le reste de la commune produit les diverses céréales et quelques beaux vignobles ont été reconstitués ; en 1912, il s'est récolté environ onze cents hectolitres de vin.

La principale curiosité de Marsac est sa jolie fontaine de la Doux ; qui jaillit, en bouillonnant, au pied d'un rocher, à un kilomètre du bourg et qui rappelle en petit la source de la Touvre. Cette magnifique fontaine faisait autrefois mouvoir un moulin, établi à quelques mètres seulement de la source.

La partie occidentale de la commune est parcourue par la route nationale de La Rochelle à Périgueux, et le bourg de Marsac est desservi par un chemin d'intérêt commun qui, venu d'Hiersac, va rejoindre, près de Chebrac, la route départementale n° 11 de Rouillac à La Rochefoucauld. Plusieurs chemins vicinaux ordinaires complètent le réseau routier de la commune ; l'un d'eux, partant du bourg de

Marsac, traverse la Charente, très divisée en cet endroit, sur une suite de six ponts, construits en 1906.

Dès le neuvième siècle, la terre de Marsac appartenait à l'évêché d'Angoulême. En 879, l'évêque Oliba la donna par précaire au diacre Isembert ; mais, en 1110, lorsque l'évêque Girard et le chapitre se partagèrent les biens de Saint-Pierre, l'église de Marsac et son domaine furent attribués à la mense épiscopale.

Au Moyen Age, les évêques avaient construit, dans une île de la Charente, un château fort. Vers 1424, le roi s'étant opposé à ce que ce château fût réparé, de peur qu'il ne fût repris par les Anglais, l'évêque Robert se vit obligé de l'abandonner. Il n'en reste plus rien. Cependant le souvenir s'en est perpétué par le nom de Port du Château, conservé à une petite anse de la Charente, située en face de l'île dans laquelle ce château était édifié.

Les évêques avaient à Marsac un prévôt, dont la charge était conférée en fief. A la fin du douzième siècle, ce fief était entre les mains d'une famille envahissante, qui élevait de grandes prétentions sur l'ensemble de la paroisse de Marsac. Après de longues contestations, les évêques se trouvèrent dans l'obligation de traiter avec leurs prévôts, Itier Jourdain et Foucaud de Marsac. Un traité, conclu en 1212, laissa en fief à ces derniers la partie de la paroisse qui s'étend au nord de la Doux, et, pendant plus d'un siècle, cette famille servit aux évêques l'hommage de ce fief.

La terre de Marsac demeura la propriété de l'évêché jusqu'à la Révolution.

Le bourg de Marsac (102 hab.), à huit kilomètres sud-ouest de Saint-Amant et quatorze d'Angoulême, est construit dans une très agréable situation, au pied du coteau que parcourt la route d'Angoulême à La Rochelle et au bord de la Charente.

On y remarque de vastes bâtiments, encore appelés l'Evêché, et qui datent en partie du quatorzième siècle.

C'était autrefois une maison de campagne appartenant aux évêques ; mais, négligée par eux, elle était déjà en fort mauvais état dès la fin du seizième siècle ; au dix-huitième siècle elle était occupée par un fermier.

L'église de Marsac, dédiée à Saint-Gervais et à Saint Protas, est en partie du douzième siècle et en partie du quinzième siècle.

Les habitants de Marsac ont longtemps conservé le souvenir du passage, au mois de mai 1626, d'un régiment qui, logé pendant deux-ou trois jours au bourg et au village de la Groux, se livra envers la population à des excès de toutes sortes.

Le centre de population le plus important de la commune est le village de la Groux (141 hab.), situé au nord de la commune, au centre des principaux vignobles.

Parmi les autres villages, nous pouvons citer : la Doux (55 hab.), qui tire son nom, d'origine celtique, de celui de la fontaine dont nous avons parlé plus haut ; la Faye (43 hab.) ; les Guérinauds (20 hab.) et Combe folle (23 hab.), au sud de la commune ; Chez-Berty (28 hab.) ; les Sables (21 hab.) ; etc. etc....

COMMUNE DE VARS

Superficie = 2.744 hect. 65. — Population = 1408 habitants.

Des dix-sept communes du canton de Saint-Amant-de-Boixe, la commune de Vars est la plus étendue ; c'est également la plus peuplée. Elle est arrosée, dans sa partie occidentale, par la Charente qui, décrivant une vaste courbe, vient ensuite former la limite méridionale de la commune. Le fleuve coule au milieu d'une large vallée, où il se divise en un grand nombre de bras, fertilisant de gras pâturages et des champs parfaitement cultivés.

Le nord et l'est de la commune comprennent un plateau élevé, qui domine toute la contrée environnante et d'où la vue s'étend jusqu'aux remparts d'Angoulême. Autrefois ce plateau produisait des vins rouges, connus sous le nom de vins du Roc de Vars, dont la renommée s'étendait au loin ; mais, aujourd'hui, la vigne n'est que partiellement reconstituée et remplacée, presque partout, par d'autres cultures, notamment par de nombreuses prairies artificielles.

L'élevage du bétail a pris une grande extension, principalement l'élevage des vaches laitières, dont le lait alimente une laiterie coopérative des plus prospères.

La commune de Vars est traversée, du nord au sud, par la ligne de chemin de fer de Paris à Bordeaux, qui y possède une très importante station et, de l'ouest à l'est, par la route départementale n° 11 de Rouillac à La Rochefoucauld, qui dessert le bourg de Vars. Elle est limitée à l'est par la route nationale de Paris à Bordeaux et elle est également desservie par la route d'Angoulême à Marcillac (chemin de grande communication n° 18 de

Saint-Antoine à Chef-Boutonne). Un chemin d'intérêt commun et divers chemins vicinaux ordinaires complètent le réseau routier de la commune.

Dès les premiers temps du Moyen Age, la terre de Vars appartient aux évêques d'Angoulême ; en 1110, une bulle du pape Pascal, relative au partage des possessions de Saint-Pierre d'Angoulême entre l'évêque et les chanoines, attribua l'église de Vars à la mense épiscopale. L'évêque Girard accrut ce domaine et s'y bâtit un château qu'il entourait de murailles et de fossés.

Malgré ces précautions, vers la fin du douzième siècle, la terre de Vars fut ravagée par les Cottereaux, à la tête desquels s'était mis le propre fils du comte d'Angoulême, Vulgrin.

Ce fut pendant la guerre de Cent ans que Vars eut le plus à souffrir. Le château fut pris par les Anglais vers 1421 ; repris trois ans après, il fut rasé par ordre du roi. Au milieu du quinzième siècle, Vars n'était plus qu'un amas de décombres et l'enceinte du château était encombrée de ronces et d'épines.

Vers la fin du quinzième siècle, Vars s'était relevé de ses ruines. Le château fut rebâti, probablement par l'évêque Raoul du Fou, qui le munit de créneaux. Dans la seconde moitié du seizième siècle, l'évêque François de Péricard en fit une délicieuse maison de plaisance, où les évêques vinrent souvent passer une partie de l'été. Ce qui reste aujourd'hui du château de Vars appartient à M. Rodier, professeur au lycée de Foix.

Le bourg de Vars (614 hab.) est une véritable petite ville, régulièrement bâtie au bord de la Charente, à quatre kilomètres sud-ouest de Saint-Amant-de-Boixe et quatorze kilomètres d'Angoulême. Cette petite ville possède un bureau de poste, une étude de notaire et une perception. Des foires très suivies s'y tiennent le 19 de chaque mois et

donnent lieu à des transactions très importantes Les registres de l'état civil ne sont pas antérieurs à 1728.

L'église de Vars est en forme de croix latine ; l'architecture en est simple et sans caractère. Elle a été construite vers le milieu du seizième siècle, en remplacement d'une église du douzième siècle, que l'évêque Girard avait fait édifier dans l'enceinte du château.

Au nord de la commune, au point le plus élevé du plateau, s'élevait autrefois le château de Beaumont, qui appartenait également aux évêques. Ces derniers y firent de fréquents séjours pendant le treizième siècle et au commencement du quatorzième. Ce château fut détruit pendant la guerre de Cent ans.

On rencontrait également dans la commune de Vars les logis de Scée et de Servolles, qui relevaient l'un et l'autre de la seigneurie de Montignac. A la fin du quinzième siècle, le logis de Scée appartenait à Jean Regnaud, et vers la même époque le logis de Servolles avait pour possesseur Jeanne Tizon, veuve de Pierre de Livenne, qui le transmit à Guy de Livenne.

La commune de Vars renferme de nombreux villages, parmi lesquels nous citerons : le Portal (63 hab.) et la Rivière (31 hab.), sur la rive droite de la Charente ; le Beauquet (55 hab.) et Pétouret(22 hab.), au sud du bourg de Vars ; Chez Grandjean (50 hab.) ; Rouhénac (83 hab.), gros hameau situé au sud de la commune, dans la vallée de la Charente ; Vaillac (31 hab.), à la limite de la commune de Montignac ; Laprade (54 hab.) et Peussec (27 hab.), près de la ligne du chemin de fer ; Chez Brard (52 hab.) ; Chez Rousseau (39 hab.) ; Beaubrenier (31 hab.) ; Couzier (69 hab.), à la limite de la commune de Champniers, etc....

Disons, en terminant, quelques mots d'une découverte dont nous trouvons la relation dans les annotations de

Gabriel de La Charlonye sur l'Histoire, de l'Angoumois, de Corlieu.

Vers l'an 1541 ou 1542, dit-il, on déterra un cercueil de plomb cerclé de fer. Le couvercle, soulevé, laissa à découvert un squelette bien conservé, ayant sur la poitrine, à la place du cœur, une lame d'or couverte de caractères grecs régulièrement disposés sept lettres sur sept. Ce fut en vain que les savants du temps cherchèrent à donner une interprétation à cette inscription bizarre.

CHATEAU DE LA BARRE (COMMUNE DE VILLEJOUBERT)

(Photographie MAUREL

Imp. L. COQUEMARD et Cie



COMMUNE D'ANAIS

Superficie = 985 hect. 46. — Population = 451 habitants.

La petite commune d'Anais, située dans l'angle sud-est du canton de Saint-Amant, bien qu'elle ne rappelle aucun souvenir historique, n'en a pas moins une certaine importance, grâce à la fertilité de son sol et à l'activité de ses habitants.

Arrosée par l'Argence, qui y prend sa source, et par la Fontaine de Brie, qui en forme la limite méridionale, elle possède d'excellentes prairies, et les coteaux, parfaitement cultivés, fournissent de riches et abondantes moissons. La vigne n'a pas été reconstituée ; quelques parcelles seulement ont été replantées pour subvenir aux besoins des habitants. On rencontre, dans la commune, quelques bois, mais fort peu de terres en friche. Les cerisiers et les noyers y sont abondants.

L'industrie est presque nulle ; elle est représentée seulement par trois moulins, mis en mouvement par l'Argence.

La route nationale de Paris à Bordeaux dessert toute la partie occidentale de la commune d'Anais qui est traversée, de l'ouest à l'est, par la route départementale n° 11 de Rouillac à La Rochefoucauld et qui possède également un chemin d'intérêt commun et plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

La commune d'Anais est limitée, au sud-ouest, sur une longueur de quelques centaines de mètres, par la voie romaine de Périgueux à Nantes, appelée dans le pays le Chemin chaussé.

Le bourg d'Anais (130 hab.) est bâti, près de l'Argence, dans une situation des plus riantes, à six kilomètres sud-est de Saint-Amant-de-Boixe et quatorze d'Angoulême, Il est traversé par la route départementale de Rouillac à La Rochefoucauld.

Son église fut démolie en 1568 par les protestants, et pendant soixante ans le service religieux se fit dans une grange. Mais, en 1630, après une épidémie de peste qui fit de nombreuses victimes dans la paroisse, une nouvelle église put être édifiée, grâce aux offrandes faites par les habitants qui avaient échappé au fléau. Cette église ne présente aucun caractère architectural. Elle possède deux cloches, dont la plus récente, placée en 1893, provient d'un don généreux, fait à la paroisse par un membre de la famille de La Rochefoucauld, à l'occasion de la découverte, faite dans l'église, d'une litre de François VI de La Rochefoucauld.

Les premiers registres de l'état civil remontent à l'année 1627.

Le hameau le plus important de la commune est Churet (132 hab.), gros village construit des deux côtés de la route nationale de Paris à Bordeaux et séparé seulement par l'Argence du village de la Chignolle, qui appartient à la commune de Champniers. Ce village a beaucoup perdu de son importance depuis la construction de la ligne de chemin de fer. C'était autrefois le premier relai des diligences après Angoulême ; aussi y trouvait-on toute une population de charrons, de bourreliers, d'aubergistes, etc... population aujourd'hui entièrement disparue.

Parmi les autres villages, nous pouvons citer : le Breuil (67 hab.), près du bourg ; Nomblières (38 hab.), dans le sud de la commune ; la Clavière (21 hab.) ; Poutardières (19 hab.), etc. etc...

Au petit hameau de la Touche, situé au point d'intersection de la route nationale et de la route de Rouillac à La Rochefoucauld, la vue embrasse un immense

horizon, s'étendant au sud jusqu'aux remparts d'Angoulême.

Citons, en terminant, le ravissant logis de Puy-Français, propriété de M. L. de La Barre.

COMMUNE DE TOURRIERS

Superficie = 663 hect. 39. — Population = 513 habitants

Au Moyen Age, Tourriers était une châellenie qui relevait de l'évêque d'Angoulême.

Cette châellenie appartenait alors à une famille qui, au treizième siècle, n'avait pas encore adopté de nom patronymique. Aussi est-il assez difficile de se reconnaître au milieu de la confusion de noms qui résulte de cette particularité.

Quoi qu'il en soit, les plus anciens membres connus de cette famille sont Pierre et Audoin Baudrand, qui vivaient au onzième siècle. La descendance de Pierre et Audoin Baudrand se maintint, sous différents noms, dans la châellenie de Tourriers, jusqu'à la fin du treizième siècle.

Vers 1075, c'est Guillaume Arnaud, qui a pour fils Arnaud Tudabou et pour frère Etienne Blanchard.

Vers le milieu du douzième siècle, c'est Umberto Guirille, frère de Guillaume Arnaud et d'Arnaud Tudabou, qui, étant infirme, se fait admettre à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe et abandonne au couvent sa borderie du Parc.

Vers 1175, nous voyons Arnaud Bouchard et son fils réparer par des largesses les dommages nombreux qu'ils avaient causés à l'abbaye de Saint-Amant.

Pierre Baudrand, qui était seigneur de Tourriers en 1261, paraît être le dernier membre de la famille qui ait porté ce nom. Son fils, Arnaud Bouchard, ne laissa que des filles, dont l'aînée, Agnès, dame de Tourriers, épousa Jean, vicomte de Brosses. Devenue veuve, elle se remaria avec Reynaud de Prétigné et lui apporta en dot la châellenie de Tourriers. Après la mort de ce dernier, la seigneurie revint

à une fille du premier lit, Jeanne, qui épousa André de Chauvigné ; en 1329, ce dernier se qualifiait de seigneur de Château-roux, vicomte de Brosses et seigneur de Tourriers.

Dans la seconde moitié du quatorzième siècle, Guy de Chauvigné céda au comte de Thouars le château et la châtellenie de Tourriers, qui furent acquis, le 13 janvier 1399, par Guy de La Rochefoucauld, moyennant la somme de douze cents livres en or.

La famille de La Rochefoucauld conserva Tourriers jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Lorsque La Rochefoucauld fut érigé en duché-pairie, la baronnie de Tourriers fut comprise dans le duché et depuis releva directement du roi. Dès le Moyen Age, on avait cessé d'entretenir le château, dont il ne reste aujourd'hui que des débris insignifiants.

Un prieuré peu important fut créé à Tourriers, au quinzième siècle, par l'abbaye de Saint-Cybard, en remplacement du prieuré de l'Age-Monjau, qui existait auparavant dans la commune de Jauldes et qui avait été ruiné par les Anglais.

La commune de Tourriers, complètement dépourvue d'eau, se prêtait admirablement à la culture de la vigne et produisait autrefois d'excellents vins rouges, très appréciés dans les départements du centre de la France. Depuis les ravages du phylloxéra, la vigne n'a pas été reconstituée et les habitants s'adonnent presque exclusivement à la culture des céréales.

Cette commune est traversée, du nord au sud, par la route nationale de Paris à Bordeaux et plusieurs chemins d'intérêt commun la mettent en communication avec les communes voisines.

Le bourg de Tourriers (285 hab.), à cinq kilomètres est de Saint-Amant-de-Boixe et dix-huit kilomètres d'Angoulême,

présente l'aspect d'une véritable petite ville, dont les maisons, respirant l'aisance, s'élèvent des deux côtés de la route nationale. Il possède une perception, un bureau de poste et une étude de notaire. L'église, qui tombait en ruines dès le milieu du dix-septième siècle, a été réparée à plusieurs reprises. C'est, dit-on, l'ancienne chapelle du château.

Des foires importantes, surtout pour les chevaux, se tiennent au bourg de Tourriers, le 23 de chaque mois.

Les registres de l'état civil, conservés à Tourriers ne sont pas antérieurs à l'année 1733.

En dehors du bourg, la commune de Tourriers ne possède que les trois villages suivants : Bouffanais (109 hab.), dans l'est de la commune ; Fenêtre (95 hab.), sur la route de Nitrat, et La Faye (24 hab.), tout à fait au sud de la commune.

COMMUNE DE VILLEJOUBERT

Superficie = 771 hect. 98. — Population = 189 habitants.

Cette petite commune est située entre celles de Saint-Amant-de-Boixe et de Tourriers. Tout le nord, comprenant environ le tiers de la commune, est couvert par la forêt de la Boixe : le sud présente une grande analogie avec la commune voisine de Tourriers. Comme dans cette dernière commune, l'eau manque complètement et les habitants sont obligés d'aller fort loin pour chercher l'eau nécessaire à leurs besoins. On y a reconstitué quelques vignobles ; mais la principale culture est celle des céréales qui donnent des rendements très rémunérateurs. De bonnes prairies artificielles remplacent les prairies naturelles que le manque d'eau ne permet pas d'établir.

La commune de Villejoubert est traversée de l'ouest à l'est par la route de Saint-Amant-de-Boixe à Saint-Angeau (chemin de grande communication n° 10 de Cognac à Confolens). De plus, un chemin d'intérêt commun unit le bourg de Villejoubert à celui de Tourriers.

Le bourg de Villejoubert (159 hab.), à trois kilomètres est de Saint-Amant-de-Boixe et vingt kilomètres d'Angoulême, doit son nom et probablement son origine à une famille Gaubert, dont un membre était moine de l'abbaye de Saint-Amant vers 1080. Un prieuré y fut fondé au quatorzième siècle, et cessa d'exister vers 1730.

Villejoubert est un bourg insignifiant qui ne possède absolument rien de remarquable. Le premier registre de l'état civil date de l'année 1732. En dehors du bourg, il n'y a qu'un village, Puypérou (20 hab.), situé au sud du bourg de Villejoubert.

La commune de Villejoubert est intéressante par les souvenirs du passé que nous y rencontrons.

C'est d'abord l'ancien château d'Anzonne ou Andone, dont il ne reste qu'une motte énorme de dix mètres de hauteur ; cette motte, de forme ovale, mesure trente-cinq mètres dans un sens et vingt-cinq mètres dans l'autre. Dès l'époque franque, c'était une demeure fortifiée. Le château d'Andone fut démoli vers l'an 1025, et ses débris servirent à la construction du château de Montignac.

Il y a une quarantaine d'années, une des curiosités de la commune de Villejoubert était la Macary, ancienne église ruinée, qui se cachait dans un des recoins les plus touffus de la Boixe. Mais, depuis, le propriétaire a abattu la voûte, l'a remplacée par une toiture et la Macary est aujourd'hui une grange que personne n'aura plus intérêt à visiter.

Quelle fut l'origine de cette chapelle ? Nous allons le dire, d'après une notice fort ancienne conservée autrefois dans le chartrier de Saint-Amant.

Vers le milieu du onzième siècle, un noble personnage, nommé Gautier, voulant se faire ermite, s'arrêta en cet endroit, qu'il trouvait à sa convenance. Ce lieu dépendait de l'abbaye de Saint-Amant et était occupé par le jardinier de l'abbaye, qui s'y était construit une maisonnette. Après avoir hésité pendant quelque temps, Gautier alla trouver l'abbé Ramnulfe, qui l'autorisa à expulser le jardinier. Avec ses ressources personnelles et l'aide de paysans du voisinage, Gautier construisit alors une église qu'il dédia à la Vierge, à Saint-Saturnin et à Saint-Amant.

S'étant lié avec les religieux de Charroux, le noble étranger leur livra secrètement son ermitage. L'abbé Ramnulfe, informé de ce fait, attaqua l'abbé de Charroux devant tous les barons du pays, assemblés à cet effet. L'usurpateur finit par reconnaître ses torts, et l'abbé de Saint-Amant, étant rentré en possession de la chapelle, la fit consacrer par l'évêque Adémar.

La notice, à laquelle nous empruntons ces détails, ne désigne cette chapelle que par sa situation et les noms des trois saints auxquels elle fut dédiée. C'est seulement au douzième siècle que nous voyons apparaître dans différentes chartes le nom de Macary, sans que rien puisse faire supposer d'où vient ce nom.

EGLISE DE NANOLARS

(Photographie MAUREL

Imp. L. COQUEMARD et Cie



Quoi qu'il en soit, au seizième siècle, la Macary formait un petit prieuré, dépendant de l'abbaye de Saint-Amant. Ce prieuré fut toujours peu important, sans conventualité ni résidence.

Malgré l'isolement de ce lieu, une foire importante s'y tenait autrefois ; il s'y faisait principalement un grand commerce de tonneaux, d'ail et d'oignons.

Un peu au-dessous de l'emplacement du château disparu d'Andone, on rencontre le château de La Barre, ancien fief

mouvant de la baronnie de Montignac, au devoir d'une paire d'éperons dorés à chaque mutation de seigneur et de vassal.

Au quinzième siècle, le siège du fief de La Barre se trouvait dans la paroisse de Saint-Amant-de-Nouère, entre le bourg et le hameau de Nigronde, dans un endroit où il ne reste plus absolument rien ; mais, au seizième siècle, afin de pouvoir jouir de certains privilèges qu'ils possédaient dans la forêt de Boixe, les possesseurs de La Barre transférèrent le siège de leur seigneurie dans une habitation de métayers qu'ils possédaient près d'Andone. C'est là qu'ils construisirent le château actuel.

En 1487, nous trouvons comme propriétaire du fief de La Barre, Jean Triquot de la Barre, dont la fille, Marthe, porta en dot cette terre à Antoine Horric, écuyer. En 1648, Jean Horric, seigneur de La Barre, ayant négligé de rendre l'hommage de son fief à son suzerain, le baron de Montignac, ce dernier fit saisir féodalement la terre de La Barre et Jean Horric dut se rendre à Montignac pour donner l'accolade à son puissant voisin.

Cependant, un peu plus tard, une saisie plus réelle vint frapper la terre de La Barre, qui fut vendue par décret à Jean Gourdin, écuyer, sieur de la Faye. Ce dernier en servait l'hommage en 1682. Aujourd'hui, le château de La Barre appartient à M. Ludovic de La Barre.

COMMUNE D'AUSSAC

Superficie = 1759 hect. 78. — Population = 454 habitants.

Au Moyen Age la paroisse d'Aussac était entièrement couverte par la forêt de Boixe ; au onzième siècle, Aussac et Vadalle n'étaient qu'une sorte de large clairière, entourée de tous côtés par la forêt. Des défrichements successifs ont fait reculer cette dernière, qui n'occupe plus que la partie occidentale de la commune ; quelques parcelles subsistent également aux environs du petit hameau de Puymmerle.

Le reste du territoire est aujourd'hui bien cultivé et donne des récoltes satisfaisantes en céréales. Certains propriétaires ont également replanté quelques vignes qui sont aujourd'hui en plein rapport.

L'eau manque à Aussac, comme dans les communes voisines ; cette commune ne possède qu'un ruisseau de peu d'importance, qui, pendant l'été, est le plus souvent complètement à sec.

Au nord de la commune, à la lisière de la forêt de Boixe, se trouve, couchée sous une touffe de taillis, une pierre, dont il est souvent question dans les anciens titres, la pierre de Chaufront ou de Chaufférant. C'est un bloc prismatique de soixante à soixante-quinze centimètres d'épaisseur sur trois mètres de longueur ; d'après sa forme ce devait être une borne ou un menhir.

La commune d'Aussac est desservie par la route nationale de Paris à Bordeaux, qui la parcourt du nord au sud et par la route de Saint-Amant-de-Boixe à Saint-Angeau (chemin de grande communication n°10 de Cognac à Confolens), qui en traverse toute la partie méridionale. Le

chemin d'intérêt commun de Mansle à La Rochefoucauld (ancienne route de la Duchesse) dessert le village de Ravaud alors qu'un autre chemin d'intérêt commun passe au bourg d'Aussac et se dirige vers Nanclars.

Le bourg d'Aussac (68 hab.) est bâti au sommet d'une colline, à sept kilomètres est de Saint Amant-de-Boixe et vingt-et-un kilomètres d'Angoulême. L'église actuelle a été construite dans les premières années du dix-septième siècle ; elle a remplacé un édifice beaucoup plus ancien.

Le centre de population le plus important de la commune est le gros village de Vadalle (243 hab.), situé sur la route de Saint-Angeau, et qui avait une grande importance avant l'établissement des chemins de fer. C'était en effet une étape pour les rouliers qui transportaient en Limousin et dans le centre de la France les vins de Vars et Saint-Amant.

C'est Vadalle qui fut le lieu choisi, vers 1124, pour un duel judiciaire entre l'abbé de Saint-Amant et une famille qui lui contestait une donation. Cette affaire paraît s'être terminée par une transaction.

Deux hameaux de la commune d'Aussac méritent de retenir l'attention : Ravaud et Puymérle.

A Ravaud (70 hab.), se trouvait un prieuré conventuel, fondé vers le milieu du douzième siècle par l'ordre de Grandmont. En 1317, ce prieuré comptait une vingtaine de membres, dont quelques-uns devaient être détachés dans les quatre annexes que possédait la communauté. Enfin, au dix-septième siècle, la communauté de Ravaud obtint de l'abbé général l'autorisation de se transporter à l'annexe de Badeix, en Limousin, et le prieuré de Ravaud fut abandonné.

Près de Ravaud, se trouve une fontaine peu importante, la Font-Bénite, où dans les grandes sécheresses, on se rend en pèlerinage pour demander de la pluie.

A Puymmerle, petit hameau isolé au milieu de bois magnifiques, se trouvent des ruines intéressantes.

C'est d'abord une petite chapelle à moitié enfoncée dans le sol, dont les baies latérales plongent de dehors en dedans à travers la voûte. A côté de cette chapelle, se trouvent une habitation dont les ouvertures sont aussi fort anciennes, et un peu plus loin une citerne voûtée en ogive.

Ces ruines sont les restes d'une cénobie dépendant de l'abbaye de Grosbot et qui portait le nom de Sainte-Quitterie-de-Puymmerle. Les religieux l'abandonnèrent après la campagne protestante de 1568. Au dix-septième siècle, un moine se rendait encore à Puymmerle tous les ans, le jour de la fête patronale (22 mai), et y célébrait les offices. Ce jour-là était jour de grande foire et de grande frairie.

La frairie de Puymmerle fut longtemps de beaucoup la plus importante de la contrée. On y venait de très loin ; on y mangeait en famille et on y dansait sur l'herbe jusqu'à la nuit. Après avoir perdu de son importance pendant un certain temps, la frairie de Puymmerle tend à redevenir ce qu'elle était autrefois.

COMMUNE DE NANCLARS

Superficie = 572 hectares ; Population = 358 habitants.

Cette petite commune comprend l'angle nord-est du canton de Saint-Amant de-Boixe. Comme la plupart des communes de ce canton, elle ne possède aucun cours d'eau ; mais on y rencontre trois excellentes fontaines qui ne tarissent jamais.

Le sol est sec et aride et produit principalement des céréales. On y trouve également des prairies artificielles, mais peu ou point de vignes. L'industrie y est absolument nulle.

Un chemin d'intérêt commun, venu d'Aussac, dessert le bourg de Nanclars et se dirige vers Puyréaux, dans le canton de Mansle.

Le bourg de Nanclars (337 hab.), à dix kilomètres nord-est de Saint-Amant et vingt-quatre d'Angoulême, renferme, à lui seul, la presque totalité des habitants de la commune. Son église, du douzième siècle, est remarquable par sa masse ; la façade est dépourvue d'ornementation et néanmoins elle impose par son élévation et la pureté des lignes. Le plan de l'église était une croix latine, dont le bras droit existe seul.

Les premiers registres de l'état civil remontent à l'année 1640.

De temps immémorial les habitants de Nanclars ont été commerçants, pratiquant exclusivement le colportage.

Jusque vers le milieu du siècle dernier, ils colportèrent principalement de la coutellerie et de la quincaillerie légère, placées dans des ballots qu'ils portaient sur le dos.

Ils allaient ainsi fort loin, surtout dans le nord de la France et jusqu'en Belgique et même en Hollande. Plus tard ils joignirent aux articles de coutellerie, de la bonneterie, des mouchoirs, des chaussettes, des lainages et ils exploitèrent Paris et sa banlieue, la Normandie, la Bretagne.

Aujourd'hui il existe encore une vingtaine de familles pratiquant ce commerce de colportage. Chaque année ils partent au printemps, emmenant, dans leurs voitures à deux chevaux, de véritables magasins ambulants, parcourent principalement le nord-ouest de la France et rentrent passer l'hiver à Nanclars,

On voit alors de nombreux voyageurs, représentant les meilleures maisons de Paris, Amiens, Troyes, etc..., fréquenter la commune de Nanclars, où ils viennent offrir leurs marchandises pour la saison prochaine.

En dehors du bourg de Nanclars, la commune ne comprend que le petit hameau de Villesion (11 hab.).

COMMUNE DU MAINE-DE-BOIXE

Superficie = 918 hect. ; Population = 225 habitants.

Dans les premiers temps du Moyen-Age, le territoire de cette commune était inculte et entièrement recouvert par la forêt de Boixe, qui appartenait aux comtes d'Angoulême. Ces derniers, souvent en querelle avec les évêques, leurs voisins, eurent le grand tort de s'allier aux Cottereaux, bandits qui désolaient alors la France, s'attaquant de préférence aux biens du clergé.

Vulgrin, fils aîné du comte Guillaume, s'étant mis à la tête de ces brigands, ravagea les domaines de l'évêché et rançonna les habitants des châtelainies épiscopales. Revenu à de meilleurs sentiments, il offrit à l'évêque Pierre de Laumont, en réparation des dommages causés, de lui céder une certaine quantité de terres incultes dans la forêt de Boixe. L'évêque accepta et se fit accorder en outre le droit de prendre dans la forêt le bois qui lui serait nécessaire, s'il se décidait à bâtir sur le terrain concédé.

Le traité fut signé en 1173 ; il fut rédigé dans une carrière, près du château de Larochandry, où résidait alors l'évêque, en présence de l'abbé de Saint-Cybard, de l'archidiacre, du trésorier de la chapelle, du sacristain et de deux autres témoins.

Dans les années suivantes un village fut construit, ainsi qu'une église dédiée à Saint-Thomas, et les terres concédées furent défrichées et mises en culture.

Telle fut l'origine de Saint-Thomas-de-Boixe, appelé généralement, pendant le Moyen Age, le Maine-de-l'Evêque, et aujourd'hui le Maine-de-Boixe.

Grâce à la protection des évoques, le Maine-de-Boixe prit une assez grande importance et devint même le siège d'une juridiction distincte. Les évêques s'y étaient construit un logis, où ils séjournaient quelquefois.

LA CHARENTE A VOUHARTE

(Photographie MAUREL

Imp. L. COQUEMARD c. Cie



La commune du Maine-de-Boixe, dont toute la partie méridionale est encore couverte par la forêt de la Boixe, est arrosée par un petit ruisseau, le Valendeau, qui y prend sa source, mais qui, en été, est presque toujours sans eau. L'agriculture y est très prospère ; les céréales y donnent de grands rendements, et, grâce à de nombreuses prairies artificielles, l'élevage du bétail y réussit admirablement. Aussi les propriétaires sont presque tous dans l'aisance.

La vigne n'a pas été reconstituée ; le voisinage de la forêt y rend, en effet, les gelées printanières très fréquentes, et

la culture de la vigne y serait peu rémunératrice.

La commune du Maine-de-Boixe est traversée, du nord au sud, par la route nationale de Paris à Bordeaux et limitée, à l'ouest, par la route de Saint-Amant-de-Boixe à Mansle (chemin de grande communication n° 11 de Celles à Confolens). Un chemin d'intérêt commun, venu de Vervant, dessert le bourg du Maine-de-Boixe et se dirige vers Puyréaux.

Le bourg du Maine-de-Boixe (94 hab.) est irrégulièrement bâti à sept kilomètres nord-est de Saint-Amant et vingt-trois kilomètres d'Angoulême. Son église, plusieurs fois restaurée, ne présente aucune particularité remarquable.

Les quelques villages de la commune sont : le Couraud (50 hab.), vers la source du Valendeau ; le Moulin-à-Vent (47 hab.), où se trouvent d'importantes carrières ; le Temple (17 hab.), au sud du bourg ; la Motte, sur la route nationale et la Terrière.

Entre les villages du Couraud et du Temple, à l'endroit encore nommé la Commanderie, se voient les restes d'une ancienne chapelle. Les Templiers avaient en cet endroit un domaine, pour lequel ils devaient à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe deux livres de cire et une livre d'encens.

Au commencement du treizième siècle, ils agrandirent ce domaine par l'acquisition de quelques terres, au sujet desquelles ils eurent une contestation avec l'abbaye de Saint-Amant, qui prétendait avoir le droit de dîme sur ces terres. Un accord eut lieu à ce sujet en 1209, en présence de l'évêque et de son notaire. L'abbaye renonça à la dîme et les Templiers portèrent à une livre et demie leur redevance en encens.

Après la suppression de leur ordre, les Templiers furent remplacés par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, et la commanderie fut rattachée à la chambre priorale de Beauvais-sur-Matha.

La chapelle, dont il ne reste que des ruines, avait été bâtie au douzième siècle. C'était un carré long, avec une simple voûte en berceau et, au levant, les trois longues baies caractéristiques des églises de l'ordre. Elle tombait déjà en ruines en 1619, et depuis longtemps on n'y disait plus la messe.

COMMUNE DE VERVANT

Superficie = 954 hectares ; Population = 180 habitants.

Cette commune est surtout intéressante par les souvenirs préhistoriques qu'elle renferme. En effet, dans la partie de la forêt de Boixe située sur son territoire, on a découvert un certain nombre de tumuli (ou sépultures anciennes), qui ont été fouillés par les soins de la Société archéologique de la Charente.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en reproduisant la description qu'a laissée M. A. Lièvre de ces monuments du passé :

« Ce sont des tertres circulaires formés de pierres de carrière et

« recouverts de terre. Le plus gros mesure quatre-vingt-dix mètres

« de circonférence sur trois de hauteur ; le plus petit n'a que douze

« mètres de tour et à peine cinquante centimètres de haut.

« A l'intérieur du premier, sous deux larges et épaisses tables

« de calcaire jurassique, se trouvent deux caveaux, communiquant

« entre eux par une petite porte évidée dans deux pierres debout et

« juxtaposées, qui servent à la fois de paroi mitoyenne aux cham-

« bres et de piliers communs aux deux blocs de la toiture. Les

« autres côtés de l'un des caveaux sont également formés par des

« dalles dressées, faisant en même temps fonction de supports, et

« qui, régulièrement aplanies et équarries, se rapprochent exacte-

« ment.

« Les sept tertres plus petits contiennent des enceintes bâties à

« pierres sèches et qui paraissent avoir été recouvertes de dalles de

« moyenne dimension posées à la façon des tuiles sur un toit.

« Quatre de ces cavités sont circulaires, dont deux ont des espèces

« d'appendices ou de couloirs, dirigés l'un au sud, l'autre à l'est ;

« deux sont rectangulaires, dont une avec entrée à l'est ; et une est

« polygonale.

« Les chambres sépulcrales étaient remplies de pierraille et de

« terre noirâtre, au milieu desquelles se trouvaient des os en

« désordre, le plus souvent brisés et à demi-pourris, des fragments

« de poteries grossières, des hachettes, dont une en chloromélanite,

« les autres en silex ou en diorite, des flèches, finement taillées, à

« ailerons, en losange et à tranchant transversal, des lances, des

« grattoirs, des lames, des poinçons, quelques ornements, etc...

« Rien de ce qui a été recueilli dans ces sépultures ne peut aider à

« en déterminer l'âge approximatif.

« Dans le dolmen double, que recouvre le principal tertre, on a
« découvert une sorte de couteau ou de poignard en fer portant en-
« core les deux rivets qui le fixaient au manche. On peut supposer,
« mais il serait téméraire d'affirmer qu'il y a été introduit posté-
« rieurement au dépôt funéraire...

« Au nord-est du groupe fouillé par la Société archéologique, il y
« a une dizaine de chirois, qui peuvent également recouvrir des
« sépultures ». (A. LIÈVRE, Exploration archéologique du canton de St-Amant-de-Boixe).

Un souvenir historique se rattache à la commune de Vervant. C'est, en effet, probablement sur son territoire, qu'en 575, le duc Gontran Bose, à la tête des troupes du roi d'Austrasie, Sigebert, rencontra Théodebert, fils du roi de Neustrie, Chilpéric, et lui infligea une sanglante défaite. Théodebert fut tué dans l'action, et son corps fut transporté à l'abbaye de Saint-Cybard.

La commune de Vervant est peu fertile dans les environs de la forêt de Boixe ; mais le reste de son territoire est parfaitement cultivé. Le manque d'eau ne permet pas l'établissement de prairies naturelles ; mais on rencontre de bonnes prairies artificielles. Les céréales y réussissent parfaitement et quelques beaux vignobles ont été reconstitués. Vervant possède également des carrières d'excellente pierre de taille.

La ligne du chemin de fer de Paris à Bordeaux traverse la commune, mais elle n'y possède pas de station. Les voies de communication consistent en deux chemins d'intérêt commun et en quelques chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Vervant (180 hab.) contient toute la population de la commune. Il est situé près de la ligne du chemin de fer, à cinq kilomètres nord de Saint-Amant-de-Boixe et vingt-quatre d'Angoulême. Son église avait été donnée, dès l'an 1020, par le comte d'Angoulême, Guillaume II Taillefer, à l'abbaye de Saint-Amant. Cette abbaye y fonda aussitôt un prieuré qui devint promptement une de ses dépendances les plus importantes. Cependant il ne paraît pas avoir été jamais conventuel ; le titulaire a toujours été dispensé de la résidence. L'église était à la fois priorale, sous le titre de Saint-Georges et paroissiale, sous celui de Saint-Pierre.

COMMUNE DE XAMBES

Superficie = 524 hect, 85 ; Population = 376 habitants.

Le plateau élevé, qui forme le territoire de la commune de Xambes, produisait autrefois des vins rouges très estimés ; aussi, la crise phylloxérique a-t-elle été des plus préjudiciables à cette commune, qui retirait la plus grande partie de ses revenus de la vente de ses vins.

Ce plateau est cependant fertile et les cultures, qui ont remplacé la vigne, céréales et prairies artificielles, y réussissent parfaitement. Quelques vignobles ont, du reste, été reconstitués, et, s'ils n'ont pas une très grande étendue, du moins sont-ils entretenus avec les plus grands soins, et donnent-ils des produits de qualité supérieure. Parmi ces vignobles, nous citerons tout particulièrement ceux de M. Bernardeau, maire de Xambes, de M. Bouyer Anatole et surtout celui de M. Albert Maget.

Le coteau de La Faye, qui forme le point culminant du plateau, domine toute la contrée ; de ce point élevé la vue embrasse de tous côtés un immense panorama, suivant, dans ses sinuosités, la vallée de la Charente et s'arrêtant à l'horizon sur les remparts d'Angoulême, qui forment le fond du paysage.

Le bourg de Xambes (369 hab.), qui renferme la presque totalité de la population, est construit sur le chemin d'intérêt commun de Marcillac à Saint-Amant, à cinq kilomètres nord-ouest de Saint-Amant et vingt-quatre d'Angoulême. De récentes et coquettes constructions lui donnent un aspect des plus agréables. Son église, qui date du douzième siècle, a été remaniée au quinzième. D'après le cartulaire de l'abbaye de Saint-Amant, en 1160, des

reliques de Sainte-Marie-Madeleine et de Saint-Vincent auraient été retirées du puits situé près de l'église, et auraient accompli aussitôt de nombreux miracles dans la contrée.

COMMUNE DE COULONGES

Superficie = 298 hectares ; Population = 203 habitants.

Cette petite commune ressemble beaucoup à la précédente. Comme la commune de Xambes, elle était principalement viticole, et par conséquent, elle a été également très éprouvée par le phylloxéra. La culture de la vigne a été remplacée par celle des céréales et par les prairies artificielles ; depuis quelques années on a replanté quelques vignobles.

Coulonges est desservi par deux chemins d'intérêt commun, venus l'un d'Ambérac et l'autre de La Chapelle.

Toute la population (203 hab.) est concentrée au bourg de Coulonges, bourg insignifiant, situé à six kilomètres nord ouest de Saint-Amant de-Boixe et vingt-cinq d'Angoulême. Son église mérite d'être citée. L'abside, semi-circulaire, est ornée de curieux modillons. La façade, à deux étages, est une pièce charmante d'architecture romane. Ce fut, au Moyen Age, le siège d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Amant.

Dans la paroisse de Coulonges se trouvait autrefois « l'hébergement de la Cigogne », mouvant de Montignac à hommage-lige et tenu, en 1474, par Aimar Prévost, à cause de Jeanne de Fougières, sa femme.

VUE GÉNÉRALE D'AMBÉRAC

(Photographie MAUREL)

Imp L. COQUEMARD et Cie



COMMUNE DE VOUHARTE

Superficie = 1.016 hect. 75 ; Population = 423 habitants.

Limitée à l'ouest par la Charente, qui se ramifie en plusieurs bras, entourant de nombreuses îles ombragées, la commune de Vouharte est d'un aspect très agréable. Elle est d'une grande fertilité ; de magnifiques prairies s'étendent tout le long du fleuve, alors que le plateau peu élevé qui domine la vallée produit en abondance les diverses céréales. La vigne est en grande partie reconstituée et donne d'excellents produits.

L'industrie est représentée par les moulins de Vouharte, à M. Basset et de Bréchignac, à M. Texier, et par les fours à chaux de Touzogne. On rencontre également dans la commune des carrières d'un calcaire très fin que l'on emploie à la confection des pierres lithographiques.

La commune de Vouharte est traversée, du sud au nord, par la route de Montignac à Marcillac (chemin de grande communication n°18, de Saint-Antoine à Chef-Boutonne). Un chemin d'intérêt commun unit l'important village du Breuil de Vouharte à Saint-Amant-de-Boixe, et plusieurs chemins vicinaux ordinaires sillonnent la commune.

Le bourg de Vouharte (270 hab.) est construit dans une ravissante situation près de la Charente, à six kilomètres ouest de Saint-Amant-de-Boixe et vingt-trois kilomètres d'Angoulême. Son église est surtout remarquable par l'originalité de son clocher, du onzième siècle. C'est une haute tour carrée, couverte en partie de lierre et d'autres plantes parasites.

Au onzième siècle, Vouharte était le siège d'un prieuré conventuel, qui y avait été fondé par les moines de

Charroux. Le comte d'Angoulême avait autorisé les moines à prendre dans la forêt tous les bois nécessaires à la construction de cet établissement. Dans les premiers temps, le prieuré de Vouharte était tenu d'héberger, chaque année, pendant un jour et une nuit, le seigneur de Montignac, sa famille, ses gens et ses chevaux. En 1259, cette obligation fut changée par Guillaume de Valence, comte de Pembroke, en une redevance annuelle de cinquante sous.

Plus tard ce prieuré passa au chapitre de Brioude, à qui il appartenait encore au dix-huitième siècle. En 1790, les revenus du prieuré de Vouharte étaient de 7.550 livres.

Le seul village de la commune de Vouharte est l'important village du Breuil (106 hab.), situé au sud de la commune.

COMMUNE DE LA CHAPELLE

Superficie = 768 hect. 74 ; Population = 224 habitants.

Le petit bourg de La Chapelle (111 hab.) est le chef-lieu d'une commune qui, si elle n'est ni des plus peuplées, ni des plus vastes n'en possède pas moins un sol fertile et très productif.

Cette commune forme une presqu'île entourée par la Charente, qui y arrose d'excellentes prairies. C'est un pays plat, sauf dans la partie septentrionale, où la Charente est dominée par un coteau abrupt et boisé, refuge des renards et des lapins sauvages.

La Chapelle n'a point d'histoire. Son voisinage de Marcillac a naturellement maintenu cette commune dans la dépendance des puissants seigneurs de cette principauté, dont elle a dû suivre la bonne et la mauvaise fortune.

Cependant, à une époque que l'on ne saurait préciser, les Templiers vinrent s'installer dans le pays et établirent au village du Fouillou une commanderie, dont il reste encore des débris importants, entre autres l'église qui sert aujourd'hui d'écurie et de grenier à foin, et une vaste cave voûtée en ogives dans un des coins de laquelle on remarque une excavation creusée de mains d'homme.

Après la suppression de l'ordre des Templiers, la terre du Fouillou passa à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ; mais, au dix-septième siècle, le commandeur ne s'y rendait plus et le domaine était géré par des fermiers.

On ne rencontre, dans la commune de La Chapelle, que deux centres importants de population : le bourg et Le

Fouillou.

Le bourg de La Chapelle, à dix kilomètres nord-ouest de Saint-Amant et vingt-sept d'Angoulême, est agréablement situé au sommet de la boucle que forme en cet endroit la Charente. Il est traversé par le chemin de grande communication N° 18 du Pas-de-Fontaine à Chef-Boutonne. Du bourg, se détache un chemin d'intérêt commun qui unit La Chapelle aux communes voisines de Coulonges et de Xambes.

C'est au village du Fouillou (83 hab.), que se trouve la magnifique exploitation agricole, fondée par M. Guérin-Boutaud. Cet agriculteur distingué, dont l'éloge n'est plus à faire, a su tirer parti de toutes les ressources que la nature du sol mettait à sa disposition. C'est ainsi que, par un drainage bien entendu, il a su rendre à la culture de vastes terrains marécageux, où ne poussaient autrefois que des ajoncs et des roseaux.

Aujourd'hui l'œuvre de M. Guérin-Boutaud est dignement continuée par son gendre, M. Léopold Bouyer.

Une usine électrique, située au bourg de La Chapelle, fournit la lumière à la ville d'Aigre et sous peu la fournira également aux bourgs importants de Marcillac et de Genac.

Les autres villages de la commune, fort peu importants d'ailleurs, sont La Sangle et Les Galops.

COMMUNE D'AMBÉRAC

Superficie = 1.210 hect, 32 ; Population = 490 habitants.

La commune d'Ambérac forme l'angle nord-ouest du canton de Saint-Amant-de-Boixe ; elle est limitée au sud par la Charente, qui en baigne également toute la partie orientale. La vallée du fleuve, très large, comprend de magnifiques prairies, où viennent paître de nombreux troupeaux. La rivière de l'Osme forme la limite septentrionale de la commune et rejoint la Charente, après avoir parcouru une large vallée très propice à la culture des plantes maraîchères et à celle du chanvre. Le reste de la commune comprend un plateau élevé, dont le terrain, sec et calcaire, se prête très bien à la culture des céréales. La vigne n'a été reconstituée que dans de très faibles proportions.

Les nombreux restes de constructions romaines que l'on rencontre sur un assez grand espace autour du bourg d'Ambérac, les tuiles à rebord et les monnaies que l'on trouve fréquemment dans les champs, laissent supposer qu'il devait y avoir, en cet endroit, dans les premiers siècles de notre ère, une cité importante.

Au Moyen Age, Ambérac était un arrière-fief, qui, par suite de mariages successifs, changea fréquemment de possesseurs. En 1487, nous trouvons Jean Richard, dont la fille, Jeanne, apporta en dot la terre d'Ambérac à François de La Tour. Vers le milieu du seizième siècle, le mariage de Jeanne de la Tour avec Gabriel Raymond porta à ce dernier ce domaine qui, au dix-septième siècle, passa à Jean de La Faye, par suite de son union avec Madeleine Raymond.

Enfin au dix-huitième siècle, Ambérac, qui relevait en partie de Montignac et en partie de Marcillac, fut acquis par les La Rochefoucauld.

Le bourg d'Ambérac (250 hab.) est bâti dans une situation pittoresque, au sommet et sur le penchant du plateau qui domine la Charente, à dix kilomètres nord-ouest de Saint-Amant-de-Boixe et vingt-neuf d'Angoulême. Les premiers registres de l'état civil remontent à l'année 1637. Le bourg est relié aux communes voisines par plusieurs chemins d'intérêt commun.

L'église actuelle a dû remplacer un monument plus ancien. Le portail et une partie des murs latéraux datent en effet du onzième siècle et, dans le pignon de la façade, on remarque un bas-relief représentant la naissance de l'enfant Jésus, qui doit être de la même époque.

Cette église était, dans le principe, la propriété de ceux qui l'avaient bâtie. Vers la fin du onzième siècle, elle fut donnée à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe, dont un des moines vint alors résider à Ambérac. Vers le milieu du douzième siècle, le prieur de Lanville prit possession de l'église d'Ambérac, prétendant que c'était à son église que l'évêque Girard l'avait donnée. Il s'ensuivit un procès qui se termina en 1146 par l'arbitrage de l'évêque Lambert, successeur de Girard. L'église d'Ambérac resta la possession de celle de Lanville, mais elle dut payer à l'abbaye de Saint-Amant une rente de dix sous, monnaie d'Angoulême.

Dès le onzième siècle, l'église d'Ambérac était un archiprêtré, qui, au quinzième siècle, avait plus de vingt paroisses dans sa circonscription.

Dans les prairies qui bordent la Charente, au sud de la commune, se trouve le hameau de Villebabou, ancienne maison noble, appartenant aux évêques.

Les autres villages de la commune sont : le Marais (80 hab.), le Picot (35 hab.), le Cambouil (60 hab.), le Thibaud

(45 hab.) Tous ces villages sont situés dans la vallée de l'Osme. Le village des Granges (20 hab.) est sur la rive gauche de la Charente.

CANTON DE LA ROCHEFOUCAULD

Superficie = 25.618 hectares ; Population = 12.744
habitants.

Bien que ce canton fasse également partie de l'arrondissement d'Angoulême, il ne ressemble en rien aux précédents cantons que nous venons de décrire. Le langage même des habitants est différent et se rapproche beaucoup du patois limousin.

Alors que les cantons, situés à l'ouest d'Angoulême, qui tiraient leurs principales ressources de la culture de la vigne, ont été des plus éprouvés par la crise phylloxérique, le canton de La Rochefoucauld, grand pays d'élevage, grâce à ses magnifiques prairies, devient de jour en jour plus riche et plus prospère.

C'est une contrée qui a joué un grand rôle dans l'histoire de notre province, grâce à la puissante famille qui l'a possédée et qui fit de la ville de La Rochefoucauld l'une des cités les plus importantes de l'Angoumois.

Le canton de La Rochefoucauld, de forme très irrégulière, est limité au nord, par le canton de Mansle, au nord-est par le canton de Saint-Claud, à l'est par les cantons de Montembœuf et de Montbron, au sud, par le canton de Villebois-Lavalette, au sud-ouest par le canton d'Angoulême-Nord et à l'ouest, par le canton de Saint-Amant-de-Boixe.

Toute la partie occidentale du canton est couverte par la forêt domaniale de la Braconne, magnifique forêt de près de quatre mille hectares de superficie, qui s'étend sur le territoire de huit communes. Le reste du canton est

également très boisé et les bois en forment un des principaux revenus.

Deux rivières importantes, la Tardoire et le Bandiat parcourent tout le canton et se rejoignent, à l'époque des grandes pluies, dans le voisinage du bourg d'Agris. En temps ordinaire, ces deux rivières se perdent peu à peu dans les nombreuses fissures du sol et ne peuvent parvenir au terme de leur cours. Elles arrosent de belles prairies, qui fournissent en général des fourrages de première qualité ; aussi l'élevage du bétail est-il des plus importants.

LA ROCHEFOUCAULD

Photographie MAUREL

Imp. L. COQUEMARD et Cie



Le canton de La Rochefoucauld produit également en assez grande quantité les différentes céréales. La culture des topinambours et des pommes de terre y tient une place importante et l'on y rencontre une grande quantité de noyers de grand rapport.

L'industrie est assez active dans le canton et représentée par une fabrique de tissus, par l'importante usine céramique de Péruzet, par de nombreux moulins et par d'importantes carrières de pierres de taille.

Le canton de La Rochefoucauld renferme de nombreuses curiosités naturelles, sur lesquelles nous aurons à revenir dans la description des communes : citons tout particulièrement les fosses de la Braconne, les gouffres de la Tardoire et du Bandiat et surtout les magnifiques grottes de Rancogne.

Le canton de La Rochefoucauld comprend les quinze communes suivantes : La Rochefoucauld, Saint-Projet-Saint-Constant, Rivières, Agris, La Rochette, Coulgens, Jauldes, Brie-la-Rochefoucauld, Bunzac, Pranzac, Chazelles, Vilhonneur, Rancogne, Marillac et Yvrac-et-Malleyrand.

COMMUNE DE LA ROCHEFOUCAULD

Superficie = 718 hect. 47 ; Population = 2.984 habitants,

Grâce à la protection éclairée de ses puissants seigneurs, La Rochefoucauld devint promptement, au Moyen Age, l'une des cités les plus importantes de l'Angoumois, et c'est encore aujourd'hui l'une des principales villes de notre département ; c'est certainement le chef-lieu de canton le plus important de l'arrondissement d'Angoulême.

A quelle époque peut-on faire remonter l'origine de La Rochefoucauld ? Il serait impossible de le préciser. Cependant, bien que la vallée de la Tardoire ait été habitée dès les temps préhistoriques, ainsi que le prouvent les nombreuses découvertes qu'on y a faites d'armes et d'outils des premiers âges de l'humanité, nous ne croyons pas que la fondation de La Rochefoucauld soit antérieure à l'occupation romaine.

Quoi qu'il en soit, au neuvième siècle, afin de protéger les habitants de la contrée contre les invasions normandes, un fort fut établi sur la Roche, qui domine la vallée de la Tardoire, fort large en cet endroit. Ce fort devint le siège d'une baronnie, qui, vers 950, appartenait à Aymard de Lusignan, fils de Hugues I^{er} de Lusignan, et de la célèbre Mélusine.

Le petit-fils d'Aymard, Foucauld I^{er}, qui vivait vers l'an mil, était un baron ambitieux et perfide. Il chercha tout d'abord à s'agrandir aux dépens de ses voisins ; mais, comme ces derniers étaient alors plus puissants que lui, il ne put y parvenir. Il se retourna alors contre le clergé, plus faible, et le dépouilla.

Son fils Guy I^{er}, qui lui succéda, tint à honneur de réparer les dommages causés à l'Eglise et, en 1060, il fonda le prieuré de Saint-Florent, dont l'église subsiste en partie.

Sous Guy II, la puissance des seigneurs de La Roche était devenue assez grande pour exciter la jalousie des comtes d'Angoulême ; du reste, à cette époque, la ville devait avoir déjà pris une certaine extension. Vers 1150, le comte Vulgrin II vint attaquer le seigneur de La Roche. Malgré leur héroïque résistance, la ville et le château furent pris et pillés. L'intervention de l'évêque d'Angoulême empêcha seule le terrible comte d'anéantir la fortune naissante des seigneurs de La Roche, parents de l'évêque.

La sage administration de Guy III et de Guy IV permit à la malheureuse cité de se relever rapidement. Afin de pouvoir mieux résister aux attaques du dehors, ces deux barons édifièrent, sur les fondements de l'ancienne tour, le haut donjon carré que l'on voit encore enclavé dans le château moderne.

Leur successeur, Foucauld II, peut être considéré comme le fondateur de cette grande famille, qui prit son nom de Foucauld. C'était un puissant seigneur, qui accrut ses domaines des baronnies de Verteuil, de Blanzac et de Marthon. Dans la lutte que soutenait alors le roi de France, Philippe-Auguste, contre l'Angleterre, Foucauld II prit parti pour le roi de France et fut fait prisonnier à la bataille de Gisors (1198).

C'est à partir de cette époque que la ville, qui s'étend au pied du donjon, prit son nom actuel de La Roche-Foucauld.

Pendant les treizième et quatorzième siècles, les successeurs de Foucauld II agrandirent considérablement leurs domaines. Successivement, des fiefs importants, Cellefrouin, Bayers, Claix, Montignac, Tourriers, Marcillac, Montendre, Roissac, Montguyon, etc... furent annexés à la baronnie de La Rochefoucauld, qui devint alors la plus considérable de l'Angoumois.

La ville, objet de la sollicitude de ses seigneurs, profita de leur fortune et prit une importance de plus en plus grande ; on l'entoura de murailles garnies de tours, de façon à la protéger contre toute agression, et de nombreuses églises furent édifiées dans son enceinte.

Guy VII, treizième baron de La Rochefoucauld, assista en 1328 à la bataille de Cassel, livrée aux Flamands par le roi Philippe VI, et combattit vaillamment aux côtés du roi de France. Il voulut être enterré dans l'église des Carmes, qu'il avait fondée. Depuis, ses successeurs eurent également leur sépulture dans cette église, alors qu'auparavant les barons de La Roche se faisaient enterrer à l'abbaye de Grosbot.

Son fils, Emery III, se signala dans la guerre contre l'Angleterre. Il devint lieutenant du connétable Charles de La Cerda et obtint de la munificence du roi Jean, la terre de Bouteville.

Le successeur d'Emery, Guy VIII, demeura également fidèle à la cause de la France, et, après la défaite du roi Jean à Poitiers, il continua à soutenir les droits de la couronne de France. Les Anglais eurent en lui un adversaire redoutable et, en 1370, le roi Charles V, pour le récompenser, décida que toutes les terres dépendant de la baronnie, ressortiraient à l'avenir de la justice de La Rochefoucauld.

La ville de La Rochefoucauld prit alors une importance encore plus grande et put rivaliser avec les principales villes de la province, telles que Cognac et Barbezieux.

Cependant, grâce à la politique habile du roi Charles V et à la vaillante épée du connétable Du Guesclin, les Anglais étaient chassés de France et la paix renaissait. Cette tranquillité ne pouvait plaire à l'humeur guerrière de notre baron ; son esprit aventureux le portait à rechercher les expéditions lointaines. Ayant rassemblé une troupe nombreuse et bien armée, il partit pour le Portugal, dans l'intention de se tailler un royaume aux dépens des

Sarrasins. Son entreprise n'eut aucun succès et il dut revenir en Angoumois, ne ramenant que de faibles débris de sa petite armée.

Il avait épousé Marguerite de Craon, dont il eut un fils, Foucauld III, qui lui succéda.

Jean, fils et successeur de Foucauld III, par son mariage avec sa cousine Marguerite, dame de Barbezieux, Montendre et autres lieux, réunit sous son administration tous les biens de la famille, qui s'étaient divisés dans un partage. Il jouit d'une grande faveur auprès des rois Charles VII et Louis XI, dont il devint le chambellan. Il fut gouverneur de l'Angoumois, capitaine du château de Fronsac et grand sénéchal de Guyenne.

Son fils, François I^{er}, eut l'honneur de tenir sur les fonts baptismaux le jeune fils de Charles d'Angoulême et de Louise de Savoie, qui conserva toujours la plus grande affection pour son parrain. Aussi, en 1515, lorsqu'il monta sur le trône, le nouveau roi érigea en comté la baronnie de La Rochefoucauld. Depuis cette époque, tous les aînés de la famille portèrent le prénom de François.

Le nouveau comte ne jouit pas longtemps de son nouveau titre. Il mourut deux ans après, laissant ses immenses domaines à son fils, François II, qui, le premier, avait pris le titre de prince de Marcillac. C'est ce dernier qui commença la construction du magnifique château que nous décrirons plus loin et qui est un des monuments les plus remarquables de notre province. François II n'eut pas le temps d'achever son œuvre, qui fut continuée et terminée par sa veuve, Anne de Polignac.

La première partie du seizième siècle est la plus belle époque de l'histoire de La Rochefoucauld. Sous l'habile administration de ses comtes, cette ville put profiter de tous les progrès accomplis dans le commerce et dans l'industrie, qui s'y développèrent rapidement. Il s'y établit notamment des tanneries très importantes. Deux grandes

foires, qui s'y tenaient, la première au mois de juin et la deuxième en septembre, et qui duraient plusieurs jours, attiraient un grand nombre d'étrangers et facilitaient les transactions commerciales. Aussi La Rochefoucauld était-elle une des villes les plus riches et les plus peuplées de toute la province.

Malheureusement cette prospérité si brillante allait sombrer dans toute l'horreur des guerres civiles. Sous l'influence de sa seconde femme, Charlotte de Roye de Roussi, le comte François III y avait, en effet, embrassé la cause de la Réforme et avait introduit dans ses domaines les doctrines de Calvin. Dès l'année 1545, des fanatiques s'étaient répandus dans les églises, avaient brisé les statues et déchiré les tableaux ; en 1562, lorsque le massacre des protestants à Vassy eut donné le signal des guerres religieuses, la presque totalité des habitants de La Rochefoucauld étaient protestants.

Le comte François III, ayant levé une petite armée, se rendit alors à l'appel du prince de Condé et laissa la garde de ses domaines à sa femme. Cette dernière ne put empêcher la ville de La Rochefoucauld de tomber aux mains des catholiques, qui, à leur tour, se livrèrent aux excès les plus condamnables.

Les hostilités furent suspendues par les traités d'Amboise et de Longjumeau ; mais, en 1568, elles recommencèrent avec encore plus de violence. A la tête de ses vassaux, le comte de La Rochefoucauld rejoignit le prince de Condé et assista à la bataille de Jarnac. A la suite de cet événement, le parlement de Bordeaux le condamna à mort pour rébellion contre son roi. Il n'en continua pas moins à soutenir énergiquement le parti protestant et joua un rôle important aux batailles de Roche l'Abeille et de Moncontour.

On pourra voir, par les vers un peu naïfs que nous citons ci-dessous, en quelle estime il était tenu par ses coreligionnaires :

Le prince de Condé
Il a été tué,

Mais monsieur l'amiral
Est encore à cheval
Avec La Rochefoucauld
Pour achever tous ces papaux.

Le comte de La Rochefoucauld fut une des premières victimes de la Saint-Barthélemy. Le soir de cette nuit fatale, il se trouvait chez le roi. Charles IX, qui l'affectionnait beaucoup, chercha à le retenir au Louvre pendant la nuit, mais il ne put y réussir. Quelques heures après, le malheureux comte était assassiné et son cadavre jeté dans la rue.

Son fils, qui fut comte sous le nom de François IV, avait échappé au massacre. Il n'en eut pas moins une fin tragique ; car il fut assassiné par les Ligueurs, le 15 mars 1591.

François V, qui lui succéda, abandonna la religion réformée et fut récompensé de son abjuration par le roi Louis XIII. Il fut, en effet, nommé gouverneur du Poitou et, en 1631, le comté de La Rochefoucauld fut érigé en duché-pairie.

Les massacres de la Saint-Barthélemy n'avaient point détruit à La Rochefoucauld le culte réformé, qui se maintint dans cette ville jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes.

Le successeur de François V. François VI, est le célèbre auteur des Maximes. Il naquit en 1613 et eut une éducation fort négligée ; mais son esprit d'observation lui tint lieu de l'étude des livres. Il suivit l'exemple de la jeune noblesse et prit part à toutes les conspirations qui s'ourdirent contre le

cardinal de Richelieu. Il fut alors disgracié et dut se retirer à Verteuil, où il vécut dans l'exil jusqu' à la mort du puissant ministre.

Pendant la minorité de Louis XIV, entraîné par sa passion pour la belle duchesse de Longueville, il se jeta dans le parti de la Fronde et fut un des principaux lieutenants du prince de Condé.

Lorsque les troubles eurent pris fin et que le calme fut rétabli, le duc de La Rochefoucauld rentra dans la vie privée et c'est alors qu'il rédigea son livre des Réflexions ou Sentences et Maximes morales. Il écrivit également des Mémoires, qui furent publiés pour la première fois en 1662. Il mourut le 17 mars 1680.

A partir de cette époque, les ducs de La Rochefoucauld, retenus à la cour par de hautes fonctions, abandonnèrent à peu près complètement leur petite cité, à laquelle la Révocation de l'Edit de Nantes vint porter un coup fatal. Les principaux industriels, qui avaient conservé intacte la foi de leurs pères, durent s'exiler et la population diminua de moitié. La ville de La Rochefoucauld ne s'est jamais relevée complètement de cette décadence

A la Révolution, le duché de La Rochefoucauld était tenu par le duc Louis-Alexandre, qui était le vingt-sixième seigneur de La Rochefoucauld depuis Aymar. Il fut député aux Etats-Généraux et se montra libéral.

Lors de la création des départements, La Rochefoucauld devint le chef-lieu d'un district, comprenant les neuf cantons de La Rochefoucauld, Jauldes, Chasseneuil, Montembœuf, Montbron, Cellefrouin, Saint-Amant-de-Boixe, Marthon et Rouillac. Mais en l'an VIII, son titre de chef-lieu d'arrondissement lui fut enlevé et ses cantons furent rattachés partie à l'arrondissement de Confolens, partie à celui d'Angoulême. A partir de cette époque le rôle politique de La Rochefoucauld est terminé.

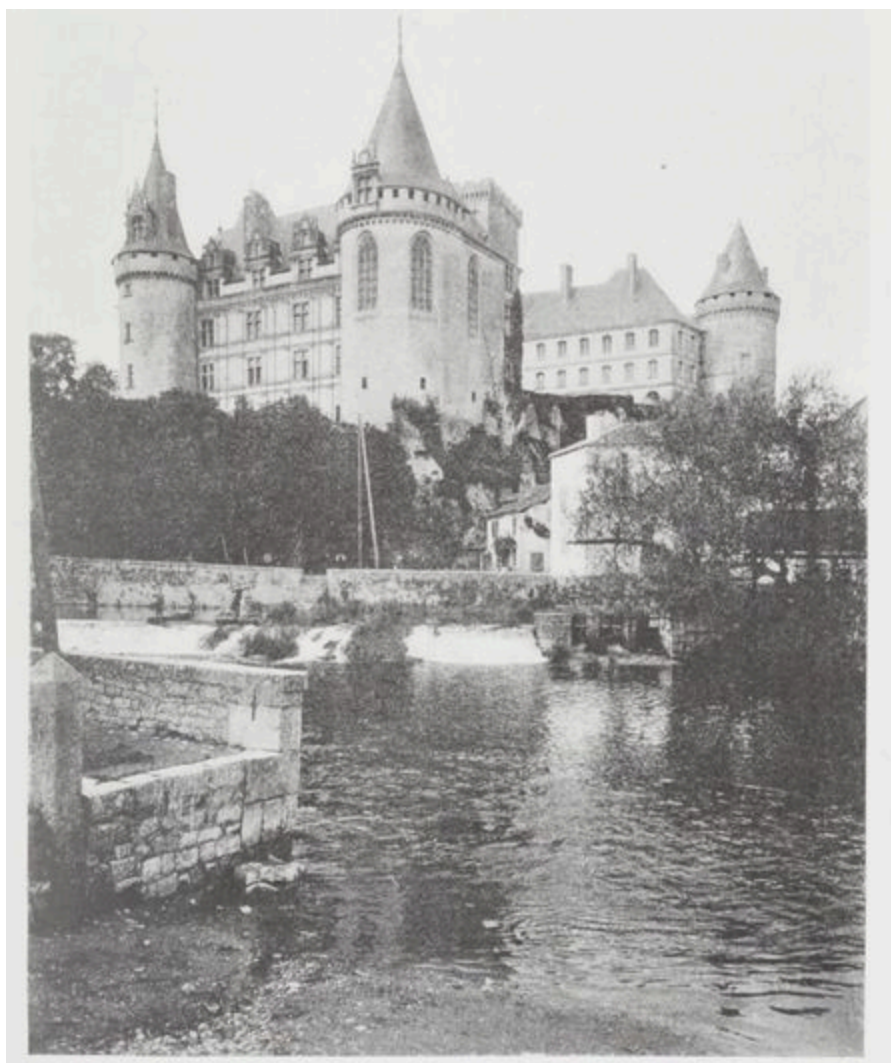
Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le château de La Rochefoucauld est un des monuments les plus

remarquables de notre département. Il date de trois époques différentes, mais la partie la plus remarquable de l'édifice est celle qui a été édifiée au seizième siècle, sous l'administration du comte François II et de sa femme, Anne de Polignac.

CHATEAU DE LA ROCHEFOUCAULD

Photographie MAUREL

Impr. L. COQUEMARD et Cie



La partie la plus ancienne est le vieux donjon carré, qui fut construit au dixième siècle et qui domine encore au loin toute la vallée de la Tardoire. Du treizième au quinzième siècle furent construites les tours jumelles de la porte

d'entrée, ainsi que la tour du sud-est et celle du nord. Cette dernière paraît être de la fin du quinzième siècle.

Quant au corps de logis de la Renaissance, notre cadre est trop restreint pour que nous puissions songer à le décrire en détail. Nous nous bornerons donc à en étudier les parties les plus remarquables : l'escalier, la galerie intérieure et la façade de l'est.

L'escalier, un des plus beaux de France, est contenu dans un pavillon carré ; les marches, au nombre de cent huit, ont une longueur de deux mètres soixante-quatre centimètres dans la partie la plus étroite et de quatre mètres cinq centimètres dans la partie la plus large. Elles s'enroulent autour d'une gracieuse colonne, ornée de moulures en spirale, qui s'élargit à son sommet pour donner naissance à des nervures se terminant par des clefs pendantes. Toute la sculpture de cet escalier est des plus soignées.

Au sommet de l'escalier se trouve, sculpté en demi-relief, un buste d'homme, et, à côté, dans un cartouche, sont inscrits le nom d'Antoine Fontant et le millésime 1538. De nombreux auteurs, entre autres l'abbé Michon, ont cru voir dans ce buste et dans l'inscription qui l'accompagne, le buste et le nom de l'architecte du château. Nous ne saurions partager cette opinion. Le costume de ce personnage ressemble en effet à celui des bouffons ou fous que les rois et quelques grands seigneurs entretenaient auprès d'eux, et nous doutons fort que l'architecte du château de La Rochefoucauld ait eu l'idée de choisir un pareil costume pour transmettre son image à la postérité.

La galerie intérieure, de l'effet le plus gracieux, comprend, au rez-de-chaussée, douze arcades, ayant un développement total de quarante-huit mètres. Le premier étage a le même nombre d'arcades et ce nombre est doublé au second étage. Le couronnement de la galerie comprend une suite de frontons circulaires, surmontés de pinacles. Chaque étage est séparé par une voûte en plafond, à arcs

doubleaux surbaissés ; le second étage n'a pas de voûte, mais un simple lambris.

La façade de l'est domine le cours de la Tardoire ; elle a trois étages au-dessus du rez-de-chaussée. Les fenêtres sont à croisée et ornées de pilastres. Les détails des chapiteaux sont traités avec beaucoup de soin et sont des plus variés. On doit surtout admirer les fenêtres qui s'élèvent au-dessus du toit et qui sont de véritables chefs-d'œuvre.

Le château de La Rochefoucauld, délaissé par ses propriétaires, menaçait de tomber en ruines. Mais, il y a quelques années, son possesseur actuel, le duc François-Alfred-Gaston de La rochefoucauld le fit réparer à grands frais et y fait actuellement de fréquents séjours.

La ville de La Rochefoucauld (2.559 hab.), située à vingt-deux kilomètres nord-est d'Angoulême, sur la Tardoire, est encore aujourd'hui une des principales villes de notre département. Construite des deux côtés de la route nationale d'Angoulême à Limoges, au point de jonction de cette route avec les routes départementales N°6 de Séréilhac à Mansle, N°11, de Rouillac à La Rochefoucauld et N° 13 de La Rochefoucauld à Rochechouart, elle est également desservie par la ligne de chemin de fer d'Angoulême à Limoges. Favorisée par la multiplicité de ces voies de communication, la ville de La Rochefoucauld est devenue un centre commercial des plus importants, et ses foires, qui se tiennent le 10 de chaque mois, donnent lieu à des transactions considérables.

Les anciennes murailles, qui entouraient la ville, ont été abattues et remplacées par de magnifiques boulevards, plantés d'arbres et rien ne vient aujourd'hui entraver le développement de la cité, qui prend de jour en jour une plus grande extension.

La plupart des habitants sont commerçants. Cependant l'industrie est représentée par l'importante fabrique de

tissus de MM. Faynot, Lamoine et Chaignaud.

La ville de La Rochefoucauld était très riche en monuments religieux ; nous ne citerons que ceux qui ont été conservés dans leur intégrité ou dont il existe encore des vestiges plus ou moins considérables.

Citons en première ligne l'église paroissiale Notre-Dame. Cet édifice, très important, fut construit en 1262. Il remplaça une antique chapelle, dédiée à la Sainte-Vierge, et près de laquelle s'étaient réunis et vivaient quelques pieux chapelains. Après avoir été richement reconstruite et dotée, l'église Notre-Dame devint une collégiale qui, dès l'origine, comprit trente-deux chanoines.

Elle devint paroissiale en 1274.

Le clocher fut construit en 1332. La cage des cloches, un peu massive, est surmontée d'une superbe aiguille octogone, ornée sur toutes ses arêtes de crossettes végétales.

Cette église fut ruinée par les protestants, mais restaurée presque aussitôt.

Depuis, on y a ajouté deux chapelles en forme de transept. L'église Notre-Dame de La Rochefoucauld est un monument ogival qui mérite d'être signalé.

Dans la rue des Bancs on peut encore voir une petite église, dont l'architecture très primitive semble indiquer un édifice très ancien. Il se pourrait que cette église ait servi de centre paroissial avant la construction de la grande église de Notre-Dame.

Le prieuré de Saint-Florent, fondé en 1060 par Guy I^{er}, baron de La Rochefoucauld, relevait de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur.

L'église de ce prieuré est un des premiers essais de la basilique romane dans notre pays. Un peu postérieure à l'église de Juillac-le-Coq, elle semble préparer les dispositions plus hardies de l'église de Cellefrouin.

L'abside a été démolie ; seules, les trois nefs et la façade demeurent. On y remarque la pureté des lignes, mais aussi l'absence de toute ornementation, à part les deux colonnes qui encadrent la porte d'entrée et la grande fenêtre qui la surmonte. C'est bien dans toute sa simplicité le roman du onzième siècle, tel qu'on le trouve également à Saint-Estèphe et dans tant d'autres monuments contemporains.

Les modillons méritent également l'attention et signalent le réveil de l'art chrétien, qui deviendra si riche au siècle suivant.

Sur la rive gauche de la Tardoire, au pied du château, s'élevait l'église Saint-Pierre de la Basse-Ville. A l'origine, cette église était le siège d'un archiprêtré, qui fut depuis transféré à Saint-Projet.

Il n'existe plus de ce beau et vaste monument roman que quelques pans de murailles de l'abside. Cette abside, très vaste, était ornée à l'intérieur de sept grandes arcatures, éclairées par de belles fenêtres en plein cintre.

La même ornementation se reproduisait à l'extérieur. Les colonnes, qui séparaient les arcades, avaient cela de particulier, et peut-être d'unique, qu'elles ne reposaient pas sur un soubassement régulier, mais qu'elles se terminaient en pointe à assises imbriquées.

Mentionnons, en terminant, le beau cloître ogival de l'ancien couvent des Carmes, qui a subsisté jusqu'à nos jours et qui entoure aujourd'hui la cour du collège.

Les premiers registres de l'état civil de La Rochefoucauld sont très anciens et remontent à l'année 1574. Malheureusement, ils offrent de nombreuses lacunes.

Parmi les hameaux de la banlieue de La Rochefoucauld, deux méritent de retenir l'attention : Péruzet (94 hab.) et Olérat (113 hab.).

Le premier de ces villages est situé sur la limite de la commune de Rivières et possède une tuilerie mécanique importante, dirigée par M. de Villemandy. Bien que la

tuilerie se trouve sur le territoire de la commune de Rivières, nous croyons devoir la mentionner ici.

Au village d'Olérat se remarquent les ruines d'une ancienne église, dont il ne reste que les murs latéraux et l'ancienne façade. Le style en est le roman de transition. Trois bas-reliefs représentent l'agneau divin, entouré des symboles des quatre évangélistes, et, dans les voussures du portail, on lit une inscription dont les lettres, gravées à l'avance, ont été interposées par l'ouvrier. La reconstitution du texte paraît un problème insoluble.

COMMUNE DE S^T-PROJET-S^T- CONSTANT

Superficie = 1693 hect, 52 ; Population = 571 habitants.

Cette commune a été formée par la réunion, en 1845, des deux anciennes paroisses du Saint-Projet et de Saint-Constant. La première de ces paroisses a pour parrain un ancien évêque de Clermont, qui fut appelé à l'épiscopat, vers l'an 666, sous le règne du roi Childéric II, et qui périt assassiné en 670.

Toute la partie occidentale est couverte par la forêt domaniale de la Braconne, au milieu de laquelle s'ouvre le trou de Champniers, sorte de puits dont l'orifice ne mesure pas plus d'un mètre vingt centimètres de diamètre, mais dont la profondeur est inconnue. Le Bandiat traverse la commune du sud au nord et la Tardoire en forme la limite orientale. Ces deux rivières, dont la première se perd complètement en été un peu au-delà du pont de la Bécasse, sur la route nationale d'Angoulême à Limoges, arrosent d'excellentes prairies.

Le plateau, qui sépare les vallées des deux rivières, se prête admirablement à la culture des céréales ; on y récolte en abondance les pommes de terre et les topinambours, qui servent à l'engraissement du bétail, et les prairies artificielles y donnent des fourrages abondants.

La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Limoges traverse tout l'angle sud-est de la commune ; mais elle n'y possède pas de station. La principale voie de communication est la route nationale de Saintes à Clermont, qui traverse la commune dans sa plus grande

largeur. Le réseau routier est complété par différents chemins d'intérêt commun et par des chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Saint-Projet (87 hab.), à deux kilomètres ouest de La Rochefoucauld et vingt d'Angoulême, est construit sur le haut plateau qui sépare la vallée du Bandiat de celle de la Tardoire, à cinq cents mètres de la route d'Angoulême. L'église est bien entretenue, mais elle ne présente aucun caractère architectural. Avant la Révolution c'était un archiprêtré, dont relevaient treize paroisses, dont celle de La Rochefoucauld.

Les registres de l'état civil remontent à l'année 1682.

Saint-Constant (31 hab.), est situé au-dessus du Bandiat et possède des registres paroissiaux qui remontent à l'année 1642.

Cet ancien bourg possède encore son église, de pur style roman, aujourd'hui propriété particulière de la famille de Magnac. Près de cette église on remarque une vieille construction avec une tourelle en encorbellement. C'était le siège du petit fief de Beaumont, qui était ordinairement l'apanage d'un cadet de la maison de Livron.

Le centre de population le plus important de la commune est le village de La Chabane (170 hab.), vrai faubourg de La Rochefoucauld, dont il n'est séparé que par la Tardoire. On y remarque l'importante fabrique d'outils agricoles dirigée par Madame veuve Taracole et fils.

La commune de Saint-Projet comprend un grand nombre de hameaux peu importants, parmi lesquels nous citerons cependant : Saulnière (15 hab.) et Rochepoule (13 hab), près de la ligne du chemin de fer ; Chez Rabaud (15 hab.), au sud de la commune ; les Lignons (14 hab.), sur la lisière de la forêt de Braconne, rendez-vous des fermiers de la chasse dans la forêt ; Roumagne, sur la Tardoire, avec un important moulin exploité par M. Chabrout.

Près de la forêt de Braconne, dans une riante situation, sur la rivière du Bandiat, s'élève le château des Ombrais, construit vers le milieu du quinzième siècle par Jean de Valois, comte d'Angoulême, au retour de sa captivité en Angleterre.

Cette charmante habitation conserve encore aujourd'hui, surtout à l'intérieur, sa physionomie primitive. On y remarque un bel escalier à vis, de soixante-sept marches, éclairé par quatre petites fenêtres à meneaux.

En 1479, Charles de Valois, fils et successeur du comte Jean et père du roi François I^{er}, donna la terre des Ombrais à Jean Daly, qui avait été le compagnon de captivité de son père, afin de le récompenser de sa fidélité et de ses bons et loyaux services. Au seizième siècle, les Ombrais devinrent la propriété de Joachim de Corlieu, célèbre avocat au parlement de Paris, dont la fille, Marguerite, épousa, en 1581, Emery de la Croix.

Après avoir fréquemment changé de propriétaires pendant les dix-septième et dix-huitième siècles, la terre des Ombrais passa en 1760 aux mains de François de Rassas du Lacq, dont la famille, représentée par M. et Mme de Montégut, le possède encore aujourd'hui.

D'après l'abbé Michon, les Ombrais auraient servi de rendez-vous de chasse au roi François I^{er} pendant ses fréquents séjours en Angoumois.

A environ un kilomètre sud des Ombrais, également près du Bandiat, se voit un autre château, plus important, construit vers la fin du quinzième siècle par la famille de Livron, qui l'a possédé jusqu'à nos jours, représentée actuellement par la famille de Magnac.

C'est le château de Puyvidal, qui a subi d'importantes mutilations, notamment par la destruction des tours qui flanquaient la façade du nord, mais qui n'en possède pas moins quelques parties remarquables, parmi lesquelles nous citerons la tour du sud-ouest et une jolie porte

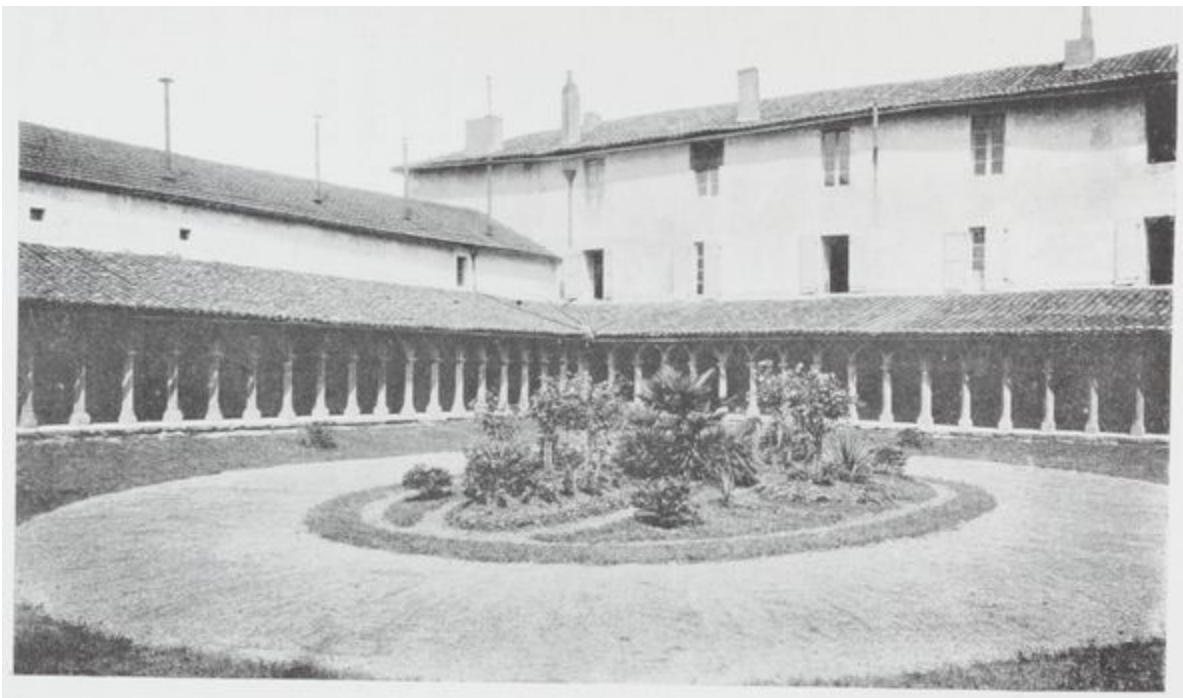
ogivale, dont les nervures délicates sont ornées dans le haut de crosses végétales.

La propriété de l'Age-Baston a longtemps appartenu à la famille des comtes du Lau, branche de Celettes. C'était une seigneurie qui fut donnée, au seizième siècle, par le comte de La Rochefoucauld à son ami Jacques Benoist de l'Age-Baston, premier président au parlement de Bordeaux. Elle appartient aujourd'hui à M. le comte de Roffignac,

CLOITRE DU COLLÈGE A LA ROCHEFOUCAULD

(Photographie MAUREL)

Imp. L. COQUEMARD et Cie



COMMUNE DE RIVIÈRES

Superficie = 2154 hect. 18 ; Population = 858 habitants.

Comme superficie, la commune de Rivières est la quatrième du canton, et, par le chiffre de sa population, elle tient le cinquième rang ; c'est donc une des principales communes du canton de La Rochefoucauld.

Cependant elle ne possède aucun centre important et sa population est disséminée dans un grand nombre de hameaux. Mais l'agriculture, favorisée par la nature du sol, y est très prospère. Les excellentes prairies, situées dans les vallées de la Tardoire et du Bandiat, les plantes sarclées (pommes de terre, topinambours, betteraves), qui y sont l'objet d'une culture intensive, facilitent l'élevage du bétail, les céréales y donnent également des récoltes abondantes et, vers le village des Houillères, dans le nord de la commune, quelques beaux vignobles ont été reconstitués.

La forêt de la Braconne couvre l'extrémité occidentale de la commune, dont le nord possède également des bois importants.

Le lit du Bandiat y est à sec pendant la plus grande partie de l'année et la Tardoire se perd en grande partie dans le gouffre de Chez-Lascoux.

L'industrie est représentée par la très importante tuilerie mécanique de Péruzet, dirigée par M. de Villemandy et par le moulin à cylindres de la Ramisse, qui appartient à M. Mornaud.

La commune de Rivières, limitée au sud-est par la route nationale d'Angoulême à Limoges, est desservie principalement par la route départementale N° 6 de Séreilhac à Mansle et par le chemin d'intérêt commun de

La Rochefoucauld à Jauldes, qui parcourt le sud de la commune. Plusieurs chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau routier.

Le bourg de Rivières (27 hab.), à trois kilomètres nord-ouest de La Rochefoucauld et vingt-et-un d'Angoulême, ne comprend que quelques maisons groupées autour de l'église et de la mairie. Son église date de différentes époques : on y remarque une chapelle romane de l'époque primitive, une façade gothique et principalement une coupole byzantine, attribuée à Elie, seigneur de Rivières, qui l'aurait édifiée à son retour de la croisade.

Le centre de population le plus important est le village des Houillères (122 hab.), situé dans le nord de la commune au point le plus élevé et près de la forêt de Quatre-Vaux.

Parmi les autres villages, nous pouvons citer : Chez Salot (29 hab.), sur la route de La Rochefoucauld à Jauldes ; le Maine Beau (26 hab.) et la Caillère (36 hab.), près du Bandiat ; Chez-Lasserre (43 hab.), dans le sud de la commune ; Chez-Lambert (34 hab.), près de la Tardoire ; Lavaud (40 hab.), sur la route de Séreilhac à Mansle ; la Coutière (40 hab.), à l'extrémité orientale de la commune ; la Villandière (67 hab.) ; Chez-Pichon (37 hab.) ; Chauffourgne (33 hab.) et Monthéazard (33 hab.).

Rivières était, au Moyen-Age, le siège d'un fief fort ancien, si nous en croyons la tradition. Au quinzième siècle, ce fief appartenait à la maison de Crozant, aujourd'hui disparue, qui en céda la propriété à la famille de Guytard. Il ne reste aujourd'hui aucuns vestiges du château de Rivières.

Un autre fief était celui de Ribérolle, situé au bord de la Tardoire, à environ un kilomètre du bourg de Rivières. Les premières traces de ce fief remontent à une charte de Hugues le Brun, comte d'Angoulême, octroyant aux

seigneurs de Ribérolle (Ruperiolis), le droit de glandée dans la forêt de Braconne.

Ce fief paraît avoir été assez important ; il relevait en partie des comtes d'Angoulême et en partie des seigneurs de La Rochefoucauld.

Vers le milieu du quatorzième siècle, le fief de Ribérolle était la propriété d'une famille Vigier, qui disparut au quinzième siècle et fut remplacée par les de Raymond, seigneurs de Ribérolle et de Mazotte. Cette famille conserva Ribérolle jusque vers le milieu du dix septième siècle. Enfin, en 1641, le mariage de Marguerite de Raymond, avec François de Guytard, escuyer, seigneur de La Borie et de Villejoubert, porta la terre de Ribérolle dans cette dernière famille, qui avait acquis déjà la seigneurie de Rivières. Cette famille de Guytard était issue d'une vieille race angoumoisine, dont les nombreux rameaux se répandirent en Limousin et en Saintonge.

Depuis cette époque, la terre de Ribérolle est restée constamment entre les mains de la famille de Guytard, représentée aujourd' hui par Mme la baronne de Ribérolle.

L'ancien château de Ribérolle a été détruit vers 1786, pour être remplacé par le logis actuel, qui ne put être achevé tel qu'il avait été conçu primitivement.

COMMUNE D'AGRIS

Superficie = 1874 hect. ; Population = 1108 habitants.

Couverte en partie par la forêt de Braconne, cette commune est plus intéressante par ses curiosités naturelles que par les souvenirs historiques qui s'y rattachent. C'est en effet sur son territoire que se trouvent deux des principales fosses que renferme la forêt : la Fosse Limousine et la Fosse Mobile.

La Fosse Limousine, située près de la route de La Rochefoucauld à Jauldes, est une vaste excavation, produite par l'effondrement du sol, dont les parois sont si abruptes qu'il est à peu près impossible de descendre au fond de l'abîme ; des arbres poussent au fond de ce précipice et leur sommet a peine à atteindre le niveau du sol.

La Fosse Mobile est encore plus remarquable. C'est un gouffre profond qui s'ouvre à la surface du sol, sous la forme d'un rocher creusé en arc de cercle de plus de trente pieds de hauteur. Cette fosse a été explorée par M. E. A. Martel, le vaillant explorateur auquel nous devons la découverte de l'admirable rivière souterraine de Padirac. Sa profondeur est de cinquante-quatre mètres et le fond obstrué par des éboulis considérables, est généralement recouvert d'une couche d'eau, qui, après les pluies, peut atteindre une hauteur de douze mètres.

Il faudrait de grands travaux pour dégager le fond de la fosse, ce qui permettrait peut-être de retrouver la rivière souterraine, par laquelle les eaux de la Tardoire et du Bandiat vont rejoindre les sources de la Touvre.

D'après la légende, le nom de Fosse Mobile fut donné à ce gouffre, à la suite d'un événement tragique dont il fut le

théâtre.

Un misérable, ayant assassiné son père, résolu, afin de faire disparaître toutes traces de son crime, de précipiter le cadavre dans la fosse. La nuit était sombre et le ciel sillonné d'éclairs. L'assassin arrive près de la fosse ; mais l'obscurité l'empêche d'en découvrir l'entrée, et le misérable en est réduit à errer pendant toute la nuit aux alentours, voyant, à la lueur des éclairs, l'entrée de la fosse tantôt à droite, tantôt à gauche, et ne parvenant pas à se débarrasser de son sinistre fardeau, si bien que, le matin venu, on le trouva fou de terreur couché près du cadavre de son père.

De là viendrait le nom de Fosse Mobile donné à ce précipice.

La commune d'Agris est très boisée ; ainsi que nous l'avons dit plus haut, tout le sud en est couvert par la forêt de Braconne ; de plus, au nord, elle comprend une faible partie de la forêt de Quatre-Vaux. Le centre de la commune est occupé par la vallée de la Tardoire ; mais cette rivière finit de se perdre dans les gouffres dont le sol est crevassé, et manque d'eau pendant la plus grande partie de l'été. Le lit du Bandiat, desséché, sert de limite à la commune, à l'est, pendant quelques kilomètres, et vient rejoindre le lit de la Tardoire, près du bourg d'Agris.

Cette commune est habitée par une population active et laborieuse, qui s'occupe principalement de l'élevage du bétail ; de nombreux propriétaires s'adonnent également au commerce des volailles et des animaux de basse-cour. Les quelques carrières de la contrée sont aujourd'hui abandonnées.

De nombreuses et belles voies de communication desservent la commune d'Agris : c'est d'abord la route départementale n° 6 de Mansle à Séreilhac, qui suit la vallée de la Tardoire, et la route départementale n° 11 de Rouillac à La Rochefoucauld, qui rejoint la précédente à

l'important village du Pont-d'Agris. Cette dernière route est rejointe, à la sortie de la Braconne, par le chemin de grande communication n° 12 d'Archiac à Chasseneuil et, après le Pont-d'Agris, elle se continue par le chemin de grande communication N° 2 du Pont-d'Agris à Chasseneuil. Ce réseau est complété par plusieurs chemins d'intérêt commun et par des chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg d'Agris (128 hab.), à six kilomètres nord-ouest de La Rochefoucauld et vingt-deux d'Angoulême, est un bourg assez commerçant, situé au confluent de la Tardoire et du Bandiat. Des foires, importantes pour le bétail, s'y tiennent le 17 de chaque mois. Il possède un bureau de poste. Les premiers registres de l'état civil remontent à l'année 1614.

Parmi les nombreux villages de la commune nous citerons tout particulièrement : le Pont-d'Agris, (116 hab.), au point de jonction des deux routes départementales ; les Garrauds (50 hab.), sur la route du Pont-d'Agris à Chasseneuil ; la Grange d'Agris (97 hab.), sur la route de Rouillac à La Rochefoucauld ; la Côte (90 hab.) ; les Camus (58 hab.) et la Fougère (78 hab.), sur le chemin de Cellefrouin ; le Puissaguet (63 hab.) ; Chez-Foucaud (68 hab.), près du bourg ; la Brousse (69 hab.), dans le nord de la commune ; les Martonnauds (47 hab.) ; les Vieilles-Vaures (35 hab.), à l'orée de la forêt de la Braconne ; le Fouilloux (25 hab.), où l'on voit les ruines d'un ancien château, qui relevait du duché-pairie de La Rochefoucauld et où s'arrêtait volontiers François I^{er} lorsqu'il chassait dans la Braconne.

COMMUNE DE LA ROCHETTE

Superficie = 1099 hect. 15 ; Population = 549 habitants.

Cette petite commune, l'une des moins étendues du canton, est située au nord de la précédente et présente avec elle une grande analogie. Le sud en est également couvert par la forêt de la Braconne et elle est traversée par la Tardoire, qui manque d'eau pendant une grande partie de l'année.

L'agriculture y est prospère ; le sol, de bonne qualité, est très bien cultivé. Les céréales y réussissent très bien et l'on y récolte, en grande quantité, des topinambours et des pommes de terre. On y rencontre également de nombreuses et belles prairies artificielles. Les noyers y sont l'objet des plus grands soins ; ces arbres, généralement greffés, y sont d'un grand rapport et sont probablement les plus beaux du département.

L'industrie est absolument nulle. On ne trouve dans la commune ni usines ni moulins ; mais les marchands forains y sont très nombreux.

La route départementale N° 6 de Mansle à Séréilhac traverse l'angle nord-est de la commune et le sud en est parcouru par la route départementale N° 11 de Rouillac à La Rochefoucauld. Le chemin d'intérêt commun de Mansle à La Rochefoucauld (chemin de la Duchesse) dessert tout le centre de la commune, dont le nord est traversé par le chemin d'intérêt commun de Coulgens à Chasseneuil.

Le bourg de La Pochette (30 hab.) est agréablement situé, près de la Tardoire, à neuf kilomètres nord-est de La Rochefoucauld et vingt-quatre d'Angoulême. On y

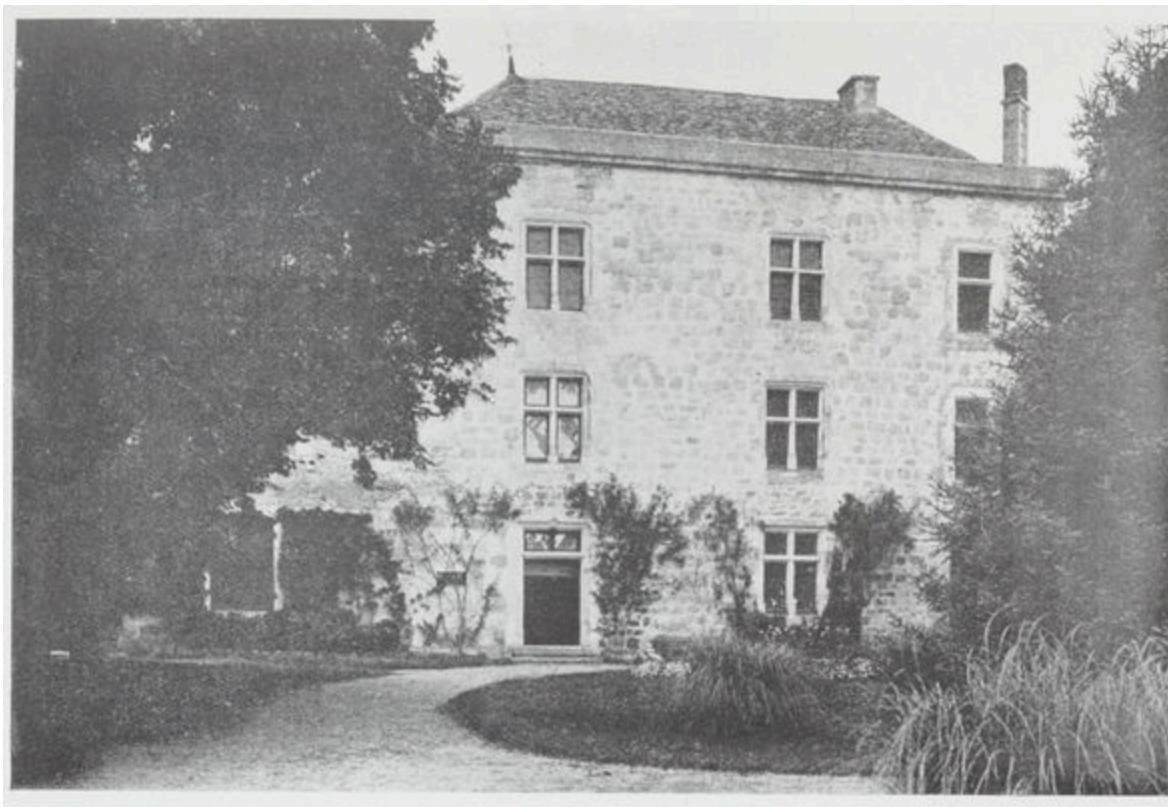
remarque une petite église romane dont la façade est ornée de bas-reliefs et de chapiteaux intéressants.

Les premiers registres de l'état civil remontent à l'année 1610.

CHATEAU DES OMBRAIS (COMMUNE DE ST-PROJET)

(Photographie MAUREL)

Imp. L. COQUEMARD et Cie



La Rochette était autrefois le siège d'un fief appartenant à une famille Rousseau ou Rousselet de La Rochette. Devenu la propriété des Tison d'Argence, ce fief passa ensuite aux mains de la famille de Paris ; puis il fut acquis par la famille de La Garelli, dont les héritiers le cédèrent aux Gytard de Ribérolle.

Le petit château de La Rochette porte les traces de diverses époques et n'a jamais été complètement achevé. C'est un bâtiment carré, flanqué de quatre tourelles et

aujourd'hui très délabré. Il appartient à M. de Causans, qui a épousé une demoiselle de Ribérolle.

Un souvenir historique se rapporte à ce château. Lors du passage de l'infante Marie-Thérèse, se rendant en France pour épouser le roi Louis XIV, la royale fiancée fut reçue au château de La Rochefoucauld et sa suite fut logée au château de La Rochette.

Le principal centre de population est le village de Villemalet (114 hab.), situé à un kilomètre du bourg, sur la route de la Duchesse.

Parmi les autres villages, nous citerons : les Gots (75 hab.), près du bourg ; la Fourlière (61 hab.), et Lâgerie (22 hab.), au nord de la commune ; les Ecures (50 hab.), sur la route de Mansle ; les Pitres (55 hab.) ; le Roc (33 hab.) ; les Rougets (33 hab.) ; Villebreton (22 hab.), etc., etc...

COMMUNE DE COULGENS

Superficie = 1169 h. ; Population = 523 habitants.

Située à l'extrémité septentrionale du canton de La Rochefoucauld, la commune de Coulgens forme une pointe entre les cantons de Mansle et de Saint-Amant-de-Boixe. Elle est traversée, du sud au nord, par la Tardoire, dont le lit est le plus souvent à sec. La vallée de la rivière, très large, forme une magnifique prairie où viennent paître de nombreux troupeaux.

Le reste de la commune, assez accidenté, produit les diverses céréales et possède de bonnes prairies artificielles. L'agriculture, qui était en retard, a fait des progrès très sensibles depuis une dizaine d'années. L'industrie est absolument nulle.

La commune de Coulgens est desservie par la petite ligne de chemin de fer d'intérêt local d'Angoulême à Confolens par Saint-Angeau et Champagne-Mouton et par les deux chemins d'intérêt commun de Mansle à La Rochefoucauld et d'Angoulême à Chasseneuil. Elle possède en outre plusieurs chemins vicinaux ordinaires bien entretenus.

Le bourg de Coulgens (310 hab.) comprend à lui seul la majeure partie de la population. C'est un gros bourg, assez animé, situé à douze kilomètres nord-ouest de La Rochefoucauld et vingt-trois d'Angoulême et bâti près de la Tardoire, au point d'intersection des deux routes qui desservent la commune. Il possède un bureau de poste. Son église, du onzième siècle, possède un clocher carré à deux étages. Elle fut restaurée au dix-septième siècle par les soins des chanoines de la cathédrale d'Angoulême.

Les registres de l'état civil remontent à l'année 1615.

Les comtes d'Angoulême attachaient une grande importance stratégique au bourg de Coulgens. Aussi, au douzième siècle, le comte Vulgrin II, après s'être emparé de la ville de Mansle, fortifia ce bourg et le prit comme base d'opérations, lorsqu'il vint attaquer le comte de La Rochefoucauld.

Les hameaux de la commune sont en général peu importants Citons cependant : Sigogne (63 hab.), où l'on remarque un ancien logis et une belle source, qui va rejoindre le lit desséché de la Tardoire ; les Combes (35 hab.) et les Capus (32 hab.), sur le chemin vicinal de Coulgens à Saint-Ciers ; l'Aiguille (26 hab.), à la limite de la commune de Jauldes ; Fougères (18 hab.), sur le chemin de Saint-Angeau.

COMMUNE DE JAULDES

Superficie = 2559 hect. ; Population = 639 habitants,

La commune de Jauldes est une des plus étendues du canton de La Rochefoucauld ; mais une notable partie de son territoire est couverte par la forêt de la Braconne. Le reste de la commune forme une contrée accidentée, où des vallons souvent sans eau succèdent à des coteaux boisés.

Les terres sont en général bien cultivées et l'agriculture est prospère. Cependant, le chiffre de la population n'est pas en rapport avec l'étendue de la commune ; on ne compte, en effet, sur ce vaste espace de deux mille cinq cent soixante hectares que six cent trente-neuf habitants, soit une moyenne de vingt-cinq habitants par kilomètre carré. Autrefois, cette population était beaucoup plus importante ; elle a diminué de près de moitié depuis cinquante ans.

La commune de Jauldes n'est arrosée par aucun cours d'eau ; aussi l'industrie y est-elle absolument nulle.

Les principales voies de communication sont la petite ligne des chemins de fer économiques d'Angoulême à Saint-Angeau, qui possède une station au bourg de Jauldes, et la route départementale N° 11 de Rouillac à La Rochefoucauld, qui traverse toute la commune de l'ouest à l'est. De plus, des chemins d'intérêt commun relient Jauldes aux communes voisines de Tourriers, de Coulgens, de Brie et à la ville de La Rochefoucauld. Ce réseau routier est complété par des chemins vicinaux ordinaires.

Sur le sommet d'une colline escarpée, d'où la vue s'étend au loin jusqu'aux remparts d'Angoulême, se dressent des

ruines encore importantes. Elles proviennent du château de Fayolle, ancien fief qui dépendait de la baronnie de La Rochefoucauld.

Dans le principe, ce fief était la propriété de la famille Tison d'Argence, l'une des plus considérables de notre pays. En 1535, le mariage d'une Tison avec Foulques de Lubersac fit passer le fief de Fayolle dans cette dernière famille. La famille de Lubersac était une famille limousine établie dans le comté de La Rochefoucauld.

Foulques de Lubersac laissa son héritage à son fils, Pierre de Lubersac, plus connu sous le nom de capitaine Fayolle, qui fut un des plus vaillants hommes de guerre de son temps. Le capitaine Fayolle périt glorieusement, en 1552, emporté par un boulet de canon, pendant le siège de Metz.

Ce fut son neveu, Lionel de Lubersac, qui entreprit la construction du château dont il ne reste plus que des ruines. C'était, dit-on, une magnifique construction, dont les anciens du pays parlent encore comme d'une merveille.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle ruina le seigneur de Lubersac, qui se vit dans l'obligation de vendre sa seigneurie à Benoît de l'Age-Baston, premier président au parlement de Bordeaux.

Au dix-septième siècle, nous trouvons comme possesseur de Fayolle, une famille Duvignaud, qui possédait encore ce fief dans les premières années du dix-huitième siècle. Enfin, nous savons, par un acte daté du 20 avril 1789, que le dernier propriétaire de Fayolle fut Marc-René Bareau de Girac, qui émigra. Le château fut alors dévasté et incendié et les terres furent vendues comme bien national.

Le bourg de Jauldes (97 hab.), à treize kilomètres nord-ouest de La Rochefoucauld et dix-neuf d'Angoulême, est aujourd'hui bien moins important qu'il ne l'était autrefois. Lors de la création des départements, il avait été érigé en chef-lieu de canton, dépendant du district de La

Rochefoucauld ; mais il devint simple chef-lieu de commune, lors de la suppression de ce district.

C'est aujourd'hui un bourg régulièrement construit au point de croisement des routes de Rouillac à La Rochefoucauld et d'Angoulême à Saint-Angeau, par Coulgens. Son église, du treizième siècle, fut incendiée pendant les guerres religieuses du seizième siècle. Des réparations, entreprises pendant le dix-neuvième siècle et principalement en 1875, lui ont conservé son caractère primitif. C'était un archiprêtré qui, en 1789, comprenait huit paroisses.

Les registres de l'état civil remontent à l'année 1684.

Le centre de population le plus important de la commune est le hameau de Treillis (100 hab.), bâti sur la route de Jauldes à Tourriers. Ce hameau, qui possède une magnifique fontaine, est de fondation fort ancienne ; on le trouve mentionné dès le onzième siècle, dans une charte par laquelle Guillaume Guichard et son frère Itier donnent à Saint-Pierre d'Angoulême, des biens qu'ils ont à Tresliz.

L'Age (39 hab.), petit hameau situé près de la route de Rouillac, était autrefois le siège du prieuré de l'Age-Monjau, dépendant de l'abbaye de Saint-Cybard. Ce prieuré, qui était une des plus anciennes possessions de l'abbaye, fut conventuel jusqu'au treizième siècle. Ruiné par la guerre de Cent ans, ce prieuré fut transféré à Tourriers.

Le Bois de Jauldes (29 hab.) est un petit hameau, construit à la lisière de la forêt de Braconne, dans un site ravissant. Au dix-huitième siècle, ce hameau était habité par Maximin de Crozant, qui eut deux enfants : François et Anne. François avait épousé Mlle Anne-Marguerite Normand de La Tranchade. Lorsqu'arriva la Révolution, François de Crozant était mort. En 1793, les deux belles-sœurs furent dénoncées comme conspiratrices. On n'entendit plus parler d'Anne de Crozant, qui mourut probablement dans le cachot où elle fut reléguée. Quant à

la veuve de François de Crozant, elle périt sur l'échafaud révolutionnaire.

Parmi les autres hameaux, nous pouvons citer : Chez Renard (72 hab.), près de Treillis, sur la route de Tourriers ; Nouailles (29 hab.), qui possède une claire et limpide fontaine ; Magnac (11 hab.), petit hameau qui a vu naître le père de La Brosse, l'apôtre du Canada ; le Grand-Cherve (64 hab.) et le Petit-Cherve (26 hab.), sur la route d'Angoulême ; la Mothe (28 hab.), où l'on remarque la belle propriété de M. Georgeon, l'éminent avocat d'Angoulême ; la Mornière (49 hab.), un des hameaux les plus anciens de la commune ; Glanges (24 hab.), village situé sur la route de La Rochefoucauld, dans une clairière, en pleine forêt, etc., etc.

COMMUNE DE BRIE

Superficie = 3404 hect. ; Population = 1170 habitants.

Avec ses trois mille quatre cents hectares de superficie, la commune de Brie est la plus étendue de tout le canton ; mais sa population n'est pas en rapport avec sa superficie. Elle ne compte en effet que onze cent soixante-dix habitants, soit une moyenne de trente-quatre habitants par kilomètre carré, alors que la moyenne du canton est de quarante-neuf.

Cela provient de ce qu'une portion importante de cette commune appartient à la forêt de la Braconne, qui en couvre toute la partie orientale.

Le reste de la commune est parfaitement cultivé et l'agriculture y est prospère. On y cultive avec succès les différentes céréales, les prairies artificielles y réussissent très bien et quelques vignes y ont été reconstituées. Aussi la population est-elle en général dans l'aisance.

Dans la forêt, l'administration de la guerre a établi le champ de tir pour l'artillerie de la garnison d'Angoulême. Le polygone, long de près de deux lieues, est parfaitement agencé et bien pourvu d'eau potable, grâce à une canalisation qui y amène l'eau puisée aux sources de la Touvre. Ce vaste champ de manœuvres est occupé tour à tour par les différents régiments du douzième corps d'armée.

Vers l'extrémité du polygone, près de la route d'Angoulême à Chasseneuil, se trouve une des principales curiosités de la forêt ; c'est la Grande Fosse, vaste dépression de terrain de plus de quatre cents mètres de tour avec une profondeur de près de cent mètres. Sur trois

côtés les parois de ce précipice sont absolument à pic et le fond n'est accessible que par un seul côté où se présente un sentier dont la pente est des plus rapides.

CHATEAU DE PUYVIDAL (COMMUNE DE ST-PROJET)

(Photographie MAUREL)

Imp. L. COQUEMARD et Cie



La route nationale d'Angoulême à Limoges limite au sud-est la commune de Brie, qui est traversée du sud-ouest au nord-est par la route d'Angoulême à Chasseneuil (chemin de grande communication n° 12 d'Archiac à Chasseneuil) et qui est également desservie par la petite ligne d'intérêt local d'Angoulême à Confolens par Saint-Angeau et Champagne-Mouton. Plusieurs chemins d'intérêt commun et des chemins vicinaux ordinaires complètent le réseau routier de la commune.

Le bourg de Brie (191 hab.) est agréablement situé, à treize kilomètres ouest de La Rochefoucauld et quatorze d'Angoulême, sur le penchant d'un coteau, qui domine une source abondante. On y remarque un ancien logis,

aujourd'hui occupé par plusieurs familles et qui a appartenu à la famille de Nesmond, l'une des familles les plus remarquables de l'Angoumois. L'église, qui paraît remonter au douzième siècle, est sans caractère.

Les premiers registres de l'état civil remontent à l'année 1665.

Les principaux villages de la commune de Brie sont : les Frauds, (92 hab.), à la lisière de la forêt, au-dessus du polygone ; la Jauvigère (72 hab.), où l'on voit les restes d'un ancien logis ayant appartenu à la famille de Nesmond ; Le Temple (64 hab.), où se trouvait autrefois une commanderie de l'ordre des Templiers ; les Rassats (54 hab.), sur la route d'Angoulême à Limoges, dans une belle situation, d'où l'on domine toute la forêt de Braconne ; les Rigalloux (44 hab.), sur la route de Chasseneuil ; les Chirons (45 hab.) et les Brebions (35 hab.), vers la limite de la commune de Champniers ; Chez Couprie (44 hab.) ; les Voisins (39 hab.) ; les Frottards (29 hab.) ; les Gendres (37 hab.), etc., etc.

COMMUNE DE BUNZAC

Superficie = 1332 hect. ; Population = 379 habitants,

Cette petite commune, dont toute la partie occidentale est couverte par la forêt de la Braconne, possède également des bois importants dans le nord et dans l'est de son territoire. Elle est traversée, du sud au nord, par le Bandiat, qui y arrose de magnifiques prairies. Les terres, d'un excellent rapport et parfaitement cultivées, donnent d'abondantes récoltes en céréales, ainsi qu'en betteraves, pommes de terre et topinambours. Aussi l'élevage du bétail, principalement des bêtes à cornes, y tient-il une place des plus importantes.

L'industrie est à peu près nulle ; elle n'est représentée que par le petit moulin de Trotterenard, situé sur le Bandiat et qui appartient à M. Rigollaud.

La commune de Bunzac est traversée, dans toute sa largeur, par la ligne de chemin de fer d'Angoulême à Limoges, qui y possède la halte de Montgoumard. Elle est également desservie par le chemin d'intérêt commun de La Rochefoucauld à Marthon et par plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

La découverte, près du hameau de Pierre-Levée, d'un souterrain dans lequel on a trouvé des ossements de divers ruminants mêlés à des débris de squelettes humains, semblerait indiquer que cette contrée était habitée dès les temps préhistoriques.

Le bourg de Bunzac (62 hab.), est situé à six kilomètres sud de La Rochefoucauld et à dix-huit d'Angoulême, sur la route de La Rochefoucauld à Marthon. Il ne présente rien de remarquable ; mais le pays qui l'entoure est magnifique.

Les registres de l'état civil remontent à l'année 1600.

Au village de Chez-Roby, près de la ligne du chemin de fer, on peut voir un des principaux gouffres du Bandiat ; ce gouffre suffirait à lui seul à engloutir la rivière, si les eaux n'en étaient pas retenues par un barrage.

Les principaux villages de la commune sont : Montgoumard (55 hab.), où se trouve une halte sur la ligne de chemin de fer d'Angoulême à Limoges ; Puycocu (47 hab.), dans le sud de la commune ; les Fouilloux (37 hab.) ; Anthieu (26 hab.), à l'extrémité septentrionale de la commune ; le Puits (20 hab.), où l'on remarque une vieille ruine, qui doit provenir d'une ancienne abbaye ; Pierre-Levée (12 hab.), village près duquel se trouvait un dolmen disparu depuis longtemps.

Citons, en terminant, le beau château des Deffends, construit vers le milieu du dix-septième siècle, ancienne propriété des familles de Laroussie et de Chasteigner et qui appartient aujourd'hui à de riches négociants de Châtellerault.

COMMUNE DE PRANZAC

Superficie = 1505 hect. ; Population = 671 habitants.

Cette commune, ainsi que la précédente, est située dans le bassin du Bandiat, qui la traverse du sud au nord, arrosant d'excellentes prairies. C'est une contrée très boisée, dont les terres sont bien cultivées et produisent en abondance les diverses céréales. On y récolte également, en grande quantité, les topinambours et les pommes de terre ; aussi y élève-t-on beaucoup de bœufs et de porcs, qui alimentent les foires de La Rochefoucauld et de Montbron, ainsi que celles qui se tiennent au bourg de Pranzac le 12 de chaque mois.

L'industrie est représentée par le moulin à cylindres de M. Guillebaud et par le moulin moins important de M. Dussaigne. Nous devons citer également les importantes carrières de pierre dure de Luget et de Combe-Brune.

La partie occidentale de la commune est parcourue par les deux lignes de chemins de fer d'Angoulême à Limoges et d'Angoulême à Nontron, qui, après s'être confondues jusqu'à la station du Quéroy, se séparent sur le territoire de la commune de Pranzac, pour se diriger, la première vers La Rochefoucauld, et la seconde vers Chazelles. De plus, la ligne des chemins de fer économiques d'Angoulême à Roumazières, par Montbron, traverse toute la commune, de l'ouest à l'est, et y possède une station. Le réseau routier comprend, en premier lieu, la route d'Angoulême à Montbron (chemin de grande communication N° 3 d'Angoulême à Séréilhac), qui traverse le bourg de Pranzac ; il est complété par deux chemins d'intérêt commun et par un chemin vicinal ordinaire.

Le bourg de Pranzac (168 hab.), à neuf kilomètres sud de La Rochefoucauld et dix-sept d'Angoulême, siège d'un bureau de poste et d'une perception, est agréablement situé sur le Bandiat. Ancien domaine des comtes des Cars, il possède encore aujourd'hui des ruines intéressantes de leur ancien château. C'est un bourg important, dont les foires sont très suivies. Les registres de l'état civil remontent à l'année 1619.

Son église, autrefois collégiale, date de l'époque romane. On y remarque une chapelle de la Renaissance, construite au seizième siècle par une dame des Cars. La voûte, à deux travées et à seize nervures se rejoignant à cinq clefs de voûte, mérite surtout d'attirer l'attention. Deux de ces clefs sont à pendentifs, d'une exécution artistique et d'un fini remarquable. L'une d'elles porte l'écusson de la fondatrice.

La principale curiosité de Pranzac est la lanterne des morts qui domine l'ancien cimetière, aujourd'hui transformé en place publique. Cette lanterne des morts doit remonter aux premières années du treizième siècle. C'est une colonne évidée de près de sept mètres de hauteur, percée dans le haut de petites fenêtres donnant passage à la lumière. Nous ne possédons, dans le département, que deux lanternes des morts : celle de Pranzac et celle de Cellefrouin. Cette dernière est plus remarquable ; nous aurons l'occasion d'en parler plus longuement, dans la monographie de la commune de Cellefrouin.

Luget (36 hab.), petit hameau situé à l'extrémité orientale de la commune, était une des plus anciennes possessions de l'abbaye de Grosbot. Une chapelle y avait été construite en 1121, avec l'autorisation de l'évêque Girard. Cette chapelle devint le siège d'un prieuré, transformé en cénobie vers l'an 1160. Cet établissement ne subsista que peu de temps.

Parmi les principaux villages, nous pouvons citer : Marsac (69 hab.), dans le nord de la commune ; Glane (66 hab.), sur la route de Montbron ; le Gros Terme, dans le sud, près du Bandiat ; Flamenac (26 hab.), près du bourg ; Chez Maillet (29 hab.) ; Chez Monot (33 hab.) ; l'Ermitage (24 hab.), à la limite de la commune de Mornac, etc., etc.,

COMMUNE DE CHAZELLES

Superficie = 2580 hect. ; Population = 1090 habitants.

Cette commune est la plus méridionale du canton de La Rochefoucauld. C'en est également l'une des plus étendues et des plus peuplées. A l'époque de la Révolution, elle comprenait les deux paroisses de Chazelles et de Saint-Paul, qui ont formé deux communes distinctes jusqu'en 1845. A cette époque, ces deux communes ont été réunies en une seule, sans aucune opposition ni d'une part, ni de l'autre.

L'agriculture y est en honneur et l'on y rencontre peu de terres en friche. Le Bandiat, dont la vallée a près d'un kilomètre de largeur, traverse toute la commune du sud-est au nord-ouest, au milieu d'excellentes prairies, où s'engraisse un nombreux bétail. Les deux plateaux, qui dominent le cours de la rivière, sont boisés, mais les terres y sont bien cultivées et donnent d'abondantes récoltes, principalement en céréales et en plantes sarclées. Les vignobles reconstitués couvrent une surface de près de soixante-dix hectares.

De nombreuses carrières de pierre dure sont ouvertes dans différentes parties de la commune et donnent lieu à un commerce des plus importants. Cette pierre est mise en œuvre dans les chantiers de M. Dubroca, au bourg et dans ceux de M. Cammal, près de la gare.

Autrefois les deux paroisses de Chazelles et de Saint-Paul dépendaient de la baronnie de Montbron.

Les transactions commerciales sont facilitées par un grand nombre de voies de communication, au premier rang desquelles nous devons placer la ligne du chemin de fer

d'Angoulême à Nontron, qui suit la vallée du Bandiat. Le sud de la commune est traversé par la route d'Angoulême à Nontron (chemin de grande communication n° 4) et le nord est desservi par la route d'Angoulême à Montbron (chemin de grande communication n° 3). Les deux chemins d'intérêt commun de La Rochefoucauld à Marthon et de La Rochefoucauld à Bouex traversent la commune le premier, du nord-ouest au sud-est et le second, du nord est au sud-ouest ; ces deux chemins se croisent au bourg de Chazelles. De très bons chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le bourg de Chazelles (225 hab), à douze kilomètres sud de La Rochefoucauld et dix-neuf kilomètres d'Angoulême, est construit dans une riante situation, sur le Bandiat, au pied du plateau qui porte l'ancien bourg de Saint-Paul. Son église, du douzième siècle, avec transept et abside semi-circulaire, est d'un bon style ; on remarque son joli clocher carré avec fenêtres romanes.

Des foires, très importantes pour le bétail, se tiennent, le 7 de chaque mois, au bourg de Chazelles, qui possède un bureau de poste et une étude de notaire.

Les premiers registres de l'état civil remontent à l'année 1638. Saint-Paul (97 hab.) est situé sur le haut plateau qui domine la rive droite du Bandiat. Cet ancien bourg possède des registres paroissiaux qui remontent à l'année 1664.

Parmi les nombreux villages disséminés sur le territoire de la commune, nous citerons les principaux : l'Age-Martin (81 hab.), sur la route de Nontron ; Treilles (60 hab.), sur le chemin du Quéroy ; Luquet (73 hab) ; le Grand-Maine (68 hab.), avec une scierie mécanique importante ; la Pipaudie (42 hab.), et la Combe (42 hab.), près de la ligne du chemin de fer ; la Morandie (42 hab.), au milieu d'une véritable forêt d'arbres fruitiers ; la Chambaudie (40 hab.) ; le Got (15 hab.), avec un moulin mû par le Bandiat ; Chez Poirier,

(38 hab.), et les Landes (19 hab.), dans l'ancienne paroisse de Saint-Paul, etc., etc...

JAULDES

(Photographie MAUREL)

Imp. L. COQUEMARD et Cie



COMMUNE DE VILHONNEUR

Superficie = 935 hect. 56 ; Population = 426 habitants.

Située dans l'angle sud-est du canton, cette petite commune en est une des moins étendues et des moins peuplées. Toute la partie orientale est comprise dans la vallée de la Tardoire, qui commence à s'y perdre dans les gouffres dont son lit est semé ; le reste de la commune forme un plateau boisé et sans eau, où l'on cultive principalement les céréales.

La vallée de la Tardoire, très large, renferme de magnifiques prairies qui donnent d'excellents fourrages.

La rive gauche de la rivière est dominée par des rochers à pic, de l'effet le plus pittoresque, dans lesquels s'ouvrent de nombreuses grottes, en général peu profondes, mais qui présentent le plus vif intérêt. Ces grottes ont été explorées, notamment par MM. de Maret et Fermond, qui y ont recueilli de nombreux instruments et ustensiles en silex, en os, en bois de renne et en grès. La découverte de ces objets prouve, à n'en pas douter, que, dès les temps préhistoriques, une population nombreuse a dû habiter cette contrée.

La commune de Vilhonneur possède une station sur la petite ligne des chemins de fer économiques d'Angoulême à Roumazières par Montbron. Elle est, en outre, desservie par la route d'Angoulême à Montbron (chemin de grande communication n° 3 d'Angoulême à Séréilhac) et par un chemin d'intérêt commun qui, venu de Saint-Sornin, se dirige vers Marthon.

La commune de Vilhonneur renferme de magnifiques carrières de calcaire oolithique. Cette pierre est renommée

pour la finesse de son grain et sa réputation s'étend au loin ; ce sont les carrières de Vilhonneur qui ont fourni notamment le piédestal de la statue de Thiers, à Nancy.

Le bourg de Vilhonneur (36 hab.), à huit kilomètres sud de La Rochefoucauld et vingt-trois d'Angoulême, est situé sur la Tardoire, dans une position des plus pittoresques, au pied de deux mamelons qui s'élèvent à pic de chaque côté et qui forment une gorge sauvage, dont Vilhonneur occupe l'entrée. Son église n'a de remarquable que son ancienneté.

Vilhonneur possédait un château, dont il reste encore la tour d'entrée. C'était, en effet, une seigneurie qui, jusqu'à la fin du seizième siècle, appartenait à la famille de Chambes ou mieux de Jambes. En 1597, le mariage de Christine de Jambes avec Pierre Dussault, écuyer, seigneur de Villars-Marange, fit passer la seigneurie de Vilhonneur dans la famille Dussault, qui la conserva jusque vers le milieu du dix-huitième siècle. Le dernier possesseur de la seigneurie de Vilhonneur fut Pierre de Labatud, écuyer, seigneur du Maine-Gagnaud.

L'église de Vilhonneur possédait autrefois le mausolée du chevalier Pierre de Jambes, qui vivait au treizième siècle. Dans le dernier quart du dix-neuvième siècle, ce mausolée a été acquis par le musée archéologique d'Angoulême et a été remplacé par une plaque commémorative en marbre noir, placée dans l'église de Vilhonneur, en juin 1880, par les soins de la Société archéologique de la Charente. Ce mausolée se compose d'une dalle, sur laquelle le sire de Jambes est figuré couché, le casque en tête et couvert de sa cotte d'armes fleurdelisée.

Le centre de population le plus important de la commune est le village du Châtaigner (109 hab.), construit des deux côtés de la route de Montbron.

Parmi les autres villages, nous pouvons citer : le Puy du Four (38 hab.), et Chez Labran (32 hab.), près du bourg ; le Pinier (28 hab.), près de la route de Montbron ;

Rochebertier (18 hab.), où l'on remarque un joli logis, situé au milieu de magnifiques prairies et où la Tardoire actionne une scierie qui débite les énormes blocs de pierre extraits des carrières ; Chez Nadaud (27 hab.) ; Chez Capion (25 hab.), etc., etc.

COMMUNE DE RANCOGNE

Superficie = 1251 hect. 69 ; Population = 367 habitants.

La petite commune de Rancogne est surtout remarquable par les magnifiques grottes qui s'étendent au-dessous de la colline qui supporte le bourg. Ces grottes ont été explorées pour la première fois en 1784, par le père Chabenat, grand carme conventuel de la communauté de La Rochefoucauld, qui rendit compte de ses impressions dans un mémoire imprimé à Limoges en 1785.

L'entrée principale de ces grottes se trouve au-dessous du bourg de Rancogne : on n'en connaît pas encore la profondeur réelle. Elles comprennent deux étages de salles et de galeries, dans lesquelles les stalactites et les stalagmites affectent les formes les plus variées. Un ruisseau coule au fond de ces abîmes.

Située dans le bassin de la Tardoire, cette commune présente une grande analogie avec la commune voisine de Vilhonneur. Comme cette dernière, elle possède de belles prairies dans la vallée de la rivière. Le plateau qui domine la Tardoire est très boisé et possède des terres bien cultivées, dont les récoltes, en céréales et en plantes sarclées (pommes de terre et topinambours), sont des plus rémunératrices.

L'angle nord-est de la commune est traversé par la route départementale N° 6 de Mansle à Séreilhac et la partie occidentale est desservie par le chemin d'intérêt commun de La Rochefoucauld à Chazelles. On trouve également dans la commune plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Le petit bourg de Rancogne (35 hab.), à six kilomètres sud de La Rochefoucauld et vingt-trois d'Angoulême, est pittoresquement situé au sommet du rocher dans lequel s'ouvrent les grottes. Il possède une jolie église romane du douzième siècle, surmontée d'une élégante flèche moderne.

Au-dessus de l'entrée des grottes, on voit encore les restes d'une vieille tour ; c'est tout ce qui subsiste de l'ancien château de Cressiec. Ce château avait dû être construit au neuvième siècle, pour défendre l'entrée des souterrains, qui servaient alors de refuge à la population contre les incursions des Normands.

Le château de Rancogne, situé sur la rive gauche de la Tardoire, date de deux époques différentes. La maison d'habitation, avec sa jolie galerie en bois, a été construite, vers 1519, par Jean Maindron, seigneur de Cressiec, et Marie Raymond, son épouse. La tour carrée de l'est et le reste du château ont été bâtis vers la fin du seizième siècle.

C'était le siège d'une importante seigneurie, qui, à partir du seizième siècle, appartint à la famille de Devezeau, encore existante. C'est aujourd'hui la propriété de M. Desormeaux.

Les hameaux de la commune de Rancogne sont peu importants. Citons cependant : la Boissière (33 hab.), à la limite de la commune de Vilhonneur ; la Forge (18 hab.), où existaient, au dix-huitième siècle, une fonderie et une forge très importantes ; les Nillieux (25 hab.) ; la Rivière (19 hab.), sur la route de Chazelles ; les Pacauds (21 hab.) ; Salmaze (23 hab.), sur la Tardoire ; le Maine de Beau (20 hab.), etc., etc...

COMMUNE DE MARILLAC

Superficie = 1449 hect. ; Population = 676 habitants.

Située à l'est de La Rochefoucauld, la commune de Marillac occupe un plateau boisé, qui s'élève progressivement vers l'est. Un petit cours d'eau, la Ligone, qui prend sa source dans la commune voisine d'Yvrac, s'y creuse une vallée étroite et profonde, traversant la commune de l'est à l'ouest et se perdant dans des gouffres, un peu au-dessous du bourg de Marillac. Ce n'est qu'après de très fortes pluies que ce cours d'eau atteint la Tardoire, près de La Rochefoucauld.

Cette commune est essentiellement agricole et s'occupe principalement de l'élevage du bétail ; on y rencontre de très bonnes prairies naturelles et artificielles ; les récoltes en pommes de terre et en topinambours y sont abondantes et les céréales y réussissent très bien ; on y trouve également quelques vignobles.

La principale voie de communication est la route départementale N° 13 de La Rochefoucauld à Rochechouart qui, après avoir traversé le nord de la commune, lui sert ensuite de limite et la sépare de la commune d'Yvrac. Un chemin d'intérêt commun quitte cette route au hameau de Chabrout et se dirige vers Montbron. Le réseau routier est complété par plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Marillac (198 hab.) est construit à trois kilomètres est de La Rochefoucauld et vingt-cinq d'Angoulême, au-dessus de la Ligone. On y remarque un logis du dix-septième siècle, qui appartient aujourd'hui à

Mme Denat. Ce logis a dû remplacer un ancien château féodal qui était le siège d'un fief assez important, dépendant de la baronnie de Montbron. Dans les premières années du dix-septième siècle, ce fief appartenait à Simon Chaigneau, procureur et juge assesseur à Marthon.

L'église de Marillac est une vieille église romane du onzième siècle. Elle possède une coupole centrale éclairée, aux quatre points cardinaux, par quatre petites fenêtres en plein cintre.

Les registres de l'état civil remontent à l'année 1626 ; mais ils offrent de nombreuses lacunes.

La commune de Marillac contient quelques hameaux importants. Nous citerons entre autres : la Croutelle (30 hab.), à la limite de la commune de La Rochefoucauld ; l'Héribaud (24 hab.) ; la Mesnière (33 hab.) et la Vallade (37 hab.), dans le sud de la commune ; Limarceau (30 hab.) et Chez-Boutant (23 hab.), au sud du bourg ; Croix-de-Bord (18 hab.), dans l'est de la commune ; Puybrunet (47 hab.), sur le coteau qui domine le cours de la Ligone ; Chabrout (28 hab.), sur la route de Rochechouart ; Chez-le-Meunier (42 hab.), au nord du bourg de Marillac ; la Gagie (28 hab.), au nord de la commune, etc., etc...

COMMUNE D'YVRAC-ET-MALLEYRAND

Superficie = 1889 hect. 74 ; Population = 725 habitants.

Formée par la réunion des deux paroisses d'Yvrac et de Malleyrand, cette commune est située à l'extrémité orientale du canton de La Rochefoucauld. Elle est de forme très irrégulière et entoure en grande partie la commune voisine de Marillac.

Elle comprend un vaste plateau boisé, fortement incliné de l'est à l'ouest, au milieu duquel de petits cours d'eau se creusent d'étroits vallons. C'est d'abord la Ligone, qui prend sa source près du village de Lydrat et se grossit du ruisseau de Champagnac, avant d'entrer dans la commune de Marillac, où elle se perd dans les gouffres qui s'ouvrent dans son lit. Au nord de la commune, les ruisseaux de la Braconne et de la Ménardie se réunissent un peu avant le bourg d'Yvrac et se perdent également avant d'atteindre le lit de la Ligone.

Ce plateau est bien cultivé et donne des récoltes satisfaisantes en céréales ; on y cultive également les pommes de terre et les topinambours et l'on y élève beaucoup de bétail ; on y rencontre également quelques vignobles.

La commune d'Yvrac est traversée de l'ouest à l'est par la route départementale N° 13 de La Rochefoucauld à Rochechouart ; elle est également desservie par le chemin d'intérêt commun de Montbron à Chasseneuil, qui passe au bourg d'Yvrac, et par plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Yvrac (81 hab.), à cinq kilomètres est de La Rochefoucauld et vingt-sept kilomètres d'Angoulême, est un bourg insignifiant, situé à la jonction des ruisseaux de la Braconne et de la Ménardie. Son église n'a rien de remarquable. Les registres de l'état civil remontent à l'année 1613.

ROCHERS DE ROCHEBERTIER (COMMUNE DE
VILHONNEUR)

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie



Malleyrand (72 hab.) était autrefois le siège d'une commanderie de Templiers. Son église est remarquable et a été classée comme monument historique jusqu'en 1870. Comme toutes les églises de commanderie, elle se termine par un riche triplet orné avec toute l'abondance de l'art du treizième siècle.

Cette église a reçu une ornementation très soignée et très spéciale. Les fenêtres ont leurs trois archivoltas abondamment décorées de feuillages et d'étoiles. Par une exception fort curieuse, les chapiteaux feuillagés n'ont pas

de tailloir. Les bases des colonnes sont ornées de feuillages. Tout cela est fort gracieux et très rare.

La commune d'Yvrac possède quelques villages importants, parmi lesquels nous citerons : Miaulant (77 hab.), dans l'extrême-sud de la commune ; la Braconne (54 hab.), sur la route de Rochechouart ; Beaumont (75 hab.), près du ruisseau d'Yvrac ; le Ménateau (42 hab.) ; Chez-Gàcon (48 hab.) ; Sainsac (30 hab.), où se trouvent une scierie mécanique et un moulin, ainsi qu'une vaste carrière d'argile exploitée pour le compte de l'usine de Péruzet ; la Cossardière (27 hab.) ; la Ménardie (42 hab.) ; Lydrat (27 hab.), à la source de la Ligone ; Chez-Lascoux (25 hab.), à l'extrémité orientale de la commune, etc. etc...

Les paroisses d'Yvrac et de Malleyrand dépendaient de la baronnie de Montbron. On voit encore à Malleyrand un vieux logis, appartenant aujourd'hui à M. Bordes.

CANTON DE MONTBRON

Superficie = 23619 hect. ; Population = 9946 habitants

Le canton de Montbron, compris dans les bassins supérieurs de la Tardoire et du Bandiat, est, sans contredit, l'un des plus pittoresques de notre département. Dans le nord-est principalement, qui appartient aux terrains granitiques, alors que le reste du canton fait partie des terrains calcaires, on rencontre de profondes vallées et des gorges sauvages, qui mériteraient d'être mieux connues et d'attirer de nombreux touristes.

Si nous exceptons quelques sommets du Confolentais, situés sur la limite de la Haute-Vienne, le canton de Montbron renferme les plus hautes collines du département. Dans la commune de Rouzède, le village de l'Arbre est construit au sommet d'une colline de trois cent quinze mètres de hauteur.

Le centre du canton est occupé par les vallées de la Tardoire et du Bandiat, qui coulent dans deux vallées à peu près parallèles, distantes l'une de l'autre d'environ huit kilomètres. Le reste du territoire comprend une succession de hautes collines sans directions bien définies, mais s'élevant progressivement du sud au nord.

Toute cette contrée est très boisée ; le sud en est couvert en partie par l'importante forêt d'Horte et par la forêt de Larochebeaucourt ; l'espace compris entre les vallées de la Tardoire et du Bandiat renferme également des bois importants.

Le canton de Montbron est limité au nord par le canton de Montembœuf, à l'ouest, par le canton de La Rochefoucauld, au sud, par le canton de Villebois-Lavalette et à l'est, par le département de la Dordogne.

Autrefois, ce pays était très arriéré ; la plupart des habitants ne parlaient pas et ne comprenaient même pas la langue française. Mais, depuis une cinquantaine d'années, de nombreuses routes ont été percées, reliant entre elles les différentes communes du canton et les mettant en relations avec le reste du département et les départements voisins. Une ligne de chemin de fer à voie normale parcourt toute la vallée du Bandiat, et une petite ligne à voie étroite dessert Montbron et le nord du canton.

Avec les voies de communication, les idées de progrès se sont développées et aujourd'hui le canton de Montbron peut soutenir la comparaison avec n'importe quel autre canton du département.

Comme son voisin le canton de La Rochefoucauld, le canton de Montbron est un grand pays d'élevage ; on y engraisse principalement les bœufs et les porcs. Le pays étant très boisé, le commerce des bois y est très actif. Dans certaines parties du canton, notamment dans le sud, le châtaignier domine ; aussi y fabrique-t-on, en grande quantité, les cercles de barriques.

Le canton de Montbron comprend les quatorze communes suivantes : Montbron, Vouthon, Saint-Sornin, Orgedeuil, Rouzède, Ecuras, Eymoutiers, Saint-Germain, Marthon, Grassac, Feuillade, Souffrignac, Mainzac et Charras.

COMMUNE DE MONTBRON

Superficie = 4335 hect, 63 ; Population = 2729 habitants.

Dans une boucle de la Tardoire se dresse un mamelon, dominé de tous côtés par des collines plus élevées, mais qui n'en constituait pas moins une position stratégique des plus importantes avant l'invention des armes à feu. Aussi, dès les premiers temps de leur conquête, les Romains avaient-ils établi sur ce mamelon un oppidum, sous la protection duquel s'était édifiée une ville, dont la charrue a souvent mis à jour des débris importants. C'était comme la sentinelle avancée de l'Angoumois vers le Limousin.

Après les invasions barbares, lorsque l'Aquitaine eut été conquise par les Francs, cette partie du pays échut à Sigebert, roi d'Austrasie ; mais, si nous en croyons Grégoire de Tours, le roi de Neustrie, Chilpéric, y avait déjà installé un de ses fidèles, le comte Berulphus, auquel il avait délégué ses pouvoirs et qui fut chargé de résister aux hordes de Sigebert.

Berulphus réussit à se maintenir en cet endroit ; son long séjour et ses exploits contribuèrent à faire donner au poste qu'il établit sur la colline le nom de Mons Berulphi, devenu, par la suite, Montbérou, en patois du pays et Montbron, en français moderne.

Quoi qu'il en soit, bien avant le dixième siècle, la baronnie de Montbron avait déjà une grande importance et exerçait sa juridiction sur dix-neuf paroisses.

Les seigneurs avaient droit de haute, moyenne et basse justice et ne reconnaissaient, comme suzerains, que les évêques d'Angoulême. Un de leurs devoirs envers ces derniers consistait, à chaque mouvance du siège épiscopal,

à assister à l'intronisation du nouvel évêque et à porter le pied gauche de derrière de son trône, alors que les seigneurs de Montmoreau, de La Rochefoucauld et de La Rochechandry (les deux Monts et les deux Roches) portaient les autres pieds.

D'après la chronique d'Aymard de Chabanais, les premiers seigneurs de Montbron durent être des guerriers, auxquels les premiers comtes non héréditaires d'Angoulême confièrent ce poste.

Pendant la longue lutte que soutint l'Aquitaine pour conserver son indépendance, les seigneurs de Montbron embrassèrent avec ardeur la cause du duc d'Aquitaine, Waïfre, et succombèrent dans cette guerre meurtrière.

C'est alors que s'établit dans le pays une nouvelle famille, dont le premier membre connu est Robert, qui peut être considéré comme le véritable fondateur de la famille de Montbron. Ce fut un vaillant guerrier, qui prit parti pour le comte d'Angoulême, Guillaume III Taillefer, dans la longue lutte que ce comte soutint contre ses puissants voisins. A partir de cette époque, tous les aînés de la famille portèrent le nom de Robert.

Un oncle de Robert, Guillaume de Montbron, fut évêque de Périgueux. Ce fut un prélat distingué, renommé par sa science et la sainteté de sa vie. Sa réputation s'étendait au loin ; il fut membre de plusieurs conciles et fut pris comme arbitre dans un grand nombre de différends. Il mourut à Périgueux le 9 février 1081, et demanda à être enterré à Montbron, à côté des membres de sa famille.

Les successeurs de Robert, Robert II et Robert III, furent de fidèles alliés des comtes d'Angoulême, qu'ils soutinrent dans leurs expéditions, soit contre des vassaux rebelles, soit contre les ducs d'Aquitaine.

Un des fils de Robert III fut Robert de Montbron, évêque d'Angoulême, que nous avons vu, dans notre Précis historique, soutenir vigoureusement les droits de son église contre Hugues le Brun, comte d'Angoulême.

Robert V prit part aux deux croisades du roi Saint-Louis et laissa son héritage à son fils, Robert VI. En 1318, ce dernier dut se rendre à Paris, sur l'ordre du roi Philippe V, afin de prendre part à l'expédition projetée dans les Flandres. L'année suivante il assista, comme représentant de la noblesse, à l'assemblée des Etats-Généraux. Lorsqu'éclata la guerre de Cent ans, il demeura fidèle à la cause nationale et suivit la fortune des rois de France. Il périt glorieusement à la bataille de Maupertuis (1356).

Son fils, Jacques de Montbron, malgré le traité de Brétigny, qui avait placé ses terres sous la suzeraineté du prince de Galles, soutint vaillamment la cause du roi Charles V. C'était un puissant seigneur, qui fut fait chambellan du duc de Bourgogne. Il prit une part active à la victoire de Rosebecque, qui inaugura si brillamment le règne du roi Charles VI. Mais, lorsque la guerre civile se fut déchaînée entre les Armagnacs et les Bourguignons, le baron de Montbron, attaché depuis longtemps à la maison de Bourgogne, fut entraîné avec elle dans le parti des Anglais. Il mourut en 1422.

Après avoir également servi la même cause, son fils, Jacques II, fit en 1431 sa soumission au roi Charles VII. Il poursuivit alors vigoureusement les Anglais et les chassa des environs de Nontron.

Ses successeurs, François I^{er} et François II, suivirent la même politique et luttèrent avec ardeur contre l'envahisseur, qu'ils contribuèrent à chasser de nos contrées.

Pour subvenir aux frais de cette longue guerre, les barons de Montbron avaient gravement compromis leur fortune et, en 1471, François II se vit dans l'obligation de vendre sa terre de Montbron à Marguerite de Rohan, comtesse d'Angoulême, veuve du bon comte Jean, qui l'acheta dix mille écus.

En remplacement de l'ancien château, qui avait été démoli par l'ordre du roi Charles VII, la comtesse d'Angoulême fit construire le château, dont quelques parties existent encore et sont occupées par la mairie et par la justice de paix.

La baronnie de Montbron passa ensuite aux mains de Louise de Savoie. En 1526, cette dernière constitua en dot cette terre à sa nièce, Madeleine de Savoie, qui épousait le connétable Anne de Montmorency.

Le connétable donna la terre de Montbron à son fils, Gabriel, qu'il affectionnait tout particulièrement. Le nouveau baron de Montbron était, du reste, digne de l'affection que lui portait son père. A quinze ans il assistait à la bataille de Saint-Quentin, comme capitaine de cinquante lances des ordonnances du roi, s'y battait vaillamment et y était fait prisonnier. Il fut tué d'un coup de pistolet, à la bataille de Dreux, à peine âgé de vingt-et-un ans.

Son frère, Guillaume de Thoré, lui succéda dans toutes ses charges et dignités et prit, par conséquent, le titre de baron de Montbron. Il mourut en 1594, laissant une fille, Madeleine, qui épousa en 1597, Henri de Luxembourg, duc de Piney.

En 1624, les héritières de Henri de Luxembourg se virent dans l'obligation de vendre la terre de Montbron, qui fut acquise par M. Loménie de Brienne, pour le prix de deux cent dix mille livres. M. de Brienne, devenu la même année secrétaire d'Etat, obtint l'érection de la baronnie en comté. Le comté de Montbron resta dans la famille de Brienne jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

En 1699, il fut acquis par Etienne Chérade, maire d'Angoulême et lieutenant-général. Le nouveau comte de Montbron, issu d'une famille bourgeoise d'Angoulême, était parvenu rapidement à une fortune considérable, grâce à son intelligence et à son activité.

Très ambitieux, il se servit de son immense fortune pour se créer une situation des plus brillantes. Il acquit la mairie perpétuelle d'Angoulême, qui avait été mise en adjudication par un édit du mois d'août 1692, et qu'il revendit plus tard à Jean Mesnard, sieur de Laumont. Il paya quatre-vingt mille livres la charge de lieutenant-général et soixante-dix mille livres, celle de secrétaire du roi.

Enfin il se rendit acquéreur d'un grand nombre de terres en Angoumois et dans les environs : du marquisat de Clairvaux et de la baronnie de Thuré, en Poitou, du comté de Montbron, qu'il paya cent cinquante mille livres, de la baronnie de La Rochechandry, de la terre des Bauries, en Birac, des seigneuries de Blanzac et de Marthon, etc.

Il mourut le 23 octobre 1714, au Mas, paroisse de Vouthon, et fut enterré le lendemain dans l'église de Montbron. Il laissait ses immenses domaines à son fils, Etienne-Adrien Chérade, comte de Montbron.

Ce dernier épousa, en 1725, la fille de Guillaume Deval, président en l'élection d'Angoulême, et fut, comme son père, lieutenant-général. Il mourut en 1744, laissant trois enfants, dont l'aîné, Adrien, fut comte de Montbron.

VALLÉE DE LA TOUILLE (COMMUNE D'ORGEDEUIL)

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie)



Ce dernier fut dépossédé par la Révolution.

La ville de Montbron se développa rapidement sous la protection de ses puissants barons. Elle était entourée d'une enceinte murale, flanquée de tours et percée de cinq portes. Malgré sa forte position, elle fut deux fois prise par les Anglais, pendant la guerre de Cent ans, et elle fut pillée par les protestants, pendant les guerres religieuses du seizième siècle.

Lorsque la sécurité revint avec la paix, une partie de la population se répandit dans les campagnes et la ville diminua d'importance ; de nombreux villages se créèrent alors aux environs et les terres en friche furent mises en valeur. Aussi la ville de Montbron ne compte-t-elle que la moitié de la population résidant dans la commune.

C'est aujourd'hui une ville commerçante de 1321 habitants, située sur la route départementale N° 6 de Séreilhac à Mansle, à vingt-neuf kilomètres d'Angoulême, où se tiennent, le 1^{er} de chaque mois, des foires très importantes. Ses remparts ont disparu et il reste fort peu de choses de son ancien château. L'industrie est représentée par la très importante manufacture de feutres de MM. Bricq et Cie. Elle possède des registres paroissiaux qui remontent à l'année 1634.

Par suite de sa situation en dehors du parcours des routes nationales, Montbron avait été laissé à l'écart des lignes de chemin de fer à voie normale, construites dans le département. Aujourd'hui Montbron est desservi par la petite ligne à voie étroite d'Angoulême à Roumazières.

L'église de Montbron, placée sous le vocable de Saint-Maurice, date de la fin du douzième siècle et des premières années du treizième. La coupole octogone, qui supporte le clocher, et les absides sont du plus pur style roman, alors que la voûte de la nef est de style roman ogivé. Le chevet comprend cinq absides, dont celle du milieu est plus large que les quatre autres.

Les voussures du portail sont au nombre de cinq ; l'ornementation en est très simple. Elles sont soutenues par de petites colonnes engagées, taillées dans les angles des pieds droits.

L'église de Montbron renferme plusieurs tombeaux intéressants.

La commune de Montbron est une des plus étendues du département ; elle vient au cinquième rang, immédiatement après les communes de Saint-Maurice, Brigueuil, Alloue et Champniers. C'est une contrée pittoresque, où les sites remarquables abondent, où de profondes vallées sont parcourues par de clairs ruisseaux

et où les collines atteignent les plus grandes hauteurs de tout le département.

Le centre en est traversé, de l'est à l'ouest, par la Tardoire, qui quitte les terrains granitiques un peu avant d'atteindre la ville de Montbron et qui reçoit sur le territoire de la commune la Touille et le ruisseau des Renaudies, petits cours d'eau, qui coulent dans de riantes vallées. Au nord de la Tardoire, les collines s'élèvent progressivement pour atteindre leur point culminant à l'Arbre, dans la commune de Rouzède. Au sud, le plateau, qui s'étend entre la Tardoire et le Bandiat, est moins élevé ; on y rencontre des bois importants.

Le sol de la commune est bien cultivé et se prête à tous les genres de cultures. Grâce aux excellentes prairies baignées par la Tardoire et ses affluents, l'élevage du bétail y donne de très beaux résultats ; les céréales y donnent également de bons rendements et quelques beaux vignobles y ont été reconstitués.

Les voies de communication sont importantes. En dehors de la petite ligne de chemin de fer d'Angoulême à Roumazières, la commune de Montbron est desservie par la route départementale N° 6 de Séreilhac à Mansle, qui traverse la commune de l'est à l'ouest. La route d'Angoulême à Montbron (chemin de grande communication N° 3 d'Angoulême à Séreilhac), rejoint cette dernière route à Montbron, et la route de Marthon à l'Arbre (chemin de grande communication N° 16 de Montmoreau à Montmorillon) traverse toute la commune du sud au nord. Montbron est également relié à la commune voisine d'Eymoutiers par le chemin de grande communication N° 26 de Piégut à Mont jean. Enfin cet important réseau routier est complété par des chemins d'intérêt commun et par des chemins vicinaux ordinaires.

Les hameaux sont nombreux dans la commune de Montbron ; on en compte plus de soixante-dix. Nous nous bornerons donc à citer les principaux ; Courtilas (84 hab.),

sur la route de l'Arbre ; le Panisson (75 hab.), près de la route de Piégut ; Chez-Vincent (83 hab.), dans le sud de la commune ; Vergnas (57 hab.), à la limite de la commune de Rouzède ; Grignol (57 hab.), sur la route d'Angoulême ; La Chaise (57 hab.) et Puybon (40 hab.), près de la Touille ; Chez-Marvaud (43 hab.), dans l'est de la commune ; Labingent (41 hab.) ; Lavaud (40 hab.) ; Chez-Joubert (38 hab.), au nord de la commune ; les Brosses (33 hab.), sur la route de Marthon ; Chez-Lhoumy (33 hab.), avec un moulin sur la Tardoire ; Courriéras (32 hab.) ; Neuville (29 hab.), au sommet d'une haute colline ; Marandat (27 hab.) ; Linlaud (25 hab.) ; enfin Montgaudier (26 hab.), remarquable par ses grottes, formées de rochers entassés les uns sur les autres.

En terminant, nous devons signaler les nombreux châteaux disséminés tout autour de Montbron : Menet et Ferrière, qui datent du seizième siècle ; la Vue, dans une superbe situation, au sommet d'une colline au pied de laquelle coule la rivière ; Sainte- Catherine, au milieu d'une contrée aride ; Chabrot ; Lavaud ; Marandat, avec de magnifiques jardins.

COMMUNE DE VOUTHON

Superficie = 1038 hect. 18 ; Population = 401 habitants.

Lorsque, venant d'Angoulême, on pénètre sur le territoire du canton de Montbron, la première commune que l'on traverse est celle de Vouthon, petite commune fertile et bien cultivée, dont le nord est traversé par la Tardoire.

Cette rivière, dont la vallée est très large, arrose de magnifiques prairies, dont les produits servent à l'engraissement de nombreux bestiaux. Le reste de la commune produit en abondance les diverses céréales, les pommes de terre et les topinambours ; on y rencontre également quelques jolis vignobles ; on y voit fort peu de terres en friche et, sauf dans l'extrême sud, le territoire de la commune est fort peu boisé. Les propriétaires se livrent avec succès à l'élevage des bœufs et des porcs.

L'industrie est représentée par une importante minoterie située au bourg et par le moulin de La Chaise, mû par la Tardoire.

La route de La Rochefoucauld à Montbron (route départementale N° 6 de Mansle à Séreilhac) forme la limite nord de la commune, qui est également desservie par la petite ligne d'Angoulême à Roumazières, par la route d'Angoulême à Montbron (chemin de grande communication N° 3) et par plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Vouthon (124 hab.), à quatre kilomètres ouest de Montbron et à vingt-cinq d'Angoulême, est très agréablement situé sur la Tardoire, à proximité de la route d'Angoulême à Montbron. au milieu de belles prairies. Il existait autrefois à Vouthon une commanderie de l'ordre du

Temple qui, après la suppression de cet ordre, passa aux chevaliers de Malte. Il n'en subsiste que l'église, qui devait être beau coup plus vaste. Cette église appartient au roman ogivé. Le portail à quatre voussures, présente une particularité très rare : il est orné de quatre colonnes dont la dernière, en saillie sur le plan, ne porte que sur l'archivolte.

Le centre le plus animé de la commune est l'important village de La Chaise (129 hab.), situé sur la route de Montbron, à quinze cents mètres du chef-lieu de la commune. A gauche du village, on aperçoit un charmant château moderne, dominé par une vieille tour carrée qui doit être, sinon la plus ancienne, du moins l'une des plus anciennes de notre pays. Son rez-de-chaussée doit être antérieur au dixième siècle ; le haut de la tour est du seizième siècle.

Cette tour est le dernier reste d'un ancien château qui dut être détruit pendant la guerre de Cent ans. Au seizième siècle, le domaine de La Chaise appartenait à la famille de Corlieu, qui possédait également les terres de la Fenêtre et des Ombrais. En 1581, le mariage d'Emery de La Croix avec Anne de Corlieu porta ces différentes terres dans la famille de La Croix, qui conserva le domaine de La Chaise, jusque vers le milieu du dix-huitième siècle. A cette époque, La Chaise devint la propriété de la famille de Lambertye, qui avait contracté avec la famille de La Croix plusieurs alliances, parmi lesquelles nous citerons le mariage, en 1726 ou 1730, de François de La Croix avec Marie de Lambertye. Enfin, en 1813, par le mariage de Marie-Célestine de Lambertye avec Charles du Rousseau, marquis de Ferrières, la terre de La Chaise passa aux mains de la famille de Ferrières, qui la possède encore aujourd'hui.

Les hameaux de la commune de Vouthon sont peu importants. Ce sont : Chez-Rouland (32 hab.), au nord de la commune, sur la route de La Rochefoucauld à Montbron ; les Rouillons (22 hab.) et les Boussetoux (10 hab.), au sud

de la commune, dans une contrée boisée ; le Portail (16 hab.), etc., etc.

COMMUNE DE SAINT-SORNIN

Superficie = 1126 hect. 96 ; Population = 725 habitants.

La commune de Saint-Sornin est la première que l'on rencontre en venant de La Rochefoucauld et en pénétrant sur le territoire du canton de Montbron.

Cette commune comprend un vaste plateau incliné, partant de la chaîne des hautes collines qui la sépare, à l'est, de la commune d'Orgedeuil, pour aboutir à la vallée de la Tardoire.

Le sol de ce plateau, sec et pierreux, se prête très bien à la culture de la vigne ; aussi la commune de Saint-Sornin est-elle la seule du canton de Montbron qui tire une notable partie de ses revenus de la récolte du vin. On y élève également beaucoup de bétail, grâce aux magnifiques prairies établies dans la vallée de la Tardoire. La propriété y est très morcelée ; la plupart des habitants sont petits propriétaires et la misère est presque inconnue.

L'industrie est absolument nulle dans la commune de Saint-Sornin.

Cette commune est principalement desservie par la route départementale N° 6 de Mansle à Séreilhac qui, après en avoir traversé la partie occidentale, lui sert de limite au sud et la sépare de la commune de Vouthon. Le chemin d'intérêt commun de Saint-Germain à l'Arbre parcourt le centre de la commune, dont le réseau routier est complété par plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Saint-Sornin, à sept kilomètres nord-ouest de Montbron et vingt-cinq d'Angoulême, est construit sur la route de Montbron à La Rochefoucauld, au point

d'intersection de cette route avec le chemin de Saint-Germain à l'Arbre. C'est un bourg important, qui compte, en y comprenant le hameau des Michelots, qui en forme comme le faubourg, 280 habitants. Son église est bien entretenue, mais elle ne possède aucun caractère architectural.

Les premiers registres de l'état civil conservés dans la commune remontent à l'année 1630.

A La Fenêtre (60 hab.), hameau situé dans la partie la plus élevée de la commune et d'où l'on jouit d'un admirable coup d'œil, s'élève un petit logis, dont la façade est flanquée de deux tours rondes à poivrières. Au seizième siècle, ce petit domaine faisait partie des biens de la famille de Corlieu. Il passa ensuite, avec La Chaise et les Ombrais, aux mains de la famille de La Croix et appartient aujourd'hui à la famille Delavallade.

Les principaux villages de la commune sont les suivants : les Chaumes (81 hab.), au nord de la commune ; la Faurie (47 hab.), sur la route de l'Arbre, sur une colline de plus de deux cents mètres ; les Combes (57 hab.), sur la route de Montbron ; le Mas (44 hab.), près du logis de La Fenêtre ; le Couret (35 hab.) ; les Pervilles (26 hab.), etc., etc...

VALLÉE DE L'AGE (COMMUNE DE ROUZÈDE)

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie)



COMMUNE D'ORGEDEUIL

Superficie = 1039 hect. ; Population = 371 habitants.

Une haute chaîne de collines boisées, se détachant du massif de l'Arbre et courant du nord au sud, couvre toute la partie occidentale de la commune d'Orgedeuil et la sépare de celle de Saint-Sornin. Aussi cette commune est-elle très accidentée et y rencontre-t-on de nombreux paysages intéressants.

Elle est arrosée, dans sa partie orientale, par la Touille, joli cours d'eau sorti de la Font-Belbonne, dans le massif de l'Arbre. Cette petite rivière coule dans une ravissante vallée avant de rejoindre la Tardoire, un peu au-dessus de la ville de Montbron.

Le terrain pierreux de la commune se prête à la culture des céréales, et les vallées, très fertiles, renferment de bonnes prairies naturelles. Depuis quelques années on a entrepris le reboisement des hauteurs. On trouve dans la commune quelques propriétés importantes, notamment celle de M. Musnier de Pleignes et celle de M. Maigne.

Les voies de communication de la commune d'Orgedeuil comprennent deux chemins d'intérêt commun et plusieurs chemins vicinaux ordinaires. Les chemins d'intérêt commun sont ceux de Montbron à Chasseneuil et de Saint-Sornin à l'Arbre.

On trouve, près du village du Peyroux, les vestiges d'une ancienne voie romaine, encore appelée dans le pays le Chemin des Anglais.

Le bourg d'Orgedeuil (94 hab.), à trois kilomètres nord de Montbron et vingt-neuf kilomètres d'Angoulême, est très agréablement situé sur le penchant de la colline qui domine

la vallée de la Touille. C'était autrefois un archiprêtre important. L'église est une des plus anciennes de notre pays. Le sanctuaire paraît remonter à l'époque carolingienne ; l'architecture en est d'une grande simplicité, Ce sanctuaire est carré et la voûte, en plein cintre, sans arêtes, retombe sur quatre pilastres. Le clocher carré, surmonté d'un pignon en ardoises, est supporté par la voûte de l'abside.

Près de là coule une petite fontaine, où l'on vient laver les enfants malades le jour de la Saint-Marc.

Les premiers registres de l'état civil remontent à l'année 1615.

Le Peyroux (18 hab.) est un petit hameau situé sur le sommet d'une colline de deux cent soixante-dix-huit mètres d'altitude. La vue que l'on a de ce point élevé est splendide : par un temps clair, on aperçoit dans le lointain les tours et les clochers d'Angoulême, tandis qu'à l'orient les vertes campagnes de la Dordogne se déroulent sous les regards charmés.

On voit encore, au Peyroux, les restes d'une ancienne église, où l'on peut remarquer d'intéressantes sculptures ; c'était un ancien prieuré.

Les principaux hameaux de la commune sont : la Ribe (70 hab.), au nord de la commune et au sommet d'une colline de plus de trois cents mètres ; Fontechevade (47 hab.), dans le sud, où s'élève le beau château de M. Musnier de Pleignes ; les Rivailles (34 hab.) et Gratteloube (27 hab.), au centre de la commune ; Puymiraud (18 hab.), avec son château, appartenant à M. le marquis Perry de Nieuil ; la Brousse (27 hab.), etc., etc..

COMMUNE DE ROUZÈDE

Superficie = 1431 hect. 01 ; Population = 637 habitants.

En pénétrant sur le territoire de la commune de Rouzède, on s'aperçoit promptement, à la nature du sol, que l'on a quitté les terrains calcaires. Cette commune appartient, en effet, à la zone granitique et son sol, humide et argileux, se prête principalement à l'établissement des prairies naturelles ; aussi l'élevage du bétail en est-il une des principales ressources. On y récolte également quelques céréales et, dans le sud, on rencontre quelques vignobles. Tout le nord de la commune est couvert de bois épais.

Le territoire de Rouzède est très mouvementé ; il comprend une série de hautes collines, séparées par des gorges profondes, au fond desquelles coulent de limpides ruisseaux, tels que les ruisseaux de Brisebois et de Planchas. Près du village de l'Arbre, au nord de la commune, se dresse à la cote de trois cent quarante-cinq mètres l'un des sommets les plus élevés du département ; seuls, quelques sommets du Confolentais ont une plus grande altitude.

Du haut de ce sommet, la vue embrasse un merveilleux panorama, dont nous croyons devoir emprunter la description à M. Ardoin-Dumazet :

« C'est surtout, dit cet auteur, pour le panorama qu'il faut faire

« l'ascension de l'Arbre.

« Vers le nord, les pentes couvertes de châtaigniers s'abaissent

« rapidement jusqu'à la Bonnieure. Les hautes collines boisées qui

« dominant Chasseneuil semblent barrer l'horizon, mais par delà en-

« core, on devine confusément les côtes de Montalembert et l'im-

« mense étendue des plaines poitevines.

« A l'est, une série d'ondulations semées de villages, séparées par

« des gorges profondes, s'étendent jusqu'à une chaîne de petites

« montagnes dont le profil harmonieux encadre délicieusement ce

« tableau. C'est le massif avancé des monts du Limousin, dominant

« Chalus, et où naissent, plus nombreux encore qu'à l'Arbre, une

« foule de ruisseaux et de rivières dont les eaux vont à la Loire,

« à la Charente et à la Garonne.

« Au midi, le paysage n'est pas moins grandiose : l'œil plonge sur

« un véritable abîme de prés verts et de bois roux. Au fond, à deux

« cent cinquante mètres au-dessous de l'Arbre, on distingue Mont-

« bron. Sur toutes les pentes, sur toutes les crêtes, des toits rouges

« de hameaux et de villages mettent des teintes crues sur le fond

« vert des prairies ou sombre des châtaigneraies. Plus loin, le fier

« donjon de Piégut, l'église d'Eymoutiers, des clochers carrés, des

« flèches aiguës dominant les collines ; au-delà de la vallée du Ban-

« diat, l'immense étendue des forêts d'Horte et de Larochebeaucourt

« signalent le Périgord. Il est peu de paysages aussi vastes en

« France. Quand l'Arbre sera connu, ce sera certainement un lieu

« de rendez-vous pour les voyageurs. »

La commune de Rouzède est peu favorisée au point de vue des voies de communication. Elle est effleurée au nord-ouest par la route départementale N° 13 de La Rochefoucauld à Rochechouart, limitée pendant quelques kilomètres par la route de Montbron à l'Arbre (chemin de grande communication N° 16 de Montmoreau à Montmorillon), et desservie par la petite ligne de chemin de fer d'Angoulême à Roumazières, par Montbron. Un chemin d'intérêt commun la traverse du nord au sud, desservant le bourg de Rouzède, et plusieurs chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le bourg de Rouzède (60 hab.), à sept kilomètres nord de Montbron et trente-six d'Angoulême, est dans une situation des plus pittoresques, au-dessus du ruisseau de Planchas. Son église, du onzième siècle, forme un carré long avec fenêtres en plein cintre. Les registres de l'état civil remontent à l'année 1659.

Les principaux hameaux sont : l'Arbre (76 hab.), au point le plus élevé du canton ; la Seguinie (57 hab.), sur la route du Lindois ; Planchas (54 hab.), hameau situé près de la source du ruisseau qui a pris son nom ; la Sébarie (52 hab.), la Grellière (36 hab.) et le Four (24 hab.), au nord de la commune ; le Bourny (33 hab.), près du ruisseau de Brisebois ; Champneuf (31 hab.) ; l'Age (27 hab.), etc. etc...

COMMUNE D'ECURAS

Superficie = 2421 hect. ; Population = 1400 habitants.

Comme la précédente, la commune d'Ecuras est comprise dans la zone des terrains granitiques. Elle possède avec la commune de Rouzède la plus grande ressemblance ; les collines sont peut-être un peu moins élevées et les vallées moins profondes, mais l'aspect général du pays est le même.

Cette commune est limitée, sur un long parcours, par la Tardoire, qui la sépare, en premier lieu, du département de la Dordogne, puis, de la commune voisine d'Eymoutiers. Le ruisseau des Renaudies la sépare de la commune de Montbron et le ruisseau de Planchas, de celle de Rouzède. D'autres petits ruisseaux, notamment ceux du Chat, de Germanas et des Défeix, y arrosent d'étroits vallons.

Grâce à l'abondance des cours d'eau, on y trouve de nombreuses et excellentes prairies naturelles et l'élevage du bétail y est en grand honneur. La vigne y donne des produits assez abondants, mais de qualité très ordinaire. On peut citer quelques grandes propriétés, notamment celle de M. de La Croix, à Peyris et celle de M. Delavallade, au Puy du Chat.

L'industrie est représentée par quelques moulins peu importants. Entre les villages de Chassagne et de Peyris, au fond d'une combe boisée, il existe une mine de plomb argentifère, abandonnée depuis longtemps.

La principale voie de communication est la route départementale N° 6 de Mansle à Séreilhac, qui traverse toute la commune de l'ouest à l'est et dessert le chef-lieu.

Deux chemins d'intérêt commun et des chemins vicinaux ordinaires complètent le réseau routier.

Le bourg d'Ecuras (76 hab.), à six kilomètres nord-est de Montbron et trente-cinq kilomètres d'Angoulême, est situé, au milieu d'une contrée très accidentée, sur la route de Mansle à Séréilhac. Les beaux paysages abondent tout autour de ce bourg. Il possède une étude de notaire.

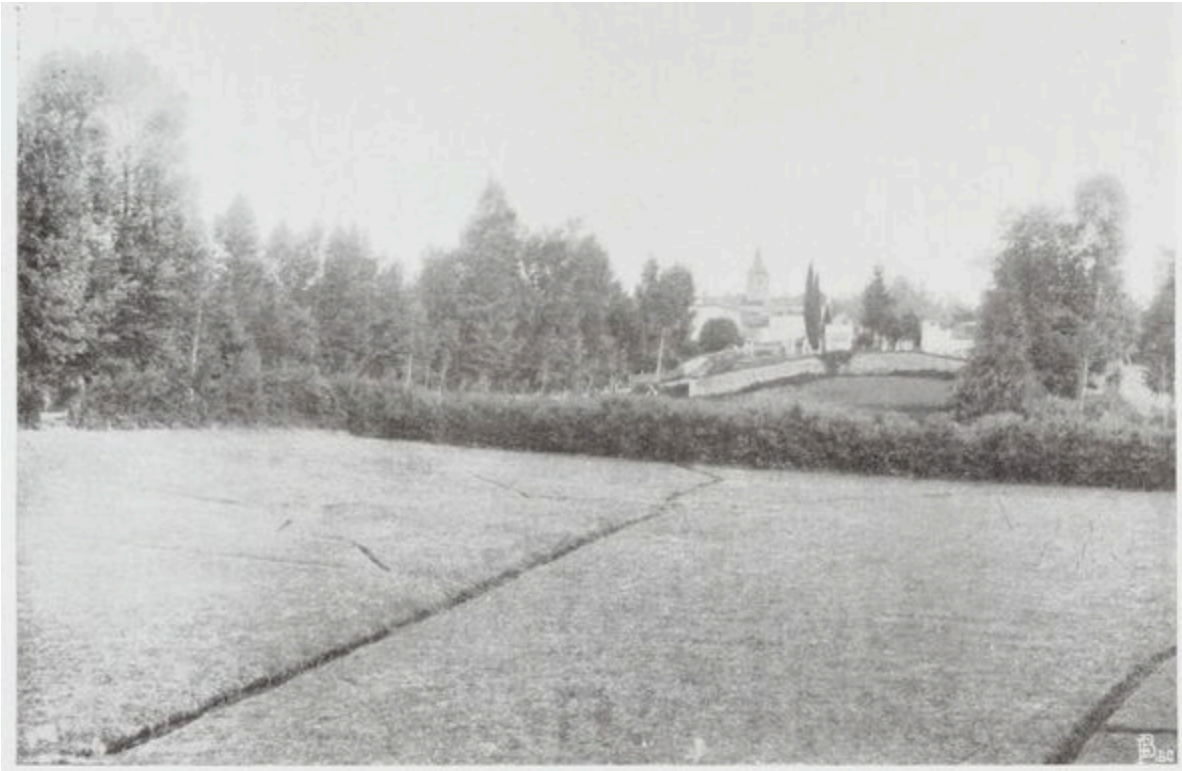
L'église est dédiée à Saint-Etienne ; l'abside et les deux chapelles latérales sont du onzième siècle ; la façade et le portail ont été reconstruits en 1680.

Les villages sont nombreux et importants. Citons entre autres : la Borderie (170 hab.), sur la route de Rouzède ; les Limousines (143 hab.), dans une belle situation, sur la route de Montbron ; Châtain-Besson (111 hab.), tout près du bourg, village qui tire son nom de deux énormes châtaigniers, issus du même tronc ; le Maine-Pachou (92 hab.), et Empeyrat (50 hab.), dans le sud de la commune ; le Puy d'Ecuras (63 hab.), près du bourg ; Chassagne (63 hab.) ; les Défeix (52 hab.) ; Peyris (47 hab.), où se trouve la belle propriété de M. de La Croix ; Germanas (48 hab.), dans l'est de la commune, etc., etc...

ECURAS

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie



COMMUNE D'EYMOUTIERS

Superficie = 868 h. 71 ; Population = 452 habitants.

Appartenant, comme les précédentes, à la zone granitique, cette petite commune offre également des paysages pittoresques et trop peu connus. Elle est limitée au nord par la Tardoire, qui la sépare de la commune d'Ecuras et dont la vallée est fort belle. Le reste du territoire, très accidenté, mérite également d'être visité.

Ainsi que dans le reste du canton, les habitants s'occupent principalement de l'élevage des bestiaux, qui se trouve favorisé par les belles prairies naturelles, arrosées par la Tardoire et par ses petits affluents, tels que les fontaines d'Eymoutiers et de Marsac. Cette commune produit également des céréales et on y rencontre quelques vignobles en plein rapport.

L'industrie est représentée par un moulin mû par la Tardoire.

La principale voie de communication de la commune est le chemin de grande communication n° 26 de Piégut à Montjean, d'où se détachent quelques chemins vicinaux ordinaires qui relient les uns aux autres les différents villages de la commune.

Le village d'Eymoutiers (37 hab.), qui a donné son nom à la commune, n'en est pas le véritable chef-lieu. C'est un petit hameau d'aspect fort triste, situé au pied d'une haute colline, et qui ne possède ni l'église ni la mairie.

Le véritable chef-lieu est le village de La Tricherie (140 hab.), situé sur la route de Montbron à Piégut, à cinq kilomètres est de Montbron et trente-cinq d'Angoulême.

C'est là que se trouvent l'église et la mairie, constructions toutes récentes et sans aucun caractère architectural.

De la position élevée occupée par ce village, on jouit d'un coup d'œil splendide : aussi loin que la vue peut s'étendre, soit que les regards soient tournés vers le Périgord, soit qu'ils se portent sur les campagnes angoumoises, on n'aperçoit que des vallons verdoyants, des coteaux couverts de luxuriantes récoltes et des terres en plein rapport.

Le hameau du Chambon (34 hab.) s'élève également dans un site ravissant, dans une boucle de la Tardoire et près du confluent de cette rivière et de la fontaine d'Eymoutiers.

Au village de Chez-Manot (45 hab.), on voit une ancienne chapelle, consacrée à Saint-Roch et qui était anciennement destinée aux lépreux. Cette chapelle a été refaite en 1862 « aux frais et en la mémoire de M. Guimbellot, chef de bataillon et chevalier de la Légion d'honneur », dont le tombeau est au centre de l'édifice.

Les autres hameaux de la commune sont : Puyseraud (81 hab.), dans l'est de la commune, sur la limite du Périgord ; Marsac (60 hab.) ; Mandeuil (34 hab), etc., etc....

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN

Superficie = 1490 hect. 90 ; Population = 509 habitants.

La commune de Saint-Germain, située à l'ouest du canton de Montbron, se divise en deux parties bien distinctes l'une de l'autre. Le nord comprend un plateau très boisé, aride et sans eau, principalement propice à la culture des céréales. Ce plateau domine la vallée du Bandiat, qui forme le sud de la commune et dont la fertilité est beaucoup plus grande. On y rencontre quelques beaux vignobles et la vallée renferme de magnifiques prairies où s'engraissent de nombreux bestiaux.

A Pont-Sec, sur le Bandiat, se trouve un important moulin.

La vallée du Bandiat est parcourue par la ligne de chemin de fer d'Angoulême à Nontron, et par le chemin de grande communication N° 4 d'Angoulême à Nontron. Le chemin d'intérêt commun de Marthon à Chazelles dessert le bourg de Saint-Germain. Il s'en détache deux autres chemins d'intérêt commun, dont l'un unit le bourg de Saint-Germain à celui de Grassac et dont l'autre se dirige vers Vilhonneur et Saint-Sornin.

Le bourg de Saint-Germain (82 hab.), à neuf kilomètres sud de Montbron et vingt-trois kilomètres d'Angoulême, est bâti à mi-côte d'une colline qui domine la vallée du Bandiat. Son église est de deux époques. La partie la plus ancienne, du douzième siècle, comprend une nef terminée par une abside semi-circulaire. Le clocher carré est supporté par une coupole ; il est orné sur chaque face, de quatre arcades séparées par des entre-colonnements. Cette nef formait

trois travées dont une seule a conservé sa voûte en plein cintre. Au quinzième siècle on ouvrit une seconde nef en style flamboyant ; cette seconde nef forme aujourd'hui la chapelle de la Sainte-Vierge.

Au village de Rochepine (23 hab.), s'élevait un petit logis, qui était le siège d'un fief peu important. A la fin du seizième siècle, ce fief était la propriété de la famille Béchade. Vers 1673, Henriette Béchade, ayant épousé Pierre de Mergey, écuyer, seigneur du Châtelard, lui porta en dot la terre de Rochepine, dont Pierre Desmazeaud, seigneur des Deux-Lacs, se rendit acquéreur en 1720. A la Révolution, Rochepine appartenait aux filles de François Lhuillier, écuyer, qui l'avait acquis en 1770. Ces dames, n'ayant pas émigré, purent conserver leurs propriétés.

Parmi les principaux villages de la commune, nous citerons : les Chaillats (90 hab.), au nord de la commune, sur la route de Vilhonneur ; le Mas de Beau (57 hab.), au milieu d'une contrée boisée ; Birac (56 hab.), près de la route de Chazelles, où se voient encore les restes d'un ancien logis ; Tourtazeau (50 hab.), au centre de la commune ; la Brousse (29 hab.) ; Les Deux-Lacs (10 hab.), à l'extrême sud de la commune, etc., etc....

Signalons, en terminant, la magnifique carrière de pierre dure, appartenant à M. Dubroca, dont les produits peuvent rivaliser avec ceux des carrières de Vilhonneur.

COMMUNE DE MARTHON

Superficie = 1281 hect. 70 ; Population = 594 habitants.

La châellenie de Marthon fut, jusqu'à la Révolution, l'une des plus importantes de l'Angoumois. Sa juridiction s'étendait sur quatorze paroisses et ses seigneurs avaient droit de haute, moyenne et basse justice dans toute l'étendue de la châellenie. C'est que la situation de Marthon, aux confins de l'Angoumois et du Périgord, en faisait une position importante pour ses possesseurs qui, de là, pouvaient surveiller toute la vallée du Bandiat.

Il existe encore un témoin de cette ancienne splendeur. C'est le vieux donjon, à moitié démantelé, qui domine le bourg et qui est encore digne d'attirer l'attention des touristes. Il se dresse au sommet d'une sorte de promontoire et semble encore vouloir protéger la ville qui s'était édifiée à ses pieds, sous la sauvegarde de ses épaisses et fortes murailles, aujourd'hui envahies par les ronces et les épines.

Ce donjon s'élevait au sud-ouest de l'ancien château, dont on peut encore distinguer l'enceinte. Il comprenait un rez-de-chaussée et deux étages. Le rez-de-chaussée était une basse fosse, dans laquelle on ne pouvait pénétrer que par une ouverture percée au sommet de la voûte.

A quelle époque peut-on placer la disparition de ce château ? Il serait impossible de le préciser. Toujours est-il qu'à une faible distance du vieux donjon, les seigneurs de Marthon ont édifié, à l'époque de la Renaissance, un autre château, longtemps inachevé, et qui n'a été complètement terminé que par son propriétaire actuel, M. Raynaud, député de la Charente.

La construction de ce nouveau château a dû être entreprise vers le milieu du seizième siècle, par Hubert de La Rochefoucauld, baron de Marthon. La partie la plus remarquable en est le perron, qui se compose de trois arcades à jour, supportant une voûte à arêtes ; ces arcades sont décorées de sculptures d'une grande délicatesse. Ce perron donne accès à un vestibule, dont la voûte en berceau, ornée de caissons en hexagones réguliers et de rosaces, mérite également d'attirer l'attention.

Il est probable qu'après la construction de ce nouvel édifice, les seigneurs le préférèrent à l'ancien château féodal, dont le temps et l'abandon ont fait la ruine actuelle.

Le plus ancien seigneur, dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, est Hugues de Marthon, qui mourut dans les premières années du douzième siècle. Il laissait trois enfants, dont l'aîné, Robert, lui succéda dans la baronnie de Marthon. Ce dernier fut un grand bienfaiteur de l'Église ; il fit notamment d'importantes donations aux abbayes de Grosbot et de La Couronne.

Après lui, la baronnie de Marthon passa entre les mains de la famille de La Rochefoucauld, probablement par le mariage de Guy IV, seigneur de La Rochefoucauld, avec l'héritière du baron de Marthon.

Pendant la guerre de Cent ans, les seigneurs de Marthon demeurèrent fidèles aux rois de France et soutinrent vaillamment la cause nationale. Aussi, dans la nuit du 5 au 6 mai 1347, les Anglais, ayant surpris le château de Marthon, y mirent le feu et ravagèrent toute la châellenie. Plus tard, lors des démêlés du roi Louis XI avec son frère Charles, duc de Guyenne, l'armée royale trouva, dans le château de Marthon, un point d'appui solide.

Jusqu'au seizième siècle, la baronnie de Marthon appartint aux aînés de la famille de La Rochefoucauld. Mais, en 1521 ou 1522, François I^{er} de La Rochefoucauld et

sa femme, Louise de Crussol, abandonnèrent Marthon à leur fils cadet, Hubert de La Rochefoucauld. Ce dernier, qui fut le plus remarquable des seigneurs de Marthon, entra d'abord dans l'ordre de Malte, qu'il quitta en 1559, pour venir se fixer à Marthon.

Lorsqu'éclatèrent les guerres de religion, alors que son neveu, François III, comte de La Rochefoucauld, entraînait la plus grande partie de la noblesse angoumoisine dans le parti de la Réforme, le seigneur de Marthon restait fidèle à la foi de ses pères et se mettait à la tête des troupes catholiques.

N'ayant pu reprendre aux protestants la ville d'Angoulême, dont ils s'étaient rendus maîtres, il s'empara du château de Vouzan, dont le seigneur était à Orléans, dans les rangs de l'armée de François de La Rochefoucauld, et le saccagea, ainsi que ceux de Sers et de Nanteuil.

Il vint alors assiéger Cognac, et, n'ayant pu réussir à reprendre cette place aux protestants, il se dirigea vers Châteauneuf, dont il s'empara et où il se fortifia solidement.

Lorsque la paix fut signée, le baron Hubert se retira à Marthon, où il mourut en 1566, sans laisser d'enfant.

Après sa mort, la baronnie de Marthon fut partagée entre différents membres de la famille de La Rochefoucauld, et recouvra son unité seulement vers le milieu du dix-septième siècle, sous l'administration de François de Roye, arrière-neveu du baron Hubert.

Le 1^{er} février 1712, les héritiers de François de Roye vendirent la baronnie de Marthon à Etienne Chérade, comte de Montbron. Les descendants de ce dernier furent dépossédés par la Révolution.

La paroisse de Marthon possédait plusieurs autres fiefs, dont les principaux étaient ceux de La Couronne et de Limérac.

Le logis de La Couronne, situé près de la gare actuelle, était le siège d'un fief, dépendant de la baronnie de Marthon, au devoir d'une paire d'éperons dorés, à muance de seigneur et de vassal. Dans le principe, ce domaine appartenait aux moines de La Couronne ; il faisait probablement partie des donations faites par Robert de Marthon à cette abbaye. Après avoir d'abord installé des frères lais pour le cultiver, les moines l'arrentèrent, par la suite, à divers personnages.

Vers la fin de la guerre de Cent ans, le domaine était à peu près complètement ruiné et, le 8 mars 1449, il fut acquis par Bertrand Farinard, capitaine du château et de la ville de Marthon, Les héritiers de ce dernier le conservèrent jusqu'en 1564, époque à laquelle le mariage de Louise Farinard avec Mathieu de Chambres, seigneur de Vilhonneur, porta la terre de La Couronne dans la famille de Chambres. Cette famille en garda la possession jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

MARTHON

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie



A partir de cette époque, le domaine de La Couronne changea fréquemment de propriétaires, d'abord légué par les enfants de Marie de Chambes et de Pierre Chaigneau à Antoine de La Roche-Aymond, seigneur de la Roucie, puis vendu, en 1767, par Pierre de la Roche-Aymond à François et à Jacques de Viaud. Un héritage porta ensuite ce domaine dans la famille de Mondenard, d'où il passa, par un mariage, dans la famille de Fornel, qui le possède encore actuellement.

Le fief de Limérac relevait de l'évêché d'Angoulême à hommage-lige et au devoir d'une maille d'or, à muance de seigneur et de vassal. Au treizième siècle, ce fief appartenait à la famille Amigon, d'où il passa dans la famille Vigier.

En 1541, nous trouvons comme seigneur de Limérac, Vincent Hastelet, écuyer, maître de forges de

Planchemesnier, et, en 1554, ce fief est légué par Jean Hélie de Colonges à sa sœur Marguerite, qui avait épousé Jacques de Devezeau, seigneur de Rancogne.

Le 1^{er} avril 1585, ce dernier vendit Limérac à Jean Béchade, juge assesseur de Marthon, dont le fils, Etienne Béchade, épousa Antoinette de Villars. Etienne Béchade et Antoinette de Villars n'ayant pas laissé d'enfants, Limérac passa à Jacques de Fornel, mari d'Anne de Villars. La famille de Fornel possède encore le domaine de Limérac.

Le centre de la commune de Marthon est occupé par la vallée du Bandiat, qui coule au milieu de prairies magnifiques et de champs parfaitement cultivés. Au nord et au sud, la vallée est dominée par de hauts plateaux boisés, principalement au nord, où l'on cultive surtout les céréales et les plantes à racines

La principale ressource des habitants consiste dans l'élevage du bétail, qui trouve un écoulement facile aux importantes foires qui se tiennent au bourg de Marthon et qui sont très suivies, particulièrement par les courtiers de Paris,

Ces foires sont fort anciennes ; car elles existaient dès le treizième siècle. Supprimées pendant la guerre de Cent ans, elles furent rétablies en 1471, à la demande de Marguerite de La Rochefoucauld, veuve de Jean de La Rochefoucauld. Abandonnées de nouveau, par suite du mauvais vouloir des habitants, elles furent encore rétablies en 1663, et fixées au 5 de chaque mois Aujourd'hui elles se tiennent le 21 de chaque mois, et des foires extraordinaires ont lieu les 3 novembre, décembre et janvier.

L'industrie est peu importante ; elle est représentée par une scierie mécanique et par quelques moulins. On trouve, dans la commune de Marthon, des carrières dont la pierre ressemble à celle de Vilhonneur ; mais ces carrières ne sont pas exploitées

La commune de Marthon est desservie par la ligne de chemin de fer d'Angoulême à Nontron, qui parcourt la vallée du Bandiat. Deux chemins de grande communication se croisent au bourg de Marthon : le chemin de grande communication N° 4 d'Angoulême à Nontron, qui suit également la vallée du Bandiat, et le chemin de grande communication N° 16 de Montmoreau à Montmorillon, qui parcourt toute la commune du sud au nord. Un chemin d'intérêt commun unit le bourg de Marthon, d'un côté avec le bourg de Mainzac et de l'autre avec celui de Saint-Germain.

Le bourg de Marthon (297 hab.), à huit kilomètres sud de Montbron et vingt-cinq kilomètres d'Angoulême, est situé sur la rive gauche du Bandiat, au point de jonction des routes d'Angoulême à Nontron et de Villebois-Lavalette à Montbron. Bien qu'il ait perdu de son importance, ce bourg est encore une véritable petite ville commerçante, possédant un bureau de poste, une perception et une étude de notaire. Son église, dédiée à Saint-Martin, est une croix latine, dont le chevet est fortement incliné au nord. Le clocher carré, à deux étages, a dû être tronqué.

Les registres de l'état-civil remontent à l'année 1600 ; mais ils offrent de nombreuses lacunes.

A cinq cents mètres de Marthon, sur la rive gauche du Bandiat, s'ouvrent, sous le petit village des Moradies, des grottes moins importantes que celles de Rancogne, mais qui n'en méritent pas moins d'attirer l'attention. On y remarque, en effet, des stalactites et des stalagmites, qui affectent les formes les plus bizarres.

Les principaux hameaux de la commune sont : Saint-Sauveur (27 hab.), dans le nord de la commune, autrefois siège d'une petite paroisse, qui fut réunie à Marthon au dix-huitième siècle ; Chez-Trappe (34 hab.), sur la route de Montbron ; Les Métairies (25 hab.) ; Le Maine (25 hab.), Le

Petit-Breuil (29 hab.) et Le Grand-Breuil (11 hab.), dans le sud de la commune, etc., etc...

COMMUNE DE GRASSAC

Superficie = 2823 h. 11 ; Population = 483 habitants.

Avec ses deux mille huit cents hectares de superficie, cette commune est la plus vaste du canton après celle de Montbron. Mais, si elle tient le second rang comme étendue, elle ne vient qu'au neuvième comme chiffre de population et l'on n'y compte qu'une moyenne de dix-sept habitants par kilomètre carré.

Cela tient à ce que la majeure partie de son territoire est couverte de bois épais, et notamment par l'importante forêt d'Horte, qui en couvre toute la partie occidentale. Le reste du terrain est, en général, sec et aride ; c'est un sol ingrat, qui se prête difficilement à la culture.

Cependant, depuis quelques années, l'agriculture y a fait des progrès sensibles ; les récoltes en céréales y sont assez rémunératrices et quelques beaux vignobles y produisent du vin d'excellente qualité.

L'industrie du bois est une des principales ressources des habitants, dont un grand nombre se livrent à la fabrication des cercles pour futailles. On trouve également dans la commune des carrières d'excellente pierre dure.

Le chemin de grande communication N° 16 de Montmoreau à Montmorillon traverse toute la commune du sud-ouest au nord-est et passe au bourg de Grassac. Le sud de la commune est desservi par la route de Combiers à Sers (chemin de grande communication N° 25 de Rouillac à Mareuil) Le réseau routier est complété par des chemins d'intérêt commun, qui unissent le bourg de Grassac aux communes voisines de Saint-Germain, de Dignac et de Charras.

Le bourg de Grassac (90 hab.), à treize kilomètres sud de Montbron et vingt-deux kilomètres d'Angoulême, s'élève, à peu de distance de la forêt d'Horte, au sommet d'un monticule assez élevé. C'était, depuis le treizième siècle, le siège d'un archiprêtré dont dépendaient dix paroisses.

En 1197, la paroisse de Grassac avait été donnée par l'évêque d'Angoulême, Adhémar, à l'abbaye de Bourgueil, qui la rattacha au prieuré de Beaulieu d'Angoulême. Mais, en 1529, le pape Clément VII détacha cette paroisse de l'abbaye de Bourgueil et la donna à l'abbaye de Saint-Ausone d'Angoulême. L'église de Grassac appartient au roman primitif, à l'exception de l'un des bas-côtés, qui a été ajouté au quinzième siècle, dans le style ogival.

Les registres de l'état civil remontent aux premières années du dix-septième siècle. De 1764 à 1777, ces registres ont été tenus avec la plus grand soin par l'archiprêtre, Jean Durand, qui a laissé de nombreuses notes nous le montrant comme un esprit des plus cultivés.

A peu de distance du bourg de Grassac, au milieu de la forêt d'Horte, se voient, sur un plateau, d'où la vue s'étend au loin, les ruines de l'ancien château d'Horte. La Forêt d'Horte formait un fief démembré de celui de la Forêt de Feuillade et appartenait au quinzième siècle à la famille de Vassoigne. Au dix-septième siècle, par son mariage avec François de La Place, Jeanne de Vassoigne porta la forêt d'Horte dans la famille de La Place, qui conserva ce domaine jusqu'au milieu du dix-huitième siècle. C'est cette dernière famille qui a fait construire le château qui, abandonné depuis la Révolution, est devenu peu à peu la ruine actuelle.

La Bréchenie était un autre fief de la paroisse de Grassac, qui relevait de la baronnie de Marthon et qui appartenait, dès le treizième siècle, à la famille de Vassoigne. Cette famille, représentée aujourd'hui par Mme

de Bodart, sœur du dernier marquis de Vassoigne, mort en 1903, a toujours conservé le domaine de la Bréchenie.

Il reste fort peu de choses du château primitif de la Bréchenie, qui était pourtant important. Le château actuel a été rebâti dans la seconde moitié du dix-septième siècle par François de Vassoigne et sa femme, Pétronille de Galard-Béarn.

La famille de Vassoigne, originaire du Soissonnais, a donné à notre pays quelques hommes remarquables, parmi lesquels nous citerons Jean de Vassoigne, mort en l'an 1300, qui fut chancelier de France, et Robert de Vassoigne, grand officier de la couronne de France, qui mourut, en 1357, évêque de Tournay.

Au village de l'Hermitte (50 hab.), qui possède aujourd'hui une fabrique de briques réfractaires, existait autrefois une verrerie exploitée par deux familles nobles, les Ferret et les Riol. « On y

« fabrique, dit Gervais, de petits verres de pièces de fougère et des

« bouteilles de peu de force pour l'usage du pays et principalement

« de la campagne. »

Dès le commencement du dix-huitième siècle, cette verrerie commençait à péricliter, et, comme ses propriétaires ne purent obtenir aucun appui du pouvoir royal, ils quittèrent l'Angoumois et allèrent s'établir en Périgord.

Les principaux hameaux de la commune de Grassac sont les suivants : Doumérac (54 hab.). et le Maine-Epauty (30 hab.) dans le sud de la commune ; Chez-Papet (22 hab.) ; Chez-Peynaud (17 hab.), près du bourg ; Chez-Durand (26 hab.), etc., etc...

COMMUNE DE FEUILLADE

Superficie = 2181 hect. 27 ; Population = 536 habitants.

Avant la création des départements, la paroisse de Feuillade, bien que faisant partie du diocèse d'Angoulême, appartenait, pour la plus grande part, à la province de Périgord. Aussi les relations de cette paroisse étaient beaucoup plus actives avec cette dernière province et la population protesta avec la plus grande énergie, lorsque son rattachement au département de la Charente fut décidé.

Feuillade était, au Moyen-Age, le siège d'un fief important, qui dépendait pour une part de l'évêché d'Angoulême, pour une autre part, de la baronnie de Marthon et pour une troisième, des comtes de Périgord. Ces diverses vassalités entraînèrent de nombreuses confusions et furent la source d'un grand nombre de procès.

Au treizième siècle, ce fief était possédé par Guillaume Robert, dont la petite fille, Jeanne, épousa Fouchier de Villebois. Pendant un siècle, Feuillade changea ensuite fréquemment de propriétaires. Enfin, à la suite d'une transaction, passée, le 6 octobre 1365, entre Guy de Villebois et sa sœur Marguerite, d'une part, et Emery et Ythier de Saint-Laurent, d'autre part, ces derniers devinrent possesseurs de Feuillade, qui demeura dans leur famille jusqu'au commencement du dix-huitième siècle. A cette époque, François de Saint-Laurent étant mort sans héritier direct, le fief de Feuillade revint à son gendre, Bernard Texier, marquis de Javerlhac.

Il ne reste plus aucuns vestiges du château de Feuillade. Le château que l'on voit près de l'église et où l'on remarque principalement une ancienne tour ronde, est le château de Belleville. C'était le siège d'une autre seigneurie, qui relevait de l'évêché d'Angoulême et appartenait à la famille Vigier.

CHARRAS

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie



En 1514, le fief de Belleville fut acquis par Jean Hélié de Colonges, prieur de Bussière-Badil, qui avait obtenu du roi de Navarre la permission de bâtir une maison forte à Feuillade. Après la mort du prieur, la seigneurie de Belleville passa à son neveu, Jean Hélié de Colonges, dont la fille, Marguerite, épousa Jacques de Devezeau, seigneur de Rancogne. Cette dernière, devenue veuve, se remaria avec Jean Morin, seigneur de Seignac, dont elle eut une

filles, Favienne Morin. Le mariage de Favienne Morin avec Gaspard de Roffignac porta Belleville dans la famille de Roffignac, l'une des plus anciennes du Limousin, qui conserva ce domaine jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle. Aujourd'hui le château de Belleville appartient à M. Lévy.

Un peu en amont du bourg de Feuillade, dans une très agréable situation, sur les rives du Bandiat, s'élève un autre château du quinzième siècle, le château de La Motte, qui était également le siège d'une importante seigneurie. Possédée dans le principe par la famille Vigier, cette seigneurie passa aux Saint-Laurent par le mariage de Jacqueline Vigier avec François de Saint-Laurent. Il ne resta pas longtemps dans cette dernière famille, et devint, avec Feuillade, la propriété de Bernard Texier, marquis de Javerlhac. En 1695, Pierre Marie de Javerlhac vendit La Motte à Clément Guyot, dont descend le propriétaire actuel, M. Hériard.

La commune de Feuillade, l'une des plus vastes du canton de Montbron, s'étend en longueur entre la commune de Montbron, qui la limite au nord, et celle de Charras, qui en forme la limite méridionale. Le nord et le sud de la commune sont couverts de bois épais. Le centre comprend la vallée du Bandiat ; cette vallée est très fertile et se prête à tous les genres de cultures. On y trouve de belles prairies naturelles et artificielles, des champs parfaitement cultivés et des vignes en plein rapport.

Autrefois l'industrie était représentée par une forge importante, établie à La Motte, qui trouvait sur place le minerai et le bois nécessaires à son entretien. Mais cette forge ne fonctionne plus depuis un certain temps et l'on ne trouve plus, dans la commune, que deux moulins mûs par le Bandiat.

La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Nontron, qui suit toute la vallée du Bandiat, traverse la commune de Feuillade ; mais elle n'y possède pas de station. La principale voie de communication est le chemin de grande communication N° 4 d'Angoulême à Nontron. Le chemin d'intérêt commun de Marthon à Mainzac parcourt la commune du nord-ouest au sud-est et de nombreux chemins vicinaux ordinaires desservent les différents hameaux.

Le bourg de Feuillade (49 hab.), à huit kilomètres sud de Montbron et à vingt-sept kilomètres d'Angoulême, est peu considérable ; mais sa situation, sur les rives du Bandiat, est des plus agréables. Son église est de la première moitié du douzième siècle ; mais elle a dû rester inachevée. Elle comprend deux hautes travées, dont les colonnes sont ornées de jolis chapiteaux. Les trois voussures du portail, en plein cintre, sont supportées par des colonnettes d'un joli travail. Il n'y a pas de clocher, mais un simple campanile, occupé par deux cloches.

Les villages sont nombreux ; nous citerons seulement les principaux : la Motte (48 hab.), sur le Bandiat, siège de la seigneurie dont nous parlons plus haut ; le Fraisse (34 hab.), dans le nord de la commune ; le Maine-Gué (37 hab.), en face du bourg, sur la rive droite du Bandiat ; la Croix (23 hab.) ; Chez-Raby (26 hab.) et l'Espinasse (20 hab.), au sud du bourg ; Chez-le-Moine (25 hab.) ; Coutillas (14 hab.), sur la route de Marthon à Mainzac, etc., etc...

COMMUNE DE SOUFFRIGNAC

Superficie = 937 hect. ; Population = 277 habitants,

Cette commune est la plus petite de tout le canton. Comme la précédente elle faisait partie de la province du Périgord et sa population fit entendre d'énergiques protestations, lorsque son rattachement au département de la Charente fut décidé. Elle dépendait autrefois de La Chapelle-Saint-Robert, dont les seigneurs prenaient souvent le titre de seigneurs de Souffrignac.

Cette petite commune, arrosée par le Bandiat, est fertile et bien cultivée ; elle se prête bien à tous les genres de cultures. On y trouve deux belles propriétés : celle de M. Allafort-Duverger et celle de M. Marchadier.

L'industrie est représentée par deux usines importantes : une scierie mécanique, à Biée, et une fabrique de limes, à Labeytour. Cette dernière usine fabrique principalement les grosses limes qui sont utilisées par la fonderie de Ruelle.

La commune de Souffrignac est desservie principalement par le chemin de grande communication N° 4 d'Angoulême à Nontron et par un chemin d'intérêt commun qui traverse toute la commune du nord au sud et qui, venu de Montbron, se dirige vers Mainzac.

Il n'y a pas de bourg de Souffrignac. L'église se dresse, presque solitaire, au sommet d'une haute colline, ombragée de beaux arbres et dominant la vallée du Bandiat. Elle ne présente aucun intérêt archéologique.

La colline qui supporte l'église est percée de grottes assez curieuses, mais qui n'ont pas été complètement explorées.

Le principal centre de population est le village de Biée (43 hab.), situé sur la route de Montbron. Viennent ensuite : les Balloteries (38 hab.), dans le nord de la commune ; la Grange (41 hab.), sur la route de Mainzac ; la Grande-Forêt (28 hab.) ; Pouverières, (29 hab.) ; le Maine-Santy (23 hab.) et les Planes (19 hab.), dans le sud de la commune, etc...

COMMUNE DE MAINZAC

Superficie = 1118 hect. 18 ; Population = 308 habitants.

La commune de Mainzac était autrefois la plus pauvre de tout le canton. Son sol ingrat demeurerait improductif et l'inertie des habitants, endormis dans la routine, ne contribuait pas à le rendre plus fécond. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Une notable partie de la commune est bien encore couverte de bois épais ; mais, grâce à l'emploi des machines agricoles, qui suppléent au manque de bras, grâce surtout aux nouvelles méthodes de culture, le reste du territoire donne des récoltes satisfaisantes en céréales et en plantes sarclées. Le manque d'eau ne permettant pas l'établissement de prairies naturelles, on a créé des prairies artificielles, et l'élevage des bestiaux, principalement des moutons et des porcs, est devenu une source très appréciable de revenus.

Autrefois la commune de Mainzac était très riche en minerai de fer et ses mines fournissaient une grande partie du minerai traité par les forges des environs. Le minerai se rencontre encore dans certaines parties de la commune, mais l'extraction en a été complètement abandonnée.

La commune de Mainzac est desservie par plusieurs chemins d'intérêt commun, qui unissent le bourg de Mainzac aux communes voisines et au département de la Dordogne et par quelques chemins vicinaux ordinaires.

Le petit bourg de Mainzac (30 hab.), à dix-sept kilomètres sud-est de Montbron et trente kilomètres d'Angoulême, se compose de quelques maisons construites autour de l'église. Cette dernière n'a de remarquable que quelques

chapiteaux assez intéressants. Le clocher est de construction récente.

Les registres de l'état civil remontent à l'année 1682.

Près de l'église se voient les restes d'un ancien château, autrefois siège d'une seigneurie, qui relevait de l'évêché d'Angoulême et dont les possesseurs nous sont connus depuis le douzième siècle. Au quinzième siècle, le mariage d'Agnès de Beaulieu, dame de Mainzac, avec Jean de Villars porta la seigneurie de Mainzac dans cette dernière famille, qui la conserva jusque vers le milieu du dix-septième siècle. En 1639, Marie de Villars épousa Jean de Fornel et lui porta en dot la terre de Mainzac.

A environ un kilomètre du bourg de Mainzac s'élève un autre château, qui fut également le siège d'une seigneurie relevant de l'évêché d'Angoulême, le château de Rémondias. Au quinzième siècle, une partie de cette seigneurie appartenait à la famille Vigier de la Motte, et l'autre partie, à la famille de Villars.

Cette seconde partie fut acquise, le 5 décembre 1588, par Denis Chapiteau, écuyer, qui s'était également rendu acquéreur, en 1584 de la part provenant de la famille Vigier de la Motte.

Denis Chapiteau appartenait à une ancienne famille angoumoisine ; son père, Pierre Chapiteau, était avocat au présidial d'Angoulême et lui-même fut maire d'Angoulême en 1586. La famille Chapiteau a conservé la possession de Rémondias jusqu'à nos jours.

Les hameaux de la commune sont peu importants. Nous pouvons cependant citer : La Ferrière (33 hab.) et Chevalérias (20 hab.), près du bourg ; Ferdinas (33 hab.), à la limite du département de la Dordogne ; Faurias (21 hab.), dans l'ouest de la commune ; Le Rocher (21 hab.), dans le sud, etc., etc.

COMMUNE DE CHARRAS

Superficie = 1512 hect. ; Population = 506 habitants.

Cette commune est la plus méridionale du canton de Montbron. Située dans le massif des collines qui séparent le bassin de la Charente de celui de la Gironde, elle est fort accidentée, et l'on y trouve des hauteurs, dont la cote d'altitude dépasse souvent cent cinquante mètres.

Toute cette contrée est aride et manque d'eau ; cependant de frais vallons, arrosés par de limpides fontaines, forment de véritables oasis au milieu de cette nature ingrate. Près de la moitié de la commune est couverte par les importantes forêts d'Horte et de Larochebeaucourt ; aussi la fabrication des cercles pour futailles est-elle la principale industrie des habitants.

L'agriculture est en progrès très sensible, depuis que les propriétaires se sont décidés à employer les machines agricoles et à mettre en pratique les nouvelles méthodes de culture ; les céréales principalement y donnent des rendements avantageux.

Il existe dans la commune des gisements de minerai de fer ; mais, comme dans la commune voisine de Mainzac, l'exploitation en a été abandonnée.

La principale voie de communication de la commune est la route de Combiers à Sers (chemin de grande communication N° 25 de Rouillac à Mareuil-sur-Belle), qui passe au bourg de Charras. Des chemins d'intérêt commun unissent le bourg de Charras aux communes voisines de Marthon, de Mainzac et de Rougnac, et des chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le bourg de Charras (188 hab.), à dix-sept kilomètres sud de Montbron et vingt-cinq kilomètres d'Angoulême, est construit entre les forêts d'Horte et de Larochebeaucourt, au sommet d'une colline d'où la vue s'étend au loin sur une grande partie du canton de Montbron.

VILLEBOIS-LAVALLETTE

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie



C'était autrefois le siège d'un prieuré, dépendant de l'abbaye de Figeac. Dans le principe, ce prieuré était très important, mais, à la suite des guerres de religion, une grande partie de ses droits et de ses possessions furent usurpés par les seigneurs de Charras. L'église n'a de remarquable que les mâchicoulis et les meurtrières, dont son pourtour est fortifié et qui lui donnent un aspect des plus imposants. Elle comprend une nef et une abside ; la nef doit être du dixième siècle et l'abside, du douzième ; les fortifications ont dû être ajoutées probablement à l'époque de la guerre de Cent ans.

Des foires très anciennes se tiennent au bourg de Charras. A la demande de François de La Laurencie et par lettres-patentes de mars 1519, le roi François I^{er} autorisa la

création à Charras de quatre foires par an et d'un marché par semaine ; les quatre foires se tenaient le 6 des mois de mai, juillet, août et novembre. Supprimées pendant les guerres de religion, elles furent rétablies, en 1609, par Henri IV. Aujourd'hui elles se tiennent le 9 de chaque mois.

Les premiers registres de l'état civil remontent à l'année 1699.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la seigneurie de Charras s'était formée en grande partie aux dépens du prieuré. Aussi, au quinzième siècle, cette seigneurie était-elle fort importante. Elle appartenait à Jean de Plouer, écuyer, seigneur de Claix, dont la fille, Marie de Plouer, épousa, le 25 janvier 1493, François de La Laurencie, qui devint ainsi marquis de Charras. La famille de La Laurencie, une des plus considérables de notre pays, conserva le marquisat de Charras jusqu'à la Révolution.

La plupart des membres de la famille émigrèrent alors ; le chef de la famille, marquis de Charras, retenu par la maladie, ne put suivre leur exemple. Son état maladif lui valut de ne pas être inquiété ; mais sa femme, Anne-Jeanne Roëttiers de La Chauvinerie, et sa sœur, Marie de La Laurencie-Charras, furent saisies comme complices de l'émigration et périrent sur l'échafaud révolutionnaire.

Le château de Charras, qui fut construit au dix-septième siècle, s'élève près de l'église. Il tombait en ruines ; mais son propriétaire actuel, M. de Saint-Alary, y a fait de grandes réparations, qui lui ont restitué son caractère primitif. C'est un logis grandiose, qui rappelle bien l'époque de sa construction.

A deux kilomètres environ du bourg de Charras, au fond d'un de ces vallons ombragés dont nous avons parlé plus haut, sur les bords d'un frais ruisseau, s'élevait l'abbaye de Grosbot, dont il subsiste des restes importants.

Cette abbaye, connue dans le principe sous le nom d'abbaye de Font-Vive, avait été fondée en 975 par les seigneurs de Marthon. En 1142, elle fut rattachée à l'ordre de Citeaux. Grâce aux libéralités des seigneurs de Marthon, elle devint bientôt florissante ; mais la guerre de Cent ans et les guerres religieuses du seizième siècle la ruinèrent, comme beaucoup d'autres. Au dix-septième siècle, grâce à la sage administration de l'abbé Jean de La Font, elle connut quelques beaux jours, qui ne devaient pas revenir. A la Révolution, l'abbaye de Grosbot fut vendue comme bien national.

L'église abbatiale de Grosbot, construite sous l'évêque Girard, était une croix latine, dont l'abside semi-circulaire était éclairée par trois grandes fenêtres en plein cintre et dont le clocher, à huit pans, était supporté par une coupole ornée à sa base d'un cordon à têtes de diamant. La nef avait une voûte en berceau, qui fut démolie en partie par les protestants et qui ne fut pas reconstruite.

Les principaux villages de la commune sont : Grosbot (64 hab.), village construit autour des restes de l'abbaye ; La Plaigne (40 hab.), dans le sud de la commune ; Le Vergeron (36 hab.), entre le bourg et Grosbot ; Vignérias (24 hab.), sur la route de Mainzac ; Jumilhac (15 hab.) ; Le Pétignoux (15 hab.), etc., etc.

CANTON DE VILLEBOIS- LAVALETTE

Superficie = 32478 hect. ; Population = 9308 habitants

Le canton de Villebois-Lavalette, qui forme le sud-est de l'arrondissement d'Angoulême, est le plus vaste de tout le département. Il en est cependant l'un des moins peuplés, car on n'y compte que vingt-huit habitants par kilomètre carré.

La ligne de faîte, qui sépare le bassin de la Charente de celui de la Gironde, le partage en deux parties d'inégale superficie, le versant nord envoyant ses eaux à la Charente par la Boëme, la Charrau, les Eaux-Clares et l'Echelle, alors que le sud du canton est tributaire de la Gironde, par la Nizonne, la Tude et leurs affluents.

Bien qu'il soit aussi accidenté que le canton de Montbron, son voisin, le canton de Villebois-Lavalette est moins pittoresque. Les vallées sont moins intéressantes que les riants vallées de la Tardoire et du Bandiat, et le sommet des collines est uniformément couronné de bois touffus qui arrêtent les regards.

Ce pays est en effet très boisé ; indépendamment des vastes forêts de Dirac et de Larochebeaucourt, qui couvrent tout le nord du canton, des bois importants sont disséminés sur tout l'ensemble du territoire.

Le canton de Lavalette est limité, au nord, par les cantons d'Angoulême, nord et sud, et par le canton de La Rochefoucauld, au nord-est, par le canton de Montbron, au sud-est par le département de la Dordogne, au sud, par le canton de Montmoreau et à l'ouest par le canton de Blanzac.

Tout ce pays, principalement dans la partie orientale, a conservé des relations très suivies avec le Périgord, et la langue qui se parle le plus communément dans les campagnes est une sorte de patois périgourdin.

C'est un des cantons les moins favorisés au point de vue des voies ferrées. Pendant longtemps, il n'a possédé que la station de Charmant sur la ligne d'Angoulême à Bordeaux. Depuis quelques années, le nord du canton est desservi par la ligne d'Angoulême à Ribérac. Enfin, depuis la construction des lignes à voie étroite, une petite ligne unit la ville de Villebois-Lavalette à la ville voisine de Blanzac.

Comme partout ailleurs, l'agriculture a fait, depuis plusieurs années, des progrès sensibles dans ce canton, dont la prospérité s'accroît tous les jours. Les truffes qu'on y récolte peuvent rivaliser avec les meilleures truffes du Périgord.

Dans un grand nombre de bois du canton, le châtaignier domine ; aussi la principale industrie, pour ne pas dire la seule, consiste-t-elle dans la fabrication des cercles pour futailles.

Le canton de Villebois-Lavalette comprend les dix-neuf communes suivantes : Villebois-Lavalette, Magnac-Lavalette, Ronsenac, Vaux-Lavalette, Gurat, Blanzaguet-Saint-Cybard-le-Peyrat, Gardes, Edon, Combiers, Rougnac, Vouzan, Sers, Dignac, Villars, Torsac, Fouquebrune, Juillaguet, Charmant et Chavenat.

COMMUNE DE VILLEBOIS- LAVALETTE

Superficie = 711 hect, 41 ; Population = 687 habitants.

La colline qui supporte les ruines du château de Villebois et sur les flancs de laquelle la ville de Lavalette étage ses maisons, se dresse un peu au nord de la voie romaine de Saintes à Périgueux, appelée dans le pays, le Chemin Boisé. Cette forte position avait dû être remarquée par les conquérants du monde, et il est probable que, dès l'époque de l'occupation romaine, la colline de Villebois dut être, habitée.

Quoiqu'il en soit, dès le dixième siècle, un château féodal fut construit sur ce point élevé. Le premier seigneur que nous connaissons est Elie de Villebois, qui vivait en 960.

La seigneurie de Villebois était, du reste, importante ; sa juridiction s'étendait sur treize paroisses, et plus de quarante petits fiefs devaient leur hommage à ses seigneurs.

Lorsque le grand mouvement des croisades entraîna vers l'Orient la plupart des seigneurs chrétiens, les seigneurs de Villebois suivirent ce mouvement et assistèrent à plusieurs de ces expéditions. A leur retour, ils construisirent la chapelle basse, qui existe encore aujourd'hui sous les murs du château. Cette chapelle, dont l'entrée extérieure communiquait aux murs d'enceinte, n'avait aucune sortie dans l'intérieur du château. Elle servait d'asile aux pèlerins, qui trouvaient là une hospitalité, dont ils pouvaient user largement.

La puissance naissante des seigneurs de Villebois ne pouvait manquer de porter ombrage à leurs voisins. Aussi, en 1120, le comte d'Angoulême, Vulgrin II, vint mettre le siège devant le château de Villebois et s'en empara, malgré son héroïque résistance.

Quelques années plus tard, en 1142, nous voyons les Elie de Villebois remplacés par les Ithier et, au treizième siècle, la seigneurie de Villebois passa aux mains de la famille de Mareuil, en récompense de la belle conduite qu'avait montrée le sire de Mareuil à la bataille de Bouvines. Au quatorzième siècle, par son mariage avec Jovide de Montchaude, Raymond de Mareuil réunit à la seigneurie de Villebois les seigneuries de Vibrac et d'Angeac-Charente.

La forte position du château de Villebois en rendait la possession des plus enviables. Aussi, pendant la guerre de Cent ans, fut-il l'objet des convoitises des Anglais, qui réussirent à s'en emparer. Mais, en 1376, le duc Jean de Berry, frère du roi Charles V, parvint à les déloger et à les chasser de tout le pays environnant.

Les descendants de Raymond de Mareuil conservèrent la seigneurie de Villebois jusque vers le milieu du seizième siècle. Le dernier des sires de Mareuil, Guy II, seigneur de Villebois, Vibrac et Angeac, fut sénéchal d'Angoumois, sous les rois Louis XII et François I^{er}. Il mourut en 1519, laissant plusieurs enfants. Sa fille Gabrielle de Mareuil, demeurée sa seule héritière, épousa, en 1541, Nicolas d'Anjou, marquis de Mézières, et lui porta en dot la seigneurie de Villebois. Ce dernier descendait des rois de Naples et fut gouverneur d'Angoulême, en 1568, lors de la prise de cette ville par les protestants.

En 1566, leur fille, Renée d'Anjou, épousa François de Bourbon, duc de Montpensier, dont le fils, Henri de Bourbon, vendit, vers 1597, les terres de Villebois, de Vibrac et d'Angeac à Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Epéron, gouverneur de l'Angoumois.

Pendant toute cette fin du seizième siècle, la ville de Villebois fut le théâtre de graves événements. Les querelles religieuses avaient armé les uns contre les autres catholiques et protestants, et la guerre civile était déchaînée dans toutes les provinces. Pendant les années 1568 et 1569, les opérations de guerre se passèrent principalement dans notre province. La ville de Villebois fut prise par les protestants, qui s'y livrèrent aux plus déplorables excès. Reprise par les catholiques, cette ville servit de refuge, en 1590, à une bande de ligueurs, qui s'y fortifia et sema également la terreur parmi la population.

Le duc d'Epéron, qui avait fait sa soumission au roi Henri IV, afin de conserver son gouvernement de l'Angoumois, vint mettre le siège devant la place, dont la défense fut des plus vives. Pour s'en emparer, le duc d'Epéron dut faire hisser, à force de bras, son artillerie, au sommet d'une colline qui fait face au château.

C'est alors que le duc, comprenant la grande importance de cette position, résolut de s'en rendre acquéreur, ce qu'il fit quelques années plus tard.

Le château de Villebois plaisait tout particulièrement au duc d'Epéron, qui y séjournait souvent et qui le préférait à ses autres terres. La petite cité profita de cette préférence et se développa rapidement, surtout lorsque le duc fut devenu tout puissant, après l'assassinat du roi Henri IV.

Le 28 décembre 1615, le jeune roi Louis XIII, qui venait d'épouser à Bordeaux l'infante d'Espagne, Anne d'Autriche, s'arrêta au château de Villebois avec sa mère, Marie de Médicis, et toute sa cour. Le séjour du roi et de la reine-mère se prolongea jusqu'au 21 janvier, tant à Villebois qu'à Angoulême, et fut marqué par des fêtes splendides, données par le duc d'Epéron en l'honneur de ses hôtes illustres.

Après l'assassinat de Concini, la reine-mère ayant été reléguée à Blois, d'Epéron la délivra de sa prison et s'employa à reconcilier la mère et le fils, ce à quoi il parvint

avec l'aide du futur cardinal de Richelieu. Afin de le récompenser de son dévouement, Marie de Médicis fit ériger, en 1722, la terre de Villebois en duché-pairie. C'est à partir de ce moment que Villebois prit son nom actuel de La Valette.

Le duc d'Epemon mourut en 1642, laissant le duché de La Valette à son fils, Bernard de Foix de La Valette. En 1660, ce dernier vendit son duché avec les seigneuries de Vibrac et d'Angeac à messire Philippe de Montault de Bénac, duc de Navailles et maréchal de France, moyennant la somme de cinq cent quarante mille livres.

Le maréchal de Navailles, ayant encouru la disgrâce du roi, dut se retirer dans son duché de La Valette. C'est alors qu'il profita de son séjour forcé pour faire démolir l'ancien château féodal, dont il ne laissa subsister que l'enceinte extérieure, flanquée de ses tourelles, et pour faire construire, dans le goût du dix-septième siècle, un château princier, dont une grande partie fut détruite par un incendie, dans la nuit du 10 au 12 décembre 1822.

EGLISE DE GARDES

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie



C'était une pieuse maison que la maison de Navailles. L'épouse du maréchal, Suzanne de Baudéan, fonda à La Valette, en 1615, un couvent d'Ursulines et y établit, en 1670, une société de bienfaisance, dite des dames de charité. Le maréchal lui-même rapporta d'une expédition en Orient, les reliques d'un saint personnage, Saint-Vincentin, qui furent exposées à la vénération des fidèles.

Le maréchal de Navailles mourut le 5 février 1684, laissant pour héritière sa fille, Gabrielle, qui épousa Hélié-Léonard de Pompadour, marquis de Laurière, grand sénéchal de Périgord. Leur fille, Françoise de Pompadour, duchesse de La Valette, épousa, le 17 juin 1708, Philippe Egon de Courcillon, marquis de Dangeau, brigadier des armées du roi. Ce dernier mourut jeune, laissant à sa veuve une situation des plus embrouillées. Il était en effet criblé

de dettes et ses biens furent en partie saisis et vendus pour satisfaire ses créanciers.

Le duché de La Valette passa alors aux mains des héritiers de Mme de Courcillon, qui le vendirent quelques années avant la Révolution.

Depuis cette époque, devenu propriété nationale, le château de La Valette a souvent changé de destination. La Convention en fit d'abord un magasin de vivres. En 1808, on y établit une maison centrale pour les départements du Cher, de l'Indre, de la Haute-Vienne, de la Charente et de la Charente-Inférieure. Enfin, il servait de caserne à la brigade de gendarmerie du canton, lorsque, ainsi que nous l'avons dit plus haut, il fut détruit par un incendie, dans la nuit du 10 au 11 décembre 1822.

Du haut de ces ruines, le panorama est splendide ; on se croirait au sommet d'une pyramide élevée au centre d'un immense bassin de verdure. De quelque côté que se portent les regards, on n'aperçoit que prairies verdoyantes, champs bien cultivés et bois touffus, au milieu desquels des routes nombreuses tracent leurs blancs sillons. Une seule chose manque à ce magnifique paysage ; pas le moindre cours d'eau n'égaie la plaine, qui, de ce fait, semble un peu monotone.

Bien que moins importante qu'autrefois, la petite ville de Villebois-Lavalette, située à vingt-cinq kilomètres sud-est d'Angoulême, est encore un agréable chef-lieu de canton, dont les maisons s'étagent sur les flancs de la colline qui supporte les ruines du château. En dehors de ces ruines, rien ne peut attirer l'attention des touristes. L'église, du treizième siècle, est située à mi-côte ; on y accède par un double escalier qui mène à une étroite terrasse.

Villebois-Lavalette possède un bureau de poste, une perception et une étude de notaire. De bonnes foires s'y tiennent le deuxième samedi de chaque mois. Les registres de l'état civil remontent à l'année 1636.

Depuis quelque temps, la ville de Lavalette est desservie par la petite ligne d'intérêt local de Blanzac à Lavalette. De plus, cette petite ville est un nœud de routes important, situé au point d'intersection de la route départementale N° 14 de Charmant à Larochebeaucourt avec les routes de Montmoreau à Montbron (chemin de grande communication N° 16 de Montmoreau à Montmorillon), de Saint-Séverin à Lavalette (chemin de grande communication N° 17 de Saint-Aulaye à Confolens), et du Pas-de-Fontaine à Dignac (chemin de grande communication N° 23 du Pas-de-Fontaine à Chef-Boutonne). Plusieurs chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Dans le sud de la commune, se voit le château de La Mailleberchie, appartenant à l'honorable M. Blanc-Fontenille, maire de Lavalette. Ce château était, au dix-huitième siècle, la propriété de la famille Arnauld, dont nous aurons l'occasion de parler, dans la monographie de la commune de Ronsenac.

COMMUNE DE MAGNAC-LAVALLETTE

Superficie = 1810 hect. 40 ; Population = 420 habitants.

Un plateau, fortement ondulé et peu fertile, surtout dans le nord, forme le territoire de la commune de Magnac-Lavalette. Des landes et des bois importants couvrent une grande partie de ce territoire. Aussi la population de cette commune n'est-elle pas en rapport avec son étendue, puisqu'on n'y compte que vingt-trois habitants par kilomètre carré.

Le sol des vallées est généralement humide et renferme de nombreuses sources qui ne tarissent que pendant les grandes chaleurs ; mais aucun cours d'eau n'arrose la commune. Seul, le Voultron, affluent de la Nizonne, lui sert de limite pendant quelques kilomètres, à l'est.

Le sud de la commune est plus fertile que le nord ; on y rencontre des champs bien cultivés, de bonnes prairies et quelques vignobles.

L'industrie est absolument nulle dans cette commune, qui ne possède ni usines, ni moulins.

Les voies de communication sont nombreuses dans la commune de Magnac-Lavalette, qui est desservie en premier lieu par la petite ligne d'intérêt local de Blanzac à Villebois-Lavalette et par la route départementale N° 14 de Charmant à Larochebeaucourt. La route de Lavalette à Dignac (chemin de grande communication N° 23 du Pas-de-Fontaine à Chef-Boutonne) traverse toute la partie orientale de la commune ; le chemin d'intérêt commun de Ronsenac à Angoulême, par Torsac, parcourt la commune du sud au nord ; il s'en détache deux autres chemins d'intérêt commun, dont l'un dessert le bourg de Magnac et se dirige

vers Dignac, tandis que l'autre unit la commune de Magnac au bourg voisin de Fouquebrune.

Le bourg de Magnac-Lavalette (37 hab.), situé à quatre kilomètres nord de Villebois-Lavalette et vingt-deux kilomètres d'Angoulême, est très petit. Il est construit sur une éminence, d'où la vue s'étend au loin ; mais il est lui-même dominé par une haute colline de deux cent dix-sept mètres d'altitude. L'église, qui a dû appartenir à un ancien prieuré, a subi diverses réparations. La nef est romane et le chœur gothique ; elle ne possède pas de façade.

Les registres de l'état civil remontent à l'année 1611.

Les villages sont nombreux, mais peu importants. Nous citerons cependant : l'Ombre (39 hab.), au point d'intersection de la route de Charmant à Lavalette et du chemin de Ronsenac à Angoulême ; Rhodas (31 hab.) et le Maine-Perry (27 hab.), sur la route départementale de Charmant à Larochebeaucourt ; la Cabane (17 hab.) et Tournesou (11 hab.), dans le nord de la commune ; le Maine-Terrout (12 hab.), près de la route de Dignac, etc., etc...

COMMUNE DE RONSENAC

Superficie = 2672 hect. 20 ; Population = 747 habitants.

La commune de Ronsenac, qui s'étend au sud de Villebois-Lavalette, est une des communes les plus importantes du canton. Elle vient au deuxième rang, comme population et au cinquième rang, comme superficie.

C'est une contrée très boisée, principalement dans le sud, et dont le sol est surtout favorable à la culture de la vigne. Aussi Ronsenac avait-il autrefois de magnifiques vignobles, dont les produits, soit qu'ils fussent vendus en nature, soit qu'ils fussent convertis en eaux-de-vie, étaient très appréciés. Mais, depuis la disparition de ces vignobles, aucune tentative sérieuse de reconstitution n'a été faite, et l'on ne compte plus, dans toute l'étendue de la commune, que trente-cinq hectares de vignes.

Comprise entièrement dans le bassin de la Gironde, la commune de Ronsenac est limitée, à l'ouest, par la Tude, affluent de la Dronne, et parcourue, à l'est, par la Grande fontaine de Ronsenac qui, sortie de terre près du bourg de Ronsenac, va se jeter dans la Nizonne, après avoir arrosé de magnifiques prairies.

L'agriculture est en progrès dans cette commune ; de nombreuses prairies artificielles ont été créées, et leurs produits, joints à ceux des prairies naturelles, servent à l'élevage d'un nombreux bétail, et principalement de vaches laitières, dont le lait alimente une laiterie coopérative des plus prospères. La commune de Ronsenac produit également des truffes renommées pour leur parfum.

Trois chemins de grande communication desservent la commune de Ronsenac. La route de Montmoreau à Lavalette (chemin de grande communication N° 16 de Montmoreau à Montmorillon) la traverse de l'ouest au nord-est et passe au bourg de Ronsenac. La route de Saint-Séverin à Lavalette (chemin de grande communication N° 17 de Saint-Aulaye à Confolens) en parcourt la partie orientale, et l'ouest en est desservi par la route de Saint-Séverin à l'Etang-Génevreau (chemin de grande communication N° 19 de Saint-Séverin à Aigre). Des chemins d'intérêt commun unissent le bourg de Ronsenac aux bourgs voisins de Gurat, de Juillaguet et de Fouquebrune, et d'importants chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau.

Le bourg de Ronsenac (143 hab.), à trois kilomètres ouest de Lavalette et vingt-quatre d'Angoulême, est situé au fond d'un vallon ombragé, à la source d'une abondante fontaine qui ne tarit jamais. L'église était celle d'une abbaye de l'ordre de Cluny, dont on voit encore des vestiges. Il n'en reste que la nef, dont le style est des plus remarquables. Le portail, à plusieurs voussures, est décoré de colonnes et de chapiteaux du goût le plus délicat. Malheureusement tout cela est recouvert d'un affreux badigeon qui en dénature complètement le caractère. Nous ne saurions trop nous élever contre cet usage barbare et nous croyons servir la cause de l'art, en demandant aux municipalités de vouloir bien renoncer à maquiller, sous prétexte d'embellissement, les monuments intéressants dont la garde leur est confiée.

Ronsenac est le siège d'une perception et d'un bureau de poste. Les premiers registres de l'état civil datent des premières années du dix-septième siècle.

Près de l'église se trouvent les ruines de l'ancien château de Ronsenac. Ce château était le siège d'une importante seigneurie, qui appartenait à la famille Arnould, dont nous avons vu une branche à Bouex et une autre à Champniers.

Cette famille Arnould était une famille d'anciens magistrats d'Angoulême. L'un d'eux, Pierre Arnould, fut plusieurs fois maire d'Angoulême. Son fils, André, seigneur de Ronsenac, conseiller au présidial, mourut en 1782, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

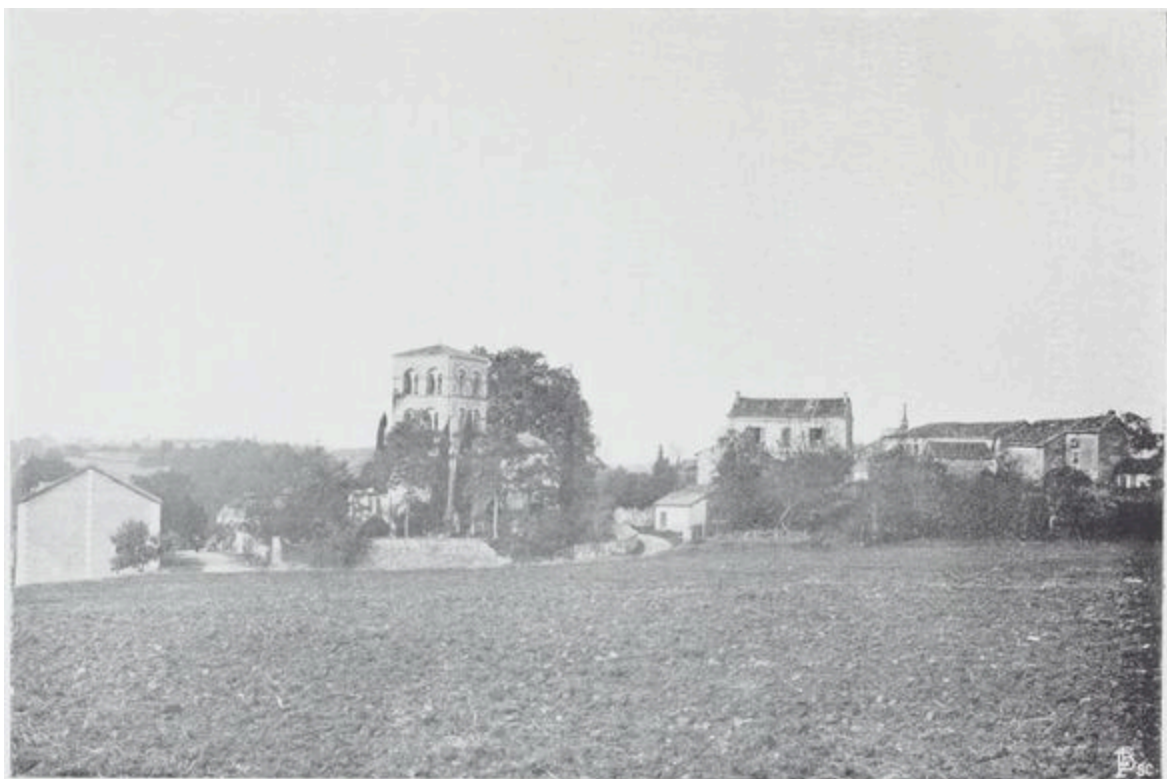
A l'extrémité sud-ouest de la commune, près du hameau de Bernac (14 hab.), on peut voir un dolmen parfaitement conservé, dont la table est faite d'une roche siliceuse rougeâtre.

La commune de Ronsenac contient plus de soixante hameaux ; la plupart sont peu importants. Nous citerons simplement les principaux : Les Iles (45 hab.), au sud du bourg ; Chez-Charbonnier (41 hab.), dans le sud de la commune ; Corlut (26 hab.) et la Côte (23 hab.), dans une contrée boisée, à l'ouest de la commune ; l'Etang (19 hab.), sur la route de Gurat ; les Renaudies (21 hab.), près du ruisseau de Ronsenac ; Boubas (21 hab.), au nord de la commune, etc., etc.

EDON ET SON EGLISE

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie



COMMUNE DE VAUX-LAVALETTE

Superficie = 677 hect. 24 ; Population = 207 habitants.

Cette petite commune, l'une des moins importantes du canton, en occupe la partie méridionale. Elle est limitée, à l'est, par la Nizonne, qui la sépare du département de la Dordogne et qui reçoit le petit ruisseau de La Rivalis. C'est une contrée parfaitement cultivée, où les terres en friche sont des plus rares.

La culture des céréales y tient la première place ; les vallées, très fertiles, produisent d'excellents fourrages, qui servent à l'élevage d'un nombreux bétail. Un petit vignoble de trente-cinq hectares a été reconstitué et les noyers y sont une source importante de revenus. La vallée de la Nizonne renferme des tourbières.

La commune de Vaux possède une grande propriété, celle de La Barde, où l'on peut voir également une usine électrique. Cette propriété appartient à M. Villatte.

La route d'Aubeterre à Lavalette (chemin de grande communication N° 17 de Saint-Aulaye à Confolens) traverse la partie orientale de la commune, qui est limitée à l'ouest par la route de Saint-Séverin à l'Etang-Génevreau (chemin de grande communication N° 19 de Saint-Séverin à Aigre). Un chemin d'intérêt commun, qui dessert le bourg de Vaux, unit ces deux routes, en traversant toute la commune de l'ouest à l'est.

Le bourg de Vaux (28 hab.), à dix kilomètres sud de Lavalette et trente-et-un d'Angoulême, n'a de remarquable que son admirable situation, au sommet d'une haute colline de cent cinquante-neuf mètres, d'où la vue s'étend au loin

sur la vallée de la Nizonne et sur les campagnes du Périgord.

Les hameaux sont peu importants. Citons cependant Talliveau (27 hab.), près du bourg.

COMMUNE DE GURAT

Superficie = 1613 hect. 51 ; Population = 505 habitants.

Avec ses magnifiques prairies, arrosées par la Nizonne et par la Fontaine de Ronsenac, la commune de Gurat est une des plus riches du canton. L'agriculture y est des plus florissantes et, si l'ancien vignoble a disparu, les céréales y donnent des rendements très rémunérateurs et l'élevage du bétail y tient une place des plus importantes. Sauf à l'extrémité occidentale, les bois y sont clairsemés et bien moins nombreux que dans le reste du canton.

La Fontaine de Ronsenac traverse la commune du nord au sud et rejoint la Nizonne qui en forme la limite et qui coule au milieu d'une large vallée des plus fertiles. Un petit cours d'eau, le Gabarre, rejoint la Fontaine de Ronsenac. Ce petit cours d'eau, qui sort d'un gouffre profond, présente une particularité assez curieuse : dans ses eaux vivent de nombreux poissons dont l'œil droit est beaucoup plus développé que l'œil gauche, de sorte que ces poissons semblent être borgnes de l'œil gauche.

L'industrie est représentée par une importante minoterie située au moulin Goujat et appartenant à M. Jougier.

Une curiosité de la commune de Gurat est son église souterraine dédiée à Saint-Georges. Cette église est creusée dans le flanc d'une colline au bas de laquelle coule la Nizonne, à l'est du bourg de Gurat. Autrefois, un petit campanile, qui n'existe plus, devait s'élever au-dessus de l'église et contenir une cloche, dont la corde passait par un trou que l'on peut encore voir à la voûte de l'église.

La commune de Gurat est parcourue, du nord au sud, par la route de Lavalette à Saint-Séverin (chemin de grande

communication N° 17 de Saint-Aulaye à Confolens), et la partie occidentale est desservie par la route de Saint-Séverin à l'Etang-Génevreau (chemin de grande communication N° 19 de Saint-Séverin à Aigre). De plus un chemin d'intérêt commun unit le bourg de Gurat à celui de Ronsenac.

Le bourg de Gurat (150 hab.), à six kilomètres sud de Lavalette et trente-deux d'Angoulême, est bien bâti, dans une charmante situation, à mi-côte d'une colline qui domine le cours de la Nizonne et d'où la vue embrasse un immense horizon. D'après l'abbé Michon, l'église paroissiale appartiendrait au roman primaire et remonterait au dixième siècle.

Au petit village de L'Hermite (18 hab.), sur la route de Ronsenac, était autrefois le prieuré de Saint-Jacques de l'Ermitage qui dépendait de l'abbaye de Saint-Cybard. Ce prieuré fut toujours peu important.

Les principaux villages de la commune sont : la Grange (40 hab.), près de la Nizonne ; Lémerie (34 hab.), où l'on voit la belle propriété de M. Lacouture ; Malibas (29 hab.), dans l'ouest de la commune ; Langelie (21 hab.), propriété de Paul Déroulède, le poète patriote des Chants du soldat ; la Garde (29 hab.), à la limite du département de la Dordogne ; le Roc (28 hab.), au sud du bourg, sur la route de Saint-Séverin ; Connétable (29 hab.), etc., etc.

Le domaine de la Baudie, dans l'est de la commune, fut jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, la propriété de la famille de Corlieu. Charles de Corlieu, petit-neveu de l'historien de l'Angoumois, en était devenu possesseur par son mariage avec Nicole Grimouard, fille de François Grimouard, sieur de la Croix.

COMMUNE DE BLANZAGUET-S^T- CYBARD-LE PEYRAT

Superficie = 1195 hect. 52 ; Population = 419 habitants

Cette commune est formée par la réunion de trois petites paroisses, dont l'ensemble atteint à peine l'étendue d'une commune moyenne. Son sol est sec et pierreux, parsemé de rochers, excepté dans la vallée du Voultron. Ce petit cours d'eau, qui traverse toute la commune, du nord-ouest au sud-est, arrose des prairies marécageuses, d'où l'on extrait de la tourbe et dont le fourrage est de qualité assez médiocre. Aussi, bien que l'ensemble des prairies dépasse deux cents hectares, l'élevage du bétail est-il peu important.

Le Voultron rejoint la Nizonne, qui limite la commune au sud-est. Ces deux cours d'eau sont très poissonneux et l'on y pêche principalement des truites d'excellente qualité.

Grâce à l'emploi des machines agricoles, l'agriculture est florissante et les céréales donnent de très bons rendements. C'est une des communes les moins boisées du canton. Les truffes, qu'on y récolte en grande quantité, ont un parfum des plus délicats.

L'industrie est représentée par l'important moulin à cylindres de Pérines, sur le Voultron.

La commune de Blanzaguet est traversée de l'est à l'ouest par la route départementale N° 14 de Larochebeaucourt à Charmant. Le sud en est desservi par la route du Pas-de-Fontaine à Lavalette (chemin de grande communication N°23 du Pas-de-Fontaine à Chef-Boutonne) et le nord-ouest, par la route de Lavalette à Montbron

(chemin de grande communication N° 16 de Montmoreau à Montmorillon). De nombreux chemins vicinaux ordinaires complètent ce réseau routier.

Le bourg de Blanzaguet (62 hab.), situé à quatre kilomètres est de Lavalette et vingt-neuf kilomètres d'Angoulême, est construit au sommet d'une colline qui domine la vallée du Voultron. On y remarque les restes d'un château du seizième siècle, qui a conservé un joli portail. Sa vieille église possède un clocher carré et une abside décorée de huit arcades en plein cintre. L'ancienne paroisse de Blanzaguet comprend tout le sud de la commune.

Le Peyrat (24 hab.), dans le nord de la commune, sur la route de Lavalette à Montbron, était, au Moyen-Age, beaucoup plus important qu'il ne l'est aujourd'hui. C'était le siège d'un archiprêtré et d'un prieuré conventuel de l'ordre de Saint-Benoît. Son église, dont il ne subsiste que des ruines, était une belle église romane, dont la nef avait deux coupoles et dont le transept avait été voûté en style ogival au quinzième siècle.

Saint-Cybard (14 hab.) était une cure, située dans la vallée du Voultron, et dépendant de l'archiprêtré du Peyrat. L'église romane existe encore avec son clocher carré et son portail en plein cintre, à trois voussures.

Les principaux villages de la commune sont : la Chaussade (36 hab.), sur le Voultron, à la limite de la commune d'Edon ; la Ville (25 hab.), sur la route départementale ; le Mas (23 hab.), dans le nord de la commune ; Chauziers (17 hab.), au sud du bourg de Blanzaguet ; les Deyneries (17 hab.), dans le sud de la commune, etc., etc...

COMMUNE DE GARDES

Superficie = 1332 hect. 49 ; Population = 400 habitants.

Cette commune est surtout remarquable par les importantes découvertes préhistoriques qui y ont été faites depuis plusieurs années. Elle occupe une partie du plateau qui sépare le bassin de la Charente de celui de la Gironde, et elle est traversée, du nord au sud, par le Voultron, petit cours d'eau qui prend sa source dans la commune de Dignac et qui se jette dans la Nizonne, après un cours d'environ douze kilomètres.

C'est dans la vallée de ce petit cours d'eau qu'ont été faites la plupart des découvertes dont nous parlons plus haut.

Tout d'abord, dans le courant de l'année 1872, un propriétaire, M. Lambert, en faisant extraire de la terre pour répandre sur ses prairies, a recueilli les restes d'une sépulture néolithique qui, outre une hachette polie en silex et de nombreuses lames de silex, contenait un squelette non incinéré, à crâne très épais.

Vers la fin de la même année, M. Chauvet, poursuivant le cours de ses explorations, découvrit, plus au sud, la station de La Quina, qui devait être de beaucoup la plus intéressante. Cependant les premières recherches n'amenèrent pas de grands résultats, et l'on ne connut la véritable importance de la station qu'après l'établissement de la route du Pontaroux à Lavalette. En effet, pour l'établissement de cette route, il fallut couper la base du talus, ce qui mit à jour deux stations distinctes : l'une, au midi, du côté de Lavalette, datant de l'époque

magdalénienne ; l'autre, au nord, beaucoup plus importante, datant de l'époque moustérienne.

Outre une grande quantité de silex taillés et d'objets de toutes sortes, on a trouvé à La Quina de nombreux ossements d'animaux, de l'époque quaternaire, notamment une défense de mammoth, parfaitement conservée.

Une découverte encore plus importante y fut faite il y a deux ans. Le 18 septembre 1911, le docteur Henri Martin, qui s'est rendu acquéreur de La Quina, pour y continuer les fouilles, a mis au jour le squelette entier et parfaitement conservé d'un homme de l'époque moustérienne.

Un peu plus bas que la station de La Quina se trouve un énorme rocher, haut de plus de quatre mètres, auquel sa forme a fait donner le nom de Champignon de Gardes et qui pourrait bien recouvrir un tumulus.

Le 8 septembre 1910, une autre découverte remarquable fut faite à peu de distance de La Quina, sous la ferme de La Ligerie. En pratiquant des fouilles en cet endroit, le docteur Henri Martin mit au jour l'entrée d'un souterrain-refuge des plus intéressants.

Après avoir atteint, par un escalier, la profondeur d'environ deux mètres, on se trouve dans une galerie souterraine en pente douce, qui, après un parcours d'environ six mètres, décrit deux angles obtus et débouche alors dans une chambre assez spacieuse. Des entailles pratiquées dans le rocher, en divers endroits, indiquent des vestiges de fermeture.

Quelle pouvait être la destination de ce monument ? Il serait difficile de le préciser. Était-ce une chambre sépulcrale, un magasin d'approvisionnement ou bien un abri-refuge ? Nous ne saurions le dire. Il faut espérer que de nouvelles indications permettront d'élucider ce point important.

Comme la plupart des communes du canton, la commune de Gardes est bien boisée ; cependant elle l'est moins que

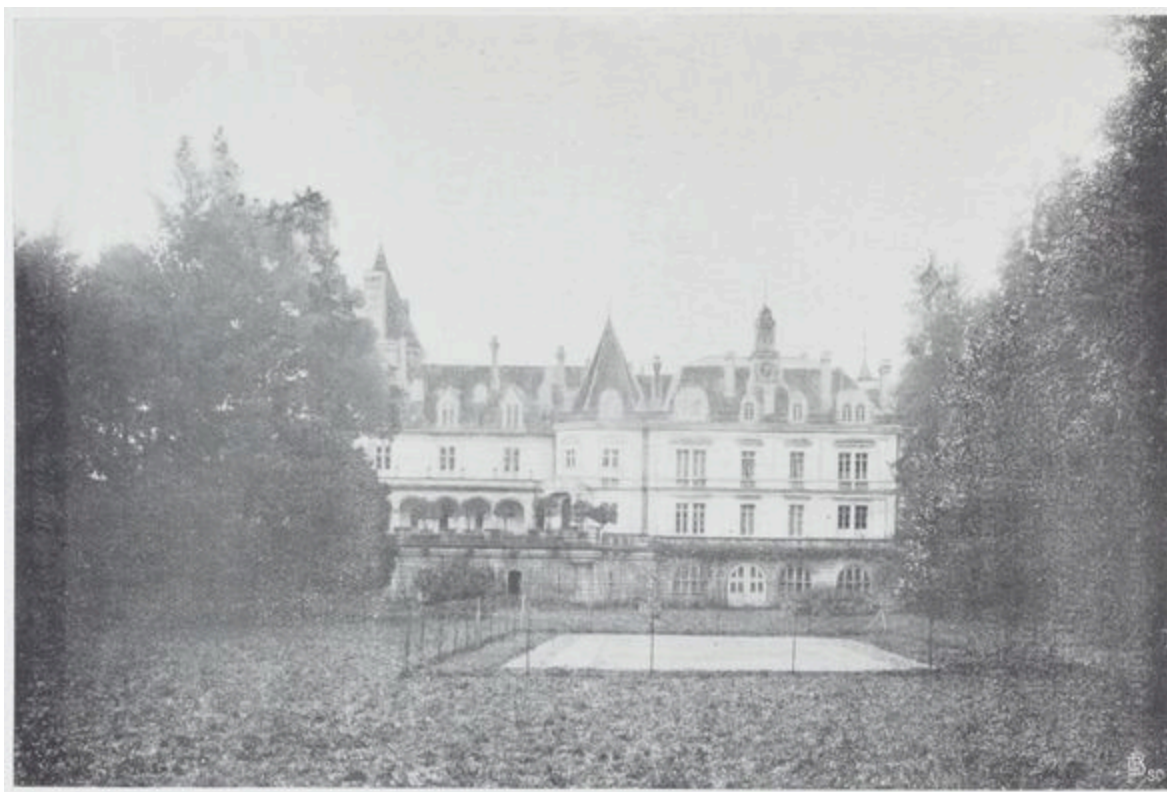
ses voisines, Dignac et Rougnac. L'agriculture y est assez florissante ; son sol pierreux se prête bien à la culture des céréales et les prairies, arrosées par le Voultron, donnent d'excellents fourrages. Autrefois cette commune avait un vignoble important ; ce vignoble n'a pas été reconstitué.

La route nationale d'Angoulême à Périgueux traverse, du nord-ouest au sud-est, toute la commune, dont le sud-est est desservi par la route de Lavalette à Montbron (chemin de grande communication N° 16 de Montmoreau à Montmorillon). Ce réseau routier est complété par de nombreux chemins vicinaux ordinaires.

CHATEAU DE LAROCHEBEAUCOURT

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie



Le bourg de Gardes (19 hab.), situé dans le sud de la commune, à quatre kilomètres nord-est de Lavalette et vingt-cinq d'Angoulême, se compose de quelques maisons

groupées autour de l'église. Ce dernier édifice, du onzième siècle, est surtout remarquable par son clocher carré, à trois étages, surmonté d'une pyramide en pomme de pin. Le premier étage de ce clocher possède trois arcades sur chaque face ; le second étage n'en a que deux et le troisième, une seule, mais cette dernière est coupée elle-même de deux arcades plus petites, séparées par une colonne.

Le village le plus important est le village du Pontaroux (56 hab.), situé sur la route d'Angoulême à Périgueux, à l'endroit où le Voultron franchit cette route ; c'est dans ce village que se trouvent la mairie et la maison d'école.

Les autres hameaux importants sont les suivants : la Davidie (42 hab.), près de la route de Périgueux ; la Faye (25 hab.), près de la route de Lavalette à Montbron ; le Vignaud (23 hab.), sur la route de Périgueux, près du Pontaroux ; la Côte (14 hab.), près du bourg de Gardes, etc., etc...

COMMUNE D'EDON

Superficie = 1193 hect. 63 ; Population = 560 habitants.

Limitée au sud-est par la Nizonne, qui la sépare du département de la Dordogne, arrosée par un petit affluent de cette rivière, la Manaure, qui vient de Rougnac, la commune d'Edon est assez fertile dans les vallées de ces deux cours d'eau, qui baignent d'assez bonnes prairies.

La partie occidentale est également bien cultivée et donne des récoltes rémunératrices, principalement en betteraves qui alimentent la distillerie voisine de Combiers ; mais le reste du pays, sec et rocailleux, se prête mal à la culture et est couvert de bois importants, qui comprennent près du quart de la surface totale de la commune.

Le parc du château de Larochebeaucourt, dans lequel se trouve une annexe du dépôt de remonte de Saint-Jean-d'Angély, est sur le territoire de la commune d'Edon, dont cinq cents hectares appartiennent au domaine du château.

Ainsi que sa voisine, la commune de Gardes, la commune d'Edon est riche en souvenirs du passé.

Dans le nord de la commune, au milieu des bois, se rencontrent deux dolmens : l'un, situé près du hameau de Lombertie, est parfaitement conservé ; le second, près du village de la Gélie, est en partie détruit.

Près du village du Meynieux, le cours de la Nizonne est dominé, sur une longueur de près d'un kilomètre, par une haute falaise rocheuse, d'où la vue s'étend au loin sur les campagnes périgourdines. Cette falaise est percée de grottes nombreuses, qui ont été explorées par M. Chauvet.

La plus importante de ces grottes s'ouvre au sud du bois de la Cassine et porte le nom de grotte de Gave-chou ; les autres sont l'abri de Font-Froide, l'abri du Fieux et d'autres petites grottes de moindre importance. Toutes ces grottes ont fourni un nombre considérable d'objets et d'ossements provenant de l'époque quaternaire.

La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Ribérac traverse la commune d'Edon, mais elle n'y possède pas de station. Les principales voies de communication sont la route nationale d'Angoulême à Périgueux et la route départementale N° 14 de Larochebeaucourt à Charmant.

Le bourg d'Edon (109 hab.), à huit kilomètres Est de Lavalette et vingt-huit d'Angoulême, est construit à proximité de la route nationale d'Angoulême à Périgueux. L'église est, en partie, du onzième siècle. On y remarque des chapiteaux décorés de griffons et de monstres, un portail, du douzième siècle, à trois voussures d'ogive romane, et surtout le clocher carré, à deux étages, dont les fenêtres en plein cintre sont coupées par des colonnes. Edon possède une étude de notaire.

Les villages sont nombreux, mais généralement peu importants. Nous citerons cependant : le Maine-Chabrol (45 hab.) ; Chez-Brégier (38 hab.), au nord du bourg, près de la route nationale ; Champourry (25 hab.), dans le nord de la commune ; Chez-Javelle (27 hab.), près de la Manaure ; le Faubourg (30 hab.) ; les Blanquets (22 hab.), etc., etc.

COMMUNE DE COMBIERS

Superficie = 2395 hect. 96 ; Population = 376 habitants.

Malgré son étendue considérable, cette commune ne renferme que trois cent soixante-seize habitants, soit la faible proportion de quinze habitants par kilomètre carré. Cela tient à ce que la plus grande partie de son territoire est couverte par l'importante forêt de Larochebeaucourt.

Le reste de la commune comprend des champs bien cultivés, où l'on récolte les différentes céréales et des betteraves utilisées par la distillerie dont nous parlons plus loin. De bonnes prairies sont établies dans les vallées de la Nizonne, qui limite la commune au sud et la sépare du département de la Dordogne, et de ses petits affluents, le ruisseau de la Lande, le Rozet et le ruisseau du Loup. Le ruisseau de la Lande est le plus important ; il prend sa source à l'étang du Cluzeau, coule dans une vallée étroite et profonde et rejoint la Nizonne, près du bourg de Combiers.

Le sol de la commune renferme, en grande quantité, du minerai de fer ; aussi il existait autrefois, au bourg de Combiers, des forges très importantes, créées par les seigneurs de Larochebeaucourt. Aujourd'hui le minerai n'est plus exploité et les forges ont été remplacées par une distillerie d'alcool de betteraves, qui appartient au domaine du château de Larochebeaucourt.

Il existe également dans la commune une carrière de sable fin, excellent pour la fabrication des moules ; cette carrière est encore peu exploitée et mériterait d'être plus connue. Nous pouvons enfin signaler une minoterie, située au Moulin-Neuf, exploitée par M. Glangetas.

La principale voie de communication est la route de Combiers à Sers (chemin de grande communication N° 25 de Mareuil à Rouillac). En outre, de nombreux chemins d'intérêt commun sillonnent la commune et la relient aux communes voisines.

Le bourg de Combiers (39 hab.), à treize kilomètres est de Lavalette et trente-et-un d'Angoulême, est agréablement situé sur la route de Sers et près de la Nizonne. Sa petite église romane, qui fut autrefois le siège d'un prieuré, n'offre aucune particularité remarquable.

Les deux villages les plus peuplés de la commune sont Chez-Bernard (48 hab.) et Rozet (46 hab.), situés tous les deux sur la route de Rougnac. On peut encore voir, à Rozet, les restes d'une chapelle, autrefois siège d'un important prieuré, qui dépendait de l'abbaye de Grosbot.

Les autres hameaux que l'on peut citer sont les suivants : le Moulin-Neuf (37 hab.), dans le sud de la commune, près de la Nizonne ; le Challard (20 hab.) et les Roudiers (19 hab.), près de la route de Sers ; Chez-Joubert (15 hab.) ; Lasfond (12 hab.), avec un joli logis, etc, etc...

Sur le territoire de la commune de Combiers, en face de la ville périgourdine de Larochebeaucourt, se dresse le château de Larochebeaucourt, magnifique édifice moderne, construit au dix-neuvième siècle, dans le style de la Renaissance, par la famille de Galard de Béarn.

Nous n'avons pas à nous étendre sur l'histoire des seigneurs de Larochebeaucourt. Qu'il nous suffise de dire que, depuis le seizième siècle, cette seigneurie appartenait à la famille de Galard de Béarn, une des principales familles de notre contrée, qui a produit plusieurs hommes remarquables. Nous citerons, entre autres, Jean de Galard de Béarn, qui fut ambassadeur, ministre d'Etat, maréchal de camp et gouverneur de l'Angoumois, au commencement du dix-septième siècle, et René de Galard de Béarn,

marquis de Brassac, qui se signala pendant les guerres du règne de Louis XV, notamment aux batailles de Fontenoy et de Lawfeld.

Aujourd'hui le domaine de Larochebeaucourt, qui s'étend sur une grande partie de la commune de Combiers et sur les communes voisines d'Edon, de Rougnac, de Charraset de Larochebeaucourt, appartient à une société qui s'est constituée pour en assurer l'exploitation et dont le président est M. Jean Claret.

COMMUNE DE ROUGNAC

Superficie = 2988 hect. ; Population = 672 habitants.

Pays de landes et de bois, la commune de Rougnac, la plus vaste du canton de Lavalette, occupe une partie du plateau élevé qui sépare le bassin de la Charente de celui de la Gironde.

Plus des deux tiers de sa surface sont couverts de bois de châtaigniers, qui alimentent la principale industrie du pays, la fabrication des cercles pour futailles. Un petit ruisseau, la Manaure, affluent de la Nizonne, sort d'un étang, au pied du château du Repaire et se creuse une pronde vallée, où de bonnes prairies produisent d'excellents fourrages. Le reste du sol est bien cultivé et consacré à la culture des céréales et des plantes sarclées.

Une mention particulière est due à la magnifique exploitation agricole de Monchoix, créée vers le milieu du dix-neuvième siècle par M. Durantière et dirigée actuellement par sa veuve. Le centre de cette exploitation occupe un délicieux vallon, arrosé et fertilisé par un charmant cours d'eau qui va rejoindre la Manaure ; c'est une véritable oasis au milieu du désert, où les champs de blé alternent avec de belles prairies et des vignes en plein rapport.

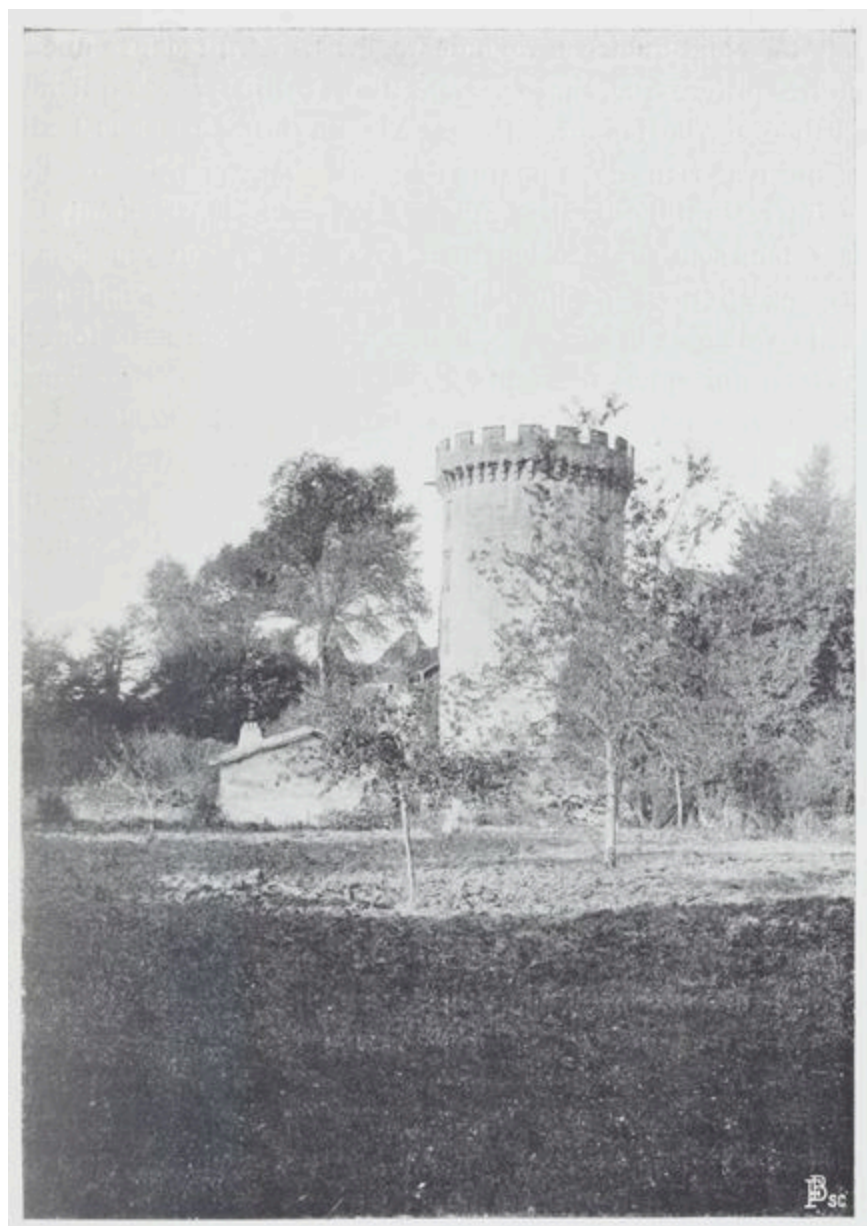
Au point de vue des voies de communication, la commune de Rougnac est bien partagée. En premier lieu, elle possède, près du bourg de Rougnac, une station sur la ligne de chemin de fer d'Angoulême à Ribérac et elle est desservie par la route de Lavalette à Montbron (chemin de grande communication N° 16 de Montmoreau à Montmorillon). De nombreux chemins d'intérêt commun

complètent ce réseau : la route de Dignac à Grassac traverse le nord-ouest de la commune, dont le chef-lieu est relié par d'autres chemins d'intérêt commun aux communes voisines de Dignac, Sers, Charras, Combiers et Larochebeaucourt,

TOUR DU REPAIRE (COMMUNE DE ROUGNAC)

Cliché A GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie



Le bourg de Rougnac (98 hab.), à dix kilomètres nord-est de Lavalette et vingt-quatre d'Angoulême, est construit dans une situation très pittoresque, sur le versant d'une colline élevée qui domine la vallée de la Manaure. Il possède un bureau de poste. Son église, qui n'a rien de remarquable, est bâtie au-dessus d'une crypte intéressante, qui est la plus spacieuse du département. Cette crypte s'étend sous toute la longueur de l'église, et on y accède par un large escalier, au bas duquel on trouve un triple portail ogivé.

Dans la vallée de la Manaure, baignant le pied de ses tourelles dans l'étang qui donne naissance à ce cours d'eau, s'élève l'ancien château du Repaire, dont la partie la plus remarquable est une magnifique tour du seizième siècle. La seigneurie du Repaire est connue depuis le treizième siècle. Le premier seigneur connu en est Pierre Arnaud, sergent du comté d'Angoulême. Cette famille Arnaud conserva la seigneurie du Repaire jusque vers le milieu du quinzième siècle, époque à laquelle elle passa par alliance dans la famille de Birac, qui en garda la possession pendant un siècle environ. Après être passée, par des mariages successifs, d'abord dans la famille de Raymond, puis dans celle de Ranconnet, elle devint, en 1609, par le mariage de Marie de Ranconnet avec Louis de Galard, la propriété de la famille de Galard de Béarn, qui la conserva jusqu'à la Révolution. Depuis, la terre du Repaire passa, par successions, d'abord dans la famille de Vassoigne, puis dans celle de Roffignac, qui la possède encore actuellement.

Parmi les nombreux hameaux de la commune, nous citerons les principaux : le Clédoux (102 hab.), village situé au point de jonction des routes de Charras et de Combiers et habité principalement par des fabricants de cercles ; Chez-Tillet (43 hab.), le Chatenet (38 hab.) et la Martinie (18 hab.), dans les bois ; la Pouyade (36 hab.), près de la route de Lavalette ; la Quintinie (29 hab.), près du

Clédoux ; la Peige (28 hab.), dans le nord de la commune ; Lémerie (34 hab.), sur la route de Lavalette ; les Juilleries (14 hab.) et les Texiers (16 hab.), près du bourg ; le Mas-Millaguet (27 hab.), ancien fief ayant appartenu à la famille de Galard de Béarn et à la famille de Vassoigne, etc., etc.

COMMUNE DE VOUZAN

Superficie = 1627 hect. 50 ; Population = 606 habitants.

Située à L'extrémité septentrionale du canton de Lavalette, la commune de Vouzan fait partie de ces terrains calcaires, minés par les eaux, qui se prolongent jusqu'aux bassins de la Tardoire et du Bandiat. De nombreux éboulements s'y sont produits à diverses époques et l'on rencontre notamment, près de la route de Vouzan à Bouex, entre le bourg et le village des Pendants, un petit lac, appelé le lac de l'Epigier, qui se serait formé par l'effondrement du sol, à la suite d'un violent orage.

Les bois couvrent plus du tiers de la surface de la commune, dont toute la partie orientale appartient à la forêt d'Horte. Une abondante fontaine sort de terre près du bourg de Vouzan et fertilise une ravissante vallée ; mais elle disparaît deux kilomètres plus loin dans les fissures du sol.

Bien qu'une grande partie de la commune soit occupée par les bois, l'agriculture y est prospère ; les céréales y donnent de bons rendements et l'on y rencontre environ quarante hectares de vignes en plein rapport.

La principale industrie est la fabrication du charbon de bois, dont la majeure partie se vend sur la place d'Angoulême.

Le sud de la commune est desservi par la route de Sers à Combiers (chemin de grande communication N° 25 de Rouillac à Mareuil). Il s'en détache, à la limite de la commune de Sers, un chemin d'intérêt commun, qui passe au bourg de Vouzan et se dirige vers Marthon. De

nombreux chemins vicinaux ordinaires complètent le réseau routier.

Le bourg de Vouzan (32 hab), situé à dix-sept kilomètres nord de Lavalette et dix-sept kilomètres d'Angoulême, a beaucoup perdu de son importance. C'était, au Moyen-Age, le siège d'un archiprêtré qui, au treizième siècle, fut transporté à Grassac. L'église fut presque entièrement détruite pendant les guerres de religion et elle présente encore aujourd'hui un aspect des plus tristes.

Les registres de l'état civil remontent à l'année 1616.

La situation de Vouzan, au fond d'un frais vallon, près de la source dont nous avons parlé plus haut, est des plus agréables. Ce bourg est dominé par un gracieux château du quinzième siècle. C'était le siège d'un fief, dont les seigneurs avaient droit de haute, moyenne et basse justice.

Au quinzième siècle, cette seigneurie appartenait à la famille de Livenne. Pierrot de Livenne en était possesseur en 1408. Il se disait le continuateur de Guillaume Brun, qui était seigneur de Vouzan dans les premières années du quatorzième siècle. Par un acte du 17 septembre 1557, Seguin de Livenne partagea ses domaines entre ses deux fils : Etienne conserva Vouzan et Pierre eut La Bergerie.

Au dix-septième siècle, Vouzan et La Bergerie furent de nouveau réunis entre les mains de la famille Raoul. Le 9 novembre 1609, Charles Raoul, écuyer, seigneur de La Fontaine, acquit Vouzan, moyennant la somme de 12.227 livres, d'Hilaire Cumont, écuyer, seigneur de Chantemerlière, et d'Anne de Livenne, sa femme, et, le 24 avril 1640, son fils, Samuel Raoul, se rendit acquéreur de La Bergerie.

Le 3 juillet 1651, Marie Raoul, fille de Samuel, épousa Jacques d'Abzac et lui porta en dot les terres de Vouzan et de La Bergerie. La famille d'Abzac conserva ces domaines jusqu'au 30 janvier 1720, époque à laquelle Gabriel d'Abzac les vendit à Noël Arnaud, écuyer, seigneur de

Bouex, moyennant la somme de 140.000 livres. Aujourd'hui, le château de Vouzan appartient à M. le comte de Thienne.

Les villages sont nombreux dans la commune de Vouzan. Aussi nous nous contenterons de citer les principaux : Mirande (65 hab.), sur la route de Marthon, ancienne possession de l'abbaye de Saint-Cybard ; le Maine-Gaubrun (47 hab.), près de la forêt d'Horte ; les Pascauds (34 hab.), et les Souches (27 hab.), dans le sud de la commune ; la Paillerie (33 hab.), au sud du bourg ; la Maison-Neuve (33 hab.), l'Agneau (31 hab.), près de la route de Marthon ; la Rochelle (29 hab.) ; Marmouillaud (25 hab.) ; le Coudour (21 hab.), au milieu des bois ; la Faye (23 hab.), près de Mirande ; Fressange (18 hab.) ; le Châtelard (18 hab.), à l'endroit où la fontaine de Vouzan disparaît dans les fissures du sol ; l'Epeaud (19 hab.), à la limite de la commune de Sers, etc., etc.

Près du petit village des Pendants, on a découvert, en 1845, des silos taillés dans le roc et renfermant des fragments de vases de forme antique.

COMMUNE DE SERS

Superficie = 1417 hect. ; Population = 527 habitants.

La commune de Sers est une des plus intéressantes du canton de Lavalette par la beauté de ses sites et par ses curiosités naturelles. On y rencontre également des souvenirs du passé, notamment à Jean-de-Sers, où l'on trouve des vestiges de constructions romaines.

L'important ruisseau de l'Echelle, qui vient de Dignac, parcourt la partie occidentale de la commune dans une délicieuse vallée, bordée de chaque côté par une longue chaîne de collines, dont les flancs sont percés de profondes cavités des plus curieuses à visiter. A cette vallée principale viennent aboutir des vallons latéraux des plus pittoresques, parmi lesquels nous citerons principalement celui de Bellevau.

Ce vallon s'ouvre à environ trois kilomètres du bourg de Sers ; il est parcouru par un petit ruisseau, alimenté par une fontaine, qui a sa dévotion particulière. On s'y rend en effet pour obtenir la guérison des enfants malades.

A quelques pas de la fontaine, creusées dans le roc, sont de nombreuses cellules et une chapelle, restes d'un ancien ermitage, qui devait être très important, mais dont on ignore l'origine.

Sur le versant opposé du vallon, on traverse le petit hameau du Parc, près duquel, cachées par des bouquets d'arbres, s'ouvrent des grottes profondes, dans lesquelles des stalactites aux formes les plus curieuses pendent de la voûte.

Le reste de la commune comprend un vaste plateau très boisé, dont le sol, sec et pierreux, se prêtait principalement

à la culture de la vigne. Aujourd'hui la principale culture est celle des céréales ; les habitants se livrent également à l'élevage des bestiaux et des porcs.

La ligne de chemin de fer d'Angoulême à Ribérac suit la vallée de l'Echelle et possède, au village de Planchemeunier, une station qui dessert les deux communes de Sers et de Dignac. Tout le nord de la commune est parcouru par la route du Grand-Moulin à Combiers (chemin de grande communication N° 25 de Mareuil à Rouillac), qui passe au bourg de Sers. De nombreux chemins d'intérêt commun relient Sers aux communes voisines de Dignac, Dirac, Bouex et Vouzan.

Le bourg de Sers (130 hab.), à quinze kilomètres nord de Lavalette et quinze kilomètres d'Angoulême, est construit sur une haute colline dominant la vallée de l'Echelle. Son église, du onzième siècle, est surtout remarquable par son clocher carré à trois étages, avec fenêtres en plein cintre ; la porte est ornée de colonnettes avec tailloirs en damier, supportant deux arcs en plein cintre, au-dessus desquels est une archivoltte en tête de diamant.

Des foires importantes se tiennent, le 26 de chaque mois, au bourg de Sers, qui possède un bureau de poste et une étude de notaire.

Près de l'église, on voit encore les vestiges d'un château, siège d'une seigneurie, qui dépendait pour partie de l'évêché d'Angoulême et pour autre partie de la baronnie de Marthon. Les anciens seigneurs de Sers sont connus depuis le treizième siècle, époque à laquelle vivaient Elie Arnould et Pierre Arnould de Sers.

Au quinzième siècle, Sers est possédé par la famille de La Tour, dont l'héritière, Catherine de La Tour, épousa Louis Chesnel, écuyer. Ce dernier n'eut que des filles. L'une d'elles, Charlotte, épousa Jean de Montalembert, qui devint seigneur de Sers, à la condition que son premier-né prendrait le nom et les armes des de La Tour.

Vers la fin du dix-septième siècle, le mariage d'Anne de Montalembert avec François Desbordes, écuyer, seigneur de Gensac, porta la seigneurie de Sers à ce dernier, dont hérita plus tard son arrière-neveu, François du Chasteigner de La Rochepozay.

Dominant le cours de l'Echelle, le château de Nanteuil dresse, au sommet d'une colline élevée, sa masse imposante, surmontée de créneaux et de mâchicoulis. La toiture forme une magnifique terrasse, d'où l'on jouit d'un superbe coup d'œil.

C'était le siège d'une importante seigneurie, qui, ainsi que celle de Sers, relevait pour partie de l'évêché d'Angoulême et pour partie de la baronnie de Marthon. Vers la fin du quinzième siècle, cette seigneurie était possédée par Hector de La Garde, qui la transmet à ses héritiers. Le dernier héritier mâle de cette famille, Alexandre de La Garde, mourut en 1766, laissant ses biens à sa sœur, Luce de La Garde, qui avait épousé Léonard Dereix, sieur du Temple, et à ses neveux, les frères Cazeau.

Le château de Nanteuil, avec ses dépendances et ses droits, échut aux frères Cazeau, que de mauvaises spéculations amenèrent à la ruine. Aussi leurs biens furent-ils vendus judiciairement, et Nanteuil fut acquis par François Desbordes, déjà possesseur de la seigneurie de Sers. Le château de Nanteuil appartient aujourd'hui à la famille de Gigou.

Dans les premières années du seizième siècle, une forge importante avait été établie au village de Planchemeunier par Vincent Hastelet, écuyer, seigneur de Limérac, qui la transmet à ses héritiers. Cette forge fut, pendant plus d'un siècle, l'une des plus florissantes de l'Angoumois. Au commencement du dix-huitième siècle, elle devint la propriété de Pierre Dereix, sieur des Fosses, qui l'exploita jusqu'à sa mort, arrivée vers l'année 1762. Le fils de ce

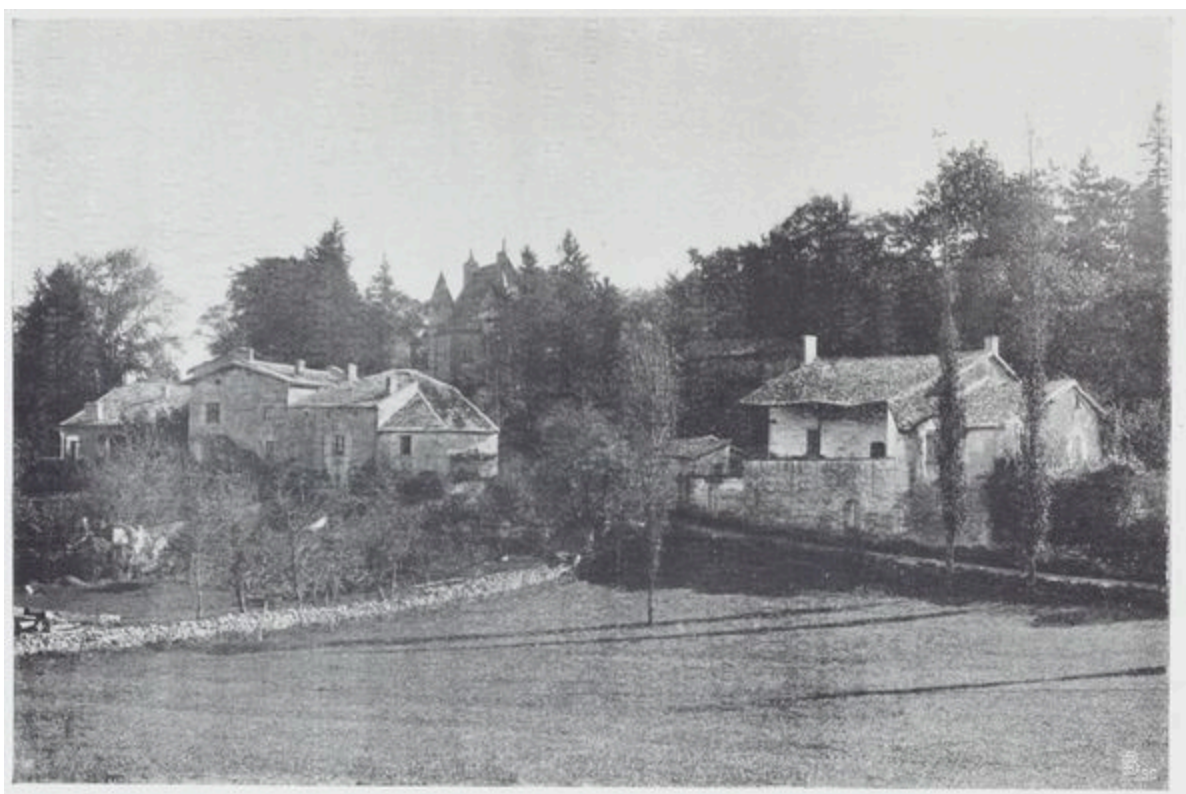
dernier, Jacques Dereix, criblé de dettes, ne put en continuer l'exploitation.

Les principaux villages de la commune sont les suivants : le Coussadeau (65 hab.), où se trouvait autrefois une importante fonderie de cloches ; Charbontière (44 hab.), dans le sud de la commune ; Jean-de-Sers (33 hab.), dans le nord de la commune et où l'on voit des vestiges de constructions romaines ; Roche (25 hab.), près de l'Echelle, à l'entrée d'un vallon pittoresque ; la Trappe (27 hab.). l'Age (23 hab.), près du bourg, etc., etc.

VOUZAN ET SON CHATEAU

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie



COMMUNE DE DIGNAC

Superficie = 2770 hect. 18 ; Population = 1047 habitants,

Bien que près de la moitié de son territoire soit couverte de bois, cette commune n'en est pas moins la plus importante du canton de Lavalette. Comme superficie, elle est la quatrième du canton, et, comme population, elle tient le premier rang.

Le nord de la commune appartient au bassin de la Charente, alors que le sud fait partie du bassin de la Gironde. Près du bourg de Dignac, l'Echelle, affluent de la Touvre, sort d'une fontaine abondante et se dirige vers la commune voisine de Sers, après avoir reçu le petit ruisseau des Combes, et, dans le sud de la commune, le ruisseau de Peugis va rejoindre le Voultron, affluent de la Nizonne.

Parcourue par la ligne de faîte entre les deux bassins, la commune de Dignac est très accidentée et possède de hautes collines, dont certaines dépassent deux cents mètres d'altitude. Cependant, comme la plupart de ces collines sont couvertes de bois, les horizons y sont forcément limités et les beaux points de vue fort rares.

Les parties de la commune, qui ne sont pas occupées par les bois, sont assez bien cultivées. Les vallées renferment de bonnes prairies naturelles, dont les produits servent à l'élevage du bétail, et les champs donnent de bonnes récoltes en céréales et en plantes sarclées.

La principale industrie consiste dans la fabrication des cercles pour barriques, qui occupe un grand nombre d'ouvriers. On trouve également dans la commune quelques moulins peu importants. Près du village des

Renonfies sont des carrières de pierres de taille, qui ne sont pas exploitées actuellement.

La commune de Dignac est desservie par la station de chemin de fer de Sers-Dignac, sur la ligne d'Angoulême à Ribérac ; cette station est au village de Planchemeunier, dans la commune de Sers, à quatre kilomètres du bourg de Dignac. La route nationale d'Angoulême à Périgueux parcourt toute la commune, du nord au sud, et de nombreux chemins d'intérêt commun unissent le bourg de Dignac aux communes voisines de Torsac, Fouquebrune, Sers et Rougnac.

Le bourg de Dignac (164 hab.), à neuf kilomètres nord de Lavalette et seize kilomètres d'Angoulême, échelonne ses maisons sur les pentes d'une colline élevée qui domine la route. On peut y joindre la Clef d'Or (136 hab.), groupe de maisons construit des deux côtés de la route nationale et qui n'est en réalité qu'un faubourg de Dignac. L'église, peu intéressante, possède un clocher carré à trois rangs de fenêtres. Des foires importantes se tiennent, le 18 de chaque mois, au bourg de Dignac, qui possède un bureau de poste et une perception.

Les registres de l'état civil remontent à l'année 1384.

A environ un kilomètre du bourg de Dignac, au sommet d'une haute colline de deux cent quatre mètres, s'élève la tour du Pouyaud, tour carrée à deux étages, construite en 1520. Cette tour, avec sa porte d'entrée ornée de deux pilastres d'ordre ionique et un toit surmonté de mâchicoulis, est très remarquable. Le fief du Pouyaud appartint, vers le milieu du quinzième siècle, à Aimar Prévost de Touchimbert, qui avait épousé Jeanne de Fougères. Aujourd'hui, le Pouyaud appartient à M. Grassal.

Une autre tour très bien conservée, bâtie au quinzième siècle, s'élève au Breuil, près du bourg de Dignac, sur la route de Sers ; elle est la propriété de M. de La Ferrière.

Les villages importants de Cloulas (122 hab.), et de Beaulieu (124 hab.), situés au milieu des bois, sur la route de Rougnac, étaient autrefois les chefs-lieux de deux paroisses, qui ont été réunies à la commune de Dignac en 1845.

Les autres hameaux, que nous pouvons citer, sont les suivants : Peugis (49 hab.) et Lacour (54 hab.), dans le sud de la commune ; la Côte (33 hab.) et la Marotte (17 hab.), près de la route de Fouquebrune ; Douzac (18 hab.), où l'on voit la belle propriété de M. Marsat ; le Maine-Bouyer (18 hab.), dans l'ouest de la commune ; les Combes (20 hab.) ; le Maine-Léonard, avec un charmant logis appartenant à M. de Lenchères, etc., etc.

COMMUNE DE VILLARS

Superficie = 534 hect. 52 ; Population = 115 habitants.

Des dix-neuf communes que contient le canton de Lavalette, celle de Villars est de beaucoup la moins importante, comme superficie et comme population. C'est une contrée fortement accidentée, située sur la ligne de partage des eaux des bassins de la Charente et de la Gironde, où les collines dépassent la cote d'altitude de deux cents mètres.

Toute la partie occidentale est couverte de bois épais, qui s'étendent jusqu'aux environs du bourg de Dignac ; le reste de la commune est peu fertile et se prête principalement à la culture des céréales.

Cette petite commune est desservie par la route de Lavalette à Dignac (chemin de grande communication N° 23 du Pas-de-Fontaine à Chef-Boutonne) et par un chemin vicinal ordinaire qui la traverse de l'est à l'ouest.

Le bourg de Villars (45 hab.), à cinq kilomètres nord de Lavalette et vingt-et-un d'Angoulême, est situé près de la route de Lavalette à Dignac. Son église est absolument insignifiante ; elle n'a pas de desservant et la commune est rattachée, pour le culte, à celle de Magnac-Lavalette.

Les quelques hameaux de la commune sont : la Normandie (28 hab.), dans le sud de la commune ; le Fournioux (13 hab.), près du bourg ; la Vaure (12 hab.), au milieu des bois, etc., etc.

COMMUNE DE TORSAC

Superficie = 2858 hect. 78 ; Population = 505 habitants.

La commune de Torsac, la seconde du canton comme superficie, occupe un vaste plateau boisé, limité au nord par la vallée des Eaux-Clares et partagé en deux parties à peu près équivalentes par l'étroite et profonde vallée de la Charrau. Ce dernier cours d'eau prend sa source un peu au-dessus du bourg de Torsac, près du village des Garauds et est presque aussitôt rejoint par plusieurs autres sources abondantes. Le ruisseau des Eaux-Clares prend sa source à la limite de la commune de Dirac, près du village de Puymerville, et sert de limite aux deux communes de Dirac et de Torsac.

Les vallées parcourues par ces deux cours d'eau sont des plus pittoresques, bordées d'énormes rochers dénudés, qui, en plusieurs endroits, surplombent la vallée.

Près de la moitié de la surface de la commune est couverte de bois touffus. Le reste est, en général, bien cultivé ; on y récolte principalement les céréales et les plantes sarclées. Les vallées renferment quelques bonnes prairies ; mais la vigne, qui était autrefois une des principales cultures, a à peu près complètement disparu. On trouve, dans la commune, quelques grandes propriétés, telles que la Baronnie, la Faye et le Trautran.

L'industrie est représentée par le moulin de la Combe et par le moulin Jolly, tous deux mis en mouvement par la Charrau.

La commune de Torsac est abondamment pourvue de voies de communication. Elle est limitée pendant quelques kilomètres par la route départementale N° 1 d'Angoulême

à La Rochechalais et par le chemin d'intérêt commun de Vœuil à Fouquebrune. Le chemin d'intérêt commun d'Angoulême à Lavalette la parcourt du nord au sud, et d'autres chemins d'intérêt commun, bien entretenus, unissent le bourg de Torsac aux communes voisines de Vœuil, de Dirac et de Dignac et au village de l'Etang-Génevreau.

Le bourg de Torsac (109 hab.), à treize kilomètres nord-ouest de Lavalette et quatorze kilomètres d'Angoulême, est agréablement situé près de la Charrau naissante. On y voit encore les vestiges d'un ancien château, qui fut détruit, pendant la guerre de Cent ans, par le maréchal de Sancerre. La terre de Torsac appartenait à la famille de La Place, famille angoumoisine qui tint une place importante dans la magistrature ; le membre le plus remarquable de cette famille fut le célèbre jurisconsulte Pierre de La Place, qui fut une des victimes de la Saint-Barthélemy.

L'église de Torsac est un monument intéressant du treizième siècle. La voûte de l'abside est peinte en fresques du Moyen-Age ; malheureusement ces peintures, qui étaient des plus remarquables, s'effacent de jour en jour. La nef et le portail, à trois voussures, sont de style roman ogivé. La coupole supporte un joli clocher octogone, orné d'arcades romanes et d'archivoltes. On peut voir dans l'église un Christ, en bois sculpté, classé comme monument historique ; c'est une belle œuvre du Moyen-Age.

Parmi les principaux villages, nous citerons : Andôle (36 hab.) et les Pintiers (20 hab.), sur la route de Vœuil ; Puymérle (28 hab.), vers la source des Eaux-Clares ; Chamoulard (23 hab.), à la limite de la commune de Puymoyen ; la Petite Courrière (36 hab.), sur la route de Dirac ; les Garauds (27 hab.), à la source de la Charrau, etc., etc.

COMMUNE DE FOUQUEBRUNE

Superficie = 2778 hect. 52 ; Population = 607 habitants.

Fouquebrune est encore une commune dont la population est loin d'être en rapport avec la superficie ; on n'y trouve en effet que vingt-et-un habitants par kilomètre carré. C'est pourtant une des communes les moins boisées du canton ; mais près de trois cents hectares, autrefois plantés de riches vignobles, sont aujourd'hui convertis en landes incultes. Nous voulons espérer que, dans un avenir prochain, ces terrains seront de nouveau rendus à la culture.

La plus grande partie de la commune est consacrée à la culture des céréales. Les prairies, tant naturelles qu'artificielles, occupent près du tiers de sa surface totale ; aussi l'élevage du bétail tient-il une place importante dans les productions de la commune. Signalons également de nombreuses truffières, dont les produits sont très estimés.

Le territoire de cette commune occupe un vaste plateau ondulé, plus élevé dans sa partie orientale et coupé par des vallons, au fond desquels de claires fontaines répandent leur fraîcheur ; aucune de ces fontaines n'est assez abondante pour former un cours d'eau. Parmi ces vallons, nous pouvons citer tout particulièrement le vallon de la Font-Robert, bordé de chaque côté par de magnifiques rochers, de l'aspect le plus imposant.

La commune de Fouquebrune est une commune essentiellement agricole et l'industrie y est absolument nulle.

Cette commune possède, à deux kilomètres du bourg, une station sur la petite ligne d'intérêt local de Blanzac à

Lavalette. L'ouest de la commune est desservi par la route d'Angoulême à Montmoreau (route départementale N° 1 d'Angoulême à La Rochechalais) et le sud, par la route de Charmant à Lavalette (route départementale N° 14 de Charmant à Larochebeaucourt). La route de l'Etang-Génévreau à Saint-Séverin (chemin de grande communication N° 19 de Saint-Séverin à Aigre) traverse toute la commune du nord au sud. De plus, de nombreux chemins d'intérêt commun mettent Fouquebrune en relations directes avec les communes voisines.

VUE GÉNÉRALE DE BLANZAC

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie



Le bourg de Fouquebrune (95 hab.), à huit kilomètres nord-ouest de Lavalette et dix-sept d'Angoulême, est construit dans une riante situation, au pied d'une haute colline de cent quatre-vingt-quinze mètres d'altitude, qui le domine à l'est. Une jolie place, plantée d'arbres, précède son église, qui date de deux époques : le clocher carré et l'abside appartiennent au treizième siècle ; la nef, à trois

travées, est d'une époque postérieure. Cette église ressortissait de l'archiprêtré de Pérignac.

En 1597, lors de son mariage avec Pierre Dussault, Christine de Chambes est dite dame de Fougères et de Fouquebrune.

Chassagne (56 hab.) était autrefois le siège d'une obédiencerie, fondée par l'abbaye de Saint-Cybard. C'était une des plus anciennes fondations de l'abbaye. Elle n'existait plus à la fin du quinzième siècle.

Les villages sont nombreux ; nous ne noterons que les principaux : Marsac (29 hab.) et Houme (25 hab.), qui étaient autrefois le siège de deux paroisses, aujourd'hui réunies à Fouquebrune ; le Chalumeau (32 hab.), où se trouvent de belles carrières de pierre dure ; le Ficot (29 hab.), sur la route de Charmant à Lavalette ; le Drou (31 hab.), au sud du bourg ; le Buguet (26 hab.) ; Loubeau (25 hab.), dans le sud de la commune ; l'Etang-Génevreau, petit hameau situé sur la route d'Angoulême à Montmoreau, au point d'intersection de cette route avec la route de Saint-Séverin et le chemin d'intérêt commun de l'Etang-Génevreau à Châteauneuf ; le Groc, ancien logis ayant appartenu à la famille de Montalembert, etc., etc.

COMMUNE DE CHARMANT

Superficie = 1718 hect. 11 ; Population = 415 habitants.

Limitrophe du canton de Blanzac, la commune de Charmant est traversée, dans toute sa longueur, par la chaîne de hautes collines, qui sépare le bassin de la Charente de celui de la Gironde et dont l'altitude moyenne, dans la commune, est d'environ cent quatre-vingts mètres. C'est une contrée fortement accidentée, dont les collines sont couvertes de bois importants.

Le point culminant est la colline de Livernan, haute de cent quatre-vingt-six mètres, que traverse la ligne de chemin de fer de Paris à Bordeaux, sous un magnifique tunnel, long de près de quinze cents mètres ; c'est l'ouvrage d'art le plus remarquable de toute la ligne.

La Tude, sous-affluent de la Dordogne par la Dronne et l'Isle, sépare la commune de Charmant de celle de Ronsenac, et reçoit l'Eau-Morte, qui sert de limite aux deux communes de Charmant et de Chavenat. Dans le bassin de la Charente, un petit ruisseau sort de l'étang du logis de Livernan et va rejoindre la Boême, dans la commune de Chadurie, après un cours d'environ trois kilomètres, dans la commune de Charmant.

Bien que les bois couvrent plus du quart de la superficie totale de la commune, l'agriculture y est, en général, prospère et l'on ne rencontre que fort peu de terres incultes. Les prairies, tant naturelles qu'artificielles, y sont d'un bon rapport et les céréales y donnent des récoltes très satisfaisantes. Il y a fort peu de vignes.

L'industrie est à peu près nulle ; on ne trouve qu'un moulin peu important, le moulin Bastraud, mis en

mouvement par la Tude et qui ne travaille que pour les métayers et les fermiers des environs.

Traversée par la ligne de chemin de fer de Paris à Bordeaux, qui y possède une station, la commune de Charmant est également desservie par la petite ligne d'intérêt local de Blanzac à Lavalette. Elle est limitée, à l'ouest, par la route départementale N°1 d'Angoulême à La Rochechalais et traversée au nord, par la route départementale N°14 de Charmant à Larochebeaucourt. Un chemin d'intérêt commun, qui passe au bourg de Charmant, unit ce bourg au bourg voisin de Juillaguet.

Le bourg de Charmant (45 hab.), à neuf kilomètres ouest de Lavalette et vingt d'Angoulême, est construit au sommet d'un monticule qui domine une vaste étendue de pays. C'était, au treizième siècle, le siège d'une commanderie de Templiers, dont les bâtiments occupaient presque toute la crête du coteau. Il n'en reste que des ruines et l'église ; ce dernier édifice, bien que déchu de son ancienne splendeur, n'en mérite pas moins d'être classé comme monument historique. La partie la plus remarquable en est le clocher, en pyramide octogonale, qui doit être considéré comme un des plus beaux spécimens de l'art gothique, dans notre province. Ce clocher fut détruit par la foudre en 1843 et reconstruit à peu près sur l'ancien modèle. En dehors du clocher, on peut remarquer la coupole, qui le supporte, et l'abside, ornée de riches arcatures ; ces deux dernières parties appartiennent au style roman. En face de l'église, se voient les restes de l'ancien château, vaste et grandiose construction de la fin du seizième siècle, ayant appartenu à la famille de Fédic.

Le bourg de Charmant possède un bureau de poste.

Le logis de Livernan, situé au-dessus de l'entrée du tunnel, était une maison noble, qui fut longtemps possédée par la famille Guy de Ferrières. Il appartient aujourd'hui à M. Guy de Plas.

Parmi les principaux villages nous citerons : Chez-Gardille (20 hab.), au sud du bourg ; la Station (34 hab.), près de la gare du chemin de fer ; Ligeasson (19 hab.) ; Chez-le-Faure (12 hab.), sur la route de Juillaguet ; le Patin (14 hab.) ; le Thiers (12 hab.), où l'on remarque la belle propriété de M. de Variney, etc., etc.

COMMUNE DE JUILLAGUET

Superficie = 726 hect. 81 ; Population = 212 habitants.

Sur le penchant d'une haute colline qui domine la source de la Tude, le petit bourg de Juillaguet (36 hab.) étage ses maisons, à sept kilomètres ouest de Lavalette et vingt-deux kilomètres d'Angoulême. On y voit les restes d'un vieux logis, propriété de la famille de Manny, vieille famille originaire du Hainaut, dont les ancêtres vinrent s'établir en France pendant la guerre de Cent ans. L'église, située près du logis, ne possède aucune particularité remarquable.

La petite commune, dont le bourg de Juillaguet est le chef-lieu, est une contrée boisée, mais bien cultivée, où les céréales réussissent parfaitement et où les prairies donnent d'excellents fourrages ; on y trouve également quelques jolis vignobles.

La Tude prend sa source au pied de la colline qui supporte le bourg et se dirige, par un étroit vallon, vers la commune de Chavenat.

La commune de Juillaguet est limitée, au nord, par la route départementale N° 14 de Charmant à Larochebeaucourt et traversée, à l'ouest, par la route de Saint-Séverin à l'Étang-Génevreau (chemin de grande communication N° 19 de Saint-Séverin à Aigre), qui passe au bourg de Juillaguet et d'où se détachent deux chemins d'intérêt commun, qui unissent Juillaguet d'un côté à Ronsenac et de l'autre à Charmant.

Nous pouvons citer comme villages : la Treille (37 hab.) ; le Planet (22 hab.), sur la route de Charmant ; les Granges (11 hab.), près du bourg ; le Raynaud (10 hab.), village entouré de magnifiques ormeaux, etc., etc.

COMMUNE DE CHAVENAT

Superficie = 979 hect. ; Population = 299 habitants.

Cette petite commune occupe l'angle sud-ouest du canton. Bien qu'elle soit comprise entièrement dans le bassin de la Tude, elle est très accidentée et l'on y trouve des sommets qui dépassent cent quatre-vingts mètres d'altitude.

La Tude la traverse du nord-est au sud-ouest et y reçoit trois petits affluents : l'Eau-Morte, qui la sépare de la commune de Charmant, le ruisseau de l'Etang de Gouyat, qui vient de la commune voisine d'Aignes, et le ruisseau de Landuraud.

Le nord et le sud de la commune renferment des bois importants qui couvrent plus du tiers du territoire. Le reste du sol est bien cultivé et les terrains, qui avaient été laissés en friche à la suite de la perte des vignes, détruites par le phylloxéra, ont été remises en culture. La plus importante des cultures est celle des céréales, qui réussissent généralement bien ; les prairies, établies dans les vallées, donnent d'abondants fourrages et environ cinquante hectares ont été replantés en vignes américaines.

L'industrie est représentée par l'importante tuilerie du Lac, qui trouve sur place la terre nécessaire à son exploitation, et par le moulin de la Faye, situé au confluent de la Tude et du ruisseau de l'Etang de Gouyat.

La ligne de chemin de fer de Paris à Bordeaux traverse toute la commune ; il est question d'y établir prochainement une station, ce qui facilitera, dans une large mesure, les transactions commerciales. La route de Montmoreau à La Valette (chemin de grande

communication N° 16 de Montmoreau à Montmorillon) suit toute la vallée de la Tude, entre cette rivière et la ligne de chemin de fer. Il s'en détache un chemin d'intérêt commun, qui se dirige vers le bourg voisin d'Aignes, et plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Il n'y a pas, à proprement parler, de bourg de Chavenat. Le hameau qui porte le nom de Chavenat, à dix kilomètres sud-ouest de Lavalette et vingt-cinq d'Angoulême, ne comprend que l'église, la mairie, la maison d'école et une maison particulière.

L'église, du onzième siècle, n'a de remarquable que son ancienneté ; on peut cependant signaler, à l'entablement de la façade, quelques modillons assez curieux. C'était, au treizième siècle, le siège d'un prieuré, fondé par l'abbaye de Saint-Cybard et dont la fondation fut confirmée par une bulle du 17 septembre 1337.

Le principal centre de population est le hameau d'Apremont (24 hab.), situé dans l'est de la commune. Nous pouvons citer également le Maine-Pepy (17 hab.), près de la ligne de chemin de fer ; la Barbotière (14 hab.) et le Grand-Vignaud (14 hab.), dans le sud de la commune ; Chez-Marloup (18 hab.), etc., etc.

CANTON DE BLANZAC

Superficie = 23054 hect. 43 ; Population == 8767
habitants.

Le canton de Blanzac, situé au sud de l'arrondissement d'Angoulême, est entièrement compris dans le bassin de la Charente, à l'exception d'une partie de la commune d'Aignes-et-Puypéroux, qui envoie ses eaux à la Tude. C'est une contrée très accidentée ; le nord en est parcouru par une haute chaîne de collines, qui sépare le bassin de la Charente de celui du Né ; une autre chaîne de collines élevées court entre les vallées du Né et de son affluent, l'Herse. Comme dans le canton voisin de Villebois-Lavalette, le sommet des collines est généralement couvert de bois touffus.

Le principal cours d'eau du canton est le Né, qui prend sa source au village de Chez-les-Camps, dans la commune de Voulgézac, arrose la ville de Blanzac, se grossit de plusieurs affluents et sort du canton dans la commune de Péreuil. Les principaux de ses affluents sont, sur la rive gauche, l'Herse et le Lamaury et, sur la rive droite, le Ruinet et l'Ecly.

La partie orientale du canton est arrosée par la Boême, qui prend sa source dans la commune de Chadurie et traverse, dans sa plus grande largeur, l'importante commune de Mouthiers.

Le canton de Blanzac est limité, au nord, par le canton d'Angoulême-Sud, à l'ouest, par les cantons de Châteauneuf et de Barbezieux, au sud, par le canton de Montmoreau, et à l'est, par le canton de Villebois-Lavalette.

Grand pays de vignobles, le canton de Blanzac produisait des eaux-de-vie très estimées, classées comme petites

champagnes. Aussi le phylloxéra lui porta un préjudice considérable. Depuis une quinzaine d'années, la reconstitution du vignoble se fait progressivement et aujourd'hui, bien que la surface plantée en vignes soit moins grande qu'elle ne l'était autrefois, la quantité de vin récoltée est sensiblement la même, grâce aux nouvelles méthodes de culture qui permettent de plus grands rendements à l'hectare.

EGLISE DE BLANZAC

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie



L'abondance des cours d'eau a également permis l'établissement de très bonnes prairies ; aussi l'élevage du bétail donne-t-il d'excellents résultats et est-il la source de revenus importants.

Malgré le grand nombre de cours d'eau qui parcourent le canton, l'industrie y est peu développée. Une seule commune fait exception, celle de Mouthiers, où l'on

remarque la magnifique usine à papiers de La Rochechandry.

Le canton de Blanzac comprend les dix-neuf communes suivantes : Blanzac, Péreuil, Porcheresse, Cressac, Saint-Genis, Saint-Léger, Pérignac, Bécheresse, Champagne, Aubeville, Jurignac, Étriac, Mainfonds, Plassac-Bouffiac, Claix, Mouthiers, Voulgèzac, Chadurie et Aignes-et-Puypéroux.

COMMUNE DE BLANZAC

Superficie = 483 hect. 23 ; Population = 910 habitants.

Il serait bien difficile d'établir, même approximativement, l'époque de la fondation de Blanzac. Il est probable que les premières maisons se construisirent autour de l'abbaye qu'y fondèrent les moines Bénédictins, mais il est également impossible de préciser l'époque à laquelle ces moines vinrent s'établir dans le pays.

Nous possédons bien, aux Archives départementales, le texte d'une délibération, prise le 2 mai 1760, par les membres du Chapitre, délibération par laquelle nous apprenons que le pape Alexandre III, dans une bulle délivrée en 1170, considérait cette abbaye comme « l'une des plus anciennes abbayes qui avaient été
« fondées dans les vastes déserts de la Gaule par les vénérables solitaires bénédictins. »

Mais la bulle du pape Alexandre III ajoute que les moines s'établirent en premier lieu à Puypéroux et se retirèrent ensuite à Blanzac.

Toujours est-il que, vers le douzième siècle, Blanzac devint le siège d'une baronnie, qui fut une des plus belles possessions des comtes de La Rochefoucauld.

Ces derniers construisirent le château et entourèrent la ville d'une enceinte fortifiée. Ainsi protégée contre l'ennemi du dehors, la ville s'agrandit et prit une grande importance. Six foires, créées par les seigneurs et qui se tenaient les 15 janvier, 22 février, 25 avril, 6 juin, 25 juillet et 25 novembre, vinrent faciliter les transactions et accroître la prospérité des habitants.

Cette prospérité allait être soumise à une rude épreuve.

A leur retour de la croisade, le roi de France, Philippe Auguste, et le roi d'Angleterre, Richard-Cœur-de-Lion, duc d'Aquitaine, s'étaient brouillés. Le roi d'Angleterre, en traversant l'Allemagne, avait été retenu prisonnier. Profitant de cette circonstance, Philippe-Auguste avait encouragé les seigneurs de l'Aquitaine à se soulever contre leur suzerain. Ce dernier, ayant recouvré sa liberté, accourut en Angoumois, s'empara de la ville d'Angoulême et vint mettre le siège devant Blanzac, qui faisait cause commune avec les révoltés. Il s'empara d'abord de la partie haute de la ville que les habitants avaient désertée, les uns se réfugiant dans l'enceinte du château, les autres se dispersant dans les campagnes voisines.

Le roi anglais tourna alors tous ses efforts contre le château, qui lui opposa une vigoureuse résistance. Deux fois les assiégés repoussèrent les attaques furieuses des Anglais, mais un troisième assaut livra la place à ces derniers.

La ville de Blanzac expia durement sa résistance : elle fut pillée et incendiée ; ses murailles furent détruites et son château démantelé.

Après avoir satisfait leur vengeance, les Anglais s'éloignèrent et Blanzac se releva lentement de ses ruines. Les seigneurs de La Rochefoucauld réparèrent le château et relevèrent la muraille de la cité. Ce ne fut cependant qu'après la désastreuse guerre de Cent ans que Blanzac put recouvrer son ancienne prospérité.

De nouvelles calamités n'allaient pas tarder à fondre sur la petite cité et à y semer de nouveau la misère et la ruine.

Nous avons vu, dans notre Précis historique, comment les provinces de l'ouest s'étaient soulevées, sous le règne du roi Henri II, pour s'affranchir de l'impôt sur le sel ou gabelle. Ce mouvement insurrectionnel prit naissance dans les environs de Blanzac et la population de cette petite ville prit parti pour les insurgés ; le curé de Cressac, petite

paroisse des environs, souleva lui-même ses paroissiens et se mit à leur tête. Lorsque le connétable de Montmorency eut réprimé l'insurrection (on sait avec quelle rigueur), il laissa à Blanzac une garnison de lansquenets, qui se livrèrent à tous les excès et ruinèrent de nouveau la petite ville.

Epuisée par toutes ces secousses, la ville de Blanzac ne semble pas avoir été mêlée aux guerres religieuses de la fin du seizième siècle.

C'est vers cette époque que la baronnie passa aux mains de la famille de Roye de Roussi, qui formait une branche de celle de La Rochefoucauld.

Le 4 février 1712, François de Roye vendit la baronnie de Blanzac, en même temps que celle de Marthon, à Etienne Chérade, lieutenant-général d'Angoumois et comte de Montbron. Par son mariage, la fille d'Etienne Chérade, Marguerite, porta, en 1721, la seigneurie de Blanzac à Jacques Le Musnier, chevalier, seigneur de Lartige, Raix et Rouffignac, qui eut pour héritier son fils, Louis Le Musnier, plus connu sous le nom de M. de Raix. Ce dernier joua un rôle assez important ; ce fut lui en effet qui, le 18 mars 1789, présida l'assemblée du Tiers-Etat, tenue à Angoulême pour l'élection des députés de cet ordre aux Etats-Généraux. Il mourut en 1807, à l'âge de 81 ans, laissant son héritage à ses neveux.

Jusqu'au dernier quart du dix-neuvième siècle, Blanzac conserva des ruines importantes de son ancien château. Mais, en 1881, ces ruines furent abattues pour faire place à la maison d'école ; on en conserva seulement une tour, qui domine fièrement la ville. L'esplanade du château forme une magnifique promenade, plantée d'arbres, d'où la vue se repose agréablement sur la ville et sur la vallée du Né.

Blanzac posséda trois églises, dont deux furent paroissiales :

1° Saint Nicolas, près de la porte Salinière, qui fut paroissiale à l'origine et dont le titre paroissial passa à Saint-Arthémy, vers 1520 ;

2° Saint-André, dont il reste encore une jolie façade romane et qui fut annexée elle-même à l'église de Saint-Arthémy en 1673 ;

3° Enfin la belle église de Saint-Arthémy, dont la masse imposante domine toute la petite cité.

Cette dernière église mérite une mention toute particulière.

Ainsi que nous l'avons dit au commencement de cette notice, elle fut d'abord l'église d'une abbaye de moines Bénédictins ; ceux-ci la placèrent sous l'invocation d'un saint personnage, qui, suivant Grégoire de Tours, fut évêque de Clermont au quatrième siècle.

Au douzième siècle, cette église devint collégiale.

C'est un monument extrêmement intéressant, comprenant trois parties d'époques différentes :

1° Un clocher du onzième siècle, seul reste d'un édifice primitif. Isolé au milieu du transept, il est remarquable par sa belle coupole. Il comprend trois étages : les fenêtres du second étage sont couronnées d'un pignon triangulaire, ce qui existe également à Pérignac.

Rien de singulier comme l'aspect de l'intérieur de l'église avec ce clocher roman, supporté par quatre piliers carrés, formant entre eux quatre arcades en plein cintre.

La partie supérieure de cette belle tour a été détruite par la foudre en 1816, et reconstruite sans plan et sans art.

2° Une abside de très vastes proportions, de style roman ogive de la fin du douzième siècle ou du commencement du treizième. C'est incontestablement la plus belle du diocèse d'Angoulême, après celle de la cathédrale.

Les murailles, admirablement appareillées, sont ornées à l'intérieur d'arcatures dont les arêtes sont ondulées en festons, ce qui est extrêmement rare. La sculpture indique un art fort avancé.

3° La nef et les croisillons sont du treizième siècle. La façade est d'un style très pur et d'un dessin fort original.

Blanzac est aujourd'hui une petite ville très agréablement située sur le Né, à vingt-six kilomètres sud d'Angoulême, à laquelle la reconstitution du vignoble a donné une nouvelle activité commerciale ; d'importantes maisons, parmi lesquelles nous pouvons citer les maisons A. Dubois, Magnier, Balluteau, y représentent le commerce d'exportation pour les eaux-de-vie. La ville compte aujourd'hui environ huit cents habitants ; elle est le centre d'un commerce très actif. Les foires, qui sont au nombre de douze et qui se tiennent le premier samedi de chaque mois, sont très suivies et donnent lieu à de nombreuses transactions. On y trouve deux études de notaire, une perception et un bureau de poste.

Bien que la ville de Blanzac soit située au point de jonction de plusieurs routes importantes, son accès était assez difficile jusqu'à ces dernières années. Elle se trouvait, en effet, à treize kilomètres de la station de chemin de fer la plus rapprochée, et les correspondances n'étaient pas toujours bien régulières. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi ; Blanzac est relié directement, par un réseau de chemins de fer à voie étroite, à Angoulême, à Barbezieux et à Villebois-Lavalette.

La principale route est la route départementale N° 10 de Cognac à Ribérac, qui se croise à Blanzac avec la route de Barbezieux à Charmant (chemin de grande communication N° 5 de Barbezieux à Larochebeaucourt) et avec la route d'Hiersac à Chalais (chemin de grande communication N° 7 d'Aigre à Guîtres). De plus, un chemin d'intérêt commun unit Blanzac au bourg voisin de Pérignac.

La commune de Blanzac est peu étendue, elle est bien cultivée et son sol se prête bien à la culture des céréales. Quelques vignobles y ont été reconstitués, mais elle

possède principalement de magnifiques prairies, arrosées par le Né qui parcourt tout le sud de la commune.

Parmi les quelques villages de la commune, nous devons une mention particulière au petit village de Puygrelier, ancien fief dont les possesseurs ont joué un rôle important dans l'histoire municipale d'Angoulême. Nous voulons parler de la famille Normand de Puygrelier qui, ayant acquis, au dix-septième siècle, la seigneurie de La Tranchade, changea son nom de Normand de Puygrelier en celui de Normand de La Tranchade.

COMMUNE DE PÉREUIL

Superficie = 1717 hect. ; Population = 587 habitants.

Cette commune, qui occupe l'angle sud-ouest du canton, en est la troisième comme superficie et la sixième comme population. C'est une commune importante, fertilisée par de nombreux cours d'eau et dont le nord-est est occupé par un plateau peu boisé, autrefois couvert de vignes magnifiques.

Le Né limite la commune au sud et la sépare de la commune de Porcheresse ; puis, tournant brusquement au nord, il en parcourt toute la partie occidentale, reçoit l'Herse, au pied du coteau qui porte le bourg de Péreuil et quitte la commune, après avoir encore reçu deux ruisseaux qui viennent de la commune d'Aubeville, le Ruinet et l'Ecly. Un peu plus bas, le Né se grossit du Lamaury, qui a également servi de limite à la commune de Péreuil, la séparant de celle de Saint-Bonnet.

Tous ces cours d'eau parcourent de fertiles vallées, arrosant de magnifiques prairies, dont l'ensemble couvre près du tiers de la superficie de la commune ; aussi élève-t-on, à Péreuil, de nombreux bestiaux, principalement des vaches laitières, dont le lait alimente les laiteries de MM. Biard et Massé.

Les terres sont, en général, bien cultivées ; il n'y a pas de terres en friche. Environ trente hectares ont été replantés en vignes et donnent d'excellents produits.

Une importante minoterie, appartenant à M. Corneaud, est installée au mou lin de Grollet, sur le Né.

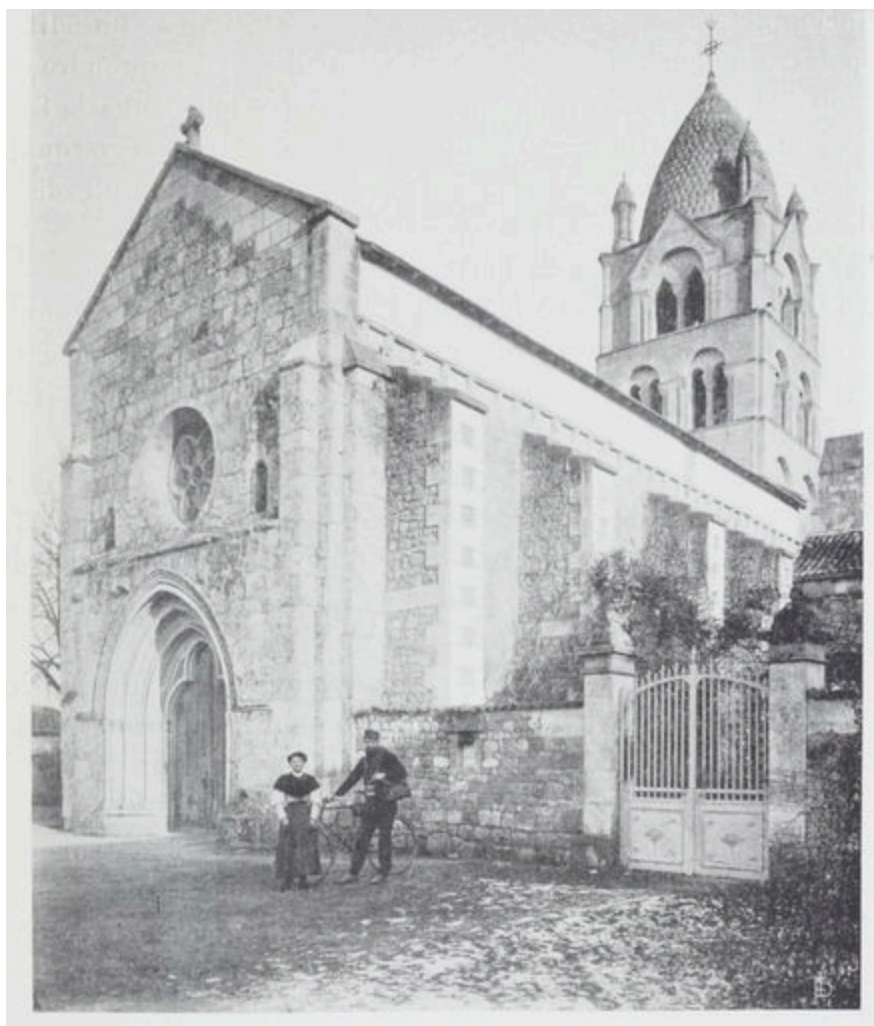
La commune de Péreuil possède une station sur la petite ligne d'intérêt local de Blanzac à Barbezieux. Elle est

effleurée à l'est par la route départementale n° 10 de Cognac à Ribérac et le sud en est parcouru par la route de Blanzac à Barbezieux (chemin de grande communication n° 5 de Barbezieux à Larochebeaucourt). Plusieurs chemins d'intérêt commun complètent ce réseau routier.

EGLISE DE PÉRIGNAO

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie



Le petit bourg de Péreuil (34 hab.) est situé au sommet d'une colline qui domine la vallée du Né, à cinq kilomètres ouest de Blanzac et vingt-sept kilomètres d'Angoulême. Son église, bien qu'incomplète, est extrêmement intéressante ; c'est un édifice à coupoles, du douzième siècle. Cette église

devait comprendre cinq coupoles et une abside ; mais les coupoles qui touchent à la façade n'ont jamais été terminées. Les deux autres sont très remarquables et bien près d'atteindre à la perfection. On y remarque de fort belles sculptures,

Les premiers registres de l'état civil remontent à 1640.

Au village de Mallatrait (25 hab.), dans le sud de la commune, se voient encore les ruines d'un ancien château féodal, ancien fief ayant appartenu aux comtes de Balatiers, qui en étaient encore possesseurs à l'époque de la Révolution.

A l'extrémité orientale de la commune se trouve le logis des Doucets, ancienne résidence de la famille de Saint-Simon. Nous n'avons pas à retracer ici l'histoire de cette puissante famille, dont le membre le plus connu est le célèbre auteur des Mémoires ; nous aurons l'occasion de la retrouver plus tard. Nous dirons seulement quelques mots du dernier représentant de cette famille, Henri-Victor de Rouvray, duc de Saint-Simon, qui naquit aux Doucets le 11 février 1782.

Engagé à dix-huit ans dans un régiment de hussards, il fit toutes les campagnes de l'Empire. Après la chute de Napoléon, il se rallia aux Bourbons, qu'il n'abandonna pas pendant les Cent jours. Il fut récompensé de sa fidélité par sa nomination au poste d'ambassadeur de France à Copenhague. Il fut mis en disponibilité après la révolution de 1830, mais le roi Louis-Philippe, qui l'aimait beaucoup, le nomma lieutenant général et pair de France. Il mourut en 1865, sénateur, ne laissant qu'une fille Mlle Blanche de St-Simon, en qui s'est éteinte la famille.

La commune de Péreuil contient un grand nombre de hameaux. Nous citerons entre autres : Chez-Nauley (34 hab.) ; Chez-Allard (17 hab.), près de la route de Barbezieux ; Chez-Penot (16 hab.) ;

Puymailloux (28 hab.), à la limite de la commune d'Aubeville ; Montseger (28 hab.), dans le nord-ouest de la

commune ; Les Chadennes (25 hab.), au-dessus de la route de Blanzac ; les Hays (32 hab.), en face du bourg de Péreuil, sur la rive gauche du Né ; les Jouberties (14 hab.), dans une situation pittoresque, etc., etc...

Nous citerons en terminant le logis des Perrucauds, dans une admirable situation, au sommet d'une colline élevée, d'où les regards embrassent de tous côtés un immense horizon.

COMMUNE DE PORCHERESSE

Superficie = 598 hect. 04 ; Population = 211 habitants.

Le sud de cette petite commune est traversé, de l'est à l'ouest, par la chaîne de hautes collines, qui sépare le bassin du Né de celui de son affluent, l'Herse. Près de l'église de Porcheresse, cette chaîne de collines atteint la cote d'altitude de cent cinquante-deux mètres.

De ce point élevé la vue est admirable, dominant au nord Blanzac et les nombreux villages de la commune, et au sud, les riches campagnes des communes de Cressac et de Saint-Genis.

Au nord, le sol s'abaisse progressivement jusqu'au Né qui forme la limite septentrionale de la commune. Au sud, le petit ruisseau de Saint Léger sépare Porcheresse de la commune voisine de Saint-Genis.

L'agriculture est des plus prospères ; le sol est fertile et se prête à tous les genres de cultures, surtout dans la vallée du Né dont les prairies fournissent d'excellents fourrages. La reconstitution du vignoble se poursuit depuis quelques années.

L'industrie est représentée par le moulin de Burette, mis en mouvement par le Né.

La principale voie de communication est la route de Blanzac à Chalais (chemin de grande communication N° 7 d'Aigre à Guîtres), d'où se détachent un chemin d'intérêt commun se dirigeant vers Saint-Léger et plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Il n'y a pas de bourg de Porcheresse. L'église se dresse, solitaire, au sommet d'un rocher, d'où l'on domine Cressac et Saint-Genis. C'est une jolie petite église romane, d'une

grande simplicité, avec un clocher orné sur ses faces latérales de deux arcades dont les cintres atteignent la hauteur des combles. La cloche date de 1559.

Près de l'église, on voit la magnifique propriété de Bellevue, ancien fief dépendant de la baronnie de Blanzac ; cette belle propriété appartient aujourd'hui à la famille de Bourdage.

Il n'y a, pour ainsi dire, pas d'agglomérations dans la commune de Porcheresse ; les principaux villages ne se composent que de quelques maisons. Nous citerons cependant : Chez-Barraud (14 hab.), sur la route de Chalais ; Chez-Tachet et le Maine Dumont, à l'extrémité occidentale de la commune ; Berzauge, sur la route de Blanzac ; Chez-Limousin, à la limite de la commune de Cressac, etc., etc...

COMMUNE DE CRESSAC

Superficie = 432 hect. ; Population = 173 habitants.

Cette petite commune joua un rôle important, à l'une des époques les plus troublées de notre histoire locale. Elle fut en effet activement mêlée au mouvement insurrectionnel de la gabelle. Le curé de la paroisse, Jean Morand, s'était mis à la tête de ses paroissiens révoltés ; il fut un des principaux chefs de l'insurrection, et, lorsqu'il eut été pris, il fut condamné à mort et brûlé vif à Angoulême.

A cette époque, Cressac devait être beaucoup plus important qu'il ne l'est aujourd'hui ; car la cure donnait à son possesseur des droits seigneuriaux sur le pays.

L'Herse, affluent du Né, parcourt le sud de la commune et est rejoint par le petit ruisseau de Saint-Léger, qui, venu de cette dernière commune, traverse celle de Cressac du nord-est au sud-ouest.

Favorisée par ces deux cours d'eau, qui baignent de bonnes prairies, l'agriculture est très prospère. Autrefois les coteaux étaient couverts de magnifiques vignobles, dont les produits étaient des plus estimés. La plupart de ces vignobles ont disparu et ont été remplacés par des céréales ; cependant il existe encore environ vingt-cinq hectares plantés en vignes.

La principale voie de communication est la route de Blanzac à Chalais (chemin de grande communication N° 7 d'Aigre à Guîtres). Il s'en détache un chemin d'intérêt commun, qui unit le bourg de Cressac à celui de Bessac, et plusieurs chemins vicinaux ordinaires.

Le petit bourg de Cressac (18 hab.), à cinq kilomètres sud de Blanzac et trente-deux d'Angoulême, comprend quelques maisons construites autour de l'église, sur la route de Blanzac et près du ruisseau de Saint-Léger. L'église est un édifice roman avec abside. Le clocher est orné sur ses faces latérales et sur la face de l'est, au-dessus de l'abside, de deux hautes arcatures d'ornementation. Ce système de construction soulage les murs en donnant une grande légèreté à l'aspect de ces lourdes tours romanes. Les villages les plus importants sont le Temple (25 hab.) et les Aunais (40 hab.).

Le premier de ces villages, situé à l'extrémité septentrionale de la commune, doit son nom à une ancienne commanderie de Templiers, dont il reste encore la chapelle. Cette chapelle est remarquable par de nombreuses fresques naïves, qui en décoraient les murs et qui dataient de l'époque de sa construction. Malheureusement, un grand nombre de ces fresques ont été détériorées.

Dernièrement cette chapelle a été acquise par M. Deproix, pasteur protestant à Barbezieux, qui l'a fait restaurer, et tout porte à croire que ce qui subsiste de ces fresques sera désormais respecté.

Le village des Aunais était un ancien fief dépendant de la seigneurie de la Faye, qui appartenait à la famille de Saint-Simon. L'ancien logis vient d'être restauré et remis à neuf par son propriétaire actuel, M. Chadeffaud, ingénieur.

La commune de Cressac possède un tumulus, la Motte à Dognon, qui n'a jamais été fouillé et d'où la vue embrasse un vaste panorama.

COMMUNE DE SAINT-GENIS

Superficie = 446 hect. 12 ; Population = 129 habitants.

La commune de Saint-Genis est la plus méridionale du canton de Blanzac. C'est la moins peuplée et l'une des moins étendues du canton.

Elle présente la plus grande analogie avec la commune de Cressac, sa voisine : l'aspect du pays est le même ; cependant il y a plus de bois et de terrains incultes dans Saint-Genis.

Cette commune est limitée, au sud, par l'Herse et au nord, par le ruisseau de Saint-Léger. Elle est desservie par quelques chemins vicinaux ordinaires et par la route de Blanzac à Chalais (chemin de grande communication N° 7 d'Aigre à Guîtres), qui la sépare, à l'ouest, de la commune de Cressac.

Il n'y a aucune habitation près de l'église, petit édifice du douzième siècle, en forme de croix latine, dont la coupole octogonale est remarquable.

Le village le plus important de la commune est le hameau de Fessolles (31 hab.), situé dans le sud, au-dessus de la vallée de l'Herse. Parmi les autres villages, nous pouvons citer : Chez-Testaud (20 hab.), dans le nord ; le Richard (15 hab.), la Tâche (12 hab.), Chez-Journaud (12 hab.). Ce dernier village doit son nom à une importante famille de l'Angoumois, dont l'un des membres, Laurent Journaud, fut maire d'Angoulême de 1524 à 1527 et mérita, par son dévouement au bien public, le titre de Père du pays.

CHATEAU DE L'HERSE DE PÉRIGNAC)

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie



COMMUNE DE SAINT-LÉGER

Superficie = 438 hect. ; Population = 190 habitants.

Si cette commune est peu étendue et peu peuplée, elle n'en est pas moins des plus fertiles. Plusieurs cours d'eau et de nombreuses fontaines entretiennent dans le sol une humidité bienfaisante, qui favorise l'établissement de prairies magnifiques, renommées par la qualité de leurs fourrages.

L'un de ces cours d'eau, le Pont-Ramé, descend des hauteurs boisées qui couvrent le sud de la commune et vient rejoindre le Né en face de la ville de Blanzac. Un autre, le ruisseau de Saint-Léger, prend sa source dans le sud de la commune et va se jeter dans l'Herse, après avoir traversé la commune de Cressac.

Les terresensemencées en céréales donnent des récoltes abondantes, et environ cinquante hectares de vignes, produisant des eaux-de-vie très estimées, ont été reconstitués. Parmi ces vignobles nous citerons tout particulièrement celui de M. Juin, à la Sablière.

La commune de Saint-Léger est traversée dans toute sa longueur par la route de Blanzac à Montmoreau (route départementale N° 10 de Cognac à Ribérac). Il s'en détache deux chemins d'intérêt commun se dirigeant l'un, vers Porcheresse et l'autre, vers Nonac.

Le petit bourg de Saint-Léger (34 hab.), à deux kilomètres sud de Blanzac et vingt-huit d'Angoulême, est construit au sommet des collines, qui dominent la vallée du Né. Son église n'a rien de remarquable.

Parmi les villages, nous citerons les Granges (34 hab.), et les Ombrières (8 hab.).

COMMUNE DE PÉRIGNAC

Superficie = 2554 hect. 89 ; Population = 800 habitants.

Comprenant un vaste plateau boisé, entre la vallée du Né et celle de l'Herse, cette importante commune est la seconde du canton, comme superficie et la troisième, comme population ; c'est donc une des principales communes du canton.

Les bois et les bruyères couvrent près du quart de sa surface, mais le reste de la commune est parfaitement cultivé. Les prairies naturelles, dont l'établissement est favorisé par de nombreux cours d'eau, donnent d'abondants fourrages, qui, joints aux produits des prairies artificielles, permettent l'élevage de nombreux bestiaux ; les céréales réussissent bien dans les terres légères qui forment le sol du plateau ; enfin près de cent hectares de vignes reconstituées fournissent d'excellent vin, converti en eau-de-vie très appréciée, à la distillerie établie par M. Castaigne au Moulin-Barraud.

Le Né baigne tout le nord de la commune, parcourant une large et belle vallée ; il reçoit, au moulin du Pont, le ruisseau de Vérines, et à la Font, le ruisseau de Pont-Sorbier. L'Herse sépare d'abord la commune de Pérignac de celle d'Aignes, puis, après un parcours de quelques kilomètres dans la commune de Pérignac, ce cours d'eau sert de nouveau de limite à cette commune et la sépare de celle de Nonac ; il reçoit, dans la commune de Pérignac, le petit ruisseau de Chez-Bobinaud.

On peut dire qu'à Pérignac l'industrie est nulle ; car il n'y a pas lieu de compter quelques petits moulins qui ne

fonctionnent que pour confectionner un peu d'huile de noix.

La commune de Pérignac est effleurée à l'ouest et au sud par la route départementale N° 10 de Cognac à Ribérac et parcourue au nord par la route de Blanzac à Charmant (chemin de grande communication N° 5 de Barbezieux à Larochebeaucourt). Des chemins d'intérêt commun unissent le bourg de Pérignac à la ville de Blanzac et aux communes voisines. Ce réseau routier est complété par d'importants chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Pérignac (54 hab.), à quatre kilomètres sud-est de Blanzac et vingt-cinq d'Angoulême, est situé, dans une position pittoresque, au sommet de la colline qui domine la vallée du Né. C'était autrefois le siège d'un archiprêtré très important. Son église, classée comme monument historique, date du douzième siècle ; elle a été récemment restaurée.

On y remarque une belle abside, ornée avec un art merveilleux, et un clocher magnifique, du onzième siècle, qui renferme deux cloches superbes.

Les registres de l'état civil se succèdent sans interruption depuis l'année 1653.

Dans le sud de la commune, dominant le cours de l'Herse, se voit le château de l'Herse, ancien fief ayant appartenu d'abord à la famille de La Rochefoucauld, puis à celle de Lubersac. C'est aujourd'hui le siège d'une importante propriété, appartenant à M. Lafargue.

Le Breuil et la Font étaient également deux seigneuries, dont Pierre Dexmier était propriétaire au seizième siècle ; ce Pierre Dexmier fut un des chefs les plus ardents du protestantisme en Angoumois.

Comme propriétés importantes dans la commune, nous pouvons citer Chez-Deret, à M. Pillot, Puytillac à M. Maulde et le Condier, à M. Bidet.

Les villages sont nombreux, mais peu importants. Citons cependant les Petites Granges (44 hab.), les Sables (31 hab.), et le Burguet (24 hab.), dans le nord de la commune ; Chez Tripelon (25 hab.), sur la route de Blanzac ; l'Age (23 hab.), près du château de l'Herse ; Chez-Bobinaud (20 hab.), etc., etc.

COMMUNE DE BÉCHERESSE

Superficie = 838 hect. 53 ; Population = 365 habitants.

Cette commune occupe un plateau assez fertile, au-dessus de la vallée du Né, qui vient de naître et qui lui sert de limite pendant quelques kilomètres, la séparant de la commune voisine de Pérignac.

L'agriculture y est en général prospère ; on y rencontre peu de terres en friche et l'on y remarque quelques jolis vignobles. La vallée du Né renferme de bonnes prairies. L'industrie est absolument nulle.

Une station des chemins de fer économiques dessert le bourg de Bécheresse. La route de Blanzac à Charmant (chemin de grande communication n° 5 de Barbezieux à Larochebeaucourt) traverse l'angle sud-est de la commune, dont le réseau routier est complété par divers chemins vicinaux ordinaires.

Aucun souvenir historique ne se rattache à Bécheresse. Le bourg (28 hab.), à cinq kilomètres nord-est de Blanzac et vingt-et-un d'Angoulême, est absolument insignifiant. Son église est assez intéressante. La façade, bien restaurée, est du style roman le plus pur. Le sanctuaire est d'un type à part et mérite d'être étudié. Une jolie chapelle du seizième siècle sert de sacristie. Le clocher est une tour romane à deux étages, qui possède une belle cloche de l'année 1577.

Parmi les villages nous citerons : Puyorléans (22 hab.), à la limite de la commune de Pérignac ; Chez-Boutrit (24 hab.), dans le sud de la commune ; Chez-Savarit (18 hab.) ; Chez-les-Camps (16 hab.), près de la source du Né, etc., etc.

COMMUNE DE CHAMPAGNE

Superficie = 815 hect. 70 ; Population = 261 habitants.

Située au nord de Blanzac, la commune de Champagne est traversée, de l'est à l'ouest, par un petit affluent du Né, l'Ecly, qui prend sa source dans la commune, près du village de la Charbonnière. En outre, de nombreuses fontaines entretiennent dans le sol une humidité bienfaisante ; aussi les prairies, tant naturelles qu'artificielles, sont importantes et occupent près du quart du territoire. Environ quarante hectares ont été replantés en vignes, dont les produits sont convertis en eaux-de-vie très estimées ; les principaux de ces vignobles sont ceux de M. Ducloux, au Maine-Giraud et de M. Blais, au Maine-Cérrier. La commune de Champagne est peu boisée.

La ligne d'intérêt local d'Angoulême à Barbezieux a établi une station à huit cents mètres du bourg de Champagne. De plus, la route d'Hiersac à Blanzac (chemin de grande communication n° 7 d'Aigre à Guîtres) traverse toute la commune du nord au sud et de nombreux chemins vicinaux ordinaires desservent les différents villages.

Le bourg de Champagne (64 hab.), à quatre kilomètres nord de Blanzac et vingt-et-un d'Angoulême, est construit dans une agréable situation, au-dessus de la vallée de l'Ecly. Il possède une église romane remarquable. Cette église est fort ancienne ; l'abside et la façade méritent l'attention des archéologues. La cloche a eu pour parrain le célèbre poète Alfred de Vigny.

Les registres de l'état civil remontent à l'année 1606.

Au sud de la commune, entouré de grands bois, s'élève l'ancien logis du Maine-Giraud, ancien fief dépendant de la baronnie de Blanzac. Ce fut la propriété de l'un des plus remarquables poètes de l'école romantique, Alfred de Vigny, qui l'a habitée fréquemment et qui nous en a laissé la description humoristique suivante :

« Il n'y a qu'aux poètes qu'il arrive de pareilles choses !
Mes

« pères aimaient ce château féodal. C'est une petite
forteresse entou-

« rée de bois de chênes, d'ormes, de frênes et de vertes
prairies

« rafraîchies par des fontaines et des sources pures. Les
rentes

« féodales et les prises seigneuriales lui donnaient
beaucoup de

« valeur et épargnaient presque toute culture. On se
promenait à

« l'ombre des bois et au bord des eaux ; le revenu arrivait
tout

« seul. La Révolution vient et fait la soustraction de tout le

« revenu. Il me reste donc de grands bâtiments et un grand
parc

« à entretenir et des bois que je n'ai pas le courage de
couper,

« parce que les vieux arbres ressemblent à de grands-
parents et que

« leur absence ôterait tout charme à l'habitation. — Si tout
cela,

« du reste, ne rapporte rien, il y a un dédommagement,
c'est que

« les impositions en sont énormes et me donnent le droit
d'être

« député ; c'est justement ce que je ne veux pas être ».

Le Maine-Giraud appartient aujourd'hui à M. Ducloux.

Un autre vieux logis était le logis de Lussaud, dont il subsiste quelques tours, qui ont été rasées au niveau des autres bâtiments ; c'était également le siège d'un ancien fief dépendant de la baronnie de Blanzac.

Nous pouvons citer également la belle propriété du Maine-Cérrier, appartenant à M. Blais.

Les villages sont peu importants. Citons toutefois Tout-y-Faut (24 hab.), au sud de la commune ; Chez-Rullier (24 hab.), au sud du bourg ; Chez-Renoux (20 hab.) ; La Charbonnière (14 hab.), à la source de l'Ecly, etc, etc.

COMMUNE D'AUBEVILLE

Superficie = 821 hect. ; Population = 264 habitants.

Deux vallées fertiles, parcourues par deux petits affluents du Né, l'Ecly et le Ruinet, et séparées par un plateau boisé, qui s'abaisse progressivement de l'est à l'ouest, tel est l'aspect général que présente la petite commune d'Aubeville, commune bien cultivée, où l'agriculture est prospère, où de bonnes prairies produisent d'excellents fourrages et où la reconstitution du vignoble fait des progrès sensibles.

L'Ecly, qui vient de la commune de Champagne, arrose le nord-ouest de la commune ; le Ruinet prend sa source dans l'est de la commune, qu'il parcourt entièrement de l'est à l'ouest. Ces deux petits cours d'eau rejoignent le Né, à peu de distance l'un de l'autre, dans la commune voisine de Péreuil.

La principale voie de communication est la route de Châteauneuf à Blanzac (route départementale N° 10 de Cognac à Ribérac), qui parcourt la commune du nord-ouest au sud-est. Il s'en détache, au hameau de la Courade (où se trouvent la mairie et la maison d'école), un chemin d'intérêt commun qui, d'un côté, se dirige vers le bourg de Mainfonds et qui, de l'autre côté, dessert le bourg d'Aubeville.

Le bourg d'Aubeville (31 hab.), situé à six kilomètres nord-ouest de Blanzac et vingt-six d'Angoulême, est un bourg peu intéressant, construit au-dessus de la vallée du Ruinet. Il est réuni, pour le culte, à Péreuil. Les registres de l'état civil remontent à l'année 1586.

Dans le nord de la commune, dominant le cours de l'Ecluy et à peu de distance de la route de Châteauneuf à Blanzac, on rencontre le château de la Dourville, ancien fief dépendant de la baronnie de Blanzac. Au seizième siècle, ce fief appartenait à la famille Journault, originaire de la paroisse de Saint-Genis-de-Blanzac. Lors de l'insurrection de la gabelle, le propriétaire de la Dourville, Laurent Journault, ancien maire d'Angoulême, fut chargé par les insurgés d'aller trouver le roi en Piémont, et de lui porter leurs doléances. Pendant son absence, les révoltés se présentèrent à la Dourville et y mirent à mort un malheureux métayer, après l'avoir attaché à un arbre, A l'époque de la Révolution, le fief de la Dourville était la propriété de messire Vignaud du Dognon.

EGLISE DE PLASSAC

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie



Parmi les principaux villages, nous pouvons citer : les Ouvrards (38 hab.), au sommet de la colline qui domine la vallée de l'Eclly ; Ruinet (32 hab.), à la source du ruisseau qui a pris son nom ; Pommeret (26 hab.) et Chez-Mamain (16 hab.), dans le sud de la commune ; Puy-loup (19 hab.), sur l'Eclly, à la limite de la commune de Péreuil, etc., etc.

COMMUNE DE JURIGNAC

Superficie = 1601 hect. 41 ; Population = 650 habitants,

Avec ses seize cents hectares de superficie et sa population de six cent cinquante habitants, la commune de Jurignac est une des plus importantes du canton de Blanzac. Elle est entièrement comprise dans le plateau élevé qui sépare la vallée de la Charente de celle du Né.

Du point culminant de ce plateau, près du bourg de Jurignac, la vue est admirable, se reposant au nord sur la vallée de la Charente et sur les hauteurs de la rive droite du fleuve, et s'étendant, au nord-est, jusqu'aux remparts d'Angoulême, dont les tours et les clochers se détachent, à l'horizon, sur l'azur du ciel.

Aucun cours d'eau n'arrose la commune de Jurignac, qui possède seulement deux bonnes fontaines, l'une, au village de Chez-Bertin et l'autre, à la Marguerie. Le sol, sec et calcaire, se prête principalement à la culture des céréales et de la vigne. Aussi, la reconstitution des vignes est-elle très avancée et trouve-t-on, dans la commune, quelques beaux vignobles, au premier rang desquels nous placerons celui de M. Louette, au Landry.

De nombreuses et belles voies de communication desservent la commune de Jurignac. C'est, en premier lieu, la route nationale de Paris en Espagne, qui traverse la commune du nord-est au sud-ouest, et la route départementale de Châteauneuf à Blanzac, qui croise la route nationale à l'important village de Pétignac. De plus, un chemin d'intérêt commun, venu de Malaville, dessert le bourg de Jurignac et se dirige vers la commune de

Mainfonds, alors qu'un autre chemin se détache de ce dernier au bourg de Jurignac, se dirigeant vers Péreuil.

Le bourg de Jurignac (115 hab.), à huit kilomètres nord-ouest de Blanzac et vingt d'Angoulême, est dans une jolie situation, au point le plus élevé de la commune. C'est un bourg bien bâti, où de bonnes foires se tiennent le 21 de chaque mois. Il possède un bureau de poste. C'était autrefois le siège d'un archiprêtre.

L'église possède une nef romane d'un grand style et fort remarquable. La porte d'entrée est au bas de la nef, dans la muraille du midi, disposition assez fréquente dans les pays montagneux, afin d'éviter les rafales désagréables du vent d'ouest. Le clocher et le sanctuaire sont de la fin du quinzième siècle.

C'est du bourg de Jurignac que partit, en 1548, le mouvement insurrectionnel de la gabelle.

A Champourry, sur la route nationale, était un ancien logis, qui, au dix-septième siècle, appartenait à la famille Lambert des Andreaux. Le 27 mai 1678, Antoine Lambert vendit à Jeanne Raudot, veuve de Louis le Musnier, le logis de Champourry, qui fut acquis, le 30 décembre 1726, par le chevalier d'Anqueville. Ce dernier laissa le domaine à ses deux frères, Claude et Cyprien Gabriel Méhée. Champourry passa ensuite par héritage dans la famille de Terrasson.

Nous devons une mention particulière à l'important village de Pétignac (74 hab.), situé au point de croisement de la route nationale et de la route de Châteauneuf à Blanzac. C'était autrefois un relai de poste important. On y remarque la belle propriété de M. Ch. Bouillon.

Parmi les autres villages, nous pouvons citer : Chez-Chottard (67 hab.), au nord de la commune, sur la route de Châteauneuf ; la Marguerie (42 hab.), dans le sud de la commune ; le Plantis (19 hab.), sur la route nationale ; Chez-Normand (19 hab.) ; les Faurelles (29 hab.), où l'on voit la belle propriété de M. Juste ; Chez-Beillard (25 hab.), sur la route de Péreuil. ; Chez Brebion (21 hab.), etc., etc.

COMMUNE D'ETRIAC

Superficie = 947 hect. ; Population = 247 habitants.

Cette commune présente la plus grande analogie avec la commune voisine de Jurignac. Comme cette dernière, elle est très accidentée et offre d'admirables points de vue. Les cultures sont les mêmes et l'on y trouve également quelques beaux vignobles. On y remarque quelques belles propriétés, notamment celles de M. Bouillon, à Boisvert, de Mme veuve Vacquier et de M. A. Moreau, Chez-Chiron.

La commune d'Etriac n'est arrosée par aucun cours d'eau ; seules, quelques fontaines lui donnent leur fraîcheur. Cependant, le petit ruisseau de l'Ecly en forme la limite méridionale.

La commune est desservie par la route de Châteauneuf à Blanzac (route départementale N° 10 de Cognac à Ribérac) et par le chemin d'intérêt commun qui unit le bourg de Jurignac à la commune de Mainfonds.

Le bourg d'Etriac (26 hab.), à neuf kilomètres nord-ouest de Blanzac et vingt-deux d'Angoulême, comprend quelques maisons groupées autour de l'église. Ce dernier édifice est une église romane du onzième siècle bien conservée ; les fenêtres de la quatrième travée sont percées dans les contreforts, ce qui est assez rare. Le sanctuaire est du quinzième siècle.

Le centre de population le plus important est le village des Goursolles (50 hab.), situé au sommet de la haute colline qui domine la vallée de l'Ecly.

Les autres villages sont : Chez-Chiron (36 hab.) et Chez-Rechey (22 hab.), près du bourg ; Boisvert (20 hab.), dans le nord de la commune ; Chez-Briet (24 hab.) et Chez-

Naudin (22 hab.), près de la route de Mainfonds ; les Trois-Voûtes (14 hab.), dont une partie appartient à la commune voisine de Mainfonds, etc., etc.

COMMUNE DE MAINFONDS

Superficie = 926 hect. 17 ; Population = 300 habitants.

L'aspect de cette commune est des plus singuliers : son sol tourmenté est couvert de hauts mamelons, souvent isolés les uns des autres, dont les sommets arrondis font songer, toutes proportions gardées, aux ballons des Vosges. Dans les bas-fonds qui séparent ces mamelons, on voit sourdre de nombreuses fontaines, (de là vient le nom de la commune, maints fonts) ; le petit ruisseau de l'Eclly, affluent du Né, traverse toute la commune de l'est à l'ouest.

L'agriculture est florissante ; les prairies, favorisées par l'humidité du sol, fournissent d'excellents fourrages et les coteaux donnent de très bonnes récoltes en céréales. Autrefois Mainfonds possédait de magnifiques vignobles, dont les produits étaient renommés ; la reconstitution de ce vignoble se fait très lentement et l'on ne trouve actuellement dans la commune qu'environ trente-cinq hectares de vignes.

L'industrie est absolument nulle.

La commune de Mainfonds est en dehors des grandes voies de communication ; notamment aucune ligne de chemin de fer ne la traverse. Elle est desservie par deux chemins d'intérêt commun, dont l'un, passant au bourg de Mainfonds, se dirige vers Plassac et Mouthiers, tandis que l'autre, se détachant du précédent, se dirige vers Jurignac.

Le bourg de Mainfonds (47 hab.), à cinq kilomètres nord de Blanzac et vingt-et-un kilomètres d'Angoulême, est situé au pied d'une haute colline de cent dix-huit mètres d'altitude. Il possède une charmante église romane, en

forme de croix grecque. C'est un monument d'une grande simplicité, mais d'une admirable pureté de style. Il est profondément regrettable que les absidioles et le clocher aient disparu,

Dans le sud de la commune, près du village des Galops (50 hab.), se voit l'ancien logis des Barrières, ancienne seigneurie importante, qui dépendait de la baronnie de Blanzac. Le propriétaire actuel en est M. Desmazeaud.

Les principaux villages de la commune sont : Chez-Verdeau (30 hab.), au-dessus du bourg ; Chez-Maillard (38 hab.), à l'extrême nord de la commune, à la limite de la commune de Claix ; Chez-De-lhoumeau (33 hab.), près de la route de Plassac ; Chez-Moizan (21 hab.), sur la route de Champagne ; Chez-Charron (16 hab.), près de l'Ecly ; les Trois-Voûtes (12 hab.), dont une partie appartient à la commune d'Etriac, etc., etc.

COMMUNE DE PLASSAC-ROUFFIAC

Superficie = 1194 hect. 98 ; Population = 428 habitants.

Cette commune formait autrefois deux paroisses, qui ont été réunies en une seule commune en 1844. La chaîne de hautes collines qui sépare le bassin de la Charente de celui de son affluent, le Né, la parcourt de l'est à l'ouest. C'est une contrée accidentée et assez boisée, où l'on trouve, dans le sud, des cotes d'altitude dépassant cent soixante-dix mètres. Il n'y a aucun cours d'eau.

Les terres sont, en général, bien cultivées et donnent des récoltes rémunératrices, mais l'industrie n'est représentée par aucun établissement. Le vignoble reconstitué comprend environ quatre-vingts hectares.

La petite ligne d'intérêt local d'Angoulême à Barbezieux, par Blanzac, possède une halte dans la commune de Plassac, dont le nord est parcouru par le chemin de grande communication N° 32 de Châteauneuf à Lavalette et qui est, en outre, desservie par un chemin d'intérêt commun, venu de Mainfonds et se dirigeant vers Mouthiers. La route de Châteauneuf à Lavalette suit, dans la commune de Plassac, le tracé de l'ancienne voie romaine de Saintes à Périgueux, appelée dans le pays Chemin Boisé.

Le bourg de Plassac (67 hab.), à huit kilomètres nord de Blanzac et vingt kilomètres d'Angoulême, est construit au sommet d'une haute colline de cent quarante-sept mètres d'altitude, d'où l'on domine une vaste étendue de pays. Son église, classée comme monument historique et récemment restaurée est un des monuments les plus remarquables de notre département. Sa façade, son beau clocher, sa riche

abside, la crypte qui existe sous l'église méritent également l'attention des admirateurs de l'art chrétien.

VALLÉE ET CHATEAU DE CLAIX

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie



Au dix septième siècle, Plassac appartenait à la famille Gombault. Cette famille, originaire de la Saintonge, était venue s'établir à Bouex, par le mariage de Jean Gombault avec Esther de Livenne. Leur fils, Benoît Gombault, écuyer, seigneur de Méré, Plassac et autres lieux, suivit le parti de la Ligue. Il mourut au mois de février 1616, laissant plusieurs enfants. L'un de ces derniers, Josias, plus connu sous le nom de M. de Plassac, publia en 1648, un volume intitulé : Lettres de M. de Plassac.

Rouffiac (61 hab.) possède encore son église, en forme de croix latine ; c'était autrefois la chapelle du château, siège

d'un fief important, qui appartenait, au quinzième siècle, à Jean des Ruaux, époux de Marie Corgnol.

La commune de Plassac possède quelques villages importants : Che-Ribot (44 hab.), dans le nord de la commune ; les Coffres (45 hab.), sur la route de Châteauneuf à Lavalette ; le Cluzeau (40 hab.) entre les deux bourgs de Plassac et de Rouffiac ; les Aireaux (40 hab.), sur la route de Mainfonds ; Tillac (14 hab.), dans l'est de la commune ; Chez-Viaud (23 hab.) ; Chez-Babot (18 hab.), etc., etc.

COMMUNE DE CLAIX

Superficie = 1.486 hect. 89 ; Population = 444 habitants.

Il y a moins d'un demi-siècle, la commune de Claix était une des plus pauvres de l'arrondissement d'Angoulême. Sa vallée sauvage, toute hérissée d'énormes rochers, son château, qui se dresse au sommet d'une roche escarpée, au-dessus de la vallée, ses grand bois aux légendes fantastiques en faisaient une des communes les plus dignes d'attirer les touristes, amis des beautés naturelles ; mais il était difficile de retirer de ces terrains arides des récoltes rémunératrices.

Il n'en est plus ainsi ; grâce à l'esprit d'initiative d'un homme de haute intelligence, l'aisance et la prospérité règnent aujourd'hui dans cette contrée.

C'est en 1879 que M. Lescure de Combemary se rendit acquéreur du château de Claix et, par une restauration des mieux comprises, en fit une des plus belles résidences de la région.

Comprenant tout le parti que l'on pouvait tirer de l'élevage du bétail, au moment où les vignes disparaissaient, détruites par le phylloxéra, cet homme actif et entreprenant installa, dans la vallée, une laiterie destinée à traiter le lait recueilli dans toute la contrée environnante. Son œuvre prospéra et aujourd'hui la laiterie de Claix, transformée en laiterie coopérative, est une des plus intéressantes de notre département. Elle traite annuellement 4.300,000 litres de lait et ses produits arrivent à primer, sur les marchés de France et de l'étranger, les beurres les plus renommés de Bretagne et de Normandie.

Lorsque les nouvelles méthodes de culture de la vigne permirent de lutter avantageusement contre le phylloxéra, M. Lescure résolut de ramener également la prospérité chez les agriculteurs, en leur montrant que la reconstitution du vignoble était possible et aujourd'hui il possède un magnifique vignoble de cinquante hectares.

La commune de Claix possède encore un établissement industriel important et une exploitation agricole de premier ordre.

L'établissement industriel est la minoterie moderne de M. Couturier, maire de Claix, qui remplace un antique petit moulin. A cette minoterie est annexée une boulangerie qui livre ses produits dans un rayon très étendu.

L'exploitation agricole est celle de M. Gaudry, de Châteauneuf, qui possède, aux Chassins, un superbe vignoble de soixante hectares. Il résulte de cette situation qu'aujourd'hui, dans la commune de Claix la misère est inconnue et que la population, loin de diminuer, augmente d'année en année.

La commune de Claix est encore une des plus pittoresques de l'arrondissement d'Angoulême. Tout le sud en est couvert par l'importante forêt de Chardin, qui en couvre près de quatre cents hectares. Elle est parcourue, du sud au nord, par le ruisseau de Claix, qui coule dans une étroite vallée, bordée de rochers magnifiques. Ce ruisseau passe au pied du château de Claix, alimente la laiterie coopérative et va rejoindre la Charente dans la commune de Roulet.

Desservie par la petite ligne d'intérêt local d'Angoulême à Blanzac, la commune de Claix est traversée, du nord au sud, par la route d'Hiersac à Blanzac (chemin de grande communication N° 7 d'Aigre à Guîtres), et parcourue dans le sud par le chemin de grande communication N° 32 de Châteauneuf à Lavalette. De plus, un chemin d'intérêt

commun, partant du bourg de Claix, se dirige vers La Couronne.

Le bourg de Claix (36 hab.), à neuf kilomètres nord de Blanzac et dix-sept kilomètres d'Angoulême, est construit au sommet d'une colline et domine les étroits vallons de deux sources, dont la réunion forme le ruisseau de Claix. Son église, du douzième siècle, est d'une grande simplicité.

Les registres de l'état civil, conservés à Claix, remontent à l'année 1610.

Un souvenir historique se rattache au bourg de Claix ; c'est celui du séjour de Calvin. Traqué de toutes parts, fuyant sous un nom d'emprunt, le père de la Réforme trouva un asile auprès du curé de Claix, Louis du Tillet, dont il avait été le précepteur et qui avait embrassé la nouvelle doctrine. Lorsque les différentes retraites où se cachait le Réformateur furent découvertes et qu'il fallut songer à la fuite, Louis du Tillet accompagna Calvin en Allemagne ; mais, sur les pressantes sollicitations de son frère, Jean du Tillet, évêque de Meaux, le curé de Claix rompit avec les novateurs et revint à la religion de ses pères.

Le château actuel de Claix, dont la masse imposante domine la vallée, date des dernières années du dix-huitième siècle. Il a été construit par messire de Juglard, chevalier de Saint-Georges et seigneur de Claix, sur l'emplacement d'un édifice beaucoup plus ancien. La Révolution avait interrompu les travaux et le château était demeuré inachevé. Après avoir passé entre les mains de plusieurs propriétaires, il fut acquis, en 1879, par M. Lescure de Combemary qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, en a fait une magnifique demeure.

Le château primitif était le siège d'une seigneurie qui, au quinzième siècle, était la propriété de Jean de Plouer, écuyer. Ce dernier maria sa fille, Marie, à François de La Laurencie.

Parmi les principaux villages, nous citerons : Saint-Georges (31 hab.) et Chez-Fournet (18 hab.), à l'orée de la forêt de Chardin ; Chez-Chaignaud (36 hab.), dans l'est de la commune ; Chez-Prompt (30 hab.) et Chez-Verguin (14 hab.), dans la vallée du ruisseau de Claix ; Chez-Debaud (25 hab.), sur la route de Châteauneuf à Lavalette ; Chez-Marceau (25 hab.), où se trouvent la mairie et la maison d'école ; Chez-le-Râle (19 hab.), à la limite de la commune de Saint-Estèphe, etc., etc.

COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

Superficie = 3472 hect. 83 ; Population = 1366 habitants.

Sous tous les rapports, Mouthiers tient le premier rang parmi les dix-neuf communes du canton de Blanzac. C'est la commune la plus étendue et la plus peuplée du canton ; l'industrie y tient une place des plus importantes ; la diversité des sites qu'elle offre aux regards des touristes en fait un magnifique but d'excursion ; enfin les souvenirs historiques qui s'y rattachent sont des plus intéressants.

Cette commune occupe la partie septentrionale du canton ; elle est très variée d'aspect. La Boëme la parcourt du sud au nord : au sud du bourg de Mouthiers, la vallée est encaissée entre de hautes falaises rocheuses, au sommet desquelles se dressent d'anciens logis ; au nord, au contraire, après avoir dépassé le site ravissant de La Rochechandry, la rivière se divise en plusieurs bras au milieu d'une vaste plaine marécageuse. Des deux côtés de la vallée s'étendent de vastes plateaux boisés et couverts de riches récoltes.

La Boëme est très poissonneuse et produit notamment des écrevisses d'excellente qualité. La commune est limitée au nord, sur une certaine distance, par la Charrau, qui la sépare de la commune de Vœuil.

L'industrie est des plus florissantes dans la commune de Mouthiers. Les prairies marécageuses de la Boëme fournissent de la tourbe ; de belles carrières ont été ouvertes dans le flanc des coteaux et l'on en extrait d'excellente pierre de taille ; la Boëme fait également

mouvoir plusieurs moulins ; mais l'établissement de beaucoup le plus considérable est l'usine à papier de La Rochechandry.

Cette magnifique usine, l'une des plus anciennes du département, puisqu'elle date de l'année 1561, est admirablement située dans une courbe de la rivière, au pied du château de La Rochechandry. Elle a pris une très grande importance, surtout depuis qu'on y fabrique le papier couché.

De magnifiques et nombreuses voies de communication facilitent l'écoulement des produits, tant agricoles qu'industriels. C'est d'abord la ligne du chemin de fer de Paris à Bordeaux qui possède au bourg de Mouthiers une très importante station. La route départementale N° 1 d'Angoulême à Montmoreau effleure la partie orientale de la commune. De cette route se détache, dans la commune voisine de Vœuil, la route départementale N° 15 d'Angoulême à Mouthiers, qui se continue, au delà du bourg de Mouthiers, par le chemin de grande communication N° 15 de Martron à Confolens, par Blanzac. Le sud de la commune est parcouru par le chemin de grande communication N° 32 de Châteauneuf à Lavalette. De nombreux chemins d'intérêt commun complètent ce réseau ; ils unissent la commune de Mouthiers aux communes voisines de La Couronne, Rouillet, Claix, Plassac et Fouquebrune.

L'histoire de Mouthiers, c'est l'histoire du château de La Rochechandry qui, du haut de son rocher, domine la petite cité et semble encore aujourd'hui la prendre sous sa protection.

Ce château fut vraisemblablement construit, vers le neuvième siècle, par Guillaume Chandéric, seigneur de Saintes, alors en guerre contre Emenon, comte d'Angoulême. Les successeurs de ce premier seigneur y

ajoutèrent de nouvelles fortifications et en firent une place presque imprenable.

Aussi, lorsque vint à éclater la guerre de Cent ans, le château de La Rochechandry fut-il l'objet des convoitises des deux partis, Français et Anglais. Il fut d'abord occupé par les Anglais, qui paraissent s'y être maintenus pendant longtemps ; mais, en 1387, le maréchal de Sancerre parvint à les en déloger. Craignant qu'il ne retombât aux mains des ennemis, ce prudent capitaine ordonna la démolition du château.

Malheureusement cet ordre ne fut pas exécuté, et les Anglais revinrent en forces considérables assiéger la petite garnison qui, après une défense héroïque, dut capituler. De nouveau les Anglais exercèrent leurs ravages dans la contrée, pillant les monastères et incendiant les maisons des pauvres serfs, qu'ils rançonnaient et maltrahaient.

Enfin, en 1416, le sire de Barbazan, un des plus vaillants capitaines du roi de France, parvint à les chasser définitivement et fit démolir le château.

Jusqu'au seizième siècle, le château de La Rochechandry demeura dans la même famille ; mais, à cette époque, il en sortit et devint successivement la propriété des Saint-Gelais, des Tison d'Argence et enfin de la famille Forgue de Lavedan.

Ce fut l'un de ces derniers, Raymond de Forgue de Lavedan, conseiller du roi et gouverneur de la Saintonge et de l'Angoumois, qui entreprit la reconstruction du château. Il n'eut pas le temps d'achever son œuvre, et ses descendants abandonnèrent ce projet.

Son petit-fils, Bernard de Forgue de Lavedan, ayant perdu toute sa fortune au jeu, dut vendre la baronnie de La Rochechandry, qui fut acquise, le 14 mai 1710, par Etienne Chérade, comte de Montbron. A la mort de ce dernier, la baronnie de La Rochechandry revint à sa fille, Marguerite Chérade, qui épousa, en 1721, Jacques-Louis Le Musnier, seigneur de Lartige et autres lieux.

De ce mariage vinrent plusieurs enfants, dont un seul fils, Louis Le Musnier, qui hérita de la baronnie. Ce dernier, plus connu sous le nom de M. de Raix, acquit, en 1746, la charge de lieutenant général et la conserva jusqu'à la Révolution. Il mourut en 1807, sans avoir été marié, et ses biens passèrent à ses neveux.

M. Lacourade, qui devint propriétaire du château après la Révolution, ne crut pas devoir en achever la reconstruction ; bien au contraire, il en fit une carrière, où il puisa les matériaux nécessaires à la construction de l'usine édifiée à ses pieds.

C'est à partir de 1850 que le château fut reconstruit à grands frais, d'abord par M. Servant, banquier à Angoulême, puis par M. Adelme Tabuteau. C'est aujourd'hui une magnifique demeure, entourée d'un beau parc anglais, qui couvre les flancs du coteau.

La baronnie de La Rochechandry était très importante ; elle avait de nombreux fiefs sous sa dépendance et possédait le droit de haute, moyenne et basse justice sur toute son étendue. Elle dépendait de l'évêché d'Angoulême : entre autres obligations, le seigneur de La Rochechandry devait, le jour de l'intronisation de chaque nouvel évêque, porter le pied droit de devant de son siège depuis le monastère de Saint-Ausone jusqu'à la cathédrale.

EGLISE DE MOUTHIER

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie



Mouthiers (490 hab.), à treize kilomètres nord-est de Blanzac et douze kilomètres d'Angoulême, est une véritable petite ville animée et commerçante, où se tiennent, le 8 de chaque mois, des foires importantes. Cette petite ville est située sur la Boëme et au point de jonction de plusieurs routes.

Elle possède un bureau de poste, une perception et une étude de notaire. Les registres de l'état civil remontent à l'année 1660.

Le nom de Mouthiers vient d'un ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît, qui paraît avoir prospéré jusqu'au douzième siècle. Ruiné par la guerre de Cent ans et, plus tard, par les guerres religieuses, ce monastère devint un simple prieuré, qui disparut à la Révolution.

L'église, qui est l'ancienne église du monastère, est très remarquable par ses vastes proportions et par la beauté de

son architecture. La nef a été revêtue en entier d'une muraille de soutènement pendant la période ogivale, de sorte qu'elle présente à l'extérieur un édifice gothique et à l'intérieur une de nos plus belles et plus anciennes églises romanes.

Par l'école architecturale à laquelle elle se rattache, l'église de Mouthiers est un des plus intéressants monuments de la Charente, offrant une nef très archaïque du neuvième siècle, un beau transept du douzième siècle avec son abside et un remarquable clocher octogonal.

Parmi les nombreux domaines que renferme la commune de Mouthiers, nous citerons les principaux.

Le château de La Foix, dont il ne subsiste que des ruines, était construit au sommet d'une haute colline, dans une contrée boisée. Ce fut, jusqu'à la Révolution, la propriété de la famille de Jambes, l'une des plus anciennes de l'Angoumois. Il appartient aujourd'hui à M. Malas, maire de Mouthiers,

Non loin de là, se dressent les mâchicoulis, en assez bon état de conservation, du logis de la Bussière, ancienne possession de la famille Préveraud, dont un membre fut maire d'Angoulême, en 1656.

Si l'on remonte la vallée de la Boëme, au-dessus du bourg de Mouthiers, on rencontre d'abord la belle propriété de Forges, qui appartient à l'une des familles les plus honorables et les plus sympathiques d'Angoulême, la famille Sazerac de Forges, et où l'on remarque une superbe source, assez abondante pour mettre en mouvement une papeterie, aujourd'hui arrêtée.

Le logis des Gagniers, situé près de la ligne du chemin de fer était un fief noble appartenant à la famille Faligon, dont un membre, Toussaint Faligon, sieur des Gagniers, fut aide de camp des armées du roi. Il appartient aujourd'hui à la famille Desmazeaud.

A l'extrême sud de la commune, au sommet des rochers qui dominent la ligne du chemin de fer, s'élève le logis des Rousselières, ancienne possession de la famille de Galard de Béarn, restauré dans le meilleur goût par son propriétaire actuel, M. Delalande.

Citons enfin le beau domaine de Grandchamp, qui fut possédé par notre historien de l'Angoumois, Louis Desbrandes, ancien maire d'Angoulême. Ce domaine appartient aujourd'hui à un honorable négociant de Bordeaux, M. Jutard, neveu de Louis Desbrandes.

De nombreuses curiosités peuvent attirer les touristes dans la commune de Mouthiers.

A l'extrémité d'un promontoire qui s'avance entre la vallée de la Charrau et celle d'un petit affluent de ce cours d'eau, on rencontre le Camp de Vœuil ou Fort des Anglais, dont nous avons donné la description dans la notice sur la commune de Vœuil.

Au delà de la station de Mouthiers, entre deux profondes tranchées creusées dans le roc, dans un site ravissant, égayé par la Boême qui se tord en nombreux méandres, la ligne de chemin de fer franchit un profond ravin sur le magnifique viaduc courbe des Coutaubières, long de plus de trois cents mètres ; c'est un des plus beaux ouvrages d'art de toute la ligne.

Enfin, dans l'est de la commune, au lieu dit le Jars, existe un curieux souterrain, qu'un éboulement a fait découvrir et dans lequel on a trouvé de nombreux débris de vases et d'ustensiles de toutes sortes.

La commune de Mouthiers renferme plus de soixante-dix hameaux. Nous nous bornerons donc à indiquer les principaux : La Rochechandry (38 hab.), village construit autour de l'usine et au pied du château ; Jersac (89 hab.), gros village situé sur la route de Mouthiers à Plassac ; Chez-Naulet (33 hab.) et les Fayards (30 hab.), dans la

partie orientale de la commune ; le Grand-Guillon (20 hab.), près de la ligne du chemin de fer, au nord du bourg de Mouthiers ; Chez-les-Rois (48 hab.) et le Morineaud (36 hab.), dans le sud-est de la commune ; Chez-Régnier (31 hab.), au-dessus du viaduc des Coutaubières ; les Sigogneaux (38 hab.), près de la Boëme, sur la route de La Couronne ; le Roc (18 hab.) et le Rosier (20 hab.), dans le nord de la commune, etc., etc.

COMMUNE DE VOULGÉZAC

Superficie = 1339 hect. 51 ; Population = 379 habitants.

Le nord de cette commune est formé par l'ancienne paroisse de Nanteuillet, qui a été réunie à Voulgézac, probablement à l'époque de la Révolution. C'est une contrée fertile, comprise entièrement dans le bassin de la Boême. On y remarque le ravin pittoresque de la Font-Robert, ravin boisé et sauvage, bordé de roches escarpées dans lesquelles s'ouvrent des cavités, autrefois habitées par l'homme. Au fond de ce ravin coule une source limpide, qui va rejoindre la Boême.

Au sud du bourg de Voulgézac s'étend une magnifique prairie, longue de plus de deux kilomètres à l'extrémité de laquelle le Né prend sa source dans une petite fontaine.

Autrefois, la principale culture était la vigne, qui donnait des produits très estimés. Après la disparition des vignobles, beaucoup de terres demeurèrent en friche ; mais, depuis une dizaine d'années, grâce à la venue de nombreux cultivateurs vendéens, les terres incultes ont été défrichées et donnent aujourd'hui des récoltes satisfaisantes. Le tiers de la commune est couvert de bois.

L'industrie est représentée par quelques moulins peu importants et par une tuilerie située au village de La Meulière.

La commune de Voulgézac est desservie par trois chemins de grande communication et par une halte sur la petite ligne de Blanzac à Lavalette.

La route de Blanzac à Charmant (chemin de grande communication N° 5 de Barbezieux à Larochebeaucourt) parcourt le sud de la commune. Cette route est rejointe,

près de la source du Né, par la route de Mouthiers à Blanzac (chemin de grande communication N° 15 de Martron à Confolens). Enfin le chemin de grande communication N° 32 de Châteauneuf à Lavalette dessert le centre de la commune. Ce réseau est complété par de nombreux chemins vicinaux ordinaires.

Le bourg de Voulgézac (113 hab.), à neuf kilomètres nord-est de Blanzac et dix-huit d'Angoulême, est agréablement situé au centre de la commune, au point de jonction de différents chemins vicinaux. Son église, classée comme monument historique, possède une très belle abside et une façade remarquable. Les voûtes sont du treizième siècle. Ce monument a été fortifié à une époque postérieure. Il y a deux cloches : l'une date de 1578, l'autre, récemment refondue, vient de l'ancienne paroisse de Nanteuillet.

Dans le sud de la commune, le vieux logis du Maine-Large, flanqué de deux pavillons carrés, se détache, d'une façon pittoresque, du paysage environnant.

Ce domaine appartient successivement aux familles de Ripes, de La Martonie et de Montbron. En 1669, nous trouvons, comme possesseur du Maine-Large, Pierre Desmazeaud, juge assesseur à Pranzac, qui avait épousé Henriette Blanchier. Le petit-fils de Pierre Desmazeaud, Léonard, eut plusieurs enfants : l'aîné entra chez les Jésuites, qu'il quitta en 1745 pour raisons de santé, et mourut au Maine-Large, en 1772. Le cadet, Joachim, fut échevin d'Angoulême en 1754, puis sénéchal de Blanzac ; il mourut en 1803.

La famille Desmazeaud conserva pendant près de deux siècles le domaine du Maine-Large, qui appartient aujourd'hui à la famille de Boisjoslin. Au siècle dernier, le poète Alfred de Vigny fut un des hôtes les plus fidèles du Maine-Large.

Parmi les principaux villages, nous citerons : Nanteuillet (47 hab.), ancien chef-lieu de paroisse, situé dans le nord de la commune ; Vesne (35 hab.), sur la route de Châteauneuf à Lavalette, près de la Boëme ; le Plessac (18 hab.), sur la route de Mouthiers ; Chez-Pascaud (22 hab.), dans le sud de la commune ; la Côte (32 hab.) et Puychabot (14 hab.), au sud du bourg, etc., etc,

COMMUNE DE CHADURIE

Superficie = 1644 hect. 82 ; Population = 595 habitants.

Presque entièrement comprise dans le bassin de la Roëme, qui y prend sa source, la commune de Chadurie est limitée, au sud-est, par la chaîne de hautes collines, qui sépare le bassin de la Charente de celui de la Gironde. Ces collines sont très élevées et atteignent près de deux cents mètres d'altitude.

Un affluent de la Boëme, venu de la commune voisine de Charmant, parcourt le nord de la commune dont l'extrême sud est arrosé par l'Herse, qui vient de naître.

Les terres sont, en général, bien cultivées et l'élevage du bétail est favorisé par l'établissement de bonnes prairies, tant naturelles que temporaires. De nombreux bois sont disséminés sur toute l'étendue de la commune.

L'industrie est à peu près nulle et représentée seulement par un moulin de peu d'importance.

La route départementale N° 1 d'Angoulême à La Rochechalais parcourt, du nord au sud, tout l'est de la commune et est rejointe par la route de Blanzac à Charmant (chemin de grande communication N° 5 de Barbezieux à Larochebeaucourt), et par le chemin de grande communication N° 32 de Châteauneuf à Lavalette. De plus un chemin d'intérêt commun traverse le sud de la commune, se dirigeant vers Pérignac.

Une station de la petite ligne de Blanzac à Lavalette est établie au village de Saint-Acquitière.

Le bourg de Chadurie (38 hab.), à dix kilomètres est de Blanzac et vingt d'Angoulême, doit remonter à une époque

assez reculée. Son église date du onzième siècle ; malgré quelques substructions, qui la déparent, elle a gardé son caractère primitif, une grande pureté de style unie à la correction et à la simplicité des détails. Chadurie était le siège d'un fief noble qui, aux seizième et dix-septième siècles, appartenait à la famille de Laage.

Le centre le plus important de la commune est le village de Saint-Acquitière (48 hab.), situé à environ un kilomètre au nord du bourg, sur la route de Blanzac à Charmant ; c'est là que se tiennent, le 17 de chaque mois, de très bonnes foires, qui sont très anciennes.

A peu de distance de Saint-Acquitière, près du village de La Berche (26 hab.), on voit une ancienne tour, connue dans le pays sous le nom de Prison des Romains, dont le nom seul indique l'antiquité. Il est en effet probable que cet endroit correspond au Sarrum de la carte de Peutinger.

Près de la source de la Boème s'élève le charmant logis des Thibaudières, ancienne résidence de la famille de La Laurencie. Ce logis appartient aujourd'hui à M. Henri Fougère.

Parmi les principaux villages, nous pouvons citer ; Puygâty (32 hab.), près de la route de Châteauneuf, autrefois siège d'un fief, qui, ainsi que celui de Chadurie, appartenait à la famille de Laage ; La Balatrie (45 hab.), dans le nord de la commune ; Chez-Bignon (37 hab.), sur la route de Pérignac ; La Fayolle (22 hab.), près de Saint-Acquitière ; Chez-Gautier (18 hab.) ; La Meulière (18 hab.), à la limite de la commune de Voulgézac, etc., etc.

LA ROCHECHANDRY

Cliché A. GAILLARD

Imp. L. COQUEMARD et Cie



COMMUNE D'AIGNES-ET- PUYPÉROUX

Superficie = 1297 hectares ; Population = 425 habitants.

Limitée, au nord-ouest, par l'Herse, sous-affluent de la Charente, et au sud par la Tude, sous-affluent de la Dordogne, la commune d'Aignes appartient aux deux bassins de la Charente et de la Gironde. Le plateau élevé, compris entre les vallées de ces deux rivières, est couvert de bois et de landes incultes, qui forment plus du tiers de la surface totale de la commune.

Les vallées de l'Herse et de la Tude renferment de bonnes prairies, ainsi que les vallées des petits affluents de cette dernière rivière. Environ cent hectares ont été replantés en vignes, qui donnent de bons produits et le reste du sol est consacré à la culture des céréales qui y réussissent généralement bien.

La commune d'Aignes comprend tout le sud-est du canton de Blanzac.

La route d'Angoulême à Montmoreau (route départementale N° 1 d'Angoulême à La Rochechalais) parcourt, du nord au sud, toute la commune, dont l'angle sud-est est traversé par la route de Montmoreau à Lavalette (chemin de grande communication N° 16 de Montmoreau à Montmorillon). De cette dernière route se détache un chemin d'intérêt commun qui, après avoir desservi le bourg d'Aignes, traverse la route de Montmoreau et se dirige vers Pérignac. Ce réseau est complété par de nombreux chemins vicinaux.

Le bourg d'Aignes (56 hab), douze kilomètres sud est de Blanzac et vingt-cinq kilomètres d'Angoulême, est construit en bordure de la route d'Angoulême à Montmoreau. Son église ne possède aucune particularité remarquable.

On y voit un ancien logis seigneurial, autrefois siège d'un fief qui relevait de la seigneurie de la Faye. En 1541, la seigneurie d'Aignes fut acquise par Antoine de Viaud et resta dans la famille jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

A cette époque la seigneurie était tenue par Gaston Pierre de Viaud, capitaine au régiment de Navarre. Sa fille, Gabrielle Catherine, épousa Philippe Auguste de Mastin de Nuaille et lui porta en dot la terre d'Aignes. La famille de Mastin possédait encore Aignes à l'époque de la Révolution. Aujourd'hui, le logis est la propriété de M. L. Tabuteau, maire de la commune.

Le monument le plus remarquable de la commune d'Aignes est l'église de Puypéroux, édifiée au sommet d'une haute colline, qui s'avance, comme un promontoire, entre deux étroites vallées.

Cet édifice est un des plus précieux monuments de notre département. L'abside appartient au roman primitif ; le transept, un peu postérieur, contient des sculptures très archaïques et d'une grande valeur archéologique. Ce monument contient encore le tombeau de son fondateur, Saint-Gilles, honoré d'un culte public. Il a été l'objet d'une très belle restauration.

L'église de Puypéroux était, dans le principe, l'église d'une abbaye de moines bénédictins, fondée, si l'on en croit la tradition, dès le sixième siècle. Plus tard, la communauté ne pouvant vivre dans ce désert, les moines se retirèrent à Blanzac et le monastère de Puypéroux devint un simple prieuré conventuel. Ce prieuré conserva une certaine importance jusque vers le quinzième siècle : mais, à cette époque, il fut ruiné par les Anglais. Les bâtiments ayant été

incendiés, les religieux se retirèrent chez les chanoines de Blanzac, auxquels ils abandonnèrent leurs possessions.

Depuis 1836, Puypéroux est la maison mère de la Société des sœurs de Notre-Dame-des-Anges, à qui l'on doit la restauration de l'église.

Depuis quelques années on a repris la tradition des pèlerinages annuels au tombeau de Saint-Gilles.

Les villages sont nombreux dans la commune d'Aignes-et-Puypéroux et plusieurs ont une certaine importance. Nous citerons entre autres : Chez-Jambon (45 hab.), dans le sud de la commune ; Chez-Bouchet (31 hab.), dans la partie occidentale ; le Maine-Guillen (28 hab.), au sud du bourg d'Aignes ; les Hérès (22 hab.), près d'un ruisseau qui a pris le nom de ce village ; le Bouet (17 hab.), près de la route de Pérignac ; Boisbordeaux (25 hab.) et la Vaure (14 hab.), sur la route d'Angoulême à Montmoreau ; le Petingaud (15 hab.) et le Tavillard (15 hab.), près de la ligne du chemin de fer, etc., etc.

Fin de l'arrondissement d'Angoulême

Géographie historique et communale de la Charente...

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65602082>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les

caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr